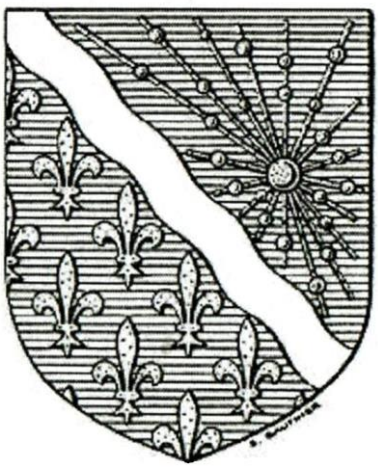
BULLETIN

N° 92 (2023)

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

(Fondée en 1894)

Publié avec le concours financier
de la Direction régionale des affaires culturelles de l'Île-de-France
(Ministère de la culture et de la communication)
et du Conseil départemental de l'Essonne



CHAMARANDE

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :

Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix
Archives départementales de l'Essonne
38, rue du Commandant Arnoux
91730 Chamarande

www.sha-essonne-hurepoix.fr

Cotisation annuelle (2023) :

membre ordinaire : 30 €

membre bienfaiteur : 35 €

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SHAEH

C.C.P. de la Société : Paris 1508-40 M

Vie de la Société
2023

Les membres du Conseil d'Administration en exercice sont les suivants :

Président : M. l'abbé Frédéric Gatineau
Vice-Présidents : MM. Serge Bianchi et Jacki Gélis
Trésorière : Mme Arlette Delépine
Secrétaire Général : M. Jean-Claude Delépine
Secrétaire Général Adjoint: M. Alain Senée
Autres membres du Conseil d'Administration : Mme Nicole Lemaître et MM. Alain Bénard, Bernard Gineste, Jacques Macé, Bernard Minet, François Thiébaud, Jean-Marc Warembourg.

Le comité de lecture est constitué des membres suivants :

Coordinateur : François Thiébaud
Autres membres du comité de lecture : Annie Jacquet, Nicole Lemaître, Serge Bianchi, Bernard Gineste, Frédéric Gatineau, Jean-Marc Warembourg.

Ce bulletin vous présente de nombreux articles sur l'histoire de l'Essonne ainsi que les restaurations récentes des églises de Limours et Longpont-sur-Orge. L'activité archéologique est illustrée par un compte-rendu des activités 2021 et 2022 sur les fouilles du site d'Étiolles.

Nous présentons également à la fin de ce chapitre la liste des nouveaux adhérents 2022 depuis notre dernier bulletin.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2023
13 mai 2023 à Boigneville

L'Assemblée Générale de notre Société s'est tenue le 13 mai à Boigneville. Nous remercions vivement Monsieur le Maire et son équipe municipale qui ont mis à notre disposition la salle des fêtes, ancien presbytère de la commune.

Le Président Frédéric Gatineau ouvre la séance et laisse la parole à Monsieur Boussaingault, maire de Boigneville et Président du Parc Naturel Régional du Gatinais, Parc créé en 1991. Monsieur Boussaingault rappelle l'historique de cette création et l'importance de ses missions. Elles concernent principalement les contraintes liées à l'aménagement du territoire et la sauvegarde de ses patrimoines.

Le Président remercie et présente les associations, membres de notre société, participantes à notre AG.

Rapport d'activité 2022 :
Après la période Covid, l'année 2022 nous a permis de reprendre et poursuivre nos activités. L'Assemblée Générale s'est tenue au Val-Saint-Germain. Pour la sortie d'automne, le 22 octobre, le programme comportait :
- une visite privée, avec guide, du château, parc, pigeonnier, potager de Saint-Jean-de-Beauregard
- la visite de l'église Saint Clair de Gometz-le-Chatel, une promenade à pied du vieux Gometz avec arrêt au parc, ancienne propriété du joaillier de Napoléon III, une évocation de Charles Péguy, le tout sous la conduite passionnée de Bernard Lian et des membres de l'association « Mémoire Castelgometzienne »
- La SHAEH a participé à la co-organisation du colloque sur la guerre de 1870 en Essonne (à Palaiseau le 21 octobre 2022) avec nos amis de : Mémoire de Lozère, Société Historique de Palaiseau, Musée Palaisien du Hurepoix, À la découverte du plateau de Palaiseau,
- le bulletin 2022 « Essonne et Hurepoix » est paru dernier trimestre 2022. François Thiébaud, coordinateur du comité de lecture nous en commente les principales lignes.

Projets pour la suite de l'année 2023.
- La sortie d'automne, dont la date est à préciser, se fera à Mennecy. Le programme est en cours d'élaboration.
- le bulletin 2023 est en préparation, Frédéric en présente les principaux articles, prêts ou en cours de finalisation.
- un, peut être deux, tomes « Mémoires et Documents » seront livrés. La Chronique de l'abbaye de Morigny, traduite par Bernard Gineste, dont la mise en page est en cours et les actes du colloque sur la guerre de 1870 en Essonne (nous attendons encore quelques contributions).
- Le Président lance un appel aux bonnes volontés pour aider à la tenue ou la mise en place de rubriques pour notre bulletin :
    - Actualité et bibliographie Essonnienne
    - Actualité sur le patrimoine

Nous sommes également à l'écoute de toute suggestion de visite lors de nos AG et sorties d'automne et de toute proposition d'article pour notre bulletin annuel.

Rapport financier 2022 :

Bilan au 31 décembre 2022 (détail joint en page suivante).

Présentés par notre trésorière Arlette Delépine, les comptes sont à l'équilibre, nous avons bénéficié des subventions du Conseil Départemental et de la Drac Île de France. Le nombre d'adhérents se maintient et est même en légère augmentation (17 adhésions depuis la sortie du bulletin 2022, pour 9 décès ou démission).

Soumis au vote, les rapports sont approuvés.

Conférence d'Alain Bénard

Pour clore la matinée, Alain Bénard, docteur en archéologie, membre du bureau de la SHAEH, nous a présenté, commenté, et fait découvrir l'art rupestre du massif de Fontainebleau, dont d'importants témoignages subsistent dans la région de Boigneville.

Découverte de Boigneville

Suivant nos habitudes, après le repas pris sur place dans le jardin de la salle des fêtes, nous avons fait connaissance et apprécié la qualité du patrimoine Boignevillois.

- l'église (XIIe siècle), sa crypte redécouverte et ornée de fresques au XVIIe siècle,
- le passionnant écomusée de la vie rurale, témoin de l'activité passée dans le Gatinais,
- et pour quelques téméraires, qui malgré l'heure tardive, se sont rendus dans les anciennes cressonnières visiter un rare puit à manège pendant que d'autres découvraient une grotte ornée de Boigneville.

Le Président
Frédéric GATINEAU

le secrétaire général
Jean-Claude DELÉPINE



Frédéric Gatineau avec le maire de Boigneville

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022 (en euros)

Solde au 1er janvier 2022			
Livret A	11 559		
Compte courant Caisse Épargne	13 671		
Banque Postale	4 140		
		Total Solde Bancaire :	29 370
RECETTES :			
Intérêts livret A	159		
Cotisations adhérents	6 757		
Subventions	2 500[1]		
Ventes Bulletins et livres	1 022		
Sorties	4 372		
		Total Recettes :	14 810
DÉPENSES :			
Cotisations externes	70		
Assurances organisateur	197		
Frais bancaires	250		
Frais de bureau	30		
Affranchissements	571		
Frais de site	67		
Publications	6 223[2]		
Sorties Val-St-Germain & Gometz	3 781		
Restitution prestation visite non réalisée au Val-Saint-Germain	540		
frais captation vidéo guerre 1870	330		
		Total Dépenses :	12 059
Solde au 31 décembre 2022			
Livret A	11 718		
Compte courant Caisse d'Épargne	15 610		
Banque Postale	4 793		
		Total solde bancaire :	32 121

Fait à Ris-Orangis le 04 février 2023 la Trésorière A. DELEPINE

[1] Dont subventions : DEP Essonne 1000 €, DRAC 1500 €.
[2] Dont facture routeur 2021 : 461 €.

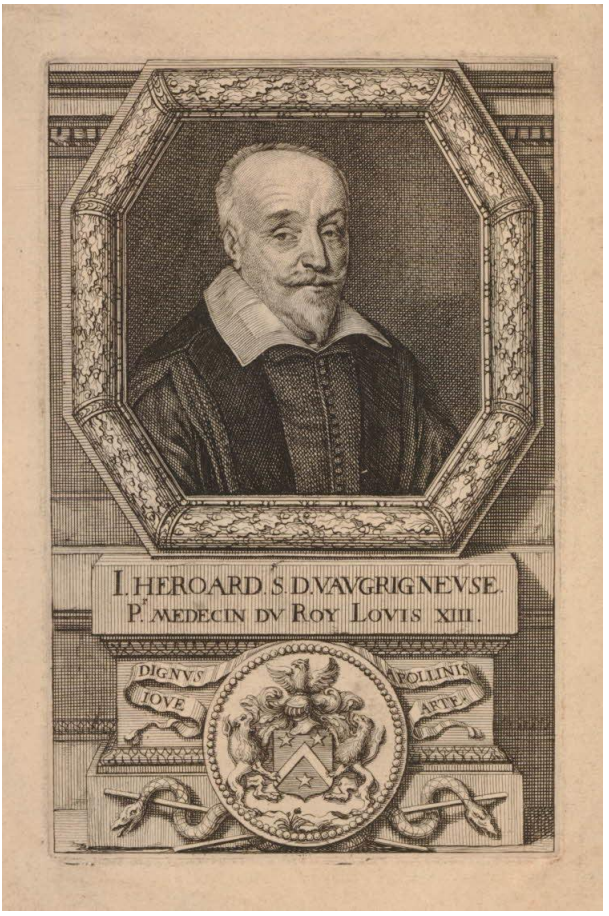
LISTES DES NOUVEAUX ADHÉRENTS 2022

Mme	Claudine	CHARTRIN	91630	MAROLLES-en-HUREPOIX
Mr	Jean-Claude	BOILLOZ	92160	ANTONY
Mr Mme	Robert et Colette	GUETIENNE	91190	GIF-sur-YVETTE
Mr	Christian	REMOND	91470	LIMOURS
Mme	Marie Françoise	BEAUPPARAIN	91470	FORGES-les-BAINS
Mr	Jean-Jacques	RENARD	91580	ETRECHY
Mme	Brigitte	THIROUIN	91640	BRIS-sous-FORGES
Mme	Laure	RABOURDIN	91250	MORSANG-sur-Seine
Mr	Jean-Paul	BRAUT	91460	MARCOUSSIS
inst		Ville De BROUY	91150	BROUY
Mme	Sylvie	CONTREPOIS	91100	CORBEIL-ESSONNES
Mr	Patrick	BRETON	91590	LA FERTE-ALLAIS
Mr	Jean-Pierre	PIOTELAT	75019	PARIS
Asso		ETANGS et RIGOLES de SACLAY	91430	VAUHALLAN
Mr	Bruno	ARGUEYROLLES	91610	BALLANCOURT
Mr	Michel	BOILLEAU	91420	MORANGIS
Mr	Jean-Joseph	FORNAL	91350	GRIGNY

Jean Héroard, seigneur de Vaugrigneuse

Sa trajectoire sociale et politique au prisme du territoire

Marie-Pierre LITAUDON[1] et François THIÉBAUD



Ill. : Portrait gravé de Jean Héroard (1551-1628) par Abraham Bosse. Médaillon de ses armes avec pour devise « Jovis dignus Apollonis arte » (Digne de Jupiter [le roi] grâce à l'art d'Apollon [la médecine])

[1] Marie-Pierre Litaudon est membre associée du GRIHL (Groupe de Recherches Interdisciplinaires sur l'Histoire du Littéraire), CRH – EHESS/CNRS (UMR 8558).

Jean Héroard[2], seigneur de Vaugrigneuse, nous est resté célèbre par son *Journal de la vie active du roi Louis [XIII]*[3], chronique quotidienne des faits et gestes du roi Louis XIII dont il fut le premier médecin, et source inestimable de renseignements pour les historiens de ce règne. Pour autant, rares sont ceux à s'être penchés sur la nature et les modalités de son ascension sociopolitique, tant les sources disponibles sont minces et les quolibets de ses détracteurs pour le moins préventifs. Le médecin parisien Guy Patin, raillant le projet biographique du neveu d'Héroard, déclarait en 1655 : « *Je prendrai plaisir à voir comment il se prendra à nous donner la vie de son oncle qui ne fut jamais qu'un pauvre et chétif personnage à la cour à cause qu'il ne parlait point : artemque tacendi noverat, adeo exacte ut iure potuisset inter Pythagoreos recenseri* [*il connaissait l'art de se taire au point qu'on pouvait le compter à juste titre parmi les Pythagoriciens*][4] » Qu'est-ce à dire ? Et que sait-on réellement de Jean Héroard ?

Fils d'un chirurgien montpelliérain renommé, mais ardent protestant, Jean Héroard sut dépasser les oppositions religieuses de son temps pour exercer dans l'entourage de quatre rois, de Charles IX à Louis XIII, jusqu'à se hisser parmi l'élite des officiers du royaume. S'il débuta sa carrière curiale comme « médecin des écuries », il l'acheva non seulement « archiatre[5] », mais surintendant des bains, eaux et fontaines minérales, surintendant du Jardin royal des plantes médicinales (futur Museum d'histoire naturelle) et conseiller du roi en ses conseils d'État et privé.

C'est à la suite de sa promotion au poste de premier médecin du Dauphin, le 15 septembre 1601, puis de son mariage avec Anne Duval, le 22 janvier 1602, que Jean Héroard entreprit d'acquérir à partir de 1604 les « terres et seigneurie de Vaugrigneuse » dont il deviendra définitivement le seigneur en 1606. On serait tentés de penser que les actes relatifs à cette acquisition puis à la gestion de ces terres, sont d'un intérêt secondaire pour saisir les ressorts de sa promotion sociale. On aurait tort. À travers les questions relatives à l'économie du territoire s'appréhende le maillage patient de stratégies familiales, sociales et politiques autour d'enjeux de pouvoir passés et présents.

Cet article s'attachera à exposer les résultats les plus saillants de cette recherche, partie du dépouillement de son inventaire après décès pour se développer au fil des informations inédites recueillies. L'ensemble s'articule en trois temps. Le premier, revient sur l'histoire de cette seigneurie autour de

[2] L'orthographe de ce patronyme varie d'une archive à l'autre. On le trouve sous les formes Erouard, Heruart, Herouart, Herouard. Voir également sur cette question l'annexe 5.

[3] BnF, Manuscrits, NAF 13008 et Français 4022-4027. Pour son édition quasi intégrale voir Madeleine Foisil (éd.), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, Paris, Fayard, 1988. 2 vol.

[4] Lettre de Guy Patin à Charles Spon (22 juin 1655). *Correspondance complète de Guy Patin et autres écrits*, Loïc CAPRON (éd.), Paris, BIU Santé, 2018. [en ligne]

[5] L'archiatre est le premier médecin du roi, en charge de la gestion des officiers de santé de la cour et du royaume. Il est membre du Conseil d'État, ce que confirme le règlement du 03 janvier 1673.

laquelle gravite durant la seconde moitié du XVIe siècle tout un réseau de personnalités liées par des intérêts familiaux, professionnels et financiers. Cet état des lieux permet de comprendre comment et pourquoi Jean Héroard vint à épouser Anne Duval. Le regard se portera ensuite sur la stratégie de développement foncier d'Héroard et sa volonté d'étendre son autorité nobiliaire sur ce territoire ; ce qui n'ira pas sans susciter des conflits d'intérêt et des contre-offensives de ses adversaires dont se révèle ainsi pour nous l'identité. Enfin, nous reviendrons sur l'ambition qui anima sa carrière pour appréhender combien l'héritage patrimonial qu'il en avait escompté se résuma à un château de sable, balayé dès ses dernières années par les entreprises de reconquête catholique de la monarchie absolue… et l'ambition de Richelieu.

I - La seigneurie de Vaugrigneuse : une terre d'affidés du roi

Pour appréhender comment Jean Héroard vint à acquérir la seigneurie de Vaugrigneuse, il importe de retracer brièvement l'histoire de cette terre liée au destin de ses seigneurs, entre promotions et revers de fortune, bien souvent liés aux aléas politiques.

Une terre céréalière entre domaine et fief

Le village de Vaugrigneuse est situé à l'extrémité nord-ouest du département de l'Essonne, entre Limours, Arpajon et Saint-Chéron, le long de la vallée de la Prédécelle. Des vestiges d'époque gallo-romaine y ont été découverts qui attestent d'un habitat fort ancien. Pour autant, il faut attendre 1118 pour trouver dans le cartulaire de Longpont la première mention du village et de son seigneur, un certain « Burchard ». Cette première notoriété acquise sera prolongée par ses descendants, directs ou indirects, lesquels assoiront progressivement leur pouvoir sur les terres environnantes. Sous Philippe-Auguste, Gui de Vaugrigneuse, homme lige du roi, détient plus de vingt fiefs de chevaliers. Au-delà des hameaux de Machery et Le Chataîgnier[6] sis sur ses terres, il contrôle entre autres Boissy, Saulx, Sequigny, Longpont, Brétigny et Villebon[7]. Sous le règne de Saint Louis, poursuit l'abbé Lebeuf, Guillaume de Vaugrigneuse fut lui aussi renommé. Dès sa jeunesse, il possédait plus de soixante livrées de terre et son autorité s'exerça dans de multiples instances de pouvoir, au plus près du roi. Par ses membres, la maison de Vaugrigneuse devait d'ailleurs s'illustrer au cours du XIIIe siècle tant au sein de l'église que dans l'armée. Le siècle suivant fut moins glorieux et il est probable que les âpres conflits de la guerre de Cent Ans ont fortement préjudicié aux biens comme à l'hégémonie de cette famille.

Durant le dernier quart du XIVe siècle, le domaine de Vaugrigneuse devient la propriété des puissants seigneurs de Briis-sous-Forges, les frères Jacques et Morlet de Montmaur[8], lesquels possédaient en commun la seigneurie de Limours

[6] Ce hameau est nommé dans les archives « *La Chasteignerye* ».

[7] Jean Lebeuf (abbé), *Histoire du diocèse de Paris*, t. 9, Prault frères, 1757, p. 231.

[8] Jacques de Montmaur était gouverneur du Dauphiné et du Viennois, et chambellan du roi Charles V.

et de nombreuses terres alentour. L'accord passé entre eux le 19 août 1395 pour le partage de leurs biens fixe que le château et la terre de Briis, les fiefs de Bligny, Launay, Vaugrigneuse, le Coudray, reviendraient aux enfants de Jacques. Dans les années 1430, les domaine et fiefs passèrent aux mains de Denis et Pierre Du Moulin[9] qui en gardèrent l'usufruit et cédèrent la nue-propriété à Jean II, fils de Denis et échanson du roi. En 1454, celui-ci partagea le domaine entre ses quatre fils : à Jacques revint la seigneurie de Briis, à Antoine celle de Vaugrigneuse ; lesquels n'ayant pas eu de descendance, ces terres revinrent à son fils aîné, Philippe, compagnon de jeunesse du futur Charles VIII[10].

En 1473, suite à un différend entre seigneurs, le roi Louis XI ordonna au prévôt de Montlhéry de s'informer sur les droits féodaux du seigneur de Briis, confirmant après enquête à l'intéressé les droits de haute, moyenne et basse justice sur ses terres et la « ***prérogative des fourches patibulaires, avec les échelles convenables*** » pour les exécutions à mort ; un point sur lequel nous aurons l'occasion de revenir à propos de Jean Héroard.

La seigneurie de Vaugrigneuse resta ainsi entre les mains de la famille Dumoulin (ou du Moulin) jusqu'à ce qu'Antoine Dumoulin, petit-fils de Philippe[11], la revendît à Guillaume Duval (ou du Val), trésorier général à Tours. Le contrat fut signé le 1er avril 1556[12]. En l'absence de documents d'archives permettant de préciser les motivations personnelles des contractants, tout juste peut-on supposer que Guillaume Duval, porté par l'ascension sociale de sa famille, cherchait à acquérir des terres au plus près de la capitale, à l'instar des grands officiers royaux.

La famille Duval mérite qu'on s'y arrête tant s'appréhendent à travers ses membres les opportunités offertes comme les revers encourus par cette classe montante que forment les secrétaires du roi. Au-delà, son réseau familial et professionnel comme ses affinités confessionnelles éclairent le biais par lequel le destin d'Anne Duval, fille de Guillaume, vint à croiser celui de Jean Héroard et de sa famille.

---

[9] Denis Dumoulin fut avocat au Parlement de Paris (1417), puis maître des requêtes de l'hôtel du roi. À la mort de sa femme, Marie de Courtenay, il entra dans les Ordres, devint archevêque de Toulouse (1421), puis de Paris en 1439. Son frère Pierre fut conseiller du roi, juge d'appeaux du sénéchal de Languedoc, conseiller au parlement de Toulouse, avant de succéder à son frère comme archevêque de cette ville (1439). Cf. Jean-Louis Thireau, *Charles Du Moulin (1500-1566). Étude sur les sources, la méthode, les idées politiques et économiques d'un juriste de la Renaissance*, Droz, 1980, p. 24-25 (origines familiales).

[10] Philippe Dumoulin fut largement récompensé de ses services rendus à la couronne. Devenu roi, Charles VIII le nomma chevalier puis chambellan, capitaine de Blaye et gouverneur de Langres.

[11] Antoine Dumoulin reçut les fiefs, terre et seigneurie de Vaugrigneuse par donation de ses parents, le 28 avril 1551. AN Y//96, f. 401.

[12] Information recueillie dans l'acte de vente, par Charles Duval, fils aîné de Guillaume Duval, de ses parts sur la terre de Vaugrigneuse, au profit de Jean Héroard. AN MC/ET/CIX/109 (04 mars 1606).

Guillaume Duval, sa famille et ses alliances : une stratégie sociale entre finance et robe

La famille Duval, implantée en Île-de-France dès le XVe siècle est initialement composée de bourgeois qui se sont élevés dans la hiérarchie sociale sous le règne de Louis XII, puis François 1er en intégrant le collège des notaires secrétaires du roi, maison et couronne de France, office éminemment recherché pour plusieurs raisons. D'une part, leur action s'exerce au plus près des Grands et du pouvoir (Chancellerie, Trésor et Chambre des comptes, Requêtes de l'hôtel, Grand Conseil, Cours souveraines) dont ils enregistrent les actes. Ce vaste monopole des écritures officielles les rend incontournables et leur appui précieux. D'autre part, leur statut les exempte de l'impôt et leur confère la noblesse au premier degré laquelle, depuis l'édit de Louis XI de novembre 1482, est transmissible aux héritiers dès lors que l'officier décède dans sa charge ou l'a préalablement transmise à un parent[13]. Ainsi se constituent rapidement au sein de cette compagnie de véritables réseaux fondés sur des communautés d'intérêts professionnels et familiaux.

Le parcours de Denis Duval et de ses enfants en offre un bon exemple. Fils d'un marchand parisien, Denis Duval, une fois muni d'un office de notaire et secrétaire du roi, fit carrière dans l'administration des finances royales. D'abord receveur du grenier à blé de Dieppe, puis de l'élection de Gisors, il épousa Louise de Becdelièvre, dame de Stors, fille de Charles de Becdelièvre, lui-même secrétaire du roi sous François 1er. Sa réussite se traduisit par des acquisitions foncières : il fut seigneur de Grand-Mesnil, Saint-Ouen, Mériel, La Mothe et Stors. Marguillier actif, il obtint pour 500 lt (livres tournois) d'édifier dans l'abbaye de Saint-Germain-L'auxerrois une chapelle de style gothique flamboyant (sur l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Victor) dans laquelle on l'autorisa à marier ses enfants et enterrer sa famille[14]. Sa femme lui donna dix enfants : trois filles et sept garçons. Tous contribuèrent à asseoir la position sociale acquise par leurs parents en investissant les offices de finance et de robe et en multipliant les alliances au sein de leurs réseaux.

[13] Pour une histoire de cette compagnie que Saint-Simon n'hésitera pas, plus tard, à qualifier de « savonnette à vilains », voir Jean-Louis Vergnaud, « De l'âge des services au temps des vanités. La compagnie des conseillers secrétaires du roi, maison, couronne de France, et de ses finances. Histoire, fonctions et privilèges », *Cahiers Saint Simon*, n°14, 1986, p. 55-70. Robert Descimon résume : « *L'office a plusieurs facettes. Il doit être considéré comme un placement, mais un placement d'un type particulier : il n'apporte pas seulement un « état », un revenu (comme le ferait une rente), ni seulement une 'dignité' qui implique honneur et privilège (comme le ferait la possession d'une terre noble), il apporte aussi un pouvoir qui est sa nature spécifique et tout cela en fait une 'chose précieuse' (Loyseau), comme un diamant de famille qui n'a plus de valeur objective.* » Robert Descimon, « Les élites du pouvoir et le prince : l'État comme entreprise », *Les Élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, PUF, 1996, p. 159. Pour une vision élargie du métier incluant les secrétaires particuliers : Nicolas Schapira, *Maîtres et secrétaires (XVIe - XVIIIe siècles). L'exercice du pouvoir dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Albin Michel, 2020.

[14] « Titres des chapelles » de Saint-Germain-L'auxerrois. AN, LL//731, f. 113-114v.

Les trois fils aînés de Denis Duval - Jean, Guillaume et Nicolas - furent secrétaires du roi. Les deux premiers firent carrière dans la finance, le troisième, juriste, fut conseiller au Parlement de Paris, tout comme son frère Jérôme. Denis et Claude, lequel fit ses études en Italie[15], devinrent contrôleurs des bâtiments de Chambord. Pierre, théologien maîtrisant plusieurs langues et disciplines, fut nommé évêque de Sées en 1545 et participa au Concile de Trente. Sur la fin de sa vie, il officia comme aumônier de Charles IX (1560-1564) et précepteur de François d'Alençon (1562-1564)[16]. Quant aux filles de Denis Duval, Anne épousa Gervais du Mo(u)linet, procureur général du roi en la chambre des comptes[17]. Marie se maria avec Jean Grossier, Louise avec Bertrand Le Picart[18] - tous deux secrétaires du roi -, le premier pourvu d'une charge de contrôleur des bâtiments de Chambord à l'instar de ses deux beaux-frères ; le second de trésorier des bâtiments de Fontainebleau. Dans son étude sur la *Chancellerie et la culture au XVIe siècle*, Sylvie Charton-Le Clech souligne combien nombre d'entre eux sont liés au milieu officiel de l'art[19].

L'aîné Jean Duval, changeur du trésor, receveur-payeur des gages de la Cour du Parlement, devient trésorier de l'épargne en 1539, au décès de Guillaume Prud'homme dont il épousa la fille Madeleine. C'est un gros manieur d'argent, mais également un mécène[20] et un bâtisseur. Faisant appel aux meilleurs artistes, il s'est fait construire des hôtels[21] et châteaux dans un style nouveau, mêlant pierre et brique et annonçant la sobre géométrie classique. En témoigne son château de Dampierre, seigneurie acquise en 1528[22]. Il n'est pas le seul à agir de

[15] En 1546, lors du partage de la succession de ses parents, Claude était encore étudiant en l'université de Ferrare. AN MC/ET/CXXII/100 (15 mars 1546).

[16] Tables des officiers. BnF, Manuscrits, Français 7854, f. 115v et NAF 9175, f. 583v.

[17] Pierre Duval devait céder en 1564, peu avant sa mort, son évêché de Sées à leur fils, Louis du Mo(u)linet.

[18] « *La famille Le Picart, dont les membres exercent des fonctions de secrétaires, d'audienciers ou de conseillers au Parlement, est bien connue pour sa participation active aux grands travaux d'urbanisme effectués dans Paris à cette époque* » Sylvie Charton-Le Clech, « Les notaires et secrétaires du roi et la commande artistique officielle : service du roi, des grands, de la ville », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 146, 1988, p.314.

[19] Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au XVIe siècle (les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, « Histoire notariale », 1993.

[20] Jean Duval est notamment le protecteur du mathématicien, astronome et cartographe Oronce Fine, lequel lui dédie en 1543 *Les canons et documens Très amples, touchant lusaige et practique des communs Almanachz, que l'on nomme Ephemerides*, muni de cette devise : *Virescit vulnere virtus* [La blessure renforce le courage].

[21] Sylvie Charton-Le Clech, *Op. cit.*, p. 89-90 (hôtel parisien) et p. 53 (hôtel à Fontainebleau).

[22] Il acquit les terres de Dampierre près de Chevreuse de son cousin Thumery en 1527. Androuet du Cerceau a consacré quatre planches au château de Dampierre, tel qu'il se présentait dans les années 1570, avant qu'il ne soit transformé par Mansart (*Les Plus Excellens Bastimens de France*, vol. 2, Paris 1579).

la sorte, mais ses frères ou cousins ne peuvent rivaliser avec son aisance financière…. Laquelle n'est pas à l'abri des revers de fortune.

L'accession au trône d'Henri II, farouchement opposé au parti de son père et de son frère Charles II, entraîne en 1547 le renouvellement complet du haut personnel de cour dont Jean Duval faisait partie. Accusé d'avoir détourné l'argent royal, il est démis de ses charges fin avril et ses biens sont confisqués.

> *Le patrimoine de Jean II Duval disparaît presqu'entièrement en deux ans : les maisons de Fontainebleau et de Saint-Germain-en-Laye sont rachetées respectivement par Louis de Lorraine, alors évêque de Troyes, et par André Blondet, le nouveau trésorier de l'épargne. L'hôtel parisien, d'abord mis en location, est confisqué par le roi. Quant à la grande maison située près des Filles Pénitentes, Henri II la donna au maréchal de Saint-André. […] Quelle plus belle illustration du changement d'équipe que ce transfert massif aux favoris du nouveau règne [23]?*

Jean Duval ne survivra pas à ce déclassement et décèdera un mois plus tard. Les offices de secrétaire des finances fonctionnent, certes, comme des ascenseurs sociaux aux revenus potentiellement très lucratifs ; mais ils sont exposés plus que d'autres à des poursuites et des règlements de compte où la dimension confessionnelle prendra au fil du siècle une place grandissante[24].

Le parcours de Guillaume Duval illustre cette évolution. Sa carrière débuta pourtant sous les meilleurs auspices. En 1546, à la succession de sa mère Louise de Becdelièvre[25], il possède déjà la seigneurie de Clairefontaine, sans doute acquise grâce à son office de « trésorier du feu duc d'Orléans », Charles II, dernier fils de François 1er. Devenu le premier secrétaire des enfants de France[26] et l'argentier du roi en 1547, il acquiert neuf ans plus tard auprès d'Antoine Dumoulin la seigneurie de Vaugrigneuse, fief et arrière-fiefs. Suite à l'édit d'août 1557, il accède au poste tout juste créé de général des finances à Tours, chargé de superviser la levée des impôts dans sa province qu'il parcourt deux fois l'an. Il épouse la même année à Orléans Charlotte Lhuillier[27], fille de Christophe Lhuillier, sieur de Malmaison, maître des eaux et forêts de Champagne et de Brie. Par cette alliance, il intègre une ancienne et puissante famille de robe parisienne dont on ne compte plus les conseillers, avocats, maîtres des requêtes, procureurs et même présidents du Parlement de Paris ; mais également, les officiers de la chambre des comptes, surtout dans la branche

---

[23] Philippe Hamon, Chap. III. Les officiers de finance et la justice (§71), dans *« Messieurs des finances » : Les grands officiers de finance dans la France de la Renaissance*. Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 1999 [en ligne].

[24] *Id*, (§14-16).

[25] AN MC/ET/CXXII/168 (18 fév. 1546).

[26] Table des officiers. BnF, Manuscrits, Français 7856, f. 1172.

[27] Le contrat fut passé chez Jean Morisse et Nicolas Provenchères le 23 juin 1558. Les enfants héritiers avancent pour leur part la date de juillet 1558 (AN MC/ET/CIX/109).

des Lhuillier de Vé et de Saint-Mesmin[28]. Son mariage contribue ainsi à prolonger le vaste réseau familial tissé entre robe et finance. Sa femme lui donne six enfants : un garçon, Charles, et cinq filles : Anne, Louise, Jacqueline, Marie et Elizabeth. Il est probable qu'il profita de cette période d'aisance financière pour faire rebâtir le manoir seigneurial de Vaugrigneuse qui consistait, selon l'acte de vente du 1er avril 1556, « *en ung antien manoir seigneurial, cloz à fossez, pour lors en ruyne, 84 arpens de terre, 19 ou 20 arpents de prez, 240 arpents de boys appellez les Bois des nours [nots], 19 livres de cens, 44 livres de rentes fontières, […] et environ 60 arpents de pasture et quelques taillis sciz à Moulleron, tenuz en censive des prieurs et couvent de Saincte Catherine du Val des escolliers*[29] ». Les frères de Guillaume Duval s'étant illustrés comme bâtisseurs sous François 1er et Henri II, le trésorier de Tours pouvait aisément profiter de leurs contacts pour passer des marchés[30].

Cela dit, cette confortable position acquise fut fragilisée par son adhésion à la Réforme. Dès 1562, « *Monseigneur, Me Guillaume du Val, général des finances* » et son commis « *Pierre Philipeaux* », figurent sur l'une des listes de « *suspects d'hérésie* » dressées sur l'ordre de Monseigneur de Chavigny, lieutenant général de sa Majesté en Touraine[31]. Les premières guerres de religion exacerbèrent si bien les haines qu'avant même la Saint-Barthélemy, le frère de Guillaume, Nicolas Duval, passé à la Réforme, est égorgé dans sa maison de campagne en Brie[32]. Le traumatisme poussa-t-il Guillaume à renoncer à sa charge ou fut-il démis sur décision royale ? Les archives ne permettent pas de répondre. Toujours est-il qu'en 1570, l'ancien général des finances est remplacé dans ses fonctions[33]. Emmenant femme et enfants, il rejoint Paris où il possède une maison rue Saint-Honoré, héritage de son père Denis Duval[34]. La famille vit

[28] Le père de Christophe Lhuillier, Eustache, sieur de Saint-Mesmin, fut maître des comptes et prévôt des marchands de Paris.

[29] Cet acte est cité dans le contrat de vente de Vaugrigneuse conclu en 1606 entre Jean Héroard et les héritiers Duval (AN MC/ET/CIX/109).

[30] Il est souvent avancé que Jean Héroard est à l'origine de la reconstruction du château. Mais aucune archive ne vient le confirmer. En revanche, dans le contrat d'achat de Vaugrigneuse en 1606, il est mentionné, parmi les différends qui opposent les héritiers, le fait « *que […] estoient les partyes en contestation pour l'esclaircissement du lieu ou les bastimens & maisons dudict Vaugrigneuse avoient esté construicts* ». Guillaume Duval et Charlotte Lhuillier s'étant mariés sous la communauté réduite aux acquêts, n'est-ce pas pour les enfants soulever la question des travaux entrepris sur le château *après* le mariage de leurs parents, travaux qui en modifièrent le plan mais aussi la valeur ?

[31] A. Dupin de Saint-André, *Cinquantenaire de l'Église réformée de Tours*, Paris, 1887, p.65.

[32] Sylvie Charton-Le Clech, *Op. cit.*, p.12.

[33] Table des officiers. BnF, Manuscrits, Français 7856, f. 1916.

[34] Dans un acte daté du 3 juin 1567, Guillaume Duval se dit « *héritier en partye de feu noble homme Me Denys du Val [….], son père, et par partaige faict entre luy et ses cohéritiers à la dicte succession, est détempteur et propriétaire d'une maison contenant quatre corps d'hostel, courtz, jardins et appartenances ; les lieux […] assis à Paris rue St Honoré à l'opposite de la rue du Four, ayant saillye en la rue de l'Abresecq […] ;*

alors des rentes et revenus fonciers que lui procure le fief de Vaugrigneuse. De ce dernier dépend en effet une quinzaine d'arrière-fiefs, répartis pour la plupart autour des villages de Corbeil, Brétigny, Vaugrigneuse, Janvry, Sermaise et Saint-Cyr-sous-Dourdan. D'autres se trouvent plus éloignés, tel celui d'Audeville au sud d'Étampes ou ceux de Groslieu et Souplainville au sud-ouest de Dourdan[35]. En 1574, Guillaume Duval, qui cherche semble-t-il à développer son domaine, acquiert auprès de Pierre de Ficte, commis du trésorier de l'épargne Jean I de Baillon, 32 arpents de terre labourable dispersés autour de Vaugrigneuse ; et ce, contre des rentes qu'il tient de sa femme, Charlotte Lhuillier[36]. Cette même année, il procède à la saisie féodale de l'arrière-fief de Saint-Cyr de Briis[37] aux mains de Charlotte Rappouel. Pour ne pas subir la même sanction, Jacques de la Barre, sieur de Grosbois, rendra foi et hommage du fief de Groslieu, par un acte passé en 1579 devant François Desmures, notaire à Vaugrigneuse. À cette date, la famille vivait donc sur ses terres, ce qui explique qu'en 1581, Guillaume ait été appelé comme témoin par François Sabathier, trésorier de l'épargne, pour constater l'acquisition que ce dernier venait de faire des terres et seigneurie du Mesnil Trasseboulle, près d'Étampes, dans un acte passé à Lardy[38]. Rien de vraiment étonnant à ce que François Sabathier et Guillaume Duval fussent amis : seigneurs voisins, issus tous deux de la compagnie des secrétaires du roi, maison et couronne de France et de ses finances, ils partageaient en outre une même adhésion à la Réforme.

C'est un fait qu'en acquérant Vaugrigneuse, Guillaume Duval s'inscrivait dans un territoire largement investi par les officiers de finance de Charles IX puis d'Henri III, tous plus ou moins liés entre eux. François Sabathier était ainsi l'ancien commis du trésorier de l'épargne Pierre de Ficte, sieur de Soucy, dont il avait épousé la fille en 1574. Pierre de Ficte tenait lui-même sa charge de Jean I Baillon, sieur d'Ollainville et de Janvry, dont il avait été le commis apprécié, au point d'épouser sa nièce, Louise de Hacqueville. Jean I de Baillon avait pour cousin Odet de Baillon, seigneur de Forges-les-Bains, trésorier de la maison de Charles IX et commissaire ordinaire des guerres[39]… Tous se trouvaient être seigneurs de communes voisines de Vaugrigneuse. Il n'est donc pas exclu que Guillaume Duval ait profité de cette proximité pour mettre ses compétences au

lesquelz lieux appartenoient audict Mr Denys Duval acquis par la vente qui luy en fut faicte par honnorable homme Pierre Duval son père dès le treiziesme mars mil quatre cens quatre vingtz douze pardevant Baudejapin et Challier ». AN S//4449, dossier 1.

[35] AD 91, 2E 56-1244, Liste des fiefs de Vaugrigneuse [vers 1640] et AN MC/ET/XXIV/297. Inventaire après décès, pièce 44.

[36] AN MC/ET/XIX/257 (27 nov. 1574).

[37] Le fief comprend le moulin et le château de Saint-Cyr-sous-Dourdan (archives privées du château de Bandeville, 2/41/1/181 – 72/3639).

[38] AD 91, 27 J 1 (20 juin 1581), « Sabathier, Droits seigneuriaux ».

[39] Odet de Baillon était également le neveu du blésois Jean Duthier, lequel avait été secrétaire d'Anne de Montmorency, puis secrétaire d'État d'Henri II, en charge des affaires italiennes, des négociations financières avec les banquiers lyonnais comme de la trésorerie des bâtiments royaux. Autant dire qu'il dut croiser plus d'une fois les enfants de Denis Duval.

service de ses confrères, dans le cadre de missions lui permettant de résister financièrement aux aléas des temps. Cette période n'en fut pas moins difficile : il dut se résoudre à vendre Clairefontaine et se défit de son hôtel parisien contre une rente[40]. Plus douloureux encore : sa femme Charlotte décéda en 1575, lui laissant six enfants mineurs à charge. Trois de ses filles devaient mourir avant 1591[41] : Marie et Elizabeth sans même avoir été mariées ; Jacqueline, qui avait épousé Jean Desmazis, laissait une fille, Suzanne. Et comme un malheur ne s'abat jamais seul, le décès de François d'Alençon en juin 1584, alors qu'Henri III n'avait pas de descendance, eut sur la famille des conséquences désastreuses.

Les partisans de la Sainte Union, qui ne voulaient pas qu'Henri de Navarre pût accéder au trône de France, poussèrent Henri III à signer l'édit de Nemours en juillet 1585. En conséquence, l'exercice du culte protestant fut interdit et ses ministres durent se convertir ou quitter le royaume sous peine de mort. La prévôté de Montlhéry délégua à cette occasion une commission chargée de répertorier les huguenots de son territoire et procéder à la saisie de leurs biens[42]. Elle se présenta au château de Vaugrigneuse le 24 novembre. Le procès-verbal nous apprend que Guillaume Duval s'était retiré en Angleterre dès le mois d'octobre[43] ; son fils Charles était parti pour l'Italie depuis quinze jours tandis que les filles avaient rejoint l'hôtel parisien de leur oncle [Jean] Lhuillier, maître et président des comptes.

L'inventaire par pièce qui fut dressé avant mise sous scellés permet de restituer un plan approximatif du château seigneurial (voir Annexe 7). Celui-ci comprenait deux niveaux avec deux grandes salles et sept chambres, ainsi que deux dépendances attenantes.

Dans les granges, les seules denrées agricoles trouvées furent quelques gerbes de blé et un sac d'avoine. Dans le château, si le mobilier en noyer témoignait encore du confort dont avait joui la famille, en revanche, bien des éléments attendus faisaient défaut : la bibliothèque se trouvait réduite à vingt livres ; il n'était fait aucune mention de linge, de tableaux, de tapisseries ou de rideaux ; encore moins d'argenterie ou de bijoux. L'insécurité, elle,

[40] Rente de 2 000 lt acquise auprès d'Elizabeth Le Riche en échange de la maison sise rue Saint-Honoré, appelée l'Argenterie, qu'il tenait de son père Denis Duval. AN MC/ET/CIX/109 (10 mars 1606), rachat de Vaugrigneuse.

[41] Ces informations sont tirées de l'accord passé les 04 et 10 mars 1606 entre les parties concernées par la succession de Guillaume Duval (décédé en décembre 1591) et Charlotte Lhuillier. AN MC/ET/CIX/109.

[42] AD 91, B/2292, Procédure de la Prévôté de Montlhéry contre les religionnaires (1585). Il est probable qu'il a rejoint son ami, René Tardif, bourgeois tourangeau, obligé lui aussi de s'exiler en Angleterre (AD 37, 3E 5/250, acte du 26 avril 1591), car en 1606, Charles Duval demande à ses sœurs de l'indemniser de 450 écus qu'il a dû rembourser « *à un nommé Tardif* » (AN MC/ET/CIX/109) : on peut supposer qu'il s'agit là d'une somme empruntée par son père pour son voyage ; laquelle vient s'ajouter aux 1668 lt qu'il reste encore à payer à ce Tardif pour libérer Vaugrigneuse de son hypothèque partielle (Inventaire après décès, pièce 36).

[43] François Sabathier, sieur du Mesnil Trasseboulle (actuel Mesnil-Voisin), fut victime de la même procédure, laquelle nous apprend qu'au jour de la perquisition, le 15 novembre 1585, il s'était déjà réfugié avec sa femme à Sedan.

s'appréhende par le nombre d'armes alors stockées : une arquebuse à mèche et neuf hallebardes ! De deux choses l'une : soit ce qui pouvait être aisément transporté fut mis en lieu sûr avant l'exil paternel ; soit tous les biens de valeur avaient déjà été vendus, année après année, pour faire face aux difficultés financières. Quoi qu'il en soit, on mesure à cet état des lieux, le préjudice social subi par la famille, d'abord réduite à la précarité, puis finalement dispersée. Guillaume Duval ne put revenir sur ses terres qu'en octobre 1591, deux mois seulement avant son décès. En son absence, la moitié du patrimoine qui revenait aux enfants par héritage de leur père se concentra entre les mains de son fils Charles[44]. Nous reviendrons sur la gestion que ce dernier en fit lorsque Jean Héroard, après avoir épousé Anne Duval en 1602, se porta acquéreur de la seigneurie de Vaugrigneuse.

Pour l'heure, tâchons d'éclairer comment Jean Héroard, fils d'un chirurgien montpelliérain de modeste extraction, vint à croiser le destin de cette grande famille d'officiers royaux, fût-elle au sortir des guerres de religion notablement fragilisée et déclassée. Il faut, pour le comprendre, retracer autant que faire se peut sa carrière, sans certitude absolue, tant celle-ci est peu renseignée avant sa promotion en 1601 au poste de premier médecin du Dauphin.

Jean Héroard : le parcours d'un médecin dans le réseau des secrétaires du roi

Certains éléments laissent penser que Jean Héroard (1551-1628) fut placé adolescent au service du duc Louis de Gonzague Nevers[45], à la suite du grand tour de France de Charles IX. Le roi et sa mère firent en effet étape à Montpellier en décembre 1564 et profitèrent de ce séjour pour prendre une collation chez Jacques de Farges, grand-père maternel de Jean Héroard. Sous couvert de visiter son cabinet de curiosités, il est probable que le roi et sa mère négocièrent un accord avec son gendre, Michel Héroard, chirurgien renommé, protestant actif, et une des personnalités les plus influentes de la ville. Si tel est bien le cas, Michel Héroard trouva là l'occasion de placer son fils au service de la cause royale et de la paix sociale[46]. Il aurait ainsi suivi une première formation

[44] Les enfants héritent de la seigneurie de Vaugrigneuse par leur père. En effet, Guillaume Duval avait acquis Vaugrigneuse avant son mariage avec Charlotte Lhuillier, mariage conclu sous la communauté réduite aux acquêts. Cf. AN MC/ET/CIX/109 (10 mars 1606), minutes de Simon de Saint-Jullien.

[45] En 1581, Jean Héroard publiera sous l'acronyme JHMDR [Jean Héroard médecin du roi] un mémoire, *Discours des droits appartenans a la maison de Nevers, es Duchez de Brabant, Lembourg, & ville d'Anvers*. Dans sa dédicace au duc de Nevers, il y déclare : « *[…] ayant tantost quatorze ans, que j'ay eu cest honneur d'avoir esté continuellement employé à vostre service, & au maniement de vos plus importans affaires ; dont je puis dire avoir eu autant de congnoissance que nul autre de ma qualité ; et ayant aussi receu beaucoup de biens et faveurs de vous.* »

[46] Pour de plus amples détails sur cette hypothèse : voir Marie-Pierre Litaudon, « *Le Paranymphe d'honneur et de vertu* : une énigme royale », *Bulletin du bibliophile*, 2020/1, p. 86-88.

dans la maison du duc de Nevers, en tant que page de la chambre[47], s'y formant au secrétariat et au renseignement, avant de retourner s'inscrire en médecine à Montpellier en 1571[48]. S'il fut reçu docteur en 1575, dès 1574 il avait rejoint la cour à l'appel de ses apparentés :

> *[Jean Héroard] a été formé par cette armée d'illustres personnages, dont beaucoup occupaient des places éminentes, mais aussi de parents et d'amis […]. Parmi eux, [Simon] Fizes[49], secrétaire des très saints conseils, le plus cher ami de son père, François Sabbatier, prévôt du très saint trésor, son oncle maternel, […] ainsi que Guillaume Héroard, son parent et un autre des commentateurs royaux, zélé assesseur des très saints conseils, n'ont pas tenu les moindres rangs. Il se rend à la cour […]. Son esprit adroit, joint à l'acuité de son intelligence, le mêle à la compagnie de politiques influents et lui acquiert du renom. Son dévouement lui vaut d'être si bien reconnu que Charles IX, roi de France, songe souvent à le voir et à l'écouter, et qu'il est très fréquemment sollicité par ses apparentés et par ceux qu'une fréquentation très amicale et assidue a liés à lui. Ceux-là demandent au souverain de lui attribuer une charge et un office, et le roi accorde l'une et l'autre à Héroard*[50] *[…].*

Quoique que ces affirmations proviennent d'un pamphlet montpelliérain tardif, elles ont tout lieu d'être crédibles. Originaire du Languedoc et protestant de coeur, Simon Fizes fut promu en 1559 secrétaire des commandements de Catherine de Médicis, laquelle souhaitait par là satisfaire la maison de Bourbon, en tenant en balance le parti des huguenots par rapport à celui des Guise[51]. Simon Fizes fut du tour de France de Charles IX et succéda en 1567 à Robertet de Fresnes comme secrétaire d'État aux affaires étrangères. En 1570, son domaine d'exercice s'étendit à la gendarmerie et à la maison du roi. Rien

[47] Cf. Gaston de Carné, *Les pages des écuries du roi : l'école des pages*, Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1886, p.1-48. Dans son chapitre consacré à une rétrospective historique, l'auteur explique que les pages, enfants ou adolescents, étaient à l'origine recrutés parmi les roturiers, et le restèrent en majorité jusqu'au XVe siècle. Ils étaient formés pour servir les nobles dans différentes tâches : chambre, cuisine, écurie, vénerie, armée (et plus tard chapelle et musique). Ceux de la chambre étaient particulièrement bien éduqués.

[48] Immatriculé le 17 août 1571, il choisit Laurent Joubert pour patron. Marcel Gourdon (dir.), *Matricule de l'université de médecine de Montpellier (1503-1599)*, Genève, Librairie E. Droz, 1957, p.172.

[49] Le texte donne « Laurent Fizes ». Le seul officier de ce nom est nommé en 1595 maître ordinaire à la chambre des comptes de Montpellier. L'auteur doit confondre le personnage avec Simon Fizes (1535-1579), baron de Sauve, secrétaire d'État.

[50] [Antoine Madelain, selon Guy Patin], *Genius ΠΑΝΤΟΥΛΙΔΑΜΑΣ ad diam Scholam apud Parisios Empirico-Methodicam [Le Génie Pantoulidamas (maître absolu de tout) en faveur de la dive École empirico-méthodique]*, S.l., 1654. Traduction en extrait dans « Les deux *Vies* latines de Jean Héroard, premier médecin de Louis XIII », Guy PATIN, *Correspondance complète et autres écrits*, Loïc CAPRON (éd.), Paris, 2018. [en ligne].

[51] Antoine Fauvelet du Toc, *Histoire des secrétaires d'État*, Paris, Charles de Cercy, 1668, p.225-226.

n'assure qu'il fut l'ami intime du père de Jean Héroard ; mais c'est un fait qu'en charge des ordres royaux relatifs à la Saint-Barthélemy, il prévint le gouverneur de Montpellier des intentions du roi afin que le sang de ses compatriotes réformés fût épargné[52].

Quant au montpelliérain François Sabathier, nous l'avons déjà croisé puisque, secrétaire du roi Charles IX en 1570, commis du trésorier de l'épargne Pierre de Ficte, il avait épousé sa fille en 1574 et repris la charge de son beau-père l'année suivante[53]. C'était un voisin et ami de Guillaume Duval. Comble de coïncidence, sa sœur, Renée Sabathier, était l'épouse de Guillaume Hérouard (cité dans le pamphlet), frère puiné du chirurgien Michel Héroard, père de notre étudiant en médecine. Contrairement à la tradition familiale, Guillaume Hérouard[54] avait abandonné Montpellier et la médecine pour rejoindre Paris, sans doute dans les pas de son beau-frère François Sabathier, avec le soutien de Simon Fizes. En 1575, avec l'avènement d'Henri III, il est mentionné pour la première fois sur la liste des secrétaires de la chambre du roi. L'introduction de Jean Héroard à la cour de Charles IX, telle que présentée par le pamphlet, apparaît donc fiable ; et ce d'autant plus qu'elle concorde avec d'autres traces laissées dans les archives.

On sait par Jean Héroard lui-même qu'il fut chargé à la demande de Charles IX de concevoir un ouvrage de médecine vétérinaire consacré à l'ossature du cheval, projet dont l'écriture fut interrompue par le décès du roi, avant d'être reprise à la demande d'Henri III, suite à son accession au trône. Ces détails sont donnés dans l'épître dédicatoire du manuscrit qu'il offrit au roi en témoignage du travail accompli[55]. Jean Héroard apparaît également dans les registres des comptes de la maison du roi, généralité de Tours, entre 1576 et 1578. Il porte alors le double titre d'« *escolier estudiant en medecyne pour continuer en l'exercice de l'art vétérinaire* » et de « *medecin en les escuries du roy*[56] ». Notons qu'il est grassement rémunéré pour débuter dans les offices curiaux. Il perçoit 120, puis 200 lt/an comme étudiant ; en tant que médecin des écuries, pas

[52] Charles d'Aigrefeuille, *Histoire de la ville de Montpellier depuis son origine jusqu'à notre temps*, Montpellier, Jean Martel, 1737, p. 304.

[53] Avec l'accord d'Henri III, Pierre de Ficte, trésorier de l'épargne, résigna sa charge à condition de survivance au profit de son gendre François Sabathier en 1575 (BnF, Manuscrits, Français 5085, ff. 197-198.). Ce dont Catherine de Médicis se réjouit : « *tant pour ce que ledict [Ficte] le mérite par ses longs services que pour le bon tesmoingnaige que l'on m'a donné, de plusieurs endroicts, dudict Sabathier, lequel estant homme de bien, comme il est et nourry longuement en ceste charge, le Roy mon fils ne peut faillir d'estre bien servi* ». (Bibl. de l'Institut de France, Ms Godefroy 259, f. 81. Lettre de Catherine de Médicis à M. de Morvilliers, 04 nov. 1575).

[54] L'orthographe du nom de famille est Hérouard sauf pour Jean Héroard, son père Michel et son oncle Gilbert, suite à une officialisation du changement d'orthographe par Jean Héroard (AN- MC/ET/CV/330, déclaration du 26 février 1618). Annexe 5.

[55] Jean Héroard, *Hippostéologie, c'est-à-dire discours sur les os du cheval*, offert à Henri III le 12 mars 1579. Musée Condé de Chantilly, Ms 337.

[56] BnF, Manuscrits, Dupuy 852, ff. 68r et 74v. Ces registres avaient précédemment appartenu à Jérôme Lhuillier, sieur d'Interville, maître des Comptes, avocat puis procureur-général en la Chambre des comptes à Paris.

moins de 500 lt, dont 50 lt délivrées par les receveurs de l'écurie et 450 lt par les trésoriers de l'épargne. Il faut croire que ses talents étaient déjà hautement appréciés. Mais pourquoi l'essentiel de ses gages était-il versé par les trésoriers de l'épargne? Son office de médecin recouvrait-il d'autres missions[57]? Missions de renseignement par exemple, car les rumeurs circulent vite parmi le petit personnel des écuries ; ou de finance encore, grâce au réseau de son oncle Guillaume Hérouard, en lien direct avec les trésoriers de l'épargne, Pierre de Ficte puis François Sabathier, ce dernier client des Montmorency.

Le fait est que, bien que promu en 1579 médecin ordinaire du roi (c'est-à-dire par quartier)[58], Jean Héroard ne figure pas sur les registres de comptes, muni de cette charge, avant 1589. À peine une quittance pour le quartier de juillet 1585, rémunéré 20 écus sol, témoigne-t-elle de cet exercice[59]. En fait, durant les années 1581-1587, Héroard a exercé l'essentiel de ses charges ailleurs et pour une part avérée auprès d'Anne de Joyeuse, mignon d'Henri III, à qui le roi l'avait prêté pour l'assister dans ses déplacements (1584-1587)[60]. Une telle pratique était courante. Elle faisait des médecins « *des émissaires privilégiés, pour mener à bien des missions de toutes sortes pour le compte des principaux conseillers du roi*[61]. » Farouche adversaire de Jean Héroard, Charles Guillemeau n'hésitera pas à sous-entendre qu'en prêtant son médecin à Anne de Joyeuse, Henri III entendait surtout garder un œil sur ses agissements[62].

Quoi qu'il en soit, on retrouve Jean Héroard en 1586, occupé à poursuivre avec son oncle Guillaume Hérouard deux officiers du grenier à sel d'Ingrandes, dans le cadre d'un procès porté devant le Conseil privé[63]. Il est probable qu'au gré de ses relâches, Jean Héroard secondait son oncle investi dans les finances royales[64]. C'est à travers ce réseau de secrétaires du trésor qu'il aurait été amené

[57] Jean Héroard ne touchera plus que 80 écus (soit environ 240 lt) pour le même office annuel, effectué en 1588 et 1593. AN O/1/931/B, Registre des dépenses des écuries. En 1591, il n'effectue que le quartier d'octobre ; en 1595, les seuls quartiers de janvier et d'avril.

[58] L'information figure en page de titre de son *Hippostologie.*

[59] BnF, Manuscrits, NAF 28000 (PO 1516), « Héroard », pièce 2.

[60] Peu enclin aux confidences, Héroard évoquera néanmoins ce service dans son *Journal*, à la date du 20 octobre 1607 : « *M. le marquis de Reynel [Louis Clermont d'Amboise] et moi parlions des voyages où nous nous étions vus aux armées, du temps du feu Roy, conduites par feu M. de Joyeuse*. »

[61] Claire Chatelain, *La Famille Miron. Parentés, politique et promotion sociale (XVIe-XVIIe siècles)*. Thèse de doctorat en Histoire et civilisation, sous la dir. de Robert Descimon, Paris, 2001, p. 114.

[62] Charles Guillemeau, médecin de la faculté de Paris, déclare dans son pamphlet *Cani mivro* (1654), à propos de la manière dont Héroard servit Anne de Joyeuse : « *C'est un homme fort soupçonneux et à l'affût de toutes les rumeurs, avec une ignominie et une ingratitude sans pareilles*. ». Cf Loïc Capron, « Les deux *Vies* latines de Jean Héroard, premier médecin de Louis XIII », *Op. cit*.

[63] Michel Antoine (dir.), *Inventaire des arrêts du conseil privé (règnes de Henri III et de Henri IV)*, t. 1, Paris 2007, p.192-193 (Article 1315).

[64] Guillaume Hérouard est titré « *secrétaire de la chambre du roi et trésorier des réparations de Champagne* » en 1579, « *receveur général des gabelles en la généralité*

à cotoyer la famille Duval ; et peut-être déjà à y nouer des liens, voire un projet d'alliance. En effet, durant les années 1580, les multiples compétences de Jean Héroard ont augmenté son crédit auprès des conseillers du roi.

Signe de cette reconnaissance, en 1588, Héroard est entré dans le cercle des fidèles d'Henri III évoluant toute l'année dans son entourage[65]. Il est l'auteur probable du « Discours particulier de la mort des Duc et Cardinal de Guyse tuez a Bloys le 23e Decembre 1588[66] », écrit servant à justifier auprès du public le double assassinat commandité par le roi. L'année suivante, il se trouve encore auprès d'Henri III et sera du nombre des médecins ayant signé l'autopsie du roi, mort assassiné le 02 août 1589. Après le décès d'Henri III et l'accession au pouvoir d'Henri IV, il est confirmé non seulement dans son office de médecin ordinaire du roi, mais acquiert celui de secrétaire, maison et couronne de France (12 nov. 1590). Cette nomination, enregistrée en plein conflit, donnera lieu à une vérification en 1594 (comme pour tous les secrétaires), avant d'être confirmée le 2 septembre[67]. En 1599, Jean Héroard publie enfin, avec l'approbation d'Henri IV, son *Hippostologie*, « *seule de reste du naufrage que les autres ont faict en ceste ville durant les derniers troubles*[68] ».

C'est sans nul doute son habileté politique et sa fidélité sans faille à la monarchie qui valurent à Jean Héroard d'être promu en septembre 1601 premier médecin du Dauphin. Plus tard, Louis XIII tiendra personnellement à le remercier, lui octroyant un terrain à bâtir à proximité du Louvre, « *en considération des bons, fidelles et agréables services qu'[il a] cy devant rendus au feu Roy nostre très honoré seigneur et père*[69] ».

Anobli par son office de secrétaire, consacré par le roi qui lui confiait la santé de son héritier, Jean Héroard représentait un excellent parti pour Anne Duval qui approchait de la quarantaine et se trouvait désargentée. Reste que cette alliance ne fut pas conclue sans y apporter de sérieuses réserves.

II. Jean Héroard, seigneur de Vaugrigneuse

De son mariage à son acquisition de Vaugrigneuse (1602-1606)

Pour avoir travaillé aux côtés de son oncle Guillaume, beau-frère du trésorier de l'épargne François Sabathier, ami des Duval, Jean Héroard devait être averti

de Paris » en 1591 et « *commis à la recette générale des deniers provenant de la revente des greffes* » en 1600.

[65] En 1588, Jean Héroard tient son office de médecin des écuries toute l'année, contrairement aux années précédentes. AN O/1/931/B, Registre des dépenses.

[66] BnF, Manuscrits, Fr. 16806, f. 75-90. Voir pour l'analyse de ce texte : Marie-Pierre Litaudon, « *L'archive dans tous ses états. Enquête autour de la 'Relation de la mort de MM. les duc et cardinal de Guise, par le sieur Miron, médecin du roi Henri III. 1588* », *Les Dossiers du Grihl*, hors-série n°7, 2023. [en ligne]

[67] Abraham Tessereau, *Histoire chronologique de la Grande Chancellerie de France*, t.1, Paris, 1710, p 240 & 244.

[68] Jean Héroard, *Hippostologie*, Paris, Mamert Patisson, 1599. Épître dédicatoire à Henri IV.

[69] Lettres patentes (fév. 1620). AN Z/1f/565, f. 99v.

de la situation financière critique de cette famille. Aussi le contrat de mariage, signé le 28 janvier 1602[70], prévoyait-il de nombreux garde-fous. À commencer par les biens apportés à la communauté : ceux-ci ne seraient pas tenus des dettes contractées par chacune des parties avant la célébration. Héroard exclut en outre de la communauté son office de secrétaire et, durant trois ans, la somme de dix mille écus, tant en argent qu'en promesses et obligations. Pour tout dire, les futurs époux ont posé plusieurs échéances financières à trois ans pour évaluer si leur mariage fonctionne, jusqu'à prévoir une clause de « sortie » de la communauté avec ses conséquences jusqu'à dix ans.

La méfiance est partagée. Du côté d'Anne Duval, on ne compte pas moins de dix témoins. À côté de ses frère et sœur Charles et Louise Duval, figurent des cousins plus ou moins éloignés, tel Germain Duval, sieur de Fontenay-Mareuil[71] pour le côté paternel ; les autres relevant de la famille Lhuillier, tous étant probablement inquiets de voir Anne épouser un médecin montpelliérain, anobli et converti de fraîche date[72]. Pour la protéger, il fut acté qu'elle recevrait 200 écus de rente si elle n'avait pas d'enfant et 133 écus si elle en avait un au jour de la dissolution du mariage. De plus, si elle survivait à son mari, elle aurait loisir de choisir entre la communauté des biens ou la reprise des biens qu'elle avait apportés à son mariage et ceux qui lui étaient advenus en propre depuis.

Jean Héroard avait-il déjà en tête de racheter la seigneurie de Vaugrigneuse ? C'est fort possible car Anne et Louise Duval, comme les descendantes de leur sœur Jacqueline, disposaient de droits successoraux sur cette seigneurie[73] gérée par leur frère Charles en l'absence de leur père. Depuis qu'il en était devenu le

[70] AN MC/ET/LXII/35, minutes de Étienne Tolleron et Nicolas Privé. Les témoins convoqués par Jean Héroard sont tous des secrétaires ou des maîtres des comptes. À côté de son oncle Guillaume et son beau-frère François Sabathier, figurent encore ses cousins : Pierre Hérouard (fils de Guillaume), secrétaire de la chambre du roi ; les Montpelliérains Pierre Guilleminet, secrétaire du Prince de Condé (Henri II de Bourbon), ainsi que Philippe Bornier, maître des comptes. Enfin, deux amis parisiens, Roland de Neufbourg, maître des comptes et Guillaume [Lamy ?], secrétaire du roi.

[71] François, fils de Germain Duval, affirme dans ses *Mémoires* avoir été enfant d'honneur du Dauphin (mais son nom ne figure pas parmi les quatorze enfants d'honneur inscrits dans les registres du personnel de la maison du Dauphin. BnF, Manuscrits, Français 7856, f. 1505). Il deviendra maréchal de camp, proche à ses débuts de Concini puis de Richelieu, et plus tard gouverneur de Lorraine. Il sera missionné comme ambassadeur en Angleterre (1625) et à Rome (1647).

[72] Figurent parmi les témoins : Simon Marion, conseiller au conseil d'État et avocat général au Parlement, époux de Marie Bataille, veuve de Louis Lhuillier, sieur de la Malmaison ; Geoffroy Lhuillier, leur fils, et sa femme Claire Faulcon de Ris ; Bonne Courtin, veuve de Jean Lhuillier, conseiller au conseil d'État et président de la chambre des comptes ; Olivier Fayet, sieur de Maugarny, président aux enquêtes en la cour du Parlement et sa femme Marie Lhuillier.

[73] Guillaume Duval et Charlotte Lhuillier, mariés sous la communauté réduite aux acquêts, avaient des héritages distincts auxquels les enfants survivants et les descendants pouvaient prétendre séparément, mais aussi collatéralement, ce qui compliquait les successions. AN MC/ET/CIX/109 (10 mars 1604), minutes de Nicolas Nourry et Simon de Saint-Julien.

seigneur effectif en 1585 puis officiel en 1591, il se refusait à livrer ses comptes. Les relations familiales s'envenimèrent au point que l'affaire fut portée devant les tribunaux. En 1601, un arrêt de la cour finit par contraindre Charles Duval à présenter ses registres de comptes… mais il ne fut pas capable de remonter avant l'année 1594. Ce défaut s'explique en partie par son engagement militaire auprès d'Henri III puis d'Henri IV dont il défendit les positions dans la région. Or, jusqu'en 1594, le pays fut le terrain d'affrontements violents entre ligueurs et royalistes[74]. Charles Duval dut éprouver les pires difficultés à percevoir les censives de fermiers pillés et ruinés par les guerres. C'est sans doute la raison pour laquelle il dut emprunter au point de se trouver lourdement endetté au sortir des conflits. Pour Héroard, qui s'était enrichi au service des rois, l'occasion se présentait d'acquérir une seigneurie au cœur d'un territoire largement investi par les grands officiers de finance ; et ainsi d'asseoir aux yeux de tous son statut nobiliaire.

Mais pour ce faire, il lui fallait racheter les parts détenues par les différents héritiers. L'entreprise débute le 28 février 1605 par le rachat des droits appartenant à sa belle-sœur, Louise Duval, pour un montant de 9 000 lt[75]. Il est probable que cette vente fut consentie pour constituer la somme apportée en dot à son mariage avec Louis de la Taille, sieur d'Annorville, homme d'armes de la compagnie du Dauphin, dont le contrat avait été signé quelques jours avant, le 19 février 1605[76]. Si Charles Duval restait à ce stade toujours seigneur de Vaugrigneuse, ses dettes envers ses sœurs Anne et Louise, mais aussi sa nièce Desmazis – dont Charles avait la tutelle depuis le décès de ses parents[77] - continuaient d'envenimer les relations entre les parties. Pour éviter de dilapider l'héritage en procès continuels, une solution fut finalement trouvée et contractualisée en mars 1606[78].

Jean Héroard racheta la seigneurie de Vaugrigneuse à Charles Duval et son épouse séparée de biens, Lucrèce de Montonvilliers. Cette dernière, qui avait fait saisir les « *fruits et revenus de la terre de Vaugrigneuse* » en novembre 1603 -

[74] Charles Duval est mentionné dans le chapitre que Basile Fleureau consacre aux affrontements qui eurent lieu à Étampes en 1589, durant le siège que mena Henri IV le 04 novembre pour libérer la ville reprise par les ligueurs. Cf. Basile Fleureau, *Les Antiquitez de la ville et du duché d'Estampes : avec l'histoire de l'Abbaye de Morigny et plusieurs remarques considérables qui regardent l'histoire générale de France*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1683, p. 259.

[75] AN MC/ET/XVII/140 (28 fév. 1605), minutes de Mathurin Périer et Nicolas Nourry.

[76] *Id.* La famille de la Taille, largement convertie au protestantisme, est connue pour ses faits d'armes au côté d'Henri de Navarre durant les guerres de religion. Elle s'est aussi illustrée en littérature avec Jean et Jacques de la Taille, cousins éloignés de Louis de la Taille qui participèrent au mouvement de la Pléiade.

[77] Jacqueline Duval est décédée avant 1591. Son mari Charles Desmazis meurt en juin ou juillet 1601, huit mois après leurs fils Charles (AD 91, E 6161, 30 juil. 1601). À 14 ans, Suzanne Desmazis se retrouve donc seule héritière de la seigneurie de Marchais près de Roinville. Son oncle et tuteur Charles Duval se révèlera un piètre gestionnaire de ses biens puisque deux ans plus tard, cette seigneurie est saisie par les commissaires Bernard Lenbert et Jean Gueau (AD 91, E 6187, 12 nov. 1603).

[78] AN MC/ET/CIX/109 (10 mars 1606).

sans doute devant l'incurie de son mari - bailla « main-levée » de ces saisies pour permettre la vente du domaine. La vente se fit pour 30 000 lt dont le montant se décomposait en quatre parts : 12 000 lt que Jean Héroard paierait directement aux deux sœurs Anne et Louise ; 4 000 lt furent allouées à la reprise des créances de Charles Duval ; 4 000 lt furent destinées à payer la succession due à Suzanne Desmazis, provision que Jean Héroard garda en caution sous forme d'héritages hypothéqués, sans doute par crainte de dettes cachées de la part de son tuteur ; enfin, une somme de 10 000 lt fut affectée à l'achat de la terre du Bois d'Autheuil pour Charles Duval, somme que Jean Héroard paya directement au vendeur[79]. En matière d'assainissement des finances familiales, notre médecin secrétaire n'accordait aucun crédit à son beau-frère…

Une fois ces paiements effectués, Jean Héroard devenait enfin seigneur de Vaugrigneuse ; il présenta quelques jours plus tard ses foi et hommage au roi pour son fief dépendant de la tour de Montlhéry[80]. Quant à Charles Duval, il ne profita guère de sa seigneurie du Bois d'Autheuil, puisqu'il décéda entre le 27 mars et le 15 mai 1607[81]. En conséquence, Anne et Louise Duval durent s'acquitter un an plus tard auprès de Lucrèce de Montonvilliers de 1600 lt correspondant à une année de compte de tutelle pour ses enfants Pierre, Anne et Claude[82]. Seuls 2/3 de cette somme furent versés, sans doute parce que Claude fut finalement prise en charge par ses oncle et tante, lesquels résidaient alors auprès du Dauphin, au château de Saint-Germain-en-Laye. Pour le couple qui perdit au bout de trois mois le seul enfant issu de leur union, Claude incarnait sans doute la fille qu'ils n'auraient jamais.

Seigneur et maître : une stratégie sociale à plusieurs facettes

Jean Héroard a construit son parcours social sur un compromis permanent entre deux fidélités qui fondent sa conception de l'honneur et de la vertu. D'une part une fidélité à ses origines familiales, montpelliéraines et protestantes, comme le révèlent les témoins qu'il convoque à son mariage (cf. note 69), mais aussi les prêts financiers qu'il leur consent et les opportunités de carrière qu'il leur offre tout au long de sa vie, à commencer en 1606 par son cousin Pierre Guilleminet, secrétaire d'Henri II prince de Condé, à qui il octroie un prêt de 7500 lt pour l'achat d'un office de commissaire ordinaire des guerres[83]. Il entend ainsi préserver les liens de confiance et d'amitié que sa position de courtisan au service de la politique royale, d'obédience catholique, serait susceptible de compromettre au sein de sa famille, et plus largement du réseau réformé.

Sa fidélité familiale doit composer avec sa fidélité monarchique : Héroard est du nombre des « politiques », soucieux de voir le roi maintenir la paix civile et

[79] AD 91, A/953 (30 mars 1606), Duché pairie de Brunoy, vente du fief du Bois d'Autheuil.

[80] Inventaire après décès, pièce 26.

[81] Inventaire après décès. Dans la pièce 36 (27 mars 1607), Charles Duval est encore vivant ; dans la pièce 32 (15 mai 1607), il est désigné comme « *feu noble homme Charles Duval* ».

[82] Inventaire après décès, pièce 38 (7 avril 1607, 27 avril 1608, 18 juin 1610).

[83] Inventaire après décès, pièces 156 et 157 (03 et 04 mars 1606).

l'unité du royaume en se plaçant au-dessus des factions qu'il doit contrôler d'une main ferme. Ses œuvres littéraires consacrées à l'éducation du Dauphin illustrent d'ailleurs ses positions[84]. Il va sans dire qu'avec l'accession d'Henri IV au pouvoir, cette double fidélité lui est d'abord favorable. Elle sert son ascension sociale et l'exercice d'une autorité que Jean Héroard travaille à développer dans différents domaines … à commencer par son statut de noble seigneur.

Dès 1606, outre le remboursement des dettes de Charles Duval, Jean Héroard entreprend d'augmenter son patrimoine foncier dans et autour de Vaugrigneuse. Il acquiert ainsi de nouveaux terrains, au premier rang desquels figurent les terres et seigneurie voisines de Launay-Courson[85], cédées en 1607 par Chrétien de Lamoignon contre 750 lt de rentes et 1200 lt de soulte[86]. Cet achat représentera son principal investissement après Vaugrigneuse, soit 33% du patrimoine foncier détenu à son décès – là où les achats ultérieurs, bien que nombreux, ne totaliseront pas plus de 8% des surfaces (voir annexe N° 6). S'ajoutera encore l'achat de quelques maisons louées ensuite à bail. Si les actes conservés ne permettent pas d'évaluer le revenu annuel que Jean Héroard et sa femme retiraient de cet investissement, en revanche, ils nous apprennent qu'à partir de 1609, date à laquelle le Dauphin passe aux mains des « hommes » et quitte Saint-Germain-en-Laye pour le Louvre, Anne et sa nièce Claude Duval passent le plus clair de leur temps à Vaugrigneuse[87]. Très vite, c'est Anne Duval qui signera tous les actes relatifs à la gestion de la seigneurie, en tant que procuratrice de son mari absent. En effet, Jean Héroard, promu premier médecin du roi avec le soutien de Marie de Médicis, est tenu de vivre dans la proximité immédiate du roi[88]. Il voit alors ses gages augmenter à hauteur de 3 000 lt[89] et cède son office de médecin ordinaire à son neveu Simon Co(u)rtaud, fils de sa sœur Marguerite[90], qu'il fait monter à Paris dès sa réception au titre de docteur

[84] Jean Le Goys [Jean Héroard], *Le Paranymphe d'honneur et de vertu*, manuscrit composé en 1606 ; Jean Héroard, *De l'institution du prince*, Paris, Jean Gosselin, 1609.

[85] Cette terre est dénommée dans les archives « *Launay Cresson* ».

[86] Inventaire après décès, pièce 144 (03 nov. 1607), minutes de Nicolas Droullard, tabellionnage de Montlhéry.

[87] L'inventaire après décès réalisé au château mentionne une « chambre où couchent les filles » dont la garde-robe attenante contient une petite et moyenne couches. Le mobilier date selon toutes probabilités de l'époque de Guillaume Duval car la présence de petits lits figure déjà dans l'inventaire des meubles réalisé en 1585.

[88] La « *charge [de premier médecin] requiert une présence assidue, une forme d'intimité avec le roi : tous les jours, [il] a le privilège envié de pénétrer dans la chambre du souverain vers huit heures, alors que ce dernier n'est pas levé : c'est l'entrée familière, avant ce que l'on appelle la première entrée, et même avant les grandes entrées.* » Alexandre Lunel, *La Maison médicale du roi, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Champ Vallon, 2008, p. 76.

[89] BnF, manuscrits, Français 7854, f. 293r. S'ajoutent à ces gages ceux de médecin en l'art vétérinaire et ceux de secrétaire du roi.

[90] « *M. Simon Courtault au lieu de Jehan Herouart en 1610* ». BnF, manuscrits, Français 7854, f. 201v.

de l'université de Montpellier, le 21 novembre 1611[91]. De façon attendue, Jean Héroard construit sa stratégie d'influence en plaçant les membres de sa famille montpelliéraine dans les offices curiaux susceptibles de servir ses intérêts et d'asseoir son autorité dans les sphères du pouvoir.

Quant à ses rapports avec Anne Duval, le moins qu'on puisse dire est que la séparation de biens, envisagée lors du mariage, n'a pas eu lieu. Le 1er mars 1612, les deux époux repassent devant notaires pour faire acte de donation mutuelle, en considération de « *la grande amytié conjugalle qu'ilz ont cy-devant eue et portée l'ung l'autre*[92]». L'entente trouvée dans le partage des biens et des responsabilités se répercute au-delà sur la communauté des habitants. En novembre 1612, Jean Héroard passe un marché pour capter la source située à L'Orme Le Gras, laquelle doit alimenter la fontaine que le couple entend ériger au cœur de la propriété seigneuriale. Le contrat ne prévoit pas la seule desserte du château et des jardins, mais inclut la réalisation d'un « *petit bassin pour laisser de l'eau aux habitants ainsy que ledict Sieur l'entend*[93] » ; le tout doit être livré en mars 1613. Est-ce par désir de découvrir les aménagements réalisés par son médecin, lequel l'entretenait souvent de Vaugrigneuse, que le jeune Louis XIII se décida à y passer ? Héroard note dans son *Journal*, à la date du 15 octobre 1614 :

> *À sept heures un quart, [le roi] part de Saint-Arnoult en carosse, passe par Angervilliers et là, nous fait l'honneur non espéré et attendu et de son propre mouvement, de venir à Vaugrigneuse […]. Il arrive à neuf heures et demie, va au jardin, au clos, déjeune de ce qui se trouve prêt : de raisins noirs, d'une fricassée de poule, assez de la chair de trois cotellettes de mouton en carbonade ; d'un pâté de lièvre, beaucoup, pain de la maison, beaucoup (le trouva si bon qu'il en fît prendre et emporter trois) ; bu du vin clairet fort trempé. À dix heure trois quarts, il entre en carosse, et s'en va à Limours […].*

Selon l'abbé Chalot, curé de Vaugrigneuse en 1913, la tradition locale, toujours vivante de son temps, renchérissait sur le journal d'Héroard pour ajouter « *que Louis XIII trouvait non seulement le 'vin clairet' de Vaugrigneuse excellent, mais particulièrement l'eau de la fontaine de l'Orme*[94] ». Cet aménagement hydraulique, auquel s'ajoutèrent la création d'une chapelle dans l'église du village et la réfection tardive de la clôture du château[95], sont les seules entreprises de Jean Héroard sur le bâti de Vaugrigneuse dont les archives gardent trace.

Il semble qu'il ait existé de longue date à Vaugrigneuse un édifice religieux. Le pouillé parisien mentionne en 1450 l'existence d'une cure à la nomination de

---

[91] « Courtaud (Siméon) », dans Nicolas François Joseph Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, t. 1, Mons, H. Hoyois, 1778, p. 721.

[92] Donation mutuelle. AN Y//152, f. 91 et suivantes.

[93] Mémoire ou devis de la fontaine qu'il faut faire en la maison de monsieur Erouard en sa maison de Vaugrigneuse (24 nov. 1612). AD 91, 1J/105.

[94] Abbé Chalot, *Histoire de Vaugrigneuse*, Versailles, Maison Lebon, 1913, p. 32-33.

[95] Marché passé le 16 décembre 1628 pour un prix fixé à 26 sous/toise. AD 91, 2E 56 /1245, minutes de Jean Lemoyne.

l'abbé Saint-Magloire, dotée de 20 lt de revenu. Pour autant, un registre de 1499 l'évoque comme « *Collario capellae S. Magdalenae de Vaugrigneuse in parochia de Briis* », et ce encore en 1584. Peut-être ce statut de « chapelle » annexée à Briis fut-il instauré lorsque le bâtiment fut réédifié, à la suite des destructions subies durant la guerre de Cent Ans. Toujours est-il qu'au début de l'année 1618, Jean Héroard entreprit de l'ériger en paroisse. Fort du soutien des habitants du village et des hameaux environnants (La Fontaine aux Cossons[96], Machery et Le Chataîgnier), il fit valoir auprès de l'évêque de Paris le mauvais état des chemins menant à la paroisse de Briis, ajoutant par la suite à sa démarche des « *provisions du pape*[97] ». Le 12 novembre 1618, il obtenait de l'évêque Henri de Gondi, cardinal de Retz, la création d'une cure en la chapelle Sainte Marie-Madeleine. En contrepartie de quoi, Jean Héroard était tenu de refaire la clôture du cimetière, de fournir des fonts baptismaux et une sacristie à la chapelle ; quant au nouveau curé, il devait pouvoir disposer d'un presbytère meublé avec jardin attenant, le tout assorti d'une pension de 200 lt[98].

Cette création ne fut pas sans soulever une sérieuse « querelle de clochers » autour d'un fait divers que le curé de Briis, André du Saussay, fit porter devant les tribunaux, avec le soutien de François Vast, religieux préfix et chambrier de l'abbaye de Saint Magloire, Claude Bonnost [Bonnou], prieur commendataire de Briis, et Christophe Suzanne de Cardaillac, le seigneur des lieux[99]. La création d'une cure à Vaugrigneuse recouvrait en effet d'autres enjeux : non seulement la revendication de censives relevant de cette cure, mais le droit de justice sur le fief de L'Orme Gras, au motif de « *difficultés & coutumes* » que le sieur de Vaugrigneuse tentait de faire valoir.

Il est intéressant de relever que le procès porté par le seigneur de Briis devant le Parlement, puis le Grand Conseil, fut finalement réglé devant le Conseil privé du roi, selon l'intéressé à la suite des manigances de Jean Héroard. Le Conseil privé aurait ainsi confié l'affaire au grand prévôt de l'hôtel et à son lieutenant, lesquels auraient résolu le différend en faveur du seigneur de Vaugrigneuse, en dépit de l'arbitrage contraire de quatre avocats de la cour. Et Christophe Suzanne de Cardaillac de conclure par la main des notaires : « *voyant la faveur que ledict sieur Hérouard a aujourd'huy et le peu d'espérance qu'il y a de pouvoir espérer la justice contre luy, [il] a esté contrainct de passer* […] *une transaction sur*

[96] Déformation contemporaine de « La Fontaine aux Cochons », du nom de son fondateur Gaspard Colchon en 1498.

[97] AN MC/ET/VIII/601, f. 235 (03 mai 1619).

[98] Mentionné par l'abbé Lebeuf. Voir également les pièces 39-41 de l'inventaire après décès.

[99] AN MC/ET/VIII/601, f. 235. Le curé de Briis apprenant qu'un homme se mourait à Launay Cresson y envoya son vicaire pour lui administrer les derniers sacrements. L'ayant trouvé mort, il s'apprêtait à réciter les prières accoutumées lorsque qu'intervint « *la dame Herouard accompagnée de plusieurs domestiques* » lesquels l'auraient contraint à se retirer avec force « *insolences* ». Revenu le lendemain avec les parents du défunt, il aurait aperçu la dame Herouard accompagnée d'hommes habillés en filles et de gens emportant le corps pour l'enterrer en la chapelle de Vaugrigneuse. S'en étant plaint à la dame, il aurait été battu par ses gens « *à coups d'espée, bastons et pierres* ».

lesdicts différendz prétenduz ». Il doit non seulement payer 800 lt de frais pour la « *pousuite criminelle* » qu'il vient de perdre, mais planter des bornes « *pour la séparation des dites censives de justice* ». L'aveu dépité du seigneur de Briis nous révèle, par-delà cette querelle de clochers, le poids et les soutiens dont Héroard jouissait dans les instances de pouvoir. Et de fait, l'ambition d'Héroard est pensée pour s'exercer à plusieurs échelles et sur plusieurs fronts.

Il n'est pas envisageable d'en exposer ici toutes les implications. Soulignons néanmoins que sur le « front » médical, Héroard est engagé dans un conflit ancien qui oppose les docteurs montpelliérains évoluant près du roi, lesquels sont favorables à la mise en œuvre d'une nouvelle méthode thérapeutique dite « spagyrique », aux docteurs parisiens, adeptes des préceptes galéniques. Cette confrontation scientifique se double d'enjeux de pouvoir, les médecins royaux œuvrant à la centralisation du système au détriment des privilèges corporatifs. Ainsi, dès qu'il fut pourvu de l'office de premier médecin, Héroard tenta d'imposer une surintendance de la chirurgie, de la pharmacie et de la médecine dont il aurait pris la tête[100]. Si dans ce domaine, il ne parvint pas plus que ses prédécesseurs à ses fins, il fut néanmoins nommé en 1615 conseiller du roi en ses conseils d'État et privé. Très proche de Louis XIII dont il partage les confidences journalières, il est alors redouté de Concini, maréchal de France et favori de la Régente Marie de Médicis. Héroard figure ainsi sur une liste de personnalités que ce dernier souhaite évincer.

> *[C]'est icy ou cet ambitieux Cocino [sic] commence par l'origine de sa femme, de mesdire des bons et fideles serviteurs du roy, tantost il faut chasser et desmettre un Sillery Chancellier, & son frere, […] tantost il faut oster au Roy le Chevalier de Vandosme son chery, tantost son fidele Luynes, tantost son trop vigilent Erouard Medecin, tantost ses bons Conseillers […]*[101].

---

[100] Cf. Alexandre Lunel, *La Maison médicale du roi (XVIe-XVIIe siècles). Le pouvoir royal et les professions de santé (médecins, chirurgiens, apothicaires)*, Paris, Champ Vallon, 2008, p. 146-150, et notamment p. 147-148 : « *Lorsque Héroard sollicite l'entérinement de ces lettres patentes, le « corps médical » tout entier se dresse face aux prétentions du premier médecin du roi. La faculté de médecine de Paris est la première en action et s'insurge contre les violations faites à l'encontre de ses privilèges. En sus de l'autorité sur les apothicaires et les barbiers-chirurgiens, les lettres de 1611 permettent surtout à Héroard de présider un jury composé de ses délégués chargés de recevoir les médecins désireux de régulariser leur situation. Il est expressément indiqué que tous ceux qui viendront 'en toutes les villes et autres lieux de l'estandue et ressort de ladite commission pour exercer la médecine, seront tenus de représenter ausdits intendants commis par ledit Héroard le titre de leur profession, soit de bachelier, licencié ou docteur de quelqu'une de nos universitez'* ». Harassé de doléances, le Grand Conseil rend un arrêt le 21 juillet 1611 qui déboute Jean Héroard de l'entérinement des lettres patentes.

[101] *Propos dorez sur l'authorité tyrannique de Concino,* Maillet, 1617, p. 31. Voir également sur le sujet *Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre depuis le vingt-quatriesme avril […]*, Paris, Abraham Saugrain, 1617, p. 9. Louis XIII s'y justifie de l'exécution de Concini en affirmant que ce dernier avait réalisé une liste de « *soixante ou quatre-vingts de [ses] principaux serviteurs et officiers qu'il vouloit faire assassiner* ».

Il est probable que Jean Héroard fut du coup d'État médité par Louis XIII pour se débarrasser de Concini, comme il l'avait déjà été du temps d'Henri III à l'égard des Guise[102]. Son influence politique au début des années 1620 transparaît dans d'autres témoignages. Nicolas Peiresc, conseiller au parlement de Provence et figure majeure de la « République des Lettres », n'hésite pas à affirmer dans une lettre qu'il adresse en 1621 à M. Le Beauclerc, secrétaire du cabinet du roi, pour lui rapporter les affrontements de Montauban : « *Me Herouard se portoit bien et donnoit courage aux aultres dont je me resjouys infiniment pour l'amour de vous et pour l'amour de moy qui l'honore comme mon père*[103]. » Cette lettre donne à comprendre non seulement l'estime qu'il porte à Héroard mais celle que lui accorde également Le Beauclerc, personnage non des moindres puisqu'il sera promu en 1624 au secrétariat à la guerre. La lettre du 02 mai 1625 que Nicolas Peiresc envoie à son frère le comte de Valavez est plus révélatrice encore. Peiresc, qui souhaitait faire connaître en France l'érudit Girolamo Aleandro, lui recommande :

> *[…] je voudrois bien que [son] renom en parvinst jusques aux oreilles de Messrs les principaux ministres. C'est pourquoi je voudrois bien que par messieurs de Loménie, le Beauclerc, Erouard, et aultres semblables, il se trouvast quelque pretexte pour le faire presenter chez Mr d'Herbault, qui a le département de Rome […]*[104].

Tous les noms cités sont ceux de secrétaires d'État, à l'exception de Jean Héroard qui tient ici, curieusement, la place de Nicolas IV Potier d'Ocquerre, alors en charge des provinces du Nord ainsi que des Pays-Bas, de l'Allemagne et de l'Empereur. Faut-il comprendre que notre médecin et conseiller d'État officiait alors en premier commis de Potier d'Ocquerre? Sa fine connaissance du milieu protestant et les affinités qu'il y entretenait avec sa famille en faisait certes un conseiller éclairé et potentiellement agissant. On comprendrait mieux alors que le cardinal de Richelieu, s'alarmant de la nomination de Le Beauclerc au secrétariat à la guerre (05 fév. 1624), ait confessé qu'il « *ne craignoit que deux hommes aupres du Roy, Monsieur le Beauclerc, & Heroüard, Premier Medecin de Sa Majesté*[105]. »

La raison de cette crainte pourrait bien se trouver dans cette fausse confidence de Mathieu de Morgues qui, se déclarant authentique gallican, avance à ce propos : « *j'aye esté familier à M. de [Le] Beauclerc Secretaire d'Estat, & Herouard premier Medecin du Roy, qui estoient des hommes si vertueux, que la Cour ne les a peu corrompre dans cinquante ans*[106]. » Derrière l'évocation vague de « *la Cour* » Mathieu de Morgues pointerait-il les

---

[102] Cf. Marie-Pierre Litaudon, « *L'archive dans tous ses états.[…]* », art. cit. ; notamment la section « *Du 'Discours particulier' aux Merveilles et coup d'essai de Louis le Juste* ».

[103] *Lettres de Peiresc*, publiées par Philippe Tamizey de Larroque, t. 7, Imprimerie nationale, 1898, p. 542.

[104] *Lettres de Peiresc*, publiées par Philippe Tamizey de Larroque, t. 6, Imprimerie nationale, 1896, p..169.

[105] Antoine Fauvelet du Toc, *Histoire des secrétaires d'Estat*, Paris, Charles de Sercy, 1668, p. 254.

[106] Mathieu de Morgues, *Lettre de change protestée*, s.l., 1637, p. 9-10.

agissements de Richelieu, son ancien donneur d'ordres ? Car ce prêtre pamphlétaire s'était voué corps et âme au Cardinal[107], jusqu'à ce que ce conseiller et protégé de la reine mère, vienne à trahir le parti dévôt qui l'avait porté au pouvoir en le faisant entrer au Conseil, le 29 avril 1624. Au lendemain de la Journée des Dupes (1630), Mathieu de Morgues, qui avait suivi Marie de Médicis dans son exil, se livra à un réglement de compte, avec la ferme intention de vouer aux gémonies ce Cardinal « *diable* » et « *tiran* ». La *Conversation de maître Guillaume avec la princesse de Conty, aux champs-Élyzées* recourt à la prosopopée pour faire parler Marie-Louise de Lorraine, décédée quelques mois après avoir été éloignée de la Cour, afin de révéler depuis « *l'autre monde* » les « *violences qu'il [le Cardinal] exerce sur les peuples et les Grands*. » Parmi bien des exactions, Richelieu aurait ainsi fait empoisonner Héroard et le secrétaire d'État Potier d'Ocquerre, morts à quelques mois d'intervalle au camp de La Rochelle : le premier parce « *qu'il n'avoit peu [le] gagner pour ce deffaire du Roy quand il voudroit* » ; le second, parce qu'il souhaitait « *donner sa charge à Bouteiller qu'il vouloit avoir, de Secrétaire d'Estat et son valet tout ensemble*[108] *!* » Il n'est pas question ici de prendre l'accusation au pied de la lettre : nous avons affaire à un pamphlet qui déforme la réalité pour exciter l'indignation et soulever la vindicte publique[109]. Néanmoins, sa capacité de nuisance tient à la part de vérité sur laquelle s'appuie la diffamation. Aussi est-on en droit de s'interroger : pourquoi de Morgues aurait-il évoqué Héroard et d'Ocquerre s'ils n'avaient été identifiés du public comme des adversaires du Cardinal ? Sans les empoisonner (du moins au sens propre du terme), Richelieu n'aurait-il pas cherché à priver les vieux conseillers de Louis XIII des prérogatives politiques qui entravaient sa prise d'ascendant sur l'esprit du roi?

Soumettre Jean Héroard : Richelieu, comte de Limours et de Montlhéry

C'est dans les premiers mois de 1623, en pleine reconquête du pouvoir après ses sombres années de disgrâce, que Richelieu se décide à acquérir la seigneurie de Limours auprès de Louis Hurault de Cheverny. Le contrat est signé le 06 avril pour un montant de 224 000 lt[110], une « *folie* » de son propre aveu[111], en dépit de

[107] Mathieu de Morgues écrit au Cardinal le 14 août 1626 : « *J'ai cru que mon devoir m'obligeait à rendre compte de temps en temps de mes actions à celui qui en est le maître […] pour satisfaire au désir que j'ai de prendre la règle de ma conduite sur la personne que j'honore par-dessus tous les hommes, […] dans lequel je ne suis qu'une voix qui vous supplie très humblement de me donner le ton que vous voulez que je chante à l'avenir ».* Il rappelle à cet effet qu'il rend régulièrement visite *« à ceux que je crois le plus utile au Roi* ». Cité par Christian Jouhaud, *Richelieu et l'écriture du pouvoir. Autour de la journée des Dupes*, Paris, Gallimard, 2015, p. 22.

[108] Mathieu de Morgues, *Conversation de maître Guillaume avec la princesse de Conty, aux champs-Élyzées*, Paris, Jacques Maillet, 1631. Les citations de ce paragraphe sont tirées respectivement des pages 7, 6, 17 et 32.

[109] Pour une étude des diverses modalités d'action du pamphlet, voir Christian Jouhaud, *Mazarinades. La fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985. Réédition Flammarion, 2009.

[110] Joseph Bergin, *Cardinal de Richelieu. Power and the pursuit of wealth*, New Haven & London, Yale University Press, 1985, p. 164.

son accession au cardinalat qui n'eût été possible sans l'aide de Marie de Médicis. Pour justifier cet achat, il évoque publiquement des raisons de santé : sa neurasthénie aigüe, dit-il, l'oblige à rechercher la solitude des champs. Nul doute cependant que d'autres raisons s'y mêlent car cet investissement, excessif pour ses moyens d'alors[112], ne fut pas le dernier. Le 29 avril, un an jour pour jour avant son entrée au Conseil du roi, il acquiert à quelques lieues de là et « *par aliénation du domaine royal, […] la châtellenie, terre et seigneurie de Montlhéry, pour la somme de 42 580 livres*[113]*, plus des offices, greffes et autres droits divers, montant ensemble à 84 387 livres 16 sols. […]*[114]. » En moins d'un mois le voilà devenu comte de Limours et seigneur engagiste du comté de Montlhéry.

L'achat de seigneuries proches de Paris constitue, comme nous avons eu l'occasion de le souligner, un investissement incontournable pour qui cherche à asseoir son statut nobiliaire et développer son influence socio-politique. Il va généralement de pair avec l'achat d'offices, pratique qui permet de construire ou renforcer un réseau de clientèle en pourvoyant des domestiques (au sens ancien du terme). Par ce biais, Richelieu s'émancipera progressivement de la puissante clientèle de Marie de Médicis. Ces investissements sont en outre des sources de bénéfices. À côté des censives prélevées sur les biens fonciers alloués en « propriétés utiles », certains offices comme ceux de commissaires des tailles constituent un placement financier particulièrement intéressant. La couronne, qui a besoin d'augmenter ses revenus, crée des conditions attractives pour ces nouveaux offices. Les commissaires des tailles sont autorisés à prélever 5% des montants taxés sur la population, ce qui leur permet un recouvrement annuel de 10% de l'investissement initial[115].

---

[111] « *[…] je ne puis que vous die la folie que j'ay faicte d'achepter Limours, en vendant Anssac et ma charge de grand aulmosnier.* » Lettre à M. de Rouville du 14 avril 1623. Cf. Pierre Avenel (éd.), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. 7, Paris, Imprimerie nationale, 1874, p. 525.

[112]Dans une quittance datée du 14 juillet 1623, Richelieu reconnaît avoir reçu de la reine 36 000 lt « *pour l'aider à payer le comté de Limours* ». BnF, manuscrits, Français 25966, pièce 59. Mais la somme est sans doute bien plus importante. Après la Journée des Dupes, Marie de Médicis se reprochera amèrement d'avoir gratifié son protégé au fil des années 1620 de plus d'un million d'or. Cf. Joseph Bergin, *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, Robert Laffont, 1985, chapitre III, « Les fruits du pouvoir », notamment p.78-82.

[113] N'ayant pu s'entendre avec François de Balsac d'Entragues, seigneur engagiste de la Comté, il eut recours une fois encore à sa bienfaitrice afin que le domaine fût remis en vente et lui fût adjugé. Victor-Adolphe Malte-Brun, *Montlhéry, son château et ses seigneurs*. Notice historique et archéologique, Paris, Auguste Aubry, 1870, p. 60.

[114] Louis Battifol, « Le Cardinal de Richelieu à Limours », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 49, 1927, p. 241-242. Parmi les nombreux offices de greffes acquis figurent ceux de garde des sceaux et de premier et second commissaire des tailles.

[115] Joseph Bergin, *Cardinal de Richelieu. Power and the pursuit of wealth*, *Op. cit.*, p. 165.

Mais cette dimension financière et socio-politique, pour fondamentale qu'elle soit, n'explique pas le choix géographique de ses investissements, d'autant que Richelieu s'en défit au bout de trois ans. Pourquoi une telle énergie dépensée à acquérir ces domaines et aménager le château si le bénéfice escompté devait s'avérer à ce point provisoire ? En stratège, Richelieu aurait-il vu dans ces acquisitions le moyen de réaliser d'une pierre deux coups, voire trois ?

Il n'est pas interdit de penser qu'en sous-main, notre cardinal, tout juste pourvu de sa barrette, avait *aussi* pour objectif de surveiller ces « politiques », conseillers et hommes de confiance du jeune roi qui jouèrent contre lui, lorsqu'en 1617 Louis XIII s'empara du pouvoir. En acquérant Limours et Montlhéry, Richelieu prenait le contrôle d'un territoire où résidait notamment l'un d'entre eux, Jean Héroard, le plus discret de tous, le plus difficile à pénétrer et à corrompre, et pour cette raison même sans doute, le plus suspect à ses yeux. Jean Héroard entretenait dans cette région, et bien au-delà, tout un réseau de relations, familiales et professionnelles, liées de longue date mais à des degrés divers, aux intérêts protestants. Déjà Henri de Gondi, évêque de Paris, en était conscient lorsqu'il accorda à Jean Héroard la création d'une cure à Vaugrigneuse. Aussi se réserva-t-il le droit d'y nommer le curé de son choix, un certain Pierre Frizon (1586-1651), chanoine et pénitencier de l'église de Reims, *serviteur diligent du parti dévôt*[116]. *Cet ancien jésuite nourrissait une haine farouche à l'égard des protestants, haine qui l'amena à* s'investir dans la violente querelle qui opposa, entre 1617 et 1621, les partisans du ministre de Charenton, Pierre Du Moulin, à ceux du jésuite Jean Arnoux, nouveau confesseur du roi. Avant même sa nomination officielle à la cure de Vaugrigneuse - dont il ne fit que récolter les dîmes[117], Frizon publiait *Le Moulin de Charenton sans farine*, pamphlet dédié, non sans perfidie, à Jean Héroard :

> *Monsieur, Dieu vous ayant fait la grace par sa miséricorde infinie de recognoistre, il y a longues années, la nullité de la Religion prétendue réformée, vous avez esté bénit du Ciel […]. L'affection que vous me portez (MONSIEUR), jointe à ce premier motif m'a occasionné de vous présenter ce livret, et lui donner créance soubs vostre nom*[118].

Pour saisir la portée de cette épître, il faut avoir en tête qu'à l'exception de Jean Héroard, qui s'était converti au catholicisme pour exercer auprès du Dauphin, toute la branche parisienne des Hérouard fréquentait le temple de Charenton[119]. Le pamphlet anti-protestant de Pierre Frizon s'offrait donc comme

[116] L'homme avait eu pour oncle le doyen de la cathédrale de Reims, lui aussi nommé Pierre Frizon, virulent ligueur que le duc de Mayenne avait missionné auprès du pape en 1589 pour défendre la cause de la Sainte Union.

[117] Inventaire après décès, pièce 40 (2 mars 1622). Sentence du prévôt de Paris établissant un partage égal des dîmes entre les paroisses de Briis et Vaugrigneuse. Mais déjà bien avant cette date, Pierre Frizon avait délégué au curé Pierre Fageon la célébration des offices de Vaugrigneuse.

[118] Pierre Frizon, *Le Moulin de Charenton sans farine*, Paris, Jacques Barrois, 1618.

[119] Guillaume Hérouard et sa famille sont des fidèles du temple de Charenton dans le cimetière duquel ils furent enterrés. Son fils Pierre, sieur du Mesnil, est un des donateurs de la bibliothèque de Charenton. Quant à Michel Héroard, le frère de Guillaume et le

une pomme de discorde, non seulement au sein de la famille[120], mais dans le cadre plus large de son réseau politique[121].

L'achat d'offices entrepris par Richelieu à Montlhéry, siège de la prévôté[122], présentait un véritable intérêt tactique. Le Cardinal allait y placer ses hommes de main. Les commissaires des tailles, notamment, chargés d'évaluer au plus près des habitants les revenus de chacun, se révélaient d'inestimables informateurs capables de mener en toute légalité des enquêtes sur les hommes et leurs activités. À commencer par celles que Jean Héroard développait pour ses missions de conseiller d'État. En témoigne la gratification de 3 000 lt qu'il reçoit en 1624 par lettres patentes du roi « *en considération de ses services qu'il nous a rendus […] et pour luy donner d'autant plus de moien de continuer*[123] ». Contresignée par Le Beauclerc, secrétaire d'État à la guerre, cette gratification relève de la gestion des conflits. On comprend qu'Héroard n'ait eu aucune envie que Richelieu entreprenne d'intervenir sur ses terres, alors que le seigneur de Vaugrigneuse ne dispose en 1623 que d'un droit de basse et moyenne justice et n'est donc pas en mesure de s'interposer. Jean Héroard s'est probablement senti menacé : là réside le motif de sa démarche pour obtenir du roi le droit de haute justice sur Vaugrigneuse – démarche qu'il aurait pu entreprendre bien plus tôt. Louis XIII le lui accorde par lettres patentes de janvier 1624, non sans souligner, comme il l'avait fait déjà en 1620 en lui octroyant un terrain à bâtir près du Louvre, qu'il s'agit là d'un gage de reconnaissance pour ses services rendus (voir annexe 8, pièce 2).

Si Richelieu ne pouvait pas s'opposer à cet octroi, du moins y apporta-t-il deux restrictions par le biais de son prévôt Christophle Bagireau (annexe 8, pièce

père de Jean Héroard, il fut une figure du protestantisme en Languedoc, au point d'avoir rencontré Calvin à Genève en 1552.

[120] Comme s'il avait anticipé ce coup porté à revers, Jean Héroard avait pris la peine quelques mois plus tôt de revenir, par acte notarié, sur l'orthographe originelle de son nom « Herouard » et sur ses liens avec les branches protestantes de sa famille, afin de donner « *pour tesmoignage à tous ceux de son nom combien il en a chery et affectionné la conservation, et du soing particullier qu'il a que ceux qui le doibvent porter à l'advenir, quelle diversité qu'il y ait peu avoir ou puisse estre encores, alors se recognoissent estre […] comme bons parens & descendans ensemble de mesme tige et s'embrassent tous de pareille & aussy estroitte bienveillance & amitié* ». AN MC/ET/CV/330 (26 févr. 1618). Déclaration par Jehan Héroard sieur de Vaugrigneuse […] concernant un changement d'orthographe.

[121] Qu'on pense à Jean Hotman, diplomate qui tenta de rapprocher l'Église catholique des Églises protestantes et fut dénoncé par les Huguenots fervents comme « pensionnaire de Rome » à cause de ses « opinions modérées ». Lettre du 1er juin 1609 citée par P.J. Blok (éd.), *Correspondance inédite de Robert Dudley et de François et Jean Hotman*, Haarlem, Les héritiers Loosjes, 1911, p. 91-92.

[122] La prévôté de Montlhéry englobait une centaine de paroisses et 130 fiefs sur un territoire s'étendant d'Athis-Mons à Lardy, de la Ferté-Alais à Limours, d'Arpajon à Angervilliers.

[123] « Heroard », PO 1516. BnF, Manuscrits, NAF 28000, pièce 8 (31 oct. 1624).

3)[124] : d'une part les officiers de justice seraient établis par les soins du prévôt et tenus d'obéir à ses sentences[125] ; d'autre part, Héroard était privé de toute « *juridiction sur les habitants dudict Montlhéry, encore qu'ilz feussent de la parroisse dudict Vaugrigneuze* ». C'était assez dire combien Richelieu entendait conserver son droit de regard sur les activités d'Héroard tout en assurant la protection des hommes missionnés sur ses terres. Pour se prémunir de ces observateurs indésirables, Héroard riposta en acquérant l'office tout juste créé de « second commissaire des tailles » de Vaugrigneuse et ses hameaux… et parvint même à racheter auprès de Lucas Chéandon celui de premier commissaire, acquis par ce dernier en 1621[126].

Aucune archive de Jean Héroard n'ayant été conservée - alors que la période est marquée par une forte collecte d'archives d'État - il est difficile de témoigner des activités exactes d'Héroard en tant que conseiller d'État. Même son *Journal* se trouve amputé de périodes qui correspondent à ce moment de bascule : à partir de 1623 et jusqu'au début de 1627, pas moins de 30 mois de chronique ont été retranchés du manuscrit original, comme le souligne le commentateur qui annota son journal[127]. Il y dénonce au fil des pages les endroits qui *« ont esté misérablement perdus, gouspillez et vilainement employez* » par « *la vefve et ses parents*[128]». Néanmoins il est probable qu'à la fin de 1626, Richelieu a suffisamment démaillé le réseau politique d'Héroard pour qu'il n'ait plus rien à craindre de ce dernier. Il se défait dès lors des comtés de Limours et Montlhéry - avec leurs offices, en les revendant à la Couronne afin d'être intégrés à l'apanage que Louis XIII est en train de constituer pour Gaston d'Orléans. Le tout pour un montat total de 715 000 lt (frais de travaux inclus)[129] qui lui permet de déplacer ses pions vers d'autres terrains.

---

[124] La copie de cet acte se trouve conservée dans les archives du château de Bandeville, à Saint-Cyr-sous-Dourdan, arrière-fief de Vaugrigneuse, cote 2/40/3/165 – 70/728. La titulature de Christophle Bagireau donne une idée du personnage : « *Conseiller du Roy, maistre des requestes ordinaire de l'hostel de la Royne, prevost, garde, commissaire inquisiteur et examinateur pour sa Majesté de la ville, prevosté et chastellenye de Montlhéry* ».

[125] La haute justice permet au seigneur d'arbitrer toutes les affaires (au civil et au pénal) et prononcer toutes les sentences, dont la peine capitale. Celle-ci toutefois ne peut être exécutée qu'après confirmation par des juges royaux ; d'où un appel obligatoire porté devant les parlements. Le tribunal seigneurial se compose de trois officiers traditionnellement nommés et rémunérés par le seigneur des lieux : le juge prononce les sentences, le procureur fiscal engage les poursuites et le greffier transcrit les jugements puis les archive.

[126] Inventaire après décès, pièce 21 (16 janvier 1625-30 janvier 1626). Regroupement de huit actes relatifs aux offices de premier et second commissaires des tailles de Vaugrigneuse.

[127] À la suite de Madeleine Foisil, il est généralement admis qu'il s'agit de Simon Co(u)rtaud, neveu d'Héroard qui récupéra le journal de son oncle après le décès d'Anne Duval, en 1640.

[128] BnF, Manuscrit, Français 4027, f. 168r et 292r.

[129] Outre le prix de vente s'élevant à 375 000 lt et payé par le roi (BnF, Manuscrits, Français 4502, f. 440r), Richelieu obtint de Gaston d'Orléans 340 000 lt pour le

III- Un patrimoine en partage : projet et revers d'une succession

Reformer un lignage autour d'un patrimoine matériel et immatériel

Le couple formé par Jean Héroard et Anne Duval s'est attaché à reconstruire ce que les guerres de religion avaient détruit : un patrimoine lignager d'abord, à travers la seigneurie de Vaugrigneuse dont ils rachetèrent les parts aux différents héritiers, qu'ils libérèrent des dettes accumulées et qu'ils s'attachèrent à développer par le rachat de terres et fiefs alentour ; jusqu'à finalement y obtenir le droit de haute justice. Un patrimoine humain ensuite : la prospérité retrouvée devait servir à rétablir les liens de solidarité familiale. Le couple, qui avait perdu leur seul enfant, prit ainsi sous son aile les nièces orphelines d'Anne Duval : Claude Duval d'abord, fille de son frère Charles, puis Marguerite et Claude Baudart, filles de Suzanne Desmazis et petites-filles de sa sœur Jacqueline.

La famille de Jean Héroard ne fut pas oubliée dans cette démarche communautaire. Entre 1600 et 1614, Jean Héroard fit progressivement l'acquisition d'une métairie nommée le « mas de Costelle » avec des vignes sises à Salepenche et au Cap de l'homme, ainsi que d'une maison près de l'hôtel de ville de Montpellier[130], tous biens dont il ne profita jamais et dont il est probable qu'il confia la gestion à ses sœurs et beaux-frères contre un revenu régulier. Ses trois neveux Co(u)rtaud devaient en hériter pour moitié au décès d'Anne Duval[131].

Dès sa nomination au poste de premier médecin du roi, Héroard avait organisé sa succession pour que son neveu Simon Co(u)rtaud, fils de sa sœur Marguerite, prenne un jour sa place. Il lui avait cédé son office de médecin ordinaire du roi, puis lui avait obtenu, après le mariage de Louis XIII et Anne d'Autriche en novembre 1615, un brevet de premier médecin du Dauphin à naître, voie d'entrée au poste d'archiatre. Sa succession curiale semblait assurée : Jean Héroard pouvait se rêver à l'aube d'une nouvelle lignée familiale de médecins royaux, porteuse d'un projet scientifique en gestation : celui du Jardin royal des plantes médicinales[132].

Il est probable qu'Héroard prévoyait déjà de léguer la seigneurie de Launay Courson, acquise en 1607, à ses trois neveux Co(u)rtaud - dont deux d'entre eux, Simon et Jacques, avaient rejoint Paris - tandis que Vaugrigneuse reviendrait à Claude Duval, par continuité lignagère. Cette donation fut actée pour Claude Duval en 1618. Elle hérita de la seigneurie de Vaugrigneuse en nue-propriété,

---

défraiement des réparations et aménagements qu'il avait fait réaliser à Limours (BnF, Arsenal, Ms 4208, f. 231v.).

[130] Inventaire après décès, pièces 8 (21 avr. 1600) et 162 (08 avril 1614) et AD 34, 2 E 57/43 (08 avril 1614), minutes du notaire Antoine Comte.

[131] L'autre moitié revenant aux héritiers d'Anne Duval. AN MC/ET/XXIV/350, f. 249 (31 juil. 1639).

[132] Ce projet, conçu dès 1616 par le médecin royal Guy de la Brosse avec le soutien de Jean Héroard (qui devait en devenir le surintendant), fut validé par un édit de janvier 1626 (enregistré au Parlement le 6 juillet suivant). Mais le jardin ne fut réellement créé qu'en mai 1635 et ouvert au public en 1640, sous le patronage de Richelieu.

ses oncle et tante se réservant l'usufruit du domaine jusqu'à leurs derniers jours et au dernier survivant[133]. Ce legs anticipé avait pour objectif d'assurer son avenir et lui permettre de contracter un beau mariage ; mais également de préserver son patrimoine en cas de revers de fortune.

Claude Duval trouva effectivement un parti de qualité. L'union fut conclue le 8 mars 1623 avec Victor III Brodeau, sieur de Candé et de La Chassetière, conseiller, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France[134]. Il avait été le secrétaire d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, ce qui lui valut d'être nommé en 1621 tuteur onéraire des enfants d'Albert de Luynes, gendre du duc. On jugera mieux du milieu dans lequel évoluait Victor Brodeau aux deux prestigieux témoins convoqués à la signature du contrat de mariage : le duc de Montbazon, pair et grand veneur de France et Antoine de Loménie, secrétaire d'État de la maison du roi et de ses commandements. Les autres témoins étaient des membres et amis de la famille, liés entre eux par leur origine tourangelle.

Victor III Brodeau est en effet l'arrière-petit-fils d'un riche bourgeois de Tours dont le fils, Victor I Brodeau, fut secrétaire et valet de chambre de François 1er et Marguerite de Navarre. Proche de Clément Marot, il fut un poète célèbre en son temps. Victor II Brodeau, nommé lui aussi conseiller secrétaire du roi, servit Henri III de Navarre et son épouse, Marguerite de Valois. Il se maria avec Marie Courtin[135] (fille d'un marchand blésois), dont la demi-sœur Bonne (alias Marie) Courtin épousa Jean Lhuillier, l'oncle d'Anne Duval. Victor II Brodeau, suspecté en 1562 - comme Guillaume Duval - d'être passé à la religion réformée[136], avait pour proche ami le tourangeau Gatian Marbault, lui aussi conseiller secrétaire du roi de Navarre dont la fille Marie[137] devait épouser François Le Coq, conseiller au parlement de Paris. De leur union naquit Françoise, mariée en 1613 à Jean Hérouard, trésorier de la maison du roi et fils de Guillaume Hérouard, oncle de Jean Héroard. Ainsi, il ne fait guère de doute que les familles Brodeau, Duval et Hérouard se sont fréquentées à Tours durant les règnes de Charles IX et Henri III. D'ailleurs, un acte conservé aux archives départementales d'Indre-et-Loire nous apprend que l'oncle de Jean Héroard, Gilbert Héroard, médecin de Montpellier, avait déposé chez Victor II Brodeau deux coffres fermés à clé que ce dernier devait lui faire livrer à Paris dès qu'il lui en ferait la demande. Gilbert étant tombé malade chez son frère Guillaume et y

[133] AD 91, B/2550 ; AN Y//159, fol. 294 (16 juin 1618).

[134] Contrat de mariage de Claude Duval et Victor Brodeau : AN Y//163, f. 410v (Registre des insinuations du Châtelet de Paris) ; AD 91, B/2550 (Registre des insinuations de la prévôté de Montlhéry).

[135] Le neveu de Marie Courtin, Guillaume Courtin, sieur de La Grange-rouge, trésorier de France en Berry, est un des témoins.

[136] A. Dupin de Saint-André, *Cinquantenaire de l'Église réformée de Tours*, Paris, 1887, p. 63 (section des « *pairs et conseillers* » sur « *le rolle des gens de la justice du siège présidial et prévosté royal de Tours* ».

[137] Le frère de Marie, Pierre Marbault, secrétaire du roi, est du nombre des témoins du contrat de mariage de Victor III Brodeau, à l'instar de François Le Coq évoqué ci-après.

étant décédé, les coffres restèrent longtemps chez les Brodeau jusqu'à ce que Guillaume eût requis leur convoyage[138].

Autre indicateur des amitiés tourangelles tissées entre ces familles, la présence parmi les témoins d'Auguste II Galland, procureur général de l'ancien domaine de Navarre au parlement de Paris. Son grand-père, bourgeois de Tours, avait été trésorier général de la maison d'Henri III de Navarre ; et son père, Auguste I, avocat au Parlement de Paris et maître des requêtes du roi de Navarre. Protestant par filiation paternelle, Auguste II devait être nommé en mai 1623 premier commissaire auprès des synodes et Églises réformées de France.

Ce mariage éclaire ainsi une partie du réseau de sociabilités protestantes tissées par la famille Héro(u)ard, entre noblesse, parlement et finance.

Les témoins de Claude Duval furent pour beaucoup ceux qui avaient été du mariage d'Anne Duval et Jean Héroard, voire leurs descendants. À cet égard, on peut s'interroger sur l'absence de François Duval de Fontenay-Mareuil, alors que son père, Germain Duval, avait été du précédent mariage. Le fait surprend puisque ayant servi comme enfant d'honneur auprès du Dauphin – du moins selon ses dires -, François Duval avait côtoyé Jean Héroard au sein du château de Saint-Germain-en-Laye, puis au Louvre. À cette absence fait pendant, une présence non moins significative, celle de Charles Le Beauclerc, alors intendant des finances[139] et ami d'Héroard, qui devait être promu secrétaire d'État à la guerre moins d'un an plus tard.

Claude Duval et Victor III Brodeau s'unirent sous le régime de la « communauté selon la coutume de Paris » qui correspond plus ou moins à notre actuel régime de la communauté : « […] *seront les futurs conjointz ungs et commungs en biens meubles et acquetz et conquestz immeubles qui seront faitz pendant et estant ledict mariage en quelques lieux que lesdicts acquestz soient scituez et assiz selon la coustume de la ville, prévosté et viconté de Paris* ». Quant au domaine de Vaugrigneuse dont Claude était bénéficiaire depuis la donation de 1618, sa valeur foncière s'élevait à 36 600 lt.

En cette année 1623 Jean Héroard multiplia les donations à sa famille, comme s'il se sentait menacé par l'âge… et peut-être aussi par ses adversaires. Le 19 mars, il résignait à condition de survivance sa charge de secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, au bénéfice de son neveu Jacques Co(u)rtaud[140] ; le 04 juillet il faisait don à sa sœur Jeanne d'une somme de 1312 lt 10 sols, précisant qu'elle lui resterait en propre, son mari Jean Mariotte n'ayant pas honoré l'obligation qu'il avait contracté en 1597 auprès de son beau-frère[141]. Ce manque de solidarité familiale venait s'ajouter aux graves problèmes financiers que connaissaient ses cousins Hérouard, dont il fut obligé

[138] AD 37 3 E 5/169 (23 juillet 1579), étude de Pierre Digoys.

[139] Il cumulait cette charge, obtenue en 1622, avec ses précédentes fonctions ;à savoir : secrétaire du cabinet du roi et des commandements de la reine Anne d'Autriche.

[140] Il en est pourvu le 28 mai 1623 et en prendra possession le 06 mai 1628. Cela dit, Jacques Co(u)rtaud était déjà pourvu d'une charge de secrétaire du roi depuis 1613. BnF, Manuscrits, Français 7856, f. 1564.

[141] AN MC/ET/XXIV/288, minutes de Chapellain et Desquatrevaulx.

de renflouer les caisses[142], et qui lui révélaient les failles de son ambition communautaire : manque de clairvoyance ou d'envergure de ses cousins et neveux, intérêts propres et vénalité des parents éloignés ou issus d'alliances. L'édifice familial était soumis à l'assaut des envieux comme des ennemis du médecin et conseiller d'État.

L'exemple le plus visible de cette érosion familiale réside dans le renoncement de Simon Co(u)rtaud à exercer son office de médecin ordinaire du roi et de futur premier médecin du Dauphin. En 1620, après cinq ans de mariage, le couple royal restait toujours sans héritier et tout laissait présager que la mésentente entre Louis XIII et Anne d'Autriche allait perdurer. Simon Co(u)rtaud, soumis aux attaques incessantes des médecins parisiens, lassé des intrigues, abandonna sa place pour retourner à Montpellier. Son oncle lui obtint des provisions en commandement pour la chaire qui vaquait depuis la mort en 1619 de Jacques Pradilles, docteur régent de l'université de médecine de Montpellier. Mais avec le départ de Simon Co(u)rtaud, c'était un maillon majeur de la stratégie curiale et familiale d'Héroard qui se défaisait. Jean Héroard n'en perdit pas pour autant ses ambitions au sein de la maison médicale puisqu'il devait encore ajouter à ses fonctions celle de surintendant des bains et eaux minérales (édit du 13 mars 1625), puis celle de surintendant du Jardin royal des plantes médicinales. Sans doute fondait-il beaucoup d'espoir en Guy de la Brosse, seul capable de porter son héritage intellectuel à travers le projet du Jardin des plantes[143].

En septembre 1627, Jean Héroard fut contraint de prendre la route pour suivre Louis XIII au siège de La Rochelle. En tant qu'archiatre, il avait en charge non seulement la santé du roi mais la direction des hôpitaux de guerre. Âgé et fatigué, il tomba malade au camp d'Aytré le 29 janvier 1628 et décéda 10 jours plus tard. C'est son valet de chambre, Guillaume Bigot, qui se chargea de « *faire amener le corps dudict deffunct audict Vaugrigneuse et payer la despense et fournir jusqu'aux grilles de Paris*[144]. » Selon ses dernières volontés, son corps fut descendu dans la cave sépulcrale qu'il avait fait aménager sous la chapelle de la Vierge, construite par ses soins dans l'aile nord de l'église Sainte Marie-Madeleine de Vaugrigneuse. Son cœur, lui, devait rejoindre la chapelle concédée en 1525 à la famille Duval, dans l'église de Saint-Germain-l'auxerrois (cf. note 13) ; mais rien n'indique que cette requête fût respectée.

[142] Pierre Hérouard, sieur du Mesnil, associé à ses frères Jean, sieur de Raincy et Antoine, sieur de La Boissière, avait opéré de 1613 à 1619 des placements financiers désastreux. Le 1er mai 1626, Jean Héroard sollicita de l'un d'entre eux une reconnaissance de dettes pour un montant de 64 400 lt (sans doute un prêt pour rassurer les créanciers). Inventaire après décès, pièce 7.

[143] AN AJ/15/501, pièce 10 : Édit de Louis XIII ordonnant sur le conseil de son premier médecin Hérouard l'établissement d'un Jardin royal des plantes médicinales en un faubourg de Paris (janvier 1626).

[144] Inventaire après décès.

Une succession sans « héritier »

Alité et dans l'incapacité d'écrire, Jean Héroard dicta son testament le 1er février 1628 devant de nombreux témoins conseillers d'État et ecclésiastiques[145]. De façon attendue, il désigna sa femme comme son exécuteur testamentaire et lui confia le soin de régler les messes qu'il souhaitait voir célébrées en sa mémoire tous les jours de la première année, tant à Saint-Germain-l'auxerrois[146] qu'à Vaugrigneuse ; puis trois fois par « *septaine* », et ce, à perpétuité…

Pour le reste, il se montra soucieux de respecter ses engagements, de protéger son entourage familial et de récompenser ses fidèles domestiques. Selon une formule convenue « *il ordonne que toutes ses dettes soient payées et tous les torts et griefs qu'il peut avoir fait, être réparés* ». Son attention et sa prévenance se portèrent vers les plus fragiles, et notamment les femmes de son entourage, à commencer par son épouse pour laquelle il rappela l'acte de donation mutuelle qui devait présider aux modalités de la succession. Par ailleurs, il dota chacune de ses sœurs d'une pension de 600 lt leur vie durant, mais sans qu'elles puissent la transporter à autrui ni la prendre sur les biens auxquels elles pourraient prétendre à la succession ; réserve qui laisse entrevoir des conflits d'intérêt au sein même de la famille montpelliéraine, probablement avec son cousin Pierre Guilleminet et ses beaux-frères, Jean Mariotte et Nicolas de Montfaucon. D'autant qu'il est précisé en conclusion du testament : « *et sy aulcun de ses parents ou héritiers voulloient aller à contraire de icelles dispositions en tout ou la moindre partye, déclare icelles establi que dès à présent il veult qu'ils soient privés de son hérédité, et icelle donnée aux pauvres.* » Jean Héroard avait cependant noué des liens étroits avec sa sœur Marguerite, à travers ses trois fils Jacques, Simon et Guillaume Co(u)rtaud. Si rien n'est dit dans le testament de la donation qui leur fut faite de la seigneurie de Launay Courson, c'est qu'elle est selon toutes probabilités intervenue en 1618, parallèlement à la donation de la seigneurie de Vaugrigneuse à Claude Duval[147].

Quant à Marguerite et Claude Baudart, les deux filles de Suzanne Desmazis qui, encore mineures, vivaient sous le toit du couple, Jean Héroard légua à la première 3 000 lt, « *pour aider à la marier* », et à la seconde 1500 lt. C'est donc fort logiquement que pour respecter ses dernières volontés, Marguerite Baudart épousa quelques mois après Claude de Saint Perrier, seigneur de Corbreuse[148] dont le contrat de mariage inclut « *…en exécution du testament dudict deffunct sieur Héroard …* ».

---

[145] AD 78, 3E 44/66, minutes de Jean Delaverchière, notaire à Versailles.

[146] Il confie la célébration de la messe à son confesseur, chanoine de l'abbaye, le « *Sieur Legro* » ; et après sa mort à celui qui lui succèdera.

[147] L'inventaire après décès signale à la date du 09 août 1630 que « *la dame de Vaugrigneuse a baillé et mis es mains [de Jacques Cortaud] les pièces concernant ladicte terre et seigneurie de l'Aulnay* ».

[148] AD 91, 2E 56/1245, Minutes de Jean Lemoyne, tabellion à Vaugrigneuse ; contrat de mariage du 23 septembre 1628. Quant à Claude Baudart, ce même dossier d'archives nous apprend qu'elle épousa Guillaume Bigot, l'ancien valet de chambre d'Héroard, présenté en 1646 comme un « bourgeois de Paris ».

Ce souci d'assurer aux filles de la maison un bon mariage se porta jusqu'à la fille de chambre d'Anne Duval, « Denise », à qui il légua 300 lt, alors que l'aide de cuisine « Fonnette » n'en reçut que 30. Les domestiques, au nombre de onze, étaient pour le reste des hommes : deux cochers, deux cuisiniers, un charretier, deux domestiques (dont l'un est doté de 800 lt), un valet de chambre (doté de 800 lt) ; enfin, un secrétaire, Pierre Lecques, à qui il lègue 600 lt, « *oultre et par-dessus l'office de contrôleur des tailles de Lavaur qu'il lui avoit cy-devant vendu et dont il luy fait don de ce qui en reste à payer.* » Pierre Lecques est en effet originaire de Montpellier ; aussi retourna-t-il dans sa ville natale après le décès de son maître. Il est intéressant de remarquer que, pour mener ses affaires, et notamment ses activités relatives à sa charge de conseiller d'État, Héroard avait placé sa confiance en un membre de la communauté montpelliéraine.

Les premières dissensions familiales entre les potentiels héritiers des sœurs Hérouard, perceptibles à la lecture du testament, vont peu à peu s'étendre au versant des Duval, à travers la gestion qu'Anne Duval fit de la seigneurie de Vaugrigneuse, léguée depuis 1618 à sa nièce Claude, mais dont elle conservait l'usufruit. Du vivant de son mari, c'est elle qui, quasi seule, avait administré le domaine. Au décès de leur oncle, Jacques Co(u)rtaud et ses frères, confiants en ses capacités, ne lui demandèrent pas caution des droits qu'ils possédaient encore sur le domaine, tant ils étaient assurés « *de sa bonne conduite en l'administration et jouissance des biens*[149]».

En dépit de cet a priori favorable, Anne Duval s'attira progressivement les foudres tant des neveux d'Héroard que de sa propre nièce et son époux Victor Brodeau. Tous s'estimaient lésés au regard de ce qu'il leur reviendrait au décès de la veuve ; notamment lorsqu'en 1637, Anne Duval loua à un certain René Pousset la maison seigneuriale, le parc et le jardin, contre le versement d'une rente. Victor Brodeau fit alors acte de sommation à sa belle-mère[150]. La transaction fut annulée par retrait lignager[151]. Les différends furent définitivement réglés par un accord signé avec Claude Duval et Victor Brodeau en février 1639[152], puis avec les frères Co(u)rtaud cinq mois plus tard[153], peu avant son décès survenu en janvier 1640, alors qu'elle logeait désormais « *rue des fossoyeurs* ».

Au regard de cette succession, force est de contater qu'aucun des légataires ne s'est porté héritier de l'entreprise qui anima Jean Héroard sa vie durant : celle

[149] AN., MC/ET/XXIV/350, f. 249r (31 juil.1639), Minutes de Jean II Chapellain.

[150] AD 91, B/2550 (14 fév. 1637), insinuation du contrat de donation, enregistrée à Paris dans leurs maisons du cloître Saint-Germain l'auxerrois.

[151] AN MC/ETXLIII/26 (23 février 1623). Arrêt fixant les conditions complexes d'usufruit.

[152] AN MC/ET/XLIII/26 (26 fév. 1639), minutes de Charles 1 Quarré. Anne Duval s'accorde donc avec le « *sieur et dame de Candé » pour abandonner tous ses droits sur Vaugrigneuse en échange d'une rente annuelle de 900 lt, sa vie durant* ».

[153] AN MC/ET/XXIV/350, f. 249 (31 juil. 1639). Il est acté que les parties s'étaient souvent rencontrées pour étudier l'inventaire du 15 mars 1628 et le compte rendu fait par Anne Duval, où s'étaient trouvées des erreurs conduisant à une sentence rendue le 25 juin 1636.

d'un patrimoine à reconstruire, à la fois matériel et culturel, capable de résorber les dissensions exacerbées par des années de guerre civile ; et ce, autour d'une entreprise supérieure qui leur serait commune. Les frères Co(u)rtaud, partagés entre Montpellier, Castres et Paris, revendirent dès 1634 Launay Courson à Charles François de la Boullaye pour un montant de 15 000 lt, dont 56 00 demeurèrent cependant aux mains de l'acheteur afin qu'il fît célébrer trois messes par semaine à la mémoire de leur oncle, en l'église de Vaugrigneuse, ainsi que le stipulait son testament[154]. L'année suivante, Jacques Co(u)rtaud résigna l'office de secrétaire du roi que lui avait transmis son oncle[155]. Quant à Claude Duval et Victor Brodeau, l'héritage se limita au bien foncier. En dépit des liens tissés du vivant de Jean Héroard, il semble que sa mémoire se soit révélée très encombrante sous le ministériat de Richelieu. Les « sieur et dame de Candé », cherchant la compagnie des Grands, cultivèrent plus volontiers leurs liens avec le duc de Montbazon[156]; Claude alla même jusqu'à se prétendre de la branche des Duval de Fontenay-Mareuil[157], avec l'accord probable de son cousin éloigné, le marquis François Duval de Fontenay-Mareuil, homme d'armes qui méprisait cet Héroard, médecin passé par la « savonnette à vilains », en gentilhomme qui se respecte[158].

Conclusion

En quoi la question du territoire, observée à partir de la seigneurie de Vaugrigneuse, permet-elle d'éclairer la trajectoire sociopolitique de Jean Héroard ?

Vaugrigneuse a de longue date été la possession d'hommes d'armes affidés du roi, avant de passer à cette classe montante que constituent les secrétaires du roi, soldats de l'écrit attachés à la défense des intérêts territoriaux et financiers de la Couronne, et pour cette raison même, anoblis. L'ascension de la famille Duval depuis François 1er illustre ce parcours qui mena Guillaume Duval, secrétaire du roi et trésorier général de Tours, à acquérir cette seigneurie en 1557. Comprendre comment Jean Héroard, médecin d'origine montpelliéraine, en devint le nouveau seigneur après avoir épousé sa fille demande de s'interroger sur la nature et les modalités de leur rencontre par-delà l'écart géographique et socioprofessionnel. Nous avons cherché à montrer que les connections s'établirent à Tours sous le règne de Charles IX, au sein de la compagnie des secrétaires et trésoriers du roi, principalement parmi les membres

[154] AN MC/ET/CV/389 (28 juin 1634), minutes de Guillaume Duchesne.

[155] Abraham Tessereau, *Op. cit.*, p. 404 (08 mai 1635).

[156] Voir René-Fernand Perron, *Répertoires et minutes des notaires parisiens : Pierre de Beaufort et Michel de Beauvais. Début du 17ème siècle. D'après le minutier central des Archives nationales*, 2012 [en ligne].

[157] Louis Moreri, *Le Grand dictionnaire historique*, t. 2, Paris, Libraires associés, 1759, p. 304 : « *Victor Brodeau, […], épousa Claudine du Val, de la Maison de Fontenay-Mareuil, dont il eut Jean Brodeau, seigneur de Candé et de Vaugrigneuse, etc, marquis de Châtres.* »

[158] Oubliant néanmoins que son aïeul, à cinq générations de là, avait été marchand de chandelles.

d'obédience réformée. Sous couvert de leur fonction, ces officiers amenés à se déplacer servirent selon toutes probabilités d'intermédiaires entre les partis factieux, au service d'une politique royale de pacification, dès l'avènement d'Henri III. Jean Héroard, lui, s'est formé très jeune au métier de secrétaire dans l'entourage catholique du duc de Nevers avant d'obtenir un doctorat de médecine à Montpellier, au sein de sa famille protestante. Il dispose d'une culture polymorphe, tant religieuse que scientifique, provinciale que curiale, bourgeoise que nobiliaire. En 1574, il est introduit à la cour par ses oncles officiers des finances, Guillaume Hérouard et François Sabathier, avec l'appui de Simon Fizes qui cumule alors les charges de gouverneur de Montpellier, de secrétaire d'État des affaires étrangères, de la maison du roi et de la gendarmerie. S'il débute comme médecin vétérinaire, il est rapidement promu médecin par quartier, avec le soutien de Marc Miron, l'archiatre d'Henri III. Parallèlement, il seconde ses oncles dans leurs missions, lorsqu'il se trouve en relâche.

Par leurs acquisitions foncières, ces officiers des finances se trouvent être en possession de seigneuries voisines. Cette proximité territoriale est à l'image des intérêts professionnels et familiaux qu'ils ont tissés entre eux. Elle contribue à renforcer les liens de solidarité par-delà l'insécurité des temps. Une insécurité dont seront néanmoins victimes Guillaume Duval et François Sabathier, contraints de s'exiler en 1585, l'un en Angleterre, l'autre à Sedan. La paix revenue sous Henri IV, Guillaume Hérouard hérita de la seigneurie du Mesnil Trasseboulle par sa femme Renée Sabathier tandis que son neveu, promu premier médecin du Dauphin au titre de ses services, épousa Anne Duval, avec l'ambition de réduire par cette alliance les fractures morales et matérielles causées par les guerres de religion. En se portant acquéreur de Vaugrigneuse, il liquide les dettes de Charles Duval, fils de Guillaume, éteint les dissensions successorales en indemnisant les différents héritiers, et préserve le bien lignager dont il devient le nouveau seigneur. Le couple prend sous son aile les orphelines de la famille et s'attèle à développer par des acquisitions foncières leur statut nobiliaire. D'abord prudents sur la pérennité de leur union, Jean Héroard et Anne Duval font acte de donation mutuelle en 1612, Anne Duval prenant en charge la gestion de la seigneurie tandis que son mari remplit auprès du roi ses multiples charges curiales.

Il est probable que les activités de renseignements auxquelles se livre Jean Héroard, en tant que conseiller d'État, transitent par la seigneurie de Vaugrigneuse, moins surveillée que ne l'est la cour du Louvre. À cet effet, Jean Héroard recourt aux services de son cousin Pierre Hérouard, fils de Guillaume[159], héritier de la seigneurie du Mesnil Trasseboulle. Cette

[159] Dans l'inventaire après décès, il est fait mention de commissions extraordinaires touchées par le sieur Héroard. Le 3 juin 1628, les notaires rappellent qu'il est « *deub à ladicte succession des commissions extraordinaires dudict feu sieur Héroard, la somme de neuf cents livres de l'année mil six cent vingt six* ». Cette gratification fait écho à celle du 31 octobre 1624, accordée par Louis XIII à « *[son] amé & féal conseiller en son conseil d'Estat* », laquelle se monte à 3 000 livres exemptées d'impôt, « *pour luy donner d'autant plus de moiens de continuer [ses services]* » (BnF, Manuscrits, NAF 2800,

collaboration restaure de fait le réseau territorial établi du temps de Guillaume Duval et François Sabathier.

Si ces hypothèses sont justes, voilà qui expliquerait pourquoi Henri de Gondi nomma en 1618 à la cure de Vaugrigneuse, nouvellement créée par Jean Héroard pour s'émanciper de la paroisse de Briis et de son curé André du Saussay, le chanoine pénitencier de l'église de Reims, Pierre Frizon, membre du parti dévôt, lequel s'empressa de publier un pamphlet anti-protestant, *Le Moulin de Charenton sans farine*, en se recommandant du seigneur de Vaugrigneuse. Pourquoi encore, cinq ans plus tard, Richelieu choisit d'acquérir la seigneurie de Limours puis celle de Montlhéry, siège de la prévôté, avec un certain nombre d'offices afférents. Ceux-ci lui permettent d'infiltrer ses hommes sur le territoire d'un de ses plus obscurs adversaires. La réaction de Jean Héroard ne se fit pas attendre qui, en 1624, sollicita et obtint de Louis XIII la haute justice sur ses terres ; ce dont Richelieu s'attacha immédiatement à réduire les effets, via son prévôt. Si Héroard chercha encore à préserver ses intérêts en rachetant en 1625 les offices de premier et second commissaires des tailles de Vaugrigneuse, la partie semble avoir été définitivement perdue à la fin de 1626, lorsque Richelieu se décide à revendre en bloc à la couronne les seigneuries de Limours et de Montlhéry. L'année suivante, le siège de la Rochelle débutait, où Jean Héroard devait décéder. Le secrétaire d'État Potier d'Ocquerre mourut quelques mois plus tard, suivi en 1629 par le secrétaire des affaires étrangères Raymond Phélyppeaux d'Herbault, et en 1630 par Charles Le Beauclerc. Ainsi disparaissaient les fidèles conseillers d'Henri IV et Louis XIII, laissant la place nette pour les « créatures » de Richelieu. Après l'arrivée à la surintendance des finances de Claude de Bullion et Claude Bouthillier en 1632, les frères Hérouard furent mis en faillite en 1634. En quelques années disparurent les partenaires du réseau sur lequel s'était appuyé l'ambition politique d'Héroard.

Les efforts menés pour restaurer une cohésion familiale autour d'un idéal communautaire pacifié furent voués au même échec. Les intérêts individuels prévalurent, la famille se divisa, entraînant avec elle le partage d'un patrimoine patiemment reconstruit. Château de sable, l'œuvre de Jean Héroard aurait totalement échappé à la postérité si Simon et Jacques Co(u)rtaud ne s'étaient attelés à préserver de l'oubli le journal de leur oncle. Il fut acquis à leur décès par Jean Ballesdens, secrétaire du chancelier Pierre Séguier, puis par Jean-

« Héroard », pièce 8). Ces commissions ne servaient-elles pas à rémunérer les informateurs de Jean Héroard, dont le secrétariat aurait été confié à Pierre Hérouard ? On s'étonne en effet que ce dernier puisse être rémunéré par son oncle de la somme de « *de deux cent cinquante neuf livres trois solz cinq deniers, qu'il avoit receu des bourses dudict deffunct sieur Héroard du quartier d'apvril mil six cent vingt sept, à cause de sondict office de secrétaire du Roy*. » (Inventaire après décès, 11 déc. 1630). Il n'est pas inutile de rappeler que les fils de Guillaume Hérouard étaient des financiers (cf. note 142). Le cadet, Jean, sieur de Raincy, fut trésorier de la maison du roi et contrôleur général des fermes de France de 1613 à 1619 ; l'aîné Pierre, sieur du Mesnil, fut maître d'hôtel ordinaire du roi, très investi avec le benjamin Antoine, sieur de la Boissière, dans les affaires de leur frère Jean. Antoine avait hérité en 1616, au décès de son frère Claude, de l'office de trésorier de France en Champagne.

Baptiste Colbert, avant d'entrer dans les collections royales et connaître une première édition imprimée au XIX[e] siècle. C'est à travers lui que la mémoire du médecin et conseiller d'État a traversé les siècles… non sans subir de notables coupes.

Au fond, Guy de la Brosse fit montre d'une clairvoyance certaine – mais quelque peu sarcastique - dans l'épître qu'il dédia à Jean Héroard pour la création d'un Jardin royal des plantes médicinales *:*

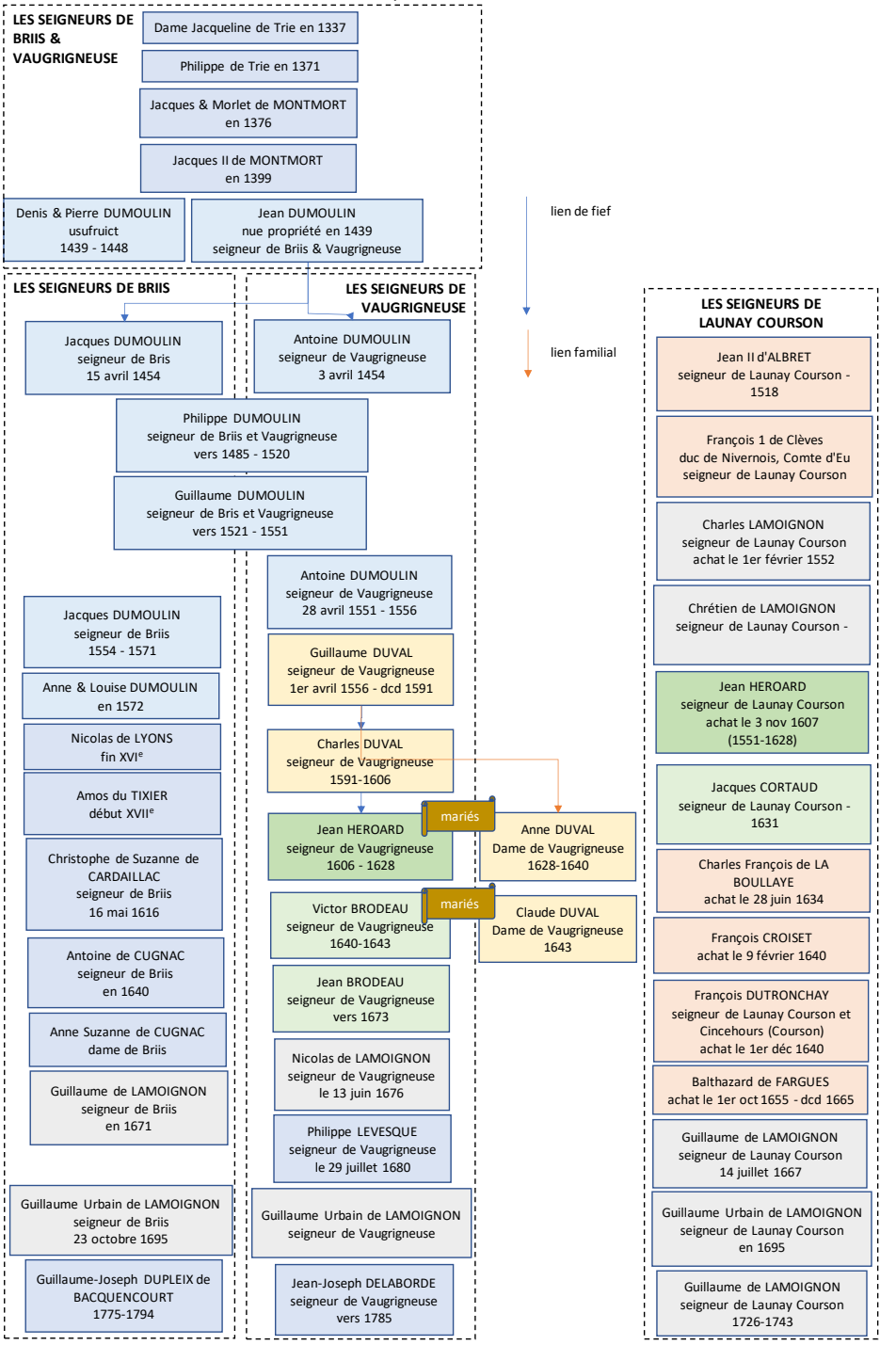
> *[…] pourquoi les historiens de nostre siècle, sachant que vous y aurez contribué vostre possible, enseveliroient-ils dans l'oubli cette belle action ? Eux qui font amas des plus beaux événements pour enrichir leurs cahiers, et ne la mettraient-ils pas au nombre de tant d'autres qui vous ont acquis une place honorable au rang des illustres ?*
>
> *Mais sans vous flatter de ces vanitez, vous qui vous attachez au solide, et qui sçavez que si les efforts loüables ne sont recompensez des hommes, que Dieu ne les oublie ; je croy qu'il suffit que vous cognoissiez que l'ouvrage est à l'honneur du Tout-Puissant, à la gloire du Roy, à l'avancement de la Médecine, et pour le bien du public, pour vous y portez d'affection, et d'avoir à gré l'entreprise*[160].

[160] Guy de la Brosse, *À M. Érouard, premier médecin du Roi*, s.l.n.d. [1626]. BnF, Arsenal, 4-S-1656, pièce 1.

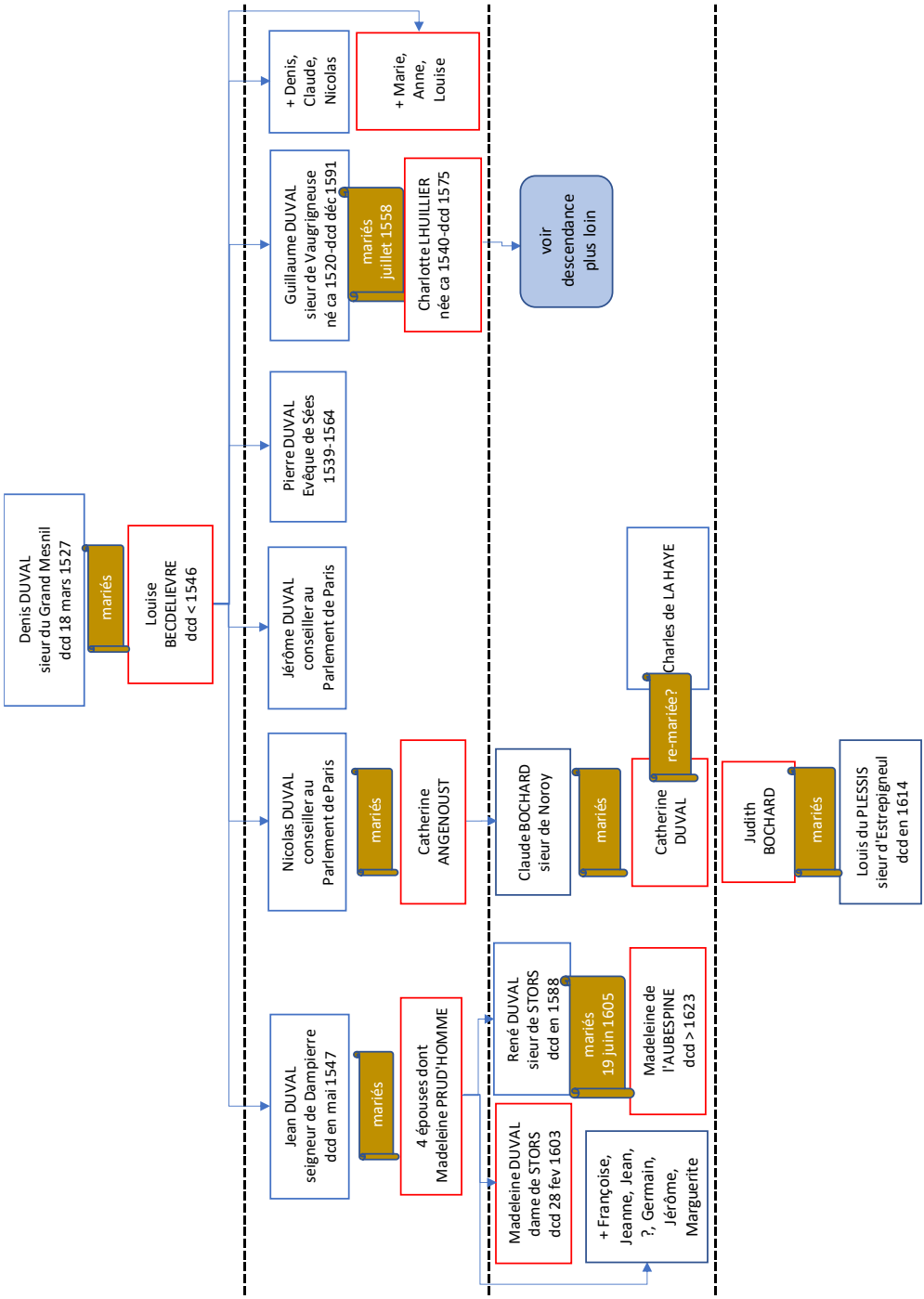
ANNEXES

Annexe 1 : Les seigneurs de Briis, Vaugrigneuse et Launay-Courson
Annexe 2 : Généalogie simplifiée de la famille Duval
Annexe 3 : Généalogie simplifiée de la famille Lhuillier
Annexe 4 : Généalogie simplifiée des descendants de Guillaume Duval
Annexe 5 : Généalogie simplifiée de la famille Hérouard/Héroard
Annexe 6 : Évolution du patrimoine de Jean Héroard
Annexe 7 : Plans du château de Vaugrigneuse inférés par les inventaires
Annexe 8 : Lettres patentes attribuant les droits de haute justice à Vaugrigneuse
Annexe 9 : Liste des actes cités dans l'inventaire après décès de Jean Héroard

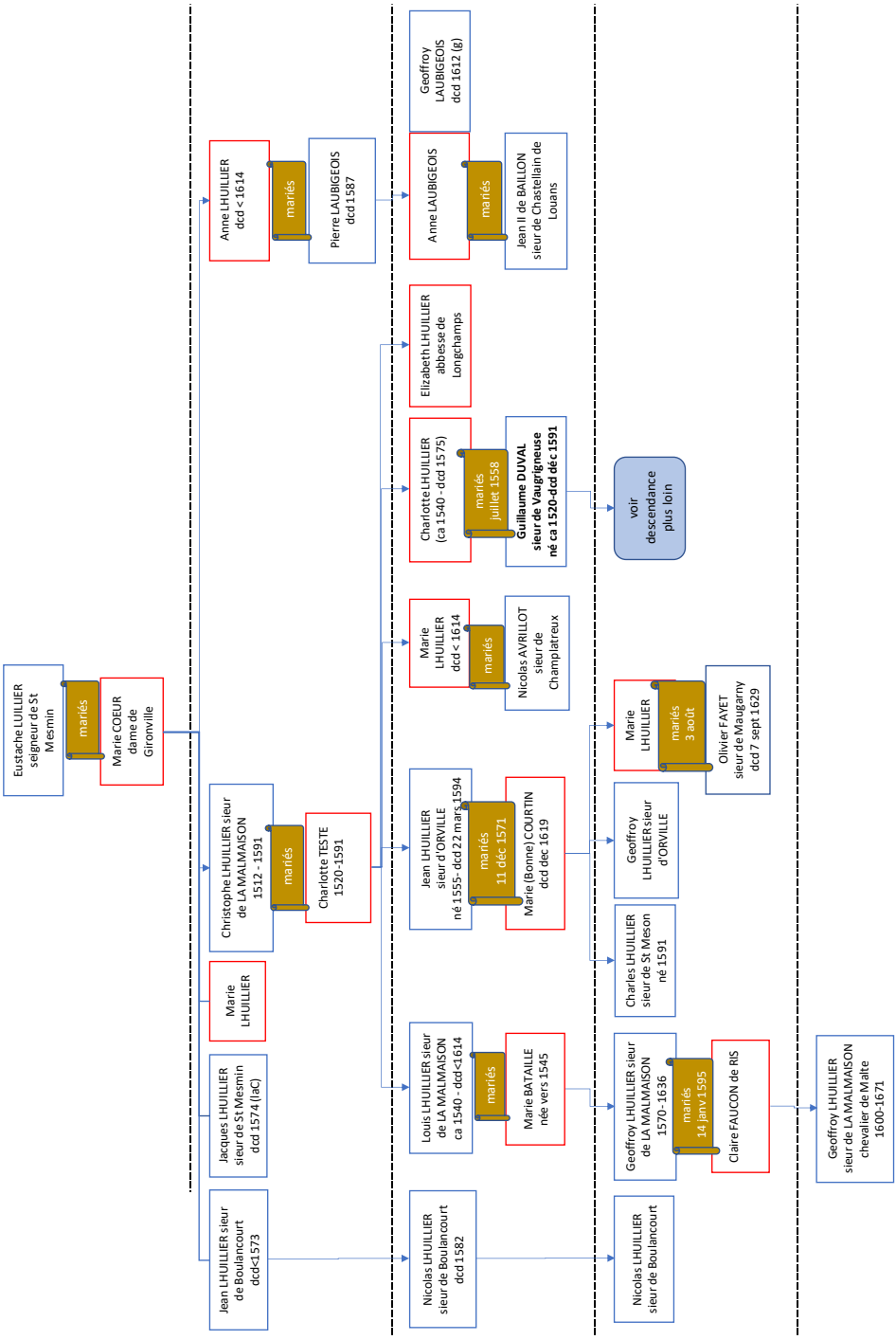
ANNEXE 1: LISTE DES SEIGNEURS DE VAUGRIGNEUSE, BRIIS & LAUNAY COURSON



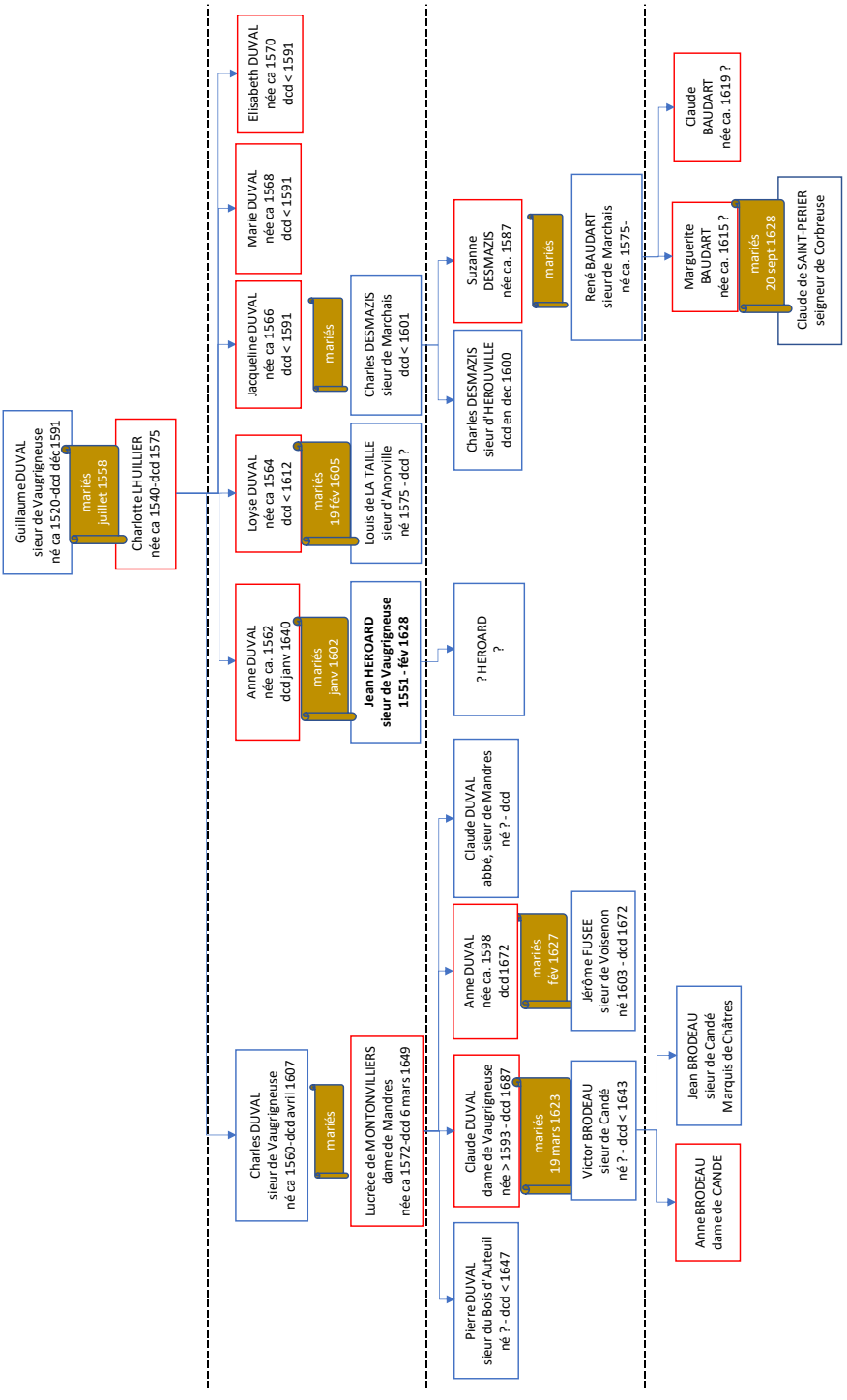
Annexe 2
Généalogie simplifiée de la famille Duval



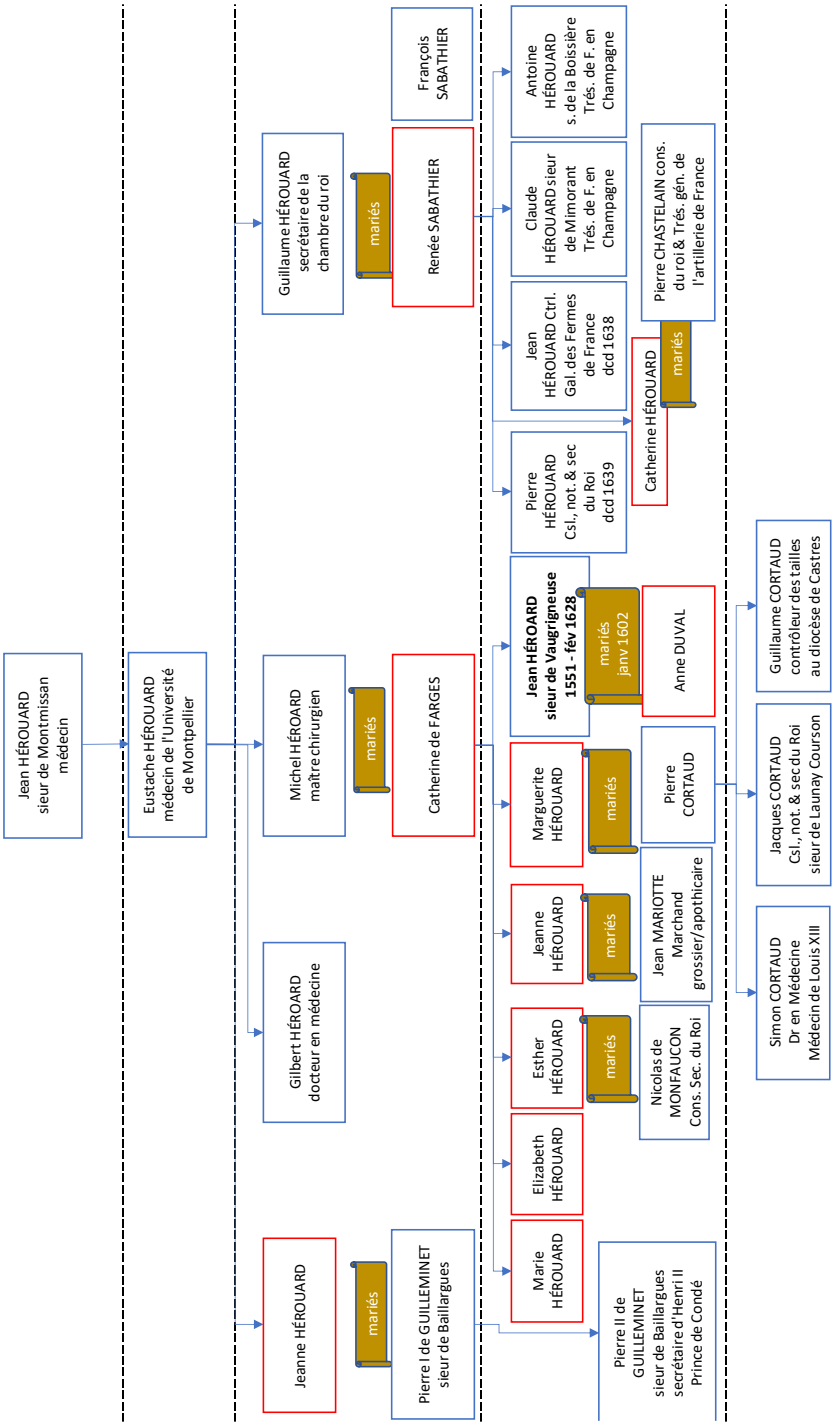
Annexe 3
Généalogie simplifiée de la famille Lhuillier



Annexe 4
Généalogie simplifiée des descendants de Guillaume Duval



Annexe 5
Généalogie simplifiée de la famille Hérouard/Héroard



Le 26 février 1618[161], Jean Héroard ressent le besoin de clarifier l'orthographe de son nom. Il déclare que toute sa famille écrit « Hérouard » et prononce son nom de même, citant son grand père Eustache. Mais son père Michel et son oncle Gilbert ayant eu coutume de signer Héroard, il a ensuite fait de même.

S'il regrette que cet écart orthographique puisse jeter un doute sur son appartenance à la famille « Hérouard », il ne peut se permettre que « *tous arrests, actes, expéditions & affaires* » qu'il a signés « Héroard » depuis 25 ans (1593), en tant que secrétaire du roi, puissent être remis en cause ; et il continuera donc à signer « Héroard ». Mais en tant qu'aîné de la branche mâle de la famille il veut que chacun sache que sa famille est bien celle des « Hérouard ».

Nous avons respecté cet écart d'orthographe dans tout l'article et dans la généalogie ci-dessus.

[161] AN – MC/ET/CV/330, Minutes de Guillaume Duchesne.

Annexe 6 :
Évolution du patrimoine de Jean Héroard

Il s'agit d'un exercice difficile compte tenu de la fragilité des données analysées qui sont basées sur les titres listés dans l'inventaire après son décès et sur les transactions enregistrées dans les minutes du notaire de Vaugrigneuse[162]. Cependant, nous avons enregistré tous les mouvements connus ayant entraîné une modification de ses actifs ; un tel mouvement ne modifie pas le patrimoine en valeur mais seulement en nature ; ainsi l'achat d'un bois transforme un montant de monnaie en montant foncier.

Nous avons différencié les actifs suivants :

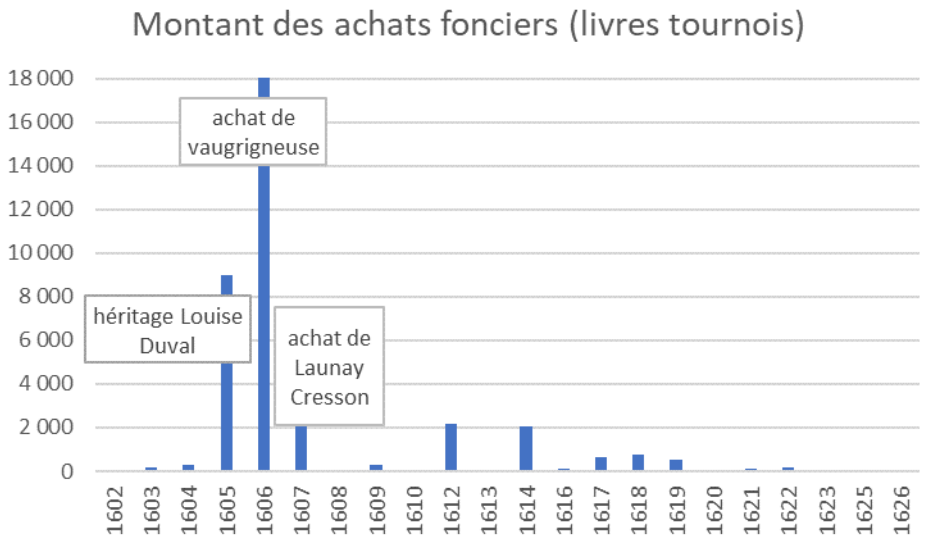
- Le foncier
- Les actifs papier (dettes passives et actives, rentes, cens)
- Les charges

En plus de ces actifs, l'inventaire permet d'avoir une valeur précise en 1628 du mobilier, des bijoux et joyaux, de la monnaie, de la vaisselle d'argent. Les cens ont une valeur négligeable.

Cet exercice permet d'obtenir une évolution de la valeur du foncier et des rentes entre 1602 et 1628 ; nous ne disposons pas d'information sur la période précédente.

La donation de la terre de Vaugrigneuse en 1618 n'est pas considérée comme modifiant le patrimoine car ils en gardent l'usufruit.

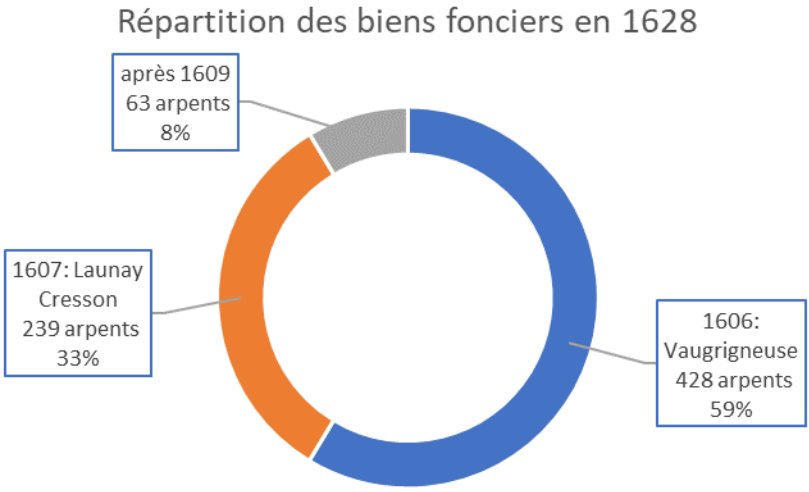
En terme de valeur, on observe trois années clés 1605, 1606, 1607, puis une succession d'acquisitions de 1609 à 1626 :



L'achat de Vaugrigneuse, y compris l'achat des droits de Louise Duval sur les successions paternelle et maternelle et l'achat de la seigneurie de Launay Cresson (ou Courson), forment l'accroissement principal du foncier. Les achats

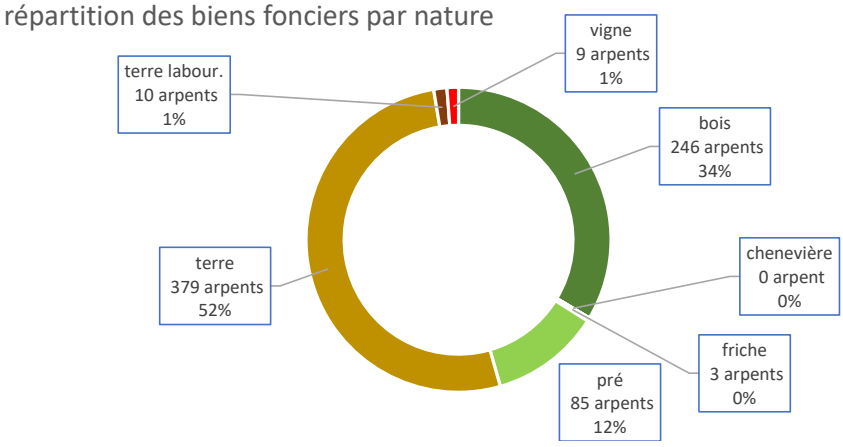
[162] Une vérification des notaires de Briis confirme qu'il n'y a pas de transaction Héroard.

successifs ne représentent que 8% des surfaces possédées par Jean Héroard lors de son décès en 1628 comme illustré ci-dessous.

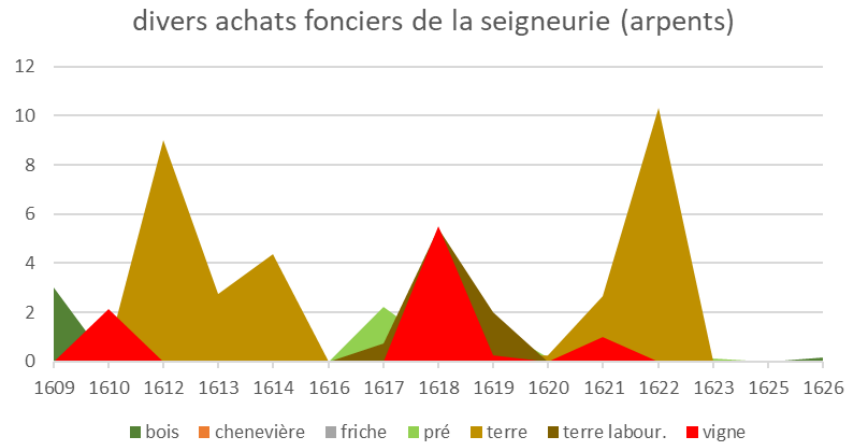


Hormis les évolutions de la valeur du foncier pendant sa vie, le montant total des biens fonciers s'élève à 36 600 lt en 1628.

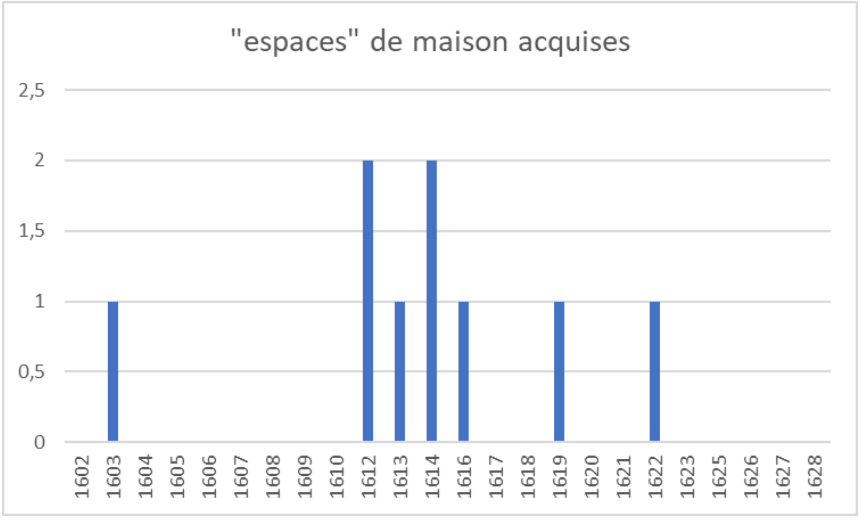
Il n'est pas possible d'avoir un détail précis des surfaces par nature car la description de la terre de Vaugrigneuse lors de l'achat en 1606 ne donne pas de détail ; on considérera qu'il s'agit de « terre ». Cependant ; les achats successifs sont bien documentés ce qui permet d'avoir la répartition suivante :



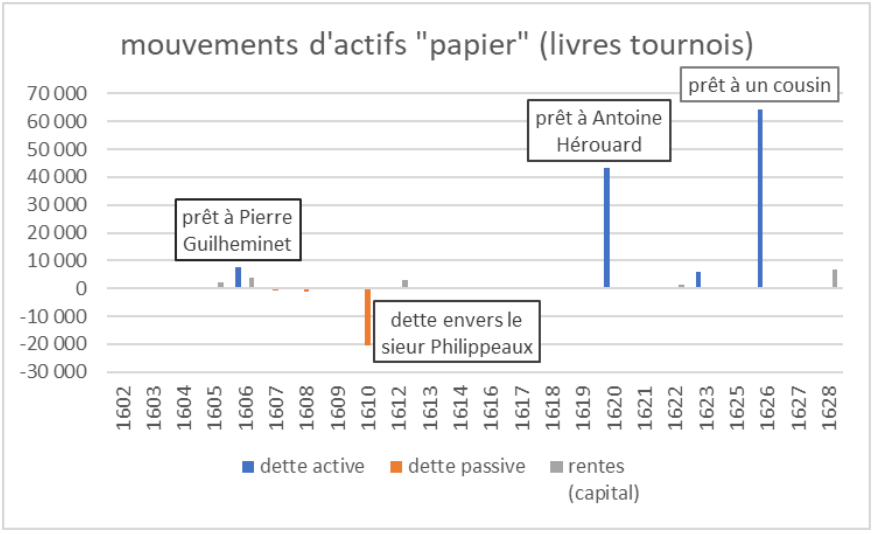
Les achats postérieurs à 1609 sont des échanges ou achats de terre faits le plus souvent par Anne Duval au nom de Jean Héroard, non présent. On observe sur la distribution chronologique ci-dessous qu'il y a eu trois périodes d'acquisitions : en 1612-1614, en 1618 et en 1622. Ces années devaient correspondre à des gains exceptionnels dont bénéficiait Jean Héroard.



Par ailleurs, un certain nombre d'autres acquisitions concernaient des maisons qui étaient ensuite données à bail ; les espaces de maisons correspondaient à 30m² environ.

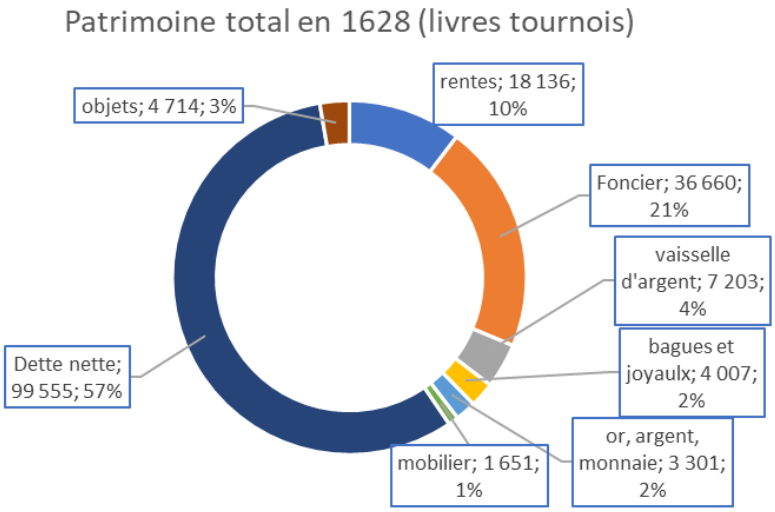


Les actifs « papier » constitués de dettes actives et passives et de rentes sont illustrés ci-dessous ; le montant des rentes est négligeable.



Jean Héroard a prêté à trois reprises des sommes considérables à des membres de sa famille ; ces « prêts » sont considérés comme des dettes actives mais il n'est pas certain qu'elles aient été un jour remboursées.

Jean Héroard a placé ses deniers dans le foncier au début de son mariage avec l'achat des seigneuries de Vaugrigneuse puis Launay Cresson mais il n'a pas renouvelé ensuite cet investissement de manière significative. On observe dans l'histogramme ci-dessous qu'il a principalement utilisé ses deniers pour prêter de l'argent. Il n'a pas non plus placé de montant important en achetant des rentes.

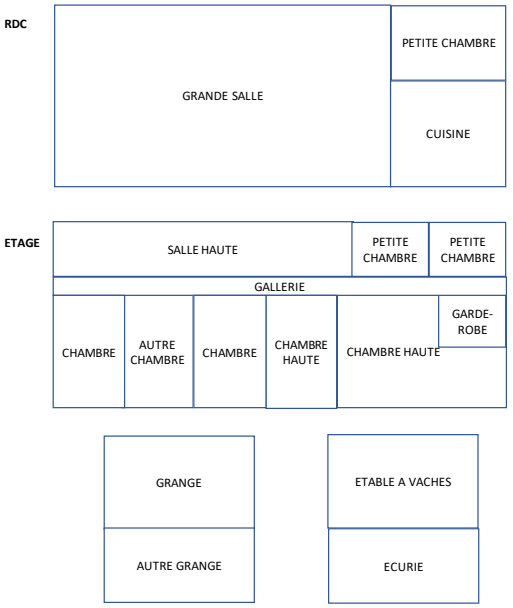


À la fin de sa vie, on observe qu'il a essentiellement donné beaucoup d'argent à sa famille, représenté par les dettes en bleu ci-dessus.

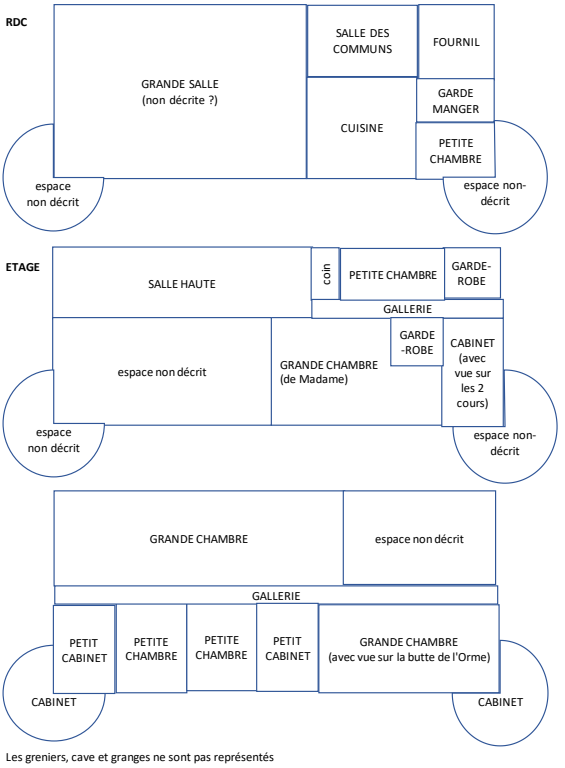
Annexe 7

Plans du château de Vaugrigneuse inférés par les inventaires

IMPLANTATION DU CHÂTEAU DE VAUGRIGNEUSE D'APRES L'INVENTAIRE DE 1585



IMPLANTATION DU CHÂTEAU DE VAUGRIGNEUSE D'APRES L'INVENTAIRE DE 1628



Les greniers, cave et granges ne sont pas représentés

Annexe 8 :
Lettres patentes attribuant les droits de haute justice à Vaugrigneuse[163]

Pièce 1 : extrait des lettres patentes concernant la haute justice que le cardinal de Richelieu détenait sur Vaugrigneuse comme seigneur engagiste de Montlhéry et qu'il transmet à Jean Héroard :

Armand, par la grâce de Dieu et du St siège, appliqué prestre Cardinal de Richelieu, seigneur de Montlhéry, scavoir faisons que désirant favorablement traicter Me Jean Héroard, seigneur de Vaugrigneuze et l'Orme Le Gras, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé et premier médecin de sa Majesté,

Nous luy avons donné, baillé et délaissé et en tant que nous est, donnons, baillons et délaissons par ces présentes le droit qui nous put appartenir en la haulte Justice de la terre et Seigneurie dudict Vaugrineuze et l'Orme Le Gras ensemble, la branche du tabellionné dudict lieu à Moi apartenant à cause de l'engagement que nous avons dudict Montlhéry,

Et ce moyennant un escu sol de rente que ledict Sieur Héroard et ses successeurs seront tenus et obligez payer et apporter par chacun an en la Recepte Ordinaire dudict Montlhéry, pour toujours, par ledict sieur Héroard et ses successeurs dudict droict de haute justice et tabellionné audict Vaugrigneuze et l'Orme Le Gras et paroisse dudict lieu.

Pièce 2 : enregistrement des lettres patentes au Parlement de Paris

Nous, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présents et advenir salut ; les tesmoignages plus certains que nos prédécesseurs Roys ont laissé de leur bienveillance envers eux qui ont bien mérité par leurs longs et fidelles services, ne se sont pas estendus seulement en leurs personnes mais encore où Il a vouleu perpétuer la mémoire par accroissement des tiltres et marques d'honneur en leurs maisons, recognoissant combien l'exemple de telles grâces et récompenses ser[vir]a à exiter les âmes vertueuses à se rendre dignes de pareilles rémunération ;

C'est ce qui nous a fait mettre en considération les bons, agréables et assiduz services que notre amé et féal Conseiller en notre Conseil d'Estat et premier Médecin le Sieur Héroard, seigneur de Vaugrigneuze, l'Orme Le Gras et de Launay Cresson[164] a rendu, tant à nos prédécesseurs Roys que à Nous, depuis notre naissance, lesquels il nous continue journellement avec tant de soing et affection que nous sommes justement commitz de luy départir toutes sortes d'effects de notre bonne vollonté ;

Ce estant, duement informez que ladite terre et seigneurie de Vaugrigneuze, de l'Orme Le Gras et parroisse dudict lieu où il y a justice moyenne et basse, sont dépendant pour la haulte justice et tabellionnage de notre Chastellenye de Montlhéry et dict que ledict sieur Héroard a désiré de nous à ce qu'il nous plaise,

---

[163] Archives privées du château de Bandeville, 2/40/3/165 – 70/728.

[164] Les appellations actuelles sont L'Orme Gras et Launay Courson.

luy accorder le droit de haute justice à luy et aux Siens en la terre de Vaugrigneuze et autres sujets ;

Pour les causes et autres bonnes et grandes considérations à ce, nous mouvans, avons, de notre certaine, saine, plaine puissance et authorité Royalle,

Accordé et octroyé, accordons et octroyons par ces présentes signées de notre propre main, audict Sieur Héroard, le droict de haulte justice en ladicte terre de Vaugrigneuze, l'Orme Le Gras et paroisse dudict lieu, pour y estre discerner[165] et en jouir, par luy, ses successeurs et ayant cause, à perpétuité avec plain pouvoir d'y exercer tous actes de haulte justice et tabellionnage avec tels et semblables droictz dont ont accoustumé de jouir et user et qui apartiennent aux aultres haultes justices de notre Royaume,

Voulons et nous plait à ce, et fera que ledict Sieur Héroard puisse et luy soit loysible faire dresser et ériger en ladicte terre de Vaugrigneuze l'Orme Le Gras et parroisse, des fourches patibulaires, carcans, eschelles, prisons et toute autre marque de haute justice, et d'establir en icelle, baillif ou prevost, procureur fiscal, greffier, tabellion, sergent et tous autres officiers pour l'exercice de la haulte justice,

Le tout à la charge de faire et prester par ledict sieur Héroard, ses successeurs et ayant cause, les foy et hommage pour ce deubz, à cause de notredit chasteau de Montlhéry et de payer par chacun an en la recepte d'Icelluy, soixante solz pour l'érection de ladicte haulte Justice et que les appellations qui seront interpretté desdicts officiers de Vaugrigneuze, ressortiront devant le prevost dudict Montlhéry ;

Sy donnons en mandement à mon ami et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de Parlement de Paris et gens de notre Trésor, prevost dudict Montlhéry et à tous nos amis [?], justiciers et officiers qu'il appartiendra, chacun endroict soy que nos présentes lettres de concession et octroy de droict de haute justice et de tout le contenu en icelle,

Ils facent, souffrent et laissent ledict Sieur Héroard, ses successeurs et ayant cause, jouir et user pleinement et paisiblement sans en ce, leur faire ny promettre leur estre faict aucun trouble ny empeschement, au contraire,

Car il est notre plaisir nonobstant quelconques ordonnance, mandement, règlement, deffence et lois à ce contraire, auxquelles et à la desrogatoire des desrogatoires, y continuer ; nous avons desrogé et desrogeons par ces présentes et à fin que ce soit chose ferme et establie à tousjours, nous y avons fait mettre notre scel, sauf en autre chose, notre droict et cautions en touttes ;

Donné à Paris au mois de Janvier, l'an de grâce mil six cent vingt quatre et de notre règne le quatorziesme,

Signé Louis, et sur le reply « par le Roy », Potier et scellons

Du grand scel en cire verte sur lacq de soye et à l'un des costés dudict reply est escrit, Rigoirre[166] Ouy le procureur général du Roy, pour jouyr par l'impétrant de l'effet et contenu en icelle sans tirer à conséquence et à la charge

[165] Discerné semble la transcription la plus probable même si l'infinitif est curieusement employé.

[166] Il s'agit peut-être d'une forme altérée du prénom Grégoire ?

que les appellations qui seront interprettées des officiers de Vaugrigneuze ressortiront devant le prevost de Montlhéry ;

à Paris en parlement le vingt neuviesme mars mil six cent vingt quatre ;

Signé du Tillet, et à l'autre costé est escript, les lettres patentes cy-dessus [s]ont establies et publiées en jugement et enregistrées en registre des bannières du greffe de la prévosté et Chastellenye de Montlhéry, suivant le jugement donné de Mr le Prévost dudict Montlhéry en datte de ce jourdhuy sixiesme jour de may mil sic cent vingt quatre. Signé Soixon[167]

Pièce 3 : Enregistrement des lettres patentes à la prévôté de Montlhéry :

A tous ceulx que ces présentes lettres verront Christophle Bagereau conseiller du Roy notre Sire, maistre des requestes ordinaire de l'hostel de la Royne, prevost garde commissaire inquisiteur et examinateur pour sa Majesté de la ville prévosté et chastellenye de Montlhéry, salut,

Sçavoir faisons que veu la requeste à nous présentée par Messire Jean Héroard, seigneur de Vaugrigneuze et l'Orme le Grau, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, premier médecin de sa Majesté par laquelle il nous auroit (avoit ?) exposé qu'il avoit obtenu lettres patentes du Roy données à Paris au mois de janvier dernier, signées Louis, et sur le reply par le Roy, Potier et scellées du grand seau de cire verte contenant que pour les causes y contenues ledict seigneur luy avoit accordé le droict de haulte justice en ladicte terre de Vaugrigneuze, l'Orme le Grau et parroisse dudict lieu […]

Nous disons que lesdictes lettres seront lues, publiées et enregistrées au registre des bannières du greffe de ceste prévosté, aux charges contenues par lesdictes lettres mesme, de payer lesdicts soixante solz tournois à la recepte du domayne dudict Montlhéry, aussy que les officiers seront tenus et establis par Nous et qu'ilz seront tenus d'obéyr aux sentences et jugements qui seront par Nous donnez et que le greffier d'icelle justice sera tenu d'apporter aux procureurs du Roy de six en six mois, un Roolle et appellacions qui seront interprêtées du juge de Vaugrigneuze et l'Orme le Gras pour en faire par ledict procureur du Roy telles poursuictes que besoin sera, avec deffenses à tous les justiciables desdicts lieux de Vaugrigneuze et l'Orme le Gras de rellever leurs appellacions ailleurs que pardevant Nous audict Montlhéry, à payer d'amande arbitraire à la charge aussy de faire les foy et homages au Roy à sondict chasteau de Montlhéry ainsy qu'il a esté cy-devant dict, et sans que ledict sieur Héroard puisse prétendre aucune juridiction sur les habitants dudict Montlhéry, encore qu'ilz feussent de la parroisse dudict Vaugrigneuze, ny tirer à conséquence pour ce regard. En tesmoin de ce nous avons faict mettre leditct sel de ladicte ville prevosté et chastellenye de Montlhéry. Ce feut faict et donné le sixiesme jour de may mil six cent vingt quatre. Signé Soixon.

---

[167] Il s'agit probablement de Jean Soixon, huissier de la prévôté de l'hôtel et grande prévôté de France, demeurant à Montlhéry, fils de Mathurine Aulger et Jean Soixon, chevaucheur ordinaire de l'écurie du roi, demeurant à Cormier, paroisse de Limours. (AN, Insinuations, Y//173, f. 260)

Annexe 9
Liste chronologique des actes cités à l'inventaire après décès de Jean Héroard

Dans la partie de l'inventaire concernant les « titres, papiers et enseignements », sont listés 160 documents qui ont été pour la plupart, consultés et analysés[168];

Pièce Sour	date	description	notaire - lieu de l'étude
2	1602-01-28	Contrat de mariage en présence de tous les membres des familles HEROARD et DUVAL/LHUILLIER	Etienne TOLLERON et Nicolas PRIVÉ
3	1612-03-01	Donation entre vifs de Jean HEROARD et Anne DUVAL	Claude LEVASSEUR et Jean LE CAMUS
4	1602-02-09	Apport des biens de Jean HEROARD à la communauté du mariage	Etienne TOLLERON et Nicolas PRIVÉ
5	1602-02-09	Apport des biens d'Anne DUVAL à la communauté du mariage	Etienne TOLLERON et Nicolas PRIVÉ
6	1620-12-13	Achat par Antoine HEROUARD d'une charge de premier commissaire des tailles de Paris pour un montant de 120 372 livres devant lui rapporter 6 deniers par livre, dont Jean HEROARD a financé 43 200 livres en contrepartie d'un pourcentage sur les revenus	Guillaume DUCHESNE et Pierre II VIARD
7	1626-05-01	Un des cousins HEROUARD promet à Jean HEROARD le paiement d'une dette de 64 400 livres	sans référence
8	1600-04-21	Achat par Jean HEROARD auprès de Guillaume HEROUARD et Renée SABATHIER sa femme de biens dans la région de Montpellier : quarte partie du mas de Costelle et d'une maison près de l'hôtel de ville ; vignes.	Pierre I VIARD et Claude LE JARS
9	1618-08-20	Reconnaissance de dette par CUIVERT ? envers Jean HEROARD pour 60 écus	CUIVERT ?
10	1620-07-10	Reconnaissance de dette de Lucrèce de MONTONVILLIERS envers Anne DUVAL pour 200 livres qu'elle promet de donner à son neveu	
10	1620-07-13	Reconnaissance d'une dette envers Anne DUVAL de son "neveu" DUVAL, fils de Lucrèce; il s'agit peut-être d'un don	
11	1627-06-20	Philibert COURTAUD marchand et Pierre VERDUREAU reconnaissent une dette de 24# envers Jean HEROARD	DEVALLAND - Vaugrigneuse
12	1627-07-19	Louis et Estienne COURTIN vignerons de St Morice reconnaissent une dette de 10 livres 10 sols envers Jean HEROARD	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
13	1627-07-09	Pierre VERDUREAU laboureur de St Morice et Claude VERDUREAU de Sermaize rconnait une dette envers Jean HEROARD de 52 livres 10 sols	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
14	1627-07-11	Robert PESCHEUX laboureur de Machery et Pierre VAILLANT laboureur au Marais reconnaissent une dette envers Jean HEROARD de dette de 10 livres 10 sols	LEMOYNE tabellion de Vaugrigneuse
15	1627-07-19	Jean et Pierre BOUILLON et Guillaume BUCHARD marchands de Vaugrigneuse reconnaissent une dette envers Jean HEROARD de 42 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
16	1627-06-24	François GUESNEAU vigneron de Bryis reconnait une dette envers Jean HEROARD de 18 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
17	1627-07-09	Jean FAROST meusnier et Denis BRETON reconnaissent une dette envers Jean HEROARD de 127 livres 10 sols	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
18	1627-06-29	Mathieu DESBORDES et Flaurent GUSSIN reconnaissent une dette envers Jean HEROARD de 18 livres 15 sols	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
19	1627-06-24	François LEMERCIER reconnait une dette envers Jean HEROARD de 12 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
20	1627-06-23	Gilles TESTARD et Marie AUGER veuve de Flaurent MIROISE reconnaissent une dette envers Jean HEROARD de 24 livres dont 14 livres 7 sols ont été payés	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
21	1621-10-29	Rachat par Jean HEROARD d'un office de premier commissaire des tailles à Vaugrigneuse acquis par Lucas CHANDON le 29 octobre 1621 pour la somme de 406 livres 18 sols	
21	1625-01-16	Achat par Jean HEROARD d'un office de second commissaire des tailles de Vaugrigneuse pour 402 livres en principal et 20 livres 2 sols pour le sol/livre ; quittance du 10 avril 1625	"pardevant les controlleurs généraux"
21	1626-01-30	Obligation aux premier et second commissaires de Vaugrigneuse de s'enregistrer au greffe de Montlhéry	"pardevant le sieur président BACHELLIER"

[168] Près de 280 actes de l'époque ont été retranscrits et étudiés pour rédiger cet article ; la liste complète de tous les documents est trop longue pour figurer ici.

Pièce Sourc	date	description	notaire - lieu de l'étude
22	1627-12-20	Louis BARBIER avocat en parlement reconnaît occuper les offices de second advocat du Roi aux greniers à sel d'Orléans, Baugency et Étampes comme prête-nom de Jean HEROARD qui détient les lettres de provision.	Jean II CHAPELAIN & Antoine DESQUATREVAUX
23	1623-03-23	Pierre DUVAL sieur du bois d'AUTHEUIL s'oblige envers Jean HEROARD pour le remboursement d'un prêt de 6 000 livres fait pour la dot de Claude DUVAL sa soeur	Pierre de BRIQUET et Michel de BEAUVAIS
24	1605-02-28	Louis de LA TAILLE et Louise DUVAL vendent à Jean HEROARD et Anne DUVAL leur part d' héritage sur la terre de Vaugrigneuse pour 9000 livres	Mathurin PERIER et Nicolas NOURRY
25	1606-03-10	Charles DUVAL et Lucrèce de MONTONVILLIERS reverse à Anne et Louise Duval et pour moitié chacune les revenus échus sur la terre de Vaugrigneuse pour 1 200 livres.	Mathurin PERIER et Simon de SAINT-JULLIEN
26	1606-03-10	Charles DUVAL vend sa part d'héritage paternel, maternel et colatéral à Anne Duval et Jean Héroard pour un montant de 18000 livres. Pour acquérir Vaugrigneuse HEROARD doit encore verser 12000 livres à Anne et Louise DUVAL	Mathurin PERIER et Simon de SAINT-JULLIEN
26	1606-03-17	Charles DUVAL reconnait avoir reçu de Jean HEROARD 10 000 livres immédiatement employées pour acheter la terre du bois d'Auteuil	Nicolas NOURRY et Simon de SAINT-JULLIEN
27	1605-12-12	Modalité de règlement de diverses dettes anciennes de Charles DUVAL envers ses sœurs et son beau-cousin DU PLESSIS au profit de Charles de LA HAYE procureur de Louis du PLESSIS sieur d'Estrepigneux et Judith BOCHARD sa femme et Anne DUVAL avec procuration de Louise DUVAL	Nicolas CRESSÉ et de Simon de SAINT-JULLIEN
28	1606-03-16	Charles DUVAL et Anne DUVAL se portant fort de Louis de la TAILLE et de Louise DUVAL sa femme : partage d'une rente de 1346 livres 13 sols 4 deniers constituée en 1599 à Jules RESTE gentilhomme milanais à prendre sur l'impôt de cinq solz par muid de vin entrant dans Paris	Nicolas NOURRY et Simon de SAINT-JULLIEN
29	1606-03-29	René REGNIER quitte Jean HEROARD pour Charles DUVAL de la somme de 450 livres pour une rente de 30 livres dont il a hérité par moitié de son père René REGNIER	Nicolas NOURRY et Simon de SAINT-JULLIEN
30	1606-05-20	René REGNIE, procureur en parlement, quitte Jehan HEROARD pour Charles DUVAL de la somme de 450 livres et 360 livres pour une moitié de rente de 30nlivres dont René REGNIER a hérité de Jeanne REGNIER sa deffunte sœur, femme de Claude DELART procureur à la cour	Nicolas NOURRY et Simon de SAINT-JULLIEN
31	1574-11-27	Pierre de FICTE échange à Guillaume DUVAL des terres près de Vaugrigneuse contre une rentes que DUVAL finance avec les héritages de sa femme.	Claude et Jean TROUVE
31	1606-04-01	Charles de FICTE sieur de Soucy constitue une rente de 100 livres au profit de Jehan HEROARD et Anne DUVAL	Bernard BARBEREAU et Etienne TOLLERON
32	1607-05-15	Claude MANGOT conseiller du Roy et Marguerite LEBEAU sa femme quittent Jehan HEROARD de la somme de 240 livres pour une dette de feu Charles DUVAL sur la terre de Vaugrigneuse prélevé sur le prix d'achat de 4 000 livres	Nicolas NOURRY et Simon de SAINT-JULLIEN
33	1608-03-22	Guillaume FUSÉE sieur de GALLANDIER et Jeanne GAMART sa femme quittent Jehan HEROARD de 525 livres son prix d'achat de 4 000 livres	Nicolas NOURRY et Simon de SAINT-JULLIEN
34	1607-07-17	François PORTEBODIN et feu François de MAROLLES quittent Jehan HEROARD d'autre part de 266 livres et 420 livres pour deux dettes de feu Charles DUVAL sur la terre de Vaugrigneuse prélevé sur son prix d'achat de 4 000 livres	Nicolas NOURRY et Simon de SAINT-JULLIEN
35	1608-03-15	Lucrèce de MONTONVILLIERS veuve de Charles DUVAL quitte Jehan HEROARD de la somme de 1100 livres retalive à une dette de 1400 livres dont le reste est réservé pour des créanciers éventuels	De BRACONNIER et de BOIGNET
36	1607-03-27	Charles DUVAL et sa femme Lucrèce de MONTONVILLIERS s'accordent avec Jehan HEROARD pour qu'une dette de 1668 livres puisse être remboursée en déduction de l'acquisition de la terre de Vaugrigneuse	Nicolas NOURRY et Simon de SAINT-JULLIEN
37	1607-07-20	René BAUDART et Suzanne DESMAZIS s'accordent envers Jacob BAILLY procureur pour Jean HEROARD et Anne DUVAL pour que Suzanne DESMAZIS renonce aux droits sur la succession de sa mère Jacqueline en échange d'un paiement de 4000 livres	Nicolas NOURRY et Simon de SAINT-JULLIEN
38	1607-04-07	Anne et Louise DUVAL s'obligent à payer à Lucrèce de MONTONVILLIERS et ses enfants 1 600 livres au compte de tutelle	Cour
38	1608-04-27	Anne et Louise DUVAL s'obligent envers damoiselle BAUDART à payer 1000 livres	Cour
38	1610-06-18	Anne DUVAL autorisée par Jean HEROARD et procuratrice pour Louise DUVALont payé à Lucresse de MONTONVILLIERS, veuve de Charles DUVAL, 1 600 livres (suivant la sententence de la cour du 7 avril 1607). Dès lors Lucrèce de MONTONVILLIERS s'engage à indemniser Anne et Louise DUVAL de la dette de 1000 livres payée à Melle BAUDART (sentence de la cour du 27 avril 1608)	Jacques MOREL et de BOIGNET
39	1619-05-02	Jean HEROARD et Anne DUVAL s'accordent avec Christophle de Suzanne de CARDAILLAC seigneur de Brys et Magdeleine TIXIER son épouse pour que le hameau de Lorme Le Gras devienne un fief de Vaugrigneuse (justice et censive) Plantations de bornes pour séparer les terres	Jacques BERTHOU & Antoine DESQUATREVAULX
40	1618-11-12	Jean HEROARD et les habitants de Vaugrigneuse s'accordent avec Christophle de SUZANNE de CARDAILLAC, André du SAUSSAY, Claude BONNOST, François VAUST pour la création d'une cure à Vaugrigneuse et hameaux alentour	
40	1621-11-23	Sentence concernant les cures de Briis et Vaugrigneuse qui doivent rester indépendantes	Cour du parlement
40	1622-03-02	Sentence entre Pierre FRIZON curé de Vaugrigneuse, André du SAUSSAY et Robert AUDOY curés de Briis pour qu'il y ait une égalité de dîmes entre les paroisses	Prévoté de Paris

Pièce Sour	date	description	notaire - lieu de l'étude
41	1618-11-24	Lettres patentes en faveur de Jean HEROARD précisant les conditions de partage entre Briis et Vaugrigneuse concernant le paiement des tailles	Conseil d'Etat
42	1610-02-04	1200 livres payées par Jean Héroard pour l'enregistrement de l'acquisition aux enchères de la terre et seigneurie de Vaugrigneuse pour 12 000 livres	Parlement de Paris - Greffier de la cour DUTILLET
43	1476-07-25	Vente de la ferme et métairie de Montlebert près de Forges	Thomas LE MAIRE & Antoine SATRIN
43	1557-08-06	Jean ROUSSEAU et Bernarde BARBIER sa femme vendent à Guillaume DUVAL la ferme de Montlebert sise près de Forges-les Bains pour 1200 livres	Adrien FOURNIER et Jérôme (ou Germain) LE CHARRON
44	1598-07-25	Thomas de ROCHEFFORT prête foi et hommage à Charles DUVAL pour des héritages sur les terres d'Hattonville et Souplainville (fiefs de Vaugrigneuse)	Germain DESMARQUETS & Mathieu BONTEMPS
44	1625-01-21	Geoffroy de ROCHEFFORT prête foi et hommage à Jean HEROARD pour des héritages sur les terres d'Hattonville et Souplainville (fiefs de Vaugrigneuse)	Jean II CHAPELAIN & Antoine DESQUATREVAUX
45	1599-03-03	Récapitulatif : inventaires après décès de Guillaume DUVAL et sa femme Charlotte LHUILLIER et inventaire de la succession de Marie et Elisabeth DUVAL, sà la demande des enfants survivants Charles, Anne, et Louise DUVAL.	Jean LEROY & Nicolas LEROY
46	1607-03-31	Gilles LEBOITEUX tuteur des mineurs LEBERT (créanciers de Charles DUVAL) quitte Jean HEROARD lequel acquitte la dette de de 54 livres 7 sols de son beau-frère	Nicolas NOURRY et Simon de SAINT-JULLIEN
47	1569-03-04	Ancienne rente de 3500 livres constituée auprès Jules RESTE gentilhomme milanais	pas de référence
47	1612-07-13	Partage en trois entre Anne DUVAL, Lucresse de MONTONVILLIERS et René BAUDART du principal et des arréages de la rente constituée en 1569 auprès de Jules RESTE	Claude de RIGES et Pierre de BRIQUET
48	1556-02-03	Ancienne rente sur le grenier à sel de la Ferté Milon, constituée par Marie CŒUR femme d'Eustache LHUILLIER, sieur de St Mesmin, échue à Anne DUVAL (leur petite-fille) à partir du 1er janvier 1597	pas de référence
48	1614-02-02	Succession en partage de la rente sur le grenier à sel de la Ferté Million. Sont concernés les descendants et héritiers des enfants d'Eustache LHUILLIER et Marie CŒUR ; à savoir : Louis, Jean, Marie, Charlotte et Anne LHUILLIER. Il s'agit de: Geoffroy LHUILLIER (fils de Louis LHUILLIER), Bonne COURTIN (veuve de Jean LHUILLIER), Jean II BAILLON (époux d'Anne Laubigeois) et Anne LAUBIGEOIS (fille d'Anne LHUILLIER), Jean HEROARD (époux d'Anne DUVAL) et Anne DUVAL (fille de Charlotte LHUILLIER) , Lucresse de MONTONVILLIERS (veuve de Charles DUVAL, fils de Charlotte LHUILLIER).	Hilaire (ou Martin) LYBAULT & François BERGEON
49	1611-09-17	Louis deLA TAILLE sieur d'Hannorville s'engage à payer ses dettes à Anne DUVAL, Lucresse de MONTONVILLIERS, René BODART procureur pour Suzanne DESMAZIS dans le cadre de la succesion de défunte Louise DUVAL pour un montant de 1800 livres.	Claude de RIGES et Pierre de BRIQUET
49	1612-02-04	Jacques de LA TAILLE sieur de Moigneville rétrocède à Louis de la TAILLE sieur d'Annorville son frère le leg fait par ce dernier des biens propres de défunte Louise DUVAL	CHENARD
49	1612-09-19	Louis de la TAILLE sieur d'Annorville s'engage à payer à Anne DUVAL et Lucrèce de MONTONVILLIERS 900 livres chacune	Lieutenant civil
50	1624-09-05	Foy et hommage rendus par Jean Heroard à Louis XIIII pour la haute justice sur les terres de Vaugrigneuse et L'Orme Le Gras	Garde des sceaux
51	1606-03-21	Foy et hommage rendus par Jean HEROARD à Henri IV en raison de l'acquisition de la terre et seigneurie de Vaugrigneuse	Garde des sceaux
51	1606-04-04	Mandement de foy et hommage requis par JACQUET & FOUILLON pour l'accquisition par Jean HEROARD de la seigneurie de Vaugrigneuse	Siège des comptes
52	1624-01-01	Louis XIII accorde à Jean HEROARD la haute justice sur la terre de Vaugrigneuse	
52	1624-03-21	Enregistrement des lettres patentes du roi accordantà Jean HEROARD la haute justice sur la terre de Vaugrigneuse	Parlement de Paris
52	1624-05-06	Enregistrement des lettres patentes du roi accordantà Jean HEROARD la haute justice sur la terre de Vaugrigneuse, mais en y apportant d'importantes restrictions	Prévoté de Montlhéry
52	1624-08-08	Enregistrement des lettres patentes du roi accordantà Jean HEROARD la haute justice sur la terre de Vaugrigneuse	Chambre du Trésor
53	1615-05-10	LOUIS XIII accorde à Jean HEROARD un terrain à bâtir à Paris à prendre sur le fossé entre la Grande Gallerie du Louvre et la porte St Honoré	
53	1620-02-15	Lettres patentes accordant aux sieurs HEROARD, de HEURLES et PHILIPPE chirurgien vingt toises de terrain et au sieur BERRUYER dix toises pour construire des maisons sur le fossé entre la Grande Gallerie du Louvre et la porte St Honoré	
53	1620-06-04	Les trésoriers généraux de France accordent aux sieurs HEROARD, de HEURLES, PHILIPPE et BERRUYER l'autorisation de construire des maisons sur le fossé entre la Grande Gallerie du Louvre et la porte St Honoré suivant les recommandations des jurés en oeuvre de maçonnerie et charpenterie.	
54	1610-04-26	Jean HEROARD, prête nom pour le Sr PHELIPEAUX, lui acquitte une promesse de paiement de 19201 livres 5 sols	Cour de Parlement - greffier DUTILLET

Pièce Sour	date	description	notaire - lieu de l'étude
55	1628-01-11	Anne DUVAL, procuratrice de JEAN HEROARD, paie au sieur DUPUIS receveur de messes du chapitre de St Germain l'Auxerrois 300 livres pour un terme de loyer de leur maison sise au cloître St Germain-L'Auxerrois.	sans référence
56	1606-07-19	Paiement par Anne DUVAL, procuratrice de Jean HEROARD, à François GIRARD, marchand à la Selle, et Etiennette PATON sa femme de 165 livres pour éteindre un procès intenté par GIRARD/PATON pour non paiement d'une rente due par Guillaume DUVAL	Nicolas DROULLARD substitut du tabellion de Montlhéry
57	1606-05-01	Robert CANNELIER et Marguerite LANOUILLER sa femme vendent à Jean HEROARD 1 perche et demie de bois à Launay Cresson pour 9 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
58	1606-06-02	P. DROULLARD praticien de Vaugrigneuse vend à Jean HEROARD 1 arpent de terre à Vaugrigneuse pour 30 livres	Jean GUILLEMIN sub. tab. de Montlhéry
59	1606-11-04	Jacques PHILIBERT tailleur d'habits de Vaugrigneuse vend à Jean HEROARD 1 quartier de bois à Vaugrigneuse pour 8 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
60	1606-01-15	Jacques POURCHOUX et Jeanne FOUVREAU sa femme octroient à Jean HEROARD 3 arpents 1 quartier de terre à Vaugrigneuse en contre-échange d'héritages et moyennant 6 livres de soulte	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
61	1607-01-23	Guillaume MOUETTE receveur de la seigneurie de Bassine octroie à Jean HEROARD 1 quartier et demi de terre labourable à Vaugrigneuse en contre-échange d'héritages et moyennant 30 livres de soulte	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
62	1607-01-26	Guillaume DUCHARD marchand de Vaugrigneuse octroie à Jean HEROARD 2 arpents 7 perches de terre labourable à Vaugrigneuse en contre-échange d'héritages et moyennant 36 livres de soulte	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
63	1607-04-03	François PAPILLON octroie à Jean HEROARD 5 quartiers et demi de terre labourable à l'Orme le Gras – les Cordes, en contre-échange d'héritages et sans soulte	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
64	1607-10-17	Jacques PETIT marchand laboureur du Marais et Jeanne MANILLE vendent à Jean HEROARD 1 arpent 10 perches de terre à Vaugrigneuse	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
65	1607-11-03	Florent LEMERCIER laboureur de l'Orme le Gras et Isabelle LEMERCIER sa fille - Un quartier de terre à l'Orme le Gras	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
66	1608-05-12	Jacques DUVAU laboureur de l'Orme le Gras et Isabelle LEMERCIER sa fille octroient à Jean HEROARD 1 quartier de terre à l'Orme le Gras en contre-échange d'héritages et sans soulte	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
67	1609-12-20	Louis JUBIN marchand de Leuville vend à Jean HEROARD 3 arpents à Vaugrigneuse	Pierre BRANPAIN notaire de Vaugrigneuse
68	1610-11-17	Marin PESCHEUX laboureur de Launay Cresson octroie à Jean HEROARD un demi quartier de terre à Vaugrigneuse en contre-échange d'un autre demi quartier sis à Launay Cresson et sans soulte	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
69	1610-11-18	Marin LEMOYNE tixier en toiles octroie à Jean HEROARD 2 arpents quinze perches de vignes à Launay Cresson en contre-échange d'un héritage et sans soulte	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
70	1610-11-02	Jean FOULLON manouvrier octroie à Jean HEROARD 1 demi arpent de terre à Launay Cresson en contre-échange d'autres terres et sans soulte	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
71	1612-07-04	François TIXIER laboureur aux Bouviers et Jeanne VUVARIN sa femme vendent à Jean HEROARD 5 quartiers 3perches et demi de terre en friche (anciennes vignes) à Launay Cresson et à Vaugrigneuse pour 20 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
72	1612-10-23	Jullien LADJOU laboureur octroie à Jean HEROARD 2 arpents 16 perches de terre en friche à Vaugrigneuse et l'Orme Le Gras en contre-échange de 3 arpents de terre et sans soultre.	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
73	1612-09-07	Jean MOUETTE laboureur à Ardillières cède à Jean HEROARD une maison et 6 arpents et 1 quartier de terre en échange du paiement de 390 livres due à Jacques SOUCY seigneur de Gometz par Jean MOUETTE	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
74	1614-04-04	Jacques DUVAU laboureur à Launay Cresson octroie à Jean HEROARD 2 arpent 1,5 quartier de terre à l'Orme le Gras en contre-échange d'autres héritages et sans soulte	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
75	1612-12-30	Martin MANET délaisse à Jean HEROARD la jouissance de 60 perches à Launay Cresson pour 21 livres 12 solz	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
76	1613-10-14	Jacques DUVAU cède à Jean HEROARD 3 quartiers ½ de terres à l'Orme le Gras en contre- échange d'héritages et sans soulte	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
77	1613-11-04	Jean GUILLEMIN tixier cède à Jean HEROARD 7 quartiers ½ de terres à la Croix Boissière en contre-échange d'autres héritages et sans soulte.	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
78	1614-09-26	Mathurin ROUSSEAU et Anne THIERRY sa femme vendent à Jean HEROARD un quartier de pré à [Salifontaine] pour 75 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
79	1614-10-04	Nicolas FOUVREAU laboureur de la Fontaine aux Cossons et Simone MALLARD sa femmme vendent à Jean HEROARD 2 arpents de terre labourables à Launay Cresson et la Fontaine pour 69 livres 10 sols	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry

Pièce Source	date	description	notaire - lieu de l'étude
80	1614-10-24	Jean MOUETTE laboureur d'Ardillières, Françoise MATHURIN et Ondine MOUETTE vendent 1/3 d'arpent en gâtines et aulnaie aux pâturages de Launay Cresson pour 27 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
81	1614-10-29	Marin HUART le jeune, meunier, vend à Jean HEROARD 3 espaces de maison avec cour et jardin, à Vaugrigneuse, pour 30 livres, déduction faite des 24 livres qu'il lui devait	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
82	1616-10-29	Florent MIONIER laboureur vend à Jean HEROARD ½ arpent de pré à Vaugrigneuse pour 126 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
83	1613-11-27	Marin HUART l'aîsné vend à Jean HEROARD 3 espaces de maison avec cour, jardin et étable à porcs, à Vaugrigneuse, pour 40 livres.	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
84	1617-01-04	Guillaume MOUETTE receveur de la terre de Bassin vend à Jean HEROARD 1 arpent 3 quartiers ½ 9 perches ½ de pré à Vaugrigneuse pour 600 livres	Noël LESEMELIER et Jean LECAMUS
85	1617-10-07	Nicolas LEGRAND marchand à Boÿn et Madeleine ROUSSEAU sa femme cèdent à Jean HEROARD 1 quartier de pré pour 16 livres 10 sols	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
86	1617-12-21	Rémond BUDET laboureur de Machery vend à Jean HEROARD 3 quartiers de terre labourable à la Fontaine aux Cossons pour 30 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
87	1618-01-01	Guillaume GOISNOD tixier en toiles et Ysabel LEMERCIER sa femme vendent à Jean HEROARD ½ arpent de pré à Vautrenout pour 108 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
88	1618-05-20	Jacques et Ysabel SIOUN sa fille et Jean HENRY cordonnier et Guillemette SIOUN sa femme vendent à Jean HEROARD 5 ½ arpents de terres labourables, prés et aulnaie à Vaugrigneuse et Launay Cresson pour 300 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
89	1618-05-25	Françoise MOUETTE veuve de Guillaume MINGUET vend à Jean HEROARD 1 arpent de terre labourable pour 33 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
90	1618-05-26	Jean MOUETTE laboureur d'Ardillières et Ysabel BARDONNEAU vendent à Jean HEROARD 3 arpents 22 ½ perches à Launay Cresson et Vaugrigneuse pour 159 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
91	1618-09-05	Martin LEMERCIER et Marguerite CINNORT vendent à Jean HEROARD 3 quartiers de terre labourable à Briis pour 63 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
92	1618-09-19	Les sœurs Saincte et Jeanne LE PESCHEUX vendent à Jean HEROARD 45 perches de terre labourable à Launay Cresson et 10 perches de pré à Vaurenaud pour 30 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
93	1618-09-18	Jacques PHILIPPE tailleur - 3 quartiers de terre à Vaugrigneuse et 14 perches de terre	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
96	1620-11-22	Florent GOUSSIN et Michelle RICHARD sa femme vendent 5 ½ perches de pré à Vaurenoult pour 23 livres 8 sols	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
97	1621-01-07	Jean Héroard et Martin NAVET échange 41 ½ perches à Vaugrigneuse	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
98	1622-12-02	Nicolas LEDUC prend d'Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD le bail de la métairie de la Bosse	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
99	1622-08-10	Marin HUART prend d'Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD un bail à ferme pour le Moulin de Vaugrigneuse pour 180 livres de rente annuelle	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
100	1625-11-08	Denise CHASTIN, veuve de Toussaint FAUVREAU prend d'Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD un bail à ferme pour la grande ferme de Launay Cresson	Jehan LEMOYNE tab. de Vaugrigneuze
101	1608-09-13	Jacques LEDOURT valet de chambre de la Reine Marie vend à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD une rente de 100 livres honorée par son fils Michel	De BOIGNART & MICHEL
102	1619-11-25	Guillaume AVENART vigneron de Vaugrigneuse prend d'Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD un bail pour 3 espaces de logement et un jardin	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
103	1622-07-08	Florent GOUSSIN manouvrier prend d'Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD un bail pour deux espaces de logement pour 23 livres de rente	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
104	1622-07-08	Florent GOUSSIN manouvrier prend d'Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD un bail pour deux espaces de logement	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
105	1603-04-01	Pierre LEVESQUE et Barbe FRUMAULT échange avec Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD deux espaces de maison	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
106	1622-10-13	Robert PESCHEUX et Denise LEROY échangent avec Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD diverses terres à Vaugrigneuse	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
107	1618-01-22	Martin LEMAIRE charpentier de Bris et Marguerite Cuvert sa femme vendent à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD un arpent et demy de bois pour 80 livres	Simon LEMERCIER et DESQUATREVAULX
108	1618-07-07	Marin LEMOINE tixier en toilles à Launay Cresson échange avec Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD 40 perches de terres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
109	1618-12-22	Guillaume AVENART vigneron de Vaugrigneuse échange avec Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD dun demy arpent sept perches de terre à Vaugrigneuse	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
110	1619-11-27	Jacques PESLON tailleur échange avec Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD 20 perches de pré en la prairie de Vaurenoult , sans soulte	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry

Pièce Sourc	date	description	notaire - lieu de l'étude
111	1619-11-27	Jacques DUVAU laboureur en la Grande Ferme de L'Aulnay Cresson et Magdeleine HUART sa femme vendent à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD un demi espasse de logement à Vaugrigneuse pour 42 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
112	1619-11-27	Pierre LEVESQUE marchand de Vaugrigneuse vend à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD 17 perches et demy de pré en la prairie de Vaurenoult pour 36 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
113	1619-11-27	Guillaume AVENART transporte au profit d'Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD un arpent de terre labourable à Laulnay Cresson au chantier de la Grande Mare	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
114	1619-12-01	Florent MERCIER laboureur à l'Orme le Gras vend à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD 33 perches de pré en la prairie de Vaurenoult pour 83 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
115	1619-dec-03	Michel JUBIN arpenteur et laboureur de Bures vend à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD un quartier de vigne gastine au vignoble de Laulnay Cresson pour 6 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
116	1619-12-04	Thomas JUBIN laboureur à la Brosse et Pasquale DUVAU sa femme vendent à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD, 3 quartiers de pré en la prairie de Vaurenoult pour 220 livres !	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
117	1619-12-07	Claude MILLET cocher ordinaire du Roy demourant à Vaugrigneuse et Louyse MANET sa femme échangent avec Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD un arpent de terre à Vaugrigneuse	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
118	1620-04-04	Estienne PESCHEUX vigneron de la Fontaine aux Cochons vend à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD, 10 perches de pré pour 25#	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
119	1619-12-07	Florent MERCIER laboureur de l'Orme le Gras et Marie AUGER sa femme et les enfants de Thomas THERIN son 1er mari vendent à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD, un arpent de bois taillis à Vaugrigneuse pour 165 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
120	1621-11-21	Pierre CHARPENTIER de Fontenay les Brïis et Jeanne DUFOUR sa femme vendent à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD, un arpent de terre au vignoble de Laulnay pour 27 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
121	1622-07-06	Guillaume CHANDON substitut de monsieur le procureur du Roy en la ville de Dourdan échange avec Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD 6 arpents de terre à L'aulnay Cresson	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
122	1622-09-04	Jacques DUVAU laboureur de Laulnay se faisant fort de Guillaume PAMIE tailleur d'habits de Monsieur frère du Roy échange avec Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD, trois quartiers de terre à l'Orme le Gras sans soulte	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
123	1622-09-16	Jean FOULON marchand bourrelier de Vaugrigneuse et Louyse FEVRAU sa femme vendent à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD, 18 perches de pré en la prairie de Vaurenoult pour 54 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
124	1622-11-24	Claude GOURBIN veuve de Eloy SANSOIT de l'Orme le Gras vendent à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD, deux quartiers de pré en la prairie de Vaurenoult pour 37 livres 10 solz	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
125	1621-11-13	Denis THEODAT laboureur de Laulnay ---- paroisse de Bris vend à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD, neuf quartiers de terre à Vaugrigneuse pour 101 livres 5solz	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
126	1622-04-07	Guillaume AUGARD marchand de Vaugrigneuse et Pierre LEGRIS marchand de Janvry et Jeanne FOULON sa femme vendent à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD, 4 livres 2 sols 6 deniers de rente due à feu Jean FOULON prêtre de Bris par Gilles DESMARESTZ jardinier de Vaugrigneuse	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
127	1622-04-08	Gilles DESMARESTZ et Jeanne LEMAIRE sa femme vendent à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD, un espace et demi de maison, cour, jardin et un arpent 42 perches de terre pour 4 livres 2 Sols 6 deniers de rente	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
128	1622-11-07	Perrine MANET veuve de Jacques PHILET de Vaugrigneuse vend à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD, 20 perches de pré en la prairie de Vaurenoult pour 60 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
129	1623-03-20	Guillemette BONNIER veuve en dernières nopces de Pierre GENESTZ vend à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD, 10 perches de pré en la prairie de Vaurenoult pour 30 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
130	1626-09-30	Nicolas GUICHERAN vigneron de Vaugrigneuse et Perrine FOULLON sa femme vendent à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD, 18 perches de bois taillis à Bris pour 22 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
131	1626-10-16	Gilles DESMARAIS jardinier et Jeanne LEMAIRE sa femme vendent à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD, un arpent dix perches pour 50 livres	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
132	1621-10-08	Jean GUILLEMIN tixier en toilles demeurant à Couldray déclare envers Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD, un cens de 40 Solz de rente pour deux arpents huit perches de terre labourable et pastures	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
133	1604-08-07	Accord concernant la succession de Magdeleine DUVAL en présence de Simon MARION conseiller du Roy, Anthoine ARNAULT advocat, Catherine MARION sa femme, Charlotte PIGNON veuve de Claude LEROY ecuyer seigneur de la Potterie, Anne DUVAL, Jehan HEROARD et d'autres	Hervé BERGEON et Laurent II HAULTDESENS
135	1627-12-31	Cahier des recettes de censives dues à Jean HEROARD et Anne DUVAL pour la seigneurie de Vaugrigneuse entre 1608 et 1627	
136	1613-10-10	Mesurage et arpentage par VIMAY de la terre et seigneurie de Vaugrigneuse	
137	1613-10-10	[non daté - date estimée] mesurage et arpentage de la terre de Launay Courson	
138	1618-05-09	Mesurage et arpentage par Michel JUBIN de la terre et seigneurie de Vaugrigneuse	
139	1619-11-20	Mesurage et arpentage par Michel JUBIN de la grande ferme de Launay	
140	1619-11-20	Un autre mesurage et arpentage par Michel JUBIN de la grande ferme de Launay	
141	1619-11-03	Mesurage et arpentage par Michel JUBIN de la prairie de Vaurenoult	

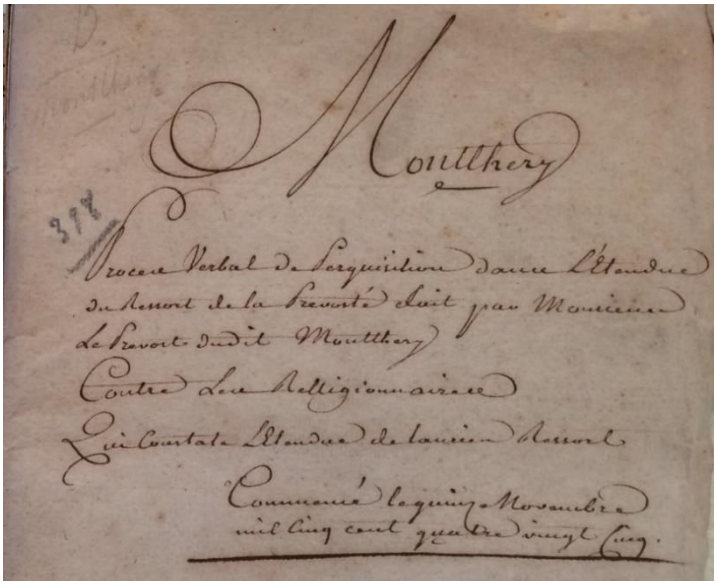
Pièce Sour	date	description	notaire - lieu de l'étude
142	1622-07-07	HURAULT chevalier sieur du Marais, Val St Germain présente ses foi et hommage à Anne DUVAL, au nom de Jehan HEROARD pour son fief, terre et seigneurie du Mosny assis aux Loges, paroisse de St Cyr sous Dourdan	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
143	1622-10-21	Foy et hommage rendu par Thierry SEVIN, seigneur de Saint-Cyr de Bris à Anne DUVAL au nom de Jean HEROARD pour la paroisse de Saint-Cyr-sous-Dourdan	
144	1607-11-03	achat de la terre de Laulnay Cresson par Jean HEROARD de Chrétien de LAMOIGNON pour 750 livres de rente et 1200 livres de soulte	Nicolas DROULLARD sub. tab. de Montlhéry
145	1607-11-09	Enregistrement de la terre de Launay Cresson à la chambre des comptes le Chancellier de Villeroy pour Jehan HEROARD	
146	1554-10-02	Sept déclarations de particuliers envers Charles de LAMOIGNON (donnant les noms de particuliers en 1554 à Launay Cresson)	Tabellionné de Launay Cresson
147	1555-02-02	Etablissement de la justice à Launay Cresson par de l'AUBESPINE et FOULLON pour Charles de LAMOIGNON	
148	1518-09-24	Jean d'ALBRET comte de Dreux présente ses foi et hommage au Roy (il s'agit du propriétaire de la terre de Laulnay Cresson précédent le Prince François de CLEVES)	DESQUATREVAULX
148	1552-02-01	Achat de Laulnay Cresson par Charles de LAMOIGNON du Prince François de CLEVES duc de Nivernois	Claude II BOREAU et de PRESLES
149		Liasse des acquisitions des terres de Launay-Cresson baillées par Monsieur de Lamoignon	
150		Liasse des échanges de terre à Launay-Cresson baillées par Monsieur de Lamoignon	
151		Liasse des acquisitions concernant tant les maisons, terres, vignes et pastur [sic] deppendant de la terre de Laulnay Courson qui ont esté baillées par monsieur de LAMOIGNON	
152		Liasse des tiltres de rentes deues à la seigneurie de Laulnay Courson, baillées par monsieur de LAMOIGNON	
153		Liasse des acquisitions des prez de la terre de Laulnay Courson qui ont esté baillées par Monsieur de LAMOIGNON	
154	1628-05-13	Quittance pour l'achat (en hérédité) des offices de greffier des dépots de vin de Bourges et Pithiviers par de MOURAN et les Conseillers généraulx députés par sa Majesté à Anne DUVAL	Trésorier Général
155	1628-02-01	Quittance pour les revenus des 2 dernières années sur les placement à 6 deniers la livre pour Jean HEROARD	sans référence
156	1606-03-03	Obligation de 7500 livres prêtées par JH pour acheter un office en faveur de Pierre GUILLEMINET (cousin d'Héroard)	THEVENIN et Claude de LAMORLIERE
157	1606-03-04	Déclaration par GUILLEMINET à Jean HEROARD àdécrivant le motif du prêt du 3 mars	THEVENIN et Claude de LAMORLIERE
157	1608-02-04	quittance remise par SAULNIER à GUILLEMINET pour son droit annuel de 5000 livres pour son office en 1608	THEVENIN et de LA MORLIÈRE
158	1605-01-18	Partage de la succession de Madeleine de l'AUBESPINE, veuve de René DUVAL	Hugues BABINET et Charles FERRANT
159	1606-03-04	Accord entre Charles DUVAL et Anne DUVAL pour l'héritage d'Anne DUVAL sur la 3e partie d'une rente de 438 livres 17 sols 9 deniers prise sur les muids de vin entrant dans Paris !	Nicolas NOURRY et Simon de SAINT-JULLIEN
159	1612-07-03	Accord entre Lucrèce de MONTONVILLIERS et René BODART d'une part et Anne DUVAL d'autre part pour l'héritage par Anne DUVAL de la 3e partie d'une rente de 438 livres 17 sols 9 deniers prise sur la Cour des Aydes	De BOIGNART et Claude de RIGES
160	1592-11-10	Jean VINCENT laboureur de Bajollet constitue une rente envers Jean DEFESTINE pour 25 sols; celui-ci la transporte à Michel des SEIGNE puis un titre nouvel par Estiennette LEFEBVRE	Jacques CLEMENT tabellion de Montlhéry
160	1617-04-18	Michel DESFORGES d'une part et Etiennette LEFEVRE d'autre part - Engagement de continuer la rente de 25 sols	« Pardevant DUVAL » ?
		déclaration envers Pierre LEQUES secrétaire de la Chambre du Roy par Jean HEROARD	Jacques CLEMENT tabellion

Persécution des protestants dans la prévôté de Montlhéry en 1585

François THIÉBAUD

Un cahier étonnant des archives départementales de l'Essonne[1] nous renseigne sur la situation des huguenots dans la prévôté de Montlhéry à la fin du XVI[e] siècle. Si les huguenots étaient peu nombreux dans notre région en comparaison avec d'autres régions en France, ils étaient néanmoins poursuivis et persécutés. L'objet de cet article est d'étudier ce qu'il en était dans la partie nord de notre département et d'en donner la transcription intégrale, un peu longue, mais qui devrait intéresser de nombreuses communes pour cette période troublée et peu documentée.

Une présentation analogue a été rapportée par Anne-Marie Firon et Bernard Gineste en 2015[2] concernant une chevauchée en 1568, visitant seize paroisses du sud du département. Sur ce sujet, Jacki Gélis et Michel Martin[3] ont publié un article de référence en 2011 qui évoque ces enquêtes et saisies sur les huguenots ; mais leur article n'évoque pas le présent cahier de 1585.


Montlhery

Procez Verbal de Lenquisition dans L'Etendue du Ressort de la Prevosté fait par Monsieur Le Prevost dudit Montlhery Contre Les Religionnaires Qui Contaste L'Etendue de Leurs Ressort

Commencé Le quinze Novembre mil cinq cent quatre vingt cinq.

[1] AD 91, B/2292, Prévosté et chastellenie de Montlhéry, novembre 1585.

[2] Anne-Marie Firon et Bernard Gineste : *le baillage d'Étampes se prépare à la troisième guerre de religion* ; SHAEH, Bulletin N° 85, 2015.

[3] Jacki Gélis et Michel Martin : *les huguenots au pays d'Étampes* ; in Le Pays d'Étampes. Tome 2, le temps des épreuves ; Étampes-Histoire, 2011, pp 261-273.

Contexte

Sous la pression de la Sainte Ligue, Henri III signe en juillet 1585 l'édit de Nemours qui révoque les édits de tolérance en faveur des protestants. L'exercice du culte est interdit ; les protestants doivent abjurer ou s'exiler avant six mois. Mais ce délai est réduit à quinze jours le 7 octobre suivant ce qui va entraîner un grand nombre de conversions au cours du mois d'octobre et quelques exils.

Agrippa d'Aubigné a écrit de l'édit qu'il « fit aller à la messe trois fois plus de réformez que n'avoit faict la Saint Barthelemi [4]». Ce sont ces conversions et ces exils que nous allons découvrir dans ce cahier.

Dans les semaines qui suivent, le prévôt de Montlhéry lance une grande enquête sur son territoire pour débusquer les protestants. Celle-ci débute le 15 novembre dans l'étendue de l'ancien ressort de Montlhéry contre les « religionnaires » et se termine le 26 novembre.

Cette enquête est minutieusement enregistrée sur un cahier de 88 pages[5] que l'on se propose de commenter ci-dessous. Il y a peut-être eu d'autres cahiers qui n'ont laissé aucune trace.

On y découvre le nom des curés, marguilliers, chapelains, ainsi que ceux des seigneurs et des manants des différentes paroisses ; leurs réponses divergent selon les cas mais certains dénoncent des protestants qui sont ensuite poursuivis.

Analyse géographique

Ce cahier rassemble 77 paroisses plus 14 lieux-dits dans la prévôté soit 91 « entrées » de rapports ; il s'agit d'une coïncidence amusante car tous ces lieux sont situés exclusivement en Essonne. Les officiers de Montlhéry se transportent d'une paroisse à l'autre au gré des dénonciations, sans logique d'itinéraire.

La carte identifie clairement les paroisses ayant le plus de huguenots signalés, même s'il est possible que certains témoins n'aient pas forcément dénoncé leurs concitoyens.

L'enquête s'étend au nord depuis Athis-sur-Orge, à l'ouest vers Saint-Cyr-sous-Dourdan, au sud jusqu'à Cerny et à l'est jusqu'à Vert-le-Grand.

Les enquêteurs sont revenus plusieurs fois à Montlhéry au cours de leur périple et se sont également scindés en deux groupes dont le deuxième revenait rendre compte pour l'enregistrement dans le cahier ; c'est ainsi qu'on peut en déduire que ce cahier est probablement un original.

---

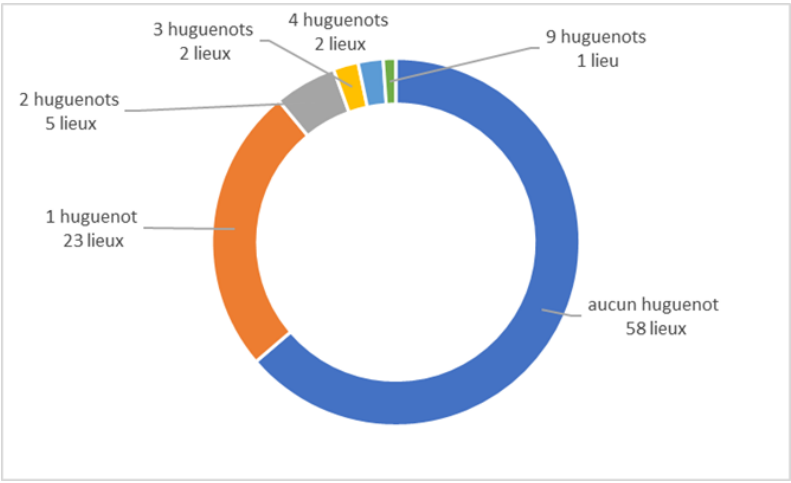
[4] Cité par Jouanna Arlette et al. in *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Robert Laffont, 1998, p 313.

[5] Ce manuscrit est constitué de deux cahiers de papier. Le premier, constitué de 6 feuilles pliées en 12 folios, qui font 24 pages, depuis la page de couverture (non foliotée) jusqu'au recto du folio numéroté 24, étant précisé qu'un folio isolé a été cousu à l'intérieur de ce premier cahier (celui qui est folioté 22). Le deuxième, constitué de 9 feuilles pliées en 18 folios numérotés de 25 à 42 (le dernier faisant couverture étant laissé vierge), qui font 36 pages. Il faut noter aussi que le recto de l'avant-dernier folio du manuscrit a été surchargé ultérieurement, apparemment au XVIIe siècle voire au XVIIIe d'après l'écriture, d'un nouveau titre (plus bref que celui de l'original) et d'une table des matières ou index locorum.



La carte ci-dessus montre tous les lieux visités ainsi que le périmètre des paroisses circonscrites ; la surface couverte par l'enquête est de 366 km², soit 20% du territoire de l'actuelle Essonne. Aucune paroisse à l'intérieur de ce périmètre n'a été oubliée.

On dénombre 56 huguenots identifiés comme tel ou fraîchement convertis (43 hommes et 13 femmes).



La procédure de perquisition

La troupe enquêtrice est composée de Jean Porteau conseiller du roi en la ville prévôté et châtellenie de Montlhéry ; du procureur du roi en la ville de Montlhéry ; de Jean Duroy, greffier ; de Jean Gourby, sergent ; et de Antoine Lanouillier, sergent à cheval au châtelet de Paris.

Dans la plupart des paroisses, l'interlocuteur principal est le curé, accompagné d'un vicaire ou chapelain et d'un ou plusieurs marguilliers. Dans certains lieux, un grand nombre de manants sont mentionnés alors qu'ailleurs, un seul se charge de dénoncer les huguenots, comme à Briis-sous-Forges par exemple. Les châteaux sont également visités ; les seigneurs catholiques ou leur veuve accueillent les enquêteurs ; dans le cas des seigneurs protestants, ils sont le plus souvent absents et ce sont les concierges qui répondent aux questions.

Quelquefois, le curé est introuvable et le rapport cite les noms de deux ou trois manants (sept à Egly).

Les lieutenants civils et procureur demandent *s'il y avoist aucun qui fust ou eust esté de ladite nouvelle opinion, eussent porter les armes contre sa Majesté, ou suivy le Prince de Condé*.

Dans la moitié environ des villages il n'y a pas de huguenot mais quelquefois, on dénonce ceux d'un village voisin ce qui a pour effet de voir départir à l'instant la délégation.

Lorsque qu'un huguenot est trouvé, il déclare invariablement qu'il s'est converti il y a quelques semaines, sans doute à la suite du délai de quinze jours imposé avant après le 7 octobre. Absent ou présent, ses biens sont saisis, *mis en la main du roi*, et un voisin (la plupart du temps) est chargé de surveiller lesdits biens à peine de dépens, moyennant salaire. Puis la délégation repart pour la paroisse suivante ou pour un autre écart.

Il n'y a pas forcément eu de saisie à chaque fois ; on dénombre quinze saisies seulement et une perquisition (à Chilly) qui n'a pas été suivie de saisie des biens.

Les comptes-rendus montrent souvent des dénonciations atténuées par des déclarations telles que « … *mais depuis quelques semaines il s'est rangé dans la religion catholique apostolique et romaine* » ; en général ceci n'impressionne pas les enquêteurs qui perquisitionnent ou saisissent quand même. Aucune personne se déclarant toujours de la nouvelle religion n'a été trouvée, ni donc arrêtée.

L'objectif est clairement la confiscation des biens car en plusieurs occasions, aucune saisie n'est engagée si les protestants ou fraîchement convertis ont peu de bien, comme par exemple à Linas ou à Angervilliers (« fort pauvres »).

Qui sont ces huguenots ?

Sur les 56 individus identifiés comme étant de la nouvelle religion, 40 sont absents lors des visites, dont deux ont émigré en Angleterre et trois à Sedan. Les seize présents déclarent tous être revenus à la religion catholique apostolique et romaine, comme dix-sept autres absents qui sont ainsi exonérés par les témoins.

Par ailleurs 18 des 56 huguenots sont des seigneurs ou dames des lieux visités, absents ou présents ; cette proportion est importante surtout qu'il faut y ajouter les deux serviteurs du seigneur du Mesnil Trasseboulle qui sont de la nouvelle religion comme leurs maîtres[6]. La proportion de gens du peuple est donc faible. Pour ceux dont la profession est indiquée, on compte cinq tisserands, un couturier, un juge, un cordonnier, un fermier, un charron et une *bourgeoise de Paris*.

Quelques perquisitions et saisies notables

À Linas, François Delaistre, *besongnant de son métier de cordonnier* déclare avoir été de la nouvelle religion mais à l'avenir, depuis la déclaration de sa majesté, il entend vivre et mourir en la religion catholique apostolique et romaine. La délégation le met en la garde de son voisin Liger Gauderon car il ne s'est rien trouvé dans sa maison d'une valeur supérieure à dix livres.

Au Mesnil Trasseboulle, paroisse de Bouray, Étienne Charpentier et sa femme Isabelle Séguier accueillent la troupe ; il est fermier de François Sabathier seigneur dudit lieu, protestant, qui s'est absenté de ce royaume avec sa femme il y a six mois environ et il pense qu'ils sont en la ville de Sedan. Quant à eux ils reconnaissent qu'ils ont fait profession de la religion prétendue réformée mais que depuis l'édit du roi ils ont rejoint l'église catholique apostolique et romaine en laquelle ils entendent vivre et mourir. Pour s'en assurer, les enquêteurs baillent pour caution Jean Vilochart qui accepte volontairement. Charpentier déclare que les officiers de la Ferté-Alais se sont jà transportés audit lieu du Mesnil et ont saisi la terre avec les meubles. Il ajoute que le président de Thou s'était opposé à la saisie car il détenait une hypothèque sur cette terre. Le procureur du prévôt de Montlhéry déclare que les officiers de la Ferté-Alais

[6] J. Gélis et M. Martin (op. cit.) indiquent que *les manants épousent toujours la cause de leur seigneur* ; il est donc surprenant que les officiers de Montlhéry n'aient pas identifié plus de protestants parmi « les gens » des seigneurs et dames protestants.

n'ont pas juridiction sur cette terre qui dépend de sa châtellenie et donc il saisit à nouveau le Mesnil et demande à Charpentier de prévenir le nommé Cocheteau qui en avait reçu la garde des officiers de la Ferté-Alais.

À Lardy, le curé dénonce la demoiselle de Honville (paroisse de Bouray) et ses enfants, ainsi que la damoiselle de Bastons[7] et ses gens. La troupe se transporte à Bastons où elle est reçue par Jean de Hirson, natif de Hollande, serviteur de Marie Lecomte, veuve de Guillaume de Courlay, secrétaire du roi et seigneur de Bastons. Il informe qu'elle est à Paris et que depuis l'édit elle va à l'église et il pense qu'elle continue d'y aller. Nouveau déplacement vers Honville où la dame du lieu Anne de Martines, veuve de Jean Dupond, dit se confesser au curé. Elle exhibe ses trois enfants dont l'aîné est en chartre (dépression) depuis 18 mois et est squelettique ; il dit être un bon sujet du roi et qu'il va à l'église ; le second est au service du roi à Metz ; quant au 3e, nommé Josiard Dupond, *il n'a oncques fait ou professé la nouvelle religion*. Il n'y a donc pas lieu de faire une saisie.

À Boissy (sous Saint-Yon), le curé est absent mais le vicaire mentionne Nicolas Martin serviteur du seigneur dudit lieu, ce serviteur est absent car au lit malade ; visité, celui-ci dénonce le juge Yves Robert qui s'est exilé à Sedan il y a cinq mois et puis un nommé Jean Delacroix, dit Bourguignon qui habite à Breux.

La troupe se dirige vers Breux où le curé Pierre Bandecourt (sic) les envoie à Jouy ; nouveau déplacement à Jouy où on trouve le nommé Delacroix couturier qui dit que *oui, il a cy-devant esté de la nouvelle religion mais à l'avenir ira à l'église catholique, apostolique et romaine puisqu'il plaisait au Roy mais qu'il n'y a peu aller à cause de sa malladie qui [le] détenait sans pouvoir bouger de sa maison ung an y a et plus ; que toutefois sa femme aurait ja commencer d'aller à la messe.* Ses explications ne convainquent pas et on procède à l'inventaire et à la saisie de ses biens qui montrent une situation financière confortable. Son voisin Jacques Leroy est commis gardien « volontaire » des meubles qui doivent être transportés hors la maison ; on lui remet les clés de la maison, des buffets, des coffres.

À Saint-Maurice (Montcouronne), le curé dénonce Marin Chubin qui est de la prétendue nouvelle opinion et aurait porté les armes contre sa majesté ; il s'est depuis quelques temps retiré chez la veuve Chabot à Briis qui a livré des chevaux et des *harquebouzes* au Prince de Condé. Un nommé Jacques Thillot possède un bail de terre de ce Chubin qu'il présente et que l'on détaille. On décide de saisir sa maison et ledit Thillot est chargé d'en rendre compte.

À Leudeville, le curé Pierre Legrand dénonce Claude Regnault seigneur de la Mare, demourant à Bressonvilliers. Il dénonce également un nommé Dulion natif de Paris qui a quelques héritages à Ballainvilliers et Leudeville dont Jean Berthault baille des héritages et Rolland Cothrin baille une maison. Les enquêteurs vont voir Berthault qui déclare tenir à ferme 24 arpents dont il fait un muid de grain et sur quoi il doit dix septiers de grain en arrérages audit Dulion.

[7] Sans doute un lieu-dit de Lardy ou de Bouray à l'époque.

Cet aveu lui vaut d'être saisi avec interdiction de vendre les dix septiers de blé et la maison baillée audit Cothrin est saisie également.

À Vert-le-Grand, le curé Adam Lore est bavard ; il dit qu'il y a la veuve de feu messire Michel de l'Hospital et ses enfants[8] et feu monsieur Robert Hurault de l'Hospital, en son vivant conseiller du roi maître des requêtes ordinaires et dame Madeleine de l'Hospital sa femme, fille et unique héritière ; il y a également le seigneur de Belesbat, leur fils aîné le baron de Rieux et le seigneur de Vert-le-Grand ; mais la veuve dudit seigneur de l'Hospital est allée à l'église dès le jour sainct Leu dernier et le seigneur de Rieux a assisté au sermon en l'église de Vert-le-Grand. Quant au seigneur de Belesbat, ils ne l'ont pas vu aller en l'église car il a conduit sa sœur se marier avec le baron de Salignac au *païs de Gascongne*. Quant aux fils du feu Hurault de l'Hospital il a toujours été vu allé à l'église en bon catholique. Tout ceci n'impressionne pas les officiers de Montlhéry qui se transportent au fief de Cambray, à Vert-le-Grand pour chercher la veuve de feu Hurault de l'Hospital ; ils y trouvent une nommée Sainte Vatonne, soi-disant veuve de Jean Richer, servante de la veuve qui leur dit que sa maitresse est absente en Paris. Une perquisition est faite pour les armes et les chevaux *en icelle maison* ; en l'absence du baron d'Auneux, le seigneur de Belesbat et Legrand de Salignac, les officiers de la prévôté saisissent et mettent en la main du roi tous les fiefs et héritages du sieur de Belesbat, du baron de Rieux et de Salignac. Ils nomment Germain Lemaistre, Pierre Garmet et Pierre Guillonet laboureurs de Vert-le-Grand en charge de ces héritages ! on imagine la faible autorité que ces manants ont pu conserver quand ces seigneurs sont revenus.

À Louans (paroisse de Longjumeau, aujourd'hui Morangis), on dénonce le seigneur de *Cheilly* (Chilly) mais en précisant qu'il a fait baptiser un de ses enfants à l'église paroissiale. Les enquêteurs s'y transportent et trouvent Michel Le Gaillard seigneur dudit lieu qui se rebelle ; il répond qu'il ne dépend pas de la châtellenie de Montlhéry ; ce à quoi les officiers lui répondent qu'il ne s'agit pas de ses prétendus droits sur les lieux de Chilly mais qu'il est question de lettres patentes royales et que la connaissance d'icelles appartient à la prévôté de Montlhéry. S'ensuit une longue justification juridique de la prévalence de Montlhéry sur Longjumeau et Chilly au cours de laquelle les officiers de Montlhéry invoquent une exemption de droit de péage datant de Saint Louis ! A quoi le seigneur de Chilly, présumé huguenot, répond qu'il est fort bon serviteur du roi et n'a jamais entendu porter les armes et qu'il s'est rangé en l'église catholique apostolique et romaine et qu'il est prêt à en bailler caution … puis il s'entête et insiste que les manants et habitants de Longjumeau et Chilly ne sont pas justiciables à Montlhéry. La perquisition a lieu mais ne trouve aucun cheval ni armes en l'hôtel seigneurial ce qui est surprenant. Le seigneur est enjoint de bailler caution de sa personne dans huit jours sans aucune prétention de ses droits sur sa prétendue justice à Longjumeau et Chilly.

[8] Il s'agit de Marie Morin, veuve de Michel de l'Hospital décédé au château de Bélesbat à Boutigny en 1573, de son vivant premier président de la Chambre des comptes, chancelier de France. Ils avaient trois filles dont Madeleine mariée avec Robert Hurault.

À Ballainvilliers, le curé et les marguilliers dénoncent un certain Dulion, absent à Paris qui s'est apparemment converti depuis un mois et est allé à l'église deux fois depuis. Ils nomment Nicolas Raoust de Longjumeau et Pierre Daragon de Ballainvilliers qui tiennent (à bail) des terres dudit Dulion. A l'instant, la troupe se transporte chez Dulion et saisit les vignes, terres, maisons de Dulion en chargeant Daragon d'en tenir bon compte. Celui-ci refuse, aussi est-il convoqué à Montlhéry pour plaider la cause de son refus, mais on lui impose quand même la charge des biens saisis.

À Épinay-sur-Orge, le curé mentionne la damoiselle de la Gilquinière[9] laquelle a assisté au sermon en l'église dimanche dernier ; elle a trois fils dont l'aîné est conseiller au Parlement de Bretagne, le deuxième est au service du seigneur de Maintenon et le dernier est *aux escolles*. La troupe se dirige vers Le Breuil pour s'enquérir de la situation de cette damoiselle où elle trouve Cantien Baudrier receveur de messire Barnabé Brisson conseiller du roi en son conseil privé et président de sa cour de Parlement[10] ; celui-ci confirme que la damoiselle de la Gilguinière est de la nouvelle opinion mais que néanmoins dimanche dernier elle a assisté à la messe. Tout le monde se transporte au lieu de la Gilquinière à Épinay où on trouve Marie de Loynes, veuve de Jean de Martines conseiller du roi en son parlement de Bretagne et *Yzaac* de Martines aussi conseiller au même Parlement. Il déclare être le seul seigneur du lieu, précise que son jeune frère est à l'université à Bourges et que sa mère s'est rangée à l'église catholique apostolique et romaine, ce que celle-ci confirme.

À Orsay, le curé dénonce madame Perain, bourgeoise de Paris qui est restée dans la nouvelle opinion ; mais les officiers de Montlhéry notent que par l'édit de sa Majesté, les femmes veuves et orphelines ont six mois de terme pour se ranger à l'église, donc il ne se transportent pas chez elle.

À Gometz-la-Ville le curé Jean Delahaye mentionne Hugues Blot demourant au hameau de Chaummenteau disant qu'encore que ledit Blot ait pu naguère retourner à l'église, il ne s'est converti ni a délaissé son hérésie, parce qu'il se moque des cérémonies, sacrement et services qui se célèbrent en ladite église. On saisit sa maison et on charge le marguillier Chamard d'en rendre bon compte. Le curé nomme également Nicolas Labbé qui a des héritages à Gometz, tenus par Olivier Deneau laboureur ; celui-ci est convoqué, se présente et déclare qu'il doit 18 septiers de blé en arrérages audit Labbé. On saisit cet arrérage en interdisant à Deneau de vendre ce blé.

[9] Le 8 octobre 1609, Pierre de l'Étoile note dans ses *Mémoires-Journaux* (édition Brunet, tome 10, Paris, Bibliophiles, 1881, p 43) en octobre 1609 : « *M. de Greban m'a dit, ce jour, la mort de Mademoiselle de la Gilquimère, sœur de Madame de Maisons, ma bonne voisine et amie, décédée ces jours passés, en sa maison de la Gilquimère, toujours en priant et invoquant Dieu. Elle estoit aagée de quatre-vingt trois ou quatre-vingts quatre ans : dame bonne et vertueuse, à laquelle Dieu a donné une fin conforme à sa vie. Elle est morte en la Religion Prétendue Réformée, en laquelle elle avoit tousjours vescu.* » Le château de la Gilquinière à Épinay-sur-Orge, renommé Vaucluse au XVIII[e] siècle, a depuis servi d'asile d'aliénés à la ville de Paris qui l'avait acquis en 1863.

[10] Il s'agit du Brisson qui fut pendu par les Seize lors du siège de Paris en 1591.

À Briis, les auditeurs rencontrent Bertrand Menu (de profession non précisée) qui les renseigne sur les nombreux huguenots qu'il connaît : il cite le seigneur dudit lieu de Brys, le seigneur de Vaugrigneuse et l'Orme le gras, la veuve Chabot, Jean Guiot de Vaugrigneuse, Nicolas dit « pied bot » et sa mère de Briis, François Desmares de Vaugrigneuse, et un nommé Margellon de l'Orme le Gras, et un nommé Bassonnel, et un tisserand de Briis.

Voilà beaucoup de monde dénoncé comparativement aux paroisses précédentes ! mais il ajoute que depuis trois mois ils sont revenus à l'église catholique apostolique et romaine … ouf, on est rassuré ! Il ne connaît personne d'autre de la nouvelle opinion dans les huit hameaux de la paroisse qu'il énumère tous ; il y ajoute même Bligny, Invilliers et Le Couldray. Les officiers de la prévôté se dirigent vers le château de Briis où ils rencontrent Jacques de Cocherel, seigneur des lieux qui leur présente une lettre du curé de Montfort L'amaury datée d'octobre qui atteste de sa bonne foi catholique ; ce document est entièrement recopié dans le cahier ce qui fait de Briis un des plus longs textes de tout le document. Ils se dirigent ensuite chez la veuve Chabot pour l'interroger sur un certain Marin Chubin ; elle reconnaît qu'il a travaillé pour son défunt mari, mais nie lui avoir fourni des armes et des chevaux pour partir à la guerre contre son roi. Elle déclare que Chubin voulait aller à la guerre mais elle ne peut croire qu'il l'ait fait parce qu'il n'est qu'un pauvre manant qui n'est jamais monté à cheval et ne manie oncques armes, comme le pourra attester toute la paroisse de Briis. Deux autres suspects dont « pied bot » apportent chacun un témoin en caution.

À Vaugrigneuse, le château appartient à Guillaume Duval, huguenot qui s'est exilé en Angleterre deux semaines auparavant ; le château est saisi[11].

Conclusion

Ce recueil de comptes-rendus nous laisse une variété d'impressions ; d'une part, on ressent de la peur chez certains accusés avec une volonté d'affirmer qu'ils sont maintenant revenus dans la religion catholique apostolique et romaine, comme ce cordonnier de Linas. On ressent aussi du mépris pour cette enquête comme l'exprime le seigneur de Chilly qui fanfaronne mais a dû se présenter à Montlhéry quelques jours plus tard pour faire amende honorable. On décèle également de la bassesse dans certaines délations (comme à Briis où un seul témoin dénonce 9 huguenots).

Ce document est une preuve concrète des effets de l'édit de Nemours sur les protestants de notre région et leur situation au tout début de la 8e et dernière guerre de religion dont l'édit de 1585 est l'élément déclencheur.

Tableau des lieux

Les 91 lieux visités sont présentés dans le tableau ci-après dans l'ordre des visites en précisant le nom de la paroisse pour chacun des lieux ; cette identification n'est pas reprise dans la transcription qui suit.

[11] Pour un détail des événements survenus à Vaugrigneuse, voir l'article dans ce Bulletin par Marie-Pierre Litaudon et François Thiébaud sur *Jean Héroard, seigneur de Vaugrigneuse*.

item	Lieux
1	Linas
2	Chastres
3	St Germain les Chastres
4	La Norville
5	Bretonnières (St Germain les Chastres)
6	Marolles (en Hurepoix)
7	Cheptainville
8	St Vrain
9	la Vallée et la Boissière (St Vrain)
10	Bouray (sur Juine)
11	Le Mesnil Trasboullet (Bouray)
12	Villiers lez la Ferté Aleps (Cerny)
13	Gillesvoisin (Auvers)
14	Lardy
15	Bastons (Lardy)
16	La Honville (Bouray)
17	Torfou
18	Saint-Yon
19	Boissy (sous-St-Yon)
20	Breux
21	Jouy
22	Breuillet
23	Saint-Chéron
24	Baville
25	St Maurice (Montcouronne)
26	St Cehours et Montelou (Courson-Monteloup)
27	Soucy (paroisse de Fontenay les Bris)
28	Bruyères (le-Châtel)
29	Ollainville
30	Leuville
31	Égly
32	Avrainville
33	Guibeville
34	Leudeville
35	Bressonvilliers (Leudeville)
36	Vert-le-Petit
37	Misery (paroisse de Vert-le-Petit)
38	Le Bouchet
39	Vert-le-Grand
40	Braseux (paroisse de Vert-le-Grand)
41	Montaubert (paroisse de Vert-le-Grand)
42	Bondoufle
43	Fleury Mérogis
44	Ste Geneviève-des-Bois, Liers, Le Peray
45	Brétigny
46	Le Plessis Pasté

item	Lieux
47	Saint-Michel (sur-Orge)
48	Longpont
49	Villemoisson
50	Morsang-sur-Orge
51	Savigny-sur-Orge, Grand Vaulx
52	Viry
53	Chastillon (paroisse de Viry)
54	Athis-sur-Orge, Mons, Ablon
55	Juvisy-sur-orge
56	Ferme de Contin (paroisse de Paray)
57	Louans (Morangis)
58	Chilly
59	Champlan
60	Longjumeau et Balisy
61	Ballainvilliers
62	Épinay-sur-Orge & Petit Vaulx
63	Le Breuil (Épinay-sur-Orge)
64	La Gilquinière (Épinay-sur-Orge)
65	Villiers-sur-Orge (paroisse d'Épinay)
66	Villebon
67	Saulx
68	Villejust et Fretay
69	Nozay
70	La Ville-du-Bois
71	Courtaboeuf (paroisse d'Orsay)
72	Orsay
73	St Clerc, Pecqueuse, Les Mollières et Bures
74	Gometz la ville
75	St Jean de Montfaucon (de Beauregard)
76	Villeziers (paroisse d'Orsay)
77	Chaumusson (paroisse de Limours)
78	Limours
79	Briis
80	Forges et Borteaulx
81	Vaugrigneuse
82	Angervilliers
83	Saint-Cyr-sous-Dourdan
84	Bandeville (Saint-Cyr)
85	Les Loges (Saint-Cyr)
86	Le Marais (le Val-St-Germain)
87	Fontenay les Briis
88	Janvry
89	Le Déluge (Marcoussis)
90	Marcoussis
91	Montlhéry

Règles de transcription adoptées[12]**:**

Pour la clarté de la lecture, les accents et la ponctuation ont été rajoutés ; l'orthographe d'origine des mots est conservée ; un mot dont la transcription est incertaine est suivi de (?) ; lorsque le mot est illisible, il est remplacé par « --- » ; des paragraphes sont créés pour faciliter la lecture ; les abréviations sont résolues (en particulier « Mr » est transcrit par « monsieur »).

La transcription complète ci-après est suivie d'une liste alphabétique des 430 personnes mentionnées dans ce rapport.

Page de garde :

Montlhéry

Procès-verbal de perquisition dans l'étendue du ressort de la prévosté, fait par Monsieur le Prévost dudict Montlhéry contre les relligionnaires, qui constate l'étendue de l'ancien ressort ; commencé le quinze novembre mil cinq cent quatre vingt cinq.

Procès-verbal de perquisition dans toutte la Chatellenie de Montlhéry

[*En marge, note du XVIIe siècle*] : pour justifier la grande estendüe de l'ancien ressort de Montlhéry.

[*en marge*] : 1585

[*En marge, cote d'archives ancienne*] : III cotte XLVII

L'an mil cinq cens quatre vingtz cinq, le vendredy quinziesme jour de novembre, nous, Jehan Porteau, conseiller du roy nostre sire et soubz bailly de la ville prévosté et chastellenie de Montlhéry en ensuivant certaines lettres patentes à nous ce jourdhuy envoyées avecques certaines missives et mandement de messires le lieutenant civil et procureur du roy au Chastellet de Paris en dacte lesdictes lettres du huictiesme jour, et ledict mandement du neufviesme dudict présent mois signées par l'ordonnance desdits sieurs lieutenant et procureur du roy Drouart et Acurce Baudesson et cachepttées du scel dudict chastellet de cyre verte et icelles exécuttant ensemble l'edict de sadite majesté et declaration faicte sur icelluy pour la reunyon de ses subjectz en l'église catholicque apostolicque et romaine des mois de juillet et octobre derniers passés, sommes, acompagnés du procureur du roy en ladicte ville, prevosté et chastellenye, de nostre greffier Jean Duroy et Jehan Gourby sergent en ladicte prevosté et chastellenye et de Anthoine Lanouillier sergent à cheval audict Chastellet de Paris, partis de ceste ville de Montlhéry environ une heure de rellevée pour nous informer en tous les lieux et parroisses de nostre chastellenye ès personnes y demourantz qui ont cy-devant esté, sont et ont faict profession par le passé ou a présent de la nouvelle religion pretendue reformée, ensemble de ceux qui ou sont absents de leurs maisons ou sont mis en armes pour suivre le party de ceulx de ladicte religion et monsieur le prince de Condé et de ceux qui ne sont revenus en l'église

[12] De manière générale, on a adopté les recommandations de Bernard Barbiche : « conseils pour l'édition des textes de l'époque moderne (XVIe – XVIIIe siècles) » ; cours de l'École des Chartes « Thélème », non daté.

apostolicque et romaine depuis la declaration de sadite majesté mentionnee en sondit édict et selon qu'il apartiendra par icelles.

Linoys

Et passant par Linoys, faulbourg de ceste ville de Montlhéry avons trouvé ung nommé François Delaistre cordonnier demourant audict Linoys besongnant de son mestier en sa bouticque [*marge déchirée*] differé ? pour avoir cy-devant esté de ladicte nouvelle religion. Et nous estant enquis de luy en quelle religion il entendoit à l'advenir vivre, nous a dict et affermé avoir depuis la susdicte déclaration de sadite majesté tousjours esté en l'église et paroisse dudict Linois et avoir assisté au service divin qui cy est dict et célébré, mesmement les jours de festes et dimanche et que encores à l'advenir il entendoict vivre et mourrir en la religion catholicque, apostolique et romaine. Et icelluy interpellé de bailler caution, a déclaré n'en pouvoir cy promptement trouver ; au moyen de quoy avons icelluy mis et baillé en garde à Liger Gauderon marchant mercyer demourant audict Linoys son voisin et, quand à ces biens, n'ont esté annotés parce qu'il ne s'en est trouvé aulcuns en sa maison et que aussy nous a esté certiffié par ses voisins manans et habitans dudict Linoys n'y en avoir aulcuns et que tout le vaillant dudict Delaistre ne pouvoit valoir dix livres tournois pour une fois paié.

Chastres

Et dudict lieu de Linoy sommes arrivés en la ville de Chastres soubz Montlhéry d'une lieue ou environ en et au-devant de la porte et entree de l'église de ladicte ville de Chastres ou avons mandé venir veoir le curé et marguilliers de cestedicte église ensemble les juges tant du prieuré dudict Chastres que de ladicte ville. Et pour l'absence de monsieur Pierre Gillien que l'on nous a dict estre curé de ladicte église, a présent demourant au collège de [*blanc*] à Paris, est comparu pardevant nous messire Jehan Baucher curé vicaire de ladicte église et Jehan Lesourt marchand et monsieur Pierre Delabarre praticien a présent marguillier de ladicte église, messire Pierre Sorrain juge maire dudict prieuré dudict Chastres et messire Laurens Lecoq lieutenant du bailliage dudict Chastres pour le seigneur dudict lieu, tous lesquelz après serment par eux faict de dire veritté et enquis s'il y avoit aulcuns des habittans de ladicte ville qui soient ou eussent estés de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes contre le roy et aient suivi ledict sieur Prince de Condé, ont unanimement dict n'y en avoir aulcuns à tout le moings qui soient venuz à leur notion et congnoissance.

Saint-Germain les Chastres

Et avons trouvé en icelle ville Maistre Jehan Sobart curé de l'église sainct Germain les Chastres et enquis comme dessus après serment par luy faict nous a dict et affermé n'avoir congnoissance qu'il y aient aulcuns de ses paroissiens qui soient et aient cy-devant esté de ladicte nouvelle opinion, hormis le sieur de la Brethonnière qu'il a veu, depuis ledict edict, retourner en ladicte église et avoir par plusieurs fois assisté au service qui est dict et celebré en sadicte église depuis ledict temps.

Norville

Et dudict lieu de la Chastres, sommes transportés acompagnés comme dessus au lieu de la Norville où estant, avons trouvé maistre Mathurin Stable prebstre

curé de l'église et paroisse dudict lieu et Syrop Moireau à présent marguillier de ladicte église lesquelz après serment par eux faict et enquis comme dessus, nous ont dict et affermé n'y avoir autre paroissien de ladicte église qui soit et aient cy-devant esté de ladicte nouvelle opinion que Jehan Pelletier tisserant demourant à Mondonville paroisse de ladicte église de la Norville.

Veu laquelle declaracion sommes transportés en l'hostel dudict Pelletier et avons icelluy trouvé au-devant de sa maison ; sommes de luy enquis s'il estoit de ladicte nouvelle religion et s'il entendoit encore en continuer à l'advenir, lequel nous a faict response que vérittablement cy-devant avoist esté de ladicte nouvelle opinion mais que à présent et mesmes depuis l'edict du Roy il c'estoit retourné en l'église et entendoict à l'advenir vivre et mourrir en la relligion catholicque apostolicque et romaine et pour asseurance de sa personne a baillé pour caution Claude Boutelou vigneron demourant audict Mondonville qui a icelluy cautionné et promis représenter toutes et quantes foys ; comme aussy nous a ledict Moyreau affermé avoir veu ledict Pelletier assister au service de ladicte église le jour et feste de Toussaintz dernier.

Brethonnière

Et dudict lieu sommes transportés au chasteau de la Brethonnière paroisse dudict sainct Germain les Chastres où avons trouvé le seigneur dudict lieu nommez Charles Le Prince lequel après que luy avons faict entendre la vollonté de sadicte majesté et teneur dudict mandement, nous a faict response que incontinent qu'il a esté adverty dudict edict et vollonté de sadicte Majesté il s'est rangé à la religion catholicque apostolicque et romaine et qu'il entend à l'advenir y continuer vivre et mourrir et que depuis la guerre du couronnement il a faict service au roy soubz la charge de monsieur de Joieuse ainsy qu'il estoit en ses ------- sadicte Majesté par ledict sieur de Joieuse et que mesme il estoit à la compagnie dudict sieur de Joieuse à une charge qui se donna près la ville de Goirans[13] où il a perdu pour le service de sadicte Majesté tous ses chevaux de service de guerre et quelques hardes.

saisie

Et cy-après avoir faict perquisition des armes et chevaux de service dudict sieur de la Bretonière en sondict chasteau et castelest, n'avons trouvé aulcuns chevaux de service de guerre ; et quand audict armes, avons trouvé en la salle basse dudict lieu trois harquebuze à rouet estantz en ung ratellier, qu'avons, à la requeste dudict procureur du Roy, saisy et baillés en garde à Vincent du Mouchet, escuier demourant à Chastres trouvé audict lieu de la Brethonnière qui s'en est chargé et nous a dict ledict Le Prince ne pouvoir se promptement bailler caution de sa personne mais que dans demain il satisferoit au commandement à luy par nous faict de nous bailler caution noble de sa personne.

Marolles

Et à l'instant sommes dudict lieu de Brethonnière transportés acompagnés comme dessus au lieu et village de Marolles en l'hostel seigneurial dudict lieu

[13] La transcription de cette ville est délicate ; Goyrans est une ville au sud de Toulouse qui a subi les exactions du Maréchal Guillaume de Joyeuse lors des guerres du Languedoc.

où avons mandé et faict venir pardevers nous monsieur Gilles Bremer prebstre curé de église dudict Marolles et Guilleaume Aucenart marguillier de ladicte église, lesquelz après serment enquis comme dessus ont dict n'y avoir aulcuns des paroissiens de ladicte église qui soient de ladicte nouvelle religion.

Chetainville

Et le seiziesme dudict moi et an, acompagnés comme dessus, sommes partys dudict lieu de Marolles où avons couché la nuict précédante et transportés d'icelluy lieu en l'hostel seigneurial dudict lieu de Chetainville où aurions trouvé ung nommé Jehan de Bafour soy-disant escuïer et archer de la garde du corps du roy escosoize[14] et serviteur du sieur de Poully qui nous a dict à présent estre seigneur dudict Chetainville au moyen de l'aquisition par luy faicte du sieur de Moullins cy-devant seigneur dudict lieu, paran et allié dudict seigneur de Poully cinq mois sont ou environ et que encore du depuis, ledict sieur de Poully a achepté de la damoiselle femme dudict de Moullins les biens meubles estanz de présent audict hostel et que au mois d'octobre dernier ledict sieur de Moullins et sa femme avoient obtenu congé de sa Majesté pour neuf moys et seroient allés à quelques leurs affaires hors du Roïaulme et pour nous faire paroistre de son dire, nous a exhibé et monstré une coppie en parchemin collationnée de son original dudict congé octroïé audict de Moullins dont la teneur ensuict :

Aujourdhuy quinziesme jour d'octobre mil cinq cent quatre vingtz cinq, le roy estant à Paris a permis, accordé et donné congé pour neuf moys à compter du jourdhuy au sieur de Moullins, lieutenant de sa garde escosoize et à Jainis Hebrot archer du corps de sa majesté de ladicte garde escosoize d'aller en escose selon le besoing qu'ilz ont faict entendre à sadicte majesté autrement pour y pourveoir à leurs affaires en tesmoing de quoy sadicte majesté a signé le présent brevet de sa main, lequel elle m'a commandé expédier et contresigner les an et jour que dessus ainsy sygné Henry de Deneufville et au-dessoulz est escript collation de la présente coppie a esté faicte à son original estant en parchemin par nous notaires du roy nostre sire en son chastellet de Paris soulz signez l'an mil cinq cent quatre vingtz cinq le samedy dix neufviesme jour d'octobre ainsy sygnez Demetz et Lecamus.

Et à l'instant sont comparuz pardevant nous messire Pierre Lecompte prebstre curé dudict lieu de Chetainville et Loys Boucher marguillier de ladicte église par nous mandés d'office, lesquelz enquis comme dessus après serment, ont dict n'y avoir autre que ledict sieur de Moullins et sa femme paroissiens de ladicte église qui soient et avouent cy-devant estre de ladicte nouvelle opinion mais que pour naguères ilz ont esté advertiz que ledict sieur de Moullins a vendu sa terre audict sieur de Poully et que à présent ledict Moulins ni sa femme n'en tiennent aucun lieu de Chetainville ;

Et sur la requeste par ledict procureur du roy, avons enjoinct audict sieur de Poully parlant audict Bafour, de nous envoïer et faire aprouver dans lundy prochain des contractz des pretendues acquisitions par luy faictes dudict lieu de Chetainville et meubles y estant et à luy déclaré que à faulte de ce faire et ledict

[14] Écossaise.

temps passé il sera procedder par voie de saisie sur ladicte terre et biens meubles selon et ainsy qu'il est porté par l'édict et déclaracion susdicts.

Sainct Vrain

Et dudict lieu de Chetainville sommes transportés au lieu de sainct Vrain au-devant de la porte et entrée de l'église paroichialle sainct Crespin dudict lieu où avons trouvé monsieur Marin Béguin prebstre curé de ladicte église et Jehan Darmeau marguillier d'icelle église, lesquelz après serment enquis comme dessus nous ont dict et affermé n'y avoir aulcuns paroissien de ladicte église qui soient de ladicte nouvelle opinion.

Comme aussy nous sommes transportés en l'hostel seigneurial dudict lieu où avons trouvé messire Loys de Carnazet chevallier de l'ordre du roy, seigneur de Montaubert et à présent tuteur des enfans myneurs de feu messire Adam de Carnazet et Françoise de Moutier, eux vivant seigneur et dame dudict sainct Vrain auquel avons faict entendre la teneur du susdict mandement et lettres patentes et sur ce enquis, a dict et affermé n'avoir congnoissance qu'il y ayt aulcuns des manantz et habittans et paroissiens dudict sainct Vrain qu'ilz soient de ladicte religion prétendue réformée et qu'il croict dorsenavant qu'il n'y en a aulcuns. Comme aussy nous a ledict curé sur ce enquis, dict que l'ung des enfans et fiz esné dudict feu de Carnazet estoit à présent, ainsy qu'il a entendu dire avec madame de Richecoeur et l'autre et puis-né au collège à Paris.

La Vallée et la Boissière

Aussy sommes transportés au lieu de La Vallée et la Boissière, paroisse dudict sainct Vrain près Bourray où avons trouvé une nommée Françoise Lefebvre qui c'est dicte estre fille de Jehan Lefebvre fermier dudict lieu de la Boissière et demourant audict lieu de la Vallée, laquelle enquise comme dessus a dict qu'il n'y avoict aulcuns manans et habittans desdictz lieux de la Boissière, Vallée et dudict sainct Vrain qui fussent de ladicte nouvelle religion et que les plus proches qu'elle congnoissoict de ladicte nouvelle religion estoient la damoiselle de Bastons, le seigneur du Mesnil Trasboullet et la damoiselle de la Honville et leurs gens.

Bourray

Et dudict lieu sommes transportés au moullin et pont de Bourray où avons trouvé Avoyne Nicolle, femme de Anthoine Boucher meusnier demourant audict moullin, paroisse dudict Bourray laquelle enquise comme dessus après serment, a dict n'avoir congnoissance que aulcuns des paroissiens de ladicte paroisse demourant audict pond de Bourray qui soient de ladicte nouvelle religion comme aussy mesmes nous sommes transportés en l'hostel et lieu seigneurial du

Le Mesnil

Mesnil Trasboullet, paroisse dudict Bourray apartenant à monsieur Françoys Sabathier secrétaire du roy où avons trouvé les nommés Estienne Charpentier fermier dudict Sabathier audit lieu du Mesnil et Ysabel Seguier sa femme ; lesquelz enquis comme dessus après serment par eux faict, ont dict et affermé ledict Sabathier et sa femme se sont absentés de ce roiaulme, six mois sont ou environ et ne scavent à présent où ils sont siz, ne sont en la ville de Sedan et quand à eux ils ont cy-devant faict profession de ladite religion prétendue réformée mais que depuis l'edict du roy ils se sont rengés en l'église catholicque

apostolicque et romaine et que en icelle, ils entendent vivre et mourrir et pour asseurance de la personne dudict Charpentier baille pour caution Jehan Vilochart demourant audit lieu du Mesnil qui a icelluy vollontairement cautionné et promis représenter.

Et à l'instant nous a, ledict Charpentier, dict et déclaré que les officiers de la Ferté Alleps c'estoient jà transportez audict lieu du Mesnil et en avoient saisi la terre avec les meubles et avoient estably commission à un Jehan Cocheteau, laboureur demourant à Janville et faict aproué[15] de ladite saisie par ung procès verbal qui nous a présentement exibé, faict le sixiesme jour du présent moys, signé de la Follie et Gollant. Et oultre, nous a, ledit Charpentier, dict et déclaré que monsieur le Président de Thou[16] c'estoit opposé à ladicte saisie pour raison de l'ipothecque qu'il avoit sur ladicte terre. Et sur ce que le procureur du roy nous a dict que telle saisie ne pouvoit valloir parce que ledict lieu du Mesnil estoit hors le ressort et jurisdiction de la Ferté Aleps et que ledit lieu est notoirement tenant et mouvant de madicte chastellenye, partant requiert que sans avoir esgard à ladicte saisie, eussions à procedder à l'execution des lettres patentes du roy et ce faisant saisie de ladicte terre et seigneurie et meubles y estant selon la description portée par le procès-verbal de ladicte saisie faicte par lesdicts officiers de la Ferté Aleps et sans aprobation d'icelle, sauf l'opposition et ypotecque dudit sieur Président de Thou et autres ordonnances.

Saisie

Sur quoy, faisant droict, avons saisi et mis en la main du roy nostre sire ladicte terre et seigneurie du Mesnil et meubles estantz en icelles mentionnés; au procès-verbal des officiers de la Ferté Aleps et à iceux, entend que besoing est ou seroict, establissons de nouvelle commission, lesdictz Charpentier et Cocheteau en parlant audict Charpentier qui a promis le faire assavoir audict Cocheteau et à icelluy faire accepter ladicte charge comme il faict de sa part le tout sans approbation de tout ce qui a esté faict par lesdicts officiers de la Ferté Allepz ; sauf l'opposition et droictz d'ipotecque dudict sieur Président de Thou et autres créanciers si aulcuns aparoissoict.

Villiers lez la Ferté Aleps

Et estant audict lieu du Mesnil, avons enjoinct audict Duroy et Lanouillier de eux transporter au lieu de Villiers lez la Ferté Allepz estant de nostre dicte chastellenye et informer au lieu seigneurial dudict lieu et autres habittans dudict lieu s'il y en avoict et n'eu (?) aucuns manans et habittans dudict lieu de la nouvelle opinion ou se soient puis naguères reunitz en l'église apostolique et romaine et sy aulcun d'iceux ce soient depuis naguères absentés et suivy le sieur Prince de Condé ; ce qu'ilz ont faict et eux estant de retour dudict lieu nous ont dict et rapporté s'estre enquis de ce que dessus en parlant à damoiselle Diane Grouslon[17] veufve de feu Georges de Selve en son vivant escuier seigneur dudict lieu de Villiers et à Lazare Ganguibon recepveur dudict lieu pour Lazare de Selve aussy escuier seigneur en partie dudict lieu et à Jehan Gilliarant, Marin

[15] Aproer = apporter la preuve ?
[16] Jacques Auguste de Thou, premier président du parlement de Paris.
[17] Il s'agit en fait de Diane de Groslot.

Musnier, Loys Dif et Aloy Consort, tous manans et habittans dudict lieu de Villiers paroisse de Cerny ; tous lesquelz unanimement leur ont dict et déclaré n'y avoir aulcuns des habittans dudict lieu qui soient et aient esté de ladicte religion prétendue et réformée aient porté les armes et suivy le sieur Prince de Condé.

Gilles Voisin

Aussy avons enjoinct audict Gourby s'en à transporter au lieu et village de Gilles Voisin paroisse d'Auvers de ladicte prévosté et chastellenye, ce qu'il a faict ; estant de retour nous a dict et rapporté s'estre transporté audict lieu de Gilles Voisin où s'estoict enquis de ce que dessus des nommez Pierre Lefebvre laboureur, Jacques Coquignon et Jehan Le Vielle, manans et habittans dudict lieu, lesquelz luy ont dict et déclaré qu'ilz n'ont congnu et ne congnoissent aulcuns des habittans dudict lieu de la nouvelle opinion et qui aient porté les armes contre sa majesté.

Lardy

Et dudict lieu du Mesnil nous sommes transportés au lieu et village de Lardy en et au-devant ladicte église paroichialle dudict lieu où avons trouvé monsieur Jean Iourdain prebstre curé dudict lieu et monsieur Pierre Chappon aussy prebstre chapellain dudict curé, Pierre Havart marguillier de ladicte paroisse ; lesquelz après serment enquis comme dessus ont dict et affermé n'y avoir aulcun paroissien de ladicte paroisse qui soient de ladicte nouvelle opinion, synon la damoiselle de la Honville et ses enfants, ensemble la damoiselle de Bastons et gens et que demain y aura trois sepmaines il vit ladicte demoiselle de Bastons et ses gens qui furent et assistèrent au service qui fut ledict jour dict en sadicte église et que le jour de demain y aura quinze jours qu'il vit pareillement en sadicte église, ladite damoiselle de la Honville avec le plus jeune de ses fiz.

Bastons

Et à l'instant même transportés audit lieu de Bastons où avons trouvé Jehan de Hirson soy-disant natif de la ville de Très près[18] Hollande, à présent serviteur de damoiselle Marie Leconte veuve de feu monsieur Guillaume de Courlay Conseillier et secrétaire du roy et seigneur dudit lieu de Bastons lesquelz après serment, enquis où estoit ladicte damoiselle, ont dict icelle estre de présent à Paris et que depuis l'edict du roy elle a esté à l'église et que ilz pensoient et croioient qu'elle continueroit à l'advenir d'y aller.

La Honville

Pareillement nous sommes transportés dudict lieu de la Honville où avons trouvé damoiselle Anne de Martines veufve de feu Jean Dupond en son vivant escuier seigneur dudict lieu laquelle enquise comme dessus a dict et affermé que depuis l'edict du roy elle a esté à l'église et entendoict vivre en icelle ainsy qu'elle pourra certiffier par son curé et qu'elle a trois filz ; l'esné desquelz nommé Gabriel Dupond est de présent vue, détenu par telle infirmitté et malladie qu'il ne se peult soustenir et est étique et en chartre[19] ainsi qu'elle nous a fait

[18] Peut-être s'agit-il de la ville belge de Trois-Ponts ?

[19] « En chartre » signifie une maladie qui entraîne la langueur et l'amaigrissement (sans doute une forme de dépression) ; « étique » signifie « d'une extrême maigreur ».

aparoir par l'inspection dudit Gabriel ; lequel après serment nous a pareillement dict et affermé que dix huict mois sont ou environ, il est tombé en ladicte malladie et que tousjours il a esté et est encore bon serviteur du roy et entend obéyr aux commandementz, mesme se ranger en l'église et faict profession de l'église catholique apostolique et romaine et que le second de sesdictz filz est de présent au service du roy soubz la charge du sieur de la Vernier en la garnison de sa ville de Metz et que le plus jeune nommé Josiard Dupond à ce présent n'a oncques fait profession de la nouvelle religion ainsy que mesmes ledict Irson (?) nous a affermé et déclaré qu'il entendoit vivre comme il a tousjours faict en l'église catholique apostolique et romaine ;

Torfou

Et dudict lieu de Lardy sommes transportés au lieu et paroisse de Torfou où nous avons trouvé monsieur Philippe Grisay prebstre curé dudict lieu, Germain Charard et Liger Bouchart marguilliers de ladicte église, ensemble Gabriel Lenormant escuier seigneur dudit lieu, lesquelz enquis comme dessus ont dict et affermé n'y avoir aulcuns manans et habittans et paroissiens de ladicte église qui soient et aient esté de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes et suivy ledict sieur Prince de Condé.

Sainct Yon

Et dudict lieu sommes aussy transportés au lieu et village de sainct Yon auquel lieu parlant à Jehan Rendal laboureur demourant audict lieu et ---- a enquis où estoit le curé ou vicaire dudict lieu, a dict qu'ilz n'estoient de présent audict lieu de sainct Yon ; dict luy ce comme dessus, a dict après serment par luy faict, n'y avoir aultres des manans et habittans et paroissiens dudict lieu que ung nommé Jehan Robert demourant à une ferme estant au bas dudict sainct Yon vers le bourg de Boissy qui soit de ladicte nouvelle opinion.

Au moyen de quoy, acompagnés comme dessus, sommes transportés en la ferme dudict Robert appellée la ferme de la Follye en laquelle avons trouvé une femme soy-disant servante dudict Robert nommée Catherine Prichard veuve de feu Symon Fortin et Zacharie Legrand aussy soy-disant serviteur dudict Robert et près de ladicte ferme avons trouvé monsieur Robert Ange prebstre curé dudict sainct Yon et Jehan Delacroix marguillier de ladicte église, tous lesquelz enquis comme dessus nous ont dict n'y avoir ny congnoistre aulcuns des paroissiens de ladicte paroisse qui soient de ladicte nouvelle religion hormis ledict Robert ; et estantz en icelle ferme sommes enquis de ladicte Prichard et dudict Legrand où estoit ledict Robert et s'il estoit audict lieu, lesquelz après serment nous ont dict et affirmé que six sepmaines sont ou environ, il s'estoit absenté et ne scavoient ou il s'estoit retiré et que à son partement il les avoit laisses en icelle ferme avec le peu de meubles qui y estoit ;au moyen de quoy, ce requérant ledict procureur du roy, avons saisi et mis en la main du roy ladicte ferme de la Follye soubz sainct Yon avec les terres et autres hérittages estant des apartenances et deppendances d'icelle que ladicte servante et serviteur nous ont peu cotter et déclarer par tenans et aboutissans disant par eux ne le scaveoir et ce avons saisi les biens meubles trouvés en icelles qui ensuivent :

Saisie

Premièrement ung lict coutil de thoille, ung petit traversin de treillis, une couverture de fil de laine blanche, une couchette de bois de noïer garnie de son enfonsure[20], une huche à chauffer le pain de quatre piedz de long ou environ, garnie de deux tréteaux et deux scelles servant à ladicte table, ung petit chauldron, quatre escuelles creuses une choppine à vin, une tasse, deux assiettes rondes, le tout d'estain, ung pot de fer tenant trois chopines ou environ garny de son couvercle, une anesse à poil gris, ung petit collier de satin à usage de femme, ung petit bahu de trois piedz de long sans serruze, deux centz boiteaulz[21] de foing, ung cent de foirre[22] tant bled que avoyne lesquelz biens meubles avons mis et baillés en garde à Jehan Delacroix et Jehan Mathieu ad ce présents et iceux establyz commissaires au règne et gouvernement de ladicte ferme, terres et hérittages estant des apartenances d'icelles, qui ont vollontairement prins et accepté la charge de prendre main réaulement et de faire en icelle ferme et à eux baillé acte de leur establissement, signé de nous, dudict procureur du roy et de nostre greffier.

Boissy

Et dudict lieu sommes transportés au lieu et village de Boissy en et au-devant de la principalle porte et entrée de l'église dudict lieu où avons trouvé monsieur Marin du Boullay prebstre vicaire en ladicte église sainct Thomas dudict lieu pour l'absence de monsieur Guilleaume Davoyne prebstre curé dudict lieu et docteur en la faculté de théologie en l'universitté de Paris et Pierre Coqueau marguillier de ladicte église, lesquelz enquis comme dessus ont dict et affirmé n'y avoir aulcuns des paroissiens de ladicte paroisse, manantz et habittans dudict Boissy qui soient de ladicte nouvelle opinion, qui se soient absentés et aient porté les armes contre le roy ; et après avoir monsieur Nicolas Martin procureur de seigneurie dudict lieu pour l'absence de monsieur Yves Robert juge dudit lieu et qui nous a rapporté icelluy Martin estre au lict mallade, avons envoié lesdictz Duroy et Lanouillier par devers ledict Martin pour s'enquerir de luy de ce que dessus et estant de retour nous ont dict que ledict Martin leur avoit faict response qu'il n'y en avoit aulcuns des manans et habittans dudict Boissy qui feussent de ladicte nouvelle opinion et qui n'en congnoissoit oultre en tout le quartier que ledict Robert qu'il avoit entendu s'estre absenté depuis ung mois ou cinq sepmaines et c'estoit retiré en la ville de Sedan et ung autre nommé Jean Delacroix dict Bourguignon cousturier demourant à Jouy paroisse de Breux donct ledict Martin estoit juge et dudict Boissy.

Breulx

Et le lendemain dix septiesme dudict mois sommes partis acompagnés comme dessus dudict lieu de Boissy où nous avons couché la nuict précédente pour nous achemyner au lieu et villaige de Breux où serons arrivés au devant de l'entrée de l'église paroichialle dudict lieu ainsi que le curé dudict lieu nommé monsieur Pierre Bandecourt voulloit commencer sa messe paroichialle ; et nous

[20] Enfonçure : Assemblage des pièces qui forment le fond d'une futaille, d'un tonneau, etc. Assemblage des pièces que l'on met à un bois de lit pour soutenir la paillasse, les matelas.

[21] 200 boisseaux représentent environ 2,5 m^3.

[22] Foirre ou fuere pouvait signifier : fourrage, foin ou paille.

estant enquis de luy ensemble de Jehan Leroy marguillier de ladicte paroisse et plusieurs autres paroissiens à ce présent des choses que dessus, après serment ont unanimement dict n'y avoir aulcuns paroissiens de ladicte paroisse qui soict de ladicte nouvelle opinion que ledict Jehan Delacroix dict Bourguignon demourant audict lieu de Jouy paroisse dudict Breux.

Jouy

Au moyen de quoy sommes à l'instant transportés audict lieu et village de Jouy en l'hostel dudict Delacroix où avons trouvé icelluy Delacroix et luy enquis de sa religion a dict avoir cy-devant esté de ladicte nouvelle religion mais que à l'advenir il esperoit aller à l'église catholicque apostolicque et romaine puis qu'il plaisoit au roy mais que encores il n'y auroit peu aller à cause de sa malladie qui le détenoict et l'avoict détenu sans pouvoir bouger de sa maison ung an y a et plus ; que touteffois sa femme avoict ja commencer d'aller à la messe ;

Saisie

et sur la requeste faicte par ledict procureur du roy, avons saisi et mis en la main du roy nostre Syre, les biens meubles trouvez en la maison dudict Delacroix qui ensuivent :

Premièrement, un petit lict couchette, deux autres litz coustilz et deux traversins coustilz de thoille, une couverture de fustaine blanche, une couche de boys de chesne garnie de son enfonsure, ung autre lict et traversin coustil de thoille, deux couvertures l'une de tirelaine blanche et l'autre de tyzue de plusieurs coulleurs, ung manteau de drap gris, une vache à poil rouge et blancs, ung porc à poil blanc aagé de six mois, cinq escuelles plattes, ung plact, deux chopines, ung pot tenant chopine ou environ, vingt tasses ung goblet, deux sallières, deux escuelles à oreilles, une pinte, deux escuelles creuses, une autre à oreille, le tout d'estain, deux chandelliers à ornière (?), une marmitte tenant trois pintes, ung pot de fer tenant deux pintes ou environ, ung autre tenant une pinte ou environ avecq une cuiller, ung petit chauldron, ung poillon garny de sa queue, une tors[23] garnye de son crémillon, une poisle garnie de sa queue de fer, cent livres de fillace braizée, une table de six piedz de long ou environ, ung buffet, ung coffre fermant à clef de bois de chesne de six piedz de long ou environ, ensemble la maison où ledict Delacroix est demourant size audict lieu de Jouy contenant trois espasses ou environ couverte de thuille, court commune en partie et jardin derrière le lieu comme il se poursuit et comporte tenant d'une part à Guillaume Lesaige, d'autre part à la veufve Guysion et d'un bout à ladicte court commune, d'autre par devers au chemin tendant dudict Jouy aux landes ;

Item ung quartier de vigne en deux pieces assis au terouer de Breuillet contenant chacun demy quartier, tenant d'une part à Jehan Bizeau et d'ung bout aux terres labourables et l'autre pièce tenant d'une part audict Bizeau de part et d'autre à Thomas Ménager et d'ung bout à Didier Maillart et autres à [*blanc*]

Et au règne et gouvernement desdictz hérittages et garde desdicts biens meubles et autres hérittages qui peuvent apartenir audict Delacroix et deux (?) autres à trois quartiers de terre assis audict Jouy donct ledict Lacroix a dict ne pouvoir à présent déclarer les tenans et aboutissans, avons estably commissaire

[23] Tors = flambeau.

et gardien Jacques Leroy demourant audict Jouy son voisin ad ce présent qui a accepté vollontairement ladicte charge et promis rendre compte des fruitz desdictz meubles et représenter lesdicts meubles quand requis en sera ; et voullant iceux meubles sequestrer et transporter pour les luy délivrer en sa possession et luy estant en la maison dudict Delacroix, a dict qu'il auroict iceux pour transporter et séquestrer et cy luy avons baillé les clez de ladicte maison et buffetz, coffres, estant en icelle dont il s'est tenu pour comptant ; et a dict ne scavoir escripre ni signer sur ce enquis et interpellé suivant l'ordonnance ; à luy baillé acte de son establissement sygné de nous, de nostredict procureur du roy et de nostre greffier en la présence dudict Delacroix et oultre, a, ledict Leroy vollontairement plaigé[24] et cautionné ledict Delacroix et promis icelluy représenter en toutes et quantes fois que requis en sera.

Breuillet

Et dudict lieu de Jouy sommes transportés au villaige et paroisse de Breuillet en et audevant la principalle entrée de l'église et maison seigneurialle dudict lieu où avons trouvé monsieur Thomas Lepelletier, prebstre et vicaire de monsieur François Maret curé dudict lieu et Blaize Lambert marguillier de ladicte église ensemble Pierre Angier soy-disant concierge de la maison seigneurialle dudict lieu lesquelz enquis comme dessus après serment par eux faict, ont unanimement n'avoir autre congnoissance que en ladicte paroisse il y ait ou ayent cy-devant eu aulcuns paroissien de ladicte paroisse de ladicte nouvelle opinion.

Saint-Chéron et Baville

Et estantz audict lieu de Breuillet, avons enjoinct auxdicts Gourby et Lanouillier de eux transporter au lieu de sainct Chéron et Baville, lieuz et paroissiens de ceste chastellenye pour s'informer des curez, marguilliers, manans et habitanz et seigneurs desdictz lieux de ce que dessus et nous en faire leur rapport ce qu'ils ont promis faire. Et eux estant de retour desdictz lieuz, nous ont dict et rapporter s'estre enquis de ce que dessus en parlant à monsieur Jehan Cordier prebstre curé de l'église dudict sainct Chéron des Bois et de Jullien Fleurant et Richard Lelong marguilliers de ladicte paroisse, Jehan Renauldin boucher, Pierre Régnier vigneron et Jehan Robin laboureur demourant audict lieu quiz leur auroient dict que audict lieu de sainct Chéron et Baville paroisse dudict sainct Chéron n'y avoit aulcuns de ladicte nouvelle opinion et que dudict lieu ilz se seroient achemynés audict lieu de Baville où ilz s'estoient informés de ce que dessus en parlant à Guillaume Ranaudin et Thomas Vallemont laboureurs demourant audict lieu de Baville et en la maison seigneurialle dudict lieu de Baville en parlant à la femme de Robert Noyer jardinier de la damoiselle Lamoignon dame dudict lieu qui leur a dict n'y avoir aulcuns des habittans dudict lieu qui soict de ladicte nouvelle opinion.

Sainct Morice

Et dudict lieu de Breuillet sommes transportés audict lieu de sainct Maurice en et au-devant l'église paroichialle dudict lieu où avons trouvé monsieur Jehan Baudouin prebstre curé dudict lieu, Lois Palleau, Blaize Gailes et Loys Dodin manans et habitans et paroissiens dudict sainct Morice, lesquelz après serment

[24] Plaiger = se porter garant.

par eux faict enquis comme dessus, ont dict et affermé n'y avoir aulcuns desdictz habitans et paroissiens dudict sainct Morice qui feussent ou aient estés de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes comme dessus mais qu'ilz scavoient que ung nommé Marin Chubin qui avoit quelques herittaiges et biens en ladicte paroisse estoit de ladicte pretendue nouvelle opinion et avoit porté les armes contre sa majesté et que depuis quelques temps en ça, il c'estoit retiré par devers la veufve feu Chabot demourant à Bryes ainsy qu'il ont entendu ; et que ladicte veufve lui auroit remonter de chevaulz et harquebouze pour aller avecq le sieur Prince de Condé mais ne scaveoit où est à présent ledict Chubin, ny où il faict sa résidence ; et que ung nommé Jacques Thillot demourant audict lieu de sainct Morice tient des terres et hérittaiges dudict Chubin et ung nommé Jehan Morin aussy demourant audict lieu d'une maison assize audict lieu audict Chubin apartenant et sur ce mandé, ledict Thillot a dict et affermé que dès le dixiesme novembre mil cinq cent quatre vingtz trois ledict Chubin luy avoit faict bail passé pardevant Gallien commis et tabellion de Montlhéry audict lieu de sainct Morice de sept arpens et demy de terres labourables assizes au terouer dudict sainct Morice en plusieurs pièces plus à plain mentionnées au bail donct il nous a faict aparoir, moyennant la quantité de six boisseaux de grain, les deux tiers de bled mestail et l'autre tiers avoine pour chacun arpent et demy arpent de vignes assis au vignoble dudict sainct Morice et la touche[25] de cinq quartiers de pré assis en la prairie dudict sainct Maurice aussy plus à plain d'actes et spéciffiés par tenants et aboutissants audict bail et affermer ne debvoir que une année d'arrérages dudit bail ;

Saisie

Avons ce requérant ledict procureur du roy, saisi les hérittages dudict Chubin cy dessus déclarés et plus à plain spéciffiés audict bail, ensemble la maison où est à présent demourant ledict Jehan Morin audict Chubin apartenant et à iceux estably commissaire ledict Thillot qui a accepté ladicte charge et promis rendre bon compte et reliqua quand requis en sera par justice ; et à luy faict bailler acte de sondict establissement ; sygné de nous nostredict procureur du roy et nostre greffier, et à luy faict deffense de ni vendre ses mains desdictz arréraiges jusques à ce que deuement en soict ordonné ;

Comme aussy nous sommes transportés en l'hostel seigneurial dudict sainct Maurice auquel avons trouvé damoiselle Marie de Saubrevoie, veufve de feu [*blanc*] de Bastement[26] en son vivant escuier seigneur de sainct Morice tant en son nom que comme tutrice des enfants mineurs dudict deffunct et d'elle, laquelle enquise comme dessus a dict et affermé ne congnoistreaulcuns desdictz manans et habitans dudict sainct Morice de ladicte nouvelle religion et qui aient porté les armes contre sa majesté.

Sainct Cehourt et Montelou

Et dudict lieu de sainct Morice sommes transportés au lieu et village de sainct Cehourt en et au devant l'église paroichialle dudict lieu où avons trouvé à yssue

[25] Touche signifie tertre, petit bois, monticule.

[26] Marie De Sabrevoye, veuve de Charles de Bastement décédé en 1562 (source : Louis Ducerf, Chronique du temps passé à Saint-Maurice-Moncouronne, janvier 1999).

de vespres monsieur Pierre Delamosse prebstre curé dudict lieu, Loys Delacroix, soy-disant concierge de monsieur Jean Lemaître, conseillier du roy en sa court de parlement à présent seigneur dudict lieu et de Montelou paroisse dudict sainct Cehourt, Pierre Papillon l'esné, Thomas Chenoux habitans dudict Sainct Cehourt, tous lesquelz enquis comme dessus après serment ont dict et affermé n'y avoir aulcuns des manans et habitans et paroissiens dudict sainct Cehourt et Montelou qui soient de ladicte nouvelle opinion et aient portez les armes comme dessus.

Soucy

Et dudict lieu de sainct Cehourt sommes transportés au lieu et villaige de Soucy paroisse de Fontenay les Bryes en l'hostel seigneurial dudict lieu où avons trouvé messire Pierre de Fictes seigneur dudit lieu de Soucy et en partie de Bruières le Chastel, lequel enquis comme dessus après serment a dict et affermé ne congnoistre aulcuns de ses subjectz et manans et habitans dudict Soucy et de Bruières qui soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes contre sadicte Majesté.

Bruières

Et dudict lieu de Soucy sommes transportés au lieu de Bruières le Chastel en la grand place et carfour dudict lieu où avons trouvé monsieur Charles Boullon prebstre curé dudict lieu, Jehan Chandellier, Joseph de Montqueron et François Robert manans et habitans dudict lieu, lesquelz enquis comme dessus et après serment ont dict et affermé n'y avoir aulcuns des paroissiens, manans et habittans dudict lieu de Bruières et hameaux qui en dependent, qui soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes comme dessus.

Comme aussy nous sommes transportés en et au-dedans le chasteau seigneurial dudict lieu où avons trouvé damoiselle Marie Lallemant femme de monsieur Claude Daubray[27] seigneur dudict lieu de Bruières et monsieur Yves Robert baillif et juge dudict lieu pour ledict Daubray, lesquelz enquis comme dessus ont dict et affermé ne congnoistre ny scavoir qu'il y ayt aulcun des manans et habitans et paroissiens dudict Bruières qui soict de ladicte nouvelle religion et aient porté les armes.

Ollinville

Et dudict lieu de Bruières sommes transportés au chasteau de la ville et paroisse dudict Bruières où avons trouvé François de Nicollon escuier maistre d'hostel d'Oches-le-Roy[28] et rapportant pour sadite majesté audit lieu d'Olainville, lequel enquis comme dessus a dict et affermé ne congnoistre qu'il y ayt aulcun des manans et habittans dudict lieu d'Olainville qui soict de ladicte nouvelle opinion.

Leuville

Et dudit lieu d'Olainville sommes acheminés en la ville de Montlhéry où avons siégé jusques au mardy dix neufviesme dudit présent moys pour faire et tenir l'audiance au lundy et mardy matin, jours ordinaires de plaidoyries dudict Montlhéry ; auquel jour de mardy après les plaitz, sommes partis acompagnés

[27] Claude Daubray (1523-1609) était notaire et secrétaire du roi.

[28] La paroisse d'Oches dans les Ardennes peut être ce lieu, difficile à déchiffrer.

comme dessus, hormis dudict Lanouillyer, au village et paroisse de Leuville en l'hostel seigneurial dudict lieu auquel avons trouvé messire Jean Ollivier chevallier seigneur dudict lieu lequel enquis comme dessus, ensemble ung nommé Michel Bausié manans et habittans dudict lieu en l'absence de monsieur Robert Lequeulx prebstre curé dudict lieu et les marguilliers de l'église dudict lieu ont dict et affermé ne congnoistre aulcuns des paroissiens et habittans dudict lieu qui soient de la religion prétendue réformée, ny qui aient porté les armes comme dessus.

Egly

Estant audict lieu avons enjoinct audict Gourby et Duroy de soy transporter au village et paroisse d'Eglis et s'enquérir de ce que dessus, des marguilliers paroissiens et curé dudict lieu ; et estant de retour nous ont dict et rapporté c'estre transportés audict lieu d'Esglis et c'estre enquis de ce que dessus de Jehan Guiot marguillier de l'église dudict lieu, André Hébert, Michel Coiffier et Jean Menault, Nicolas Chenoux, Jean Sanguin et Jean Ledourt, manans, habittans et paroissiens dudict lieu et n'avoir trouvé le curé de ladicte paroisse et que tous les susdictz enquis comme dessus leurs auroient unanimement dict et affermé ne congnoistre n'y avoir aulcuns des paroissiens dudict lieu qui soient de ladicte nouvelle religion et aient porté les armes comme dessus.

Avrainville

Et dudict lieu de Leuville sommes transportés audict village et paroisse d'Avrainville en l'hostel seigneurial et joigniant l'église dudict lieu ou aurions trouvé monsieur Jehan Jehaud prebstre curé dudict lieu, Jehan et Pierre les baillifs, manans et habittans dudict lieu et trouvez en la maison seigneurialle dudict lieu et Catherin Guisson fermier des abbé prieur et couvent sainct Germain des Prez les Paris, seigneurs dudict Lieu, lesquelz enquis comme dessus après serment ont dict n'y avoir aulcuns des paroissiens, manans et habitans dudict lieu qui soient de ladicte nouvelle religion et aient porté les armes comme dessus.

Guibeville

Et dudict lieu d'Avrainville sommes transportés au lieu de Guibville en la ferme de monsieur [*blanc*] Duhamel conseillier du roy et maistre en la chambre des comptes du palais à Paris et seigneur dudict lieu où avons trouvé ung nommé Guillaume Piffier filz de Guillaume Piffier fermier dudict Duhamel audict lieu de Guibeville et Adam Piffier son nepveu, lesquelz enquis comme dessus après serment ont dict n'avoir et ne congnoistre aulcuns des manans et habittans dudict Guibeville qui soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes.

Leddeville

Et dudict lieu de Guibeville sommes transportés au lieu de Leddeville au-devant de l'église et en la maison seigneurialle dudict lieu où avons trouvé monsieur Pierre Legrand prebstre curé dudict lieu, Loys Robin et Jehan Berthault manans et habitans dudict lieu lesquelz enquis comme dessus nous ont dict et affermé n'y avoir aulcuns manans et habittans dudict lieu qui soient de ladicte nouvelle opinion au moings qui soict venu à leur congnoissance, hormis ledict curé qui a dict que ung nommé Claude Regnault, seigneur de La Mare demourant à

Bresonvilliers paroisse dudict Leddeville estre de ladicte nouvelle opinion et que ung nommé Dulyon natif de Paris et qui a quelques hérittaiges à Ballainvilliers près Longjumeau qu'il a entendu estre de ladicte nouvelle opinion avoit quelques hérittages audict Leddeville que ung nommé Berthault tenoit à ferme ; et que ung nommé Rouland Cotrin demourant audict lieu de Leddeville se tient en une maison dudict Dulion.

Au moyen de quoy ce requérant ledict procureur du roy sommes transportés par devers ledict Berthault lequel enquis quelz hérittages il tenoit à ferme dudict Dulion et ce qui luy pouvoit debvoir d'arreraiges, a dict et affermé qu'il tient dudict Dulion vingt quatre arpens de terre assis au terouer dudict Leddeville et des environs donct il faict par luy ung muid de grain et qu'il doibt seullement d'arrérages audict Dulion six septiers de grain au jour sainct Martin d'hiver dernier passé ;

Saisie

et ce requérant ledict procureur du roy luy avons déclaré en parlant à sa personne que nous saisissons lesdictz vingt quatre arpens et que à iceux l'establissons commissaire ensemble aux vignes et maison dudict Dulion size audict terouer que tient ledict Cothrain à la charge touteffois du bail dudict Cothrain avecq deffenses à luy faictes de vendre ses mains desdictz dix septiers de bled qu'il doibt d'arréraiges et du tout, rendre compte quand requis en sera par justice, à la charge de ses sallaires raisonnables ; et à luy baillé acte de son establissement, signé de nous ledict procureur du roy et nostre greffier.

Ver le Petit

Et dudict lieu de Leddeville sommes transportés au lieu de Ver le Petit en et au-devant l'église paroichialle dudict lieu où avons trouvé monsieur Denis Deforges prebstre curé dudict lieu et Jehan Desplaise marguillier dudict lieu ensemble Adam Jaquelot[29] estant demourant audict lieu, tous lesquelz enquis comme dessus après serment ont dict n'avoir congnoissance qu'il y ayt aucuns des manans et habittans et paroissiens dudict lieu qui soict de ladicte nouvelle opinion.

Misery

Et le vingtiesme dudict mois sommes transportés dudict lieu de Ver le Petit, où avions couché la nuict précédente, au villaige de Misery paroisse dudict Ver le Petit où aurions trouvé ung nommé Georges Clément manans et habittans dudict lieu soy-disant concierge de Monsieur Melle conseillyer du roy, notaire et secrétaire en sa court de Parlement à Paris seigneur dudict Misery, et Anthoine Belbert aussy manans et habittans dudict lieu lesquelz enquis comme dessus après serment par eux faict ont dict et affermé n'y avoir aulcun des habittans dudict lieu qui soient de ladicte nouvelle opinion.

Le Bouchet

Et estant audict lieu de Misery avons enjoinct auxdictz Duroy et Gourby de eux transporter audict lieu du Bouchet et s'enquérir des manans et habittans

[29] Adam Jacquelot est peut-être un ancêtre de Isaac Jacquelot, ministre du temple de Saint-Escobille en 1671-1672, cité par J Gélis et M Martin (op. cit.), ayant des possessions à Vert-le-Petit en 1660.

dudict lieu de ce que dessus et estant de retour dudict lieu et paroisse dudict Ver le Petit nous a rapporté c'estre transportés audict lieu du Bouchet et y estant, c'estre enquis de ce que dessus à ung nommé Guillaume Barbyer qui c'est dict concierge de messire Jehan Tambonneau conseillier du roy en son privé conseil et l'ung des présidents en sa chambre des comptes à Paris, seigneur dudict lieu du Bouchet quy leur auroit dict et affermé n'y avoir aulcuns manans et habittans dudict lieu quy soict de ladicte nouvelle opinion et ayt porté les armes comme dessus.

Ver-le-Grant

Et dudict lieu de Misery sommes transportés au lieu et villaige de Ver-le-Grand en et au-devant l'église et entrée dudict lieu et en la maison du fief de Vert, aissis au-devant de l'église dudit lieu, où avons trouvé monsieur Adam Lore prebstre curé dudit lieu, monsieur Pierre Pardie notaire roïal soubz le tabellionnage de Montlhéry et procureur de seigneurie dudict lieu, et Thomas Avril marguillier dudict lieu, lesquelz enquis comme dessus après serment ont dict ne congnoistre aulcuns des manans et habittans et paroissiens dudict lieu qui aient esté de ladicte nouvelle opinion, que la veufve feu messire Michel de l'Hospital[30] en son vivant chevallier et chancellier de France et ses petits enfans par feu monsieur Robert Hurault en son vivant conseillier du roi et maistre des requestes ordinaires de son hostel et dame Madeleine de l'Hospital sa femme, fille et unique herittière dudict deffunct chevallier qui ensuivent : sçavoir est le seigneur de Bélesbat leur filz aisné, le baron de Rieux l'un des puisnez et le seigneur de Ver-le-Grand ; deux mois que ladicte dame veufve dudict seigneur de l'Hospital chancellier susdit a commencé à aller à l'église dès le jour sainct Leu dernier et ledict sieur baron de Rieux dès auparavant l'édict et ledict seigneur de Ver-le-Grand depuis ledict édict a assisté au service qui a esté dict en l'église dudict Ver-le-Grand quant ilz sont audict lieu, comme à la messe, au service et à vespres mais quand audict seigneur de Bélesbat ne l'ont veu aller en ladicte église parce qu'il est à présent absent de ce païs et est allé, ainsy qu'ilz ont entendu dire, conduire une sienne sœur marier avecq le baron de Salignac[31] au païs de Gascongnes et que quant au seigneur du Faur[32] aussy l'ung des filz dudict feu Hurault de l'Hospital conseiller en la cour de Parlement, ilz ont tousjours veu par le passé assister et aller en l'église et vivre en bon catholique ;

au moyen de quoy et ce requérant ledict procureur du roy, sommes transportés en l'hostel seigneurial du fief de Cambray appartenant à ladicte veufve et hérittière desdicts feuz Hurault de l'Hospital sciz audict lieu de Ver-le-Grand où avons trouvé une femme nommée saincte Vatonne soi-disant veufve de deffunct Jehan Richer, laquelle enquise où estoit ladicte veufve l'Hospital et ses enfants, a dict icelle veufve l'Hospital estre de présent en la ville de Paris, ensemble ledict sieur baron d'Auneux seigneur de Ver-le-Grand et du Faur et quand audit Bélesbat qu'il ne soit en ce païs ;

Saisie

[30] Il s'agit de Marie Morin.
[31] Il s'agit de Jean de Gontaut-Salignac, marié avec Marguerite Hurault de l'Hospital.
[32] Il s'agit de Michel Hurault de l'Hospital (fils de Madeleine) marié à Olympe du Faur.

et après perquisition faicte d'armes et chevaux en icelle maison que n'en avons trouvé aulcune ou aulcuns et ce requérant ledict procureur du roy, avons à icelle veufve Richer, parlant à sa personne, declaré que pour l'absence desdictz sieurs de Bélesbat, baron d'Auneux et Ver-le-Grand et de Salignac à cause de sa femme, nous saisissons et mestons en la main du roy nostre sire, toutes et chacunes les parts et portions des terres, fiefz, et hérittaiges audict sieur de Bellesbat, baron de Rieux et de Salignac à cause de sadicte femme et sieur de Ver le Grand apartenant sises et scituées audict lieu de Ver le Grand apartenant par indivis avecq leur coherittiers et aultres ayeux ? et establissons commissaires pour chacun d'eux seulz et pour le tout, les nommez Germain Lemere, Pierre Harmel son gendre et Pierre Guillonet, lesquelz réaulement et de faict laboureurs demourant audict Ver le Grand, avons estably commissaires au règne et gouvernement des susdictes parts et portions saisies et prains, auxdictz Harmel et Guillonet pour l'absence dudict Lemaire et à eux baillé coppie de leurs establissements, signé de nous ledict procureur du roy et nostre greffier.

Brazeulz

Et dudict lieu de Ver le Grand sommes transportés au lieu de Braseulx en l'hostel seigneurial dudict lieu, paroisse dudict Ver le Grand où avons trouvé une femme soy-disant veufve de feu Claude Puprué demourant audict hostel et ung nommé Jehan Dauxerre soy-disant concierge dudict hostel, lesquelz enquis comme dessus nous ont dict et affermé n'y avoir aulcuns manans et habitans dudict lieu de Brazeux quy soict de ladicte nouvelle opinion, aient porter les armes.

Montaubert

Et dudict lieu de Brazeux sommes transportés au lieu de Montaubert paroisse dudict Ver le Grand et en l'hostel seigneurial dudict lieu au-devant duquel avons trouvé ung nommé Jehan de Fontaine soy-disant serviteur et concierge du seigneur dudict lieu, ensemble en l'hostel et Toussaint Demoy laboureur demourant audict lieu lesquelz enquis comme dessus après serment ont dict n'y avoir aulcuns manans et habittans dudict lieu qui soient de ladicte nouvelle opinion et aie porté les armes.

Bondoufle

Et dudict lieu de Montaubert sommes transportés au villaige et paroisse de Bondoufle en et au-devant de l'église dudict lieu où avons trouvé ung nommé Vincent Gousseron, Vincente Delaroze femme de Barthelemy Cheval demourant audict lieu et Adrien Boucher marguillier dudict lieu lesquelz enquis comme dessus ont dict et affermé n'y avoir aulcuns paroissiens dudict lieu qui soient de ladicte prétendue religion et aient porté les armes.

Comme aussy nous sommes transportés des hostelz seigneuriaux dudict lieu, l'un d'iceux appartenant à monsieur Pierre Rochon conseillier du roy nostre sire et tresorier de ses parties casuelles et l'autre à Anthoine de Poupon escuier seigneur dudict lieu où avons trouvé : scavoir est, en l'hostel dudict Rochon, ung nommé Loys Guiss son fermier et en celuy dudict Poupon icelluy de Poupon, lesquelz enquis comme dessus après serment ont dict n'y avoir aulcuns des paroissiens et habitans dudict lieu qui soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes.

Fleury Mérogis

Et dudict lieu de Bondoufle sommes transportés au lieu et villaige de Fleury Mérogis en et au-devant l'église dudict lieu et en l'hostel seigneurial dudict lieu où avons trouvé Jehan de Vilcardet escuier et filz de feu Georges de Vilcardet luy vivant escuier et seigneur dudict lieu et de dame Anne de Fleury sa mère qui nous a dict estre de présent en la ville de Paris, Cimbre Regnault bourgeois de Paris estant de présent en une ferme à luy apartenant size audict lieu et à Noël Chanteclerc marguillier dudict lieu et à Jehan Tareau marchant demourant audict lieu, tous lesquelz après serment et enquis comme dessus ont dict n'y avoir aulcuns manans et habittans dudict lieu qui soient de ladicte nouvelle opinion mais que ung nommé Hureau absent demourant en la ville de Paris ou en celle de Rouen quy est de ladicte nouvelle opinion, a vingt cinq ou trente arpens de terre estant de présent en friche scize audict lieu et une manière de maison proche la ferme dudict Regnault aussy assize audict lieu

Saisye

Au moyen de quoy avons saisy et mis en la main du roy nostre sire lesdictz hérittaiges audict Hureau apartenant, scis audict lieu de Fleury Mérogis et à iceux establi commissaire Guion Cothrais vigneron demourant lieu pour en rendre bon compte et reliqua quant requis en sera et sera ordonné par justice ; et à luy baillé acte de son establissement, signé de nous et nostre greffier.

Saincte Geneviefve, Liers, Le Peray

Et dudict lieu de Fleury Mérogis sommes transportés au villaige et paroisse saincte Geneviefve des bois au-devant de l'église dudict lyeu ; est comparu monsieur Mathurin Longuet prebstre curé dudict lieu lequel enquis comme dessus a dict et affermé n'y avoir aulcuns manans et habittans dudict lieu de Saincte Geneviefve, Liers, Le Peray et Morsang [*blanc*] et dépendant de ladicte paroisse, qui soient de ladicte nouvelle opinion ou ayent porté les armes.

Comme aussy nous nous sommes transportés en l'hostel dudict monsieur Pierre Rochon conseillier du roy et trésorier de ses parties casuelles scis audict lieu de Saincte Geneviefve et à la ferme et l'hostel d'iceulx pour---- aussy près audict (?) lieu où avons trouvé scavoir, en l'hostel dudict Rochon ung nommé Jehan Besnart serviteur domesticque dudict Rochon et devant icelluy les nommez Martin Fourcault demourant audict lyeu et Denis Augier marguillier de ladicte paroisse et en ladicte ferme de l'hostel Dieu de Paris, Barbe de Montelon femme de Nicolas Thiboust huissier sergent en l'eslection de Paris, fermier et administrateur de ladicte ferme , tous lesquelz enquis comme dessus après serment ont dict n'y avoir aulcuns des manans et habittans dudict lieu, Lyers et le Péray quy soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes.

Sainct Pierre et Sainct Phillebert de Bretigny

Et dudict lieu de Saincte Geneviefve des Boys sommes transportés au lieu et villaige et paroisse de Brétigny en et devant l'église sainct Pierre dudict lieu où est comparu messire Martin Regnault prebstre vicaire et chappellain de monsieur Pierre Chenocher curé de ladicte église qui nous a dict estre de présent absent et allé en la ville de Paris et enquis comme dessus après serment, a dict et affermé ne congnoistre aulcuns des paroissiens de ladicte église Sainct Pierre qu'il a congneu depuis six mois en ça qu'il est venu demeurer avecq ledict Chenocher

qui ne soient tous catholicques mesme que ung nommé Estienne Souchet et Spire Gillet et son gendre demourant au Plessis Pasté,

Plessis-Pasté

Dès auparavant l'édict se sont rangez à l'église et assistent d'ordinaire à la messe et vespres et estans au dehors du villaige dudict Bretigy sommes enquis des nommez Charles Boullanger, André Robert, et Jehan Tailliandier, manans et habittans dudict lyeu, lesquelz enquis comme dessus après serment ont pareillement dict et affermé que audict lieu de Bretigy et paroisses de sainct Pierre et sainct Philebert et hameaulx du Plessis Pasté, Charrone, Cossigny, Fontaine, Essouville, le Mesnil les Brétigny, Rozières, le Cas Rouge, et la Fontaine, deppendances desdictes paroisses, n'y avoir aulcun de la religion et que dès auparavant l'édict et ordonnance du roy, lesdicts Suchet, Gilliet et son gendre se sont rangés à l'église et assistent au service d'icelle, comme aussy avons trouvé dame Françoise de Gouppil veufve de feu Charles Martel en son vivant chevallier seigneur dudict lieu à cause de ladicte de Gouppil sa femme estant en une sienne ferme joingnant ladicte église sainct Philebert de Brétigny et elle par nous enquise comme dessus a dict et affermé ne scavoir ny congnoistre aulcuns des manans et habittans et ses subjectz et paroissiens desdictes églises sainct Pierre et Sainct Philebert quy soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes.

Sainct Michel

Et dudict lieu de Brétigny sommes transportés au villaige et paroisse sainct Michel sur Orge en l'hostel presbitérial dudict lieu où avons trouvé monsieur Adrien Lange prebstre curé dudict lieu lequel enquis comme dessus, ensemble Pierre Milcent laboureur demourant audict lieu que avons trouvé par le chemin nous acheminant audict lieu, après serment ont dict n'y avoir aulcuns des manans et habittans ou paroissiens dudict sainct Michel quy soient et aient esté de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes.

Comme aussy nous sommes transportés en la maison et hostel seigneurial de Launoy sainct Michel où avons trouvé dame Marie d'Estannoy, femme de Léonard Coquelain seigneur dudict lieu et ja de présent en la ville de Paris, laquelle enquise comme dessus après serment a dict ne congnoistre aulcuns de ses subjectz, manans et habittans et paroissiens dudict sainct Michel qui aient porté les armes et aient esté de ladicte nouvelle opinion.

Longpont

Et dudict lieu de Sainct Michel sommes transportés au lieu villaige et paroisse de Longpond en l'hostel presbitérial dudict lieu où avons trouvé monsieur Clément Fauve prebstre curé dudict lieu lequel enquis comme dessus ensemble Marc Ranelle marchant demourant audict lieu et Pasquier Bourrellier greffier en la gruerie de Séquigny après serment ont unanimement dict n'y avoir ny congnoistre que aulcuns des manans et habittans dudict Longpond, hameaulx du Mesnil Villebousin, Guipereux et Villiers quy en deppendent soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes.

Villemoisson

Et dudict lieu de Longpond sommes acheminés en la ville de Montlhéry où avons cejourné jusques au lendemain vingt uniesme dudict présent mois que

nous sommes accompagnés comme dessus transportés de ladicte ville de Montlhéry au lieu, villaige et paroisse de Villemoysson en l'hostel seigneurial dudict lieu où avons trouvé damoiselle Magdelaine de Barbeau estant seigneur dudict lieu laquelle enquise comme dessus pour absence dudict de Barbeau son père, ensemble Jehan Rousset et Noël Gastineau demourant audict lieu ont dict et affermé n'y avoir aulcuns des manans et habittans et paroissiens dudict lieu quy soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes.

Morsang

Et dudict lieu de Villemoisson sommes transportés au villaige de Morsang sur Orge en l'hostel seigneurial dudict lieu où avons trouvé Laurens de Fourniron escuier seigneur dudict lieu et secrétaire de la Royne mère du roy, Claude (?) Couplain, Vallentin Chanteclerc marguillier de l'église dudict lieu et monsieur Laurans Leservicteur prebstre vicaire de l'église dudict lieu pour le curé de Saincte Geneviefve des bois, lesquelz enquis comme dessus après serment ont dict et affermé ny aulcun congnoistre aulcuns manans et habittans dudict lieu quy soient de ladicte nouvelle opinion et quy aient porté les armes.

Savigny Grand Vaulx

Et dudict lieu de Morsang sommes transportés au villaige et paroisse de Savigny sur Orge en et au-devant de l'église sainct Martin paroichialle dudict lieu et est comparu monsieur Jehan Tourande prebstre curé dudict lieu, lequel enquis comme dessus après serment a dict n'y avoir audict lieu de Savigny et Grand Vaulx paroisse dudict Savigny, aulcunes personnes quy aient porté les armes et soient de ladicte nouvelle opinion et que ung nommé Pierre Hénart et sa femme quy estoient de ladicte nouvelle opinion, manans et habittans dudict Savigny se sont puis naguères absentés dudict lieu de Savigny et retiré ailleurs sans avoir laissé aulcuns bien audict Savigny.

Comme aussy nous sommes transportés au-devant du chasteau et maison seigneurialle dudict lieu où avons trouvé ung nommé François Aubert auquel avons enjoinct de faire venir par devers nous Gérard Pardine concierge dudict chasteau pour le seigneur Compte de Saulx seigneur dudict lieu, lequel après s'estre transporté par devers ledict de Pardine nous a dict icelluy de Pardine estre de présent au lict mallade et ne pouvoir comparoir et que estant par luy enquis de ce que dessus, il luy auroit dict qu'il ne scavoit ny congnoissoit aulcuns manans et habittans dudict Savigny et Grand Vaulx qui fussent de ladicte nouvelle opinion et eussent porté les armes, comme aussy a faict ledict Aubert ensemble Anthoine Cassart sergent en la justice dudict lieu sur ce enquis et par nous ouys par serment.

Viry

Et dudict lieu de Savigny sommes transportés au lieu villaige et paroisse de Viry au-devant l'église paroichialle dudict lieu où est comparu monsieur René Auverneau prebstre curé dudict lieu, Jehan Fare et Jullien Garre, monsieur Jehan Garens procureur de seigneurie pour Robert Pied de Fer, escuier seigneur de Jaumont et dudict Viry en partie et André Grandin, lesquelz enquis comme dessus après serment ont dict n'y avoir aulcuns des manans et habittans et paroissiens dudict lieu de Viry quy soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes.

Chastillon

Et dudict lieu de Viry nous sommes transportés au lieu de Chastillon sur Seinne paroisse dudict Viry où avons trouvé Nicolas Lemère marchant demourant audict lieu, Pierre Berthault boullanger, Michel Cheauny et François Tarmon bastellier pescheur demourant audict lieu lesquelz enquis comme dessus après serment ont dict n'y avoir aulcuns des manans et habittans dudict lieu de Chastillon quy soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes.

Athis

Et dudict lieu de Chastillon sommes transportés au lieu et villaige d'Atis sur Orge en et au-devant l'église sainct Denis paroichialle dudict lieu où sont comparuz dom (?) Mathurin Thonoret prebstre religieux de l'abaïe saincte Virtose-lès-Paris prieur et curé de ladicte église et paroisse, ensemble Jacques Desfriches concierge de damoiselle Marie de Brébant veufve de feu monsieur Pierre Violle en son vivant conseillier du roy notaire secrétaire en sa court de parlement et commissaire des requestes audict palais seigneur dudict lieu lesquelz enquis comme dessus après serment ont dict n'y avoir audict lieu d'Athis, Mons, Ablon paroisse dudict Athis aulcuns qui soient de ladicte nouvelle religion et aient porté les armes hormis monsieur Anthoine de Luisne cy-devant conseillier en sadicte court de parlement absent dudict lieu, qu'il a tousjours cy-devant esté de ladicte nouvelle opinion et est seigneur en partie dudict lieu d'Athis et à l'instant sommes transportés au lieu seigneurial et ferme dudict de Luynes où avons trouvé Jacques Temponnel Bourgeois de Paris quy s'est dict estre caution de Gilles Tamponnel fermier en bail demourant en la ferme dudict de Luynes.

Saisie

Auquel avons dict et déclaré que nous saisissons, comme de fait avons saisy, à la requeste dudict procureur du roy, le fief terres et seigneurie et hérittaiges audict de Luynes apartenant scis et scitués audict lieu d'Athis et des environs, apartenances et deppendances dudict fief et ferme et que au règne et gouvernement d'iceux nous l'establissons comme de faict l'avons estably commissaire en parlant à sa personne quy en a prins et accepté ladicte charge et promet rendre bon compte et reliqua quand et à qui il apartiendra, à la charge de ses sallaires et vacations raisonnables ; et à luy baillé acte de sondict establissement sygné de nous et dudict procureur du roy.

Juvisy

Et dudict lieu d'Athis sommes transportés au villaige et paroisse de Juvisy sur Orge au-devant de l'église sainct Nicolas dudict lieu où est comparu monsieur Claude Caillet prebstre curé dudict lieu, Symon Dolannier et Nicolas Gerbault marguilliers dudict lieu, lesquelz enquis de ce que dessus après serment, ont dict n'y avoir aulcuns des manans et habittans dudict lieu qui soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes, ny qu'il y en ayt aulcuns quy aient du bien et herittaiges audict lieu ; touttefois ilz ont ouy dire que la dame ou seigneur à qui apartient la ferme de Fourmenteau scize audict Juvisy et ung grand hostel scis devant la Fontaine appellé vulgairement la Grand maison, sont de ladicte nouvelle opinion.

Saisie

Et sur ce, avons mandé Guillemain Mesmien laboureur demourant en ladicte ferme de Fourmenteau auquel en parlant à sa personne avons déclaré que nous saisissons, comme de faict, nous avons saisy à la requeste dudict procureur du roy les parts et portions de ladicte ferme de Fourmenteau et susdict grand hostel apartenant au seigneur de Bélesbat, baron d'Auneux, de Ver le Grand et baron de Salignac à cause de sa femme, apartenant par indivis avecq leurs cohérittiers et que à ladicte saisie, l'establissons et comme de faict l'avons estably commissaire et quy a accepté ladicte charge et promis rendre compte et reliqua d'icelle quand et à qui il apartiendra, à la charge de ses sallaires et vacations raisonnables ; et à luy baillé acte de son establissement ; sygné de nous, du procureur du roy et nostre greffier.

Contins

Et le vingt deuxiesme jour dudict mois de novembre nous acheminant dudict lieu de Juvisy où avons couché la nuict precedante aux villaiges et paroisses de Louans, avons enjoinct audict Jehan Gourby de s'acheminer en la ferme et seigneurie de Contins paroisse du Péray et s'enquérir des habittans estant audict lieu, de ce que dessus ; lequel estant de retour nous a dict et rapporté avoir trouvé en icelle ferme Claude Le Templier laboureur demourant en ladicte ferme et seigneurie de Contins et que enquis par luy de ce que dessus et luy avoit dict et affermé n'y avoir aulcuns en ladicte ferme de la qualitté susdicte .

Louans

Et nous estant arrestés acompagnés comme dessus audict lieu de Louans en et au-devant l'église paroichialle dudict lieu avons trouvé au-devant d'icelle monsieur François Duchemin procureur de seigneurie de Longjumeau, Savigny, Viry pour les seigneurs dudict lieu juge de nous commis audict Juvisy et lieutenant en la prévosté dudict Louans et monsieur François Chartier demourant audict Longjumeau, lesquelz enquis comme dessus après serment ont dict ne congnoistre aulcuns manans et habittans desdictz lieux quy soient de ladicte nouvelle opinion, hormis le seigneur de Cheilly en Longjumeau qui puis naguères c'est rengé à l'église catholicque apostolicque et romaine ainsy que pourrons estre informés du curé dudict Cheilly.

Comme aussy nous sommes transportés au chasteau et hostel seigneurial dudict Louans où avons trouvé Guillaume de Baillon escuier seigneur dudict Louans lequel enquis comme dessus après serment a dict ne congnoistre aulcuns de ses subjectz, manans et habittans dudict Louans qui soient de la susdicte quallitté ny aulcuns qui aient porté les armes.

Cheilly

Et dudict lieu de Louans sommes transportés au villaige et paroisse de Cheilly en et au-devant l'église Sainct Estienne paroichialle dudict lieu où est comparu monsieur Mathurin Huret prebstre vicaire de ladicte église pour l'absence de monsieur Jehan Sabot prebstre curé dudict lieu et docteur en la faculté de théologie à Paris, lequel enquis comme dessus après serment a dict ne congnoistre aucun des paroissiens, manans et habittans dudict Cheilly qui soient de ladicte nouvelle opinion que le seigneur dudict lieu qui depuis l'édict s'est rengé à l'église catholicque apostolicque et romaine et a faict baptizer en l'église dudict Cheilly ung sien enfant.

Et à l'instant sommes transportés au chasteau et hostel seigneurial desdictz lyeux où avons trouvé Michel Le Gaillard[33] escuier sieur desdictz lieux, lequel enquis de ce que dessus et après lecture à luy faicte des patentes de sa Majesté et susdict mandement à nous adressé sur l'exécution d'icelle, a faict response qu'il n'est de la chatellenie dudict Montlhéry optant qu'il n'e stoit tenu de respondre à ce que luy demandions et après que scavoir luy avons remonstré que en exécuttant lesdictes patentes et susdict mandement n'entendions faire aulcune entreprinse sur ses droictz de justice par luy prétendue desdictz lieux de Longjumeau et Cheilly, attendu que le cas donct est question estoit paix roial et que la congnoissance d'icelle nous apartenoit en la prévosté et chastellenye dudict Montlhéry comme juge prévost et soubz bailly roial en l'estendue de ladicte chastellenye et au claimes[34] de laquelle estoient lesdictz lieux de Cheilly et Longjumeau ainsy qu'il nous estoit aparu par la pancarte et description fort antienne des lieux, estant du ressort de ladicte chastellenye en laquelle lesdictz lieux de Cheilly et Longjumeau se trouveroient prins en dacte et quallitté de chastellenye tenante et mouvante du roy à cause de son chasteau et conté de Montlhéry.

Que aussy, par la table de ladicte chastellenye de Montlhéry extraicte des registres de la chambre des comptes il aparoissoit lesdicts Cheilly et Longjumeau estre de ladicte chastellenye de Montlhéry, viconté de Paris, que en ceste qualitté les manans et habittans dudict Longjumeau sont exentz francs et quitte des droictz de péaige pour les danrées qu'ilz peuvent achepter pour leur usage sans les revendre audict marché dudict Montlhéry comme ceux de Gommetz-le-Chastel et la ville qui soict pareillement de ladicte chastellenie ainsi qu'il aparoit par l'extraict faict des droictz du péage dudict Montlhéry du registre bleu du chastellet de Paris et sentence y roialement donnée par ung prévost dudict Montlhéry, règnant le roy Sainct Loys, ainsy que on luy pourra faire aparoir en temps et lieu et optant que sans en rien préjudicier à ses droictz de prétendue justice il en su respondre et nous satisfaire au commandement à luy faict et exécution des susdictes patentes et mandement scavoir à nous délivré et à luy leu comme dict est.

A dict ne voulloit respondre jusques à ce qu'il luy soict aparu de nostre dire cy-dessus et sur la requeste faicte par le procureur du roy tendant à dire que nonobstant les dire et response dudict sieur de Cheilly et Longjumeau enssivant[35] à passer oultre à l'exécution desdictes patentes, commission et édict du roy et déclaracion faicte et estimant en ce qui gist[36] à l'exécution roïale, ledict sieur de Cheilly et Longjumeau et en ce, faisant que ledict sieur dudict Longjumeau ait à bailler caution suivant la teneur desdictes patentes et que enssivons à faire perquisition des armes et chevaulx estant en la maison dudict seigneur de Longjumeau ainsy qu'il nous est mandé faire.

---

[33] Sans doute Michel IV, le fils de Michel Gaillard III, chevalier et panetier ordinaire du roi, général des finances en Bourgogne et au Languedoc.

[34] Claime= revendication.

[35] Ensivre = suivre, inciter.

[36] Gist = sans doute pour « reste ».

A, ledict sieur de Cheilly et Longjumeau, dict et faict response qu'il est fort bon serviteur du roy et n'a jamais entendu porté les armes contre luy, a obey à ses edictz et ordonnances et suivant iceux, s'est rengé à l'église catholicque apostolicque et romaine et que pour ce, est prêt et offre bailler caution dans le temps et delay compétant pour ce faire et qu'il n'a en sa maison aulcunes armes ny chevaulx de service et déclare qu'il nous faict les susdictes remonstrances et déclarations sans autre demande et nous approuve[37] à juger parce que comme il a dict cy dessus, lesdictz lieux de Cheilly et Longjumeau ne sont du ressort dudict Montlhéry ny les manans et habittans desdicts lieux aulcunement non justiciers et justiciables mais seullement affin que nostre procès-verbal l'on congnoisse son intention puisqu'il plaist à sa majesté le scavoir.

Sur quoy et après avoir faict la requeste dudict procureur du roy, faict perquisition en estables dudict sieur de Longjumeau et que en icelles n'avons trouvé aulcuns chevaulx de service ny pareillement en son chasteau et maison aulcunes armes, luy avons enjoinct nous bailler caution de sa personne dans huictaine, le tout sans aulcunement préjudicier aux droictz de prétendue justice qu'il a ou peult avoir desdictz lieux de Cheilly et Longjumeau ny que pour faisant de ce que dessus, l'on puisse prétendre lesdictz lieux estre de nostre ressort jusques à ce que autrement estoit aparu et décidé et protestations dudict procureur du roy qui a protesté au contraire.

Champlant

Et dudict lieu de Cheilly sommes transportés au lieu, villaige et paroisse de Champlant en et au-devant de l'église dudict lieu où est comparu monsieur Claude Dugué prebstre curé dudict lieu, monsieur Guillaume Levesque prebstre vicaire et chappellain dudict curé, Pierre Guézart marguillier, Jehan Desgrue vigneron, tous lesquelz, après serment enquis comme dessus, ont dict ny avoir aulcuns des manans et habittans et paroissiens dudict Champlant quy soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes.

Longjumeau et Balizy

Et dudict lieu de Champlant sommes transportés au bourg et paroisse de Longjumeau en et audevant l'église dudict lieu où sont comparuz messire Cléophas Ménent prebstre vicaire de ladicte église, messire Laurans Lemercier praticien demourant audict lieu, lesquelz enquis ont affermé ne congnoistre aulcuns des paroissiens dudict lieu et Balizy, paroisse dudict Longjumeau soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes ou aient du bien audict lieu, fors et excepté le seigneur dudict lieu qui depuis l'edict c'est rangé à l'église ; et nous estant audict lieu de Longjumeau, avons enjoinct auxdicts Duroy et Gourby de soy transporter aux lieux de Villebon, Saulxier, Saulx Viljust, Nozay et Ville-du-Bois apartenances, deppendances et seigneuries des curés, marguilliers manans et habittans desdictz lieux de ce que dessus et nous en faire leur rapport.

Ballainvilliers

Et dudict lieu de Longjumeau sommes transportés au villaige et paroisse de Ballainvilliers en et au-devant l'église dudict lieu où est comparu messire Michel Branchier prebstre curé dudict lieu, Vincent Petit et Masse Rathonne

[37] Aprover = faire approuver.

marguilliers, lesquelz après serment enquis comme dessus, ont dict ne congnoistre aulcuns desdictz manans et habittans dudict lieu qui soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes et aient du bien audict lieu, hormis ung nommé Dulion lequel a cy-devant esté de ladicte nouvelle opinion mais que depuis ung mois en ça il s'est commitz à l'église et a esté deux fois en l'église dudict Ballainvilliers, mais que depuis trois sepmaines en ça, il n'est venu audict Ballainvilliers et ont ouy dire qu'il est en la ville de Paris et que ung nommé Nicolas Raoust demourant à Longjumeau et Pierre Daragon demourant audict Ballainvilliers tiennent des terres.

Saisie

Et à l'instant sommes transportés en la maison dudict Daragon et à luy declaré que nous saisissons comme de faict avons saisi toutes et chacunes les terres, maisons, herittaiges et vignes audict Dulion apartenant scize audict Ballainvilliers et que à ladicte saisie nous l'establissons commissaire pour en rendre bon compte et reliqua quand requis en sera, à la charge de ses sallaires raisonnables et pour n'avoir vollontairement voullu accepter ladicte charge luy avons, à la requeste dudict procureur du roy, assigné jour en nostre chambre audict Montlhéry au premier jour plaisable pour déposer ses causes de reffus et à luy déclaré que par justice et jusques à ce que autrement en feust ordonné, il gèreroit la charge.

Comme aussy nous nous sommes transportés en la maison et hostel de monsieur Loys Gallop[38] conseillier du roy nostre sire en sa court de parlement et commissaire des requestes du Palais où avons trouvé damoiselle Magdeleine Guibert sa femme laquelle, après serment enquise comme dessus, a dict n'en congnoistre aulcun de la quallitté susdicte que ledict Dulion lequel touteffois a veu depuis ung mois revenir à l'église catholicque apostolicque et romaine mais que à présent elle ne scait où il est, s'il n'est en la ville de Paris ou en Champaigne, où il a prins party et s'est marié depuis ung peu.

Espinay Petit Vaulx

Et dudict lieu de Ballainvilliers sommes transportés au villaige d'Espinay sur Orge en et au-devant l'église dudict lieu où est comparu monsieur Jehan Delamare prebstre curé dudict lieu et monsieur Anthoine Habinyer prebstre chappellain et maistre d'escolle des enfans de ladicte paroisse, René Ledesne, Jehan Maillet, Mathurin Milnier, et Jehan Milnier, tous demourans audict lieu, lesquelz enquis comme dessus et après serment ont dict et affermé n'y avoir aulcun des manans et habittans dudict lieu d'Espinay, Le Breuil, Petit Vaulx et autres lieux de ladicte paroisse qui soient et aient esté de ladicte nouvelle opinion, hormis la damoiselle de la Gilquinière laquelle dimanche dernier ilz virent assister au service de l'église dudict Espinay et quant à son filz aisné à présent conseillier au parlement de Bretaigne, ils ont tousjours veu depuis six mois en ça et plus, assister au service dict en icelle église quand il est venu au pais ; et que encore ladicte damoiselle a deux filz, l'un qui est puisné estant de

[38] Louis Galoppe né en janvier 1534, décédé le 30 septembre 1586 à Paris ; sa femme Madeleine Gilbert est décédée en 1630.

présent avec le seigneur de Maintenon et soubz sa charge pour le service du roy et le plus jeune aux escolles.

Le Breuil

Et dudict lieu d'Espinay sommes transportés au villaige du Breuil paroisse d'Espinay en l'hostel seigneurial dudict lieu où avons trouvé Cantien Baudrier recepveur de messire Bernabé Brisson[39] conseillier du roy nostre sire en son privé conseil et président en sa court de Parlement et Jacques Gastineau manans et habittans dudict Breuil, lesquelz enquis comme dessus après serment ont dict ne congnoistre aulcuns manans et habitans dudict Breuil et susdicte paroisse d'Espinay qui soient de ladicte nouvelle opinion, hormis la damoiselle de la Gilquignière et les siens que neantmoings dimanche dernier elle fust à la messe dicte en l'église dudict Espinay.

La Gilquinière

Et dudict lieu du Breuil sommes transportés audict lieu de la Gilquignière paroisse dudict Espinay où avons trouvé damoiselle Marie de Loines veufve de feu monsieur Jehan de Martines en son vivant conseillier du roy nostre sire en son parlement de Bretaigne, seigneur dudict lieu et monsieur Yzaac de Martines et aussy conseillier audict parlement à présent seigneur dudict lieu, le filz, lesquelz après serment et enquis sur le contenu desdictes patentes et après lecture à eux faicte du contenu en icelles, a ledict Yzaac de Martines dict qu'il n'y a aulcun audict lieu de la Gilquignière quy aient porté ou portent les armes à la suitte du Prince de Condé, ses adhérans, qu'il est seul seigneur audict lieu et demourant après quand il est hors de sa charge et service qu'il doibt comme conseillier audict parlement, qu'il a encore deux frères, l'un qui est homme d'armes de la compaignie du seigneur de Duseque et l'aultre estudiant en l'universitté de Bourges et quant à ladicte damoiselle a déclaré qu'elle a satisfaict à l'édict du roy et c'est rangée à l'église catholique apostolicque et romaine ainsy que nous pourrons estre certiffiés par son curé auquel elle nous a prié parler et nous enquérir de sadicte reunion.

Villiers-sur-Orge

Et dudict lieu de la Gilquignière sommes transportés au lieu de Villiers paroisse dudict Espinay, en partie vers le bas d'Eu---[40] et en partie de Longpond où avons trouvé Jehan Berthin vigneron demourant au logis de monsieur Jehan Lemaistre advocat en parlement, secrétaire audict lieu de Villiers, Denis Maillet, Jehanne Pommier femme de Marin Yvon texier demourant audict lieu de Villiers lesquelz après serment enquis comme dessus ont dict n'y avoir aulcuns habittans dudict lieu de Villiers quy soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes.

Villebon

Et dudict lieu de Villiers sommes arrivés en cestedicte ville de Montlhéry où avons sejourné jusques au lendemain matin et estant en ladicte ville nous ont lesdictz Duroy et Gourby dict et rapporté s'estre transportés suivant mon dict

[39] Barnabé Brisson, président du Parlement de Paris, fut exécuté par les Seize pendant le siège de Paris le 15 novembre 1591.

[40] La transcription est peu claire et ressemble à « Eutraille » ; lieu non trouvé à Villiers.

commandement esdictz lieux de Villebon, Saulx, Saulxier, VilleJust, Nozay et Ville-du-Bois et estant audict lieu de Villebon c'estre transportés au lieu seigneurial dudict lieu et avoir en icelluy trouvé messire Nicolas de Thou, Evesque de Chartres et seigneur dudict lieu, apartenances et deppendances et c'estre de luy enquis de ce que dessus et qu'il leur auroit faict response que audict lieu de Villebon et autres villaiges circonvoisins à luy apartenant n'y avoir aulcuns de la religion nouvelle et qui ait porté les armes ou ayent du bien esdictz lieux et que puis naguères ung certain tixerant donct il ne scait le nom qui estoit de ladicte nouvelle opinion c'estoit absenté dudict lieu de Villebon et ne scavoit où il estoit allez.

Saulx[41]

Et que audict lieu de Saulx ils ont parlé à monsieur Noël Duval prebstre vicaire de monsieur Jehan Cousin curé dudict Saulx qui enquis comme dessus ensemble Adam Gobert marguillier et Innocent Gallien habittans dudict lieu, leurs auroient dict qu'il n'y avoit aulcuns habittans ou paroissien dudict lieu ny au villaige de Saulxier et Roullon paroisse dudict Saulx qui feussent de ladicte nouvelle opinion, eussent porté les armes contre le roy et eussent du bien et herittaiges audict lieu.

Vil just et Fretay

Et quand audict lieu de Villejust, ilz auroient parlé à monsieur Marion Sabran prebstre vicaire dudict VilJust, Crespin Mathieu marguillier, Mathurin Brethon et Loys Léger, habittans dudict lieu et eux enquis de ce que dessus, leurs auroient dict qu'il n'y avoit aulcuns habittans ou paroissien dudict lieu et Fretay paroisse dudict VillJust qui feussent de ladicte nouvelle opinion, aient porté les armes comme dessus.

Nozay

Et que audict lieu de Nozay, ilz auroient parlé à monsieur Jehan Robert prebstre vicaire de monsieur François Leroux curé dudict lieu, Jehan Basonnet marguillier, François Bourrelier et Jehan Gillain et que eux enquis de ce que dessus leurs auroient dict n'y avoir aulcuns des habittans et paroissiens dudict Nozay qui fussent de la qualitté susdicte et eussent du bien audict lieu.

Ville-du-Bois

Et que audict lieu de Ville-du-Bois, ils auroient parlé à monsieur Gilles Fortier vicaire de monsieur François Leroux prebstre curé dudict Nozay et Ville-du-Bois, Marin Rousse et Marin Blondeau marguillier, Pierre Gallien habittans dudict lieu et que eux enquis de ce que dessus leurs auroient dict qu'il n'y avoit aulcun habittans dudict lieu qui fust de ladicte susdicte quallitté

Et le vingt troisiesme dudict mois nous estant en ladicte ville de Montlhéry où avons sejourné la nuict précédente, avons enjoinct audict Duroy de soy transporter au villaige et paroisse de sainct Jehan de Montfaulcon et s'enquérir du curé et seigneur, du curé et paroissiens dudict lieu de ce que dessus et nous faire son rapport de ce qu'il en trouveroit ensemble des habittans de Vilhesier paroisse d'Orsay.

[41] [et *en marge* :] Boislon ou Baillon (?)

Courtaboeuf

Et quand à nous, sommes transportés acompaignés dudict procureur du roy, dudict greffier, et Gourby au lieu et villaige de Courtaboeuf paroisse dudict Orsay où estant, avons trouvé Estienne de la Barre escuier seigneur en partie dudict Courtaboeuf lequel enquis de ce que dessus après serment a dict n'y avoir aulcuns habittans dudict Courtaboeuf qui soient de la quallitté susdicte hormis ung nommé Pierre Furet tixerant puis naguère demourant audict Courtaboeuf qui a cy-devant esté de ladicte nouvelle opinion et depuis six sepmaines en ça, c'est rangé en l'église catholicque apostolicque et romaine et à l'instant sommes transportés en la maison dudict Furet auquel avons enjoinct de bailler caution de sa personne et nous avons nommé pour sa caution Henry Dumesnil seigneur en partie dudict Courtaboeuf lequel enquis comme dessus après serment a dict n'y avoir aulcuns audict lieu qui soient ou aient esté de la susdicte quallitté que ledict Furet lequel a promis en sa garde et promet représenter toutes et quantes fois.

Orsay[42]

Et dudict lieu de Courtaboeuf sommes transportés au lieu et paroisse d'Orsay en et au-devant l'église dudict lieu où est comparu monsieur Pierre Decorsel prebstre curé dudict lieu, Jacques Pelmier marguillier, Marin Lucas meusnier demourant au moullin de Launoy apartenant à monsieur Pierre Poussepin notaire et secrétaire du roy paroisse dudict Orsay et monsieur Jacques Poissonnier procureur et recepveur de ladicte terre et seigneurie dudict Orsay et Lozare, apartenant à monsieur Arnoul Boucher conseillier du roy nostre sire en son privé conseil et Premier président en son grand conseil, et [le] concierge demourant au chasteau dudict Orsay, tous lesquelz après serment enquis comme dessus ont dict et affermé n'y avoir aulcuns habittans dudict Orsay et Lozarre paroisse de Paloiseau et justiciables dudict Orsay, et Viniers ?, Vilhsiers, Courtaboeuf, et Corbeville paroisse dudict Orsay qui soient de la quallitté susdicte et aient des biens en icelle paroisse hor mis ledict Furet demourant audict Courtaboeuf et une nommée Madaime Perain borgeoise de Paris qui est et a esté cy-devant de ladicte nouvelle opinion, qui a plusieurs herittaiges et maisons aissis audict Corbeville et parce que par l'édict et déclaration de sadicte Majesté les femmes veufves et orphelinnes ont six mois de terme pour se renger à l'église et admise à leurs affaires et que ne se trouve esdictz lieux par le rapport des susdictz, aulcunes de ladicte nouvelle opinion, nous ne nous sommes transportés esdictz lieux .

Sainct Clerc, Pecqueuse, les Mollières et Bures

Et dudict lieu d'Orsay sommes transportés au lieu et ville de Gommetz le Chastel dict sainct Clerc où sont comparus pardevant [nous] monsieur Estienne Vit prebstre curé dudict lieu et monsieur Robert Vit prebstre vicaire dudict curé, son frère, monsieur Phillippe Prescheux lieutenant du bailly dudict lieu pour le seigneur de Montaigu seigneur dudict lieu, [*blanc*] dudict lieu et monsieur Jehan Enault praticien demourant audict lieu, tous lesquelz après serment enquis comme dessus ont dict n'y avoir audict lieu de sainct Clerc, Gommetz la Ville,

[42] [*en marge* :] Lozère, Arbault, et le Moulin de Lonoy.

Pequeuze, Les Mollières, Bures et Montfaulcon estant des apartenances et deppendances du bailliage et justice dudict sainct Clerc qui soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes et aient du bien à iceulx, hors mis ung nommé Claude Blot demourant près Morsoury et ung nommé Nicolas Labbé qui soict de ladicte nouvelle opinion et que ledict Labbé a du bien à Gommetz la Ville ; au moyen de quoy nous nous sommes transportés esdicts lieux de Pecqueuse, les Mollières et Bures.

Gommetz-la-Ville

Et dudict lieu de sainct Clerc sommes transportés au villaige et paroisse de Gommetz la ville en et au-devant l'église dudict lieu où sont comparuz monsieur Jehan Delahaye prebstre curé dudict lieu, Loys Chamard marchant demourant au logis de monsieur Jehan Dumetz advocat esdictz lieux et Richard Moireau aussy marchant demourant audict lieu, tous lesquelz après serment enquis comme dessus ont dict n'y avoir aulcuns manans et habittans et paroissiens dudict Gommetz que ledict Hugues Belot et que ledict Belot demourant à Chammenteau paroisse dudict Gommetz est puis naguères retourné en l'église et quand audict Delahaie curé susdict a dict que ledict Belot encore qu'il soit retourné à l'église ne s'est converty, ni délaissé son hérésie par ce qu'il se mocque des cérémonnies, sacrement et Services qui se celebrent en ladicte église.

Saisie

Avons ce requis ce requérant ledict procureur du roy avons saisi une maison audict Blot apartenant et appellé estably commissaire ledict Chamard en parlant à sa personne qui en a promis et accepté ladicte charge et promet rendre bon compte et reliqua quand et à qui il apartiendra, à la charge de ses sallaires et à luy baillé acte de son dessus establissement, signé de nous et nostre procureur du roy et de nostre greffier comme aussy nous ont, les dessusdictz dict que ledict Nicolas Labbé auroit plusieurs herittaiges scis audict Gommetz La Ville que tenoit à ferme ung nommé Ollivier Deneau laboureur demourant audict lieu et avons ce requérant ledict procureur du roy mandé ledict Deneau et, icelluy venu vers nous et enquis combien il tenoit d'herittaiges audict Labbé apartenant et ce qui luy debvoit d'arrérages, a affermé luy debvoir par chacun an pour sesdictes terres dix huict septiers de bled et qui luy debvoit une année d'arrérages escheus au jour sainct Martin d'hiver dernier ;

Saisie

Et à luy déclaré ce requérant ledict procureur du roy que nous saisissons comme de faict nous avons saisi tous et chacuns les herittaiges audict Labbé apartenant scis audit Gommetz et ses environs et que à iceux l'establissons dudict, de faict l'avons estably commissaire en parlant à sa personne à ladicte saisie et à luy faict deffense de s'en vendre ses mains des dix huict septiers qu'il a affermé debvoir audict Labbé dès la sainct Martin dernier et à luy donné jour au premier jour prochain en nostre audience audict Montlhéry pour aporter et faire aparoir du bail à luy faict par ledict Labbé et que à ce jour luy seroit baillé acte de sondict establissement.

Montfaulcon

Et estant audict lieu de Gommetz nous a, ledict Duroy, rapporté s'estre transporté suivant nostre commandement au lieu et paroisse de sainct Jean de Montfaulcon et illit[43] s'estre enquis de ce que dessus de monsieur Nicolle Coullart prebstre curé dudict lieu, Mathurin Chochaire, Philippes Tozeran demourant audict lieu et qui luy ont dict n'y avoir aulcuns des manans et habittans dudict lieu qui fussent ou aient esté de la quallitté susdicte.

Vilhsiets[44]

Et que audict lieu de Vilhsiers paroisse dudict Orsay il auroit parlé à Symon Chochaire, Besnard Petit Pied, Mathurin Roide et que tous les susdictz enquis de ce que dessus luy auroient dict qu'il n'y avoit aulcuns des habittans dudict lieu de Vilhsiers qui fussent de ladicte religion nouvelle et aient porté les armes contre le roy.

Chaumuson

Et dudict lieu de Gommetz la Ville sommes transportés au villaige de Chaumusson paroisse de Lymours où avons trouvé ung nommé Jehan Aubry et Jehan Rossignol demourant audict lieu de Chaumusson, lesquelz enquis comme dessus ont dict et affermé n'y avoir aulcuns des manans et habittans dudict Chaumusson qui soient de ladicte nouvelle opinion qui aient porté les armes et aient du bien audict lieu, hors mis ung nommé Jacques Serdan demourant à Brys qui a une maison audict lieu.

Saisie

Sur quoy ce requérant ledict procureur du roy avons saisi la maison et herittaiges audict Serdan apartenant scize audict Chaumusson et à icelle estably commissaire ledict Aubry parlant à sa personne qui a accepté ladicte charge et promis rendre bon compte et reliqua quand et à qui il apartiendra et à luy baillé acte de sondict establissement ; signé de nous, dudict procureur du roy et nostre greffier.

Lymours

Et dudict lieu de Chaumusson sommes transportés au bourg et paroisse de Lymours en et au-devant de l'église dudict lieu où est comparu monsieur Jacques Picot prebstre curé dudict lieu, monsieur Jehan Rifflart chappellain dudict curé, Maurice Lalendre, Jacques Cloué archer des gardes de feu Monsieur, frère du roy, et Jehan Milcent marchant demourant audict lieu, tous lesquelz après serment enquis comme dessus ont dict et affermé n'y avoir aulcuns des manans et habittans dudict lyeu qui soient de la susdicte quallitté.

Briis

Et dudict lieu de Limours sommes transportés au bourg et paroisse de Bryes en et au-devant de l'église dudict lieu où est comparu monsieur Bertrand Menu lequel enquis comme dessus, après serment a dict que le seigneur dudict lieu a cy-devant esté de ladicte religion ensemble le seigneur de Vaugrigneuse et l'Orme le Gras paroisse dudict Bryes, la veuve Chabot demourant audict lieu de Bryes, Jehan Guiot demourant audict Vaugrigneuse, Nicolas dict Pied Bot et sa

[43] Illit = là.

[44] Il s'agit du hameau de Villeziers à Orsay.

mère demourant audict Brÿis, François Desmares demourant audict Vaugrigneuse et ung nommé Margellon demourant à l'Orme le Gras et ung nommé Bassonnel et ung tixerant demourant audict Brÿis, mais que trois mois sont ou environ, qu'ils sont régistrés (?) à l'église catholicque apostolicque et romaine comme aussy faict ledict sieur de Brÿis dès et auparavant ledict temps et que toutes et quantes fois qu'il est audict lieu de Brÿis depuis ledict temps, il a tousjours assisté au service divin, et faict proffession assiduelle de bon catholicque en ladicte église ; et ne congnoistre autres que les susdicts qui aient cy-devant esté de ladicte nouvelle opinion demourant audict Brÿis et hameaulx de Machery, Vaugrigneuse, l'Orme le Gras, la Fontaine aux cochons, Launay Causson, Launoy aux maréchaulx, le Grand Chantecocq, Petit Chantecocq en partie, paroisse dudict Brÿis, Bligny, Invilliers et le Couldray Lezart apartenance et deppendance de ladicte paroisse.

Et à l'instant nous sommes transportés au chasteau et hostel seigneurial dudict lieu de Brÿis où avons trouvé Jacques de Cocherel escuier à présent seigneur dudict lieu à cause de damoiselle Dumoulin sa femme auquel avons faict entendre la teneur desdites patentes et intention de sadite Majesté, et après lecture faicte d'icelle, enquis comme dessus, a dict a dict qu'il n'est de la quallitté d'iceux portés par lesdites lettres patentes parce qu'il n'a jamais assisté ny entendu assister monsieur le Prince de Condé ny oncques avoir porté les armes contre sa Majesté et que tant s'en fault qu'il les ayt portées contre le roy, que depuis vingt cinq ans en ça, il a tousjours porté les armes pour le service de sadicte Majesté ; que au surplus il est catholicque faisant ordinairement proffession de la religion catholicque apostolicque et romaine ainsy qu'il a présentement faict aparoir par les actes signéés Pourseau et Moyrdau prebstres curés de la ville de Montfort Lamorry où réside ledict sieur de Bryes et faict sa demeure ordinaire en dacte du septiesme jour du présent mois de novembre et avec actes signés députtés (?) comme du greffier au baillage dudict Montfort, le onziesme jour dudict mois dont la teneur ensuit :

Et que oultre lesdicts actes le curé dudict Brÿis nous pourra certiffier de ce que dessus, et que depuis la dacte desdicts actes et encores longtemps au précédent, il a tousjours assisté au service divin, chanté et celebré en ladicte église et prié nous en informer dudict curé ; ensuit la teneur desdicts actes dont ledict sieur de Bryes nous a baillé coppie collationnées aux originaulx. Ce requérant ledict procureur du roy a requis iceux estre insérés au présent procès-verbal :

Nous, messire Flaurens Pousteau et Michel Moyrdau prebstres curés de l'église paroichialle de monsieur sainct Pierre de Montfort La Morry, certiffions par et tous qu'il apartiendra que Jacques de Cocherel escuier seigneur des Granches, de Brÿes, du Parc et de Bordoné[45], lieutenant de cinquante hommes d'armes des ordonnances de sa Majesté soubz la charge du seigneur Comte de Sagonne[46] et catholiquement faisant assiduellement exercice et profession ordinaire de la religion catholicque apostolicque et romaine et que affermons par

[45] Bordoné : il s'agit de Bourdonné, situé au nord de Condé-sur-Vesgres (78).
[46] Il s'agit de Georges Babou de la Bourdaisière, comte de Sagonne.

serment estre vray ; tesmoins monsieur Seugerse (?) en Mue (?); le jeudy septiesme jour dudict mois de novembre mil cinq cent quatre vingtz cinq ; ainsy signé Pousteau et Moirdau.

Et tous ceux que ces présentes lettres verront Pierre de Harville chevallier seigneur de la Granche du Bois, gouverneur et bailly des comptes et baillage de Montfort La Morry pour le roy notre sire, salut scavoir faisons que ce jourd'huy lundy onziesme jour de novembre mil cinq cent quatre vingtz cinq devant nous Pierre de Goussonville, conseillier du roy nostre sire lieutenant général civil et criminel des comptes et bailliages dudict Montfort en la présence du procureur du roy audict bailliage, est comparu Jacques de Cocherel escuier seigneur des Granches, de Bryes, du Parc et de Bourdonné, lieutenant de cinquante hommes d'armes des ordonnances de sa Majesté soubz la charge du seigneur compte de Sagonne, lequel obéissant à la vollonté du roy à faict le serment et prestation de vivre et mourir en la religion catholicque apostolicque et romaine et offert son service au roy en ce qu'il plaira à sa Majesté de l'emploier et en expose sa vie et biens sans jamais ny desmouvoir et départir et entend que besoing est ou seroict, certiffions à tous qu'il apartiendra l'avons veu assister au divin service dict et celebré le jour d'huy lundy dixiesme jour du présent mois de novembre en l'église paroichialle monsieur sainct Pierre de Montfort et autres jours auparavant faire proffession ordinaire d'icelle religion catholicque apostolicque et romaine ainsi mesme qu'il nous est aparu par le certifficat de messire Michel Moirdau et Flaurent Posteau curés d'icelle église de Montfort en datte du jeudy septiesme jour de novembre moys et an présent donct et de ce que dessus, ledict sieur des Granches nous a requis et demandé acte auquel avons octroié ses présentes pour luy servir et valloir en temps et lieu ainsi que de raison ; faict et donné par nous lieutenant susdict en et estant de ce, soubz le scel estably de par le roy audict comptés et bailliages cy nommés ; les an et jour susdictz ; ainsy signé et portée (?) commis.

Comme aussy sommes transportés en l'hostel de ladicte veufve Chabot scis audict lieu de Brÿis et d'elle enquis si elle congnoissoit ung nommé Marin Chubin laquelle a dict que, du vivant de sondict feu mary qui décéda au mois de septembre dernier, elle avoit congnu ledict Chubin qui seroict entré en service de sondict feu mary au jour de sainct Jehan Baptiste dernier et icelluy servy jusques à son decedz qui ne seroit de présent de la maison d'elle confessante ; et elle enquise si elle luy auroit baillé quelques armes et chevaulx pour aller en la guerre et assister ceux du party contraire du roy, mesmes monsieur ledict Prince de Condé, a dict qu'elle ne scait qui c'est et que oncques elle n'a baillé deniers, chevaulx ny armes audict Chubin et que tant s'en fault et que si elle eust aperceu que ledict Chubin eust voullu aller à la guerre elle se fust efforcer de l'en desmouvoir[47] et que de surplus elle ne peult croire que ledict Chubin soit allé à la guerre et ayt prins les armes parce qu'il est ung pauvre manant qui ne monte jamais à cheval et ne manie oncques armes ainsi que toute la commune dudict Brÿes le pourra certiffier estant ledict Chubin tixerant de son mestier ; et ne scait à présent où il est.

[47] Desmovoir = faire renoncer à une prétention.

Et à l'instant avons mandé ledict Desmares et Mathurin Apvril dict pied bot et eux interpellés de nous bailler caution nous ont présenté, scavoir pour ledict Desmares, Thomas Lemoyne et ledict Pied Bot, Marc Prunier lesquelz ont cautionné lesdicts Desmares et Pied Bot et promis iceulx représenter touttefois et quantes fois.

Forges et Borteaulx

Et le vingt quatriesme jour dudict mois et an, nous estant audict lieu de Brÿes, avons enjoinct auxdicts Duroy et Gourby de soy transporter au villaige et paroisse de Forges et icelle seigneurie, des cures et paroisses dudict lyeu, de ce que dessus et eux estant de retour, ils nous ont dict et rapporté s'estre transportés audict lieu de Forges et c'estre enquis de ce que dessus monsieur Lancelot Verdier prebstre curé de l'église dudict lieu de Forges, Yves Rossignol marguillier dudict lieu, monsieur Jehan Le Peltier recepveur de monsieur Claude de Baillon, conseillier du roy et grand audiancier en la chancellerie de France seigneur dudict Forges, Jehan Maunoury, Jacques le Dourt père et fils, et eux tous unanimement leurs auroient dict ny avoir aulcuns des manants et habittans dudict lieu de Forges, Borteaulx et autres hameaulx qui en deppendent qui soient et aient esté de ladicte nouvelle opinion, aient porté les armes et suivy ledict sieur Prince de Condé

Vaugrigneuse

Et dudict lieu de Brys, sommes transportés acompaignés de nostre greffier, desdicts Gourby et Duroy au lieu de Vaugrigneuse en l'hostel seigneurial dudict lieu où avons trouvé ung nommé Jehan Lenoyr, une nommée Jehanne Sallut, serviteur et servante de Guillaume Duval escuier seigneur dudict lieu et lesdicts monsieurs Jacques Ledourt, père et filz et lesquelz enquis ou estoit ledict seigneur de Vaugrigneuse et ses enfants, nous ont dict et affermé ledict sieur de Vaugrigneuse c'estre depuis le edict du roy, absenté de ce Roiaulme et retiré en Angleterre, et que le fiz aisné dudict sieur, c'estoict depuis quinze jours acheminé en Italie. Et que ladite terre et seigneurie de Vaugrigneuse estoit une acquisition faicte par ledict sieur de Vaugrigneuse vingt ans sont ou environ pendant et comptant le mariage de luy et de deffuncte damoiselle Charlotte Lhuillier jadis sa femme et que à cause de ladicte Lhuillier, la moictié d'icelle terre apartenoict par indivis aux enfans mineurs dudict sieur de Vaugrigneuse et ladicte feue Lhuillier sa femme ; tous lesquelz estoient en la ville de Paris chez monsieur Lhuillier, Maistre ou corecteur des comptes, leur oncle[48] ; qui ne sont de ladite Relligion Prétendue Réformée.

Saisie

Et sur ce nous avons déclaré que nous saisissons, comme de faict à la requeste dudict procureur du roy, avons saisi la moictié de ladicte terre et seigneurie apartenance et deppendance audict Duval père, seigneur en partie de Vaugrigneuse apartenant et avec partie par indivis avec l'autre moictié auxdicts mineurs apartenant ses enfans, ensemble les meubles qui ensuivent trouvés en l'hostel seigneurial de Vaugrigneuse :

Et premièrement

[48] Il s'agit sans doute de Jean Lhuillier, prévôt des marchands à Paris.

une table de bois de noïer garny de son treteau à pilliers tournez ;

ung grand coffre de six pieds de long ou environ dans lequel a esté trouvé plain de fillasse sans --soche ?;

vingt livres,

ung buffet de bois de chesne tel quel,

une chaise de boys de noyer,

une petitte couchette de boys de chesne garnie d'ung mathelas, paillasse et traversin,

une table de bois noïer soustenue sur un treteau à pilliers,

deux petitz chenetz de fer;

quatre pièces de tapisserie de droguet[49] laine et fil,

une chaise de bois de noyer à dossier de drap viel,

ung bahu de trois piedz de long ou environ,

deux chenetz de fer de trois à quatre piedz de hault ou environ,

une table de cuisine de six piedz de long sur deux treteaux

une scelle de six pieds de long,

une harquebuze à mesche,

ung espieu neuf, tant halbardes que langues de bœuf

en une chambre haulte,

deux petitz chenetz de deux pieds de hault avec une paire de tenailles, une pelle, une fourchette, le tout de fer,

Une couche de bois de noyer à pilliers tournez, garnie de son enfonsure,

Une table de boys de noyer de vray (?) à six piedz de long ou environ estant sur ung treteau à pilliers tournez,

Une scelle de boys de chesne de pareille longueur

En la salle haulte

Ung bufet de boys de noyer à pilliers tournez fermant à deux targettes

Une petitte table carrée de deux pieds et demi de long garnie d'une chaize,

Deux chaizes à dossier de cuir,

Une autre chaize de boys de noyer,

Une autre petitte en façon de caquetoyre garnie de drap jaulne,

Sept escabelles de boys de noyer à pilliers tournez /

Une petite couchette de boys de noyer faicte en pavillon, garnye de son enfonssure, ung lict coustil son traversin de toilles garny de plume,

Une couverture de droguet layne et fil,

Une paire d'armoyres de boys de chesne de six piedz de hault ou environ fermant à deux guichetz,

En une petite chambre à costé, a esté trouvé ce qui ensuict :

Premièrement, une couche de boys de noyer à pilliers rondz garnie de son enfonsure et de son carré pardessus,

Une paire d'armoyres de quatre piedz de hault ou environ de pareille longueur sans fermeture,

Une autre paire d'armoyres de boys de chesne de cinq piedz de hault ou environ fermant à deux guichetz,

[49] Droguet : Tissu orné d'un dessin produit par un fil de chaîne supplémentaire.

Une couchette de boys de chesne garnie de son enfonsure,

Ung petit contoir de boys de chesne de troys piedz de hault ou environ et de pareille longueur,

Deux petitz chenetz de fer de trois piedz de hault ou environ /

En la gallerie de la salle

Une paire d'armoyres de boys de chesne de six piedz de hault ou environ et de cinq piedz de long ;

En une chambre haulte a esté trouvé :

Une couche de boys de noyer à pilliers rondz garni de son enfonsure, de son carré par-dessus avecq trois verges de fer

Une paillasse,

Une table de boys de chesne de cinq piedz de long ou environ sur deux treteaux

Une scelle de boys de chesne de cinq piedz de long ou environ,

Une autre petite table de boys de noyer de quatre piedz de long ou environ estant sur une chaize à pilliers tournez,

Ung lict vert de drap vieil servant à une selle

Quatre chaizes ;

Une escabelle ;

Ung buffet de salle de boys de noyer ;

Ung pied de boys de noyer servant à mestre une cuvette,

Ung bahut faict en forme de coffre fermant à clef de trois piedz de long ou environ,

En une garde robe joingnant ladite chambre, trouvé :

Une table de boys de chesne de quatre piedz de long ou environ garnie de deux treteaux à pilliers tournez,

Une chaize couverte de meschant velours

Une paire de grandes armoires à garde robbes de cinq piedz de hault ou environ de pareille largeur

En une autre chambre proche celle cy-dessus, a esté trouvé :

Deux chenetz d'un pied et demy de hault ou environ où il y a deux pommettes de cuivre,

Une table de boys de poirier couppée par le millieu de quatre piedz de long ou environ garnie de ses treteaux,

Une couche de boys de noyer à pilliers tournez garnie de son enfonsure faicte au pavillon,

Ung autre petit pavillon de boys de noyer faict à pilliers tournez, garny de son enfonsure,

Ung buffet de salle de boys de chesne,

Une escabelle de boys de chesne,

Ung javelot et plusieurs [*blanc*];

En une chambre haulte a esté trouvé :

Une couche de boys de noyer à pilliers ronds garnie de son enfonsure, de son carré par-dessus,

Ung javelot,

Une autre petite couchette de boys de chesne

Une table de boys de noyer de six piedz de long ou environ sous deux treteaulx à pilliers tournés,

Ung javelot

En une autre petite chambre haulte a esté trouvé :

Ung litz coysté ? de treillis,

Une table de six piedz de long ou environ de boys de chesne garnie de deux treteaulx à pilliers tournez,

Une chaize de boys de noier,

Ung lict viel,

En une autre chambre :

Deux chaizes de boys de noyer

En une autre chambre haulte à costé :

Deux paires de grandes armoyres de chacune huict piedz de hault ou environ de boys de chesne,

Une table de boys de chesne de six piedz de long ou environ garnie de deux tréteaux à pilliers tournez,

Une autre table de boys de noyer de six piedz de long ou environ garnie de deux tréteaux,

Une chaize de boys de noyer,

Ung danni--

Une chaize en tapisserie

Une autre chaize de tapisserie

Trois caquetoires de tapisserie,

Ung estrain[50] de boys de chesne,

Ung bahut couvert de cuir de trois piedz et demy de long ou environ, garnie d'une serruze,

Item a esté trouvé en une grange dudict lyeu

Dix tas de bled en gerbe estimé à douze muidz de bled mestail,

Item en une autre granche joingnant celle cy-dessus, a esté trouvé :

Ung tas d'avoyne en gerbe estimé à quatre muidz ou environ,

Item ung garnier estant au-dessus des granches, a esté trouvé

Douze cens de coing ou environ,

En la cuisine de la court bas audit lyeu a esté trouvé :

Deux chenetz de deux pieds de hault ou environ,

Une table de boys de noyer de huict piedz de long ou environ garnie de deux treteaux et deux selles,

Item une huche de boys de chesne à panisser grain de six piedz de long ou environ,

Ung petit lit, coustil et traversin de thoille

Une couverture de rasière[51] (?),

Une couchette de boys

De boys de noyer garnie de son enfonsure

[50] Un estrain est une litière.

[51] Rasière : Ancienne mesure de capacité, valant 1/2 hectolitre environ, utilisée pour le grain, le charbon, les fruits ; peu logique dans ce contexte.

En une petite chambre joingnant joignant ladicte cuisine a esté trouvé :
Environ deux cens de carreaulx,
Item s'est trouvé dans les estables à vache :
Quatre petitz veaulx et au garnier estant
Au-dessus desdictes estables ensemble celles à chevaulx a esté trouvé
Troys cens de foing ou environ ou environ ;

Et en estables à chevaulx, porcqs et bergerie n'y a esté trouvé auculne chose. Comme aussi en la cave dudict lyeu n'y a esté trouvé aulcuns vins ; et déclare audict Le Dourt parlant à sa personne que l'establissons commissaire, comme de faict l'avons estably commissaire aux règne et gouvernement de ladicte moictié du fief terre et seigneurie dudict Vaugrigneuse apartenances et deppendances saisies sur ledict Duval père susdict, et gardien des saisies, biens meubles que l'avons mis et baillez en ses mains avecq iceux tenus pour desplacement de ladicte maison après avoir prins les clefz d'icelles et accepté ladicte charge et promis rendre bon compte et reliqua quand et à qui il apartiendra à la charge de ses sallaires raisonnables ; et à luy baillé acte de sondict establissement et saisie ; sygné de nous et de nostre Greffier.

Et estant audict lieu de Vaugrigneuse, avons enjoinct audict Gourby d'aller trouver ledict procureur du roy l'après où il estoict et l'assister à la recherche et enqueste de ce que dessus des lyeux, villaiges, paroisses et hameaulx deppendant de Fontenay les Brys, Janvris, le Déluge et Marcoussis et nous faire rapport de ce qui aura esté faict et quand à nous, acompaigniés de notre greffier et dudict Duroy,

Angervilliers

Sommes transportés dudict lyeu de Vaugrigneuse au villaige et paroisse de Angervilliers en et au-devant de l'église dudict lieu où est comparu monsieur Loys de la Plane, prebstre curé dudict lieu, Blaize Vallemont, Jacques Pelletier et Jacques Allain demourant audit lieu, lesquelz, après serment enquis comme dessus, ont dict et affermé n'y avoir en toute ladicte paroisse dudict Angervilliers aulcun quy aient cy-devant esté de ladicte nouvelle opinion que Robert Nyhort et Nicolas Dutartre et que quinze jours sont, ils furent à l'église et au service dict en icelle audit lyeu d'Angervilliers et qu'ilz estoient gens de peu de biens et fort pauvres.

Sainct Cir

Et dudict lieu d'Angervilliers sommes transportez au lieu, villaige et paroisse de sainct Cir en et au-devant l'église dudit lyeu où est comparu monsieur Jehan Guérin, prebstre curé dudict lieu, Georges Texier, marguillier dudict lieu lesquelz après serment enquis comme dessus ont dict qu'il n'y avoit audict lieu de sainct Cir aulcun qui fust ou eust esté de ladicte nouvelle opinion, eussent porté les armes, et suivy ledict Prince de Condé, ny aux hameaulx et villaige de Bandeville, les Loges, Pont [Rué], Foynart, et Levaimpont paroisse dudit sainct Cir, hormis les nommez Charles Girard, charron demourant audict Bandeville qui s'est puis naguère absenté de ce pais et Jacques Blondeau demourant au Boys Rond, paroisse dudict sainct Cir qui touteffois trois moys sont ou environ, s'est réfugié pour vivre en l'église catholicque apostolicque et romaine.

Bandeville

Et sur ce, sommes transportés audict lieu de Bandeville en l'hostel dudict Girard où avons trouvé Mathurine Champion sa femme, laquelle enquise sayt où estoit son mary, nous a dit qu'il estoit absenté de ce Roiaulme et s'en estoict allé en Angleterre.

Saisie

Et sur ce luy avons desclaré que à la requeste dudict procureur du roy, que nous saisissons comme de faict avons saisy la maison et herittaiges audict Girard apartenant, size audict lyeu de Bandeville et establissons commissaire Jehan Lesné son voisin à ce présent, parlant à sa personne, quy a prins et accepté ladicte charge et promit en rendre bon compte et reliqua quand, et à qui, il apartiendra à la charge de ses sallaires raisonnables ; et à luy, baillé acte de son establissement ; sygné de nous et nostre greffier.

Comme aussi nous nous sommes transportés en l'hostel seigneurial dudict lyeu de Bandeville où avons trouvé Marie Maigret veufve de feu Jacques Régnier, soy disant concierge dudict lyeu apartenant damoiselle Charlotte Rapoil veufve de feu monsieur Adrian Dudrac en son vivant conseillier du roy nostre Sire en sa cour de Parlement à Paris et seigneur dudict lieu, laquelle enquise comme dessus nous a dict ne congnoistre aulcun des manants et habittans dudict Bandeville qui soient de ladite nouvelle opinion que ledict Girard.

Les Loges

Et quand audit lieu des Loges, Foinart et Levaimpont nous nous y sommes transportés au moyen de quoy les susdicts curé et marguillier nous ont certiffié n'y avoir desdicts lieux aulcun de la nouvelle opinion et de la qualitté susdicte.

Le Marais, paroisse du Val Sainct Germain

Et dudict lieu de Bandeville, et sainct Cir sommes transportés au lyeu et villaige du Marais, paroisse du Val sainct Germain au chasteau et hostel seigneurial dudict lieu où avons trouvé Nicholas Brosart, concierge et recepveur dudict lyeu et autres seigneuries circonvoisines apartenant à messire Jacques Hurault conseiller du roy nostre sire en son conseil privé et maistre des requestes ordinaires de son hostel, seigneure dudit lieu, sainct Cir, Le Vaimpont et les Loges et Pierre Brossart laboureur demourant audict lyeu, père dudict recepveur et Jacques Prétet, aussy demourant audict lyeu, tous lesquelz enquis comme dessus après serment, ont dict n'y avoir aulcuns des manants et habittans dudict lyeu du Marais, Val sainct Germain, Les Loges, sainct Cir et Levaimpont qui soient de ladicte nouvelle opinion et aient porté les armes et suivy ledict Prince de Condé, et quand audict recepveur a dict que ledict Girard demourant audict Bandeville et depuis naguères à sainct Cir, et lequel c'est depuis naguères absenté comme dict et, pour ledict faict de ladicte nouvelle religion, a plusieurs herittaiges assis esdicts lieux de sainct Cir et Levaimpont et les Loges et parce qu'il ne nous les a peu cotter et speciffier par tenant et aboutissant et qu'il nous a promis en énoncer ou apporter lesdictes déclarations, avons différé à nous transporter desdicts lieux pour faire la saisie desdits herittaiges jusques à ce que autrement soict aparu de la déclaration d'iceulx que ledict recepveur nous a promis envoyer comme dict est.

Fontenay les Brÿs

Et dudict lieu du Marais, sommes acheminés en ladicte ville de Montlhéry où estant nous ont, lesdicts procureur du roy et Gourby, dict et rapporté c'estre transportés esdicts lieux de Fontenay les Brÿs, Janvris, le Déluge et Marcoussis et avoir audict lyeu de Fontenay les Brÿs parlé et c'estre enquis de ce que dessus de monsieur Mathurin [*blanc*] prebstre curé de Fontenay les Brÿs et de damoiselle Jehanne de Signac fille de feu Pierre de Signac, en son vivant escuier seigneur dudict lieu qui leur ont dict et affermé que en toute ladicte paroisse dudict Fontenay les Brÿs n'y avoir eu que Denis Carré, Yvon Carré et Michel Malbranche demourant à la Coquesalle ses paroissiens qui eussent faict par le passé proffession de ladicte nouvelle opinion et que cinq sepmaines sont ou environ, ils ce vus rangés en l'église catholicque apostolicque et romaine et faict proffession et que ledict Denis Carré leur auroit baillé pour caution de sa personne Gérard Carré laboureur demourant à Verville paroisse de Brÿs et ledict Yvon Carré, Jehan Huet dict Le Couldre demourant audict Fontenay et ledict Malbranche Symon Cromeau demourant audict Fontenay qui auroient cautionné les susdicts et promis iceulx représenter toutes et quantes foys.

Janvris

Et que audict lieu de Janvris ils se seroient informés de ce que dessus de monsieur Jean Gallois prebstre curé dudict lieu, Michel Gouzart marguillier Symon Imbon laboureur demourant à La Brosse, paroisse dudict lieu, Jehan Froissant, Jacques Lambilly et Pierre Leroy habittans dudict lyeu, tous lesquelz leur auroient dict et affermé n'y avoir aulcuns des habittans dudict lieu de la quallitté susdite.

Le Déluge

Et que audict lieu du Déluge ils auroient et se seroient enquis de ce que dessus de Annie Lucas femme de Philippes Richer marchant, Chillanne Lucas femme de Jehan Jarry fermier et Adam Dratieux de ladicte terre du Déluge, seigneur et grand prieur de France qui leur auroient dict ny audict lieu aulcuns de la qualitté susdicte.

Marcoussis

Et que audit lieu de Marcoussis ils se seroient enquis de ce que dessus de Aubin Girault capitaine du chasteau dudict lyeu de Marcoussis pour le seigneur d'Entraigues, Jehan Thomas, Guillaume Lefebvre et Bonadventure Constant, habittans dudict lieu, tous lesquelz leurs auroient dict et affermé n'y avoir aulcuns des habittans dudict lyeu et de Cheninville (?) paroisse dudict lyeu qui soient de ladicte nouvelle opinion et qualitté susdictes.

Montlhéry

Et quand à ladicte ville de Montlhéry et faulbourg d'icelle, après nous estre sur ce enquis et deuement informés de monsieur Thomas Le Techiens prebstre curé et doyen rural dudict lyeu soubz le diocèse de Parris, ledict procureur du roy et autres officiers, manans et habittans de ladicte ville et faulxbourg, certiffions nous avoir esté rapporté n'y en avoir et n'en congnoissons quant à présent aulcuns, hormis le susdict Delaistre manant et habittant dudict Lynois faulbourg dudict Montlhéry qui a cy-devant esté de ladicte nouvelle opinion et suivant, congnoissons que aulcun des habitans de ladicte ville et faulbourg

c'estoit élevé en armes, a après suivy le party des rebelles au roy, ledict sieur Prince de Condé, ny que aulcuns de la qualitté susdicte aient des biens et moyens en ladicte ville et faulbourg.

Et le mardy vingt sixiesme jour dudict présent mois de novembre pour satisfaire par ledict sieur Poullie seigneur de Chetainville au jugement cy-dessus parlé comme parlons (?), a faict et exibé de sa personne ung certain contract en forme d'engagement afin faire de ladicte terre de Chetainville apartenances et deppendances tenue et mouvante du roy à cause de son chasteau de Montlhéry et deux centz escuz de rente mentionnée par Jehan de Gériot escuier lieutenant de la garde escosoize du roy et damoiselle Anne Vaudetart sa femme, seigneur et dame de Moulins et dudict Chetainville moyennant le pris et somme de quinze mil escuz qu'il confesse avoir receuz dudict sieur Poullie, ledict contract passé pardevant Repérant[52] et Bragrant notaires au chastellet de Paris le treiziesme jour de juillet dernier passé, ledict contract deuement collationné à la minutte originalle par les susdicts notaires le dix neufviesme jour dudict présent moys, ensemble d'ung autre contract de la vente des biens meubles estant au lieu seigneurial dudict Chetainville faicte audict sieur de Poully par ladicte damoiselle fondée de procuracion de sondict mary, inséré audict contract passé pardevant Philippes Pouier, substitut juré commis audict lyeu de Chetainville et Guibeville soubz le tabellionnage roial dudict Montlhéry, le quatriesme jour dudict présent moys de novembre, ce que certiffions estre véritable et avoir esté par nous faict, les jours et an que dessus.

Signatures : J Porteau Leroyer greffier./

Information contre les huguenots de toutte la chastellenie de Montlhéry[53]

Au présent procès-verbal n'estant compris les lieux et villages de Saint Suplice de Favière, encores qu'ils soient de ceste chastellenie tant parce que les officiers de Estampes prettendent ledict lieu de sainct Supplice et la Briche leur appartenir et ceux de Chasteaufort ledict lieu de Favière, que parce qu'ils avoient esté advertis en faisant ladicte chevauchée que les officiers desdicts lieux d'Estampes et Chasteaufort y avoient jà esté, et que la recherche que nous y eusions peu faire après eulx n'eust esté que superflue, superfétatoire et surabondante [*mots rayés illisibles*].

[*Signature*] : J. Porteau

[52] Il s'agit de Jean Repérant.

[53] Ce dernier paragraphe ne fait pas partie du texte original et a été rajouté au dos du dossier par le même qui a rédigé la table des matières.

Liste alphabétique des personnes citées dans le cahier

La liste ci-dessous comprend 430 personnes citées dans ce cahier et attachées au territoire, c'est-à-dire que cela exclut les notaires parisiens mentionnés dans les actes par exemple. Les individus n'apparaissent qu'une seule fois même s'ils ont été cités dans plusieurs lieux ; on affectera le lieu de leur résidence s'il est connu ou de leur première mention dans le cas contraire.

Pour les femmes, on indique en général le nom de leur mari. Lorsqu'une personne est mentionnée par son prénom ou sa fonction et que le patronyme est inconnu, on lui donne le nom « inconnu » ou « inconnue ». Les noms sont modernisés (Flaurens = Florent).

item	Paroisses et lieux	Prénom	nom	activité	protestant	saisie
87	Fontenay les Briis	Mathurin	---	curé		
82	Angervilliers	Jacques	Allain			
18	Saint-Yon	Robert	Ange	curé		
22	Breuillet	Pierre	Angier	concierge		
79	Briis	Mathurin	Apvril	dit "pied bot"	protestant	
51	Savigny-sur-Orge, Grand Vaulx	François	Aubert			
77	Chaumusson (paroisse de Limours)	Jean	Aubry			
6	Marolles (en Hurepoix)	Guillaume	Aucenart	marguillier		
44	Ste Geneviève-des-Bois, Liers, Le Peray	Denis	Auger	marguillier		
52	Viry	René	Auverneau	curé		
39	Vert-le-Grand	Thomas	Avril	marguillier		
20	Breux	Pierre	Bandecourt	curé		
38	Le Bouchet (paroisse de Vert-le-Petit)	Guillaume	Barbier	concierge		
69	Nozay	Jean	Basonnet	marguillier		
79	Briis		Bassonnel		protestant	
2	Chastres	Jean	Baucher	curé vicaire		
91	Montlhéry	Acurce	Baudesson	procureur du roi		
25	St Maurice (Montcouronne)	Jean	Baudouin	curé		
63	Le Breuil (Épinay)	Cantien	Baudrier	receveur		
30	Leuville	Michel	Bausié	manant		
8	St Vrain	Marin	Béguin	curé		
34	Leudeville	Jean	Berthault	manant		
54	Athis-sur-Orge, Mons, Ablon	Pierre	Berthault	boulanger		
65	Villiers-sur-Orge (paroisse d'Épinay)	Jean	Berthin	vigneron		
44	Ste Geneviève-des-Bois, Liers, Le Peray	Jean	Besnart	serviteur		
37	Misery (paroisse de Vert-le-Petit)	Antoine	Bilbet	manant		
21	Jouy	Jean	Biseau			
70	La Ville-du-Bois	Marin	Blondeau	marguillier		
83	Saint-Cyr-sous-Dourdan	Jacques	Blondeau	converti	protestant	
73	St Clerc, Pecqueuse, Les Mollières et Bures	Claude	Blot		protestant	
74	Gometz la ville	Hughes	Blot		protestant	saisie
17	Torfou	Liger	Bouchart	marguillier		
7	Cheptainville	Louis	Boucher	marguillier		
10	Bouray (sur Juine)	Antoine	Boucher	meunier		
42	Bondoufle	Adrien	Boucher	marguillier		
72	Orsay	Arnoul	Boucher	conseiller du roi, seigneur de Lozère		
46	Le Plessis Pasté	Charles	Boullanger			
28	Bruyères (le-Châtel)	Charles	Boullon	curé		
69	Nozay	François	Bourellier			
48	Longpont	Pasquier	Bourrellier	greffier de la gruerie de Séquigny		
4	La Norville	Claude	Boutelou			
61	Ballainvilliers	Michel	Branchier	curé		
6	Marolles (en Hurepoix)	Gilles	Bremer	curé		
68	Villejust et Fretay	Mathurin	Brethon			
63	Le Breuil (Épinay)	Barnabé	Brisson	conseiller du roi, Président du parlement		
86	Le Marais (paroisse du Val St Germain)	Nicolas	Brossart	concierge		
86	Le Marais (paroisse du Val St Germain)	Pierre	Brossart	laboureur		
55	Juvisy-sur-orge	Claude	Caillet	curé		
87	Fontenay les Briis	Denis	Carré		protestant	
87	Fontenay les Briis	Yvon	Carré		protestant	
87	Fontenay les Briis	Gérard	Carré	laboureur		
51	Savigny-sur-Orge, Grand Vaulx	Antoine	Cassart	sergent		
54	Athis-sur-Orge, Mons, Ablon	Michel	Chabany			
79	Briis		Chabot	veuve	protestante	
74	Gometz la ville	Louis	Chamard	marchand		
84	Bandeville (Saint-Cyr-sous-Dourdan)	Mathurine	Champion	femme de Girard		
28	Bruyères (le-Châtel)	Jean	Chandellier			
43	Fleury Mérogis	Noël	Chanteclerc	marguillier		
50	Morsang-sur-Orge	Valentin	Chanteclerc	marguillier		
14	Lardy	Pierre	Chappon	chapelain		
11	Le Mesnil Trasboulle (Bouray)	Estienne	Charpentier	fermier	protestant	
17	Torfou	Germain	Charrard	marguillier		
57	Louans (Morangis)	François	Chartier			
53	Chastillon sur Seine (paroisse de Viry)	Michel	Cheauny			
45	Brétigny	Pierre	Chenocher	curé		
26	St Cehours et Montelou (Courson-Monteloup)	Thomas	Chenoux			
31	Égly	Nicolas	Chenoux			

item	Paroisses et lieux	Prénom	nom	activité	protestant	saisie
42	Bondoufle	Barthélémy	Cheval			
75	St Jean de Montfaucon (de Beauregard)	Mathurin	Chochaire			
76	Villeziers (paroisse d'Orsay)	Simon	Chochaire			
25	St Maurice (Montcouronne)	Marin	Chubin		protestant	saisie
78	Limours	Jacques	Cloué	archer des gardes de feu, Monsieur, frère du roi		
11	Le Mesnil Trasboulle (Bouray)	Jean	Cocheteau	laboureur à Janville		
31	Égly	Michel	Coiffier			
12	Villiers lez la Ferté Aleps	Aloy	Consort			
90	Marcoussis	Bonaventure	Constant			
19	Boissy (sous-St-Yon)	Pierre	Coqueau	marguillier		
47	Saint-Michel (sur-Orge)	Léonard	Coquelain	seigneur		
13	Gillesvoisin (Auvers)	Jacques	Coquignon	manant		
23	Saint-Chéron	Jean	Cordier	curé		
43	Fleury Mérogis	Guion	Cothrais	vigneron		
35	Bressonvilliers (Leudeville)	Rolland	Cothrin			
75	St Jean de Montfaucon (de Beauregard)	Nicolle	Coullard	curé		
50	Morsang-sur-Orge	Claude	Couplain			
67	Saulx	Jean	Cousin	curé		
87	Fontenay les Briis	Simon	Cromeau			
47	Saint-Michel (sur-Orge)	Marie	d'Estannoy	femme Coquelain		
61	Ballainvilliers	Pierre	Daragon	laboureur, tenant des terres de Dulion		saisie
8	St Vrain	Jean	Darmeau	marguillier		
28	Bruyères (le-Châtel)	Claude	Daubray	seigneur		
40	Braseux (paroisse de Vert-le-Grand)	Jean	Dauxerre	concierge		
19	Boissy (sous-St-Yon)	Guillaume	Davoyne	curé		
7	Cheptainville	Jean	de Bafour	archer du corps du roi de la garde écossaise		
57	Louans (Morangis)	Guillaume	de Baillon	seigneur		
80	Forges et Borteaulx	Claude	de Baillon	conseiller du roi, grand audiencier en la chancellerie de France		
49	Villemoisson		de Barbeau	seigneur		
49	Villemoisson	Magdelaine	de Barbeau	dame, fille du seigneur		
25	St Maurice (Montcouronne)	Charles	de Bastement	seigneur		
54	Athis-sur-Orge, Mons, Ablon	Marie	de Brébant	veuve Violle		
8	St Vrain	Louis	de Carnazet	seigneur de St Vrain		
8	St Vrain	Adam	de Carnazet	seigneur de St Vrain		
79	Briis	Jacques	de Cocherel	seigneur	protestant	
72	Orsay	Pierre	de Corsel	curé		
15	Bastons (Bouray)	Guillaume	de Courlay	conseiller et secrétaire du roi, seigneur		
27	Soucy (paroisse de Fontenay les Bris)	Pierre	de Ficte	seigneur, conseiller du roi, trésorier de l'Épargne		
43	Fleury Mérogis	Anne	de Fleury	femme de Georges de Vilcardet		
41	Montaubert (paroisse de Vert-le-Grand)	Jean	de Fontaine	concierge		
50	Morsang-sur-Orge	Laurent	de Fourniron	seigneur, secrétaire de la reine, mère du roi		
7	Cheptainville	Jean	de Gériot	lieutenant de la garde écossaise du roi, seigneur de Poullin		
46	Le Plessis Pasté	Françoise	de Gouppil	veuve Martel		
12	Villiers lez la Ferté Aleps	Diane	de Groslot	veuve de Selve		
79	Briis	Pierre	de Harville	gouverneur de Montfort l'Amaury		
15	Bastons (Bouray)	Jean	de Hirson			
39	Vert-le-Grand	Madeleine	de l'Hospital	fille de Michel de l'hospital		
39	Vert-le-Grand	Michel	de l'Hospital	décédé, chancellier de France		
71	Courtaboeuf (paroisse d'Orsay)	Étienne	de La Barre	seigneur		
26	St Cehours et Montelou (Courson-Monteloup)	Pierre	de la Mosse	curé		
24	Baville	Damoiselle	de Lamoignon			
64	La Gilquinière (Épinay)	Marie	de Loynes	épouse de Jean de Martines	protestante	
54	Athis-sur-Orge, Mons, Ablon	Antoine	de Luynes	conseiller du roi	protestant	saisie
16	La Honville (Bouray)	Anne	de Martines	femme de Dupond	protestante	
64	La Gilquinière (Épinay)	Isaac	de Martines	fils de Jean de Martines, conseiller au parlement de Bretagne		
64	La Gilquinière (Épinay)	Jean	de Martines	décédé, conseiller du roi		
44	Ste Geneviève-des-Bois, Liers, Le Peray	Barbe	de Montelon	femme Thiboust		
28	Bruyères (le-Châtel)	Joseph	de Montqueron			
7	Cheptainville		de Moullins	seigneur et sa femme	2 protestants	
8	St Vrain	Françoise	de Moustiers	femme de Carnazet		
29	Ollainville	François	de Nicollon	maître d'hôtel, cocher du roi		
7	Cheptainville		de Poully	seigneur		
42	Bondoufle	Antoine	de Poupon	seigneur		
25	St Maurice (Montcouronne)	Marie	de Sabrevoye	veuve Bosteneuf		
12	Villiers lez la Ferté Aleps	Georges	de Selve	seigneur		
87	Fontenay les Briis	Pierre	de Signac	seigneur décédé		
87	Fontenay les Briis	Jeanne	de Signac	fille de Pierre		
66	Villebon	Nicolas	de Thou	seigneur, évêque de Chartres		
43	Fleury Mérogis	Jean	de Vilcardet	seigneur fils de Georges		
43	Fleury Mérogis	Georges	de Vilcardet			
2	Chastres	Pierre	Delabarre	marguillier, praticien		
18	Saint-Yon	Jean	Delacroix	marguillier		
21	Jouy	Jean	Delacroix	dit Bourguignon, couturier	2 protestants	saisie
26	St Cehours et Montelou (Courson-Monteloup)	Louis	Delacroix	concierge		

item	Paroisses et lieux	Prénom	nom	activité	protestant	saisie
74	Gometz la ville	Jean	Delahaye	curé		
1	Linas	François	Delaistre	cordonnier	protestant	
62	Épinay-sur-Orge & Petit Vaulx	Jean	Delamare	curé		
82	Angervilliers	Louis	Delaplane	curé		
42	Bondoufle	Vincente	Delarose	femme Cheval		
37	Misery (paroisse de Vert-le-Petit)	Georges	Demont	concierge		
41	Montaubert (paroisse de Vert-le-Grand)	Toussaint	Demoy	laboureur		
74	Gometz la ville	Olivier	Deneau	laboureur		
36	Vert-le-Petit	Denis	Desforges	curé		
54	Athis-sur-Orge, Mons, Ablon	Jacques	Desfriches	concierge		
59	Champlan	Jean	Desgrue	vigneron		
79	Briis	François	Desmares		protestant	
36	Vert-le-Petit	Jean	Desplaises	marguillier		
12	Villiers lez la Ferté Aleps	Louis	Dif			
25	St Maurice (Montcouronne)	Louis	Dodin			
55	Juvisy-sur-orge	Simon	Dolannier	marguillier		
89	Le Déluge (paroisse de Marcoussis)	Adam	Dratieux	seigneur et grand prieur de France		
91	Montlhéry		Drouart	procureur du roi		
19	Boissy (sous-St-Yon)	Marin	du Boullay	vicaire		
5	Bretonnières	Vincent	du Mouchet	écuyer de Chastres		
57	Louans (Morangis)	François	Duchemin	procureur		
84	Bandeville (Saint-Cyr-sous-Dourdan)	Adrien	Dudrac	décédé, seigneur de Bandeville, conseiller du roi		
59	Champlan	Claude	Dugué	curé		
33	Guibeville		Duhamel	conseiller du roi, seigneur		
34	Leudeville		Dulion		protestant	saisie
71	Courtaboeuf (paroisse d'Orsay)	Henri	Dumesnil	seigneur		
74	Gometz la ville	Jean	Dumetz	avocat		
79	Briis	Anne	Dumoulin	femme de Cocherel		
16	La Honville (Bouray)	Gabriel	Dupond	fils aîné "en chartre"		
16	La Honville (Bouray)	Josiard	Dupond	fils benjamin		
16	La Honville (Bouray)	Jean	Dupond	seigneur		
0	Montlhéry	Jean	Duroy	greffier		
82	Angervilliers	Nicolas	Dutartre	pauvre	protestant	
67	Saulx	Noël	Duval	vicaire		
81	Vaugrigneuse	Charles	Duval	fils du seigneur		
81	Vaugrigneuse	Guillaume	Duval	seigneur	protestant	
73	St Clerc, Pecqueuse, Les Mollières et Bures	Jean	Enault	praticien		
52	Viry	Jean	Faré			
48	Longpont	Clément	Fauve	curé		
23	Saint-Chéron	Jullien	Fleurant	marguillier		
70	La Ville-du-Bois	Gilles	Fortier	vicaire		
18	Saint-Yon	Simon	Fortin	décédé		
44	Ste Geneviève-des-Bois, Liers, Le Peray	Martin	Fourault			
57	Louans (Morangis)	Noël	François	chartier		
88	Janvry	Jean	Froissant			
71	Courtaboeuf	Pierre	Furet	tisserand	protestant	
25	St Maurice (Montcouronne)	Blaise	Gailes			
67	Saulx	Innocent	Gallien			
70	La Ville-du-Bois	Pierre	Gallien			
88	Janvry	Jean	Gallois	curé		
61	Ballainvilliers	Louis	Gallop	conseiller du roi, commissaire aux requêtes du Palais		
12	Villiers lez la Ferté Aleps	Lazare	Ganguibon	receveur de la terre de Villiers		
52	Viry	Jean	Garens	procureur		
39	Vert-le-Grand	Pierre	Garmel	laboureur		
52	Viry	Jullien	Garre			
49	Villemoisson	Noël	Gastineau			
63	Le Breuil (Épinay)	Jacques	Gastineau	manant		
1	Linas	Liger	Gauderon	marchand mercier		
55	Juvisy-sur-orge	Nicolas	Gerbault	marguillier		
61	Ballainvilliers	Madeleine	Gilbet	femme Gallop		
69	Nozay	Jean	Gillain			
46	Le Plessis Pasté	Spire	Gillet		protestant	
12	Villiers lez la Ferté Aleps	Jean	Gilliarant			
2	Chastres	Pierre	Gillien	curé		
84	Bandeville (Saint-Cyr-sous-Dourdan)	Charles	Girard	charron	protestant	saisie
90	Marcoussis	Aubin	Girault	capitaine du château et rapporteur		
67	Saulx	Adam	Gobert	marguillier		
39	Vert-le-Grand	Jean	Gontaut-Salignac		protestant	
0	Montlhéry	Jean	Gourby	soldat		

item	Paroisses et lieux	Prénom	nom	activité	protestant	saisie
42	Bondoufle	Vincent	Gousseron	vicaire		
88	Janvry	Michel	Gouzart	marguillier		
52	Viry	André	Grandin			
17	Torfou	Philippe	Grisay	curé		
83	Saint-Cyr-sous-Dourdan	Jean	Guérin	curé		
59	Champlan	Pierre	Guézart	marguillier		
39	Vert-le-Grand	Pierre	Guillone	laboureur		
39	Vert-le-Grand	Pierre	Guillonet	laboureur		
31	Égly	Jean	Guillot	marguillier		
79	Briis	Jean	Guiot		protestant	
42	Bondoufle	Louis	Guisse	fermier		
32	Avrainville	Catherin	Guisson	seigneur, premier des abbés prieurs		
21	Jouy		Guysion	veuve		
62	Épinay-sur-Orge & Petit Vaulx	Antoine	Habinier	chapelain et maître d'école		
39	Vert-le-Grand	Pierre	Harmel	laboureur		
14	Lardy	Pierre	Havart	marguillier		
31	Égly	André	Hébert			
7	Cheptainville	Jainis	Hebrot	archer du corps du roi de la garde écossaise		
51	Savigny-sur-Orge, Grand Vaulx	Pierre	Hénart	et sa femme	2 protestants	
58	Chilly	Mathurin	Huet	vicaire		
87	Fontenay les Briis	Jean	Huet	dit "le couldre"		
39	Vert-le-Grand	Robert	Hurault	décédé, conseiller du roy, maître des requêtes ordinaires		
86	Le Marais (paroisse du Val St Germain)	Jacques	Hurault	conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires		
39	Vert-le-Grand	Michel	Hurault de l'Hospital	seigneur du Faur, conseiller en la cour de parlement		
39	Vert-le-Grand	Marguerite	Hurault de l'Hospital	femme de Gontaut-Salignac	protestante	
39	Vert-le-Grand		Hurault de l'Hospital	baron de Rieux	protestant	
43	Fleury Mérogis		Hureau		protestant	saisie
88	Janvry	Simon	Imbon	laboureur		
32	Avrainville	Jean	inconnu	baillif		
32	Avrainville	Pierre	inconnu	baillif		
66	Villebon		inconnu	tisserand	protestant	
79	Briis		inconnu	tisserand	protestant	
55	Juvisy-sur-orge		inconnue	dame propriétaire de la ferme de Fourmenteau	protestante	saisie
79	Briis		inconnue	mère de "Pied-Bot"	protestante	
36	Vert-le-Petit	Adam	Jaquelot			
89	Le Déluge (paroisse de Marcoussis)	Jean	Jarry	fermier		
46	Le Plessis Pasté	Robert	Jean			
32	Avrainville	Jean	Jéhaud	curé		
14	Lardy	Jean	Jourdain	curé		
73	St Clerc, Pecqueuse, Les Mollières et Bures	Nicolas	Labbé		protestant	saisie
78	Limours	Maurice	Lalendre			
28	Bruyères (le-Châtel)	Marie	Lallement	femme d'Aubray		
22	Breuillet	Blaise	Lambert	vicaire		
88	Janvry	Jacques	Lambilly			
47	Saint-Michel (sur-Orge)	Adrien	Lange	curé		
0	Montlhéry	Antoine	Lanouillier	soldat à cheval		
31	Égly	Jean	Le Dourt			
80	Forges et Borteaulx	Jacques	Le Dourt	père		
80	Forges et Borteaulx	Jacques	Le Dourt	fils		
58	Chilly	Michel	Le Gaillard	seigneur	protestant	erquisitio
5	Bretonnières	Charles	Le Prince	seigneur	protestant	saisie
50	Morsang-sur-Orge	Laurent	Le Servicteur	vicaire		
56	Ferme de Contin (paroisse de Paray)	Claude	Le Templier	laboureur		
91	Montlhéry	Thomas	Le Tessiens	curé		
13	Gillesvoisin (Auvers)	Jean	Le Vielle			
7	Cheptainville	Pierre	Lecomte	curé		
15	Bastons (Bouray)	Marie	Lecomte	femme de Courlay	protestante	
2	Chastres	Laurent	Lecoq	lieutenant		
62	Épinay-sur-Orge & Petit Vaulx	René	Ledesne			
9	la Vallée et la Boissière (St Vrain)	Françoise	Lefebvre	fille du fermier		
9	la Vallée et la Boissière (St Vrain)	Jean	Lefebvre	fermier		
13	Gillesvoisin (Auvers)	Pierre	Lefebvre	laboureur		
90	Marcoussis	Guillaume	Lefebvre	seigneur d'Entraigues		
68	Villejust et Fretay	Louis	Léger			
18	Saint-Yon	Zacharie	Legrand	serviteur		
34	Leudeville	Pierre	Legrand	curé		
89	Le Déluge (paroisse de Marcoussis)	Pierre	Legrand	prieur		
23	Saint-Chéron	Richard	Lelong	marguillier		

item	Paroisses et lieux	Prénom	nom	activité	protestant	saisie
65	Villiers-sur-Orge (paroisse d'Épinay)	Jean	Lemaistre	avocat		
26	St Cehours et Montelou (Courson-Monteloup)	jean	Lemaître	conseiller du roi		
39	Vert-le-Grand	Germain	Lemaître			
60	Longjumeau et Balisy	Laurent	Lemercier	praticien		
39	Vert-le-Grand	Germain	Lemere	laboureur		
53	Chastillon sur Seine (paroisse de Viry)	Nicolas	Lemère	marchand		
79	Briis	Thomas	Lemoyne			
81	Vaugrigneuse	Jean	Lenoir	serviteur		
17	Torfou	Gabriel	Lenormant	seigneur		
22	Breuillet	Thomas	Lepelletier	vicaire		
80	Forges et Borteaulx	Jean	Lepelletier	receveur		
30	Leuville	Robert	Lequeulx	curé		
69	Nozay	François	Leroux	curé		
20	Breux	Jean	Leroy	marguillier		
21	Jouy	Jacques	Leroy	voisin		
88	Janvry	Pierre	Leroy			
0	Montlhéry		Leroyer	procureur du roi		
21	Jouy	Guillaume	Lesaige			
84	Bandeville (Saint-Cyr-sous-Dourdan)	Jean	Lesné	voisin de Girard		
2	Chastres	Jean	Lesourt	marchand		
59	Champlan	Guillaume	Levesque	vicaire		
81	Vaugrigneuse	Jean	Lhuillier	oncle des enfants de Guillaume Duval		
81	Vaugrigneuse	Charlotte	Lhuillier	décédé, épouse Duval		
44	Ste Geneviève-des-Bois, Liers, Le Peray	Mathurin	Longuet	curé		
39	Vert-le-Grand	Adam	Lore	curé		
72	Orsay	Marin	Lucas	meunier au moulin de Launoy		
89	Le Déluge (paroisse de Marcoussis)	Annie	Lucas	femme Richer		
89	Le Déluge (paroisse de Marcoussis)	Chillanne	Lucas	femme Jarry		
84	Bandeville (Saint-Cyr-sous-Dourdan)	Marie	Maigret	veuve Régnier		
21	Jouy	Didier	Maillart			
62	Épinay-sur-Orge & Petit Vaulx	Jean	Maillet			
65	Villiers-sur-Orge (paroisse d'Épinay)	Denis	Maillet			
87	Fontenay les Briis	Michel	Malbranche		protestant	
22	Breuillet	François	Maret	curé		
79	Briis		Margellon		protestant	
46	Le Plessis Pasté	Charles	Martel	seigneur		
19	Boissy (sous-St-Yon)	Nicolas	Martin	serviteur au lit malade		
18	Saint-Yon	Jean	Mathieu			
68	Villejust et Fretay	Crespin	Mathieu	marguillier		
80	Forges et Borteaulx	Jean	Maunoury			
37	Misery (paroisse de Vert-le-Petit)		Melle	conseiller, notaire et secrétaire du roi		
21	Jouy	Thomas	Ménager			
31	Égly	Jean	Menault			
60	Longjumeau et Balisy	Cléophas	Ménent	vicaire		
79	Briis	Bertrand	Menu			
55	Juvisy-sur-orge	Guillemain	Mesmien	laboureur		
47	Saint-Michel (sur-Orge)	Pierre	Milcent	laboureur		
78	Limours	Jean	Milcent	marchand		
62	Épinay-sur-Orge & Petit Vaulx	Mathurin	Milnier			
62	Épinay-sur-Orge & Petit Vaulx	Jean	Milnier			
4	La Norville	Syrop	Moireau	marguillier		
74	Gometz la ville	Richard	Moireau	marchand		
25	St Maurice (Montcouronne)	Jean	Morin			
39	Vert-le-Grand	Marie	Morin	veuve de Michel de l'Hospital	protestante	saisie
79	Briis	Michel	Moyrdau	curé de Montfort l'Amaury		
12	Villiers lez la Ferté Aleps	Marin	Musnier			
10	Bouray (sur Juine)	Avoyne	Nicolle	femme du meunier		
24	Baville	Robert	Noyer	jardinier du château		
82	Angervilliers	Robert	Nyhort	pauvre	protestant	
30	Leuville	Jean	Ollivier	seigneur		

item	Paroisses et lieux	Prénom	nom	activité	protestant	saisie
25	St Maurice (Montcouronne)	Louis	Palleau			
26	St Cehours et Montelou (Courson-Monteloup)	Pierre	Papillon	l'aîné		
39	Vert-le-Grand	Pierre	Pardie	notaire royal à Montlhéry		
51	Savigny-sur-Orge, Grand Vaulx	Gérard	Pardine	concierge, au lit malade		
4	La Norville	Jean	Pelletier	marchand tisserand	protestant	
82	Angervilliers	Jacques	Pelletier			
72	Orsay	Jacques	Pelmier	marguillier		
72	Orsay	madame	Perain	bourgeoise de Paris	protestante	
61	Ballainvilliers	Vincent	Petit	marguillier		
76	Villeziers (paroisse d'Orsay)	Bernard	Petit Pied			
78	Limours	Jacques	Picot	curé		
52	Viry	Robert	Pied de Fer	seigneur		
33	Guibeville	Guillaume	Piffier	fils de Guillaume		
33	Guibeville	Guillaume	Piffier	fermier		
33	Guibeville	Adam	Piffier	neveu de Guillaume		
72	Orsay	Jacques	Poissonnier	receveur de la terre d'orsay		
65	Villiers-sur-Orge (paroisse d'Épinay)	Jeanne	Pommier	femme de Marin Yvon		
0	Montlhéry	Jean	Porteau	conseiller du roi		
7	Cheptainville	Philippe	Pouier	substitut juré		
72	Orsay	Pierre	Poussepin	notaire et secrétaire du roi		
79	Briis	Florent	Pousteau	curé de Montfort l'Amaury		
73	St Clerc, Pecqueuse, Les Mollières et Bures	Philippe	Prescheux	lieutenant du bailly pour le seigneur de Montaigu		
86	Le Marais (paroisse du Val St Germain)	Jacques	Prétet			
18	Saint-Yon	Catherine	Prichard	servante, veuve Fortin		
79	Briis	Marc	Prunier			
40	Braseux (paroisse de Vert-le-Grand)	f. de Claude	Puprué	veuve		
48	Longpont	Marc	Ranelle	marchand		
61	Ballainvilliers	Nicolas	Raoust	laboureur		
84	Bandeville (Saint-Cyr-sous-Dourdan)	Charlotte	Rappouël	dame de Bandeville, veuve d'Adrien Dudrac		
61	Ballainvilliers	Masse	Rathonne	marguillier		
35	Bressonvilliers (Leudeville)	Claude	Regnault	seigneur de la mare	protestant	
43	Fleury Mérogis	Cimbre	Regnault	bourgeois de Paris		
45	Brétigny	Martin	Regnault	vicaire		
23	Saint-Chéron	Pierre	Regnier	vigneron		
84	Bandeville (Saint-Cyr-sous-Dourdan)	Jacques	Régnier	décédé, concierge		
23	Saint-Chéron	Jean	Renaudin	boucher		
18	Saint-Yon	Jean	Rendal	laboureur		
39	Vert-le-Grand	Jean	Richer	décédé		
89	Le Déluge (paroisse de Marcoussis)	Philippe	Richer	marchand		
78	Limours	Jean	Rifflart	chapelain		
18	Saint-Yon	Jean	Robert	fermier	protestant	saisie
19	Boissy (sous-St-Yon)	Yves	Robert	juge, émigré à Sedan	protestant	
28	Bruyères (le-Châtel)	François	Robert			
28	Bruyères (le-Châtel)	Yves	Robert	baillif et juge		
45	Brétigny	André	Robert			
69	Nozay	Jean	Robert	vicaire		
23	Saint-Chéron	Jean	Robin	laboureur		
34	Leudeville	Louis	Robin	manant		
44	Ste Geneviève-des-Bois, Liers, Le Peray	Pierre	Rochon	seigneur, conseiller du roi, trésorier de ses parties casuelles		
76	Villeziers (paroisse d'Orsay)	Mathurin	Roide			
77	Chaumusson (paroisse de Limours)	Jean	Rossignol			
80	Forges et Borteaulx	Yves	Rossignol	marguillier		
70	La Ville-du-Bois	Marin	Rousse			
49	Villemoisson	Jean	Rousset			
11	Le Mesnil Trasboulle (Bouray)	François	Sabathier	seigneur	2 protestants	saisie
58	Chilly	Jean	Sabot	curé		
68	Villejust et Fretay	Marion	Sabran	vicaire		
81	Vaugrigneuse	Jeanne	Sallut	servante		
31	Égly	Jean	Sanguin			

item	Paroisses et lieux	Prénom	nom	activité	protestant	saisie
11	Le Mesnil Trasboulle (Bouray)	Isabelle	Séguier	femme de Charpentier	protestant	
77	Chaumusson	Jacques	Serdan		protestant	saisie
3	St Germain les Chastres	Jean	Sobart	curé		
2	Chastres	Pierre	Sorrain	juge maire		
4	La Norville	Mathurin	Stable	curé		
46	Le Plessis Pasté	Gilles	Suchet		protestant	
46	Le Plessis Pasté		Suchet	gendre de Gillet	protestant	
45	Brétigny	Jean	Taillandier			
38	Le Bouchet (paroisse de Vert-le-Petit)	Jean	Tambonneau	seigneur, conseiller du roi, Pdt en la chambre des comptes		
43	Fleury Mérogis	Jean	Tareau	marchand		
53	Chastillon sur Seine (paroisse de Viry)	François	Tarmon	bâtellier pêcheur		
54	Athis-sur-Orge, Mons, Ablon	Gilles	Temponnel	fermier		
54	Athis-sur-Orge, Mons, Ablon	Jacques	Temponnel	bourgeois de Paris		
83	Saint-Cyr-sous-Dourdan	Georges	Texier	marguillier		
89	Le Déluge (paroisse de Marcoussis)	Lucas	Texier			
44	Ste Geneviève-des-Bois, Liers, Le Peray	Nicolas	Thiboust	huissier		
25	St Maurice (Montcouronne)	Jacques	Thillot			
90	Marcoussis	Jean	Thomas			
54	Athis-sur-Orge, Mons, Ablon	Mathurin	Thonoret	prêtre religieux de l'abbaye Ste Virtose		
51	Savigny-sur-Orge, Grand Vaulx	Jean	Tourande	curé		
75	St Jean de Montfaucon (de Beauregard)	Philippe	Tozeran			
24	Baville	Thomas	Vallemont	laboureurs		
82	Angervilliers	Blaise	Vallemont			
39	Vert-le-Grand	Sainte	Vatonne	veuve Richer		
7	Cheptainville	Anne	Vaudetart	femme de Gériot		
80	Forges et Borteaulx	Lancelot	Verdier	curé		
11	Le Mesnil Trasboulle (Bouray)	Jean	Vilochart			
54	Athis-sur-Orge, Mons, Ablon	Pierre	Violle	seigneur, conseiller du roi, notaire et secrétaire en sa cour de P.		
73	St Clerc, Pecqueuse, Les Mollières et Bures	Robert	Vit	vicaire		
73	St Clerc, Pecqueuse, Les Mollières et Bures	Etienne	Vit	curé, frère de Robert		
65	Villiers-sur-Orge (paroisse d'Épinay)	Marin	Yvon	texier		
39	Vert-le-Grand			seigneur de Bélesbat		
85	Les Loges (Saint-Cyr-sous-Dourdan)					

-

1653, le grand Archidiacre de Chartres en ses visites

Frédéric GATINEAU

Les visites des paroisses menées par un archidiacre délégué par l'évêque sont des pratiques normales de la vie d'un diocèse. Celles qui concernent le diocèse de Chartres nous sont parvenues entre 1645 et 1725. Elles concernent directement 36 paroisses ou anciennes paroisses qui relèvent aujourd'hui du territoire essonnien[1]

Nous allons nous intéresser ici aux visites de l'année 1653, c'est-à-dire l'année qui a suivi les grands troubles dus à la Fronde et singulièrement aux combats liés au siège d'Étampes du 27 mai au 7 juin 1652. La ville d'Étampes elle-même n'est pas concernée par ces visites puisqu'elle relève de l'archidiocèse de Sens toutefois Étampes confine de façon immédiate avec six paroisses du diocèse de Chartres (Chalo-St-Mars, St-Hilaire, Boutervilliers, Boissy-le-Sec, Brières et Guillerval) et il est assez surprenant de n'y trouver qu'une seule mention explicite des troubles encore récents. Il s'agit du procès-verbal qui concerne Chalo-St-Mars. « *A Chalo les titres en ont esté perdu pendant la guerre* ». Pourtant nous savons, par d'autres sources, que l'Ouest Etampois n'a pas été épargné par les séjours des gens de guerre. À Chalou la commanderie a été ravagée[2] ; le Commandeur Millet de Chatenay, est tué les armes à la main[3]. À Congerville nombre d'habitants se sont réfugiés au château de Gaudreville voisin[4]. Dans le registre paroissial de Corbreuse le curé note à la date du 24 avril 1652, *« Etampes fut pris par le Prince et le* 25*, Corbreuse pillé. Et tout un chacun prit la fuite à Sainte-Mesme ou monseigneur Anne Alexandre, comte dudit lieu nous reçut deux mois durant* ». En mai 1652 François Picard,

[1] Villeconin n'est pas visité par notre archidiacre quoique appartenant au diocèse de Chartres, elle est un prieuré cure relevant de l'ordre de saint Jean de Jérusalem.

[2] Inventaire des biens et titres de la Commanderie d'Étampes établi en 1754 ; AD 91 81 H1.

[3] Étampes pittoresque - Guide du promeneur dans la ville et l'arrondissement – par Maxime Legrand, 1902.

[4] BMS Gaudreville.

curé de St-Sulpice de Faviéres, est contraint de rédiger la fondation d'un obit « *à cause de l'absence de messieurs les curés de Souzy et de la Briche et du notaire causées par les guerres d'Etampes »*[5]. À Pussay, le château des Languedoue est ravagé par les troupes. À St-Chéron les troubles ont causé une grande misère. M. de Lamoignon obtint de st Vincent de Paul l'envoi de lazaristes pour soigner les pestiférés. Le père Edmée Deschamps et la sœur Marie Joseph vont y mourir à la tâche[6].

Ces visites de 1653 sont menées par le grand archidiacre F de Chaudet de Lazenay. Il est accompagné de René Le Geteux, curé de Moustier et doyen de Brou et Antoine Bouchet, curé de Néron. A la lecture des procès-verbaux notre visiteur ne semble pas faire grand cas de ces malheurs tout récents.

Préoccupé par la bonne tenue du temporel, il exige la reddition des comptes dans presque la moitié des paroisses qu'il visite (Dommerville, Angerville, Monnerville, Guillerval, Moulineux, St-Escobille, St-Pierre de Dourdan, les Granges-le-Roi, Roinville, St-Hilaire, Souzy, Breux, Breuillet, Le Val-St-Germain). Afin que les biens d'Église ne se perdent pas, il enjoint aux marguilliers de neuf paroisses que l'on fasse de nouveaux inventaire des titres de leur fabrique (Pussay, Guillerval, Chalou, Souzy, Moulineux, Breux, Breuillet, St Chéron, le Val-St-Germain). À Congerville, il se lamente que les terres de l'église restent en friches et ne rapportent rien. Son zèle pour le temporel l'amène à réclamer également les inventaires des ornements d'églises pour Guillerval, St-Escobille, Breuillet et St-Chéron. Le catalogue des obits devra aussi être rétabli à Pussay, Guillerval, Boutervilliers et St-Chéron.

Sur un plan plus pastoral les curés font particulièrement l'objet de la surveillance du visiteur. Il fustige les deux curés qu'il trouve absents à Chalou et à Angervilliers ainsi que le prieur de Chalo-St-Mars. Il s'inquiète des ecclésiastiques qui fréquentent les débits de boissons (les curés de Pussay, Monnerville, Moulineux ainsi que les vicaires de Chalou et d'Angervilliers), surtout quand ils s'adonnent aux excès d'alcool comme l'ancien prieur de Chalo, le curé de Richarville ou le vicaire d'Angervilliers. Plus positivement il prescrit aux curés de Congerville, Pussay, Moulineux, St-Escobille, Richarville, St-Hilaire et la Briche qu'ils fassent le catéchisme. L'archidiacre dénonce des excès dans les confréries des deux paroisses de Dourdan. Dans les 37 paroisses visitées, on ne lui signale qu'un seul non pascalisant, à St-Hilaire.

Sur un plan plus administratif il se préoccupe des titres de prêtrises et de nominations que doivent fournir le curé de St-Escobille, les deux vicaires de St-Germain de Dourdan ainsi que celui d'Angervilliers.

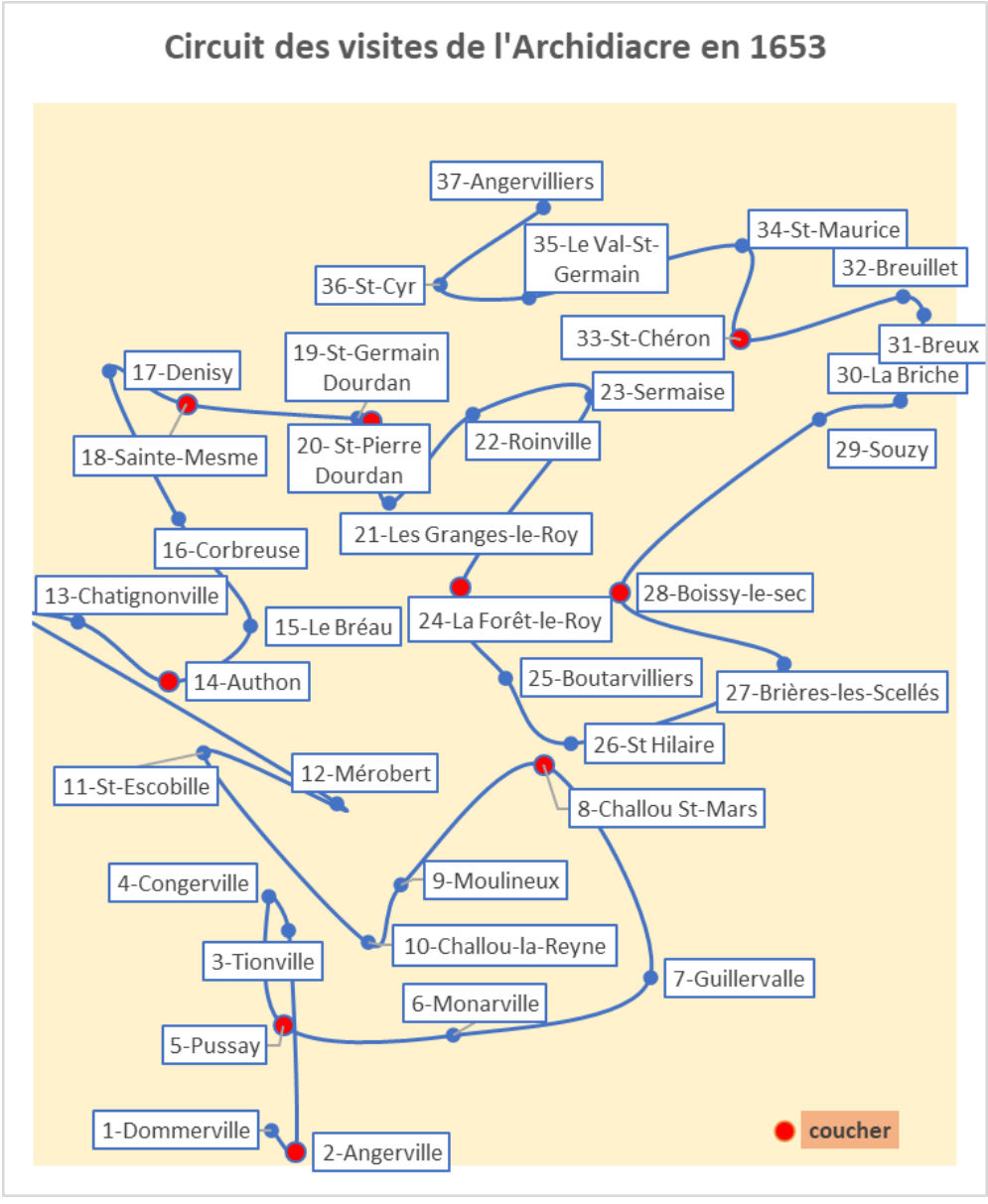
Les commentaires sur l'état des églises sont, hélas, peu présents dans ces visites. Il prescrit cependant quelques aménagements dans le mobilier : faire disparaitre les statues défectueuses de Boutervilliers, construire des confessionnaux à St-Germain de Dourdan et un tabernacle à St-Pierre de Dourdan. Enfin dans le cadre de ses visites il est amené à vérifier l'état du cimetière dont l'entretien relève, à l'époque, exclusivement de la fabrique ; ainsi

[5] Arch dioc K18 61.

[6] Louis-Richard Vian : *Histoire du village de Saint-Chéron*, 1875.

il réclame qu'on travaille aux clôtures des cimetières de Breuillet et d'Angervilliers et il s'insurge contre la pratique d'étendre le linge dans le cimetière de Chalo-St-Mars.

Nous avons pris le parti de ne transcrire que les visites des paroisses « essonniennes », il est toutefois intéressant de considérer l'ensemble du périple qui s'étale sur un mois, du 26 avril au 27 mai. La carte ci-dessous donne le trajet.



Procès verbaus des visites faictes par Monsieur le grand Archidiacre de Chartres dans les Doyenés d'Auneau, Rochefort, et Espernon en l'année 1653.

L'an mil six cent cinquante trois le samedi vingt sixième jour d'april, nous F de Chaudet de Lazenay prestre licentié ès droists chanoines et grand archidiacre de l'eglise cathedrale de Nostre Dame de Chastres, nous sommes transportés de nostre domicile dudict Chastres pour visiter les églises de nostre archidiaconé, recevoir les plainctes qui nous serons faictes, en dresser procès verbal y ordonner ceque de raison, ausquelles visite avons procédé ainsi quil en suit, estant assisté de venerables et discrettes personne M René le Geteux prestre curé de Moustier doyen de Brou, que nous avons pris pour notre promoteur et Anthoine Bouchet prestre curé de Néron pour nostre adjoinct [7]

Du samedi 26 avril, date du départ de Chartres au vendredi 1er mai, nos trois visiteurs se rendent dans 27 paroisses toutes aujourd'hui situées en Eure-et-Loir. Le samedi 3 mai ils s'arrêtent à Barmainville et à Rouvray avant d'arriver à Dommerville[8].

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'église de St Germain[9] *de Dommerville à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Jean Vineau curé dudit lieu accompagné de Nicolas Pont et Robert Barbotin gagiers nous avons visité les choses ordinaires et faict les demandes accoutumées, aiant appris que Eutrope*[10] *Euchard et Eutrope Aussiaume cy devant gagiers*[11] *de la dite églises navoient rendu compte nous avons ordonné qu'ils seront advertis de les présenter dans la feste de la Pentecoste a faut de quoy ils seront cités pardevant nostre official de Dourdan faict et arresté le jour et an que dessus*

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Vigneau, Felix Delanteau*

Communiants : 60

Revenus de l'église 37 livres, du cure 37 livres

Le même jour sommes arrivés en l'église de St Pierre d'Angerville Lagaste[12] *à la grande porte de laquelle nous avons esté receus par Me Pierre Felibien* [13] *curé de la dite église assisté de Me Jean Triquet son vicaire et de Gaspard de Pussé, Désiré David et Roch*[14] *Cochery et Jean Boivin tous gagiers de la*

[7] AD 28, G Supll 146.

[8] L'ancienne paroisse de Dommerville, devenue commune à la Révolution fut rattachée au département d'Eure-et-Loir à sa création en 1790. La commune de Dommerville fut réunie à celle d'Angerville en 1974, à l'exclusion du hameau de Jodainville qui fut rattaché à la commune de Gommerville.

[9] L'église de Dommerville, entièrement reconstruite au XIXe siècle est toujours sous le patronage de Saint-Germain de Paris.

[10] Eutrope est un prénom assez courant à Angerville ; saint Eutrope est en effet le patron secondaire de l'église.

[11] Gagiers est ici synonyme de marguillier.

[12] Angerville la Gaste est le nom couramment donné à Angerville jusqu'à la Révolution.

[13] Le nom de Félibien apparait dans les registres en 1652 comme curé la même année que son vicaire Triquet.

[14] Roch est également un prénom assez local, saint Roch étant le patron de la chapelle de Villeneuve, sur le territoire d'Angerville.

fabrique nous avons visité toutes choses et faicts les demandes ordinaires. Nous estant enquis des comptes nous avons ordonné que Pierre Caliot et son consort rendront le leur dans la feste de la Pentecoste

Item avons ordonné que Jerolme Paleau et son consors présenteront pareillement le leur dans la feste de Trinité en faute de quoy ils seront cités pardevant nostre official de Dourdan

Item sur ce que nous avons apris que Paquier David fermier de la fondation de Monsieur Mareau[15] *n'avoit satisfait à l'ordonnance de Monseigneur de Chartres a luy faicte dans la visite de 48 nous luy avons ordonné de rendre compte du bien et revenu de ladite fondation dans la feste de St Jean a quoy il a promis de satisfaire*

Item nous avons deffendu au marguillier de faire ouverture de la terre dans l'eglise sans la permission dudit curé lequel ne le permettant que les gagiers ne luy aiant tesmoigné avoir esté paié de la fosse scavoir pour une grande personne un escus pour un enfant trente sols suivant l'ordonnance de Mgr de Chartres arresté le jour et an que dessus [16]

Ibi Caena [17]

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felibien, Riquet, David, R Cochery*

Communiants : 500

Dimanche 4 mai

Le dimanche quatrième jour dudit mois et an nous nous sommes transportés en l'église de Nostre Dame de Tionville[18] *à l'entrée de laquelle nous avons este receus par Me Nicolas Foucher curé de Congerville ladite église estant vacante et destitué de titulaire accompagné de Pierre Puy gagier de la fabrique nous avons tout visité et faict les demandes ordinaires arresté le jour et an que dessus*

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Felix Delanteau*

NB pas de mention du nombre de communiants

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'église de St Loup St Gilles de Congerville à l'entrée de laquelle nous avons esté receus avec les ceremonies ordinaires par Me Nicolas Foucher [19]*curé dudit lieu accompagné de Claude Fraslon gagier de ladite eglise nous avons faict les ceremonies et demandes accoustumées*

---

[15] La fondation Mareau date de 1631. Jean Mareau, secrétaire du roy, a fait donation à l'église d'Angerville *d'une maison appelée la Belle Image assis à Angerville le tout pour l'établissement d'un prêtre en ladite église à la charge qu'il enseignera la jeunesse dudit bourg et qu'il célébrera chaque jour une messe à l'intention du donateur ;* AD 28, G132.

[16] Précieuses indication sur les tarifs des « ensépulturations » à l'intérieur des églises.

[17] La mention « Ibi Caena » que l'on retrouve régulièrement, indique que les visiteurs ont pris leur repas du soir dans la paroisse visitée et sans doute aussi leur coucher.

[18] L'église de Thionville est aujourd'hui disparue.

[19] Lors de la visite effectuée l'année suivante à Congerville, le curé Nicolas Fouchet est jugé pour attitude scandaleuse. Il sera remplacé par Jacques Gastebois dès 1655 ; AD 28, G 810.

Aiant apris que les terres de l'eglise sont en friches nous avons ordonné que on les publiera aujourdhuy après vespres sur ce que nous avons esté adverty quil estoit deub à l'eglise par le seigneur de Congerville deux peintes d'huile par chacun an et mesme qu'il estoit deub plusieurs arrerages nous avons ordonné audit gagier de les faire paier de ladite rente et de toutes les arrerages et ce par les voies de justice

Item nous a esté dit que le nommé Jean Metivier fermier de l'eglise pour les arrerages du passé devoit la somme de quatre vingt livres. Item qu'il doit à ladite fabrique en qualité de fermier la quantité de dix septiers de blé pour tout le passé arresté à la somme de sept livres chaque septier dont il est demeuré d'accord en nostre presence ce qu'il a promis paier dans la toussaint prochainement venant desquelles sommes Laurent et François les Girard se sont obligé présentement de paier à ladite fabrique à l'acquit dudit Mestivier et pour debte de feu leure mère la somme de trente livres au temps cy dessus

Item avons ordonné audit curé de faire les catechismes les festes et dimanches après vespres suivant l'ordonnance de Mgr de Chartres

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Felix Delanteau, R Foucher*

Communiants : 40

Revenus de l'église 37 livres du cure 37 livres

Lundi 5 mai

Le lundy cinquiesme jour dudit mois de may[20] *et an nous sommes arrivés en l'eglise de St Vincent de Pussay à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Sejourné curé dudit lieu accompagné de Jacques, Marin Tieudon et Lucas Jossier gagiers de ladite eglise ou après avoir faict les visites des choses ordinaires et les demandes acoustumées nous avons ordonnés qu'il sera fait un martirologe lequel sera attaché dans le cœur de l'eglise et de faire un inventaire des titres et ce pour la seureté des obits et fondations et biens et revenus de la dite eglise*

Item avons ordonné audit curé de faire le catéchisme les festes et dimanches à l'heure la plus publiquement dans l'eglise sous peine d'amende sil ni satisfait. Nous estant enquis des habitants si ledit curé continuait à hanter le cabaret[21] *comme par le passé nous avoit esté dit que c'estoit pis que le passé que plusieurs fois ou il faut laller querir dans le cabaret pour dire vespres et faire son office les noms desdits habitants qui nous tesmoigne ce que dessus sont Marin Tieudon Jacques Sejourné François Bruneau Jacques Sergent Jean Vasté et plusieurs autres et ledit curé nous avoit avoué quil y a esté plusieurs fois et en est demeuré daccord*

Depuis s'est présenté à la tablette Monsieur de Pussay lequel nous auroit dit la mesme chose sur quoy avons ordonné que ledit curé comparaitra pardevant nostre official de Dourdan le samedy du huict et lui sera signifié arresté le jour et an que dessus

[20] Les visiteurs ont certainement dû loger à Pussay.

[21] Au sens premier, un cabaret est simplement un lieu de consommation de boisson.

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Felix Delanteau, Savary, De Bausy, Fretté, M Thieudon, Sergent, J Sejourné, Jehan Sergent*

Communiants : 255

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Le mesme jour nous nous sommes transportés en l'eglise de St Aignan de Monarville à la grande porte de laquelle nous avons esté reçeus avec les ceremonies ordinaires par Me François Bellier prestre curé dudit lieu assisté de Jacques Dufour, Jacques Baudouin et Denis Carpentier gagiers de la fabrique, nous avons faict les visites et demandes accoustumées

Nous avons ordonné que Jacques Lirot et ses consorts cy devant gagiers rendront leur compte dimanche prochainement venant après vespres aiant esté publié au prosne de la grande messe

Sur la plainte quil nous a esté faicte que ledit curé allait au cabaret nous luy avons ordonné de se faire absoudre au plutôt par messieurs les grands vicaires ou pénitenciers et luy avons deffendu d'y aller doresnavant soubs plus grandes peines quil n'est porté par la deffense de Mgr de C[h]artres

Arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, le Geteux, Jacques Dinfomel, Baudouyn*

Ibi prandium [22]

Communiants : 169

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'eglise de Guillervalle fondée des Sts Gervais et Protais à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Guerard curé dudit lieu [23]*accompagné de Jean Girard et Cassien Fournier et Gilles Auclerc lesné gagiers de ladite eglise. nous avons faict la visite des choses ordinaires et les demandes ordinaires*

Nous estant enquis des compte des antiens gagiers nous avons ordonné que Pihau et ses consorts rendront les leurs dans la feste de pentecoste

Item tous les antiens gagiers qui nous rendu compte nous avons ordonné qu'il les presenteront dans la feste de st Jean a faute dequoy ils seront cités par devant nostre official de Dourdan a la requeste de nostre procureur pour se veoir condamné de ce faire par toutes les voies deubs et raisonables

Item nous avons ordonné quil sera faict un inventaire des titres, un martirologe des obits et fondations en bonne forme lequel sera attaché dans le chœur de l'église et un inventaire des meubles et ornements de l'eglise et que selon iceluy les gagiers entrant en charge se chargeront des dits ornemens. Arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Guerard, Fournier*

Communiants : 300

[22] La mention « Ibi Prandium » indique que les visiteurs ont pris là leur repas du midi.

[23] On sait par une note des registres paroissiaux de Guillerval que J. *Guérard, a pris possession de sa cure l'onzième janvier l'an 1653.*

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'église de St Medard de Challou St Mars au grand portail de laquelle nous avons esté receus avec les ceremonies ordinaires par Me Jacques Cottereau[24] *prestre curé dudit lieu assisté de René Boulinier et Vincent Houdouin gagiers de ladite église nous avons faict la visite des choses ordinaires et les demandes accoustumées*

Comparu pardevant nous le sieur de la Croix escuyer et plusieurs paroissiens qui nous ont faict plainte que depuis un an le prieur qui doit un messe[25] *et autre service toutes les festes et dimanche na point deservy ni autre pretre par luy, que cette année ils nous aient tous attesté que la recolte ait esté sufisante pour la nourriture d'un prestre et esgale ou peu s'en faut aux autres années et mesme nous ont tous protesté de ne point paier la dixme deub au prieur manque d'avoir desservy ledit prieuré ont faict plainte en outre que le prestre qui a desservy le dernier estoit fort addoné au vin et en ceste estat sans respect de condition ou de sexe disoit de salles parolles aux uns et aux autres sur quoy nous avons ordonné que si dans un mois ledit prieur ne fait les charges dudit prieuré par luy ou par autres les gagiers trouveront un prestre qui sera paié sur le revenu dudit prieuré*

Item avons ordonné que les gagiers présentement en charge feront faire nouvelles recognoissances aux detenteurs du bien de ladite eglise qui doit rente à la fabrique attendu que les titres en ont esté perdu pendant la guerre

Item nous avons deffendu audit curé de permettre ouverture de la terre dans l'eglise que les gagiers ne luy aient tesmoignés avoir reçus les droits scavoir pour une grande personne un escus et pour un enfant 30 sols

Item avons defendu destendre du linge dans le cimetière avec ordonnance audit curé de publier nostre deffence au prosne de la grande messe dimanche prochain. Erresté le jour et an que dessus

Communiants : 325

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Delacroix, Malhet, Jean Aufist, J Baurgaust, Felix Delanteux*

Ibi Cena

Mardi 6 mai

Le mardi sixième jour du mesme mois et an nous nous sommes transportés en l'eglise de Moulineuf[26] *fondé de St Thomas archevesque de Cantorbéri à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Michel Postel curé de la dite*

[24] Le véritable prénom du curé Cottereau est Thomas, il est arrivé comme curé de Chalo en 1647 et y restera 33 ans ; BMS Chalo.

[25] La situation de Chalo est un peu particulière, outre le curé, y est nommé aussi un prieur dépendant de l'abbaye Chartraine de Josaphat. Curé et prieur desservent la même église Saint-Médard mais doivent dire des messes à des heures différentes. En 1653 le prieur ne réside pas sur place et ne peut donc assurer sa charge.

[26] L'ancienne église de Moulineux, désaffectée à la Révolution, existe toujours à l'état de ruine.

eglise accompagné de Nicolas Barthelemy gagier ou après avoir visité toutes choses et les demandes accoustumés aiant apris que Simon Mesnard et son consort et Philippe Roable et ses consorts n'ont rendus compte de la gestion et maniement qu'ils ont eu du bien et revenu de la dite fabrique nous avons ordonné qu'ils les presenteront dans la feste de Pentecoste à faute de quoy ils seront cités pardevant notre official de Dourdan a la requeste de notre promoteur

Item avons ordonné qu'il sera faict un inventaire des revenus de ladite église

Item nous avons ordonné audit curé de faire le catéchisme par interrogation toutes les feste et dimanche à l'heure la plus comode

Nous estant enquis des deportemens dudit curé nous a esté dit qu'il prenoit ses repas au cabaret sur quoy luy avons ordonné de satisfaire aux ordonnances de Mgr de Chartres pour le passé, et défendu d'y retourner à l'advenir. Faict et arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Delanteux*

Communiants : 50

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'église de St Aignan de Challou la Reigne à l'entrée de laquelle nous avons esté receus avec les ceremonies ordinaires par Me Pierre Binon vicaire dudit lieu en l'absence de Me Pierre Renier curé absent qui est à Paris pour ses infirmités. Nous avons fait les visites et demandes accoustumées ledit vicaire estoit accompagné de Nicolas Garnier et Louis Massé gagiers de la fabrique

Aiant apris que ledit vicaire alloit quelque fois au cabaret et y buvoit un peu librement nous luy avons ordonné de satisfaire aux ordonnances de Mgr de Chartres et deffendu de n'y plus retourner doresnavant soubz plus grandes peines

Faict et arresté le jour et an que dessus

Communiants : 60

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Delanteux, Binon*

Revenus de l 'église 37 livres du cure 37 livres

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'église de St Escobile à l'entrée de laquelle nous avons este receus avec les ceremonies ordinaire par Me Louis Pinard curé dudit lieu accompagné de Paul Chevalier et Louis Bredillier gagiers de la fabrique, nous avons visité toutes choses et fait les demandes ordinaires et avons ordonné que les héritiers de Pierre Chevalier et Batiste Caniot presenteront les comptes desdits deffunts dimanche prochain lequel sera examiné a la tablette après vespres aiant esté publié au prosne de la grande messe avec defence audit curé de ne rien alouer de ce qui aura esté mis pour les affaires de la paroisse

Item avons ordonné aux gagiers de faire faire un inventaire des ornemens et que selon iceluy le sonneur se chargera desdits ornemens

Item nous avons ordonné audit curé de faire les catechismes toutes les festes et dimanches selon l'ordonnance du Rituel

Item aiant demandé audit curé ses provisions[27] *nous auroit respondu qu'il les avoit et quelles estoient à Merobert, sur quoy luy avons ordonné de la présenter devant Mgr de Chartre ou Messieurs les grands vicaires pour obtenir son visa et ce dans la feste de la Trinité à faute de quoy luy avons deffendu de faire aucune fonction dans ladite paroisse*

Faict et arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Delanteux, Pinard. P Chevallier, Badillier*

Ibi prandium

Communiants : 120

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Le mesme jour nous nous sommes transportés en l'église de Nostre Dame de Merobert à l'entrée de laquelle nous avons esté receus avec les ceremonies ordinaires par Me Thomas le Moyne prieur curé[28] *de ladite église accompagné de Mathurin Leger et Thomas Munier gagiers de la fabrique, où aiant visité toutes choses et fait les demandes accoustumées, nous avons trouvé tout en bon ordre*

Faict et arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Delanteux, Lemoyne,*

Communiants : 260

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Le mercredi 7 mai, l'archidiacre et sa suite vont repartir vers l'ouest pour se rendre à Oysonville, Orlu, Vierville et Sainville. Le jeudi 8 mai ils sont à Garancières, Allainville, Paray et Oysonville. Le vendredi 9 mai, ils poursuivent leur route vers Boinville le Gaillard, Hatonville avant d'arriver à Chatignonville.

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'église de Chantignonville fondé de St Mammes à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Georges Girard curé dudit lieu accompagné de Pierre Lamain gagier de la fabrique nous avons faict les visites et demandé les choses ordinaires

Arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Delanteux, Girard*

Ibi prandium

Communiants : Communiants : 86

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'église de St Aubin d'Authon au grand portail de laquelle nous avons esté receus avec les ceremonies ordinaires

[27] Par « provisions » il faut entendre ici les lettres qui attestent l'ordination valide du prêtre et sa nomination à la cure ou comme vicaire.

[28] Le Moyne cumule les deux fonctions de prieur (nommé par l'abbé de Clairefontaine) et de curé de la paroisse. Il restera en place jusqu'en avril 1663 ; BMS Mérobert.

par Me Gabriel Petit [29]curé dudit lieu assisté de Josaphat Fleury et Gabriel Lespendu gagiers de la dite eglise où apres avoir visité toutes les choses ordinaires

Nous estant enquis de la rente de sept livres deub a la fabrique de ladite eglise par Messieurs du Plessis nous avoit esté respondu quil n'en avoit esté faict aucune poursuite sur quoy avons ordonné aux gagiers presentement en charge de la faire paier de tous les arrerages de ladite rente qui sont de vingt cinq années et tous les ans du revenu de ladite rente

Arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Delanteux, J Fleury, Petit*

Ibi caena

Communiants : Communiants : 400

Revenus de l'église 37 livres

Samedi 10 mai

Le samedy dixiesme jour dudit mois de may audit an nous nous sommes transportés en l'église de St Lubin du Breau[30] à l'entrée de laquelle nous avons esté receus avec les ceremonies ordinaires par Me Marin Lanfezeny curé dudit lieu assisté de Claude Martin gagier de la fabrique, nous avons fait les visites et demandes accoustumées

Nous avons ordonné audit curé de faire les catéchismes les festes et dimanches au prosne de la grande messe

Aiant esté adverti de bonne part que le dit curé buvoit avec excès et s'enyvroit nous luy avons ordonné de vivre plus sobrement en vray ecclésiastique a fauste de quoy le ferons poursuivre par nostre official de Dourdan a la requeste de notre promoteur

Faict et arresté le jour et an que dessus

Ibi prandium

Communiants : 80

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Delanteux, Lanfezeny*

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'église de Nostre Dame de Corbereuse à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Gilles Normant curé dudit lieu[31] assité de Anne Bichebois gagier de ladite eglise, nous avons fait la visite des choses ordinaires et les demandes accoustumées

---

[29] Un curé dénommé Petit signe les actes d'Authon dès 1599. Il est peu probable qu'il s'agisse du même individu.

[30] C'est à la suite de graves dommages probablement causés par les guerres de la Fronde, que l'église du Bréau Saint-Lubin fut transférée à Richarville vers 1665, grâce à *"l'agrément et aux libéralités des sieur et dame de Cugnac, marquis de Dampierre"*.

[31] La même année 1653 on connait une procédure présentée devant l'officialité de Dourdan concernant *« Gilles le Normand prêtre vicaire perpétuel de l'église Notre Dame de Corbreuse » ;* AD 01 G 1080.

Faict et arresté le jour et an que dessus

Communiants : 8 xx (160)

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Delanteux, Bichebois, G Normant*

La journée du samedi 10 mai s'achève avec les visites de St Martin de Bretencourt, Denisy[32] et Sainte Mesme

Dimanche 11 mai

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'église de St Germain de Dourdan au grand portail de laquelle nous avons esté receus avec les cérémonies ordinaires par Me Francois de Lorme prieur curé de ladite eglise accompagné de Me Alain Feret et Simon Texier[33] ses vicaires et Pierre Perche l'un des gagiers présentement en charge celerier, Claude Channey et Jehan Maslard ses consorts absents pour affaire, nous avons faict la visite des choses ordinaires et les demandes accoustumées

Nous estant enquis des confrairies, nous a esté dit que le jour de la confrairie des chaustiers [34]les maistres dudit mestier menoient par la ville des violons et faisoient semblables insolences nous avons ordonnés audit prieur de deffendre et empescher entierement ce desordre où plustot cesser le service de ladite confrairie

Item nous avons ordonné que les gagiers feront faire deux ou trois confessionnaux lesquels seront placés dans la nef de l'église

Item nous a esté dit que le père Anthoine de Paris capucin a fort bien presché est de bonne vie et édification et fait les catéchismes le caresme et l'advent

Item aiant demandé auxdits vicaires leurs lettres d'approbation le dit prieur nous auroit respondu qui avoit celle dudit Texier et quant audit Feret, aiant recognu qu'il n'en avoit point nous luy avons ordonné de se faire aprouver dans la feste de Pentecoste, à faute de quoy luy avons deffendu de faire une fonction dans la dite eglise

Item nous avons ordonné aux gagiers presentement en charge d'acheter des missels processionnaires et rituelles attendu qu'il ni ay point ou sont tous deschirés

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Delorme, Felix Desanteux, Texier*

Communiants : 700

Revenus de l'église 37 livres du cure 37 livres

Ibi caena

---

[32] Aujourd'hui simple hameau de la commune de Sainte-Mesme. Les bâtiments de l'église Saint-Pierre de Denisy subsistent à l'état de Grange.

[33] Le curé Delorme est arrivé à Dourdan en 1652, Simon Texier sera toujours en place comme vicaire en 1673.

[34] La confrérie de saint Crespin et saint Crespinien avait été créée dans la paroisse St Germain le 26 octobre 1600 par dix-sept cordonniers dourdannais ; ADE 2E4/6.

Le mesme jour nous sommes transportés en l'eglise de St Pierre dudit lieu [35]à l'entrée de laquelle nous avons este receus par Me Michel Perrot curé de ladite eglise accompagné de Michel Guizot, Noel Guy et Michel Bigot gagiers de la dite eglise nous avons visité toutes choses et fait les demandes accoustumées. Nous estant enquis des confrairies nous a esté dit que tous les quinze jours se faisoit l'office du st Sacrement et que l'on portoit le st Sacrement aux processions sans que personne ne l'accompagnast sur quoy nous avons ordonné que l'on publieroit au prosne de la grande messe le dimanche precedent ladite procession et que si personne ne se presente pour accompagner le st Sacrement au lieu de le porter lon le reserroit dans le tabernacle

Item nous avons ordonné que les gagiers dernièrement sortis de charge rendront leur compte dans un mois et que de l'argent dont il seront reliquataires il en sera acheté un tabernacle

Item nous avons ordonné que l'on fera faire un inventaire des titres des biens et revenus de ladite fabrique

Item nous a esté présenté par les antiens gagiers un compte qui a esté arresté par Monsieur le curé de la Forest le Roy cy devant curé de la dite eglise st Pierre dans lequel nous a esté dit y avoir de l'abbus, ledit rendant compte ne faisant mention que du revenu de quatre années quoy qu'il en… de cinq, nous avons ordonné que les gagiers présentement en charge joing avec les paroissiens feront apellez ledit rendant compte pour procéder a la revision dudit compte Faict et arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Guerot, Felix Desanteux, Texier*

Communiants : 250

Revenus de l 'église 37 livres du cure 37 livres

Lundi 12 mai

Le lundy douziesme jour dudit mois de may en ladite année nous sommes arrivés en l'eglise St Leonard des Granges le Roy à l'entrée de laquelle nous avons esté reçeus par Me David le Mercier prieur curé de la dite eglise, nous avons fait la visite et les demandes des choses ordinaires

Nous avons ordonné que Noël Chastelet qui a geré le bien de l'église en l'année quarante cinq et quarante six rendra son compte dans la feste de la Trinité

item Jean Vient et consors qui a geré les deux années précédentes présentera lay dit contes dimanche prochain

item Claude Bourgeois et son consors presenteront la leur dans la feste de la Trinité et avons …aux gagiers incessamment de se charger de la …. a la reddition desdits comptes, sous peien d'amendes.

[35] Le 14 octobre de cette même année 1653 sera baptisée dans cette église Saint-Pierre de Dourdan la petite Marie Poussepin, future fondatrice des sœurs de la Présentation laquelle sera béatifiée à Rome en 1994.

Les gagiers presentement en charge nommée Mathurin Ivon, Leonard St Aignan et François Le Sourd ne l'ayant trouvé a nostre visite quoy que deument advertis par deux fois nous les avons condamnés à un denier d'amende aplicable a la fabrique de la dite église ce requerant nostre promoteur faict et arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, David, Felix Desanteux,*

Revenus de l 'église 37 livres du cure 37 livres

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'église de St Denis de Roinville a la grande porte de laquelle nous avons esté receus par Me Jacques Losmolin curé de la dite eglise a l'entrée de laquelle accompagné de Jacques Renard Mathurin de Lange et Jacques tous gagiers de la fabrique nous avons faict les visites et demandes ordinaires

Nous estant enquis des autres gagiers nous a esté dit que Claude Leriche et ses consors qui ont géré les biens de l'eglise en quarante neuf et cinqaunte nont rendu compte quoy qu'ils fussent condamnés de ce faire par sentence de nostre official de Dourdan nous avons ordonné que suivant ladite sentence ils les rendront dans la feste de la Trinité a faute de quoy ils seront poursuivys par toutes voies deubs et raisonnables

Item avons ordonné que Simon Noel et ses conssors qui ont succédés au sus nommés présenteront la leur devant la st Remi ce qu'ils nous ont promis faire

Item nous avons donné une des clef du st Reliquaire au dit curé et lautre au gagier présentement en charge et ce pour la sureté dudit reliquaire [36]

Item nous avons ordonné quil sera faict un inventaire des titres et des ordonnances

faict et arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Desanteux, Renard, Lesmolin*

Ibi prandium

Communiants : 200

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Le mesme jour nous nous sommes transportés en l'église de Nostre Dame de Sermaize à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Nicolas Auvray curé dudit lieu assisté de Jacques Fleury, Estienne Berger et Nicolas Fleury gagiers de la fabrique en aiant visité les choses ordinaires et faict et les demande accoustumées

Nous estant enquis du vicaire ledit curé nous a respondu quil nen avoit point pour le present et nous a dit quil en attendait un lundy prochain auquel nous avons ordonné de le faire approuver au plustot

faict et arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Desanteux, Banvray, Houdouin*

Communiants : 120

[36] Il doit s'agir des reliques de saint Denis apportées par le grand archidiacre de Chartres l*e 7 mars 1652 ;* AD 28 G 784.

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'église de St Nicolas de la Forest le Roy à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Pierre Barbeau curé dudit lieu assisté de Jean Mainier gagier de la fabrique nous avons visité toutes choses et faict les demandes accoustumées

faict et arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Desanteux, Barbault, J Morice*

Ibi caena

Communiants : 120

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Mardi 13 mai

Le mardy treizieme jour de mesme mois nous sommes transportés en l'église de St Jean de Boutarvilliers à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Guillaume Savary curé dudit lieu accompagné de Jean Hudet et Jean Loup gagiers de ladite église nous avons faict les cérémonies visites et demandes ordinaires.

Nous avons ordonné que les gagiers feront faire un martirologe qui sera attaché dans le chœur

Item nous avons ordonné que plusieurs images seront ostées estant rompues mutilées et très difformes

Item nous a esté presenté le compte de Pierre Ravot cydevant gagier de ladite église que nous avons bien examiné et aiant recognu quil nestoit point liquidés …nous lavons renvoyé pardevant ledit curé pour estre examiné et accepté selon les formes ordinaires

faict et arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Desanteux, Savar curé de Boutarvilleirs*

Communiants : 49

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'église de St Hilaire à l'entrée de laquelle nous avons esté receus avec les cérémonies ordinaires par Me Marguerin Laisné curé dudit lieu accompagné de Robert Moutet et Jean Camus gagiers nous avons tout visité et faict les demandes ordinaires

Nous estant enquis dudit curé si tous les paroissiens avoient communié à Pacques nous avoit esté dit que Louis Moutet n'auroit faict son debvoir depuis trois ans sur quoy nous avons ordonné quil sera citté par-devant notre official pour qu'il ayt a desclarer de quelle religion il veut estre et procéder contre luy selon les censures de l'eglise

Item nous avons ordonné que Claude Thomas cydevant gagier rendra son compte dans la feste de Pentecoste

Item nous avons deffendu de faire ouverture de la terre dans l'eglise sans la permission dudit curé lequel ne le permettra point que les gagiers ne luy aient

tesmoigné avoir receu un escus pour les grandes personnes trente sols pour les enfans suivant l'ordonnance de Mgr de Chartres

Item estant requis dudit curé et des paroissiens de taxer le fossoieur nous luy avons ordonné pour sonner le glas pour faire et combler la fosse seize sols selon la coustume de Paris

Item nous avons ordonné audit curé de faire les catechismes tous les dimanches à l'heure la plus commode

Faict et arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Desanteux, M Laisné, Montiz*

Communiants : 80

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'église de St Quentin de Brieres les Scellées a la grande porte de laquelle nous avons esté receus avec les ceremonies ordinaires par Me Thomas Massot curé de ladite église accompagné de Claude du Savy et Nicolas Bailly gagiers de la fabrique. Nous avons visité les choses ordinaires et faict les demandes accoustumées arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Desanteux, T Massot*

Communiants : 100

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Le mesme jour nous nous sommes transportés en l'église de St Louis de Boissy le Sec à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Nicolas Crestien curé dudit lieu accompagné de Pierre Bordeau et Charles Bouchet gagiers de la fabrique nous avons faict les cérémonies visites et demandes ordinaires et avons trouvé toutes choses en bon ordre

faict et arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Desanteux, Chrestien*

Ibi caena

Communiants : 200

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Mercredi 14 mai

Le mercredy quatorziesme jour dudit mois de may nous sommes arrivés en l'église de St Martin de Souzy a l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Guy Jommier curé dudit lieu le sieur de Souzy étant gagier de la fabrique absent pour affaire nous avons faict toutes choses ordinaires et les demandes accoustumées

Nous estant enquis si les antiens gagiers avoient rendu compte nous avons ordonné que l'on advertira ceux qui ont geré le bien de l'église de rendre leur dit compte sçavoir Pachot et ses consors dans la Trinité, Poignan dans la feste de St Jean et Sanson Le Bryand qui est dernierement sortie de charge presentera le sien consecutivement à faute de quoy ils seront cités pardevant M l'official de Dourdan

Item nous avons ordonné que l'on faira faire nouvelles recognaissance aux detenteurs du bien qui doit rentrer à la fabrique arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Desanteux, Joumier*

Ibi prandium

Communiants : 55

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'église de St Gilles de la Briche [37] *à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Louis Noel curé dudit lieu accompagné de quelques paroissiens ni aiant point de gagier de la fabrique, nous avons faict les visites ceremonies et demandes accoustumées aiant recognu que les enfans ne sont point instruits nous avons ordonné audit curé de faire le catechisme tous les dimanches au prosne de la grande messe estant l'heure la plus commode arresté le jour et an que dessus*

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Desanteux, Noel*

Communiants : 83

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'église de St Martin de Breux à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Jean Guyon curé dudit lieu accompagné de Pierre Vacher gagier de la fabrique nous avons visité toutes choses et faict les demandes accoustumées nous avons ordoné que Nicolas Le Ryon cy devant gagier rendra son compte dans les festes de la pentecoste

Item avons ordonné quil sera faict un inventaire des titres et ornements

Faict et arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Desanteux, Guyon*

Communiants : 80

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Le mesme jour nous nous sommes transportés en l'église de st Pierre de Brouillet à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Charles Le Mercier curé dudit lieu accompagné de Jean Bouzay gagier de ladite eglise, nous avons visité toutes choses et faict les demandes accoustumées

Nous estant enquis des antiens gagiers nous avons ordonné que la veufve Claude Langlois présentera le compte de son feu mary dimanche prochain pour estre examiné à la tablette en presence des paroissiens a quoy nous a faict promettre satisfaire …la somme de quarante livres que ledit Langlois a presté aux paroissiens pour les affaires de la paroisse

Item avons ordonné que les héritiers de Charles Marquoinnot laisné, Louis Masson, Pierre Sallé et la veufve Nicolas Grenet qui tous ont geré les biens de ladite fabrique rendront leurs dits comptes dans la feste de St Jean à faute de quoy ils seront cités pardevant nostre official de Dourdan a la requeste de notre promoteur

Item nous avons ordonné quil sera faict un inventaire des titres des ornements et un martirologe et ce pour l'asseurance du revenu et des obits de

[37] Cette église a complètement disparu.

ladite eglise

Faict et arresté le jour et an que dessus

Item s'est presenté le Fonnaux marguillier de ladite eglise qui nous a demandé augmentation de gage n'aiant pour tout loyer fermier que six livres … nous luy avons ordonné douze livres pour cette année avec continuation sil nous rend bon service

Item avons ordonné que le passage par la grille du cimetiere sera bouché

Ibi caena

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Desanteux, Charles Le Mercier*

Communiants : 371

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Le mesme jour nous nous sommes transportés en l'église de St Cheron de Montcoronne à l'entrée de laquelle nous avons esté receus avec les ceremonies par Me Pierre Crestien curé [38]de ladite eglise accompagné de Jean Soier et Jean Pronicher gagiers dudit lieu, nous avons faict les visites ordinaires et demandes ordinaires aiant appris que René Mauclerc, Michel Faillot, Claude Le Foubert et Jean Hoiye qui tous consecutivement ont geré les biens de ladite eglise depuis l'année quarante neuf n'ont rendu compte, nous avons ordonné qu'ils les presenteront dans la feste de la trinité a faute de quoy ils seront cités pardevent nostre official de Dourdan

Item avons ordonné quil sera faict un inventaire des titres et des ornements item un martirologe et tableau qui sera attaché dans le chœur

arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Desanteux, Chrestine Gorgie*

Communiants : 400

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Jeudi 15 mai

Le jeudy quinziesme jour dudit mois de may nous nous sommes transportés en l'église de St Maurice à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Claude Marchand[39] curé dudit lieu accompagné de Me Estienne Rouchelay vicaire de Jean Soynent gagier de la fabrique absent pour affaire nous avons faict toutes choses ordinaires et les demandes accoustumées

Nous estant enquis si les antiens gagiers ou aiant faict la visite et demandes des choses ordinaires nous avons ordonné que Rouault Renaudin et Estienne Goyot rendront leur compte dans la feste et jour de St Jean

Item nous avons ordonné que les gagiers feront diligence pour se faire paier de la somme de cent livres dont est demeuré redevable le sieur la Rochette a ladite eglise après redition de son compte duquel argent nous avons ordonné

[38] Ce Chrestien est curé de Saint-Chéron depuis 1645, il mourra à Saint-Chéron en 1677 ; BMS Saint-Chéron.

[39] Claude Lemarchand, maître és art, est devenu curé de Saint-Maurice en 1652 ; BMS St Maurice.

quil sera acheté un tabernacle

Item nous a este presenté une sentence rendu par le prevost dudit lieu en faveur du vicaire qui luy a adjugé dix huit livres pour plusieurs fonctions et estant requis par ledit curé que la dite sentence fust continué un vicaire présentement desservant nous luy avons accordé

arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Desanteux, Le Marchand curé*

Ibi prandium

Communiants : 140

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Le mesme jour nous nous sommes transportés en l'église de st Germain du Val à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me André Girard curé de ladite eglise accompagné de Me Philippe Layige son vicaire et de Jacques Le Duc et Michel Fonceau gagiers de la dite eglise nous avons faict la visite et demande des choses ordinaires et aiant appris que Pierre Bynant qui a administré le bien de la dite église en les années 49 et 50 n'a rendu son compte nous avons ordonné qu'il le rendra dans la feste de la trinité à faute de quoy il sera cité pardevant nostre official de Dourdan

Item Nicolas Vadurdain qui a geré concomitament qui n'a pas rendu son dit compte le présentera dans le jour de St Jean faute de quoy il sera pareillement cité

Item nous avons ordonné que l'on enregistrera les questes de toutes les festes notables par chacun jour et celles des dimanches tous les mois

Item nous avons ordonné qu'il sera faict un inventaire des titres de l'eglise lesquels seront enfermés dans un coffre qui fermera à deux clefs dont le dit curé ayant une et les gagiers l'autre arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Desanteux, Evard Philippe Lyne*

Ibi Caena

Communiants : 500

Revenus de l'église 37 livres, du curé 37 livres

Vendredi 16 mai

Le vendredy seiziesme jour dudit mois de may nous sommes arrivés en l'église de St Cyr à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Jacques Dachou curé dudit lieu accompagné de Jean Pichon et Jacques Robin gagiers de la fabrique nous avons faict la visité des choses ordinaire et les demandes accoustumées et avons trouvé toutes choses en très bon ordre

Faict et arresté le jour et an que dessus

Signatures : *L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Desanteux, Dacheu*

Communiants : 160

Receu de l'église 37 livres 6 deniers

Receu du curé 37 livres 6 deniers

Le mesme jour nous sommes arrivés en l'église de St Estienne d'Angervilliers à l'entrée de laquelle nous avons esté receus par Me Jean Landré desservant ladite paroisse en l'absence de M de Moynant curé de ladite église, le dit Landré estoit accompagné de plusieurs paroissiens. Nous avons visité toutes choses et faicts les demandes accoustumées

Nous estant enquis depuis quel temps ledit cure estoit absent nous avoit esté dit que depuis la prise de possession qui a esté il y eut un an le caresme passé il n'avoit residé qu'environ trois mois aux deux pasques et pendant l'aoust des vendanges, pourquoy ouy sur ce nostre promoteur nous avons ordonné que ledit curé residera incessamment et ne fera aucun voiage pour quelque espace de temps sans la permission de Mgr de Chartres ou Mrs les grands vicaires a faute de quoy on procedera contre luy par la saysie du temporel de son bénéfice et avons ordonné audit vicaire de luy faire scavoir nostre ordonnance

Item nous avons audit vicaire ordonné de publier dimanche prochain au prosne de la grande messe que le mesme jour après vespres on procédera à l'élection des gagiers, attendu que la fabrique est dépourvue de proviseurs depuis plus de deux ans

Item nous avons ordonné que les premiers gagiers feront fermer le cimetiere

Item nous avons enjoingt audit vicaire de se faire approuver par Dourdan et pour le temps qu'il desservira ceste paroisse et ce au plustot

Item nous avons ordonné que les obits qui ne seront annoncés au prosne et dits dans ladite église ne seront pas paiés audit curé

Sur la plainte qu'il nous a este faict que ledit vicaire hantoit les cabarets et buvoit avec excès et paressoit quelque fois plain devin au point quil n'estoit pas capable et en estat d'administrer les sacrements nous lui avons ordonné de se faire absoudre par M le grand vicaire au plustot avec deffense de ni plus retourner doresnavant

Faict et arresté le jour et an que dessus

Signatures : L du Chaudet de Lazenay, Le Geteux, Felix Desanteux,

Ibi prandium

La journée du 16 mai s'achève avec les visites de Bonnelles et Bullion. Du

Un plan de 1689 à Saint-Cyr-sous-Dourdan

François THIÉBAUD

Parmi les archives privées du château de Bandeville se trouve un plan de 1689 de Saint-Cyr-sous-Dourdan que nous nous proposons d'évoquer ici[1].

Description du plan

Ce plan est composé de deux panneaux cartonnés de 0,88m de haut sur 0,65m de large ; il s'agit d'un original en couleur. Le plan n'est pas dans un très bon état de conservation et les couleurs ternes rendent difficile sa lecture.

Le plan est orienté selon la direction de la rivière la Rémarde entre Rochefort et Le Val-Saint-Germain, soit approximativement sud-ouest / nord-est ; le haut du plan étant au nord-est, on le baptisera « nord » par la suite.

Ce plan comprend la note manuscrite suivante [sic]:

« *le 10 septembre 1689, en conséquence de l'ordonnance de Monsieur de Quélain conseiller du Roy en sa cour de Parlement, j'ai, J. Guilleran de Beaulieu, professeur de mathématiques, aporté la présente figure tiré et copié sur l'original brouillon par moy fait de la description de la parroisse de St Cir que j'ai, avec ledit brouillon ce jour d'huy, mis en mains de mondit Sieur Quélin pour estre joint à son procès-verbal ; à laquelle figure je certifie estre conforme au dit brouillon ; en foy de quoy, ay paraphé la présente ne varietur* ».

On sait ainsi qui a dressé ce plan et pourquoi, ce qui n'est pas toujours le cas pour de tels documents. Nicolas de Quélain était marié à une « dame Sevin »[2], sans doute fille de Jean Sevin et Marie Dupré qui étaient seigneur et dame de Saint-Cyr et Bandeville au XVIIe siècle ; la famille Sevin, criblée de dettes, a dû vendre le domaine en 1676 ; il est possible que l'épouse de Nicolas Quélain ait voulu en garder un souvenir.

Ce plan se trouve pourtant dans le château de Bandeville qui a été acheté avec le domaine par François Bazin, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel et intendant de justice, police et finances pour sa majesté en ses armées d'Allemagne. Il a peut-être eu une valeur juridique également.

---

[1] Avec l'aimable autorisation de son propriétaire, M le Comte Hélie de Pourtalès de Talleyrand.

[2] Archives Nationales, Y3944-A, registre des Tutelles, p 715.

Contenu du plan

Il comprend 69 notes descriptives de lieux, bâtiments, points remarquables.

Pour les amateurs d'histoire locale, il fournit une multitude d'informations concernant la paroisse de Saint-Cyr-sous-Dourdan, comme décrit ci-après.

Tout d'abord, ses confins nord et sud s'étendent bien au-delà de la paroisse de « St Cir » puisqu'on aperçoit d'un côté le village du Val-Saint-Germain dont une dizaine de bâtisses sont représentées, y compris l'église Sainte-Julienne (note 2) comme illustré ci-dessous :



Aux confins sud-ouest, on aperçoit « le chasteau de Rochefort » en note 69 et la ferme de « Morsan » en note 68 actuellement sur la commune de Longvilliers (qui faisait alors partie du domaine de Bandeville) comme illustré ci-dessous :



Les six fiefs de Saint-Cyr encore distincts en 1689 sont identifiés sur le plan ; on peut les lister ainsi du « nord au sud » : Levaimpont, Les Loges, Bistelle, Saint-Cyr, Foisnard et Bandeville.

Le bourg de Saint-Cyr

L'extrait du plan concernant le centre du bourg est proposé ci-dessous avec quelques-unes des notes référencées (telles qu'elles apparaissent sur le plan) et commentées (*avec commentaire de 2023 en italiques*) :



14 : **Esglise de Sainct Cir ;**
15 : **le Presbiterre** (*qui existe toujours*) ;
16 : **le premier clos dans lequel est une cave ruinée ;**
17 : **le deuxième clos ;**
18 : **le troisiesme clos dans lequel est une maison ;**
19 : **Arnière** (*cette ferme existe toujours*) ;
20 : **tilleul devant l'Esglise de St Cir** (*il y en a toujours un) ;*
21 : **beaucou de décombres** (*devant l'église ? ceci est surprenant*) ;

22 : **Fondation de mur** (*probablement les restes de la tour carrée, lieu seigneurial du fief de « la Tour Saint Cir » détruite au milieu du XVIe siècle*) ;

23 : **Potteau où sont les armes de Mgr le prince de Guémené** (*Il s'agit du prince de Rohan, seigneur de Rochefort qui avait fait installer ses armes sur un poteau en face de l'église de Saint-Cyr au prétexte qu'il voulait exercer le droit de haute justice. Le seigneur de Bandeville ne l'entendait pas ainsi ; cette même année 1689, une sentence est rendue*[3] *contre le sergent de Rochefort Auzillot pour avoir enlevé le poteau de St Cir; il est mis en prison à la conciergerie du palais, admonesté, condamné à payer une amende de 3 livres, interdit d'exercer ses fonctions. Finalement une transaction est passée en 1704*[4] *entre Charles de Rohan, Prince de Guéménée, Comte de Rochefort et M François Bazin, marquis de Bandeville, seigneur de Saint-Cyr, Foynard et autres lieux ; le prince de Guéménée s'engage à retirer son poteau et renonce à tout droit honorifique dans l'église de Saint Cyr*.)

24 **bout de potteau coupé** (*voir note 23 ci-dessus*)

25 **Fontaine qui a esté souillée** (*elle se trouvait curieusement sous le vieux cimetière, désaffecté depuis le début du XVIe siècle car un acte de 1516*[5] *évoque déjà le « grand cimetière » ; pourtant c'est un bien étrange emplacement pour une fontaine dont la source coulait apparemment sous l'église*) ;

26 **Grande pierre de grais qui a esté découverte** (*cette pierre a servi de pont piétonnier sur la rivière au XVIe siècle*) ;

27 **Fondation de mazure** (*il s'agit de l'ancien moulin à foulon de St Cyr détruit au milieu du XVIe siècle*) ;

28 **Ozeraie ;**

30 **Ferme de St Cir** (*aujourd'hui la « ferme des Tourelles »*) ;

31 **Maison à côté de ladite ferme** (*il s'agit d'une bâtisse appelée « la maison blanche »*) ;

33 **Place blanche en la susditte maison ou paroit avoir esté un mur adossé ;**

34 **Entrée de la ferme de St Cir** (*ce porche disparu depuis longtemps a été reconstruit en 2015 à l'image exacte de la représentation de ce plan de 1689*) ;

40 **l'ancien cymetière** (*cette information capitale indique que Saint Cyr a eu 4 cimetières successivement ce qui est beaucoup*[6]) ;

42 **Suitte du chemin de Bandeville à St Cir renvoyé au procès-verbal vide page du fol 215** (*cette note réfère à un autre document qui n'a pas été identifié et pourrait expliquer la raison d'être de ce plan*) ;

44 **Chemin qui environne l'ancien cimetière ;**

45 **Chemins qui passent en travers dudit cymetière** (*un jugement de la prévoté de Bandeville en 1646*[7] *fait défense aux particulliers de laisser passer et repasser leurs chevaux et harnoys dans le grand cimetiere pres de la chappelle*

[3] Archives de Bandeville ; ref : 1/31/21/237 – 21/1779 : acte du 20 avril 1689.

[4] Archives de Bandeville ; ref : 1/30/21/237 – 21/10133, acte du 30 avril 1704.

[5] Archives de Bandeville ; ref : 2/34/2/421 – 37/3082, « papier censier de la terre et seigneurye de Saint Cir », item 41.

[6] Le cimetière a été déplacé trois fois.

[7] AD 78, 3E 34/002 Baillage de Bandeville, acte du 26 octobre 1646.

de l'eglise le long du chemin de Bandeville à St Cir et aussy d'y faire pestre et pasturer leurs bestiaux sous peine d'amande et confiscation, quelques soient leurs qualitté et conditions) ;

Château de Bandeville

La partie du plan illustrant le château de Bandeville ci-dessous nous apprend que le mur sud comportant trois tours de défenses existait encore ; ce mur date probablement du milieu du XVI[e] siècle quand le château appartenait à Thomas Rappouël secrétaire de François 1[er] ; il n'en reste aujourd'hui que la tour nord-est. Le colombier représenté au nord existe toujours.



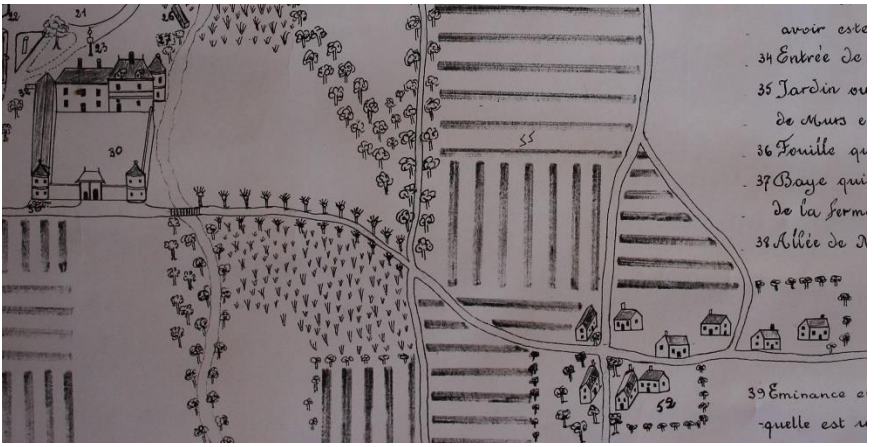
La ferme au sud du château (63) et le moulin en face de la porte (56) sont toujours là, ainsi que le bief et le bassin amont de la roue du moulin. L'implantation de la Rémarde avec ses deux bras se rejoignant puis se séparant à

nouveau est fidèle à ce qui existe aujourd'hui ; le passage sur la rivière illustré par le pont (59) est toujours là.

La note 56 se réfère au « **village de Bandeville** », aujourd'hui hameau de Saint-Cyr, qui est illustré par 13 maisons dessinées toutes différentes les unes des autres ; on peut penser que cette représentation est donc exacte et pas simplement symbolique.

La note 58 précise où se trouve « **la pierre percée** » dont le nom est resté jusqu'à ce jour, mais la pierre a disparu ; ce lieu-dit était déjà cité dans un acte de 1539[8].

Village de Foisnard



La note 52 indique le « **village de Foignard** », autre fief de Saint-Cyr où ne sont représentées que 5 maisons dont l'une d'elle est massive et pourrait être l'ancien logis seigneurial ; Foisnard dépend du domaine de Bandeville depuis 1538.

Village de Levaimpont et des Loges

Cet ancien fief, aujourd'hui baptisé « Levimpont » ainsi que le fief des Loges dépendaient alors du seigneur du Marais (paroisse du Val-Saint-Germain).



[8] Archives de Bandeville, ref 1/1/2/25 – 2/4000, acte du 30 décembre 1539.

La note 4 « **moulin de Levaimpont** » précise où se trouvait le moulin qui existe toujours et a fonctionné sur la Rémarde pour « faire farine » jusqu'en 1970.

Le plan illustre en note 5, « **Les Loges** », un bâtiment flanqué d'une tour qui devait être le lieu seigneurial du fief des Loges ; ce bâtiment a aujourd'hui disparu.

La Barocherie et le Pont-Rué

Ces deux hameaux qui ne sont pas des fiefs, sont représentés en notes 9 et 11 ; le hameau du Pont-Rué, déjà cité dans un document de 1493[9] existe toujours mais les habitations de « La Barocherie » ont disparu.



La note 10 représente le « **fossé où ravine l'eau** » ; il s'agit du ruisseau descendant du hameau de Rouillon (commune de Dourdan) ; la description implique que ce ruisseau, généralement à sec, peut devenir dangereux par temps de pluie. Ceci a toujours été le cas et encore aujourd'hui, en 2023, il pose des problèmes aux riverains.

Villehours et Bistelle

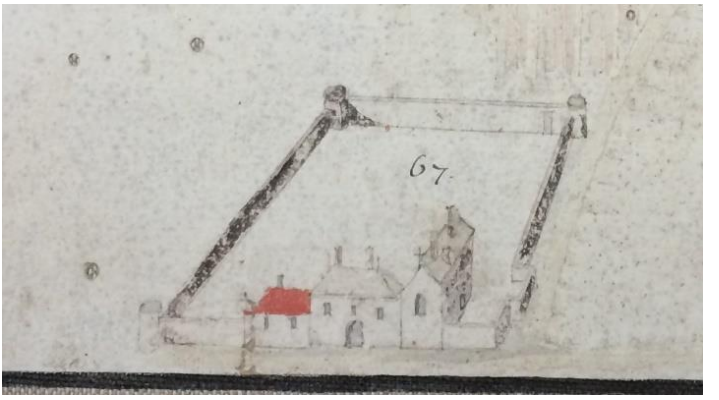
Les notes 6 et 7 se réfèrent respectivement aux hameaux de Villehours (aujourd'hui disparu) et au fief de Bistelle dont les bâtiments existent toujours. On identifie également la note 10 qui apparaît trois fois sur le plan le long du ruisseau de Rouillon qui passe par Bistelle.



[9] Archives de Bandeville, ref : 2/35/3/437 – 42/2460, titre nouvel du 3 juin 1493.

Le Gay de Machery

Ce fief situé sur le hameau de La Bâte, aujourd'hui sur la commune de Longvilliers était un fief qui dépendait du domaine de Bandeville. Il a été entièrement détruit et n'existe plus ; ce plan est d'autant plus intéressant puisqu'il s'agit du seul document permettant de situer ce fief représenté ci-dessous :



Il s'agissait d'une bâtisse fortifiée entourée de murs. Ce nom disparaît des archives vers le milieu du XVIIIe siècle.

Conclusion

Saint-Cyr-sous-Dourdan a la chance de disposer de plusieurs plans anciens représentant les lieux en 1612, 1613, 1689, 1749, 1823, 1832 et 1856.

Le plan de 1689 est le plus original et le plus complet car il ne se contente pas de localiser les bâtiments mais il les représente en 3 dimensions, sans toutefois en conserver les proportions.

Ces illustrations ont permis une restauration à l'identique ce qui n'était pas concevable autrement ; elles permettent aussi de se faire une bonne idée des lieux, du domaine possédé par le seigneur de Saint-Cyr, des habitats, des surfaces agricoles cultivées, etc.

C'est en quelque sorte une « photographie » faite au XVIIe siècle que seul un drone pourrait représenter aujourd'hui, et encore, pas dans son ensemble en une seule vue.

1716, le testament de l'abbé Bouvier, curé de Saint-Sulpice-de-Favières

Olivier BERLIN et Frédéric GATINEAU

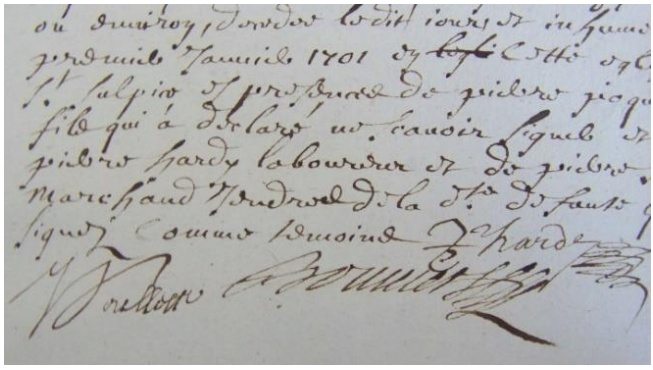
François Bouvier est nommé curé de Saint-Sulpice-de-Favières en 1672. Il est le fils d'Ambroise Bouvier notaire royal au Mans[1].

En septembre 1674, il assiste aux obsèques de son prédécesseur *François Picard ci devant curé de St Sulpice* âgé de 89 ans dont le corps a été inhumé dans le chœur. La célébration est présidée par le curé de Saint-Germain-lès-Chastres *à sa prière et requête*[2].

En 1681 le curé Bouvier joue de son influence auprès du président Lamoignon, lequel obtient, par l'intermédiaire de l'abbé Baillet, secrétaire et bibliothécaire de Lamoignon, des nouvelles reliques de saint Sulpice évêque de Bourges, avec l'accord de l'archevêque du lieu[3].

En 1684 François Bouvier et les deux marguilliers *« A la prière de messire Chrétien François de Lamoignon chevalier marquis de Bâville et baron de Saint Yon ont reconnu que le changement fait en la chapelle Notre Dame dudit St Sulpice pour l'embellissement de l'église »*[4]

En 1685 le curé Bouvier fonde la confrérie de Saint-Sulpice. De nouveaux statuts sont soumis le 20 août 1685 à l'approbation de Mgr de Harlay, archevêque de Paris. Sa signature apparaît ci-dessous sur un acte de 1701 :



[1] On le sait par la fondation de plusieurs obits en 1692 dont une pour Ambroise Bouvier notaire royal au Mans père de M. Bouvier curé et Marie Bertholot femme Bouvier…assorties de donations en faveur de la fabrique paroissiale de Saint-Sulpice (arch dioc K 18 61).

[2] BMS Saint-Sulpice-de-Favières.

[3] Patrice Salin, l'église de Saint-Sulpice-de-Favières, 1865.

[4] AD 91, 2E 78 54.

Après avoir embelli son église, relancé le pèlerinage par l'obtention des reliques et la réactivation d'une confrérie, le curé Bouvier meurt en avril 1716 comme en témoigne son acte de sépulture : *« L'an 1716, le vingt-sixième d'avril, est décédé Messire François Bouvier, curé de Saint-Sulpice-de-Favières, cette paroisse, qui, ayant été appelé au gouvernement de cette église en 1'année 1672, a consacré ses soins, ses veilles et ses biens pour sa décoration et l'a tirée de l'oubli ou apparemment les malheurs des temps l'avaient fait tomber. L'état où il 1'a laissée, les legs pieux qu'il a faits, pour 1'y conserver, seront à la postérité témoignage authentique de son zèle et de sa charité vraiment pastorale. II a été inhumé dans l'église, sous la lampe au milieu du chœur, par M, Julien Eddeline, curé de Mauchamp. A ladite inhumation, ont assisté MM. les curés et vicaires sous le 27 du mois »*[5].

En plus de sa pierre tombale restée en place au sol, dans l'avant chœur[6], l'église conserve un autre monument funéraire plus imposant et fixé contre le mur du bas-côté nord. On y relève l'inscription suivante :

GLOIRE A DIEU

M^RE FRANÇOIS BOUVIER PRESTRE CURÉ DE CETTE ÉGLISE, ZÊLÉ POUR LA GLOIRE DE DIEU ET DE SON TEMPLE, NON SEULEM^T A REGI CETTE ÉGLISE PENDANT 44. ANS, LA RESTABLIE, ORNÉE, EMBELLIE ET MÊME A PERPETUÉ SON ORNEM^T ET EMBELLISSEM^T. EN Y FONDANT 2 CHAPPELAINS, ET UNE MAITRESE DÉCOLE POUR LA PAROISSE, LES SALUTS DU S^T SACREMENT LES PREMIERS DIMANCHES DE CHACQUE MOIS, LES DIMANCHE, LUNDY ET MARDY AVANT LE CARÊME UN OBIT A NEUF LEÇONS LE 26. AVRIL JOUR DE SA MORT LE TOUT A PERPETUITÉ LESD' 2. CHAPELAINS AUX CHARGES MARQUÉES PAR SON TESTAMENT OLOGRAPHE DEPOSÉ CHEZ LE CLER NOT^RE A BOISSY SOÛS S^T YON IL EST DECEDÉ LE 26. AVRIL 1716. ET INHUMÉ SOÛS LA LAMPE FASSE LE SEIGNEUR QU'IL REPOSE EN PAIX.

GLOIRE A DIEU & MISERICORDE AU DEFUNCT[7]

[5] BMS Saint Sulpice-de-Favières.

[6] La grande dalle comporte la simple inscription *« DOM Icy repose le corps de Messire François Bouvier prestre curé de cette église ».*

[7] Inscriptions de la France, du Ve siècle au XVIIIe, tome IV, recueillies et publiées par F. de Guilhermy Paris, Imprimerie Nationale – 1879.



La dalle de Fondation de François Bouvier dans l'église de Saint-Sulpice-de-Favières



Portrait de l'abbé Bouvier, détail de la dalle de Fondation

L'épitaphe fait référence au testament du curé Bouvier. Une copie dudit testament est conservée aux archives départementales[8]. Souvent cité dans les études sur Saint-Sulpice-de-Favières, mais très partiellement, il nous a paru intéressant de publier ce document in extenso.

« Testament de Mr Bouvier curé de la paroisse de St Sulpice de Favières.

Premièrement je veux et désire que toutes mes dettes soient payées et que tous les torts et dommages que je pourrais avoir faits soient entièrement réparés par mes exécuteurs ci-après nommés.

Et quand il plaira à Dieu de sortir mon âme de ce monde, je veux et ordonne que mon corps soit inhumé dans le chœur de la Ste église sous la lampe, et au mur du côté de la sacristie, il y aura une épitaphe de marbre qui fera mention des fondations et des biens que j'ai laissés à la Ste église afin qu'elles soient fidèlement exécutées par Mrs les curés mes successeurs.

Je veux et ordonne qu'il soit célébré douze messes par Mrs les curés ou vicaires les plus proches voisins qui auront la charité d'assister à mon inhumation, et pour les remercier leur sera donné six livres à chacun et un cierge d'un quarteron [quart de livre] qu'ils porteront allumé à mon enterrement, et leur sera donné à diner ; et les quatre jours suivants seront obligés de dire en leur église paroissiale chacun quatre messes pour la gloire de Dieu et le salut de mon âme.

Quand mon âme aura quitté mon corps, qu'il soit sonné mon glas au trépas pendant une demi-heure les cloches en volée soit à midi, le soir et à la sépulture, afin d'avertir le peuple pour prier pour le repos de mon âme. Je veux et ordonne qu'il soit donné au bedeau, tant pour avoir fouillé la poste [?] que pour son droit, lui sera donné dix livres et aux six hommes qui sonneront leur sera donné à chacun trois livres à condition qu'ils se nourriront tous sept et qu'il ne se fera aucun désordre.

Depuis la séparation de mon âme d'avec mon corps jusqu'à la sépulture je veux et ordonne qu'il y aura une table couverte d'une nappe, la croix au milieu, deux chandeliers garnis et deux cierges allumés et un bénitier, un prêtre soit envoyé ou vicaire qui veillera mon corps depuis ma mort jusqu'à la sépulture. On lui donnera cinq livres et nourri outre les 6 livres tournois ci-dessus, pendant ce temps-là il priera Dieu pour mon âme. Je veux et ordonne qu'il y aura au grand autel six cierges et les deux acolytes à l'autel de la Ste Vierge et de St Sulpice chacun deux et un à la lampe et à mon corps qui seront tous allumés pendant le service et enterrement tous lesdits cierges de cire blanche et chacun de demi-livre.

Je veux et ordonne qu'aux enfants de chœur qui répondront les messes et autres qui assisteront au service de mon enterrement leur soit donné chacun 10 sols et au marguillier en charge lui sera donné 3 livres tournois pour pouvoir garder que tout soit en ordre tant dans l'église que dans la sacristie, et prendra garde aux linges et ornements de l'église pendant que l'on dira les messes et l'office divin afin que rien ne soit perdu ni détérioré de ladite sacristie et

[8] AD 91 57 J 84.

s'emparera des clefs après avoir mis toute l'argenterie dans le trésor pour être en plus grande assurance.

Je donne et lègue à la cure de St Sulpice mon jardin du clos excepté le morceau de terre qui est en vigne et qui est de la -------[sic] *du clos de Mr Datte que je lui donne pour les bonnes amitiés que nous avons toujours eues ensemble à la charge de faire faire un mur de séparation en droite ligne depuis l'encoignure de la mare ou en son berceau de charmille jusqu'à l'espalier de même hauteur que les siens et à ses prix et dépens.*

Je laisse encore à ladite cure les 5 quartiers [5 quarts d'arpent] *de vigne qui m'appartiennent au vignoble de St Sulpice afin que Mrs les curés mes successeurs en jouissent. Je donne et lègue à Mrs les curés mes successeurs mon pressoir que j'ai acheté à la ville de Boissy et mes 3 cuves que j'ai aussi achetées ou fait faire avec le tournebroche de la cuisine qui m'a coûté plus de 40 livres tournois à la charge et condition de ne point troubler ni inquiéter mon testament pour les réparations tant du presbytère, grange et autres bâtiments qui m'appartiennent et que j'ai déjà fait faire de mes deniers, quoique les habitants y fussent condamnés par sentence du juge de Basville en 1671 …passant mes ordres et ma volonté je donne et lègue le dit clos de vigne à ladite église.*

Je donne et lègue à la fabrique de l'église de St Sulpice de Favières généralement tous les biens qu'il a plu à Dieu de me donner en quelques lieux qu'ils puissent être situés et que j'ai pu amasser par mes épargnes ou économie toutes les sommes qu'elle me doit par les comptes des marguilliers pour argent que j'ai avancé pour réparations et ornements qu'il était nécessaire de faire montant à la somme de 8 L.

De plus, je donne à la dite fabrique légataire généralement de tous mes biens qui consistent en rentes sur l'Hôtel de ville de Paris et sur plusieurs particuliers en fonds de prés, en fonds de bois et terres et en fonds de maison et plusieurs loyers, lesquels montent à la somme tous ensemble de seize cent livres ou environ, dont je veux qu'elle en jouisse en toutes conditions ci-après dénommées savoir de payer au Roy les amortissements qu'il conviendra les censives aux seigneurs et dames à qui il appartiendra.

Je veux et désire que ladite fabrique fasse placer une épitaphe de marbre de 3 à 4 pieds de hauteur et de 3 pieds et demi de large, sur laquelle seront gravées en peu de mots la dite fondation et les charges, et bien scellée au gros pilier de la tour proche de la table de la Ste Communion et qui sera en face au chœur de ladite église.

Ladite fabrique sera obligée de payer dans deux ans après mon décès la somme de 1 500 livres tournois, 500 livres tournois à Mrs et dame Coutard mes neveux et nièce, étant enfants de feue Marie Bouvier ma sœur, laquelle dite somme ils partageront ensemble comme la 1ère souche ; 2e la dite fabrique payera à Melle Lauveau ma nièce fille unique de Mr Florian Bouvier avocat présidial du … comme la 2ème souche ; 3e la dite fabrique légataire payera 500 livres tournois à Melle Anne Bouvier ma sœur et cadette veuve de Mr Destermorie avocat au siège royal de Laval comme 3ème souche à chacun 500 livres tournois font la somme de 1 500 livres tournois ci-dessus une fois donnée

pour la bonne amitié que j'ai pour eux et les obliger à prier Dieu pour mon âme. Quoiqu'ayant donné mon titre de bien de mon patrimoine partages faits en 1688 à l'amiable et dont ils ont été contents.

S'il se trouvait que les 3 souches voulussent disputer ou brouiller mon dit testament et mes dernières volontés, je veux et ordonne que ladite fabrique ne leur donne rien et que la dite somme de 1 500 livres tournois sera employée à maintenir la bonne justice de mon testament. Leur ayant de bonne foi abandonné mon patrimoine je ne vois pas qu'ils soient assez injustes et intéressés pour vouloir troubler mon dit testament, j'espère que Dieu favorisera mes bonnes intentions notant que pour la gloire et intérêt de l'église et le rachat de ma pauvre âme.

Je veux et désire que si de ces trois souches il y en avait une ou deux qui voulussent recevoir chacun leur somme de 500 livres tournois que je leur donne par grâce et déclarer qu'ils les acceptent plutôt que plaider, ladite fabrique légataire les leur donnera suivant le temps ci-dessus prescrit ou plus tôt si elle le peut et qu'elle ait de l'argent comptant.

Je veux et ordonne que ladite église donne à Marie Léonard ma gouvernante la somme de 500 livres tournois de pension viagère pour chacun an commencé du jour de ma mort jusqu'au jour de sa mort dont les payements seront de 3 mois en 3 mois, en outre je veux et désire et ordonne qu'elle jouisse du tiers qui m'appartient de la grande maison avec le jardin et ce qui en dépend sa vie durant seulement en tous fruits et profits à condition de bien faire labourer les sauvageons et de le tenir en bon état, le dit legs fait en faveur et considération des bons agréables services qu'elle m'a faits pendant 33 années qu'elle m'a fidèlement servi. Sera loisible à ladite Marie Léonard de permettre ou de défendre de faire les écoles des petites filles dans ladite maison et le petit jardin pour la maîtresse d'école à laquelle je veux et désire qu'il lui soit payé par ladite fabrique légataire 150 livres tournois par chacun an à condition de montrer aux petits enfants gratis y compris la fondation de feue Mme Grêllé qui est de 50 livres tournois par an.

A l'égard de Mme Marie Bachelier je veux et désire qu'elle demeure maîtresse d'école et que la dite église légataire lui donne 200 livres tournois par chacun an, y compris les 50 livres tournois de feue la dite dame Grêllé, attendu qu'elle a été produite et placée par elle dans l'année 1708 et qu'elle a fait les petites écoles avec beaucoup de faveur et d'édification et qu'elle s'est bien acquittée de son devoir, tant à l'égard de l'église que des petits enfants.

Je veux et ordonne ladite église légataire donne par chacun an 500 livres tournois a un prêtre en qualité de chapelain et la maison où demeure Louis Pinault avec la grange et écurie avec le jardin pour demeurer aux charges d'un annuel perpétuel qui est de dire et célébrer la Ste Messe tous les jours pour le repos de mon âme, celles de mes père et mère, frères et sœurs, d'assister au surplus à tout l'office et soulager Mrs les curés mes successeurs en l'administration des sacrements ; toutes fois et quand Mr le curé le souhaitera de montrer aux garçons et de tenir les écoles tous les jours dont il en sera besoin. J'accorde et consens que Mrs les chapelains aient un jour par semaine libre et à leur dévotion.

Je désire et ordonne qu'après la mort de ladite Léonard qu'il soit donné à un autre prêtre qui servira de second chapelain les 500 livres tournois qui reviendront à ladite église il en soit donné 450 livres tournois au dit chapelain que j'oblige aussi à un annuel perpétuel et aux charges et d'appliquer son intention à la Ste Messe tous les vendredi pour le repos de l'âme de ladite Marie Léonard.

Je veux et désire qu'ils disent tous les jours leurs matines et laudes au chœur de l'église savoir depuis le 1er novembre jusqu'au 1er avril pour l'été, à charge du matin sonneront la moyenne cloche en volée l'espace d'un Miserere afin d'avertir les peuples d'y assister ; à 2 heures après midi ils observeront la même chose pour dire leurs vêpres et complies. Si en cas ils se trouvent incommodé ou malade, un des dits Mrs ne laissera pas que d'aller dire l'office devant le St Sacrement. Pour son logement lui sera donné la maison de feu Mr Le Loup avec le jardin et fournil après que les réparations en seront faites par ladite église légataire.

Je laisse à la charité et prudence de Mrs les curés et ses successeurs curés de choisir et de nommer les Sieurs chapelains et aussi de les congédier s'ils ne s'acquittaient pas de leurs devoirs soit tant que le tout soit à la gloire de Dieu et l'édification des Peuples et contentement de Mrs les curés.

Je veux et ordonne que les 50 livres tournois qui reviendront de bon à ladite église par la mort de la dite Léonard soient donnés à Mr le curé et ses successeurs avec le jardin enclos de Potorchon pour en jouir et disposer comme bon leur semblera sans toutefois les pouvoir vendre ni engager pour reconnaissance et actions de grâce des peines et soins qu'il prendra à être marguillier et recevoir perpétuel de ladite rente et les faire payer exactement pour satisfaire aux intentions et volontés de mon dit testament.

Je les prie et mes successeurs pour l'amour de Dieu d'accepter cette charge, et afin d'ôter aux habitants les soupçons que ma dite fondation ne soit pas bien acquittée et que l'église n'en recevrait rien et les revenus dissipés mal à propos, je le prie d'avoir un registre de recette et dépense où il écrira afin que Mgr l'archevêque de Paris ou Mr l'archidiacre venant faire leur visite ils rendront compte et que les revenus bons seront donnés et comptés à la dite église tous les frais et charges acquittés.

Je désire et ordonne que ledit sieur dresse et instruise les petits enfants de chœur pour servir à l'église et leur sera donné le jour de Pâques chacun 3 livres tournois par ladite église.

Je veux et ordonne que si la place des dits chapelains n'était pas remplie et que l'on fut du temps sans en avoir rétribution demeureraient à l'église.

Je veux et ordonne que si la rente des biens que je lègue et donne à ladite église venait à être acquittée et remboursée, que l'argent qui en viendrait soit remis en rente ou en fonds d'héritage afin que ce bien que je laisse ne dépérisse pas par la longueur des temps, je prie Mrs les curés mes successeurs d'y veiller.

Je donne et lègue à Marie Léonard tous mes meubles généralement quelconques pour en jouir comme chose à elle appartenant même le bois, vin et foin et blé, et argent qui seront au presbytère que maison et grenier - excepté le tournebroche, pressoir et les 3 cuves et jolles, que je laisse à Mrs les curés mes

successeurs comme il est dit ci-dessus à la charge de payer toute la dépense de mes funérailles et payer à Mme Bachelier maitresse d'école 700 livres tournois que je lui dois pour argent qu'elle m'a donné à lui garder comme aussi de payer Mrs les curés et vicaires comme il est marqué ci-dessus et de distribuer aux plus pauvres de la paroisse de St Sulpice la somme de 30 livres tournois et aux 8 paroisses les plus voisines pour recommander mon âme aux prières des fidèles. Comme mes meubles ne montent pas à plus de 1 000 livres tournois ou environ si ladite Marie Léonard déboursait plus je veux et ordonne que ladite église légataire fournisse le surplus.

Je veux et ordonne que mes dits meubles ne seront point vendus et que ladite Marie Léonard s'en emparera et les placera où bon lui semblera sans être obligée d'en rendre compte à personne. Comme je fais ladite église légataire elle payera les frais de scellés et les frais de justice qu'il sera de raison de payer et qui seront réglés par mes exécuteurs ci-après nommés.

Je veux et ordonne que ladite église donne à Mme Marie Bachelier maîtresse d'école la somme de 100 livres tournois par gratification et en reconnaissance des services qu'elle a rendus à ladite église outre les 700 livres tournois que je lui dois.

Je veux et ordonne que toutes les sommes et revenus de mes deniers et provenant du legs que je fais à ladite église et toutes les charges acquittées soient employés en rentes ou fonds de terre afin que ma dite fondation subsiste et s'augmente et aussi pour augmenter la rétribution de Mrs les chapelains afin de vivre commodément et en gens de bien et le tout suivant le bon aloi et prudence de Mrs les curés mes successeurs.

Pour les gratifications et bienfaits que je donne tant à l'église qu'à Mrs les curés et chapelains, je veux et désire que tous les ans le jour de mon décès soit dit mâtine à 9 leçons, et laudes, une messe chantée par Mrs les chapelains et célébrée par Mr le curé ou autre, à l'issue du service sera donné par le dit Sr curé aux petits enfants pour ce, 1 livre et 1 sol.

Je veux et désire que le soir précédent soit sonné 3 cloches en volée pendant un quart d'heure et le matin et avant le service. Ledit Sr curé et ses successeurs donneront au bedeau et sonneurs 2 livres tournois et sera porté pain et vin au dit service, la dite église leur en tiendra compte.

Je veux et désire que le 4ème jour de décembre soit dit une haute messe et vigile à 3 leçons pour le repos de l'âme d'Andrée Gombrelle ancienne maîtresse d'école en reconnaissance des instructions qu'elle a données et rendues aux petits enfants pendant sa vie par Mr le curé ou Mrs les chapelains gratis et que ladite église n'en débourse rien.

Je veux et désire que l'un des deux chapelains dise une messe de Requiem le 7 mars jour du repos de Mr Jean Bouvier et Marie Brancherie son épouse et qu'il applique son intention pour les dits défunts au lieu de mon âme.

Je veux et ordonne que tout ce qui sera dû de mes rentes, loyers de maisons et terres, ou argent prêté et quelque nature que ce puisse être jusqu'au jour de mon décès appartiendra à ladite Marie Léonard et qu'elle s'en fera payer comme chose à elle appartenant à la charge de payer et donner les sommes que

je lui ai marquées, à des pauvres honteux sans être obligée de les nommer et le tout sur sa conscience.

Je veux et ordonne que ladite église légataire donne par chacun an à Mrs le curé et successeurs la somme de 50 livres tournois pour être employé à distribuer aux pauvres malades de la paroisse dont ils seront les directeurs.

Je veux et ordonne qu'il soit dit le salut du St Sacrement tous les 1ers dimanches du mois et pendant l'octave du St Sacrement et le dimanche lundi et mardi de carnaval et que Mrs les chapelains y assistent et disent un De profundis au lieu dudit salut pour le repos de mon âme suivant l'instruction de ma fondation.

Je veux et désire que ladite Marie Léonard donne aux serviteurs qui seront à mon service lors de ma mort, au plus ancien 50 livres tournois et au second serviteur 30 livres tournois, outre leurs gages qu'elle leur payera en casquette et revenu bon, faute de quoi ladite église légataire les payera pour exécuter et accomplir le contenu en mon présent testament ci-nommé et ci nomme et dit bien haut très puissant seigneur noble homme messire Chrétien François de Lamoignon président à mortier au parlement de Paris, Seigneur de Basville, de ladite paroisse de St Sulpice lequel a bien voulu me faire cette grâce tant pour la bonne estime qu'il a toujours eue pour moi que pour autoriser mon dit testament de sa protection et de son autorité, pour le maintenir selon la forme et la teneur étant à la gloire de Dieu et utilité de son église de St Sulpice en qualité de seigneur.

Je nomme aussi Mr de La Vacerie prêtre bachelier en théologie et curé de Boissy-sous-St-Yon, je nomme Mr Jean Gille Vertu de La Tour, prêtre habitué à St Paul, église de Paris, auquel je me démets et me dessaisis de tout et un chacun mes meubles, biens et actions personnelles jusque plein et entier accomplissement de mon testament révoque tout autre testament et ordonnances de dernières volontés que je pourrais avoir ci-devant faits voulant que mon présent testament ait son plein et entier effet et avant que de signer veux et désire que mes papiers contrats qui regardent mes biens soient mis et déposés entre les mains de Mrs les dits exécuteurs pour être en assurance et ensuite les déposer à Mr le curé mon successeur qui s'en chargera ; et pour reconnaissance que je dois au Sr Levaque curé de Boissy, je fais présent de 100 livres tournois que je le prie d'accepter pour ses peines à l'égard du Sr Vertu de La Tour je lui fais présent de 200 livres tournois pour la bonne amitié que nous avons toujours eue l'un pour l'autre et des peines qu'il s'est données à me faire payer des rentes sur l'Hôtel de Ville, que ladite église légataire lui paye et aura la bonté de mettre mes contrats de l'Hôtel de Ville entre les mains de Mr le curé mon successeur lorsque toutes choses seront bien réglées.

Je veux et entends que les voyages que ledit sieur Vertu de La Tour fera au dit St Sulpice lui seront payés par ladite église en témoin de ce que j'ai signé le présent après y avoir bien pensé et écrit de ma main lu et relu et en pleine santé tant de corps que d'esprit et sans aucune contrainte ni sollicitation d'aucune personne que de l'inspiration de Dieu pour augmenter sa gloire salut de mon âme.

Fait ce 1er février l'an de grâce 1716 signé Bouvier prêtre et curé de St Sulpice de Favières diocèse de Paris.

J'approuve les fautes d'écriture ou paragraphes qui consistent en 15 pages paraphées plus bas et écrit paraphé par nous, lieutenant général du Baillage marquisat de Basville et Baronnie de St Yon, en conséquence de notre procès-verbal d'ouverture du présent testament de ce jour 27 avril 1716 signé Choudon avec paraphe. Et encore plus bas contrôlé à Châtres le 3 juin 1716 reçu 60 livres tournois signé L'Héritier, aussi avec paraphe de l'autre côté est écrit insinué à Châtres le testament olographe de l'autre part ci-devant transcrit contenant 8 rôles et reçu, savoir pour le legs fait à la cure de St Sulpice et les 4 sols par livre, 12 livres tournois, pour celui fait à Marie Léonard 38 livres tournois 8 sols, et pour le legs universel fait à l'église dudit St Sulpice de tous les biens évalués à 32 000 livres tournois 380 livres tournois les 4 sols par livre compris le douze juin 1716. Signé Lhéritier avec paraphe. »

Récapitulatif approximatif des sommes et des rentes léguées (en Livres Tournois)

Total des sommes :
6+10+18+5+3+1600+1500+700+270+100+50+30+100+200 = 4 592 LT environ, en négligeant les petites sommes prévues pour les services des curés et enfants de chœur dont on ne connait pas le nombre.

Total des rentes : 500 LT/an à Marie Léonard (puis à sa mort : 450 LT au Chapelain n°2 + 50 LT à la fabrique) + 500 LT/an au Chapelain n°1 + 150 LT/an à la maîtresse d'école n°1 + 150 LT/an à la maîtresse d'école n°2 soit 1 300 LT/an En supposant un intérêt de 5% cela représente un capital de 26 000 LT.

L'abbé Lebeuf précise dans son article sur Saint-Sulpice-de-Favières : « *Les fonds légués à ladite Eglise ont été diminués de près de 1 500 livres par an par la perte des remboursements en Billets de Banque, joint à la réduction des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris en l'an 1720 et 1723* »[9]. En additionnant les 40 000 LT payées par l'abbé Bouvier pour travaux exécutés dans l'église pendant son ministère (selon le même abbé Lebeuf) et les sommes de son legs 30 592 LT, on dépasse 70 000 LT. Une somme tout à fait considérable.

L'église de Saint Sulpice de Favières conservait jadis un portrait original du généreux bienfaiteur que fut François Bouvier. L'abbé y était représenté à mi-corps portant un rabat noir, un jabot blanc de dentelles, une étole grise brodée de fleurs blanches avec un missel dans sa main droite. Le visage était expressif et traité avec minutie.

On y lisait l'inscription en cartouche :

[9] Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, parue de 1754 à 1758 en quinze volumes.

MRE FRANÇOIS BOUVIER PARISIEN AGE DE 68 ANS CURE DE ST SULPICE DE FAVIERES DIOCESE DE PARIS EN L'ANNEE 1672 BIENFAITEUR ET RESTAURATEUR DE LA DITE ÉGLISE.

Cette précieuse toile, inscrite parmi les monuments historiques au titre d'objet depuis le 6 septembre 1982, a malheureusement été volée en 1998.



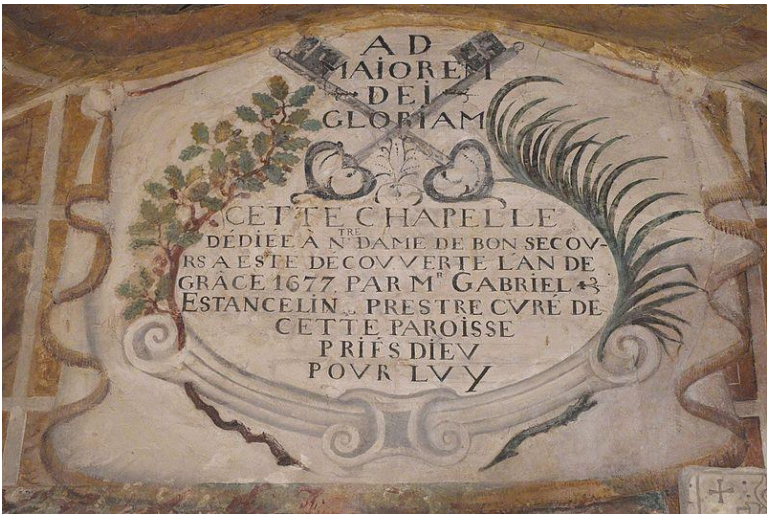
Portrait de l'abbé Bouvier[10] *(toile volée en 1998)*

[10] AD 91, SS160/0014/1.

L'énigmatique Gabriel Estancelin, curé de Boigneville (1664-1698)

Frédéric GATINEAU

En juin 2023 la sortie de printemps de la SHAEH s'est entièrement déroulée dans le charmant village de Boigneville. Cette riche journée a permis à beaucoup de nos sociétaires de découvrir ou de redécouvrir ce petit bijou du patrimoine essonnien qu'est la crypte de l'église de Boigneville[1]. Si l'on se fie au cartouche peint au-dessus de la porte d'entrée, l'histoire de cette « crypte » semble assez simple : *« Cette chapelle dédiée à N.-D. de Bon Secours [2]» a esté découverte l'an de grâce 1677 par Mr Gabriel Estancelin, prestre curé de cette paroisse. Priez Dieu pour luy »*. Nous aurions donc affaire à une chapelle redécouverte et décorée par un pieux curé. Les archives dont nous disposons nuancent et complexifient considérablement l'approche de l'édifice et de ses décors.



Inscription commémorative dans la chapelle souterraine de Boigneville

[1] Contrairement à ce que l'on affirme régulièrement cette crypte n'est pas du XIIe siècle. Les profils des nervures et des voutes attestent une construction du XVe siècle. Les armes de la famille Arbouville sont sculptées au plafond et à la clef de la 2e travée.

[2] La dévotion à la Vierge sous le vocable de N.-D. de Bon Secours s'est répandue dans toute l'Europe à partir du XVe siècle. Une confrérie assez florissante lui était dédiée dans l'église N.-D. d'Orveau près de Bouville. Elle est très attestée au XVIIIe siècle.

On sait que Gabriel Estancelin était originaire de Villeneuve-le-Roy dans le diocèse de Sens[3]. Il est nommé curé de Boigneville en 1664 ; le 29 septembre il signe son premier baptême[4]. L'année suivante, le curé Estancelin accueille pour la première fois l'archidiacre d'Étampes dans sa nouvelle paroisse. Le procès-verbal est assez sobre : *Notre-Dame de Boigneville. M. le curé Gabriel Estancelin, tout y est bien. Les enfants instruits*[5]. Quatre ans plus tard, nouvelle visite de l'archidiacre. Le compte rendu confirme : *tout a esté trouvé en bon ordre*[6].

Le 16 octobre 1672, en l'absence de l'archidiacre, c'est Pierre Monduit, chantre de Notre-Dame d'Étampes et doyen de la chrétienté qui procède à la visite des églises de l'archidiaconé. Il est alors assisté de Martial Roger, autre chanoine de Notre-Dame, et promoteur dudit archidiaconé. Tout semble parfait : *Nous avons visité l'église de N.-D. de Boigneville. Le saint sacrement de l'autel, les fonts baptismaux, les saintes huiles, linges et ornements que nous avons trouvé en bon ordre. Monsieur le curé Messire Gabriel Estancelin*.

Les visiteurs signalent simplement trois détails : *Ordonnons que le tabernacle sera doublé et qu'il sera fait une bière commune*[7] *et qu'il sera acheté un vaisseau pour verser l'eau du baptême*[8].

Par ailleurs les marguilliers de Boigneville font bien leur travail de gestion. Le 27 août 1673 ils procèdent devant notaire à *l'inventaire des titres, contrats et papiers de ladite église*[9].

Le 4 juin 1674 c'est l'archevêque lui-même qui se déplace pour visiter seulement quelques-unes des paroisses de l'archidiaconé d'Étampes parmi lesquelles Boigneville[10]. Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin est alors âgé de 54 ans. Il est archevêque de Sens depuis 1646. De tendance janséniste, il s'est opposé à l'établissement de jésuites à Provins en 1668. En 1672 il s'est montré particulièrement sévère lors de sa tournée à Étampes où il a visité toutes les paroisses et couvents de la ville, en faisant maintes remarques tant en ce qui concerne les personnes que les choses.

En arrivant à Boigneville ce 4 juin 1674 le premier reproche que fait l'archevêque est l'absence du curé de Boigneville. *Le lundy 4 juin étant parti de notre hostel de Maisse sur les 6 heures du matin et arrivé à 8 en la paroisse de Boigneville pour en faire la visite suivant notre mandement particulier, auparavant envoyé à M. Gabriel Estancelin curé de ladite paroisse, nous avons esté descendre au presbytère où ayant appris que le curé étoit absent et que*

[3] Aujourd'hui Villeneuve-sur-Yonne (89).
[4] Il s'agit de Paul, fils d'Anthoine Siguret et de Françoise Bar. Le nom du baptisé *lui a esté imposé par noble Paul de Vidal,* l'omniprésent seigneur d'Argeville (BMS Boigneville).
[5] AD 89 G 78 n°3.
[6] AD 89 G 78.
[7] La bière commune est le cercueil que l'on utilisait pour le transport des corps des défunts pauvres. Il en reste un exemplaire dans l'église de Chatignonville.
[8] AD 89 G 78 n°5.
[9] AD 91 2 E 52/8.
[10] AD 89 G 77.

depuis beaucoup de temps il n'avoit paru qu'une ou deux fois dans cette paroisse.

Il est difficile de vérifier ces absences du curé car Boigneville, comme bien d'autres paroisses, connait une grosse lacune dans la conservation de ses actes entre 1667 et 1680. Pour la période précédente (1664-1666), mis à part quelques actes en janvier et juillet 1665 signés du curé de Rouville et en février et octobre 1666 signés du curé de Prunay, le curé Estancelin signe tous les actes, ce qui atteste sa présence effective.

En ce qui concerne l'église, l'archevêque ne tarit pas d'éloges. *Nous sommes entrés sans aucune cérémonie dans l'église qui est grande, belle et propre et où il y a un bas costé à gauche dont la voute est très élevée aussi bien que celle du chœur et de la nef.*

Son œil averti constate toutefois la dégradation des peintures murales à cause des litres funéraires. On sait que la spiritualité janséniste ne goutait guère ce genre de « vanités ».

Ayant remarqué en la considérant que les images des apôtres qui sont peints sur la muraille étoient presque toutes effacées par deux littres qu'on y a mis, nous avons résolu de faire au plutôt une ordonnance générale pour les littres.

En suite de quoi notre archevêque se fait prédicateur en vue de la confirmation, laquelle confirmation il juge à propos de différer.

Puis, nous étant revestu du rochet, du camail et de l'étole dans la sacristie et ensuite mis à genoux au pied de l'autel, nous y avons entendu la messe après laquelle nous avons fait un discours au peuple sur le sujet de notre visite et sur la grâce du sacrement de confirmation dont le principal effet est de nous fortifier contre les tentations et de nous rendre ferme à exécuter fidèlement les choses que Dieu et l'Eglise ordonnent aux chrétiens et particulièrement à embrasser volontiers pour l'amour de Dieu et en satisfaction de nos péchés tout ce qu'il y a de rude et de pénible dans l'état et la condition où l'on est appellé.

Mais l'obsession du moment, c'est l'absence du curé : apparemment Estancelin a sciemment fui son évêque.

Ayant ensuite demandé aux marguilliers qu'ils sçavoient où étoit le curé. Ils nous ont répondu que lundi dernier 28 de may on l'avoit vu dans ladite paroisse et qu'ayant appris que nous devions venir faire la visite il s'en étoit allé le mesme jour mais qu'ils ne sçavoient pas en quel lieu il pouvait être…

Que lundi au soir il revint de Boissy où il avoit été visité le beau-frère de madame d'Archeville et qu'aussitôt qu'il fut arrivé chez le maitre d'école, il demanda si nous étions arrivés puis il alla repasser la rivière au moulin de Paillard et de là on ne sçait plus où il est allé.

Le maitre d'école nous a aussi dit que lundy 27 de may dernier il étoit venu chez luy sur le soir et qu'après avoir bu ensemble il estoit reparty mais qu'il ne sçavoit pas ou il étoit allé.

On lui confirme que la défection du curé est régulière :

Ils nous ont aussi remontré que depuis …[11] *mois que ledit curé est interdit, il les a presque toujours laissés sans secours, n'ayant mis personne en sa place pour faire ses fonctions, que seulement les cordeliers de Malesherbes y étoient venus dire la messe et le curé de Rouville administrer les sacrements à Pasques*.

Gondrin en profite pour faire une petite exhortation moralisante. En un mot les paroissiens ont les curés qu'ils méritent !

Sur cette plainte nous leur avons représenté que souvent les dérèglement des pasteurs étoit la punition des péchés de ceux qui sont sous leur conduite, et qu'ainsi l'abandonnement et la fuite du leur étoit peut être un châtiment que Dieu exerçoit sur eux pour que ces désordres qui se commettent dans la paroisse et que c'en étoit déjà un assez grand de voir que tout le monde éoit si peu instruit et si peu préparé à recevoir le Saint Esprit dans le sacrement de la confirmation. …

L'archevêque lève ensuite un nouveau lièvre. Cette paroisse devrait avoir un vicaire et elle n'en a pas. *Et sur ce que lesdits marguilliers nous ont remontrés qu'il y avait autrefois un vicaire dans la paroisse qu'il y avait même une maison destinée à cet effet, que ledit sieur le curé l'a vendue, afin de n'en avoir point, et qu'ils avoient entre les mains une sentence de l'official de Sens rendue en 1653 par lequel ledit sieur curé est obligé d'en avoir une, nous avons ordonné que ladite sentence de l'official de Sens rendue en 1653 sera exécutée, qu'à la requête de notre promoteur, le revenu de la cure de Boigneville sera saisy jusqu'à la concurrence de ce que nous avons ordonné pour l'entretien du vicaire qui y sera etably par nous, lequel vicaire dira toutes les semaines une fois la messe en la dite chapelle de Saint-Gervais, et pour ce, on ferra signifier au fermier de la dite chapelle, une défence de payer ce qui est due pour l'acquit des messes à d'autres qu'au vicaire.*

La visite de l'église se poursuit, l'archevêque fait encore quelques petites remarques sur divers objets liturgiques :

Le tabernacle n'etoit doublé que d'une simple brocatelle de la porte de Paris, en la place de laquelle, nous avons ordonné qu'il sera mis une autre doublure plus honeste qui sera au moins de damas … ayant trouvé que la coquille d'argent qui sert à baptiser etoit trop petite nous avons ordonné qu'on en achètera une plus grande qui sera aussi d'argent

Nous avons ensuite visité le grand autel où nous avons ordonné qu'à la diligence des marguilliers on ostera la pierre consacrée qui est dessus et qu'on y mettra une plus grande. Suit une précieuse remarque quant à l'agencement de l'église puisqu'elle concerne le caveau, future chapelle N.-D. de Bon Secours.

… De là continuant la visite des autels nous avons ordonné qu'on ostera au plus tot celuy de saint Sébastien qui est au costé gauche du chœur[12] *et qu'on en prendra la pierre de dessus pour fermer l'entrée de la sépulture des seigneurs de ladite paroisse.*

[11] Le mot est laissé en blanc dans le manuscrit. Cette première interdiction du curé Estancelin n'est pas documenté par ailleurs et elle ne figure pas dans le registre du diocèse de Sens.

[12] Une statue de saint Sébastien est toujours visible sur le côté gauche du chœur mais celle-ci a été posée en 1845.

Les griefs contre le curé Estancelin se multiplient. Il fait payer des suppléments, il dit la messe trop tard, il est rude à tel point qu'on n'ose pas lui faire de remontrance.

Lesdits marguilliers se sont aussi plaint que ledit curé exigeoit 30 sols pour l'enterrement d'un enfant et qu'il excédoit de même dans les autres droits la taxe réglée par notre ordonnance … Quelques-uns des assistants nous ayant remonstré que ledit sieur curé disoit la messe trop tard et quelques fois mêmes après midy, sans que personne osast s'en plaindre. Nous leur avons respondu qu'il falloit eux mesmes lui représenter en ces occasions l'incommodité que la paroisse souffroit, de mesme qu'ils le faisoient présentement en s'adressant à nous. Sur quoy chacun se mit à rire disant qu'on ne luy parloit pas si facilement qu'à nous, et qu'à la moindre prière qu'on luy faisoit il traitait si rudement qu'on aimoit mieux ne luy n'en demander et voyant que plusieurs se mettoient en train de former des plaintes contre ledit curé, nous leur avons déclaré, que tous ceux qui avoient quelques choses à dire contre luy, les pourroient faire en particulier et plus librement lorsque nous aurions achevé la visite de l'Eglise et que nous irions au presbytère pour les y entendre les uns après les autres.

De fait, encouragés par l'archevêque, des plaignants vont se succéder au presbytère pour faire entendre leurs griefs. Leur curé joue, parfois même de fortes sommes d'argent, il boit et bénéficie de la protection du châtelain d'Argeville. Enfin, pire que tout, il refuse de se déranger pour administrer un malade.

Guillaume Chapart natif de Champigny s'est présenté devant nous et a dit que ledit sieur curé, sans avoir égard à notre ordonnance disoit tous les dimanches et toutes les festes la messe à midy, quelques fois mesme plus tard, et cela à la considération de Me d'Archeville chez laquelle il passe tout son temps, le jour et la nuit, le plus souvent à jouer, et qu'il en revient quelques fois à minuit et après minuit et que personne n'ose rien dire parce que Mr d'Archeville en a menacé de coups de baston plusieurs qui en avoient voulu parler.

Jacques Vivier étant venu ensuite, nous a dit qu'étant un jour venu trouver ledit curé dans l'église devant le crucifix, et l'ayant prié de se transporter chez luy pour confesser son fils aagé de 17 ans qui etoit dangereusement malade il négligea d'y aller et qu'environ un mois après son fils étant à l'extrémité il le vint encore prier de luy vouloir administrer l'extrême onction et qu'au lieu de le faire il envoya son valet vers le malade pour voir s'il etoit en état de la recevoir de sorte que le malade mourut devant le retour du valet et fut ainsi privé de ce sacrement, que Mr d'Archeville a souvent menacé dans son hameau et à la porte de l'église de maltraiter ceux qui feroient des plaintes contre ledit curé, que ledit curé luy même fait souvent de semblables menaces.

Alloue Goguet meunier de Madame de Refuge l'a vu une fois et qu'il avoit tant bu de vin à Malesherbes qu'il fut contraint de le ramener sur des bouriques avec quelques autres et qu'étant arrivé chez luy ils firent une soupe à l'oignon ; qu'un nommé Thomas Adenet, le chirurgien de Malesherbes nommé Foretiere et Anthoine Siguret jouant avec ledit curé, il menaça ce dernier de le tuer

Nicolas Prunay du hameau de Touveau s'étant aussi présenté devant nous a dit que ledit sieur curé disoit toujours la messe fort tard et qu'il étoit toujours à

Archeville, où il ne faisoit que jouer à se dimestre et qu'une fois il y avoit perdu jusqu'à 20 escus, à ce qu'il avoit ouy dire, qu'il l'a vu un jour à l'église ayant bu, et étant échauffé de vin vouloit le faire sortir avec violence et emportement ;

Un nommé Charles Guillet : qu'il est pris de vin et maussade au jeu. Que les paroissiens le fuyent, ils n'osent luy parler tant il les traite rudement lorsqu'ils le veulent approcher.

En conséquence de quoi le curé indigne est à nouveau condamné à la suspension.

Puis sur les réquisitions et les conclusions de notre promoteur nous avons déclaré M. Gabriel Estancelin curé de ladite paroisse interdit et suspendu de toutes fonctions ecclésiastiques et curiales pour la faute de n'avoir pas comparu à notre visite, qui luy a este signifiée par le doyen de la chrétienté et ordonné qu'il sera procédé contre luy

Pour pallier l'absence du curé l'évêque promet d'envoyer un autre prêtre.

Après avoir ouy ces plaintes et ces rapports a mis en la place dudit curé absent Me ... [13] *approuvé par nos grands vicaires, pour y donner à la dite paroisse tous les secours spirituels, administrer les sacrements et faire toutes les fonctions curiales durant l'interdiction et suspension dudit curé après quoy nous nous sommes mis en chemin pour continuer ailleurs notre visite.*

Estancelin semble s'être plié à cette disgrâce et il va faire procéder à un inventaire *des meubles qu'il a laissés au presbytère dudit lieu à Marin Plencques prêtre desservant ladite cure*[14].

Ce terrible compte rendu pose question. Les propos de l'archevêque ne correspondent pas à ce que disaient tous les visiteurs avant la visite de juin 1674. Par ailleurs, dès septembre 1674, soit deux mois après le passage de l'archevêque, Estancelin semble être en voie de rentrer en grâce aux yeux du délégué de l'archidiacre et ce d'autant plus que le vicaire ne fait pas l'affaire.

... Le même jour (15 septembre) avons visité l'église de N.-D. de Boigneville où tout s'est trouvé en bon estat. M. le curé Gabriel Estancelin, prêtre interdit, contre lequel il n'y a pas eu de nouvelles plaintes au contraire. Le vicquaire Mr Plancques qui nous a déclaré vouloir quitter, se portant mal dans le lieu, pour quoy requièrent les paroissiens à Mgr de pourvoir à ladite paroisse d'un prêtre, attendu le grand besoin qu'elle en a et la grande quantité de monde qui y est, ladite paroisse est grosse[15].

Quatre jours après cette « contrevisite » Mgr Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin meurt à l'abbaye de Chaumes en Brie.

En septembre de l'année suivante (1675), la voie est ouverte pour un retour en grâce.

Marc-Antoine Daigneau, archidiacre d'Étampes fait écrire sur le procès-verbal *avons visité l'église de N.-D. de Boigneville ou tout a esté trouvé en parfaitement bon état. Le peuple est bien instruit. M. le curé Gabriel Estancelin*

[13] Le mot est laissé en blanc mais on sait qu'un vicaire va être envoyé à Boigneville du nom de Plencques.
[14] AD 91 2 E 52/8.
[15] AD 89 G 78 n°6.

du diocèse de Sens contre lequel il n'y a aucune plainte, au contraire il faict bien.

C'est plutôt à un paroissien téméraire que l'archidiacre s'en prend :

Sur ce que ledit sieur curé nous a déclaré que le nommé Jacques Rivière avoit placé une croix sur un grand chemin de la paroisse sans aucune permission ny participation de luy curé ; pourquoy nous a requis de permettre d'estre par luy faict la bénédiction de ladite croix et ordonne telle peine que bon nous sembleroit au sieur Rivière pour réparer le scandale qu'il pouvoit avoir causé par sa téméraire entreprise nous et le promoteur avons ordonné qu'il seroit procédé par le sieur curé à la bénédiction de ladite croix par une procession solennelle qu'il indiqueroit à son prosne et que ledit Rivière tiendra ladite Croix pendant que la bénédiction, s'en fera estant à genoux[16].

Le cartouche peint dans la « crypte » nous apprend que c'est deux ans plus tard, c'est à dire en 1677, que fut découverte cette chapelle sépulcrale et qu'elle fut réhabilitée en chapelle de dévotion. On notera que ce « débouchement » de la chapelle sépulcrale est exactement le contraire de ce que préconisait l'archevêque trois ans plus tôt lequel précisait alors *on prendra la pierre de l'autel de dessus pour fermer l'entrée de la sépulture des seigneurs de ladite paroisse.* Voilà une désobéissance bien éclairée.

Les procès-verbaux des visites pour les années suivantes confirment à la fois la bonne tenue de la paroisse et le zèle du curé Estancelin.

Le 17 octobre 1678, *la visite a esté faite en l'église Notre Dame de Boigneville où nous avons trouvé tout en bon ordre, Messire Gabriel Estancelin curé*[17].

Le 11 septembre 1679, *avons visité cette église qui est une des plus propres et des mieux entretenues de l'archidiaconé. Avons trouvé tout en fort bon ordre et la visite du tabernacle, cyboire et fonts baptismaux, autels et ornements qu'avons trouvé des plus riches et toute couleurs selon l'office.*

Le sieur curé Gabriel Estancelin, prêtre de ce diocèse, curé audit lieu depuis 15 ans qui lève la moitié des dixmes, l'autre moitié levé par les sieurs jésuites d'Orléans[18] *qui font quelques pressions pour raison de ce audit sieur curé.*

... Le presbytaire fort logeable est en très bon ordre ;

...Il n'y a aucune plainte tant du curé qui nous a assuré que les paroissiens ont tous satisfaits au devoir de la pasques non plus que desdits paroissiens contre ledit curé [19].

Le 4 mai 1683,… *Le sieur curé Messire Gabriel Estancelin, originaire de Villeneuve le Roy, fort propre avec beaucoup d'aptitudes en ses fonctions*[20].

---

[16] AD 89 G 78 n°7.

[17] AD 89 G 78 n°8.

[18] Au départ ce sont les moines du prieuré Saint-Samson d'Orléans qui possédaient la chapelle Saint-Gervais de Boigneville ainsi que certains revenus et une partie des dimes sur la paroisse. En 1619, le prieuré de Saint-Samson d'Orléans fut réuni au collège des Jésuites installé à Orléans. Les biens que Saint-Samson possédaient à Boigneville passent également dans les mains des jésuites. Il n'a jamais été question de présence effective de jésuites à Boigneville, mais d'un simple revenu pour la communauté.

[19] AD 89 G 78 n°9.

Le 3 avril 1684, Jean Hersant nouvel archidiacre d'Étampes accompagné de Claude Fontaine curé de Saint-Pierre d'Estampes promoteur note : *Le curé messire Gabriel Estancelin originaire de Villeneuve-le-Roy de ce diocèse fort propre en son presbytaire. Sera faite une sacristie hors d'œuvre, un treillis à l'ouverture du costé gauche du confessionnal. Avons trouvé les enfants instruits, ledit curé faisant exactement les prosnes et catéchismes*[21].

Le 27 avril 1686, Paul Le Riche, un nouvel archidiacre, visite à son tour les lieux : *Le curé Gabriel Estancelin, originaire de Villeneuve-le-Roy, curé audit lieu depuis 15 ans fait les prosnes et les catéchismes. La jeunesse est bien instruite.*

... On doit construire la sacristie que de longtemps le sieur curé et autres habitants du lieu ont promis faire hors d'œuvre. Avons ordonné qu'il sera fait une assemblée générale des habitants et seront mandés experts pour cet effet[22].

Deux ans plus tard, le 29 avril 1688, le même archidiacre Leriche s'enthousiasme tant les affaires de Boigneville sont bien menées. La crypte redécouverte en 1677 est finalement bénie et la sacristie demandée est bien construite**.**

Nous avons fait la bénédiction d'une chapelle laquelle depuis longtemps estoit inconnue et remplie d'immondices que le sieur curé, marguillier et habitants ont mis en très bon ordre et à leur réquisition en avons fait la bénédiction sous l'invocation de la Sainte Vierge, de sainte Catherine et de sainte Reyne.

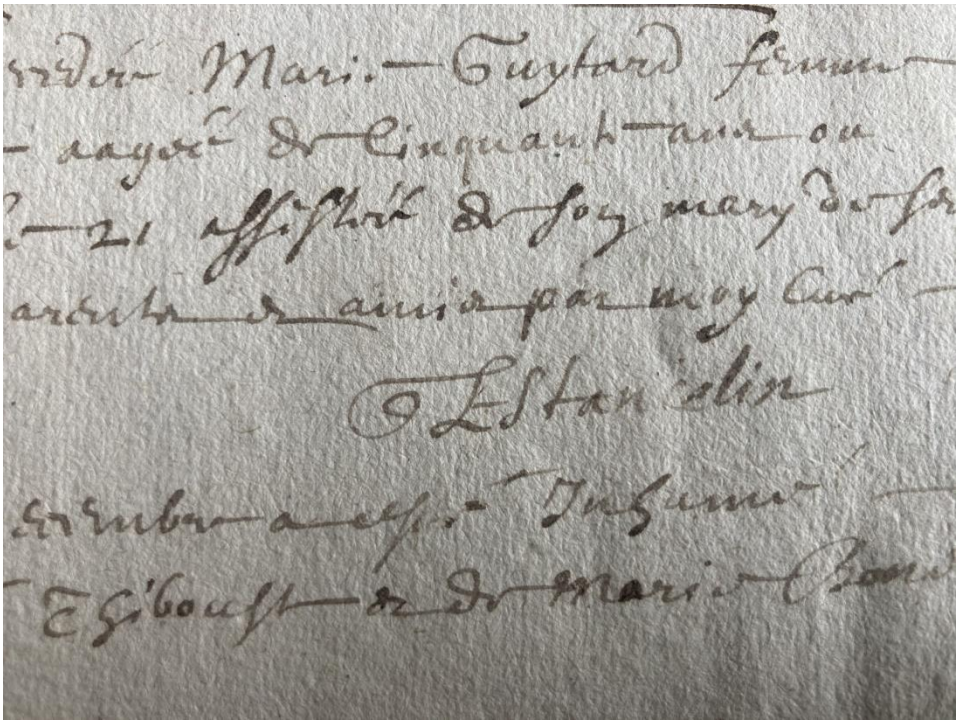
Il y a une très belle sacristie nouvellement construite[23].

L'année suivante le même archidiacre consacre de nouveaux aménagements dans l'église *...Nous avons fait la bénédiction de trois images savoir la Sainte Vierge, sainte Reyne et de sainte Catherine et d'une croix*[24].

Les visites de 1690[25] et de 1696[26] ne peuvent que constater que tout va bien à Boigneville.

Tout au long de cette période (1680-1697) le curé Estancelin semble très présent à sa cure, il n'a pas de vicaire et signe pratiquement tous les actes. À partir de 1697 il semble souffrant et ne signe que quelques actes de catholicité. Ce sont le curé de Rouville et un certain frère André, religieux du couvent de Malesherbes qui officient à Boigneville « *au défaut de M. le curé de la paroisse de Boigneville »* Sentant sans doute sa fin venir Estancelin fonde en 1697 un obit de 4 messes basses[27].

[20] AD 89 G 78 n°11.
[21] AD 89 G 78 n°12.
[22] AD 89 G 78 n°13.
[23] AD 89 G 78 n°14.
[24] AD 89 G 78 n°15.
[25] AD 89 G 78 n°16.
[26] AD 89 G 78 n°19.
[27] Tableau des fondations établi au XIX[e] siècle, Arch. dioc. K 02 21.



Signature du curé Estancelin en 1696

Gabriel Estancelin meurt le 22 mai 1698 et il sera enterré dans la « chapelle découverte par lui ».

« Le Vingt deux du moys de May l'an mil six cent quatre-vingt dix huit Messire Gabriel Estancelin. prestre-curé de Boigneville est mort après avoir reçu les derniers sacrements. Le vingt neuf de ce mesme moy il a esté inhumé dans la chapelle découverte par lui dans cette mesme église de Boigneville par honorable et discrète personne Messire Honoré Brephte Curé de Nanteau assisté de Charles Devy curé de Buno, Louys Thomas curé de Gironville, Loys Caillet curé de Champmotteux[28].

Le 25 septembre 1700, soit deux ans après la mort du curé, une certaine Louise Estancelin, fille de Louis Estancelin meurt et est inhumée dans l'église. Il s'agit très certainement d'un membre de la famille de notre ancien curé dont les parents se sont installés à Boigneville.

Il est assez curieux qu'un ancien caveau seigneurial soit converti en chapelle de dévotion.

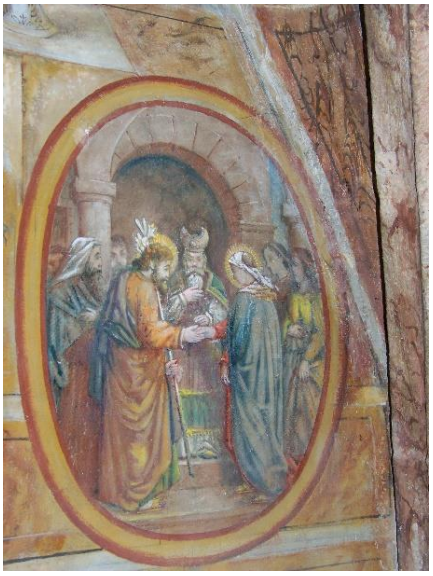
Les seigneurs locaux ont-ils pu abandonner leur droit de sépulture dans l'église ?

L'étude des actes de sépultures qui nous sont parvenus nous permet d'identifier 19 inhumations dans l'église entre 1655 et 1760. Outre les curés Estancelin en 1698, Cothereau 1728 et René Paul Grain, prêtre de Coudray en

[28] BMS de Boigneville.

Beauce, décédé subitement alors qu'il était de passage au presbytère de Boigneville en 1760, on compte parmi ces *ensépulturations,* dix laïcs « privilégiés » et six membres de la famille Vidal. Ces inhumations des seigneurs d'Argeville ont eu lieu avant l'aménagement du caveau en chapelle[29] mais certainement aussi après[30]. Il est très probable que tous ces membres de la famille Vidal ont été inhumés dans un caveau aménagé sous la chapelle seigneuriale, là où avant l'aménagement de 1677, les corps étaient simplement exposés dans le pourrissoir que constituait la chapelle elle-même.

Le décor de la crypte a dû être exécuté entre la « redécouverte » en 1677 et la bénédiction en 1688. Il est réalisé à la détrempe à l'œuf sur enduit de plâtre[31]. Les décors peints recouvrent entièrement les voûtes et les murs de la chapelle. Les murs sont ornementés d'un faux appareillage de pierre et les voutes d'un fond de faux marbre. Outre les riches décors floraux qui rythment et aèrent l'ensemble on reconnait les scènes de dévotions suivantes à connotation mariales. L'ensemble est à la fois naïf et soigné.



Le mariage de la Vierge Marie et de saint Joseph



Le Rosaire donné à saint Dominique

[29] Le 7 septembre 1655 *le cœur de Claude de Vidal, escuyer seigneur d'Argeville est inhumé dans l'église au sépulcre de ses ancêtres.*

[30] Sont inhumés : le 7 mars 1700 Victoire de Fera épouse de Charles de Vidal, en 1715 Charles de Vidal, le 28 avril 1735 Charlotte Claude de Vidal épouse de Paul de Bonneval, le 3 février 1753 Catherine de Vidal, le 8 mars 1760 demoiselle Victoire de Bonneval demoiselle d'Argeville.

[31] La crypte a été restaurée entre 1985 et 1989 par l'atelier Laure (Médiathèque du Patrimoine 1995/029/002).



L'Assomption de la Vierge Marie

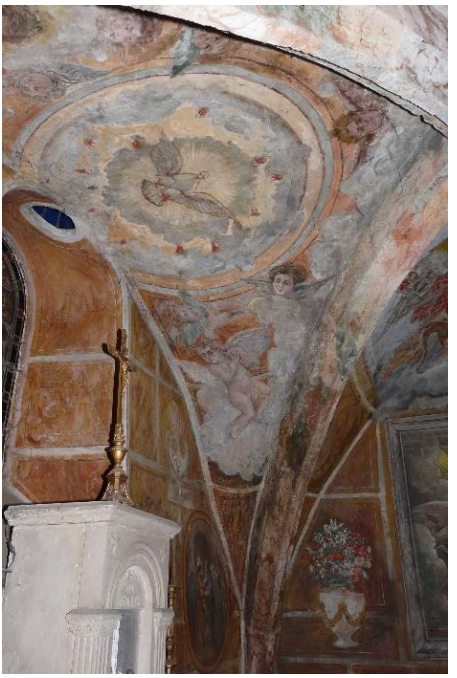


La Présentation de Marie au Temple

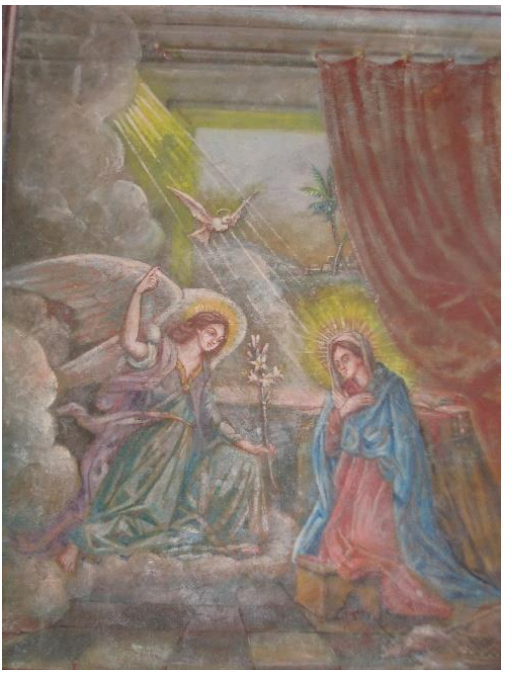




Des anges



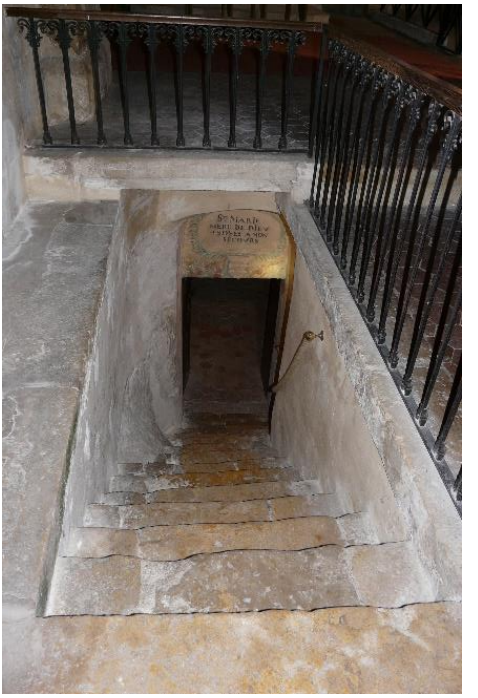
La Colombe du Saint Esprit



L'Annonciation



Saint Michel archange terrassant le dragon



Accès à la crypte

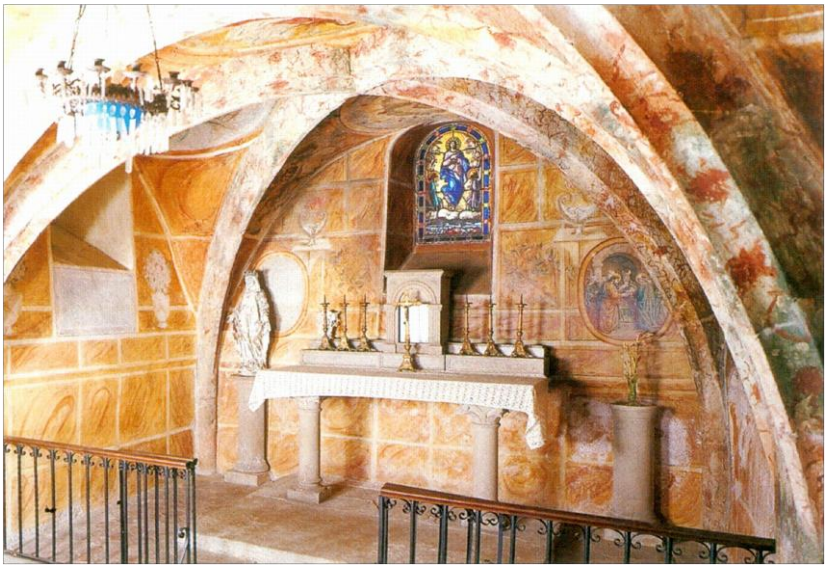


L'enfant Jésus

En bas des escaliers qui mènent à la chapelle souterraine figure un premier cartouche lequel présente une invocation typique de la dévotion à N.-D. de Bon Secours *« Sainte Marie Mère de Dieu soyez à mon Secours »*.

Dans la chapelle, au-dessus de la porte, un deuxième cartouche porte les armes pontificales et la devise des Jésuites. Est-ce une ultime provocation envers l'ancien archevêque défunt ou bien est-ce simplement le rappel que les jésuites étaient codécimateurs de la paroisse et, à ce titre, qu'ils ont peut-être participé à la décoration de la chapelle ?

Gabriel Estancelin nous laisse la crypte, ancien caveau seigneurial dans laquelle il a lui-même été inhumé. Assurément cette crypte de Boigneville ne nous a pas livré tous ses secrets.



La chapelle N.-D. de Bon Secours. N.B. l'autel a été ajouté en 1867

Les Leroy : portrait d'une grande famille d'industriels essonniens

Philippe CACHAU
Chercheur associé Centre F-G. Pariset (EA 538)

Depuis le XVIIIe siècle, le destin des Leroy, grande famille d'industriels essonniens des XIXe et XXe siècles, est étroitement attaché à la commune de Champcueil. Propriétaires terriens jusqu'au milieu du XIXe, ils devinrent à compter de 1842, date de la création de la célèbre fabrique de papier peint à Paris, les principaux producteurs français, puis européens, du secteur[1]. La prospérité issue de cette fabrique allait leur permettre d'étendre leurs terres et leur influence dans cette partie du Gâtinais[2].

Contrairement aux Darblay, Féray ou Decauville, les Leroy ne soulevèrent guère l'intérêt des biographes en dehors de leur activité. Par souci de discrétion – cette discrétion si chère aux familles d'origine terrienne –, elle ne souhaita pas s'exprimer jusqu'à récemment sur son fabuleux destin et sa vie aux Montils. Des pièces de famille aimablement communiquées, ainsi que diverses sources identifiées par nos soins, nous ont permis d'établir la biographie des principaux membres[3].

Louis Leroy (1726-1811)

Le premier Leroy dont nous trouvons trace est Louis, le père fondateur de la famille à Champcueil. Né au hameau de Boigny, sur la commune de Baulne, en 1726, il avait épousé Angélique Lœillet, née à Videlles vers 1733 et morte à

[1] Cf. Lacour Virginie, *La manufacture de papiers peints Leroy, Saint-Fargeau-Ponthierry, Seine-et-Marne*, collection « Parcours du Patrimoine », Service Inventaire, DRAC Ile-de-France, Paris, 2009.

[2] Cf. Pacory Bernard, *Champcueil, l'histoire retrouvée*, t. I, *Des origines à nos jours*, Joué-lès-Tours, 2013 ; t. II, *Champcueil au XXe siècle*, id., 2016.

[3] Cf. Cachau Philippe, *Le Bois Des Montils – DGAC, Champcueil – Chevannes – Auvernaux*, Conseil départemental de l'Essonne, 2 tomes, 2023. Nous exprimons toute notre gratitude à M. et Mme Berly de Buigne, née Leroy, pour leurs accueil et collaboration à cette étude.

Champcueil, le 9 floréal an XIII (29 avril 1805), âgée de 72 ans[4]. Aucun inventaire ne fut dressé à son décès[5].

On sait Louis concierge du château de Grand-Bourg à Évry lors de la naissance de son fils Jean-Louis en 1766. Fonction qui fut suivie de celle de régisseur du domaine de Montceau, paroisse d'Évry, lors de son établissement à Champcueil à compter de mai 1777. Le 2 de ce mois, il avait acquis une maison, rue d'Amont, dite aussi de la Ferté, avec pièces de terre, de Marguerite-Françoise Pottier, veuve d'Augustin Hébert, parcheminier juré à l'Université de Paris, et leurs trois enfants, pour 3 800 livres[6].

Cette maison constituera la ferme des Leroy au cœur de la commune, face à l'église (fig.1). Elle sera augmentée par l'acquisition opérée par Charles Leroy en septembre 1856[7], constituant ce que l'on dénommera abusivement « le château de Champcueil ». Là, en effet, en 1874, sera édifiée une demeure bourgeoise de style Louis XIII qui sera vendue à la municipalité et démolie par elle en 1909 pour établir la mairie et le square actuels.



Figure 1 : Propriété de Charles et Louis-Isidore Leroy à Champcueil, Atlas Leroy, 1880-1881 (fonds privé).

[4] AD 91, BMS Champcueil 1811. Les années 1730 sont lacunaires dans les registres BMS de Videlles.
[5] Indications portées dans le partage des biens de Jean-Louis Leroy en 1841 (cf. note 42).
[6] AN, MC, C/798.
[7] AD 91, 2 E 77/342 : Vente des 14-19 septembre 1856.

La demeure primitive sera celle de la descendance de Louis jusqu'à l'acquisition du château de Moulignon par Louis-Isidore en 1863[8]. Elle témoigne du rang social de Louis Leroy à la fin de l'Ancien Régime. Une légende familiale assure qu'il était alors au service du duc de Villeroy en tant qu'intendant du domaine de Mennecy[9]. Il s'agit en fait de celui de Montceau.

Louis Leroy poursuivit ses acquisitions foncières à Champcueil en 1788 et 1789. Il acquit cette année-là, deux pièces de bois taillis au chantier du Gros Buisson et diverses pièces de terre, marquant là ses débuts de grands propriétaires terriens sur la commune[10].

En avril 1789, il apparait parmi les notables du village en tant que signataires du cahier de doléances[11]. La Révolution lui permit de conforter sa position de propriétaire terrien et cultivateur en acquérant des portions de l'ancien duché de Villeroy et en devenant l'un des nouveaux officiers municipaux[12]. Au décès de son épouse en 1805, il possédait 17 hectares 47 ares 22 centiares de terres et bois auxquels s'ajoutèrent, durant son veuvage, 21 hectares 3 ares 30 centiares de terres à partager avec son fils unique Jean-Louis[13].

Louis Leroy mourut à Champcueil, le 7 avril 1811, âgé de 84 ans[14].

Jean-Louis Leroy (1766-1822)

Jean-Louis Leroy naquit à Évry, le 26 octobre 1766, baptisé le lendemain à la paroisse Saint-Pierre[15]. Il eut pour parrain Charles Fairin, secrétaire du duc de Penthièvre[16], et pour marraine, la dénommée Marie-Josèphe Morel.

Le 9 avril 1793, il épousa à la paroisse de Chevannes, Marie-Louise Gorat. Fille de Jean Gorat, laboureur, et d'Anne Tonnerre, elle était née là, le 16 août 1757[17]. Le contrat de mariage fut signé la veille en l'étude de M[e] Audenet à Dannemois sous le régime de la communauté[18]. La dot du futur se montait à 4 000 livres et celle de l'épousée à 5 000 livres avec un douaire de 2 500 livres. Les deux époux se firent donation mutuelle de leurs biens[19].

---

[8] Cf. Pacory, t. I, 2013, p. 110 et 112. Cette demeure est visible, avant la reconstruction de 1874, sur le tableau en figure 6.

[9] Cf. Lacour, 2009, p. 12.

[10] Bois et pièces de terre portés dans l'inventaire des papiers de Jean-Louis Leroy en 1822 (cf. note 38). Les acquisitions de 1788 figurent dans le partage de ses biens en 1841 (cf. note 42).

[11] Cf. Pacory, t. I, 2013, p. 88.

[12] Cf. Pacory, t. I, 2013, p. 95 et 109.

[13] Indications portées dans le partage de Jean-Louis Leroy en 1841 (cf. note 42).

[14] AD 91, BMS Champcueil 1811.

[15] AD 91, BMS Saint-Pierre d'Évry 1766.

[16] Le duc de Penthièvre figurait au rang des premières fortunes de France à la fin de l'Ancien Régime.

[17] AD 91, BMS Chevannes 1757 et 1793.

[18] Étude en déficit. Contrat mentionné et détaillé dans l'inventaire de ses biens et dans celui de Jean-Louis Leroy en 1822.

[19] Indications portées dans l'inventaire de la communauté ci-dessous.

Marie-Louise Gorat mourut, sans enfant, à Champcueil, le 25 thermidor an X (13 août 1802), âgée de 45 ans[20]. L'inventaire des biens de la communauté fut dressé le 2 fructidor an X (20 août 1802)[21]. Le mobilier fut estimé à 12 408 francs. La liquidation de la communauté n'interviendra que le 15 janvier 1825[22].

Le couple demeurait dans la ferme de Champcueil allouée, avec 9 arpents de terre, par Louis Leroy pour 9 années moyennant 300 francs de loyer annuel en fermages. Le bail prit court à compter du mariage et cessa au décès de Marie-Louise Gorat. Jean-Louis entra pleinement en possession du lieu à celui de son père en tant que seul héritier. Entre-temps, un nouveau contrat de location avait été établi dans les mêmes conditions après son second mariage[23].

Jean-Louis Leroy se remaria en effet, le 20 messidor an XII (19 juillet 1804), avec Geneviève-Élisabeth Menet. Âgée de 22 ans, née à Champcueil, le 3 février 1782, elle était la fille de Jean Menet, cultivateur, et de Geneviève Baudet, tous deux domiciliés au hameau de Noisement qui relevait de Champcueil[24]. Le contrat fut rédigé à Mennecy, le 20 prairial an XII (9 juin 1804), sous le régime de la communauté de biens. Jean-Louis apporta en dot 12 000 francs en bétail et biens divers. La future reçut, quant à elle, une dot de 5 000 francs au comptant[25].

C'est durant cette époque que Mgr Charrier de La Roche, évêque de Versailles fraichement nommé, désigna Jean-Louis Leroy administrateur de l'œuvre et de la fabrique de Champcueil[26].

Ce mariage allait marquer durablement l'alliance des Leroy et des Menet, gros propriétaires terriens sur Champcueil et alentours. La famille Menet s'était aussi établie dans la commune sous l'Ancien Régime et conforta sa position durant la Révolution. Les deux familles ne cesseront dès lors de multiplier et d'échanger les biens fonciers.

L'inventaire après décès conséquent de Jean Menet, beau-père de Jean-Louis Leroy, dressé le 13 novembre 1822, permet de fixer encore davantage l'importance de cette famille dans le paysage de Champcueil : il eut en effet onze enfants de son union avec ses deux épouses successives, Marie-Marthe Hautefeuille et Geneviève Baudet. La famille demeurait à la « petite ferme de Noisement », tous figurant au rang de cultivateurs ou d'épouses de cultivateurs sur Champcueil, Auvernaux ou Mondeville[27]. Les augmentations de terres sur Champcueil se poursuivront dans les années 1830 et suivantes[28].

La fortune de notre jeune couple de cultivateurs peut se mesurer, notamment, dans l'obligation de 12 000 francs souscrite le 1er mai 1812. Obligation dont ils

[20] AD 91, BMS Champcueil, an X. Contrairement à ce qu'indique l'inventaire de Jean-Louis Leroy en 1822, la date de décès est bien le 25 thermidor, le 26 thermidor étant celui de l'acte d'état civil.
[21] AD 91 2 E 77/216. -
[22] Voir plus bas.
[23] Contrat détaillé dans le partage des biens de Jean-Louis Leroy en 1841 (cf. note 42).
[24] AD 91, BMS Champcueil 1804.
[25] AD 91 2 E 77/218.
[26] Cf. Pacory, t. I, 2013, p. 109.
[27] AD 91 2 E 41/223 : Inventaire du 13 novembre 1822.
[28] AD 91 2 E 41/575 : Répertoire de l'étude de Me Jozon à Corbeil.

obtinrent la prorogation du remboursement, le 31 mai 1822[29]. Elle servit probablement à la réalisation des nouvelles constructions de la ferme, indiquées dans le partage des biens de Mme Leroy en 1841[30].

Signalons également la superbe acquisition opérée le 25 frimaire an XII (17 décembre 1803) par Jean-Louis Leroy et son père, de 22 hectares 2 ares 75 centiares de terre à Champcueil, divisées en 36 articles, pour la coquette somme de 19 000 francs[31]. L'opération devait être renouvelée, les 7-8 septembre 1806, par l'adjudication de 11 hectares 20 ares 1 centiare de terres pour 19 040 francs[32]. Les achats de terre se multiplièrent les années suivantes, portant ainsi Jean-Louis Leroy parmi les gros propriétaires de Champcueil[33].

De ce second mariage, Jean-Louis Leroy eut quatre enfants : Louis-Pierre, né le 10 floréal an XIII (30 avril 1805) ; Charles, né le 25 novembre 1808 ; Rose-Élisabeth, née le 16 septembre 1808 ; et Louis-Isidore, né le 20 mai 1816[34]. Charles et Louis-Isidore feront carrière ensemble à Paris et conforteront aussi leur position de propriétaires terriens à Champcueil[35].

Jean-Louis Leroy mourut dans la ferme familiale, le 24 juillet 1822, des suites de son opération de la maladie de la pierre, effectuée quatre jours auparavant par le chirurgien parisien Souberbielle[36]. Par testament du 5 février 1822, déposé devant Me Jozon à Corbeil, le 7 du mois, il conféra à sa veuve l'usufruit de ses biens sa vie durant[37].

Son inventaire après décès fut dressé, le 21 août suivant[38]. Il comprenait la description du mobilier de la maison, d'une pièce de terre au lieudit « Le chemin des Portes au chantier de l'Aulnaie ». L'ensemble fut évalué à 4 345,35 francs dont 133,25 francs de deniers comptants. Outre le contrat de mariage avec sa première épouse en 1793, sont mentionnées diverses acquisitions de terres à Champcueil en collaboration avec son père, puis seul, dès 1797. Avant son premier mariage, il avait recueilli les biens de sa mère, puis ceux de son père au cours du second.

Le 30 août 1822, le tribunal civil de 1ère instance de Corbeil autorisa sa veuve Geneviève-Élisabeth Menet à administrer provisoirement les biens de la communauté et à acquitter partie des créances[39].

Le 4 octobre 1822, la veuve Leroy donnait pouvoir à son oncle Jean-Jacques Menet, cultivateur à Auvernaux, sur la gestion de la succession de son époux et l'administration de ses biens[40].

---

[29] AD 91 2 E 77/240 : Prorogation du 31 mai 1822.
[30] Cf. note 42.
[31] Cote 11 de l'inventaire des papiers de Jean-Louis Leroy en 1822 (cf. note 38).
[32] Cote 12 du même inventaire (ibid).
[33] Acquisitions portées dans les cotes suivantes.
[34] Enfants et dates portés dans l'inventaire après décès de Jean-Louis Leroy ci-après.
[35] Voir plus bas.
[36] AD 91, BMS Champcueil 1822. Opération signalée à la cote 30 de l'inventaire des papiers de Jean-Louis Leroy.
[37] AD 91 2 E 41/222.
[38] Ibid.
[39] Décision à la suite de l'inventaire de 1822.
[40] AD 91 2 E 41/223 : Procuration du 4 octobre 1822.

La dissolution des biens de la première communauté de Jean-Louis Leroy n'ayant pas été effectuée, elle fut ordonnée par le tribunal de Corbeil, le 22 juillet 1823, avec vente des biens acquis. Geneviève-Élisabeth Menet s'en rendit acquéreuse pour 940 francs. La liquidation de cette communauté fut effectuée devant Me Jozon à Corbeil, le 15 janvier 1825[41]. La masse active se montait à 13 522,60 francs et le passif à 5 680,87 francs, soit un total de 7 841,73 francs, à partager entre les familles Leroy et Gorat.

Le partage des biens de la seconde communauté n'interviendra pas avant le 16 août 1841 entre sa veuve et leurs quatre enfants[42]. Le besoin de numéraire pour les projets de Charles en matière de chandelles et de Louis-Isidore en matière de papiers peints, tout comme le procès avec l'ancien associé de celui-ci, Louis-Joseph Bissonnet, évoqué plus bas, en sont visiblement les causes.

La masse active de la communauté se montait à 32 973,20 francs et le passif à 4 152 francs, soit un total de 28 821,20 francs. Moitié revint à sa veuve et moitié aux enfants, soit 14 410,60 francs pour chaque.

La masse active de la succession de Jean-Louis Leroy fut fixée à 90 526,17 francs et le passif à 5 338,67 francs, soit un total de 85 187,50 francs. Les droits des parties s'établirent ainsi : 16 410,60 francs pour sa veuve et 103 750,10 francs pour les enfants. Pour un partage équitable entre ces derniers, la veuve Leroy leur proposa une constitution en argent de 5 500 francs chacun, à déduire de sa succession, ce qu'ils acceptèrent.

Ce partage fut précédé, le 5 du même mois d'août 1841, du compte de tutelle de la veuve Leroy à ses enfants. Elle se trouva ainsi redevable de : 8 020,88 francs à Louis-Pierre, son fils aîné ; 6 123,19 francs à Charles ; 5 114,82 francs à Rose-Élisabeth, épouse de Louis-Robert Cabouret ; et 1 667,54 francs à Louis-Isidore[43].

Élisabeth-Geneviève Menet, veuve Leroy, qui privilégiait le prénom de Marie à celui de Geneviève, demeura dans le deuil de son époux aimé, vivant de ses rentes. Elle mourut au domicile de Charles à Champcueil, le 30 avril 1873, âgée de 64 ans. Il n'y eut pas d'inventaire après son décès mais une simple notoriété[44].

Les 18-19 octobre 1873, ses héritiers, à savoir ses fils Louis-Pierre, Charles et Louis-Isidore, firent procéder au partage de sa succession aux côtés de leur petite-nièce, Héloïse Cabouret, fille de Rose-Élisabeth, disparue entre-temps, épouse de Louis-Sébastien Venèque, fabricant de bougies[45].

Louis-Pierre était dit banquier à Paris, établi 90 rue Saint-Honoré ; Charles, propriétaire, domicilié 8 rue du Louvre ; Charles-Isidore, négociant, 170 rue La Fayette ; et Héloïse Cabouret, épouse Venèque, demeurant à Ivry-sur-Seine.

L'actif de la succession fut fixé à 70 398,55 francs et le passif à 4 900 francs, soit 64 728 francs. S'ajoutèrent 770,55 francs d'intérêts, soit un total de

[41] AD 91 2 E 41/237.
[42] AD 91 2 E 41/341.
[43] Ibid.
[44] AD 91 2 E 77/391 : Notoriété du 18 octobre 1873.
[45] AD 91 2 E 77/391.

65 498,55 francs. 16 374,63 francs revinrent à chaque partie dont 192,63 francs d'intérêts.

Louis-Isidore reçut à cette effet 21 pièces de terres et bois portés au titre 3 de la succession, celui de l'actif immobilier. Il s'agissait principalement de terres à Champcueil, le seul bois indiqué étant celui du titre 16 au chantier de la Valette, près du bois du Buisson. Charles reçut, quant à lui, du numéraire.

Charles Leroy, banquier, industriel et propriétaire des Montils (1858-1879)

Avant d'évoquer la personnalité et la descendance de Louis-Isidore Leroy, propriétaire des Montils à compter de 1896, il convient d'évoquer celle de son frère aîné, second de la fratrie. Le Charles Leroy ici évoqué ne doit pas être confondu avec son neveu, Charles-Isidore, fils de Louis-Isidore[46].

Né à Champcueil, le 25 novembre 1808, fils de Jean-Louis Leroy et de Marie-Elisabeth Menet[47], Charles apparait comme le second, après Louis-Isidore, à s'être émancipé de sa condition d'agriculteur en allant tenter l'aventure à la capitale. Tout d'abord banquier à Paris aux côtés de son aîné Louis-Pierre, Charles prit ensuite le parti industriel de son cadet Louis-Isidore.

Son aventure à lui réside dans la mise au point et la fabrication d'une chandelle qui ne coulait pas, dite « chandelle stéarique ». Il en développa le procédé avec son associé et beau-frère Joseph-Jean-Marie Durand. Une notice rédigée pour l'exposition universelle de 1867 nous en apprend un peu plus sur les débuts de cette activité et les divers modes de fabrication[48].

Créée en 1858, la fabrique reposait sur la tradition d'une plus ancienne, issue de la famille de son beau-frère Durant, née au milieu du XVIIIe siècle. En 1847, Durand reprit en effet celle de son beau-père. Pour la réputation de la société, Charles Leroy assura que la fabrique remontait à plus de cent ans !

Elle se trouvait alors sur la commune de Gentilly, rattachée à la capitale en 1860 pour constituer le quartier de la Maison Blanche (actuel XIIIe arrondissement). Elle est indiquée au 2 route de Fontainebleau (actuelle avenue d'Italie) dans l'*Almanach Bottin*[49]. L'importance de la fabrique en son temps apparait dans la vue cavalière de la brochure (fig.2).

Charles Leroy se targuait d'avoir rassemblé là quatre industries autrefois séparées : la fonte des suifs ; la fabrication de la chandelle ; celle de la bougie stéarique ; et la fabrication de savon, adjointe en 1862. Industries qui étaient servies alors par 400 ouvriers.

[46] Voir plus bas.

[47] AD 91, BMS Champcueil 1808.

[48] Notice aimablement communiquée par Stéphane Berly de Buigne.

[49] Cf : https://www.histoire-genealogie.com/Si-vous-etes-de-meche-avec-moi-je-vous-devrais-une-fiere-chandelle.

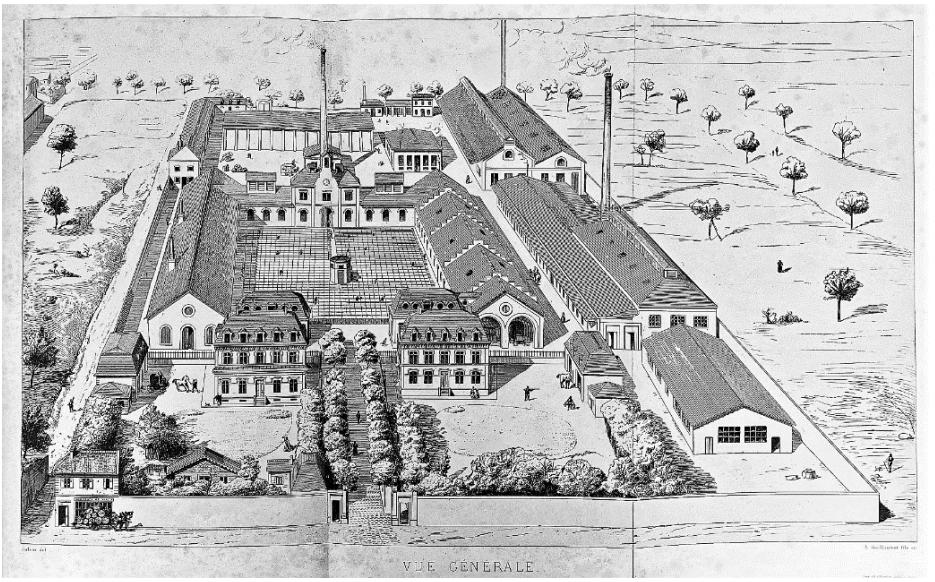


Figure 2: Fabrique de chandelles Leroy-Durand à Gentilly, 1867, fonds privé.

En révolutionnant ainsi la conception des chandelles, Charles Leroy allait pouvoir bâtir sa fortune tout comme son frère cadet Louis-Isidore le fit dans le papier peint.

Leur activité respective fut servie par les apports de fonds de la banque familiale, fondée en juillet 1832 entre son frère Louis-Pierre, sa sœur Élisabeth, son beau-frère Louis-Robert Cabouret, et lui-même. Le siège fut établi 9 rue du Four-Saint-Honoré sous la raison sociale « Banque Cabouret aîné & Leroy frères » comme l'indique son acte de mariage[50].

Indiquons qu'une nouvelle société sera formée à la veille du décès de Charles Leroy, sous seing privé, le 8 juillet 1878, entre lui, Joseph-Jean-Marie Durand, son beau-frère, et Charles-Joseph Durand, son neveu, sous la raison sociale « Société Leroy, Durand & Bonnefons ». Société qui fut établie pour une durée de 14 ans à compter du 1er juin 1878. Elle remplaçait ainsi celle fondée avec Durand père, lequel avait cédé ses parts à son associé Maurice Bonnefons[51].

Le 11 avril 1844, le banquier Charles Leroy épousait par contrat à Paris, puis le 20 du mois à la mairie du XIIe arrondissement, Louise-Céleste Albert, fille mineure de Charles Albert, fabricant de chandelles à Paris, 2 rue des Vignes, faubourg Saint-Marcel, et de Louise-Joséphine-Damiane Domage, alors décédée. Le contrat fut établi sous le régime de la communauté de biens[52].

Outre ses effets personnels, son apport se composait : du tiers de l'actif de la banque susdite (70 000 francs) ; de 6 126,65 francs de créances dues par la banque ; et de sa part indivise, en nue-propriété, des bois et terres à Champcueil issus de la liquidation de la communauté de ses père et mère, laissés en commun, par acte passé devant Me Lemenuet à Corbeil, le 16 août 1841. S'ajoutaient

[50] Voir plus bas. Sur Louis-Pierre, ibid.
[51] Société portée dans le règlement de sa succession en février 1880 (cf. note 61).
[52] AN MC XLIII/840.

également : la nue-propriété de la somme de 1 850 francs due par sa mère et, enfin, 1 984,90 francs dus par la même pour solde de la constitution de dot établie par elle dans ladite liquidation. Vinrent également les 50 000 francs de dot de son épouse.

Comme on le voit, Charles Leroy était donc un fort beau parti en ce second quart du XIX[e] siècle.

De cette union, naquit à Paris, le 6 mars 1845, une fille du nom de Lucie-Céleste[53]. Elle épousa par contrat, le 19 mai 1867, sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, Antonin Dru, ingénieur civil, entrepreneur de sondages, établi à Paris, 11 rue Fénélon. Il était le fils de Philippe-Antoine Dru, propriétaire, et de Napoléon-Louise-Joséphine-Charlotte Cléray, son épouse[54].

Lucie-Céleste était dite fille de Charles Leroy, fabricant de bougies, et de Louise-Céleste Albert, domiciliés tous trois à la Maison Blanche, commune de Gentilly, 25 route de Fontainebleau.

L'établissement industriel de sondages établi entre le marié et son frère entra dans la communauté de biens avec les 500 000 francs de dot de la mariée, entre autres. Cette dot atteste à son tour le degré de fortune atteint par Charles Leroy à ce moment.

De cette union, naquirent trois garçons : Louis-Antonin-Gaston, né à Gentilly, le 7 avril 1868 ; Charles-Georges, né à Paris (IX[e]), le 30 juin 1869 ; et Léon-Henri-Lucien, à Villers-sur-Mer, le 3 décembre 1870[55].

Le mariage de Lucie-Céleste dura une vingtaine d'années jusqu'au décès d'Augustin Dru à Paris, 17 rue Berton, le 14 juillet 1877[56]. Elle se remaria dix ans plus tard, le 23 juin 1887, avec Émile Bernier, ancien magistrat, domicilié 85 boulevard Saint-Michel à Paris. Elle était établie, quant à elle, 17 rue Soufflot[57]. C'est sous le nom de ce nouvel époux qu'elle apparait dans les actes de succession de son père Charles Leroy[58].

Après la rue du Four-Saint-Honoré et la route de Fontainebleau à Gentilly, Charles Leroy revint au centre de Paris en s'établissant au 8 rue du Louvre. C'est toutefois en sa maison de campagne, face à l'église de Champcueil, qu'il décéda, le 26 mai 1879, laissant pour ayants-droits sa veuve et sa fille unique[59].

Suivant un usage fréquent chez les Leroy pour les hommes, il n'y eut pas d'inventaire après décès mais une simple notoriété. Elle fut établie par son frère Louis-Pierre et Edmond Rosset, banquier, 90 rue Saint-Honoré. Louis-Pierre Leroy était passé alors de la banque à la fabrique de papiers peints, domicilié à cette dernière, 170 rue Lafayette[60].

---

[53] Archives de Paris, V3E/N 1434, état civil reconstitué, naissance, 1845.
[54] AN MC, XLIII/1058.
[55] Mention portée dans l'acte de mariage qui suit.
[56] Mention portée dans l'acte de mariage qui suit.
[57] AN MC, XLIII/1341.
[58] Voir ci-après.
[59] AD 91, BMS Champcueil 1879.
[60] AN MC XLIII/1204.

Le 9 février 1880, la veuve et la fille de Charles Leroy firent établir le règlement des communauté et succession[61]. La première était donataire usufruitière de la moitié des biens en vertu de la donation mutuelle contenue à l'article 9 de leur contrat de mariage et demeurait au domicile de la rue du Louvre. La seconde, seule et unique héritière de la moitié des biens en pleine propriété et de l'autre moitié en nue-propriété, demeurait rue Soufflot.

L'actif du défunt Charles se composait, outre la maison susdite, de : la ferme de Champcueil ; 15 hectares 14 ares 95 centiares de terres et bois sur la commune et sur Chevannes, loués moyennant un fermage annuel de 1 794 francs ; la ferme de Noisement ; 8 hectares 44 ares 80 centiares de bois, friches et roches à Champcueil, lieudit « chantier des Garennes » ; 49 ares 88 centiares de bois et sablonnière, chemin de Noisement ; enfin, 192 hectares 49 ares 47 centiares de bois au lieudit « Les Montis », exploités par la communauté. L'ensemble du domaine de Champcueil fut estimé ainsi à 700 000 francs.

L'actif fut établi à 5 610 964,13 centimes et le passif à 606 605,06 francs, soit 5 004 359, 07 francs. Après déduction des 3 000 francs de préciput dus à la veuve Leroy en vertu de son contrat de mariage, restait la somme de 5 001 359,07 francs à partager pour moitié entre les deux femmes, soit 2 500 679,53 francs chacune.

Le domaine de Champcueil revînt à la veuve Leroy en usufruit et en nue-propriété à sa fille.

Louis-Isidore Leroy (1816-1899) ou la naissance du papier peint industriel (1842)

Dernier né des quatre enfants de Jean-Louis Leroy et de Geneviève-(Marie)-Elisabeth Menet, Louis-Isidore naquit à Champcueil, le 20 mai 1816[62].

Célèbre initiateur de la fabrique de papier peint de la rue Lafayette à Paris en 1842, Louis-Isidore Leroy (fig.3) apparait comme le père fondateur de la dynastie d'industriels. Tous les descendants mâles porteront en effet à partir de lui le prénom « Isidore ». Associé à celui de la famille, il donnera le nom de la fabrique. Sa figure demeure d'autant plus tutélaire qu'il décédera tardivement.

Avec lui, débute en effet l'extraordinaire essor industriel du papier peint en France, produit,

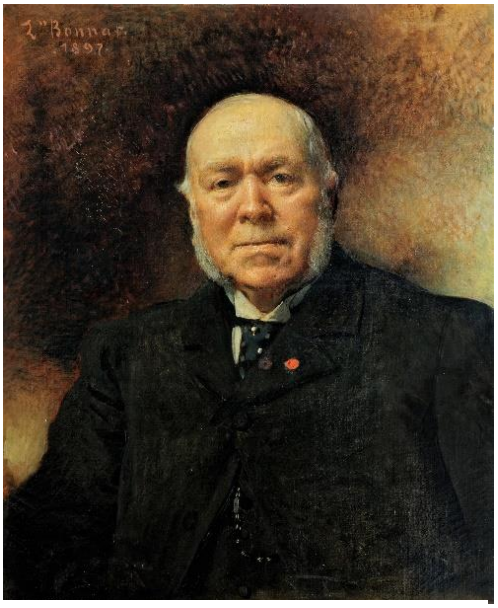


Figure 3: Léon Bonnat, Louis-Isidore Leroy, 1897, coll. privée.

[61]AN MC XLIII/1212.

[62] AD 91, BMS Champcueil 1816.

jusqu'à la fin des années 1930, artisanalement sur planches de bois.

En apprentissage en 1837 dans l'atelier de Louis-Joseph Bissonnet, fabricant à Paris, le jeune Louis-Isidore mit au point avec son maître deux machines prometteuses issue du procédé du fabricant alsacien Jean Zuber, puis amélioré par l'ingénieur anglais Newton à Londres au début de la décennie. Ces machines demeurèrent sous licences communes jusqu'en 1840, date de la séparation des deux associés. Louis-Isidore fonda sa propre fabrique au 59 rue Lafayette, exploitant le brevet qu'il avait déposé, le 30 septembre 1842, sur « une machine à impression simultanée de plusieurs couleurs pour papier de tenture et un cylindre imprimeur pour papiers et étoffes »[63].

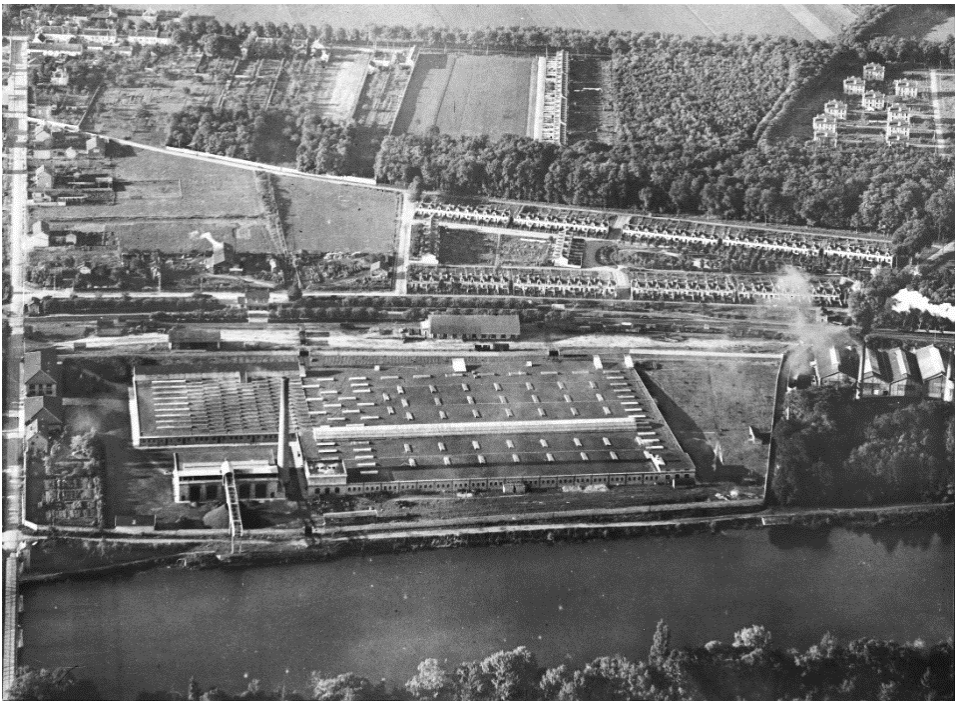


Figure 4: L'usine Leroy et sa cité ouvrière à Ponthierry (Seine-et-Marne) milieu XXe, fonds privé.

Du n° 59, la fabrique déménagea en 1865 au n° 170 de la rue Lafayette (25 machines, 310 ouvriers) puis, à compter de 1879, aux n°s 7-13 rue du Château-Landon et, enfin, en 1912, dans le complexe de Ponthierry et ses maisons ouvrières par-derrière (fig.4-5), encore visibles de nos jours.

[63] Cf. Lacour, 2009, p. 3-4.



Figure 5: Cité ouvrière de l'usine Leroy à Ponthierry, cliché XXe, fonds privé.

Durant ses 140 années d'existence, soit jusqu'à sa fermeture en 1982, la maison « Isidore Leroy » accompagna le grand mouvement des arts décoratifs et rayonna dans le monde entier par ses créations originales[64].

Louis-Isidore Leroy n'était encore qu'un modeste fabricant lorsqu'il épousa, le 16 juin 1845, à la mairie de Champcueil, Charlotte-Gabrielle Menet, née à Auxonnettes, le 30 décembre 1816, fille de Jacques-Charles Menet, propriétaire, âgé de 62 ans, et de Marie-Gabrielle Martin, 55 ans, tous trois domiciliés à Saint-Fargeau (Seine-et-Marne).

Louis-Isidore eut pour témoins ses deux frères, Louis-Pierre et Charles (fig.6-7), alors banquiers à Paris, 9 rue du Four-Saint-Honoré, et l'épousée, deux plus modestes : Spire Martin et Henri-Thomas Aubin, propriétaires cultivateurs à Auxonnettes et Noisement respectivement[65]. Ce mariage apparait comme le dernier de la famille à Champcueil. Les suivants se feront en effet à Paris, témoins de la prodigieuse ascension sociale des Leroy.

Le contrat fut établi, le 22 mai 1845, devant Me Robert, notaire à Mennecy, sous le régime de la communauté de biens en présence de Geneviève-Élisabeth Menet, veuve Leroy, rentière, domiciliée à Corbeil, 85 rue Saint-Spire, et des parents de l'épousée[66].

[64] Cf. Lacour, 2009.
[65] AD 91, BMS Champcueil 1845.
[66] AD 91 2 E 77/310.



Figure 6 : Jules-Marc Chamerlat, Départ pour la chasse à Champcueil, 1867, coll. privée.



Figure 7 : Détail sur les frères Leroy, Louis-Isidore, Charles et Louis Pierre (de gauche à droite).

Outre ses effets personnels et ses meubles, Louis-Isidore Leroy apporta à la communauté son fonds de commerce de papiers peints et ses éléments d'exploitation, 34 000 francs au comptant issus de la succession paternelle,

auxquels s'ajoutaient 1 984 francs dus par sa mère à compter du 16 août 1841 dans un délai de 29 ans.

La dot de Charlotte-Gabrielle Menet se composait, quant à elle, outre son trousseau, de la somme confortable de 20 000 francs en argent, versable au lendemain de l'union en mairie. Le contrat prévoyait aussi le maintien de l'activité de la fabrique de papier peint par l'un des deux survivants.

L'alliance Leroy-Menet fut de nouveau d'actualité lorsque le 10 février 1863, Jacques-Charles Menet, devenu propriétaire rentier à Champcueil, Louis-Isidore Leroy et son épouse, domiciliés alors 86 rue La Fayette à Paris, durent céder à la municipalité, 29 ares 57 centiares de terres pour servir l'extension du cimetière en vertu d'une instruction ministérielle du 6 septembre 1853, mise à exécution par décret du 17 décembre 1862[67].

C'est aussi Louis-Isidore Leroy qui fit dresser l'inventaire des biens de son beau-père Jacques-Charles Menet devant M[e] Verdier à Corbeil, le 6 octobre 1865, agissant comme tuteur de son fils Charles-Isidore, évoqué ci-après, suite au décès de son épouse à Paris, le 27 juillet 1847. Il se déclarait, avec son fils, seuls héritiers de ses biens, chacun pour moitié[68].

Louis-Isidore Leroy, propriétaire foncier à Champcueil et ses environs

Comme sous l'Ancien Régime, la propriété foncière demeura une marque de rang social dans la bourgeoisie industrielle du siècle. Ce goût aigu du foncier, issu de ses origines terriennes autant que de la tradition familiale depuis le XVIII[e], se manifesta chez Louis-Isidore à compter des années 1850.

Sa notoriété croissante et la prospérité de sa fabrique lui permit en effet de se porter acquéreur symboliquement pour deux tiers, avec son beau-père pour le tiers restant, de la ferme de Noisement des mains de Marin Menet, son beau-frère, le 22 août 1850[69]. Il s'agissait là de sa première grande acquisition personnelle, laquelle devait être suivie de beaucoup d'autres. Le registre de l'enregistrement des acquisitions foncières sur l'arrondissement de Corbeil fait état en effet de neuf propriétés acquises durant la seule décennie 1850[70].

Le 22 juin 1863, Louis-Isidore Leroy consacra sa position sociale dans le Gâtinais familial par l'acquisition du domaine de Moulignon à Saint-Fargeau (Seine-et-Marne) (fig.8), des mains des Levaillant de Bovent père et fils pour 277 000 francs[71]. Pour lui, en effet, « être industriel en 1860, c'est vivre dans une demeure de qualité »[72].

---

[67] AD 91 2 E 77/361.
[68] AD 91 2 E 77/370. Inventaire arrêté étrangement à l'actif (?).
[69] Vente consignée dans le compte de tutelle de Louis-Isidore Leroy à ses deux fils du 25 juillet 1876 (AN, MC, XCIV/1376).
[70] AD 91 3 Q 3/301, 302 et 303.
[71] AN MC XCIV/986.
[72] Cf. Lacour, 2009, p. 14.



Figure 8: Château de Moulignon à Saint-Fargeau (Seine-et-Marne).

Ancienne possession du général Louis Camus (1760-1813), officier de Napoléon, le château fut étendu et remanié ensuite. Il demeurera sa résidence et celle de sa descendance pendant plus d'un siècle[73]. De superbes communs furent édifiés en 1906-1907, qui survécurent à la démolition du château en 1984[74]. Le bois des Montils entrera dans la mouvance du château à compter de 1894-1896[75].

L'union de Louis-Isidore Leroy et de Charlotte-Gabrielle Menet fut suivie, huit mois plus tard, par la naissance de Charles-Isidore à Champcueil, le 1er mars 1846, au domicile de Jacques-Charles Menet, son aïeul[76]. Les parents sont dits établis à Paris, au 59 rue La Fayette, soit à l'adresse de la fabrique de papiers peints. Le baptême de l'enfant dans l'église communale témoigne de l'attachement de Louis-Isidore Leroy à Champcueil, commune dont il deviendra le maire et le principal propriétaire terrien à compter des années 1850. Le prénom Charles marquait également la complicité qui existait entre Louis-Isidore et son frère aîné, banquier de la famille.

Cette naissance fut suivie de celle d'un second fils, Louis-Pierre, dit Alphonse, le 27 juillet 1847 à Paris, qui apparait ainsi comme le premier né de la famille dans la capitale[77]. Industriel du papier peint également, établi 69 rue d'Hautefeuille à Paris, il épousa par contrat le 9 juin 1888, Anna-Cécile-Louise

[73] Et ce même si Charles-Isidore Leroy fit bâtir en 1889 à Quincy-sous-Sénart une impressionnante demeure sur les terres héritées de ses beaux-parents et de son épouse. Cf. Lacour, 2009, p. 14 et voir plus bas Charles-Isidore Leroy.

[74] Seul le pavillon du gardien, à gauche et une partie de la grille et ses piédroits ont été conservés. Le château et son parc furent lotis et transformés en résidence privée en 1984.

[75] Cf. ch. précédent.

[76] AD 91, BMS Champcueil 1846.

[77] AD 75 V3E/N 1434. État civil reconstitué, 1847.

Tricoche, domiciliée avec ses parents à Aubervilliers, 62 avenue de la République. Union qui fut officialisée à la mairie de la ville, le 11 du mois. Ce contrat fait état des biens fonciers du futur sur Saint-Fargeau, Auvernaux et Nainville[78]. Il décéda le 21 octobre 1891, âgé de 44 ans, au domicile du 172 rue Lafayette. N'ayant pas eu d'enfant de son mariage, ses biens furent partagés entre sa veuve et son père Louis-Isidore Leroy[79].

Charlotte-Gabrielle Menet, leur mère, était décédée entre-temps, le 23 août 1863, au domicile du 86 rue Lafayette. Louis-Isidore Leroy devînt alors le tuteur légal et gestionnaire des biens de ses deux fils jusqu'à leur majorité, ce dont il rendit compte le 23 juillet 1876[80].

L'inventaire des biens de la feue Madame Leroy fut dressé le 28 janvier 1864, donnant lieu à une estimation, outre de ses biens propres et de ceux de la fabrique de papiers peints pour un montant de 42 566,52 francs[81]. L'inventaire des papiers fait apparaitre des échanges de bois et terres à Auxonnettes entre son père et son époux en avril 1858 et plusieurs biens personnels[82]. Cet inventaire recense aussi la totalité des créanciers.

Le compte de tutelle de 1876 donna lieu à un état complet des biens de la communauté et, notamment, des nombreuses acquisitions de terres réalisées jusqu'en 1863. Le bois des Montils n'y apparait pas. La masse active se montait à 1 540 258 francs et le passif à 512 548,25 francs, soit un actif net de 1 027 709,75 francs. Sur ce, les droits de Louis-Isidore furent établis à 1 262 862,80 francs et ceux de ses fils à 268 395,18 francs chacun. Les comptes furent approuvés par ces derniers, le 8 août suivant[83].

Louis-Isidore Leroy décéda en son domicile parisien du 9 rue Scribe, le 16 février 1899, âgé de 82 ans. Ce décès ne donna pas lieu à l'inventaire de ses biens, après celui établi pour son épouse en 1864 et à celui de la communauté de son fils et de sa bru en 1892. Une simple notoriété fut établie le 2 mars 1899 portant Charles-Isidore comme son unique héritier[84].

Le partage de ses biens et ceux de la communauté de son fils fut effectué conjointement, à compter du 22 juillet 1899, par Charles-Isidore, Maurice-Isidore, son petit-fils, Jules Gervais, tuteur de Louise-Cécile et de Nelly-Marie, ses petites-filles mineures, et d'Edmond Rosset, banquier, établi au 90 rue Saint-Honoré, subrogé tuteur[85]. La masse active de sa succession se montait à 3 928 314,62 francs et celle de la communauté à 1 846 148,75 francs.

La répartition des droits des parties s'établit ainsi : 1 656 183,79 francs en toute propriété et 1 664 487,17 francs en usufruit pour Charles-Isidore ; 575 605,32 francs en toute propriété et 554 829,06 francs en nue-propriété pour

[78] AN MC LXIX/1347.
[79] AN MC LXIX/1380 : Partage de communauté et succession des 26-27 février 1892.
[80] Cf. note 83.
[81] AN MC XCIV/1001.
[82] Ibid, cote 2 des papiers.
[83] AN MC XCIV/1376. Compte de tutelle et approbation à la suite.
[84] AN MC XCIV/2033.
[85] AN MC XCIV/2042.

Maurice-Isidore et ses sœurs, chacun à parts égales. Le passif montait seulement à 75 393,90 francs.

Le 10 mars 1900, les comptes furent approuvés par Charles-Isidore et Maurice-Isidore, le premier délivrant à son fils la somme de 193 356,31 centimes qui lui revenait et dont il donna quittance à son père. S'agissant des deux filles mineures, leurs parts respectives demeura entre les mains de leur père qui leur en rendrait compte dans un compte de tutelle à leur majorité.

Cet inventaire fut suivi du détail complet des biens de Louis-Isidore avec estimation et parts revenant à chacun des héritiers.

Rappelons que Louis-Isidore fut honoré de nombreuses récompenses dont la Légion d'honneur, fait chevalier en août 1867 et officier en octobre 1878[86].

Charles-Isidore Leroy (1846-1921)

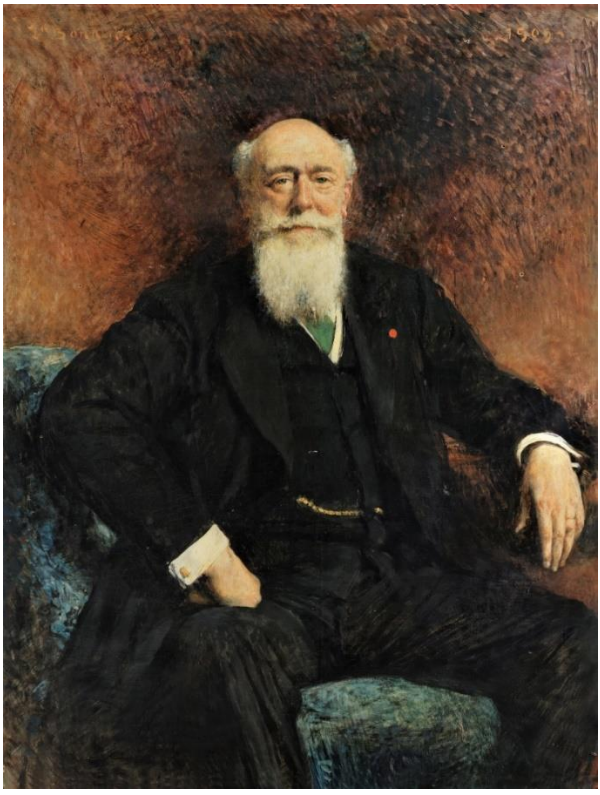


Figure 9: Léon Bonnat, Charles-Isidore Leroy, 1906, coll. Privée.

Né le 1er mars 1846 à Champcueil, Charles-Isidore Leroy (fig.9) ne doit pas être confondu avec son oncle Charles (1808-1879), frère aîné de son père Louis-Isidore[87].

Le 16 janvier 1877, établi alors 170 rue Lafayette, il épousait par contrat, sous le régime de la communauté de biens, Aline-Émelie Brion, fille mineure

[86] AN LH/1609/11 (base Leonor).
[87] Sur Charles Leroy, voir plus haut.

d'Alexis Brion, propriétaire, et de Louise-Honorine Lehodey, domiciliés tous trois 49 rue de Clichy à Paris[88].

L'apport du futur se composait de 10 000 francs d'effets personnels, de 150 000 francs en espèces, créances, escompte ou fermages, et de plusieurs pièces de terres sur Champcueil, énoncées au contrat, pour 50 000 francs. On y trouva notamment la ferme de Noisement, dite « la petite ferme ». Biens qu'il assurait être ses biens propres et non ceux donnés ou offerts par son père à cette occasion, provenant en partie de l'héritage de sa mère. L'ensemble montait ainsi à 210 000 francs.

S'ajoutait la somme de 134 197,59 francs en nue-propriété issue de la même succession et dont son père avait la jouissance. Louis-Isidore en fit la renonciation à son profit à cette occasion, la toute propriété devenant pleine et entière à l'issue de la célébration du mariage. Il y adjoignit 165 802,41 francs de dot en avancement d'hoirie, soit avec la somme précédente, la coquette somme de 300 000 francs.

La dot de l'épousée se composait, quant à elle, de 2 000 francs d'effets personnels, d'un trousseau de 15 000 francs et, surtout, de 500 000 francs en espèces, somme qui témoigne du niveau de fortune de sa famille.

Comme dans le contrat de ses parents, Charles-Isidore Leroy fit porter la faculté au dernier survivant « de conserver le fonds de commerce » de papiers peints (art. 15).

Le contrat s'acheva par la signature de près d'une soixantaine de témoins, membres des deux familles et amis. On ne note aucune personnalité notable, hormis peut-être un juge au tribunal civil de la Seine du nom de Bernier.

Trois jours plus tard, le 19 janvier 1877, le contrat de mariage fit l'objet de deux légères modifications dont l'une portait sur la dot de la future, réévaluée à 515 000 francs[89].

L'union put être ainsi officialisée, le lendemain, 20 janvier 1877, à la mairie du IXe arrondissement. Charles-Isidore Leroy avait alors 30 ans et Aline-Émelie Brion, 19 ans, née à Paris, le 12 août 1857[90].

La fortune du couple se vit aussi augmenter par deux nouvelles successions : le partage des biens des aïeux maternels de Charles-Isidore, Jacques-Charles Menet et Marie-Gabrielle Martin, le 3 janvier 1877, soit quinze jours avant son mariage, effectué avec son frère Louis-Pierre[91]. Les deux hommes étaient dits négociants et domiciliés 170 rue Lafayette à Paris. Les biens fonciers, terres principalement, étaient situés à Saint-Fargeau, Auvernaux, Nainville et, surtout, Champcueil. Ils en reçurent chacun la moitié comme héritier de leur mère[92]. Il fut suivi de la double succession des parents de la jeune Madame Leroy dont la mère disparut quelques temps après le mariage, le 27 avril 1877, en son domicile de la rue de Clichy. Disparition qui fut suivie, le 24 juillet 1878, de celle de son

[88] AN MC XLII/1196.
[89] Modification en suite du contrat.
[90] Acte d'état civil annexé au contrat.
[91] AD 91 2 E 77/399.
[92] Hormis la description de chaque terre, il n'est mentionné aucun chiffre contrairement aux partages effectués à Paris.

père en sa demeure de Quincy-sous-Sénart. Toutefois, la liquidation-partage n'interviendra pas avant le 9 février 1889[93].

La fortune familiale, dont la superbe demeure de Quincy, devenue ensuite celle du couple Leroy, se composait d'un actif de 9 210 557,15 francs qui, déduit du passif de 186 138, 33 francs, constitua un actif net de 9 024 418, 82 francs, à partager entre les trois filles du couple dont Mme Leroy. Les droits de cette dernière se montaient à 3 012 239,60 francs. Le 22 mai 1889, les époux Leroy se firent donation mutuelle de leurs biens[94].

De cette union, naquirent trois enfants : Maurice-Isidore, à Paris, le 31 décembre 1877 ; Louise-Cécile, à Quincy-sous-Sénart, le 26 septembre 1879 ; et Nelly-Marie, à Paris, le 3 juin 1886.

Les trois enfants profitèrent peu de leur mère qui mourut, le 26 février 1892, au domicile du 7 rue Meyerbeer à Paris. L'inventaire de ses biens et de ceux de la communauté fut dressé à Paris et à Quincy, le 27 mai 1892[95]. Il révèle une fortune conséquente composée de rentes, d'actions, de baux et de biens fonciers issus de sa mère, tant à Paris, rue de Penthièvre, qu'à Quincy-sous-Sénart ou Arromanches. On y évoque la reconstruction totale du château de Quincy, de 1889 à 1891, avec la liste des artisans et des sommes engagées.

La liquidation de sa succession et de celle de Louis-Isidore Leroy, son beau-père, fut traitée conjointement le 22 juillet 1899[96]. La masse active de la succession fut établie à 3 928 314, 62 francs, à partager entre son époux et ses trois enfants héritiers, soit 1 656 183,79 francs pour Charles-Isidore, 575 605,32 francs pour Maurice-Isidore, 557 671,59 francs pour Louise et 534 024,97 francs pour Nelly.

Depuis le décès de son épouse, Charles-Isidore demeurait le tuteur naturel de ses deux filles. Le 8 juin 1907, il rendit compte de sa tutelle à sa fille Nelly-Marie, devenue en avril 1907 l'épouse d'Emile Mayen[97], administrateur de la compagnie d'assurances *La Prévoyance*, tous deux domiciliés 37 rue de l'Élysée. Il renonça à l'usufruit des 534 024,97 francs de la part de sa fille telle qu'établie dans le partage de 1899[98]. Les 19 et 20 juin suivants, il donna mainlevée des hypothèques sur la part successorale de sa fille, part qui fut réévaluée à 554 829,05 francs[99].

De 1864 à 1879, Charles-Isidore devint l'associé de son père, les deux hommes dirigeant conjointement la société de papiers peints. À compter de 1879, Charles-Isidore prit seul la tête de la société et ce jusqu'en 1903[100].

---

[93] AN MC LXXXIII/1224.
[94] AN MC XCIV/1763.
[95] AN MC XCIV/1856.
[96] AN MC XCIV/2042.
[97] Contrat devant Me Tansard à Paris du 11 avril 1907 sous le régime de la communauté de biens.
[98] AN MC XCIV/2207.
[99] AN MC XCIV/2208.
[100] Paris, Arts Décoratifs, fonds Leroy, fiche Charles-Isidore Leroy.

Il poursuivit la politique d'acquisitions foncières de son père, marque de la fortune et du rang social au même titre que les actions et obligations ou les emprunts d'État.

Charles-Isidore décéda au château de Quincy-sous-Sénart, le 5 décembre 1921.

Le 29 du mois, son inventaire après décès fut dressé sous forme d'intitulé, c'est-à-dire de pure forme, sans levées de ses biens et papiers, livrant seulement le nom de ses trois héritiers, à savoir[101] : Maurice-Isidore, l'aîné, domicilié 5-7 rue Georges Berger à Paris ; Louise-Cécile, célibataire majeure, sans profession, établie 22 rue de l'Elysée, puis 19 rue Saint-James à Neuilly à compter de 1922[102] ; et Nelly-Marie, épouse d'Emile Mayen, demeurant ensemble 7bis rue Jean Goujon. Tous trois tenaient à éviter ici la réitération des éléments contenus dans l'inventaire de leur mère en 1892.

Le partage des biens de Charles-Isidore Leroy survînt un an et demi plus tard, les 19-23 juillet 1923[103]. Les biens immobiliers se composaient de : une maison à Paris, 22 rue de l'Élysée ; un hôtel particulier, 36 rue de Penthièvre ; et un immeuble, 9 rue d'Artois, estimées respectivement à 15 000, 1 200 000 et 1 800 000 francs ; un immeuble formant le Cirque Medrano (fig.10) aux 63 bld Rochechouart, 72ter rue des Martyrs et 13 rue Viollet-le-Duc, estimé à 900 000 francs ; le château de Quincy-sous-Sénart ; une villa à Villers-sur-Mer, dite « La Burgonde », sur la route de Trouville ; le château de Moulignon et ses dépendances avec les fermes d'Auxonnettes, d'Auvernaux, de Champcueil et des Portes et les pièces de terres afférentes sur Champcueil, Mennecy, Chevannes, Auvernaux et Nainville.

Le bois des Montils sur Champcueil, Chevannes et Auvernaux, sa maison de garde avec dépendances sur les dites communes, d'abord portés en point 7 des biens de Moulignon, furent rayés et portés en point 2. Le tout fut estimé à 3 250 000 francs.

La demeure de la rue de l'Élysée fut cédée un an après la mort de Charles-Isidore, les 21 décembre 1922 et 3 janvier 1923, pour 15 000 francs. Le château de Quincy et la villa de Villers-sur-Mer demeurèrent en indivision et ne furent pas évalués.

[101] AN MC XCIV/2568.
[102] Vente de la maison de la rue de l'Élysée en 1922-1923 (voir plus bas).
[103] AN MC XCIV/2625.



Figure 10 : le cirque Medrano, b^d^ Rochechouart, Paris, vers 1898.

La masse active se montait à 19 248 915,14 francs et le passif à 1 236 901,03 francs, soit un total de 18 012 014,11 francs à partager entre les trois enfants, à raison de 6 004 004,70 francs chacun. Louise Leroy bénéficia, en outre, de 354 829,05 francs conservés en usufruit par son père et dont elle avait la nue-propriété, soit un total de 6 358 833,76 francs.

Le domaine de Moulignon, ses dépendances, bois et terres furent affectés, suivant la tradition, au fils aîné, Maurice-Isidore. L'hôtel de la rue de Penthièvre et le Cirque Medrano revinrent à Louise, quand Nelly, épouse Mayen, recueillit l'immeuble de la rue d'Artois. Le mobilier de ces résidences fut partagé à part égale pour une valeur de 22 000 francs chacun.

Comme son père, Charles-Isidore fut fait chevalier puis officier de la Légion d'honneur[104].

Maurice-Isidore Leroy (1877-1933)

Né à Paris, le 31 décembre 1877, Maurice-Isidore (fig.11) était le fils aîné de Charles-Isidore Leroy et d'Aline-Émelie Brion.

Comme son père, il fut associé à la direction de l'entreprise familiale en 1903 avant d'en prendre la direction complète en 1921, en raison de sa maladie puis à son décès en décembre[105].

Le 20 juin 1903, de nouveaux statuts furent établis sous la raison sociale « Isidore Leroy et fils », ayant pour termes le 1er juillet 1918. Le siège fut fixé à

[104] Son dossier n'est pas indiqué dans la base Léonor des Archives Nationales. Mentions portées dans les actes notariés.
[105] Paris, Arts Décoratifs, fonds Leroy, fiche Maurice-Isidore Leroy.

Paris, 11 rue du Château-Landon[106]. Maurice-Isidore demeurait alors avec ses parents, 22 rue de l'Élysée.



Figure 11: Maurice-Isidore Leroy, fonds privé.

Le 20 juin 1907, Maurice-Isidore épousa par contrat Mathilde-Henriette-Andréa Saint, fille de Guillaume-Maximilien-Camille-Julien Saint, alors décédé, et de Blanche-Victorine-Stéphanie Saint, sa veuve, toutes deux domiciliées 21 rue Pierre Charon.

Âgée alors de 22 ans, elle était née à Paris, le 30 novembre 1884. Elle était issue d'une importante famille d'industriels du textile, spécialisée dans la toile de jute dont elle aura le monopole en France jusqu'au milieu du XXe siècle. Originaire de l'Amiénois, la famille était établie dans les Hauts-de-France (Somme, Dunkerque) la Normandie (Rouen) et à Paris. Comme les Leroy, elle était au moment de ce mariage au summum de sa puissance et de sa renommée comme en témoigne encore l'impressionnant siège du 34 rue du Louvre où la société s'installa en 1896[107].

L'union Leroy – Saint se fit aussi sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts. Le futur apporta à la communauté : 1 000 francs d'effets personnels ; 6 000 francs en mobilier ; 465 400 francs d'actions, obligations et titres étrangers ; deux créances d'un montant de 35 254,10 francs avec les

[106] AN MC XCIV/2120.
[107] Cf. https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint_Fr%C3%A8res.

intérêts ; 1 million de francs de droits dans la société Leroy ; et 25 000 francs de son compte courant, soit un total de 1 549 280,10 francs.

La dot de la future se composait, quant à elle, de : 2 000 francs d'effets personnels (linge, bijoux, instruments et partitions de musique…) ; 15 000 francs en mobilier et linge de ménage ; une créance de 1 665 549,13 francs ; 20 000 francs en espèces, soit un total de 1 890 637,20 francs en toute propriété. Elle disposait également en nue-propriété de : 289 972,97 francs à prendre dans la succession de son père survenue le 23 juin 1905, soit un total général de 2 180 610,17 francs.

L'union fut officialisée à la mairie du XVIe arrondissement, le 22 du mois[108]. De cette union, naquirent cinq enfants :

- Denise-Anne-Marie, à Paris (VIIIe), le 24 décembre 1910 ;

- Nicole-Aline, même lieu, le 16 mars 1912 ;

- Gisèle-Blanche, à Neuilly, le 17 juillet 1913 ;

- Jeannine-Thérèse, à Paris (VIIIe), le 27 janvier 1915 ;

- François-Isidore, évoqué ci-après.

Par acte du 26 juin 1918, la société Leroy fut prorogée jusqu'au 30 juin 1938. Le siège fut fixé à Ponthierry et le capital porté de 3 à 4 millions de francs, avec intérêts de 5% pour chaque associé[109]. Par délibération du conseil d'administration du 16 février 1925, elle passa du statut de société en commandite simple à celui de société anonyme (SA) et prit le nom de « Isidore Leroy & Cie ». Sa durée fut fixée à 90 ans et le capital porté à 6 millions de francs. L'apport de Maurice-Isidore fut établi à 3 307 000 francs[110].

De 1923 à 1932, il poursuivit les acquisitions de biens fonciers de ses aînés tant en Seine-et-Oise qu'en Seine-et-Marne sans que l'on puisse en établir véritablement la nature (bois ou terre). En Seine-et-Oise, le bien acquis montait à un total de 206 896,40 francs.

De 1924 à 1931, il se livra à une campagne d'homogénéisation des acquisitions de ses aînés par de nombreux échanges de parcelles avec les propriétaires locaux, recensés dans son inventaire après décès. Échanges qui demeurèrent plutôt inégaux puisque sur les 9 hectares 48 ares 18 centiares cédés, il ne reçut que 4 hectares 50 ares 25 centiares[111]. Des pièces de bois à Champcueil apparaissent aux lieudits « Le Bois du Pré » et « Les Petits Bois », propriétés de MM. Gruson et Darblay.

De santé fragile, Maurice-Isidore survécut quelques années à son père Charles-Isidore : il disparut en effet douze ans plus tard, le 13 mai 1933, en son domicile des 5-7 rue Georges Berger à Paris (XVIIe), non sans avoir porté la société familiale au summum de la renommée tant en France que dans le monde

[108] Acte d'état civil en annexe du contrat.
[109] Cf. notes 103 et 114.
[110] Cf. note 114.
[111] Cf. note 114.

entier[112]. Suivant l'usage, il n'y eut pas d'inventaire après son décès, tout du moins pas dans l'immédiat, mais une simple notoriété[113].

Par testament olographe du 11 mai 1915, déposé devant le notaire parisien le 26 mai 1933, Maurice-Isidore révoqua toutes ses dispositions antérieures et institua son épouse légataire universelle de ses biens. En cas d'héritiers, ce legs serait réduit à la quotité disponible la plus large autorisée. Pour l'usufruit du legs, son épouse fut dispensée de fournir une caution solidaire mais dut dresser un inventaire de ses biens en bonne et due forme.

C'est ce à quoi Mathilde-Henriette-Andréa Saint, veuve Leroy, procéda le 28 juin 1933[114]. En raison des enfants, sa quotité disponible se vit réduite à un quart en toute propriété et un quart en usufruit. Elle demeura tutrice des trois derniers enfants, encore mineurs, quand les deux aînées, Denise et Nicole, étaient alors célibataires et sans profession.

Outre le recensement des biens fonciers, mobiliers et des titres, les échanges et acquisitions de terres effectués, cet inventaire dresse également l'état des baux des différentes fermes familiales et terres tant en Seine-et-Oise qu'en Seine-et-Marne.

Le 1er mai 1934, les héritiers Leroy procédèrent à la liquidation de la communauté et au partage des biens de Maurice-Isidore[115]. La masse active de la communauté fut fixée à 17 791 082,44 francs et la masse passive à 10 218 881,78 francs, soit un actif net de 7 672 200,66 francs. Celle de la succession s'établit à un actif de 7 553 597,91 francs et un passif de 157 052,98 francs, soit un actif net de 7 396 544,93 francs. Les droits en pleine propriété de la veuve Leroy furent fixés à 11 746 016,58 francs et celle de son fils mineur à 746 598,19 francs, part diminuée de celles de ses quatre sœurs.

Comme son père et son aïeul, Maurice-Isidore fut fait chevalier de la Légion d'honneur. Ses réception et dossier ne sont pas recensés[116].

Mathilde-Henriette-Andréa Saint, veuve Leroy (1933-1941)

Au décès de son époux en 1933, Mathilde-Henriette-Andréa Saint prit la relève à la présidence de la manufacture de papier peint à Ponthierry et la gestion des biens dont elle disposait, tant en propriété qu'en usufruit, dont les bois des Montils, et ce jusqu'à sa mort survenue le 11 janvier 1941. Depuis 1932, la direction générale était assurée par Georges Lamirand[117].

François-Isidore Leroy, devenu majeur, succéda à sa mère à la présidence et reprit la gérance de la société jusqu'en 1943 ainsi que des terres familiales.

---

[112] Cf. Lacour, 2009, p.36-42.
[113] AN MC XCIV/2947 : Notoriété du 29 mai 1933.
[114] AN MC XCIV/2950 : Inventaire après décès du 28 juin 1933.
[115] AN MC XCIV/2968.
[116] On ne dispose d'aucun élément le concernant sur la base Léonor des Archives Nationales.
[117] Cf. Lacour, 2009, p. 42.

François-Isidore Leroy (1941-2002)

Fils de Maurice-Isidore Leroy et de Mathilde-Henriette-Andréa Saint, François-Isidore (fig.12) naquit à Paris le 6 mars 1917.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'activité des papiers peints Leroy connut un arrêt brutal : l'usine de Ponthierry fut réquisitionnée pour la production de moteurs d'avions Gnome & Rhône puis, en 1943, par l'occupant pour la production de moteurs Messerschmitt. Ceci lui valut de subir un important bombardement américain, le 1er août 1944[118].

En raison de la guerre et de la reconstruction, la succession de Mathilde-Henriette-Andréa Saint ne fut réglée devant notaire à Paris que le 10 octobre 1961. Ce partage donna lieu à deux actes rectificatifs des 15 mars et 29 novembre 1963[119].



Figure 12: François Isidore Leroy, cliché Harcourt, fonds privé.

François-Isidore avait épousé par contrat, le 8 novembre 1950, Marie-Monique Dormeuil, sans profession, née à Paris (7e ardt), le 5 mars 1926. L'union fut célébrée en la mairie du VIIe arrondissement, le 10 du mois[120].

Le couple eut trois enfants :

- Sabine-Marie, née à Boulogne-Billancourt, le 20 septembre 1951, qui épousa par contrat, le 19 octobre 1984, puis à la mairie du VIIe arrondissement, le 24 novembre suivant, François-Denis Prévost.

- Sophie-Mathilde, née à Boulogne-Billancourt, le 10 novembre 1953, qui épousa par contrat le 14 juin 1976, puis le 24 du mois, à la mairie de Champcueil, Xavier-Stéphane-Christophe Berly de Buigne, directeur puis président de la Société Berly-Développement SAS. Ils eurent pour enfants : Christophe-Xavier, né en 1980 à Paris (XVIe) ; Ségolène-Marie-Sophie, née en 1983 et Agathe-Marie-Sylvie en 1985, toutes deux à Paris (XVIIe).

- Xavier-Isidore-Marie Leroy, né à Neuilly, le 16 février 1958, financier, qui épousa par contrat le 13 juin 1984, puis à la mairie de Champcueil comme sa sœur, le 16 du mois, Béatrice-Marie-Gabrielle Gaultier de La Ferrière. Ils eurent pour enfants : Mathilde-Marie-Guillemette, née à Paris (XVIIe) en 1991 ;

[118] Ibid, p. 42-43.

[119] Indication portée dans la donation-partage des époux Leroy à leurs enfants du 30 décembre 1993 devant notaire à Paris.

[120] Ibid.

Alexia-Marie-Stéphanie, née même lieu, en 1993 ; et Olivier-Hervé-Isidore, né, idem, en 1995.

François-Isidore Leroy décéda à Neuilly, le 26 octobre 2002, âgé de 85 ans.

Sa veuve Monique-Marie-Dormeuil disparut, quant à elle, à Neuilly, le 20 décembre 2017, âgée de 91 ans.

Épilogue de la famille en Essonne



Figure 13: Propriété des Leroy aux Montils de 1963 à 2017, fonds privé.

À compter de 1963, le couple Leroy-Dormeuil fit bâtir une résidence secondaire dans le style Ile-de-France sur le site de l'ancienne maison du garde-chasse du bois des Montils, établie là au XVIII[e] siècle (fig.13).

Après la cession du château de Moulignon en 1977, démoli en 1984, la famille vînt s'établir dans cette demeure jusqu'à sa cession en 2017. Elle y reçut là pour les chasses les personnalités du moment, politiques, économiques ou locales. La fermeture de l'usine de Ponthierry en 1982, du fait de la crise et aux mutations économiques des années 1970, mit un terme à la grande saga industrielle des Leroy[121].

Le bois des Montils (fig.14), constitué progressivement au cours du XIX[e] siècle, principalement par Charles Leroy, grand amateur de chasse, puis par Louis-Isidore durant les dernières années de sa vie[122], fut cédé, quant à lui, au Département de l'Essonne en juin 2021[123]. Par cette vente, la famille Leroy abandonnait là une partie significative de ses biens fonciers sur Champcueil.

[121] Cf. Lacour, 2009, p. 66-70.

[122] Il acquit en 1896 les bois de son frère Charles des mains de sa veuve et de sa fille. Acquisition qui vînt compléter les bois de la grande ferme d'Auvernaux acquise en 1894 (cf. Cachau, 2023, p. 51-53).

[123] Cf. Cachau, 2023, p. 90-93.

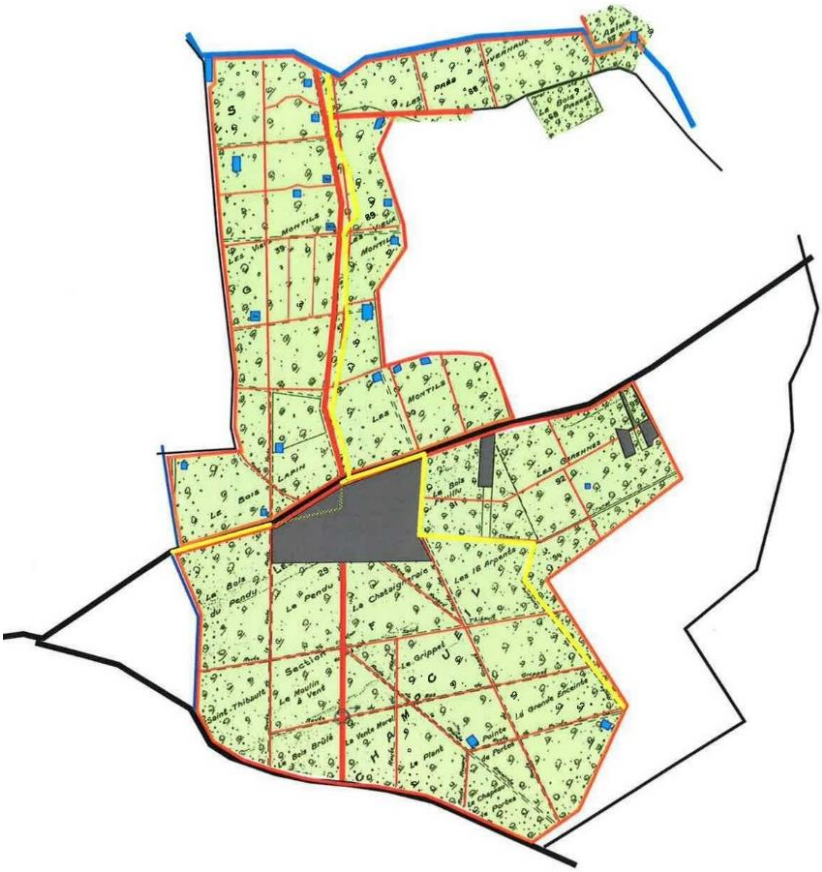


Figure 14: Plan d'ensemble des bois des Montils, propriété Leroy, en 2021.

Elle demeure néanmoins toujours possessionnée sur la commune. On trouvera dans le cimetière, les caveaux (fig.15) contenant le souvenir des acteurs de cette grande famille d'industriels et de propriétaires essonniens.



Figure 15 : Sépultures Leroy et Alliés, cimetière de Champcueil, fin XIXe siècle, cliché Ph. Cachau.

1743, Jeanne Antoinette Poisson, future madame de Pompadour, marraine à Étiolles

Cathie DELCELLIER, Frédéric GATINEAU

On connait les liens qu'a tissé la future Madame de Pompadour avec Étiolles.

Tout commence en mars 1741 quand le fermier général Charles François Le Normant de Tournehem, après avoir veillé à l'éducation de Jeanne-Antoinette Poisson, lui fait épouser, dès qu'elle eut 19 ans, son neveu et héritier Charles Guillaume Le Normant, d'Étiolles. Tournehem était probablement le père biologique de Jeanne-Antoinette. Il en est devenu le tuteur légal lorsque le père légal de Jeanne fut contraint de quitter la France en 1725. En épousant Lenormant, Jeanne devint « Madame d'Étiolles » et va y résider habituellement. A cette époque Étiolles compte deux châteaux, appartenant tous deux à Tournehem. Ce dernier installe le jeune couple dans celui qu'il n'occupe pas lui-même, et donne la seigneurie d'Étioles à son neveu.

Jeanne-Antoinette et Charles Guillaume Le Normant ont eu un fils, Charles Guillaume Louis, né le 26 décembre 1741, mais décédé très tôt.

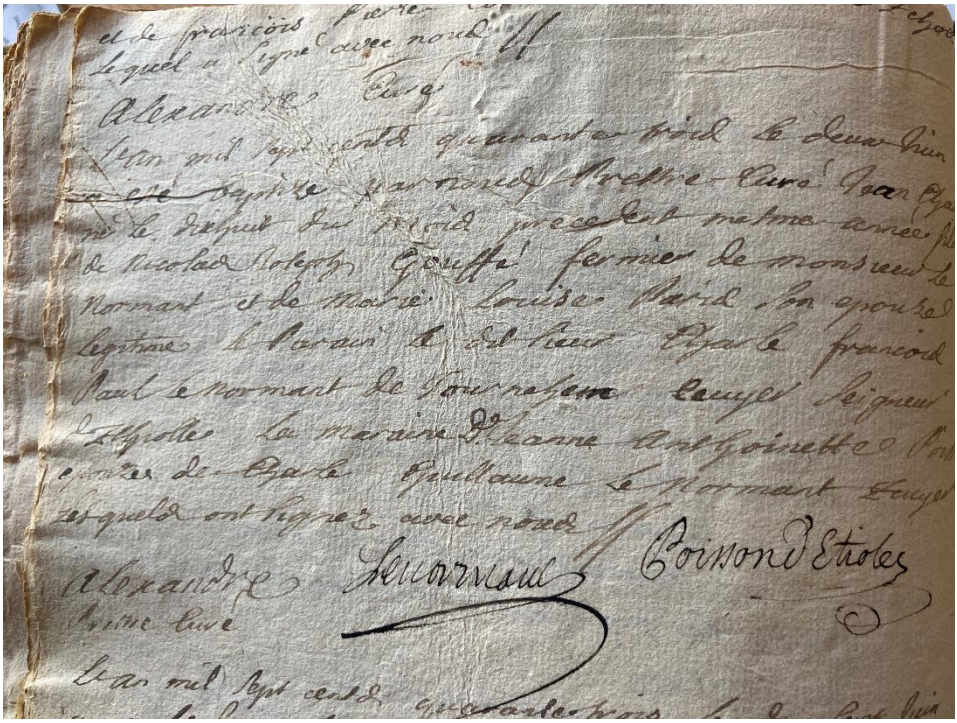
On prétend que 1743 serait l'année décisive pour Madame d'Étiolles. Après une première rencontre en forêt de Sénart, dès février, le roi Louis XV aurait revu plusieurs fois Jeanne Antoinette. Quoiqu'il en soit, le 2 juin de cette année, Lenormant et son épouse sont à Étiolles et signent respectivement « Lenormant » et « Poisson d'Etioles » en tant que parrain et marraine du fils de leur fermier.

L'an 1743 le deux juin a esté baptisé par nous prêtre curé Jean Charles né le 18 du mois précèdent mesme année fils de Nicolas Joseph Gouffé fermier de Monsieur Le Normant et de Marie Louise Paris son épouse légitime. Le parrain ledit sieur Charles François Paul Le Normant de Tourneheim, écuyer, seigneur d'Ethiolles, la marraine Jeanne Anthoinette Poisson épouse de Charles Guillaume Le Normant écuyer

Lesquels ont signé avec nous
Alexandre prêtre curé [1]
Poisson d'Etioles
Lenormant [2]

[1] Alexandre sera curé d'Étiolles de 1742 à 1768.

[2] BMS Étiolles.



Paroisse Saint-Martin d'Étiolles, acte de baptême du 2 juin 1743.
(Archives communales d'Étiolles)

Qui sont donc ces Gouffé ?

Le père du petit baptisé, Nicolas Joseph Gouffé, est né en novembre 1714 à Gonesse, il est le dernier né d'une fratrie de douze enfants (quatre filles et huit garçons) dont sept sont décédés en bas âge. Son père Antoine Gouffé est procureur fiscal de Gonesse. Son frère Antoine Gouffé, né en 1700, a épousé une certaine Anne Marie Poisson[3]. Nicolas Joseph Gouffé et son épouse Marie Louise Paris[4] ont eu quatre filles, toutes nées à Gonesse et baptisées à la paroisse Saint-Nicolas entre 1740 et 1751. Leur fils né en 1743 est le seul qui soit né à Étiolles.

La date du baptême de l'enfant Gouffé pose question. Il intervient près de 15 jours après la naissance de l'enfant ce qui est tout à fait anormal pour l'époque. L'acte précise qu'il s'agit bien d'un baptême et non d'un complément de cérémonie après un ondoiement comme cela arrive en cas de danger de mort. D'ailleurs aucun ondoiement par la sage-femme, ou autre quidam, n'est consigné sur le registre d'Étiolles en mai 1743 comme c'était l'usage en pareil cas. Alors pourquoi a-t-on attendu 15 jours pour baptiser Jean Charles ?

[3] Était-elle parente de Jeanne Antoinette ?
[4] Ces Paris sont-ils liés à Jean Paris de Montmartel, parrain de Jeanne Antoinette en 1721 ?

Le petit Jean Charles Gouffé mourra à l'âge de 26 mois. Il fut enterré le 2 août 1745 au cimetière d'Étiolles : *« L'an mil sept cent quarante cinq le deux aout a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par nous curé, Jean Charles décédé cette nuit âgé de vingt six mois, fils de Nicolas Charles Gouffé fermier de cette paroisse et de Marie Louise Paris en présence de Adrien Doré vigneron de cette paroisse lequel a déclaré ne savoir signer et de Jean Baptiste Delafoix maitre d'école lequel a signé avec nous ».*

Quant aux époux Lenormant d'Étiolles ils eurent un deuxième enfant, une fille, née le 10 août 1744 à Paris ; elle sera appelée Alexandrine.

L'année suivante, 1745, sera la véritable année déterminante pour Madame d'Étiolles. Tout s'enchaîna très vite : le 25 février, soit huit mois après la naissance de sa fille, Jeanne Antoinette rencontre le Roi au bal masqué pendant la célébration des noces du Dauphin ; le 31 mars elle fait sa première apparition à Versailles. Le 6 mai, le Roi part pour la campagne des Flandres. Jeanne-Antoinette est alors logée à Brunoy chez son parrain, Jean Paris de Montmartel[5] et ensuite à Étiolles. Le 24 juin 1745, Louis XV lui fait don du domaine de Pompadour. Le 7 juillet, Madame d'Étiolles reçoit le titre de marquise. Le 2 septembre, elle quitte Étiolles et s'établit au palais des Tuileries où l'on célèbre le retour du Roi. La présentation officielle de la nouvelle favorite à Versailles se déroule le 15 septembre 1745. Étiolles fut donc un extraordinaire marchepied pour l'ascension sociale de Jeanne Poisson.

Que sont devenus les Gouffé ?

Il semble qu'on ne les voit plus à Étiolles après 1745, comme si le départ de Mme d'Étiolles les avait entrainés à quitter le pays.

En 1748 on retrouve la famille à Gonesse, paroisse Saint-Nicolas, pour le décès d'Antoine Gouffé, frère de Nicolas Joseph. Notre ancien « fermier de M Lenormant » est devenu marchand boulanger. En 1749 le même Nicolas Joseph est parrain de son neveu par alliance toujours à Gonesse. Le 26 juin 1750, il baptise sa fille Marie Jeanne Victoire[6].

Il décède le 10 novembre 1753, et fut inhumé dans la chapelle Sainte-Victoire de l'église Saint-Nicolas de Gonesse[7]. L'année suivante sa veuve se remarie avec Jean Claude Gouffé.

---

[5] Jean Paris de Montmartel avait acquis la seigneurie de Brunoy en 1722, l'année qui a suivi celle du baptême de Jeanne Antoinette à Paris.

[6] *« L'an mil sept cent cinquante le vingt sixième juin a été baptisé sur les fons de cette église Marie Jeanne Victoire fille de Nicolas Joseph Gouffé marchand boulanger en cette paroisse et de Marie Louise Paris son épouse née aujourd'hui ; ont été parain Michel Paris fils de Jean Paris marchand boulanger en cette paroisse, la marraine Marie Louise Gouffé fille d'Antoine Gouffé en son vivant marchand boulanger en la paroisse de Saint-Pierre de ce lieu lesquels ont signé avec nous. »*

[7] *« L'an mil sept cent cinquante trois, le onze novembre a été inhumé dans la chapelle de Sainte Victoire de cette église Nicolas Joseph Gouffé ancien boulanger âgé de quarante ans ou environ décédé le jour précédent. Etant présents à la sépulture Jean Paris beau père du défunt, Vincens Destort, Charles Simon Chapon beaux frères, Antoine Meunier*

Une de ses sœurs est restée à Corbeil, bien après la fin du bref passage de Nicolas Joseph Gouffé à Étiolles. En 1748, lors d'une vente, on trouve Marguerite Gouffé femme de Nicolas Jacques Tourneur « *demeurant faubourg Saint-Lieunnard paroisse de Corbeil* ». L'année suivante, lors de la succession de la même Marguerite Gouffé, on trouve un certain « *Charles Guyet vigneron à Étiolles, seul héritier de Marguerite Gouffé, sa mère veuve de Charles Guyet* »

La fille de Madame de Pompadour marraine à Étiolles en 1749

Malgré son départ du village en 1745 les liens de la Pompadour avec Étiolles n'ont pas été tout à fait rompus. L'étude attentive des registres de catholicité de la paroisse Saint-Martin nous révèle un autre acte important durant l'année 1749 :

Le 14 décembre a esté baptisée Alexandrine Charlotte Pauline, née cette nuit, fille de Monsieur Paul Jaubert inspecteur de la forêt de Senart et concierge de monsieur Le Normant de Tourneheim, seigneur de cette paroisse et de dame Catherine Marguerite Bourgeois son épouse légitime.

Le parrain Monsieur Charles François Le Normant de Tournehem ci-dessus nommé, directeur et ordonnateur général des bâtiments du roy, jardins, arts et manufacture et conseiller du roy en ses conseils, la marraine mademoiselle Jeanne Alexandrine Le Normant d'Etiole fille de Monsieur Charles Guillaume Le Normant chevalier et fermier général et de Madame Jeanne Anthoinette Poisson. Le parrain, en son absence, représenté par Gilles Imbert, la marraine par Magdeleine Normant, tous les deux domestiques de la maison.

Alexandre curé [8] ».

La petite Alexandrine était alors âgée de 5 ans. A ce titre on comprend très bien qu'elle fut absente d'Étiolles. De plus 1749 correspond à l'année où elle a été placée au couvent des Dames de l'Assomption, à Paris, là où étaient élevées les filles de la plus haute noblesse. La Pompadour, nourrissait de grandes ambitions pour sa fille. Elle envisagea pour Alexandrine plusieurs projets de mariage. Alexandrine mourut à l'âge de neuf ans, d'une foudroyante crise d'appendicite. La marquise n'eut jamais d'autres enfants.

neveu, tous marchands boulangers en cette paroisse et autres parens qui ont signé avec nous » ; BMS Saint-Nicolas de Gonesse.

[8] BMS Étiolles.



Portrait d'Alexandrine Le Normant d'Étiolles jouant avec un chardonneret (attribué à Boucher)

La Pompadour marraine

En dehors d'Étiolles Mme de Pompadour fut marraine au moins trois autres fois à Versailles.

Le 24 janvier 1750 fut baptisé à la paroisse Saint-Louis, Jean Marc Quesnay, fils de Blaise Guillaume Quesnay, « intéressé dans les affaires du roi » et de Catherine d'Eguillon.

Au côté de Mme de Pompadour le parrain fut Pierre Devoyer, comte d'Argenson ministre et secrétaire du roi dans le département de la Guerre.

Le 7 décembre 1750 fut baptisé Louis Jean, fils de Jean François Antoine, porte arquebuse du roy, et de dame Aldegonde Gérard de la Lourson. Auprès de Mme de Pompadour en marraine, le parrain était le Roi lui-même. Absent, Louis XV fut représenté par le duc d'Aumont.

En mars 1761 Mme de Pompadour fut, toujours à Versailles, marraine de Jean Louis Hevin, fils de Prudent Hevin, *« maitre chirurgien, procureur du roi, chirurgien de madame et vice-directeur de l'académie de chirurgie »* et de Marie Jeanne Nicole Quesnay. Le parrain fut Louis de Noailles, comte d'Ayen.

À chaque fois elle est présente et signe « marquise de Pompadour ».

Sulpice Chrétienne

François FORTIN

La cloche de Saint-Sulpice-de-Favières

Tel est le nom de l'unique cloche ayant échappé aux réquisitions révolutionnaires et encore présente à ce jour dans le clocher de Saint-Sulpice.

En effet, dans la lignée du décret de l'Assemblée Nationale du 2 novembre 1789 qui mettait à la disposition de la Nation tous les biens de l'Église en contrepartie de la prise en charge de la rémunération des prêtres, un autre décret, celui-ci daté du 6 août 1791, stipule que le métal des cloches sera utilisé pour fabriquer des pièces de monnaie. En septembre de la même année, un nouveau texte mentionne également les vases, meubles et ustensiles de bronze et de cuivre. A ce stade, ces dispositions ne visent que les cloches et autres ustensiles provenant de paroisses et communautés religieuses supprimées, mais, le 22 avril 1792, ces mesures sont étendues aux cloches de toutes les églises, chapelles et oratoires. Toutefois, le choix est laissé aux municipalités de conserver les cloches de leurs communes.

En 1793, face à l'Europe coalisée, la France doit renforcer ses armées en hommes et en matériel. Le métal des cloches ne sera plus converti en monnaie mais en canons. Le 23 juillet de cette année, la Convention Nationale décrète *« qu'il ne sera laissé qu'une seule cloche dans chaque paroisse ; que les autres seront mises à la disposition du Conseil exécutif qui sera tenu de les faire parvenir aux fonderies les plus voisines dans le délai d'un mois pour y être fondues en canons »*. Cette fois, les municipalités doivent s'exécuter en se considérant bien heureuses que les protestations de la population aient été entendues et qu'on ne leur retire pas la totalité des cloches.

Lors de la visite de Couturier à Saint-Sulpice (2 novembre 1793), le délai fixé est déjà dépassé mais la municipalité s'engage à descendre les cloches et les transporter au district d'Étampes *« sans délai »*. Nous ignorons quand l'opération fut réalisée, aucun des documents consultés ne mentionnant cet évènement.

On sait très peu de chose des cloches présentes dans le clocher de Saint-Sulpice avant la Révolution si ce n'est que lors de la visite archidiaconale du

jeudi 8 octobre 1461, elles étaient au nombre de trois[1]. Sulpice Chrétienne ne faisait pas partie de celles-ci, n'ayant été fondue et baptisée qu'en 1773[2] .

La dédicace

François de Guilhermy[3] nous donne le relevé suivant des inscriptions figurant sur la cloche :

L'AN 1773 JAY ETE BENISTE PAR ME CHARLES CHAUVOT
CURE DE CE LIEU ET NOMMEE SULPICE CHRETIENNE PAR MRE
CHRETIEN DE LAMOIGNON FILS DE MRE DE LAMOIGNON
PT A MORTIER AU PARLEMENT DE PARIS SEIGR MARQUIS
DE BAVILLE BARON DE ST YON & AUTRES LIEUX ET DLE
ETH THESE CHARLOTTE LE MAIRAT
CLAUDE HERET MARGUILLIER ANDRE BARUE SINDIC
SIMONNOT FONDEUR

Intrigué par le prénom de Charles donné au *« curé de ce lieu »,* nous avons voulu nous assurer par nous-même de l'ensemble des inscriptions. En effet, si l'abbé Chauvot était bien curé de Saint-Sulpice en 1773, il se prénommait Jean-Baptiste Edmé et non Charles. Quel que soit le responsable de cette erreur, donneur d'ordre ou fondeur, il a dû se faire « sonner les cloches », mais un peu tard, quand Sulpice Chrétienne fût libérée de son moule !

D'autres erreurs, mais celles-ci dues, sans doute, à un relevé trop hâtif ou effectué dans de mauvaises conditions nous sont apparues. C'est ainsi qu'il fallait lire les prénoms de la marraine : LSE (pour Louise), et non ETH (pour Etiennette ou Ethiennette comme on l'écrivait à l'époque), THESE (pour Thérèse), CHARLOTTE.

L'avant dernière inscription est en réalité : HERET CLAUDE NACIVET ANDRE BARUE SINDIC. La mention « Marguillier » ne figure pas bien que, de fait, HERET et NACIVET devaient être tous deux marguilliers[4].

[1] Le diocèse de Paris couvrant une superficie comparable à celle de l'Ile-de-France mais avec des limites différentes était alors divisé en cinq parties dont l'archidiaconé de Josas qui couvrait la partie sud-ouest du diocèse. Les visites périodiques dites archidiaconales avaient pour objet l'inspection des paroisses. A cette occasion, Jean Mouchard, vicaire de Jean de Courcelles archidiacre de Jonas et représentant de celui-ci dressait l'état des lieux de chaque paroisse : entretien de l'église et des objets du culte, respect des règles apostoliques, relations entre les villageois et leur curé, etc

[2] Certaines paroisses avaient pour pratique de noter les baptêmes ou bénédictions de cloches dans leurs registres. Ce n'était pas le cas à Saint-Sulpice et seule la mention de l'année 1773 figurant sur la cloche nous permet de dater Sulpice Chrétienne.

[3] François de Guilhermy déjà cité dans « Un funeste individu » voir note (8) de ce chapitre.

[4] Les marguilliers, nommés parfois « fabriciens », étaient les paroissiens élus à la tête de la « fabrique », organisme en charge de la gestion des biens et des comptes de la paroisse.

Faut-il en déduire que le Baron de Guilhermy répugnait aux ascensions quelque peu acrobatiques et qu'il préférait déléguer un commis moins expert que lui-même pour relever les données pour son compte ?



Cliché René Lejeune
L'auteur, lors d'une visite à Sulpice Chrétienne

Le sindic (syndic) était élu par les villageois pour les représenter et défendre leurs intérêts.

Le fondeur, qui ne mentionne pas son prénom, ni même l'initiale de celui-ci, est à coup sûr membre de cette famille Simonnot originaire de Breuvannes-en-Bassignies haut lieu de la fonderie.

Le diamètre de Sulpice Chrétienne est de 110 cm et sa hauteur d'environ 90 cm. On peut en déduire très approximativement un poids de 900 kg.

Les fondeurs de la cloche

Qui se cache derrière ce patronyme de Simonnot fondeur de Sulpice-Chrétienne ? Un seul saintier ou deux ou trois de la même famille ? Les quelques données généalogiques que nous avons pu recueillir sur cette famille nous présentent Nicolas et Jean Simonnot, fils de Jean, laboureur à Breuvannes, décédé en 1695. Les deux fils, tous deux fondeurs de cloches, nés respectivement en 1682 et 1686 ne peuvent être les auteurs de Sulpice Chrétienne car décédés en 1745. Nous ignorons si Jean a une descendance, mais son frère ainé a au moins trois fils, eux aussi fondeurs de cloches. Ce sont Joseph, Pierre et Nicolas nés respectivement en 1705, 1708 et 1713 à Breuvannes. Joseph se marie et s'installe à Damville (27) alors que Nicolas s'établit à Nonancourt (27) où il contracte trois mariages et a une nombreuse descendance qui ne semble pas comporter de successeur à leur père. De son côté, Joseph a un fils Joseph Nicolas, lui-même saintier, né en 1738 à Damville et qui mourra en 1780 à Nonancourt chez son oncle Nicolas (décédé en 1785) où il demeurait depuis plusieurs mois.

Joseph et Nicolas, de la seconde génération des Simonnot fondeurs, s'étant établis dans l'Eure, on ne s'étonnera pas de retrouver leurs œuvres dans diverses communes de ce département. En 1741, à Limbeuf (désormais rattaché à Criquebeuf-la Campagne) ce sont Nicolas et Joseph associés à J.B. Brocard qui fondent deux cloches.

En 1751, Joseph, avec Jean Cavillier et Jean-Baptiste et Claude Dubois (également originaires de Breuvannes) réalisent la grosse cloche de Sainte-Croix de Bernay. En 1772, Nicolas exerce son art à Saint-Ouen-de-Mancelles, etc. Mais les affaires ne vont pas toujours sans problèmes car, en 1766, Nicolas est en procès contre la fabrique de Fontaine-la-Guyon insatisfaite de la réalisation de sa commande ! On a vu que la famille Simonnot étend son activité jusqu'au Hurepoix. Joseph étant décédé à cette date, est-ce Nicolas ou Joseph Nicolas, ou peut-être oncle et neveu ensemble, qui auraient conçu Sulpice Chrétienne ?

Le curé de Saint-Sulpice

La fonte et la bénédiction d'une cloche comptaient parmi les évènements exceptionnels très prisés des paroissiens, particulièrement quand les parrain et marraine, personnages de haut rang, investissaient le village, accompagnés d'une nombreuse suite.

Jean-Baptiste Edmé Chauvot est issu d'une famille de notables bourguignons. Né le 13 janvier 1737 à Saint-Vérain (58), il est le deuxième d'une fratrie de treize enfants. Son père est receveur de l'abbaye des Echarlis (Villefranche) et son grand-père maternel est conseiller du Roi, lieutenant à la maréchaussée de Gien, bailli de Saint-Fargeau et de Saint-Vérain. Son oncle maternel Edmé Nicolas Chenou n'est autre que l'ancien curé de Saint-Sulpice-de-Favières où il a exercé son ministère à partir de janvier 1740. En 1769, Jean-Baptiste Edmé Chauvot rejoint son oncle à Saint-Sulpice et y signe ses premiers actes avec la mention « chanoine » puis, en tant que vicaire, assure un certain nombre de cérémonies de baptême, mariages et sépultures jusqu'à la fin de l'année 1771.

Edmé Nicolas Chenou, âgé de soixante ans, se retire alors et son neveu prend la charge pastorale de Saint-Sulpice en janvier 1772[5].

Au cours de son ministère, Chauvot procèdera, en son église, à l'union de sa jeune sœur Marie Cécile avec Louis Antoine Riccate, avocat au Parlement et au baillage de Meudon, (26 novembre 1777), en présence de leur sœur Marie Chauvot et de leur frère Edmé Pierre Chauvot de Beauchêne. Ce dernier est un personnage important qui exerce la fonction de médecin consultant du Roi sous Louis XVI puis Louis XVIII et Charles X. Napoléon 1er le nommera médecin de l'Ecole normale et du Corps législatif en 1810 et il sera fait chevalier de la Légion d'honneur en 1820. Il est aussi connu en tant qu'auteur de « Maximes, réflexions et pensées diverses » publiées en 1819.

C'est également l'abbé Chauvot qui baptisera le jeune noir envoyé d'Afrique par le Chevalier de Boufflers à la Comtesse de Blot en 1787[6].

Quand arrivent les jours sombres de la Révolution, Jean-Baptiste Edmé Chauvot et son vicaire Jacques François Drieu sont parmi les rares prêtres du district d'Etampes à refuser de prêter serment à la Constitution civile du clergé[7]. De ce fait, ils ne sont plus autorisés à assumer leurs fonctions ecclésiastiques. Le curé, responsable de la paroisse depuis trente-deux ans, et le fidèle vicaire qui l'a assisté ces cinq dernières années quittent le village fin 1791.

Nous savons, par le témoignage de Grégoire Gilbert Charpie[8] (9) que l'abbé Chauvot se retire à Sens au milieu de sa famille. Il y décèdera le 20 janvier 1821, âgé de 84 ans.

Le parrain et la marraine de la cloche

Le parrain de Sulpice Chrétienne est Chrétien Guillaume de Lamoignon. Ses ancêtres, marquis de Bâville (Saint-Chéron) depuis plusieurs générations sont également barons de Saint-Yon et seigneurs de Saint-Sulpice. C'est pourquoi, lors de la réfection de la voûte de l'église et de la toiture de l'église en 1687, le grand-père de Chrétien Guillaume, Chrétien François, pourvoyeur des fonds nécessaires aux travaux, a fait reproduire le blason de sa famille sur la clé d'arc séparant la partie de la nef surmontée de voutes d'ogive de celle coiffée d'une voûte en berceau.

Comme le veut la tradition familiale, Chrétien Guillaume est magistrat. Il représente la dernière de cinq générations consécutives de présidents à mortier du Parlement de Paris, c'est-à-dire de présidents ayant autorité sur tous leurs confrères présidents des parlements situés dans diverses villes du royaume. Cette appellation vient du nom de leur coiffure signe de leur dignité, le mortier, une

[5] Les abbés Diverneau, Brasseur et Thomine qui sont parfois cités comme ayant été curés de Saint-Sulpice entre Chenou et Chauvot, n'étaient en réalité que vicaires.

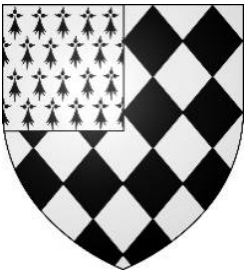
[6] Voir le chapitre « Paul Eugène ».

[7] La Constitution civile du clergé, votée par l'Assemblée constituante le 12 juillet 1792 réorganise l'Église catholique en France. Les prêtres qui refusent de prêter serment à cette Constitution, les « réfractaires », sont remplacés. Certains s'exilent, quant à ceux qui restent sur le territoire national (une grande majorité) nombre d'entre eux seront persécutés. Voir chapitre « Un funeste individu ».

[8] « Vie de Saint-Sulpice le bon » par l'abbé Ferre.

lourde toque de velours noir garnie de deux galons dorés. Chrétien Guillaume est passionné de botanique et constitue une importante collection de végétaux dans le parc du château de Malesherbes (45) acquis par son père Guillaume en 1718 et où il réside. En 1776, il fait construire dans ce parc une maison destinée à sa petite-fille Aline Thérèse qui deviendra l'épouse de Jean-Baptiste Auguste de Chateaubriand.





Chrétien Guillaume de Lamoignon de Malesherbes (1721 – 1794)

Également doté de responsabilités politiques, il sera directeur de la Librairie et, à ce titre, favorisera la publication de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Sous le règne de Louis XVI, il sera secrétaire d'État à la Maison du Roi puis membre du Conseil d'En-haut et jouira d'une réputation d'homme vertueux et désintéressé, aux idées progressistes. Ses propositions de réformes ne seront malheureusement pas suivies. En 1792, de retour de Lausanne où il a rendu visite à sa fille, il s'offre à défendre Louis XVI durant son procès qui doit s'ouvrir au mois de décembre. Le Roi, sans illusion, accepte et répond à son futur avocat : *« Votre sacrifice est d'autant plus généreux que vous exposez*

votre vie et que vous ne sauverez pas la mienne ». C'est sous le nom de Lamoignon de Malesherbes, voire simplement Malesherbes que l'avocat du Roi restera dans l'histoire.

Louis XVI aura raison sur les deux points. Lors de la grande Terreur, Lamoignon est arrêté avec toute sa famille au château de Malesherbes. Tous jugés et condamnés à la guillotine, ils seront exécutés dans le courant du mois d'avril 1794 : Catherine Louise et Anne Nicole, sœurs aînées de Chrétien Guillaume, sa fille Antoinette Marguerite Thérèse et son gendre Le Peletier de Rosambo, Aline Thérèse, fille de ces derniers et son mari Jean-Baptiste Auguste de Chateaubriand, frère aîné de l'écrivain et, bien entendu, Lamoignon de Malesherbes lui-même, déclaré *« complice d'une conspiration qui a existée depuis 1789 contre la souveraineté du peuple ».*

Doué de cent fois plus d'esprit que ses bourreaux, il aurait, son pied heurtant une pierre au sortir de sa geôle pour se rendre à son supplice, prononcé les paroles suivantes : *« Mauvais présage ! à ma place un romain serait rentré »*[9].

La marraine, Louise Thérèse Charlotte le Mairat est une jeune fille âgée de dix-neuf ans tout au plus. Si son nom n'a pas marqué l'histoire, elle n'en est pas moins descendante d'une famille prestigieuse. Fille de Louis Charles, défunt marquis de Bruyères-le-Châtel, ancien Conseiller du Roi et président de la Chambre des Comptes, elle sera encore mineure (moins de 25 ans à l'époque) quand elle épousera le 13 avril 1779 dans la chapelle du château de Saint-Maurice-Montcouronne Pierre Annet de Gibertes, baron, ancien page du Roi. Louise Thérèse Charlotte sera présentée au Roi et à la famille royale le 6 janvier 1782.

Son nom n'étant pas, contrairement aux autres, inscrit en relief sur la cloche mais gravé à postériori dans le métal, on peut supposer que le choix de la marraine n'est intervenu qu'après la commande et la fonte de Sulpice Chrétienne.

[9] On retrouve cette citation sous la plume de Chateaubriand qui commente ainsi l'invasion de la Russie par les troupes impériales en 1812 : *« On a raconté que le cheval de Napoléon s'abattit et qu'on entendit murmurer : c'est un mauvais présage, un romain reculerait. Vieille histoire de Scipion, de Guillaume le Bâtard, d'Edouard III, et de Malesherbes partant pour le tribunal révolutionnaire ».* Mémoires d'Outre-Tombe – Livre vingt-unième.

Un plan inédit du prieuré de Chalo-Saint-Mars (1775)

Frédéric GATINEAU

Parmi le riche fonds des archives de l'abbaye de Josaphat conservé aux archives départementales d'Eure-et-Loir on trouve un plan daté du 2 mai 1775 intitulé *« Brouillon du plan du prieuré de Châlo Saint Mars composé de maison, grange, écurie, estable, cour, jardin, coutil, prés, terres labourables des terres du prieuré de Châlo »*[1].
Quoique schématique ce plan est bienvenu car, à notre connaissance, il n'y a pas de plan ancien du centre du village de Chalo.
Les différentes légendes de ce plan sont inscrites dans trois sens différents.
On peut lire successivement :

« Eglise »
Le plan de l'édifice est assez schématique. Les contreforts figurés ne correspondent pas à leurs emplacements réels. Les huit colonnes intérieures correspondent à peu près aux colonnes existantes. Sont figurés aussi l'emplacement de trois autels au chevet, (au fond du chœur et des deux bas cotés), ainsi que deux autels contre les dernières colonnes de la nef, juste avant l'entrée dans le chœur. On sait, grâce aux registre paroissiaux, qu'il existait effectivement dans l'église de Chalo outre l'autel du prieuré, un autel dédié à la Sainte Vierge, un autel dédié à St Sébastien (cité dès 1524)[2], un autel dédié à St Fiacre et à St Jacques en 1687 et un autel à Ste Anne cité en 1690. On ne sait ni où étaient situés ces différents autels ni lequel était dédié au service de la paroisse.
La sacristie construite le long du bas-côté nord n'y apparait pas. Une sacristie est pourtant citée à l'occasion d'un vol commis dans l'église en 1733.[3] Elle a été

[1] AD 28 H 2221.
[2] AD 28 H 2167.
[3] Voici le compte rendu de l'événement rédigé par le curé Laisné : *« L'an mil sept cent trente-trois entre le neuf au dixième jour de février pendant la nuit, l'Église de Saint Médard de Châlo Saint Mars a été volée; les voleurs ayant passé la rivière derrière le mur du jardin du Prieuré, sont arrivés à la grande fenestre de la Sacristie, s'étant servis d'une selle a buée et du soliveau de bois d'orme ont fait une pesée, par ce moyen ont forcé une des barres de fer de la dite fenestre et sont entrés dans la Sacristie; avec le feron de deux coutres de charrue ont cassé toutes les serrures, le cadenas et la serrure*

considérablement restaurée en 1816.[4] La même sacristie apparait sur le plan cadastral de 1824. On sait que l'actuelle sacristie, beaucoup plus grande que la précédente, a été construite aux frais de M. Masse de Combles en 1861[5].
Ne figure pas non plus sur ce plan de 1775 l'édicule protégeant le porche de l'église, bien visible sur le plan cadastral de 1824 ainsi que sur le plan d'alignement de 1835 et qui sera supprimé par la suite.

« Prieuré » et son *« Jardin de 18 perches[6] et 3 pieds carrés »*
Le prieuré de Chalo a été fondé sans doute vers 1127 suite à l'échange d'une maison près de l'église de Châlo entre l'abbaye de Josaphat[7] et Jean de Châlo. La donation a été confirmée par l'évêque Geoffroy de Chartres en 1144[8]. Du XII[e] siècle jusqu'en 1790, Chalo-Saint-Mars sera desservi, d'abord par des moines de l'abbaye de Josaphat puis par des prêtres séculiers nommés par la même abbaye. Josaphat possédait d'autres prieurés dans la région : Denisy (près de Ste Mesme), Ablis et Longvilliers[9].
Le bâtiment désigné comme prieuré en 1785 existe toujours, au sud de l'église. Cette grande maison est devenue une école libre au cours du XIX[e] siècle et ce jusqu'en 1967

« Carfour »

Sur le plan est figuré un arbre au milieu de cet espace situé immédiatement au sud du prieuré. Il s'agit de « l'orme du carrefour » dont il est question dans un document qui relate une tempête en 1711 **«** *Le 10 décembre, grand et furieux vent tout le jour, qui a causé beaucoup de ravage sur les arbres et les bat en beaucoup de lieux durant la messe entre dix et onze heures, le vent furieux a enlevé la couverture entière de la grange des dimes dudit sieur curé du costé de la cour du dit prieuré. Chevrons, pannes et tuiles cassés par le vent et par la*

de la grande armoire qui renfermoit toute l'argenterie de l'Eglise, a laquelle ils n'ont point touché, et un coffre fort fermé de deux clefs sous deux serrures lequel coffre contenant tous les papiers de la fabrique étoit ouvert au milieu de la sacristie, les papiers épars sur le carreau. Le dimanche dixhuitième janvier, Anne Maillard voeufve de François Dupont avoit donné a Simon Dutartre Marguillier en charge, la somme de soixante et dixhuit livres douze sols pour le reliquat du compte de feu Cantien Dupont ancien Marguillier, savoir soixante livres en une quittance signée Sergent et dix huit livres douze sols en argent, laquelle somme de dix huit livres douze sols a été prise par les voleurs. La porte de la sacristie avoit été ouverte, les voleurs ayant eu besoin du fallot et d'un Cierge qu'ils ont allumé pour les éclairer sont entrés dans l'Eglise, pour prendre ce fallot, ils n'ont fait aucun domage dans l'Eglise ; toutes les réparations ont été faittes par Simon Dutartre Marguillier en charge, j'ay Curé soussigné été témoin de tout ce que dessus et ai signé, ». (BMS Chalo).

[4] AD 91 2E 94/19.
[5] AD 91 2O 259.
[6] Une perche équivalait à 50 m² environ.
[7] L'abbaye de Josaphat était située à Lèves, à l'emplacement de l'actuelle fondation d'Aligre.
[8] AD 28 H 2218.
[9] AD 78 H 1985.

rupture de gros membres de l'orme du carrefour qui sont tombés dessus. Pour la conservation des grains elle sera rétablie en chaume de paille »[10].

« Grande rue du village »
Sur ce plan la rue se prolonge un peu au-delà de la place mais se termine, comme aujourd'hui, en impasse.

« Courti 27 perches » « pré 108 perches »

Le mot courtil désigne un petit jardin. Sur le plan, il est clos de murs sur trois de ses cotés. Quoique situé au-delà de la route de St Hilaire et de la Chalouette, il semble bien faire partie du prieuré, de même qu'un pré de 108 perches qui lui est attenant. Au nord de ces deux pièces, les terres sont dites propriété du sieur Prunelé. Les Prunelé sont à cette époque seigneur des Carneaux, un des nombreux fiefs que compte Chalo. Au sud les terres sont indiquées comme possédées par le sieur Bourel (ou Boures), receveur des tailles. De nos jours le jardin et le pré de l'ancien prieuré constituent le parc André Bouniol.

« Rivière dit La Marette »
Localement le mot marette désigne un ruisseau ou un ancien bief de moulin. Il existe une autre marette à Guillerval. La Marette de Chalo se présente comme une dérivation de la Chalouette qui, à partir du hameau de la Voie Neuve va rejoindre la même rivière un peu au-dessus du moulin de la Ferté.

« Grand Cimetière », « Petit cimetière »

À Chalo-Saint-Mars, tout au long des actes de sépulture de l'ancien régime, les inhumations se font tantôt au « grand ou au petit cimetière ». En 1667 le compte rendu d'une visite archidiaconale précise que dans la paroisse : *« Il y a un petit cimetière qui sert ordinairement à enterrer les morts. Le grand cimetière est ouvert et les murailles abattues en sorte que les bestiaux y vont paitre. L'archidiacre ordonne que ledit cimetière soit clos »*. En 1808 les deux cimetières sont encore mentionnés. Sur le plan cadastral de 1824, l'espace du petit cimetière est encore libre de construction. En 1827 M. Bocquet, marchand au Palais Royal à Paris, établit un mausolée pour la veuve Thibault, sa mère, dans le petit cimetière de Châlo[11].

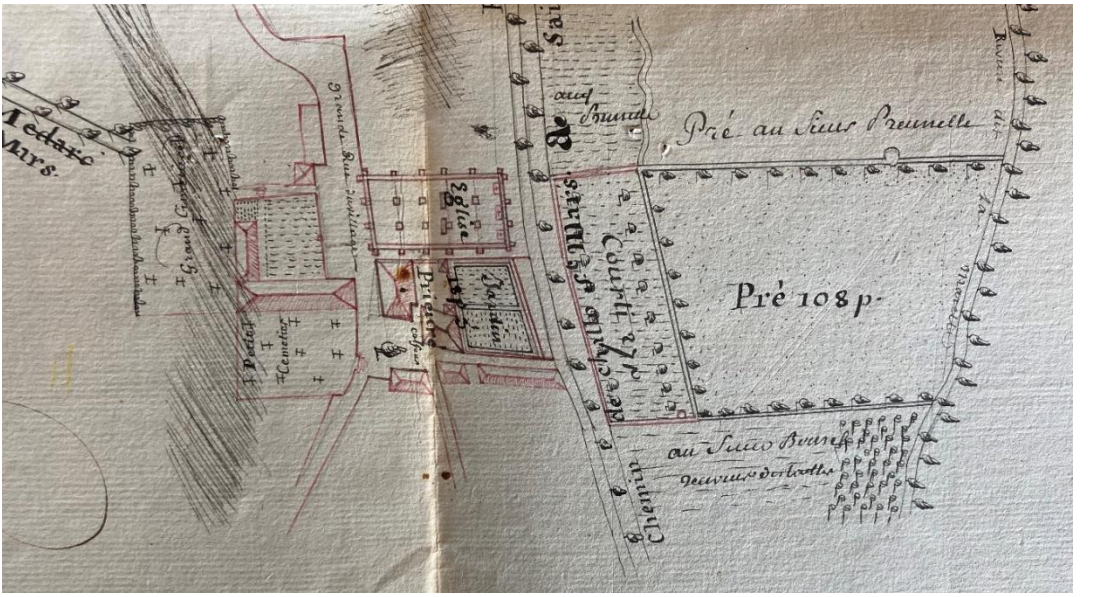
On ne sait pas exactement quand ce petit cimetière a été abandonné au profit du grand, lequel a été plusieurs fois agrandi depuis.

« Chemin de Challo St Mars à Saint Hilaire »

Il s'agit de l'actuelle route départementale 82, dénommée dans cette portion rue Eudes Lemaire.
Chalo-St-Mars bénéficiait du double statut de prieuré et de cure. En principe les deux fonctions de prieur et de curé étaient occupées par deux personnes différentes qui habitaient respectivement au prieuré pour l'un et au presbytère

[10] AD 28 H 2167.
[11] Registre de délibérations du Conseil de fabrique, arch dioc 04-01.

pour l'autre. L'ancien presbytère n'est pas dénommé sur le plan car il ne faisait pas partie des possessions du prieuré mais il était propriété de l'entité paroissiale (cure ou fabrique), cependant il figure bien sur notre plan. Il s'agit du bâtiment situé entre le grand cimetière et l'église, immédiatement le long du mur est du grand cimetière. On sait que ce « nouveau » presbytère avait été bâti en 1746 par le curé Laisné[12]. Cette maison réputée très humide, à cause des terres du cimetière, a été exhaussée par l'architecte Letarvernier en 1866[13]. Le desservant quitte définitivement ce vieux presbytère en décembre 1907. Les curés de Chalo vont alors occuper une autre maison située immédiatement au nord de l'église et ce jusqu'en 1998.



Le plan de 1775 est complété ci-dessous par une photo récente.



[12] AD 78 2 V 29.
[13] AD 91 2O259.

1798, deux courses pour « jeunes gens » sous le Directoire à Villabé

Serge BIANCHI et Frédéric GATINEAU

Il est couramment acquis que la pratique des sports en France débute sous la Troisième République, inspirée largement du modèle britannique et que Pierre de Coubertin en est le porte-parole avec l'instauration des Jeux olympiques. Sans remettre totalement en cause cette idée reçue, des courses de jeunes athlètes sont présentes dans des délibérations concernant le modeste village de Villabé, comprenant moins de 400 habitants en l'an VI (mars 1798). Seraient-ce alors les premières courses organisées en Essonne ? Voici les textes présentant ces événements et quelques réflexions pour en montrer le contexte historique et politique.

Les textes présents auraient pu figurer dans le registre de délibération du village de Villabé, faisant partie du canton et du district de Corbeil, dès 1793-1794 (l'an II). Même acteurs, mêmes références, mêmes rites… Or, nous sommes en 1798 (l'an VI), sous le Directoire, souvent représenté comme une période de réaction au regard d'un an II porteur de l'apogée de valeurs républicaines. Comment expliquer ce paradoxe ?

Des fêtes sportives, civiques, patriotiques et républicaines ?

Les mêmes références calendaires

En apparence les normes républicaines de l'an II et des fêtes de la République « française une et indivisible » (depuis septembre 1792) sont toujours présentes. Le calendrier républicain instauré à l'automne 1793 est bien en place dans la fête du 30 ventôse an VI (20 mars 1798).

Les mêmes acteurs (les classes d'âge) ?

La fête de l'an VI ressemble à s'y méprendre à la fête classique de l'an II, associant les autorités municipales en tête de cortège aux représentants des classes d'âge, les vieillards distingués à côté des « jeunes gens », la garde nationale ou les citoyens en armes, les assesseurs ou représentants de la commune à la justice de paix du canton. Dans la fête du 10 août, une jeune fille, allégorie de la Victoire, porte les symboles et les attributs de la République ; le ruban aux trois couleurs, la pique, autrefois attribut des sans-culottes et la couronne de chêne. On note la place des instituteurs et de leurs élèves de l'école

de la République. La fête est donc bien voulue « civique et républicaine ». Fête de plein air, elle se termine par un bal populaire. Les similitudes entre des fêtes espacées de près de cinq ans sont évidentes.

Les mêmes rites

La Constitution de l'an III adoptée par référendum et les droits de l'Homme et du Citoyen sont au cœur de la célébration. L'Arbre de la Liberté est la vedette de la fête ; comme il l'était dans les communes révolutionnaires depuis juillet 1790 et la première fête de la Fédération. Les fêtes se terminent par un bal populaire, en l'an VI comme en l'an II.

Mais de nombreux points de rupture se dégagent dans une lecture fine et motivée du procès-verbal.

Un contexte différent

Les officiers municipaux ne sont plus les mêmes qu'en l'an II. Le maire et les conseillers ont été remplacés par un agent municipal et un adjoint, soit deux représentants par commune au lieu d'une dizaine ou d'une vingtaine selon la population de la commune. Ils ne siègent plus à la commune mais à la municipalité de canton, c'est-à-dire Corbeil. En théorie il n'existe plus de registre de délibérations municipal, mais le seul registre cantonal de Corbeil. Le canton a pris la place de la commune et, dans une certaine mesure, du district, supprimé en l'an III.

On notera également l'arrivée d'un nouveau curé à Villabé en l'an VI. Étienne Ami (1752-1840), né en Eure-et-Loir, ancien génovéfain, était curé en Charente en 1792, mais également instituteur. Il s'est fixé à Étiolles en l'an II et il exerce comme curé à Villabé en l'an VI[1].

Les contrastes des « deux écoles »

On ne comprend pas à la lecture des deux récits que les temps ont changé, de l'an II au Directoire. Dans de nombreuses communes, en effet, les fêtes républicaines ne sont plus célébrées ou sont concurrencées par le retour des fêtes catholiques. Le dimanche est souvent choisi au détriment du décadi particulièrement dans les régions d'Étampes et de Limours. Il n'est plus question des bustes des martyrs de l'An II (Brutus, Marat, Lepeletier, Barra), même si les hymnes patriotiques et les sentiments républicains sont de mise. Car de nombreuses écoles « privées » ont vu le jour depuis la loi Daunou du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), et concurrencent les instituteurs républicains. L'explication du retour aux idéaux de l'an II tient à l'échec de la poussée royaliste de l'année précédente et au coup d'état « républicain » de fructidor an V (septembre 1797). La lutte idéologique est menée par l'un des Directeurs en place, François de Neufchâteau, ancien professeur, auteur dramatique, Conventionnel éphémère, au nom des valeurs républicaines.

La place du sport sous le Directoire

Elle est à définir sous la Révolution et le Directoire, bien avant les mesures essentielles de la Troisième République et du Front populaire. Dans les deux

[1] Voir le fichier Staes à Versailles.

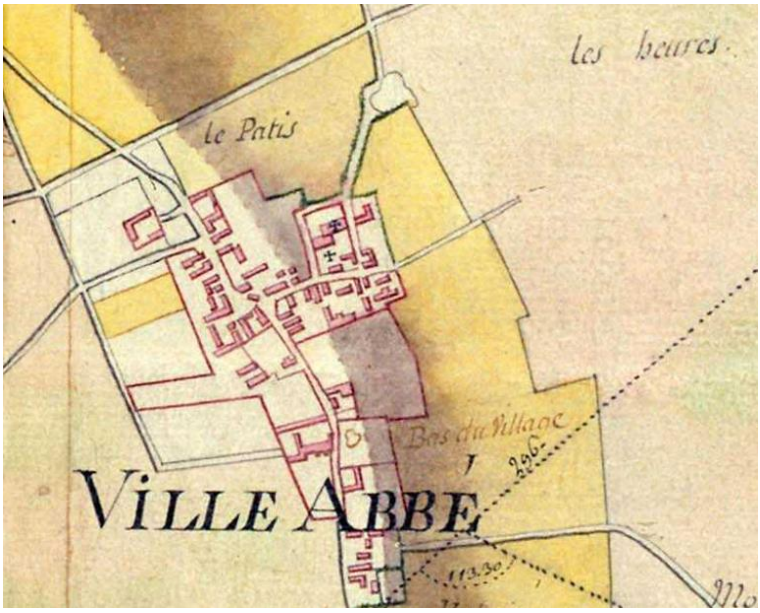
fêtes, une course de « jeunes gens » (en dessous de 14 ans) est mise en scène avec solennité. En réalité, l'idée d'organiser des « olympiades », à l'image de la Grèce antique apparaît dès la mise en place du calendrier républicain, sous la plume de Gilbert Romme (dès septembre 1793) et l'éloquence de Danton (dès novembre 1793). Les défilés de jeunes athlètes ont lieu dans les premières fêtes du Directoire, comme celle du 22 septembre 1796, qui se déroule au Champ de Mars. Dans les fêtes parisiennes de l'an IV (1796) et de l'an VI (1798), des athlètes sont invités à courir sur une distance métrique, et leur performance évaluée par des chronomètres. Les fêtes de Villabé sont donc conformes aux principes des grands républicains de 1793 (Romme et Danton), avec des courses intégrées au déroulement de la fête. Les épreuves sportives sous le Directoire ont ainsi tendance à accompagner, voire à surpasser les rites républicains des fêtes de la Convention montagnarde.

Des textes éclairants

Ainsi, les fêtes de Villabé en l'an VI (1798) témoignent à la fois des ruptures que la Révolution française a provoquées dans la vie quotidienne des villageois et des difficultés des autorités à contrer le réveil monarchique et catholique de certaines campagnes franciliennes. Elles anticipent sur la place que le sport va prendre à la fin du XIXe siècle et à la « Belle Epoque », voire au Front populaire. Beau sujet de réflexion à la veille de la tenue des jeux Olympiques de 2024, plus de deux siècles après les courses des jeunes gens de Villabé !

Bibliographie

Serge Bianchi, *La Révolution et la Première République au village*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 2003



Villabé, plan dressé par Roy le jeune, 1785. Détail du bourg. (AD 91 C 3/71)

20 mars 1798[2]

Ce jourdhui trente ventose an six de la République française une et indivisible dix heures du matin l'adjoint municipal, les vieillards, les assesseurs et la garde nationale en corps et bon ordre en la ci devant maison commune pour se rendre à la maison de l'agent municipal à Villoison pour y prendre l'arbre de liberté orné de guirlandes et de rubans et les bannières que le citoyen agent avoit préparés ; arrivé un des citoyens pris l'arbre et les quatre jeunes gens les bannières rempli des inscriptions decretés par la Loi du treize pluviose dernier, partant la garde nationale en avant, l'autorité constituée en outre avec les vieillards, les assesseurs et les instituteurs et la marche était fermé par un détachement de la garde nationale. On partit de suite au son des instruments pour se rendre à l'autel de la patrie en passant par les chemins Vers et Lambreville et la grande rue et la ferme jusqu'au carrefour où étant l'agent municipal lu la constitution de l'an trois, la lecture finie on se rendit au marché jusqu'à l'autel de la Patrie, là où l'agent municipal lu la loi concernant la feste de la souveraineté du Peuple, la proclamation du directoire exécutif, lu ensuite un discours relatif à la feste et à la plantation de l'arbre de la liberté ensuite invite les instituteurs qui aurait disposé leurs élèves à réciter soient les droits de l'homme ou la constitution de l'an trois ayent à les faire avancer, le citoyen Boulay, presente le citoyen Solin qui recita les droits de l'homme et chanta ensuite un hymne patriotique … Ensuite on planta l'arbre de la liberté au milieu des chants patriotiques des cris de vive la république et chacun reprit le rend qu'il avait et se rendit à la ci devant maison commune, où était le citoyen agent Ambuet qu'il aurait d'annoncer un cri pour être tire au sabre un coup au baton et une course de jeunes gens, et qu'il ne serait admis que depuis l'age de 10 ans jusqu'à 14 , qu'elle commencerait à 4h précises depuis l'allée des noyers jusqu'à la Croix Boissée, que celui qui la gagnerait aurai une cravate de feu du prix de six livres.

Sur les quatre heures d'apres midi, l'agent et l'adjoint municipal arrivé au lieu désigné au milieu de tous les citoyens de la commune ont demandé quels étaient les jeunes gens qui se disposait à la course, alors les citoyens Solins, Bressard fils, Desasés Louis , Michel Recessagueau, Fauche Pierre se presenterent pour courir, l'agent invita l'adjoint municipal de se rendre au lieu de l'arrivée avec deux vieillards et ensuite de placer de distance en distance des vieillards afin que personne ne soit dans le cas d'arrêter les coureurs, l'agent deux viellard le commandant de bataillon étant au point du départ l'agent invita les citoyens de ne point traverser le chemin pendant que les jeunes gens couraient et adressant ensuite la parole aux jeunes gens qui se prépareraient à la course leur dit , vous allez tous partir de ce point pour vous rendre à l'arbre qui est du côté du chemin de la Croix Boissée, si il arrivé que dans l'espace que vous avez à parcourir quelqu'un de vous se permettent de faire quelques mouvements pour arrêter un des coureurs le premier au bas perdrait le prix et serait donné à celui qui aurait atteint le but après lui d'après le jugement de

[2] Registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Villabé (conservé aux archives municipales de Villabé).

l'adjoint municipal et des vieillards. Le signal fut donné et les denommés ci-dessus partirent ensemble ceux qui se rendirent les premiers a l'arbre de la croix Boissés furent les citoyens Nuistre, Roussagenay et Solin qui toucherent ensemble l'arbre et furent jugés par l'adjoint municipal et les villards que les citoeynes Solin Roussageau avoient arrivé et touché l'arbre en même temp , l'agent et l'adjoint conviennent qu'au lieu d'une cravate de feu il seroit donné au gagnant chacun une cravate de moussline ensuite on se rendit sur la place , au milieu deux arbres « elevé a la hauteur de quatre pieds et demi et comme il faisait mauvais temps on ne mit point la canne qui etoit donné pour être tire au baton , il fut arrete qu'elle le serait la decadi suivante.

La danse fut ouverte sur le petit et tous les habitants ainsi que quelques uns des communes voisines partagerent les plaisirs et les joies aux quels fêtes donnait lieue, le tout se passa dans le meileur ordre

A Villabe le jour et an que dessus

Briard agent municipal, Delafoy adjoint

10 aout1798[3]

Ce jourd'hui 23 thermidor an six de la république, en exécution de la loi du huit thermidor an quatre qui ordonne que sera célébré dans toutes les communes de la république la fête du 10 août… Nous avons requis la garde nationale d'y assister…Invités les jeunes filles à s'y trouver vêtues de blanc autant que possible et qu'elles choisissent parmi elles une qui représentera la Victoire, lui passeront un ruban tricolore qu'elle portera en écharpe et un pique en main et une couronne de feuilles de chêne sur la tête. Les vieillards furent invités à s'y rendre. Les jeunes gens à la tête lesquels étaient les deux instituteurs. Les assesseurs du juge de paix étant tous réunis en la maison commune tous placés en rang qui leur était désignés. Nous partîmes en bon ordre juste que sur la place du carrefour où était le capitaine qui fit faire un grand cercle et l'adjoint municipal lut les lois et arrêtés suscités. La lecture finie, un groupe de chanteurs chanta des refrains patriotiques, ensuite on continua vers l'autel de la patrie où était le citoyen agent municipal, lu un discours très énergique et dans lequel il rappela à tous les citoyens les horreurs qui se sont commises dans la journée du 10 août et ensuite suspendu à l'arbre de la liberté l'inscription suivante « au 10 août, honneur aux braves qui renversèrent le trône, les Français ne reconnaissent plus d'autres maîtres que les lois ». L'agent invite à des instituteurs d'approcher s'étant approché il s'est engagé à haute voix a inspiré à leurs élèves que des sentiments républicains du respect pour les vertus le courage et la reconnaissance par les fondateurs de la république …

[3] Registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Villabé (conservé aux archives municipales de Villabé).

Enquête sur le décor peint de la crypte de Notre-Dame d'Étampes, sa date, son commanditaire et sa signification

Bernard GINESTE

Récemment a paru un remarquable recueil d'articles intitulé *Cryptes médiévales et culte des saints en Île-de-France et en Picardie*[1]. Il a été publié sous la direction de Pierre Gillon et Christian Sapin. Plusieurs de ces études concernent le patrimoine essonnien. Elles sont intéressantes, en ce qu'elles abordent un terrain jusqu'à présent peu étudié d'une manière aussi systématique. L'une d'entre elles a particulièrement retenu notre attention parce qu'elle est consacrée à la crypte qui s'étend sous une partie du chœur de l'église Notre-Dame d'Étampes. Elle est due à Christian Sapin lui-même, en collaboration avec Pierre Gillon et François Heber-Suffrin.



Une des deux entrées de la crypte
(tous les clichés sont de F. Gatineau, soit de 2007, soit de 2023)

[1] Presses universitaires du Septentrion, 2019 (528 p. excellemment illustrées).

Cette étude a pour principal intérêt, à nos yeux, d'attirer l'attention sur le décor peint qui orne aujourd'hui cette crypte[2]. Cependant on ne peut accepter la date qui lui est donnée par les auteurs, qui le croient antérieur à la Révolution française, ni l'interprétation qu'ils en proposent.

1. Une crypte reliquaire ?

Il vaut la peine pour commencer de se demander ce qu'est une crypte. Qu'en dit donc la plus récente version du *Dictionnaire de l'Académie* ? « Partie souterraine d'une église, servant souvent de sépulcre ou de chapelle. *La crypte de la basilique de Saint-Denis. La crypte du Panthéon*. Par extension. Local souterrain, parfois secret, d'un édifice. *La crypte d'un château*. »

Selon cette définition, on voit bien pourquoi nos auteurs rejettent de cette catégorie la prétendue crypte de Vauhallan[3], qui n'est qu'une ancienne cave à vin taillée dans un gros rocher, au sommet duquel se dresse par ailleurs la petite église paroissiale du lieu, sans aucun lien réel ni connexion que ce soit avec la dite cave. Cette excavation n'est clairement pas une « partie souterraine » de l'église de Vauhallan, et n'a donc aucun titre à être considérée comme une crypte, même si elle a été considérée et traitée comme telle par un groupe d'érudits locaux sous le Second Empire.

En revanche, en vertu de la même définition, on ne comprend pas bien pourquoi ils rejettent de leur domaine d'étude les cryptes de Boigneville et de Palaiseau. Ce ne seraient selon Pierre Gillon que des « caveaux funéraires », transformés à l'époque moderne pour l'un en « chapelle » et pour l'autre en « sacristie », et ce n'est que par abus qu'on les qualifierait aujourd'hui de « crypte ». Il semble donc que, pour nos auteurs, ainsi que l'indique d'ailleurs assez clairement le titre de leur recueil, il faudrait réserver le nom de crypte à des locaux souterrains conçus spécialement et dès l'origine pour abriter le culte des saints et de leurs reliques.

Chacun est libre de définir son propre domaine d'étude et de forger ses hypothèses de travail. Mais la question est de savoir si la réalité du terrain conforte ou non ces vues préconçues. En ce qui concerne la crypte de Notre-Dame d'Étampes, il faut bien dire qu'elle est très loin de les appuyer.

Devant l'ancienneté évidente de notre crypte, Christian Sapin et ses collaborateurs sont conduits par leur hypothèse de départ à supposer qu'elle avait été originellement consacrée au culte des trois saints martyrs d'Aquilée, Can, Cantien et Cantienne, dont elle aurait abrité les reliques.

Ils pensent pouvoir établir le fait sur la base de deux indices à la vérité bien ténus. Le premier est constitué par la présence d'une sorte de renfoncement qui leur paraît avoir pu abriter une armoire reliquaire. Le second est tiré d'un élément du décor peint de cette crypte qu'ils interprètent comme une discrète allusion à la présence des reliques de nos trois martyrs. Nous y reviendrons.

[2] Léon Guibourgé alors archiprêtre d'Étampes n'en fait même pas mention au chapitre qu'il consacra à cette crypte, « La crypte de Notre-Dame : origine, description, destination », pp. 66-68.

[3] C'est aussi notre sentiment tel que nous l'avons exprimé vers la même époque, cf. *SHAEH* 90 (2021) 15-16.

Cette argumentation, quoi qu'il en soit, est bien fragile, surtout lorsqu'on la met en balance avec les données réelles, directes et explicites, de notre documentation. Et en effet, même s'il est théoriquement possible que cette crypte, dans ses lointaines origines, ait abrité des reliques, comme le pensent nos auteurs sur la base de ce qui, selon eux, s'est fait ailleurs d'une manière plus générale, on n'en a localement aucune trace. Bien au contraire, aussi loin que remonte notre documentation, les reliques des saints martyrs d'Aquilée (dont d'ailleurs on n'a aucune mention à Étampes avant le XIIIe siècle, notons-le au passage) furent toujours conservées, depuis le Moyen Âge central jusqu'à la Révolution, pour une part dans le chœur de l'église, où la principale châsse, scellée dans un mur du côté sud, était exposée aux regards des fidèles et des pèlerins ; et pour une autre part, à partir du XVIIe siècle, dans la salle du trésor, à l'étage, où était conservée une deuxième châsse de facture plus récente.

On n'a donc aucune trace que ces reliques, ni d'ailleurs quelque autre relique, aient jamais été conservées dans la crypte. Cela ne signifie pas évidemment que cela n'ait jamais été le cas dans un très lointain passé non documenté. Mais cela signifie qu'on n'en avait aucun souvenir en tout cas à Étampes, où on était bien plutôt persuadé que la châsse des corps saints avait toujours été conservée dans le chœur même de la collégiale.

C'est ce que nous dit expressément dom Basile Fleureau[4], lorsqu'il relate une ouverture de la châsse à laquelle il a lui-même assisté dans sa jeunesse : « On obtint commission de Jean David du Perron, archevêque de Sens, en datte du premier jour de Juillet 1620, par laquelle il commit Guy de Verambrois Prêtre, Doyen rural au détroit d'Estampes, et Curé de l'église Paroissiale de saint Martin les vieilles Estampes, pour faire l'ouverture de la Chasse. (…) Après la Messe, pour proceder à cette ouverture, le sieur de Verambois (sic), delegué, comme j'ay dit, assisté de Nicolas Tirouin Prêtre, Chanoine des Eglises d'Estampes, Curé de l'Eglise Paroissiale de saint Basile, et Notaire Apostolique, et de Claude Hamois, Greffier du Chapitre, monta *au lieu où de tout temps les saintes Reliques reposent*. »

Jean Chauvin, également contemporain, est encore plus précis : « *La Messe achevée, eux presens, Maistres André Gilles, et Gedeon Paris, Chanoines de Nostre Dame, ensemble Maistre Guy de Verambroys, monterent au lieu où sont les reliques, eslevées sur quatre piliers dans le chœur de cette Eglise* »[5].

On sait en effet que cette châsse était élevée contre le mur sud du chœur de la collégiale, et le fait était tellement notoire qu'il avait donné son nom à la rue qui longeait l'église de ce côté-là. Ce qu'on appelle aujourd'hui la *rue du Cloître-Notre-Dame*, s'appelait en effet sous l'Ancien Régime la *rue de la Châsse*, et c'est bien pour essayer d'en effacer le souvenir trop vivace que la municipalité révolutionnaire la rebaptisa un temps, avec un certain mauvais goût, *rue de la*

[4] Basile Fleureau, que nos auteurs ne semblent connaître que de seconde main d'après ce qu'en écrit en 1881 Léon Marquis (dont l'autorité en matière d'histoire ancienne est pourtant absolument nulle), a consacré à ce sujet deux chapitres fort documentés, *Antiquitez d'Estampes*, Paris, Coignard, 1683, pp. 354-367.

[5] *Éloge de trois martyrs saint Can, saint Cancien et sainte Cancienne. Reveu, corrigé, et augmenté en la seconde Edition*, Paris, Barthelemy Vitré, 1670, pp. 94-95.

Refonte. Léon Marquis atteste cependant que cette dénomination survécut longtemps à la fonte de la première châsse, jusque vers 1857 environ[6].

2. Son décor peint

Maintenant, que vaut l'indice que nos auteurs pensent pouvoir tirer du décor peint de la crypte de Notre-Dame ? Avant d'examiner cette question, il nous faut parler de ce décor dont tout le monde reconnaît le caractère moderne, et essayer d'en préciser la date. Le premier à en parler est François de Guilhermy, en 1844[7], ce qui nous donne un *terminus ad quem*. Mais plus précisément ? On est porté spontanément à le dater de 1811, puisque cette date a été indiquée expressément ou plus précisément *peinte* au-dessus de chacune des deux entrées de la crypte. À quoi d'autre en effet pourrait correspondre cette date précisément indiquée par une peinture sur la pierre ?

Cependant nos auteurs n'en pensent rien. Sur ce point ils s'en rapportent pour l'essentiel aux conclusions d'un rapport rédigé en 1989 par un certain R. Baudoin[8], dont ils nous citent ou résument quelques considérations techniques assez confuses, dont la valeur démonstrative est assez peu concluante en l'état, pour ce qui nous occupe[9]. En l'occurrence, ce décor serait en réalité antérieur au XIXe siècle. Comme la pauvreté de sa technique, écrit Baudouin, « ne s'apparente guère (bien qu'elle s'en inspire par le style de certains motifs) à un décor XVe ou XVIIe siècle, il semble plus probable qu'il s'agisse d'une composition du XVIIIe siècle. » J'avoue pour ma part avoir du mal à suivre la logique de cette argumentation, qu'on trouve reprise et modulée d'une manière encore plus confuse et encore moins argumentée dans un mémoire de maîtrise d'histoire de l'art soutenu en 1991 par un certain Christophe Passieux[10].

---

[6] *Les Rues d'Étampes et ses monuments*, Étampes, Brière, 1881, p. 183 : « Il n'y a pas vingt-cinq ans, la première partie de cette rue (du Cloître-Notre-Dame) jusqu'à la rue Mauconseil s'appelait rue de la Châsse, sans doute à cause de la châsse ou reliquaire des corps saints qui est dans l'église, le long d'un mur qui la sépare de cette rue. Pendant la Révolution, la rue de la Châsse devint rue de la Refonte, et le cloître Notre-Dame le passage Républicain. »

[7] *Descriptions des localités de la France. Tome VIII*, manuscrit conservé à la BnF sous la cote Nouvelles acquisitions françaises 6100, folio 95, verso.

[8] Auteur ou auteure que nous n'avons pu identifier, ni non plus, à ce qu'il semble, nos auteurs.

[9] Rapport conservé à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine sous la cote n° 0102/02.

[10] *La crypte de Notre-Dame d'Étampes. Mémoire de maîtrise présenté sous la direction de monsieur C. Heitz professeur d'histoire de l'art médiéval* (29 cm, deux volumes dactylographiés, non paginé), Paris, Université de Paris X Nanterre, 1991 : « La voûte a été peinte dans la première moitié du XVIe siècle. (…) Ces peintures ont certainement été reprises au XIXe siècle (…). Mais rien ne nous interdit de penser que ces mêmes peintures aient pu reprendre un schéma originel beaucoup plus ancien et qu'une détérioration de cet ornement mural primitif ait obligé les artistes du XVIe siècle à une restauration complète. »



Exemple de voutes et de médaillons

Examinons quoi qu'il en soit ce décor peint du seul point de vue iconographique. Selon nos trois auteurs, « il s'agit principalement de séries de médaillons d'anges porteurs de blasons à monogrammes (deux M entrelacés, A et E), trois symboles d'évangélistes[11], des blasons représentant des soleils stylisés[12], un monogramme IHS ». Je ne sais pourquoi ils ne précisent pas au commun des lecteurs, comme le faisait au moins Passieux[13], que ce dernier monogramme est celui de Jésus, généralement interprété *Iesus Salvator Hominum*, « Jésus Sauveur des Hommes »[14]. D'autant que la hampe du h central est traversée d'une barre qui lui donne la forme d'une croix.

[11] Le quatrième a été mutilé à une date difficile à déterminer par un vandale qui lui a audacieusement superposé le barbouillage d'une figuration d'apparence maçonnique, à savoir celle d'un œil placé au centre d'un triangle. Il serait à voir s'il est possible de purger notre crypte de cette regrettable profanation. On la remarque déjà sur une carte postale de la collection Migeon, datable de 1951. On peut se demander si elle ne serait pas l'œuvre d'un éphémère vicaire de Notre-Dame, dès 1916.

[12] À proprement parler, ces soleils ne sont pas figurés dans des *blasons*. Mais le fait est qu'ils se présentent sous la forme canonique en héraldique du *soleil non figuré*, à savoir d'un cercle parfait, entouré de seize rayons, huit droits et huit ondoyants posés alternativement, sans représentation de visage.

[13] *Op. cit.* : « Des cartouches [sic] sur lesquels ont été peints le nom de Jésus en gothique, etc. »

[14] En réalité ce n'est pas le sens originel de ce monogramme qui dérive historiquement de l'abréviation grecque IHΣ (*alias* IHC), mise pour IH(ΣOY)Σ ou IH(COY)C, où la deuxième lettre n'est pas un h latin mais un η (èta) grec, à lire donc *Iè(sou)s* en grec

Mais je m'étonne surtout de la description tout à fait inexacte qu'ils font du premier de ces monogrammes, pourtant omniprésent dans presque toutes les églises catholiques qui ont été repeintes au XIXe siècle. Il est vrai que déjà Christophe Passieux n'avait pas su le reconnaître, puisqu'il proposait d'y reconnaître « des anges en grisaille tenant des écussons aux chiffres du donateur ». Il ne s'agit évidemment pas de « deux M entrelacés », mais du monogramme marial classique qui entrelace les lettres M et A[15]. Il est dans notre crypte surchargé de trois lettres alignées verticalement AVE, pour signifier plus précisément ce qu'on appelle la salutation angélique, telle qu'elle fut adressée à Marie par l'archange Gabriel : *Ave M(ari)a*, « Je te salue Marie ».

C'est évidemment pourquoi ce monogramme est porté sur des écus arboré par des anges : ces écus héraldiques correspondent aux phylactères que dans l'iconographie médiévale brandit l'ange de l'Annonciation, et où on pouvait lire également, quoiqu'en toutes lettres, *Ave Maria, etc*.



Médaillon de la crypte



Bas-relief peint du Louvres, vers 1500

Un autre point est à considérer dans la datation de ce travail, qui est sa grande rusticité, ou fraîcheur rustique, comme on voudra. Le peintre n'est sans doute pas ce que nous appellerions aujourd'hui un artiste, au sens romantique de ce mot, mais bien plutôt un simple artisan, peut-être par ailleurs analphabète. Son dessin est parfois approximatif et manque de nuance ; il travaille du reste en bonne partie au pochoir. Un point n'est pas signalé, qui à cet égard est tout à fait remarquable : c'est qu'à plusieurs reprises, pour peindre le classique monogramme gothique de Jésus (ci-contre), notre homme, sans broncher, a posé à l'envers le pochoir de la lettre **h**, tout



comme en latin, où on l'écrit soit IHC ou plutôt, à l'époque moderne, IHS. Les Jésuistes se sont plu à en donner une autre lecture fort ingénieuse : *Iesum habemus socium* : « Nous avons Jésus pour compagnon ».

[15] Le M représente clairement l'initiale du nom de Marie. Le A est interprété diversement, soit comme la première lettre du mot *Ave*, de sorte qu'il faudrait lire ce monogramme *A(ve) M(aria)*, ou bien comme la deuxième ou encore la dernière des lettres du nom de la Vierge, *MA(ria)* ou *M(ari)A*.

en intervertissant le **i** et le **s**, de sorte qu'il faut regarder ce monogramme dans un miroir pour le retrouver dans son ordre normal, et encore même dans ce cas on trouve que le *s* reste à l'envers. De même, dans le monogramme de l'Ave Maria dont on a parlé, il porte fréquemment à l'envers la lettre E.



Monogramme correct de Jésus



Monogramme inversé par mégarde

Comment imaginer que cet humble travail, légèrement bâclé, aurait pu satisfaire les chanoines et chapelains qui peuplaient la riche collégiale de Notre-Dame d'Étampes sous l'Ancien Régime ? C'étaient des hommes de goût raffiné, qui vivaient de plus dans une certaine aisance, et pouvaient se permettre de faire appel à des artistes reconnus, généralement venus de Paris. Cette modeste réalisation locale, faite à moindre coût, reflète bien plutôt la situation plutôt misérable de la communauté chrétienne d'Étampes qui se reconstitue péniblement après la tourmente révolutionnaire, désormais dépourvue des importantes ressources dont elle jouissait à la génération précédente.

3. L'hypothèse du palmier

Mais venons-en à un dernier élément de cette iconographie relevé par nos auteurs comme spécialement important, et à juste titre. C'est selon Baudouin « un arbre dont la base est entourée de flammes ».

Ici nos auteurs s'écartent ici pour une fois nettement de leur prédécesseur. « Il s'agit en réalité (écrivent-ils), en regardant dans l'autre sens le motif sur la voute, d'une représentation de palmier. »

C'était déjà l'hypothèse de Christophe Passieux[16].

Mais que viendrait faire ici ce palmier ? C'est que, selon nos auteurs, notre crypte aurait été dès l'origine le réceptacle des reliques les plus sacrées qu'on ait jamais vénérées à Étampes, à savoir celles des trois saints martyrs d'Aquilée, Can, Cantien et Cantienne.

Ils pensent même y pouvoir reconnaître l'emplacement d'une armoire-reliquaire, et, disent-ils, « on note également que le décor peint reproduit à cet endroit au sommet des voutes le palmier, symbole du martyre. »

[16] *Op. cit.* : « des écussons renfermant des palmiers au feuillage rougeoyant. »



Lecture correcte de Baudouin



Lecture de Passieux, reprise par Sapin

Cette argumentation est reprise, une nouvelle fois sans le citer[17] et ce coup-ci sans le comprendre, à Christophe Passieux[18], dont au moins la description était plus exacte[19]. Elle nous paraît franchement irrecevable, et cela pour plusieurs raisons.

Premièrement, il paraît totalement impossible qu'on ait voulu, vers 1811, et encore moins avant la Révolution, commémorer l'existence dans la crypte d'une ancienne armoire-reliquaire dont personne n'avait jamais entendu parler à Étampes, puisqu'au contraire au XVIIe siècle la châsse des Corps Saints est expressément située dans le chœur lui-même par deux témoins, dont l'un assure qu'elle a toujours été là, et puisqu'encore au milieu du XIXe siècle le souvenir de cet emplacement de la châsse d'abord disparue, puis modestement reconstituée, était perpétué par le nom qu'elle avait donnée à la rue adjacente au mur où elle avait été jadis cadenassée.

Deuxièmement il est absolument invraisemblable que l'emplacement d'un reliquaire ait été aussi allusivement commémoré par la peinture d'un *palmier*, comme ils le supposent après Passieux. On n'a jamais vu, en effet, en effet, en quelque temps que ce soit, ni en quelque lieu que ce soit, aucun *palmier* symboliser le martyre. C'est en effet la *palme* seule, tenue par le martyr, ou à la

[17] C'est un usage bien établi et presque constant chez les universitaires que de ne pas renvoyer aux recherches des étudiants sur lesquelles ils s'appuient.

[18] *Op. cit.* : « De nos jours cette baie se présente comme telle : d'une hauteur de 1,85 m, elle est étroite de 0,81 m et profonde de 0,85 m. De part et d'autre subsistent deux "tasseaux" de ciment qui s'inclinent vers le fond. Si cette baie a servi d'entrée à une époque, on s'explique mal ces aspérités, qui ont sans doute eu comme fonction de supporter des étagères. Peut-être même est-ce à cet endroit que l'on déposait les reliques. »

[19] Et en effet, Passieux parle de la présence de ces prétendus palmiers sur le mur au-dessus de la cavité ouest (et non pas sur les voûtes, comme nos auteurs, dont on peut se demander s'ils ont même visité notre crypte) : « …hypothèse appuyée par la présence des deux palmiers renversés — afin d'attirer le regard du pèlerin vers le bas — peints au-dessus de la baie, symbole du [sic] saint martyr (Cf. annexe suivante : "La symbolique du palmier") ».

rigueur représentée près de lui, qui revêt cette signification dans l'iconographie chrétienne.

Troisièmement, a-t-on jamais vu un palmier au feuillage rouge ?

Quatrièmement, on ne peut voir dans ce motif un palmier qu'en le lisant lire tête-bêche, sans tenir compte du cadre dans lequel l'a délibérément inséré notre peintre. Il a en effet très nettement dessiné, autour du motif en question, à chacune de ses occurrences, un écu héraldique parfaitement caractérisé, c'est-à-dire un espace iconographique nettement défini et orienté de haut en bas, depuis le *chef* jusqu'à la *pointe*. Ce cadre est exactement le même que celui où sont insérés les deux autres motifs héraldiques qu'il a représentés, à savoir les monogrammes de Marie et de Jésus, qui ne peuvent se lire qu'en respectant cette même orientation.

Cinquièmement, si l'on objecte que notre artisan ne paraît pas indemne de négligences ni de distractions, et qu'il aurait donc bien pu, sur la voûte, perdre le sens de l'orientation, on est bien obligé de constater qu'il a aussi représenté au moins deux fois ce motif sur l'un des murs de la crypte, et qu'il l'y a très clairement représenté comme Baudouin propose justement de le lire, la *pointe* en bas[20].



Mur ouest de la crypte, percé d'une niche et orné de deux blasons

Sixièmement la plupart de ces blasons, sinon tous, du moins sur les voutes, sont surmontés d'une pointe de hampe dorée en forme de lyre telles qu'on en a

[20] L'explication de Passieux à cet égard, citée à la note précédente, est tout à fait extravagante.

fabriqué depuis au moins Louis XVI et encore tout au long du XIX[e] siècle, plus ou moins bien dessinée et plus ou moins bien conservée certes, mais parfaitement reconnaissable, qui indique elle aussi sans l'ombre d'un doute le sens dans lequel il faut lire ce motif[21]. Dans plusieurs cas où la peinture est bien conservée, cette hampe dorée se poursuit d'ailleurs en bas du blason. Nous donnons ci-après deux exemples de hampe de ce genre, à comparer à celles qu'à représentées notre artisan de façon approximative. On est donc naturellement porté à penser qu'on est en présence, sur les voutes du moins, non pas de simples blasons, comme sur le mur ouest, mais de bannières de procession qui s'inspiraient curieusement du dit blason.

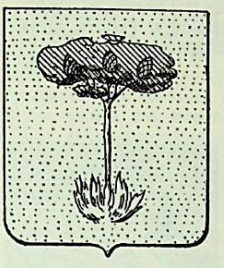





Ce motif doit donc bien être lu comme un *meuble héraldique*, et transcrit dans le langage codifié en usage pour ce genre de représentation. Baudouin a très évidemment raison d'y reconnaître « un arbre dont la base est entourée de flammes ». On peut préciser qu'il s'agit d'un *pin parasol*, arbre caractéristique du climat méditerranéen, et nettement reconnaissable de par le développement quasiment horizontal de son feuillage, perpendiculaire donc au tronc qui le supporte. Dans le langage traditionnel extrêmement codifié de l'héraldique, nous sommes donc en présence d'un *pin issant d'un brasier de gueules*, où *de gueules* signifie tout simplement « rouge ».



Pin parasol, d'après un dessinateur anonyme



Blason des Baciocchi, d'après un armorial du XIX[e] siècle



Blason des mêmes, par un contributeur de Wikipédia

[21] Cet élément indique sans doute ici que ce blason n'est pas à considérer ici comme un écu de guerre, mais plutôt à la manière d'une bannière de procession, procession accompagnée de saints cantiques.

Il s'agit donc des armes d'une célèbre famille originaire d'Ajaccio, notoirement alliée à celle des Buonaparte, à savoir celle des Baciocchi, qui blasonnaient *d'or à un pin de sinople fruité d'or issant d'un brasier de gueules*. Plusieurs des membres de cette famille furent entraînés dans l'ascension de la famille Bonaparte. C'étaient surtout les armes originelles du mari d'Élisa Bonaparte sœur de l'Empereur, Pascal-Félix Baciocchi, qui avait épousé Élisa en 1797, et fut créé par son illustre beau-frère prince de Piombino en 1804, puis prince de Lucques en 1805 et enfin grand-duc de Toscane en 1809.

4. Sur la trace des Baciocchi-Montale

Mais soyons plus précis. Il faut reconnaître que notre peintre n'a pas représenté exactement le blason que nous venons de décrire, qui devrait être, sur fond jaune (*d'or*), un pin vert (*au pin de sinople*) portant des fruits jaunes (*fruité d'or*) et jaillissant du milieu de flammes rouges (*issant d'un brasier de gueules*), tandis que nous sommes en présence, à Étampes, sur fond blanc, d'un pin noir (dépourvu de fruits) et jaillissant d'un brasier rouge, ce qui en termes héraldiques se dit : *d'argent au pin de sable issant d'un brasier de gueules*.

Cette particularité cependant n'est pas gênante pour notre enquête, à laquelle elle sert plutôt de boussole, en nous orientant vers une branche cadette de la dite famille Bacciochi. En effet, nous sommes ici clairement en présence de ce que les héraldistes appellent une *brisure*, c'est-à-dire de l'une de ces légères modifications qui permettaient au langage héraldique de signaler les différents embranchements de certaines grandes familles.

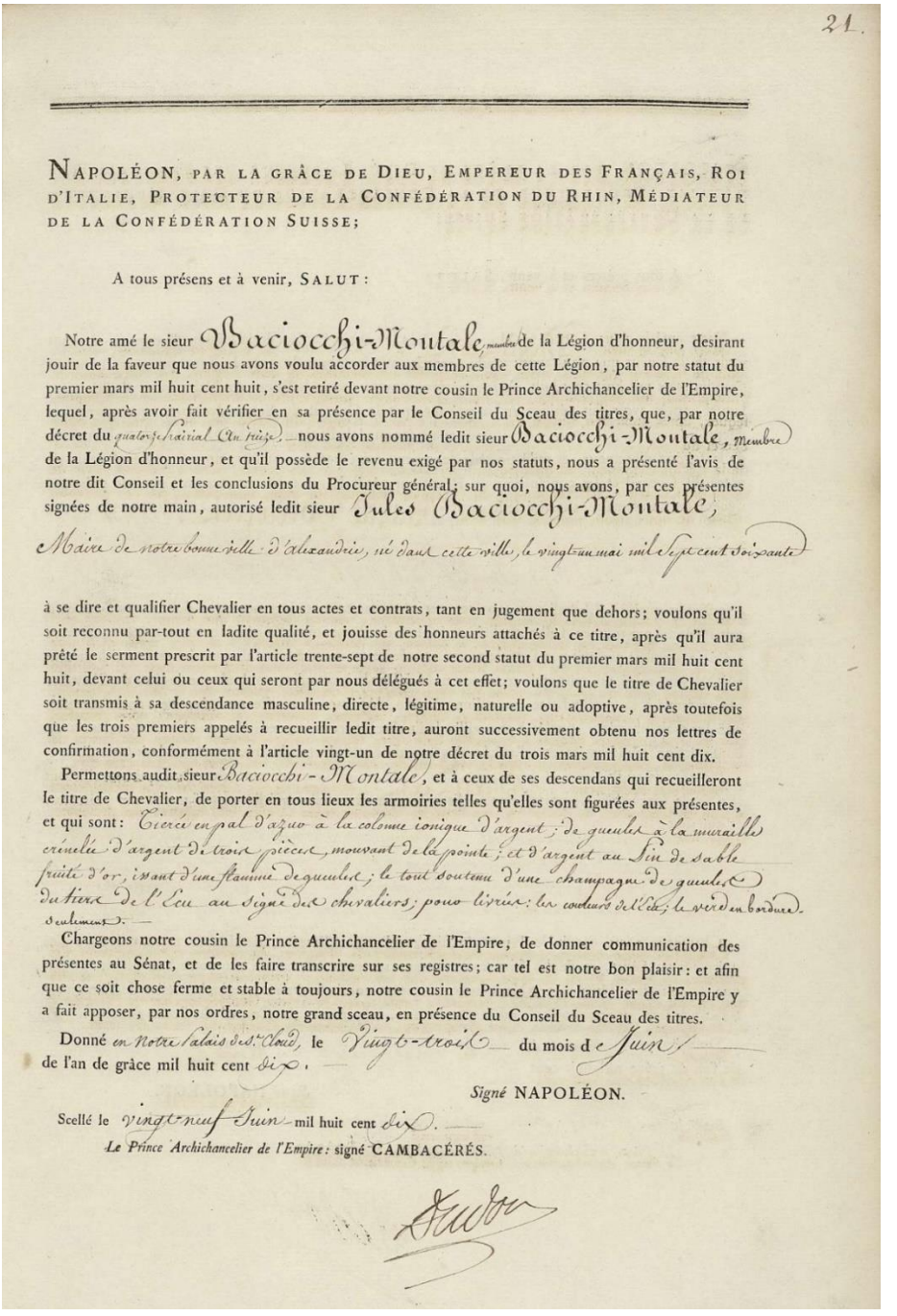
Les types de *brisure* les plus représentés étaient justement, d'une part la *diminution de pièces honorables* (ce qui peut expliquer théoriquement la disparition à Étampes des trois fruits dont était chargé le pin), mais d'autre part et surtout la *modification des métaux* (en passant généralement de l'*or* à l'*argent*, c'est-à-dire du jaune au blanc) ainsi que celle des *émaux* (qui sont au nombre de quatre, *de gueules, d'azur, de sinople* ou *de sable*, c'est-à-dire respectivement rouge, bleu, vert ou noir).

Il est donc clair que le blason qui a été représenté en 1811 sur le plafond de la crypte de Notre-Dame d'Étampes, dans des circonstances qui n'ont pas laissé de traces dans notre documentation, était celui d'une branche cadette de la noble famille des Baciocchi. Mais laquelle ? Nous pensons qu'il s'agit de celle des Baciocchi-Montale, dont il nous faut dire ici quelques mots.

Nous voyons naître à Gênes en 1717 un certain Ange-Benoît Baciocchi, benjamin des petits-fils d'un fameux capitaine d'Ajaccio. Il s'établit une fois adulte dans le Piémont, à Alessandria, où il se fait naturaliser Sarde en 1748 et prend épouse en 1754. Il s'installe ensuite pour un temps en Sardaigne, où il se voit reconnaître le rang de patricien. En 1764, le roi Victor-Amédée l'y crée baron de Montale et de Celli. Il retourne ensuite à Alessandria où il meurt en 1791.

En 1805, le dernier de ses trois fils, Jules Baciocchi Montale, né en 1760, devient maire d'Alessandria, et président du conseil général de son nouveau département, le *Marengo*. Un décret impérial en date de Saint-Cloud le 23 juin 1810 reconnaît sa noblesse et lui attribue de nouvelles armoiries composites et

surchargées, selon les usages pompeux de la nouvelle noblesse d'Empire. Il nous suffira ici d'y relever cet élément décisif pour notre propos : *d'argent au pin de sable fruité d'or issant d'une flamme de gueules*.[22]



21.

NAPOLÉON, PAR LA GRÂCE DE DIEU, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, MÉDIATEUR DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE;

A tous présens et à venir, SALUT :

Notre amé le sieur Baciocchi-Montale, membre de la Légion d'honneur, desirant jouir de la faveur que nous avons voulu accorder aux membres de cette Légion, par notre statut du premier mars mil huit cent huit, s'est retiré devant notre cousin le Prince Archichancelier de l'Empire, lequel, après avoir fait vérifier en sa présence par le Conseil du Sceau des titres, que, par notre décret du quatorze Prairial An treize nous avons nommé ledit sieur Baciocchi-Montale, Membre de la Légion d'honneur, et qu'il possède le revenu exigé par nos statuts, nous a présenté l'avis de notre dit Conseil et les conclusions du Procureur général; sur quoi, nous avons, par ces présentes signées de notre main, autorisé ledit sieur Jules Baciocchi-Montale, Maire de notre bonne ville d'Alexandrie, né dans cette ville, le vingt-un mai mil sept cent soixante

à se dire et qualifier Chevalier en tous actes et contrats, tant en jugement que dehors; voulons qu'il soit reconnu par-tout en ladite qualité, et jouisse des honneurs attachés à ce titre, après qu'il aura prêté le serment prescrit par l'article trente-sept de notre second statut du premier mars mil huit cent huit, devant celui ou ceux qui seront par nous délégués à cet effet; voulons que le titre de Chevalier soit transmis à sa descendance masculine, directe, légitime, naturelle ou adoptive, après toutefois que les trois premiers appelés à recueillir ledit titre, auront successivement obtenu nos lettres de confirmation, conformément à l'article vingt-un de notre décret du trois mars mil huit cent dix.

Permettons audit sieur Baciocchi-Montale, et à ceux de ses descendans qui recueilleront le titre de Chevalier, de porter en tous lieux les armoiries telles qu'elles sont figurées aux présentes, et qui sont : Tiercé en pal d'azur à la colonne ionique d'argent ; de gueules à la muraille crénelée d'argent de trois pièces, mouvant de la pointe ; et d'argent au Pin de sable fruité d'or, issant d'une flamme de gueules ; le tout soutenu d'une champagne de gueules, du tiers de l'Ecu au signe des chevaliers, pour livrée : les couleurs de l'Ecu ; le vert en bordure seulement.

Chargeons notre cousin le Prince Archichancelier de l'Empire, de donner communication des présentes au Sénat, et de les faire transcrire sur ses registres; car tel est notre bon plaisir : et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre cousin le Prince Archichancelier de l'Empire y a fait apposer, par nos ordres, notre grand sceau, en présence du Conseil du Sceau des titres.

Donné en Notre Palais des Tuileries, le Vingt-trois du mois de Juin de l'an de grâce mil huit cent dix.

Signé NAPOLÉON.

Scellé le vingt-neuf Juin mil huit cent dix.

Le Prince Archichancelier de l'Empire : signé CAMBACÉRÉS.

AN BB/29/972 p. 21

[22] Paul Marmottan, *Élisa Bonaparte*, Paris, Champion, 1898, pp. 270-274.



AN BB/29/1073, p. 25

Nous n'avons pas retrouvé à cette heure de description des armes que portait Jules Baciocchi-Montale avant le décret de 1810, ni celles que portait son père[23], qui du reste sont souvent défigurées par les érudits ultérieurs[24]. Les trois *fruits d'or* en avaient-ils alors disparu, au titre de la diminution de pièces honorables qui caractérise certaines brisures ? et ont-ils été rétablis seulement par le décret de 1810 ? Ou bien ont-ils été simplement ici omis par l'artiste, soit par simple souci de simplification, soit par suite d'une difficulté technique[25], ou bien par distraction ou encore par ignorance[26] ? Peu importe du reste, pour l'instant, puisqu'on doit bien constater que ces *fruits* sont également omis, à ce qu'il semble, dans la première représentation connue du blason accordé en 1811 que nous avons reproduit ci-dessus.

5. Situation de la communauté catholique de Notre-Dame d'Étampes vers 1811

Maintenant, il nous faut tenter de répondre à trois autres questions que pose ce décor peint. Pourquoi est-il représenté seulement dans la crypte ? Pourquoi présente-t-il ce caractère relativement sommaire, si peu académique, si fruste à certains égards ? Pourquoi enfin conserve-t-il les armes d'un donateur tellement étranger à la région qu'il n'y a laissé aucune autre trace ni souvenir ?

On connaît mal les circonstances précises dans lesquelles s'est reconstituée progressivement la communauté chrétienne d'Étampes, qui avait échappé de peu

[23] D'après certains sites italiens, sur lesquels on ne peut faire fond parce qu'ils ne citent pas leurs sources, les couleurs n'en auraient pas encore été modifiées : *D'oro, al pino al naturale, uscente da fiamme di rosso, moventi dalla punta dello scudo*.

[24] Cette figuration maladroite de *pin* (avec des feuillages inopportunément étagés) dégénère en effet gravement, dans les copies qu'en donnent ensuite certains généalogistes ou héraldistes, en une sorte de *sapin* de noël bien ridicule. Ainsi chez Albert Révérend et Eugène-Marie Villeroy, *Album des armoiries concédées par lettres-patentes de Napoléon Ier 1808-1815*, Paris, Champion, 1911, planche 5.

[25] Celle par exemple de peindre du jaune sur du noir.

[26] Cette peinture en effet a bien pu être réalisée de mémoire et sur de simples consignes orales données par le donateur, quelques jours ou quelques semaines après son passage à Étampes.

à l'anéantissement total pendant la période révolutionnaire. En première analyse, on ne paraît pas avoir conservé d'archives pendant cette période troublée, et c'est seulement deux générations plus tard qu'on s'efforce d'en reconstituer l'histoire sur la base de témoignages fragmentaires, comme le montre la notice que l'abbé Bonvoisin publie seulement en 1866 :

« Dans ces jours d'aveuglement, on vit par toute la France des scènes de même nature. Les ornements, les vases sacrés, en un mot, toutes les richesses des églises leur furent enlevées, le plus souvent pillées, presque partout dilapidées; les châsses d'or, d'argent, enrichies de pierres précieuses, eurent le même sort. Ainsi en fut-il de la châsse dite des corps saints : elle fut ouverte, profanée, et les saints ossements livrés aux flammes devant la porte principale de Notre-Dame, sur la place dite de l'Hospice, au milieu de danses extravagantes, accompagnées de hurlements impies.

« On a conservé les noms de quelques-uns de ceux qui participèrent à ces sacrilèges orgies. Ils ont disparu : le tombeau renferme leurs cendres. Ne redisons pas des noms qui ne doivent être connus que de Celui qui pardonne au repentir. Il y en a un cependant que nous voulons arracher à l'oubli parce que, remplissant des fonctions odieuses, il a su céder à un bon mouvement. C'est celui du commissaire Lobas[27], qui présidait à l'incendie. À quelques-uns des assistants qui ne pouvaient maîtriser la peine qu'ils éprouvaient dans leur cœur, il permit d'emporter ce qui pouvait encore être sauvé, lorsque la première fureur commença à se calmer. Hélas il était bien tard déjà. Cependant une pieuse femme, dont le nom n'a pas été conservé, put enlever un petit ossement qui avait roulé en dehors du foyer. Ce petit ossement est regardé comme une phalange d'un des doigts de nos saints. Cette chrétienne garda chez elle ce trésor jusqu'à la fin de la Terreur. Dès que l'Église eut retrouvé un peu de calme, sur le témoignage de cette dame et sur celui de M. Banouard, depuis membre du conseil de fabrique, qui s'était mis en rapport avec elle dès les premiers jours, la sainte relique fut reconnue par M. l'abbé de l'Espinasse, vicaire général de Paris, chargé, avant le Concordat[28], et aussitôt après le rétablissement du culte extérieur, de l'administration spirituelle de tous les environs de la capitale.

« M. Boivin, curé de Notre-Dame, assisté de MM. les curés de Saint-Basile, Saint-Gilles et Saint-Martin et en présence d'un grand nombre de fidèles, déposa le petit ossement, reconnu par M. de l'Espinasse, dans une boîte oblongue fermée avec un ruban rouge sur lequel fut apposé l'ancien sceau du chapitre de Notre-Dame, et ladite boîte fut placée dans une châsse en bois doré. »[29]

---

[27] Bonvoisin porte en note, d'une manière qui indique bien la nature erratique de ses sources, que « Le sieur Lebas, avant d'être commissaire, avait été maître d'école à Étampes. (Renseignement donné par M. Venard, ancien notaire, qui fut un moment son écolier). »

[28] Signé le 15 juillet 1801, et mis en œuvre à partir de 1802.

[29] *Notice historique sur le culte et les reliques des saint martyr Cant, Cantien et Cantianille, patrons de la ville d'Étampes, par M. l'abbé Bonvoisin, curé de N.-D. d'Étampes, chanoine honoraire de Versailles* (127 p.), Versailles, Beaujeune, 1866, pp. 61-64.

Certains documents épars, patiemment collectés par Frédéric Gatineau, actuel président de notre association, et naguère archiprêtre d'Étampes, dans sa base de données inédite *Exona sancta*, à laquelle il nous a généreusement donné accès, permettent cependant de se faire une idée générale de la situation de la communauté catholique de Notre-Dame à cette époque. D'après Léon Marquis, qui allègue lui-même, sans plus de précision, le témoignage d'un *manuscrit particulier* (sic), « la dernière messe fut dite dans les églises le 13 novembre 1793, et on recommença à dire les offices à Notre-Dame le 23 juin 1795 »[30]. La situation cependant ne se stabilise vraiment qu'avec le concordat de 1801. Lorsque les fidèles récupèrent partiellement la jouissance de leur lieu de culte, ils le retrouvent entièrement dévasté. D'ailleurs cette récupération n'est que partielle parce que la chapelle dite du Sépulcre, actuelle sacristie, leur échappe encore jusqu'en 1805 : elle est occupée par le sieur Cancalou, charpentier, qui y entrepose ses matériaux et perturbe le culte et la vie de la paroisse par les bruyantes activités, sans même respecter le repos du dimanche[31].

Tout le mobilier d'origine a disparu et doit être progressivement reconstitué. Le conseil de fabrique réclame notamment encore en 1805 « *la grande armoire provenant de l'église Notre Dame qui se trouve à la mairie* »[32]. La même année, pour remeubler le chœur, on achète à un marchand de la Ferté-Alais « la boiserie de l'autel de la cy-devant abbaye de Villiers » et « *pour la place il faudra changer la châsse de place* »[33] (ce qui nous indique, au passage, que la nouvelle châsse, si modeste soit-elle, avait été installée à l'emplacement ancestral de celle qui l'avait précédée, et non pas dans la crypte).

Tout cela coûte cher et nécessite de continuels arbitrages, comme on le voit lorsqu'il s'agit de remplacer le coq qui vient de tomber du clocher : « *Ce jourd'hui 22 janvier 1809, M. le général de brigade Romanet maire de la ville d'Étampes, ayant été précédemment instruit par MM. les marguilliers que l'antique ornement qui couronnait le faiste de la principale église de cette ville dédié sous l'invocation de Notre Dame avoit été détruit par un accident récent, et considérant que les ressources de la fabrique sont épuisées par de nombreuses réparations qui ne lui permettent pas de se livrer aux dépenses qu'exige le rétablissement de cette décoration, est venu à son secours et le corps municipal fut déterminé dans le choix de cet ornement d'après l'agrément de M. le préfet et de M. l'évêque pour une croix surmontée d'un aigle impérial.* »[34] Ce n'est qu'en 1811 que « *le bureau de la fabrique délibère sur le moyen de faire à l'orgue des réparations urgentes et reconnue nécessaire pour le rendre utile et praticable* »[35].

[30] *Étampes, ses rues et ses monuments*, Étampes, Brière, 1881, p. 273.
[31] Cf. AD78 1V57 (1804) et, aux Archives diocésaines d'Évry, le registre des délibérations du conseil de fabrique de Notre-Dame pour l'année 1805 (d'après des relevés de Frédéric Gatineau).
[32] Délibération du conseil de fabrique en 1805 (d'après F.G.).
[33] Délibération du conseil de fabrique en l'an XIII (d'après F.G.).
[34] Archives diocésaines K 08 26 (BMS, d'après F.G.).
[35] Archives diocésaines d'Évry K 08 26 (d'après F.G.).

L'état général de l'église est préoccupant et nécessite pendant ces années-là de continuels travaux, sans parler de l'inconfort voire des périls qui en en découlent : le dallage est à refaire, il pleut dans l'église et tous les vitraux sont cassés. On note dès 1806 que « *les carreaux de l'église sont dans un tel état qu'ils ont entraîné plusieurs chutes* »[36], mais c'est seulement en 1808 qu'on met en adjudication la réfection de « *tous les dallages et carrelage dans toute l'étendue de l'église excepté le chœur* »[37]. Encore en 1803, le conseil de fabrique note que « *beaucoup d'enfants se permettent de monter au clocher et dans les voûtes et se permettent d'y faire des dégâts et de jeter des pierres par les trous qui se trouvent dans les voûtes* »[38] L'année suivante, on remarque encore que « le mauvais état de la couverture peut faire la ruine des voûtes à travers lesquelles l'eau inonde les paroissiens. L'état des vitraux la rend inhabitable pendant l'hiver. Les marches dans cette église sont dangereuses par les vides et les inégalités. La fabrique a procédé aux réparations les plus urgentes. La commune refuse le paiement par principe d'inquiétude sur l'autorisation »[39]. En cette même année 1804 est établi un devis estimatif, où il est notamment question de réparer les vitraux, devis qui ne paraît pas avoir eu de suites, mais qui permet de se faire une idée de l'étendue des dégâts. On estime nécessaire de faire à neuf *« vingt-deux panneaux de verre posés en plomb à placer en plusieurs vitraux aux endroits reconnus les plus mauvais* », de réparer « onze panneaux de verre en différents vitraux » et enfin de rapiécer « en différents vitraux six cent cinquante pièces de verre » [40]. En 1805 cependant, rien n'a changé puisque le conseil de fabrique relève toujours « *quantité de réparations nécessaires et même urgentes à faire à la couverture et aux vitraux de l'église, toutes choses déjà demandées à la municipalité et sur lesquelles elle n'a fait aucun droit*. »[41] La situation reste à peu près la même en 1818 : « *Réparation à*

[36] AD 78 1 V 64 (d'après F.G.).
[37] Archives diocésaines K 08 26 (d'après F.G.).
[38] Délibération du conseil de fabrique (d'après F.G.).
[39] AD 78 1V 57 (d'après F.G.).
[40] À cet égard, on ne peut suivre Jacques Gélis, « Le vitrail dit de Jehan Hüe, église Notre-Dame du Fort à Étampes », *Cahiers d'Étampes-Histoire* 15 (2018) 45-51, selon qui ce vitrail, aujourd'hui déposé depuis plus de vingt ans sous prétexte de réparations (sans que personne depuis ne se soucie de le réinstaller), et qui paraît dater en partie de la fin du XVe siècle, serait effectivement celui que cet Étampois y avait offert en son temps. On y voit en effet clairement des commanditaires représentés qui ne peuvent être ce clerc. Il faudrait de plus supposer qu'il ait à la fois échappé aux déprédations méthodiques des huguenots qui avaient fait de cette église leur écurie en 1562, et y avaient brisé soigneusement, comme dans tout le reste de la ville, toute représentation de saints dans des endroits bien plus difficiles à atteindre que ce vitrail. Il faudrait encore imaginer qu'il aurait aussi échappé par un nouveau miracle à la tourmente révolutionnaire dont on vient de voir les terribles conséquences. Il faut plutôt croire qu'il provient d'une autre église, non étampoise, à laquelle il aura antérieurement été offert par la famille représentée en arrière-plan, et d'où il aura été transféré à une date indéterminée du XIXe siècle. De là ce décor XIXe surajouté au bas du vitrail, qui n'avait pas la taille exacte de la fenêtre où on l'a transféré.
[41] Délibération du conseil de fabrique (d'après F.G.).

faire aux noues de la toiture surtout celles de plomb au-dessus de la chapelle de la Vierge qui donne de l'eau sur les voûtes et particulièrement le long du pilier qui fait séparation du maître autel et la chapelle de la Vierge. Les vents ont tellement endommagé les vitraux de la dite église que même des panneaux entiers en avaient été enlevés »[42].

Il est probable aussi que les murs sont souillés de graffitis, et spécialement dans la crypte dont le même plafond très bas est à portée de mains[43]. Or, pour faire face à cette situation difficile, la communauté ne dispose plus d'aucune ressource financière propre, comme c'était le cas sous l'Ancien Régime, où les émoluments du clergé, les frais du culte et l'entretien des locaux étaient assurés par toutes sortes de revenus fonciers et seigneuriaux, sans parler bien de l'impôt ecclésiastique qu'on appelait la dîme, désormais aboli. On ne peut guère s'appuyer non plus sur la générosité des paroissiens qui ont retrouvé le chemin des églises, parce que tout le pays est alors appauvri autant que dépeuplé depuis de nombreuses années par les guerres incessantes de la République puis de l'Empire.

À la différence de la paroisse voisine de Saint-Basile, nettement plus étendue et populeuse, ainsi que plus bourgeoise, celle de Notre-Dame est petite et pauvre en ressources. La paroisse supprimée de Saint-Pierre qui lui a été adjointe est particulièrement misérable. C'est pourquoi elle réclamait en 1804 la suppression de cette de Saint-Basile qui devait lui être adjointe : « C'est faire un acte de justice. D'autant plus que sans faire cet acte de justice il serait impossible, faute de moyen de la part des paroissiens de Notre Dame de subvenir aux dépenses qu'exige la grandeur du vaisseau de l'église, qu'exigent ses grandes réparations et qu'exige l'entretien du culte, tandis qu'on pourvoirait au contraire à tout si la réunion avait lieu parce que les habitants de Saint Basile sont tous aisés et en état de faire des dons aux pauvres, ce que ne peuvent atteindre les habitants de Notre Dame. Les pétitionnaires offrent d'entretenir l'édifice et le culte et de payer le desservant à leur frais, mais quel est le nombre de ses offrants ? Une douzaine ou une vingtaine au plus. Les habitants de Saint-Pierre sont presque tous mal aisés et hors d'état de faire des dons et offrandes. »[44]

Voilà le contexte dans lequel fut aménagée et repeinte la crypte de Notre-Dame d'Étampes en 1811. Il s'agit alors d'une église pauvre, humide et froide au point qu'elle est même inhabitable en hiver par le fait des intempéries et des courants d'air glacés qui la traversent de toutes parts. Or, si on y réfléchit bien, le seul espace qu'on pouvait alors y chauffer commodément et à moindre frais, au moyen d'un simple braséro, était précisément notre crypte.

Un document en date de 1842, le *Sommier des biens de la fabrique*[45], qui paraît le premier à parler de notre crypte d'une manière un peu détaillée, est très intéressant à cet égard : « Sous le chœur il existe une belle chapelle bien voûtée peinte à fresque dans laquelle le chapitre chantait les offices durant l'hiver.

[42] Archives diocésaines K 08 26 (d'après F.G.).
[43] La crypte, aujourd'hui quelque peu à l'abandon, en présente déjà malheureusement quelques exemples.
[44] AD 78 1V 63 (d'après F.G.).
[45] Archives diocésaines d'Évry (d'après F.G.).

C'était aussi dans cette chapelle que les chanoines y déposaient le saint sacrement du jeudi au vendredi saint. » Léon Marquis, en 1881, dit la même chose, quoique sans citer de source : « La crypte servait aux chanoines durant l'hiver pour y célébrer l'office canonial »[46]. C'est d'autant plus vraisemblable que Léon Guibourgé atteste encore cet usage de son temps, où, pendant les misères de l'Occupation allemande, il devait être bien difficile de chauffer l'église : « De temps en temps, principalement l'hiver, où il règne une douce température dans cet endroit souterrain, on y fait des réunions et des offices. »[47]

Mais continuons la lecture de notre *Sommier* de 1842 : « On y arrive par deux escaliers aujourd'hui couverts par des bancs. Cette chapelle fermée pendant la fermeture de l'église a été réouverte en l'an 1811 par les soins des marguilliers et ensuite bénie de nouveau par M. de Nervaux curé en exercice. » On a déjà perdu le souvenir, visiblement, que son décor peint ne date que de 1811, et on rapporte cette date, elle-même peinte sur l'entrée de la crypte, à une hypothétique réouverture de cette *chapelle* qui aurait été condamnée, on ne voit pas bien pourquoi, pendant la période révolutionnaire. Léon Marquis se livre de son côté à d'autres imaginations, tout à fait inverses et encore moins vraisemblables : « Pendant la Révolution, en 1793 et 1794 ; les fidèles fervents s'y rendaient, dit-on, pour assister à la messe à l'abri des persécutions. »[48]

Un autre élément de contexte est à prendre en considération, pour dater le décor peint de notre crypte : c'est le type de spiritualité qui est alors en vogue dans cette nouvelle génération de catholiques étampois. Nous avons vu en effet que son programme ne fait absolument aucune allusion au culte des trois saints martyrs d'Aquilée, et qu'en revanche il fait la part belle à la piété mariale, puisque notre voûte, à part les évangélistes qu'on voit comme d'usage dans le chœur, ne représente pas d'autres personnages que de saints anges qui brandissent sur leur écu le monogramme de l'*Ave Maria*.

Or précisément les paroissiens de Notre-Dame venaient d'obtenir en 1808 l'autorisation suivante de leur nouvel évêque, celui de Versailles : « *Aux fidèles de la paroisse de Notre Dame de la ville d'Étampes en notre diocèse salut et bénédiction Jésus Christ. Nous voyons, nos très chers frères, avec bien de la satisfaction que la piété fait du progrès parmi vous. La supplique que vous nous avez fait présenter par votre digne pasteur, pour obtenir de nous l'érection dans votre église d'une confrérie en l'honneur de la Sainte Vierge, nous est une preuve de votre confiance dans cette mère de miséricorde toute puissante auprès de son fils. Mais ne perdez jamais de vue que pour obtenir sa protection il faut imiter ses vertus autant que la faiblesse humaine pourra vous le permettre. C'est dans cette espérance que nous avons érigé et érigeons par ces présentes dans*

[46] *Étampes, ses rues et ses monuments*, Étampes, Brière, 1881, p. 286.
[47] *Op. cit.*, p. 68.
[48] *Op. cit.*, p. 286. C'est l'époque où l'on imagine aussi à Étampes que telle ou telle cave proche de l'ancienne synagogue aurait vu se réunir la communauté juive persécutée par Philippe Auguste, légende urbaine justement dénoncée par Maxime Legrand, *Étampes pittoresque. Guide du promeneur. 2e édition*, Étampes, 1902, p. 129. Cf. Gérard Nahon, « L'archéologie juive de la France médiévale », *Archéologie médiévale* 5 (1975) 139-159 spéc. 149.

votre église une confrérie en l'honneur de la Sainte Vierge et que nous vous transmettons le règlement ci-après. Il y a aura un registre. Entre les différentes fêtes de la Sainte Vierge celle de l'Immaculée Conception sera la fête principale de l'association et la seconde la Nativité. Les consœurs assisteront au chapelet chaque dimanche avant les vêpres. »[49]

On est donc bien en droit de penser que la crypte qu'on a repeinte en 1811 servait certainement depuis quelque temps à abriter au moins certains offices à la mauvaise saison, et qu'on y récitait sans doute aussi le chapelet avant les vêpres.

6. Identification du commanditaire

Il nous reste à examiner si rien ne s'oppose à notre hypothèse de travail, selon laquelle le commanditaire de ce modeste travail de décoration, opéré en 1811, serait bien celui que semble désigner son blason omniprésent dans notre crypte, *d'argent au pin de sable issant d'un brasier de gueules*, à savoir Giulio alias Jules Baciocchi-Montale, piémontais, officier de la légion d'honneur et maire de la commune alors française d'Alexandrie, alias Alessandria, dans l'éphémère département de Marengo.

Voyons pour commencer ce qu'écrit de lui à la fin de 1810, en italien, l'un de ses compatriotes, Pietro Civalieri, chroniqueur de la vie mondaine d'Alessandria : « *Le baron Giulio Baciocchi, issu d'une famille peu fortunée, a servi le roi de Sardaigne dans le régiment de …. Il s'est beaucoup distingué lors de la Révolution et a occupé les premiers postes dans cette ville à cette époque. À l'arrivée de l'armée autrichienne, il s'enfuit chez les Génois, où il épouse une demoiselle Belleni qui tombe amoureuse de lui et veut suivre son destin. Après la bataille de Marengo, il rentre chez lui et, en 1805, il est désigné comme maire d'Alessandria en remplacement du marquis Pio Prati, devenu législateur ; il reçoit la légion d'honneur. Il a été reconfirmé Maire en 1808*. »[50]

Nous avons vu que Jules Baciocchi Montale, maire d'Alessandria, s'était vu accorder la dignité héréditaire de chevalier, ainsi que de nouvelles armoiries, précisément le 23 juin 1810. Or, si on consulte attentivement le document qui en fait foi[51], on constate qu'il avait personnellement fait le déplacement de Paris à cette occasion : « *Notre amé le sieur Baciocchi-Montale, membre de la Légion d'honneur (…) s'est retiré devant notre cousin le Prince Archichancelier de*

[49] *Archives diocésaines K 08 26 (BMS, d'après F.G.).*

[50] *Pietro Civalieri, Memorie storiche di Alessandria. Parte I. 1759-1821 (édités par Roberto Livraghi et Gian Maria Panizza), Alessandrai, Archivio di Stato di Alessandria et Associazione Città Nuova ("Fonti e strumenti per la storia" 4), 2006, p. 100 : « Il Barone Giulio Baciocchi d'una famiglia non molto ricca ha servito il Re di Sardegna nel Reggimento di [...]. Si è distinto molto nella Rivoluzione e ha coperte le prime cariche di questa città in quel tempo. Alla venuta dell'armi austriache fuggì nel Genovesato, dove maritossi con una damigella Belleni che di lui s'innamorò e volle seguire la di lui sorte. Dopo la battaglia di Marengo si rimpatriò e nel 1805 fu eletto Maire d'Alessandria in rimpiazzamento del Marchese Pio Prati fatto Legislatore; ed ottenne la legion d'onore. Fu riconfermato Maire nel 1808. »*

[51] *Archives nationales BB/29/972 page 21. Il verra encore prolonger son mandat en 1813.*

l'Empire, lequel, après avoir fait vérifier en sa présence par le Conseil du Sceau des titres, que, par notre décret du quatorze prairial an treize (22 février 1805), nous avons nommé le dit sieur Baciocchi-Montale membre de la Légion d'honneur, etc. »

Il est vrai que la phrase « s'est retiré devant notre cousin le Prince Archichancelier de l'Empire » fait partie du texte préimprimé de notre document, et qu'il en découle donc seulement que c'est ce qui a dû se passer si on a respecté à cette occasion le processus normal d'acquisition de la dignité de chevalier de l'Empire. Mais cela peut heureusement se vérifier par le témoignage indirect de notre chroniqueur alessandrien. Au début de cette même année 1810, Baciocchi se trouve bien à Alessandria, où il se porte parrain le 5 janvier[52]. En revanche son absence y est signalée lors du mariage de la fille de son adjoint, qui pour cette raison est célébré par le père de la mariée le 20 mai[53]. Nous le retrouvons dans sa ville natale le 22 août, où il préside à la distribution des prix, lors de laquelle on lit un sonnet qui lui est dédicacé[54]. On pourrait donc bien penser que c'est lors de ce voyage à Paris, au printemps 1810, que Jules Baciocchi a pu passer par Étampes.

Cependant, une autre occasion s'en est présentée l'année suivante, d'après le témoignage cette fois explicite de notre précieux chroniqueur, dont le récit mélange délicieusement à l'italien un français encore légèrement approximatif : « *Nell'occasione del Battesimo du Roi de Rome, toutes les Bonnes Villes de l'Empire ont envoyé á Paris une deputation composée du Maire, et de deux membres du Conseil Municipal pour assister á la ceremonie. Baciochi Maire de cette Ville, et le Marquis Bisio, et M. Calvi ont etés deputé et sont resté a Paris pendant deux mois*. »[55]

[52] P. Civalieri, *op. cit.*, p. 74 : « 5 Janvier. Aujourdhui a été tenu au font baptesimal l'enfant de la Couturiere dite La Gioachina par le Baron Baciocchi Maire, et Madame Antona. Le premiér a fait cadeau d'un collier de corail de la valeur de 300 francs, et Madame Antona lui a fait presenter un cabaret avec 6 tasses de porcelaine et 6 cuilliers et sucriere en argent. »

[53] P. Civalieri, *op. cit.*, p. 78 : « Una quantità di persone assistettero alla cerimonia (fatta dal Padre istesso in mancanza del Maire Signor Cavaliere Giulio Baciocchi) fra le quali 10 Signore. »

[54] P. Civalieri, *op. cit.*, p. 88 : « 22 Agosto. Questa mane nella chiesa della S.ma Annunziata 78 delle monache, sono stati conferti i premj a' giovani studenti delle scuole di questa città. Questa adunanza fu presieduta dal Signor Maire; e varj altri personaggi v'intervennero. »

[55] P. Civalieri, *op. cit.*, p. 107.



Le baptême du Roi de Rome à Notre-Dame de Paris en 1811, sur une image du temps

Le grandiose baptême du fils unique de Napoléon a eu lieu à Notre-Dame de Paris le 9 juin 1811, en présence de toutes les autorités constituées de l'Empire, dont tous les maires des quarante-neuf Bonnes Villes de cet Empire, dont Alessandria faisait alors partie. Le détail du cérémonial alors observé précise qu'ils partirent tous ensemble à 16 heures de l'hôtel de ville de Paris pour gagner Notre-Dame et y rejoindre les autres corps constitués[56]. Il est donc bien avéré que le piémontais Giulio Bacciochi était en Île-de-France autour de juin 1811, et qu'il y a séjourné au moins deux mois, l'année même où fut réalisé à Étampes le décor peint qui présente de multiples exemplaires de son blason.

Il nous reste à examiner la personnalité de cet intéressant personnage[57]. C'était un esprit cultivé, acquis cependant aux idées nouvelles qui avaient fleuri sous la Révolution française[58] et que l'Empire se proposait d'enraciner partout

[56] Louis-Philippe de Ségur (grand-maître des cérémonies), *Cérémonial pour le baptême du roi de Rome*, Paris, Imprimerie impériale, 1811, p. 5.

[57] Pour plus de détail, Fausto Miotti, « Giulio Baiocchi : sindaco napoleonico di Alessandria », *Nuova Alexandria* 2/2 (1996).

[58] On lui doit un curieux ouvrage adressé à Bonaparte en 1799, *Piano d'operazione delle Nazionali Finanze all'oggetto di togliere dal corso tutti li Nazionali Biglietti, con sustituire par un breve tempo alcune Cedole di Banco in modo regolate, che non gravino il Pubblico nella loro circolazione, ed ottengano immantinenti un credito eguale all'oro, escludendo ogni probabilità d'aggiotaggio. Del cittadino Giulio Baciocchi d'Alessandria, aggiunto al comitato militare di quella comune* (Plan d'opération des Finances Nationales en vue de retirer de la circulation tous les billets de banque nationaux, avec substitution pour peu de temps de quelques coupons de banque d'une manière réglée, afin de ne pas accabler le public par leur circulation, et d'obtenir

en Europe. Sous son premier mandat de maire (1805-1808), résolu à remplacer l'ancienne cathédrale médiévale, dont la démolition avait été décrétée et opérée en 1803 par l'Empereur, Baciocchi institue en 1807 une « Commission officielle pour la restauration de l'église Saint-Marc » qui vise à faire de ce couvent dominicain, ancien siège de l'Inquisition, le siège de la nouvelle cathédrale. En vain, parce que l'administration impériale déplacera le siège de cet évêché dans une autre ville, malgré les vigoureuses protestations de notre maire. L'église ainsi rénovée est cependant inaugurée sous son second mandat en 1810.

De même il devient secrétaire perpétuel de l'antique société savante locale, fondée en 1562 et dénommé *Académie des Immobiles* parce que son projet initial avait été de lutter contre les idées de Copernic selon laquelle la terre tournait autour du soleil. Cette société vouée aux belles-lettres et aux beaux-arts publie dès 1805 un recueil d'hommages à Napoléon, et en récompense se voit affecter comme siège en 1807, par le gouvernement, tout le bâtiment de l'ancienne confrérie de l'Annunziata. Nous avons vu notre maire y présider à la distribution des prix en août 1810, et se voir dédicacer un sonnet par un ecclésiastique du lieu. Depuis 1809 ses règlements ont été entièrement réécrits, et elle est devenue l'*Académie des sciences et des arts*[59].

On voit que le souci de ce maire est de faire évoluer les choses de l'intérieur, sans pour autant faire table rase du passé. Baciocchi est naturellement franc-maçon, et membre de la loge locale *La Bienfaisance,* qui compte 200 membres en 1808[60]. Rien d'étonnant pour l'époque : c'est aussi le cas du général Romanet maire d'Étampes de 1805 à 1815, membre quant à lui de la loge *Douce union des frères réunis à Étampes* qui en compte 25 à la même date de 1808[61]. Baciocchi est-il pour autant aussi profondément déchristianisé que son collègue étampois[62] ? Il serait bien imprudent de le supposer trop vite, car nous sommes en Italie. On sait en tout cas que sa fille unique Giovanna fut une femme très pieuse et même ce que nous appellerions aujourd'hui une catholique engagée. On a un long éloge de ses vertus chrétiennes prononcé par Giacomo Valecchi, docteur en théologie, *Lors des funérailles solennelles de l'illustre comtesse Giovanna Figarolo di Groppello, baronne Baciocchi, célébrées par la vénérable*

immédiatement un crédit égal à l'or, en excluant toute probabilité d'agiotage. Par le citoyen Jules Baciocchi, d'Alexandrie, adjoint au comité militaire de cette municipalité), Torino, Giuseppe Denasio, 1798-1799 (an VII).

[59] Carlo A-Valle, *Storia di Alessandria. Volume quarto*, Torino, Falletti, 1855, pp. 37-39.

[60] Fausto Bima, *Storia degli Alessandrini*, Alessandria, Ferrari-Occella, 1965, p. 105. D'après le fichier dactylographié Bossu conservé au département des manuscrits de la BnF, il est signalé le 3 juin 1806 comme membre de la loge *Les amis de Napoléon* à l'*orient* de la garnison d'Alessandria.

[61] Paul Jousset, *L'Abeille d'Étampes* 118/1 (5 janvier 1929) 1 ; François Cavaignac, *La Franc-Maçonnerie à Étampes (1806-2000)*, Paris, L'Harmattan, 2019, pp. 20-22.

[62] On en a bien des indices, mais, pour faire bref, il n'est qu'à lire à cet égard son *Discours* de 1809 *prononcé à l'entrée de l'église de Notre-Dame d'Étampes* (Paris, Imprimerie bibliographique, 1809), où le culte chrétien n'est clairement considéré que comme une religion parmi les autres, pour laquelle il ne manifeste aucune sorte de sympathie particulière.

Confrérie du Très Saint Crucifix à Alessandria le 27 janvier 1872[63]. Qu'en était-il donc de son père ? Nous n'avons pas trouvé d'informations à ce sujet.

Surtout, il reste bien difficile de savoir quelles circonstances précises ont pu déterminer ce maire piémontais à subventionner la réfection d'une crypte à Étampes. Y a-t-il assisté à une messe ? Mais pourquoi serait-il passé par Étampes, qui n'est clairement pas sur la route directe de Paris à Alessandria ? Plusieurs scénarios sont possibles. Il faut observer que le maire d'Étampes avait été élevé comme lui et vers le même temps que lui au rang de chevalier de l'Empire : Baciocchi le 29 juin 1810, et Romanet le 11 juillet de la même année[64]. Se sont-ils rencontrés alors, en 1810, dans quelque bureau parisien à l'occasion de leurs démarches respectives ? ou bien, lors de l'un de leurs séjours à Paris, dans quelque loge maçonnique de la capitale ? Baciocchi est-il ensuite passé à Étampes en 1811 pour y voir Romanet ? Ou bien, sans aucun rapport avec le dit Romanet, y est-il passé dans le cadre d'une visite touristique de sa nouvelle patrie, en passant par Orléans et la vallée de la Loire ? En tout cas, tout semble démontrer qu'il est passé à Étampes pendant l'été 1811, alors qu'il s'en revenait de la célébration du baptême de fils de l'Empereur, dans le cadre prestigieux de la cathédrale de Notre-Dame de Paris, peut-être en compagnie de son épouse Maria Benedetta Bellini et de leur fille alors âgée d'une dizaine d'années.

On peut imaginer, non sans vraisemblance, qu'il y a assisté, avec Romanet, à la messe du 15 août qui était alors une fête dont la célébration s'imposait à toutes les autorités constituées de l'Empire depuis le 15 août 1806. On doit relire à cet égard le sermon quasiment programmatique qu'avait alors prononcé le père Guillon, chanoine de Notre-Dame de Paris, et qui avait connu une grande diffusion : « Cette solennité, mémorial immortel et de votre triomphe dans les cieux, et de la naissance de notre Empereur, sera à jamais la fête de la nation qui vous fut dévouée. Grâces, grâces vous soient rendues, ô Vierge sainte ! c'est vous qui l'avez donné à notre France, parce qu'il fallait que l'Empire du monde fût là où devait être notre grand Napoléon »[65].

Mais ces dernières conjectures, invérifiables dans l'état actuel de notre documentation, nous font passer progressivement du domaine de l'enquête à celui du roman. C'est une pente glissante. J'aime à croire cependant que Giuilo Bacciochi a été saisi de pitié devant l'état de délabrement où il a trouvé la collégiale autrefois royale de Notre-Dame d'Étampes, et devant la pauvreté d'une communauté qui se réfugiait par mauvais temps dans une crypte sombre et sans attraits.

---

[63] Giacomo Valsecchi, *Nelle solenni esequie della ill. sig. contessa Giovanna Figarolo di Groppello, baronessa Baciocchi, celebrate dalla ven. Confraternita del SS. Crocifisso in Alessandria il giorno 27 gennaio 1872* (16 p.), Alessandria, Ragazzone, 1874.

[64] Archives nationales CC//248, folio 151.

[65] *Discours pour la fête de l'Assomption de la Sainte-Vierge et de la naissance de S. M. l'empereur et roi des français, prononcé dans l'église de Notre-Dame de Paris, le 15 août 1806*, Paris, Laurens jeune, 1806, pp. 31-32.

7. Une réinterprétation mystique du blason des Baciocchi

On peut s'étonner, on doit s'étonner cependant de l'omniprésence quelque peu indiscrète du blason de Baciocchi dans toute la crypte. Certes, pourrait-on se dire, seul Celui qui sonde les cœurs saurait dire s'il faut y voir la vanité de l'un, ou la gratitude des autres. Mais il faut sans doute chercher une autre explication que purement psychologique ou sociale à cette curieuse prolifération, car il demeure étrange, que ce blason, au lieu de rester sur les murs, où il est représenté deux fois face au cœur, ce qui était bien suffisant, soit monté jusque sur les voutes, et qu'il y soit mis avec une telle insistance sur le même plan que celui des anges de l'Annonciation. Si on a pu le multiplier ainsi sans indécence, c'est très probablement parce qu'on a considéré que, par une coïncidence providentielle, il pouvait être interprété en lui-même comme une représentation mariale[66].

Et en effet l'image d'un arbre qui se dresse comme indemne au milieu d'un brasier évoque facilement dans l'esprit du croyant l'image du mystérieux Buisson Ardent au sein duquel Dieu s'était révélé pour la première fois à Moïse dans le désert : *Moïse faisait paître le troupeau de son beau-père Jéthro, prêtre de Madiân. Il mena le troupeau au-delà du désert et parvint à la montagne de Dieu, à l'Horeb. L'ange du Seigneur lui apparut dans une flamme de feu, du milieu du buisson. Il regarda : le buisson était en feu et le buisson n'était pas dévoré. Moïse dit : « Je vais faire un détour pour voir cette grande vision : pourquoi le buisson ne brûle-t-il pas ? » Le Seigneur vit qu'il avait fait un détour pour voir, et Dieu l'appela du milieu du buisson : « Moïse ! Moïse ! » Il dit : « Me voici ! » Il dit : « N'approche pas d'ici ! Retire tes sandales de tes pieds, car le lieu où tu te tiens est une terre sainte. » Il dit : « Je suis le Dieu de ton père, Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob. » Moïse se voila la face, car il craignait de regarder Dieu*[67].

C'est d'ailleurs pourquoi l'un des noms de Dieu dans les Écritures est *Celui qui s'est montré dans le buisson*[68].

Or, certaines interprétations allégoriques que la tradition chrétienne a données de cet épisode énigmatique et fondateur le rapportent à la Sainte Vierge et au mystère de l'Incarnation. Plusieurs Pères de l'Église et anciens auteurs l'ont clairement pensé et enseigné[69], dont au moins saint Grégoire de Nysse (mort en 394) : « Ce qui était préfiguré dans la flamme et dans le buisson fut manifesté ouvertement dans le mystère de la Vierge. Comme sur le mont le

[66] On peut même envisager que ce genre de réinterprétation chrétienne ait déjà eu cours dans la famille des Bacciocchi, dont une des devises était : *Dalle ceneri suae ognior rivasce*, « Renaît toujours de ses cendres », ce qui pouvait s'entendre du Phénix, lui-même image traditionnelle de la résurrection, et pour les chrétiens plus précisément de Jésus-Christ.

[67] *Livre de l'Exode* 3^{1-6} (Traduction Œcuménique de la Bible). Cf. *Actes des apôtres* 7^{30-33}, où le protomartyr saint Étienne rappelle longuement cet épisode.

[68] *Deutéronome* 33^{16} : Benedictio *illius qui apparuit in rubo*.

[69] Nous empruntons les textes qui suivent à A.Gila, « Testi e simboli biblici riletti dai padri in Chiave Mariana », *Theotokos* 8 (2000) 601-631, spéc. 627-628.

buisson brûlait mais ne se consumait pas, de même la Vierge mit au monde la lumière mais ne se corrompit pas. »[70]»

De même Sévère d'Antioche (mort en 538) : « Quand je tourne le regard vers la Vierge Mère de Dieu et que je tente d'ébaucher une simple pensée sur elle, dès le début il me semble entendre une voix qui me vient de Dieu et me crie à l'oreille : Ne t'approche pas ! Enlève tes sandales, parce que l'endroit où tu es est une terre sainte !... Se rapprocher d'elle est comme se rapprocher d'une terre et atteindre le ciel. »[71]

De même Raban Maur (mort en 856) : « La ronceraie, comme quelques-uns croient, est une préfiguration de la Vierge Marie, puisqu'elle fit germer le Sauveur comme une rose, presque en le tirant de la ronceraie de son corps humain ; ou parce qu'elle produisit la force de la splendeur divine sans être consumée. C'est pourquoi dans le livre de l'*Exode,* on lit *: « Le Seigneur apparut à Moïse dans une flamme de feu au milieu d'une ronceraie. Il regarda et voici : la ronceraie brûlait dans le feu, mais cette ronceraie ne se consumait pas*. »[72]

De même Amédée de Lausanne (mort en 1159) : « Nous t'en prions, Souveraine, très digne mère de Dieu, ne méprise pas ceux qui demandent avec crainte, qui cherchent avec piété, qui frappent avec amour. Nous t'en prions, quel sentiment t'avait émue, quel amour t'avait saisie, quels frémissements t'avaient agitée lorsque cela se fit en toi, et que le Verbe prit chair de toi ? Où étaient ton âme, ton cœur, ton esprit, tes sens, ta raison ? Tu flambais comme le buisson qui jadis fut montré à Moïse, et tu ne brûlais pas. Tu fondais et tu ne te consumais pas. Ardente, tu fondais sous les feux d'en haut; fondue au feu, du feu tu reprenais des forces, afin de toujours être ardente et de te fondre encore. »[73]

On pourrait encore citer encore en ce sens saint Éphrem de Syrie (mort en 373)[74], saint Jean Chrysostome (mort en 404), Théodote d'Ancyre (mort en 446), Jacques de Saroug (mort en 521), saint Jean Damascène (mort en 749) et bien d'autres auteurs anciens ou plus récents[75].

D'un point de vue théologique, ce buisson que le feu ne consume pas est l'image même de l'Incarnation, par laquelle la divinité s'est unie à l'humanité sans altération ni changement de part et d'autre, et sans mélange ni confusion, lors de la conception virginale de l'Enfant-Dieu.

Ces conceptions étaient vulgarisées par la liturgie ainsi que par certains manuels de piété et de prière. Dans la liturgie latine des *Heures de la Sainte Vierge,* par exemple on trouve une antienne particulièrement claire à cet égard, qu'on psalmodiait aussi dans toutes les églises catholiques au jour de la Purification de la Sainte Vierge, c'est-à-dire chaque 2 février, à la Chandeleur.

---

[70] *Prière pour le jour de la nativité du Christ* (Patrologie grecque, tome 46, colonnes 1133- 1136.

[71] *Homélie LXVII sur sainte Marie mère de Dieu* (Patrologie Orientale, tome 8, col. 349-350.

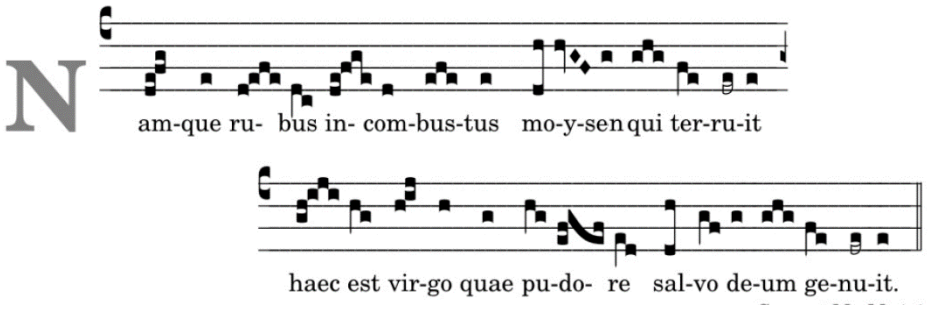
[72] *De l'univers* 19, 6 (Patrologie latine, tome 111, col. 513).

[73] *Homélie* 3 (coll. « Sources chrétiennes », tome 72, p. 109).

[74] *Commentaire du Diatessaron* § 25 (coll. « Sources chrétiennes », tome 121, p.56).

[75] François Boespflug, *Revue de l'Art* 97 (1992) 12.

Elle se chantait comme suit : *Namque rubus incombustus / Moysen qui terruit / haec est virgo quae pudore / salvo deum genuit*, « Et en effet, ce buisson inconsumé qui terrifia Moïse, c'était la vierge inviolée qui enfanta Dieu ».



Il en découlait une tradition iconographique, majoritaire en Orient[76], quoique très minoritaire en Occident, qui représente une Vierge à l'Enfant assise sur un buisson *voire sur un arbre quelconque* qui brûle sans se consumer.

La plus célèbre en France de ces représentations est sans doute celle qu'on trouve au centre du triptyque de Nicolas Froment dans le chœur de la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence, qui date de 1475[77]. On y voit sur le volet central Moïse faisant paître son troupeau, devant le Buisson Ardent, buisson constitué de douze rosiers sur lesquels la Vierge est assise et brandit son Enfant. On a ajouté à cette scène un ange, porteur sans doute des paroles que Dieu adresse alors à Moïse, mais qui préfigure sans nul doute aussi l'Ange de l'Annonciation dont il adopte la pose traditionnelle.

De fait, de part et d'autre, sur les deux autres volets du triptyque, sont représentés les deux commanditaires en prière et contemplant ce mystère. Ce sont, à gauche, René d'Anjou, et à droite son épouse Jeanne de Laval, devant laquelle est ouvert un missel, à une page dont une enluminure représente la dite scène de l'Annonciation.

[76] Cette interprétation devient quasiment obligatoire en Orient dans le *Manuel d'iconographie* rédigé vers 1730 par Denys de Fourna : « Moïse retire ses sandales ; autour de lui, des moutons, et devant lui le Buisson, au milieu duquel la Vierge se tient sur la hauteur avec l'Enfant. »

[77] Yoshiaki Nishino, « Le Triptyque du *Buisson ardent* de Nicolas Froment et son programme iconographique », *Artibus et Historiae* 12/24 (1991) 9-27 ; François Boespflug, « Un étrange spectacle : le Buisson ardent comme théophanie dans l'art occidental », *Revue de l'Art* 97 (1992) 11-31.



Nicolas Froment, Triptyque du Buisson ardent (huile sur toile de lin collée, 1475)



Au reste, quand on referme les volets de ce grand triptyque en bois de peuplier, on se trouve en présence d'une remarquable grisaille en trompe-l'œil, qui représente, naturellement, encore une fois, l'Annonciation, qui est le véritable sujet de l'épisode du Buisson Ardent ainsi représenté, compris comme une annonce voilée de l'incarnation du Verbe.

On doit aussi faire mention d'une certaine forme de livres de piété fondée sur la contemplation de ces étranges et énigmatiques *emblèmes* de toutes sortes qui étaient en vogue depuis le XVI[e] siècle, dont par exemple un ouvrage répandu dans toute l'Europe peu avant la Révolution, qui avait connu sa première édition française en 1781. C'était la *Paraphrase des litanies de Notre Dame de Lorette, par un serviteur de Marie*[78], ouvrage illustrée par Joseph Sebastian

[78] Augsbourg, Klauber frères, 1781, pp. 33-34. Dont une réédition à Paris, M. Schneider, 1895.

Klauber, graveur allemand mort en 1768. Le vingtième de ses emblèmes, très surchargé, dans le goût du temps, proposait justement à la méditation des dévots, entre autres, le mystère marial du Buisson ardent comme l'un des *types* de l'Annonciation. Car, ainsi que le rappelle le même ouvrage, « L'Église, ravie d'étonnement de l'alliance merveilleuse de la pureté avec la fécondité de Marie, la compare tantôt au buisson que Moïse a vu brûler sans se consumer, tantôt à la toison qui dans le temps de Gédéon devint toute humide et chargée de rosée sans que la terre qui l'environnait en fut mouillée, tantôt à un jardin qui est fermé, tantôt à une fontaine scellée et très pure. »



Ceci dit, l'iconographie occidentale, en général, ne représente guère ainsi la Vierge dans le Buisson Ardent. Elle y représente Dieu le Père, portant une mitre,

voire son Fils Éternel reconnaissable à son auréole crucifère, plus volontiers que l'Enfant-Dieu dans les bras de sa mère Vierge. Le triptyque de Nicolas Froment et la gravure de Klauber sont à cet égard très clairement des exceptions. En revanche on associe assez systématiquement, dans l'Église latine, la scène du Buisson Ardent à celle de l'Annonciation, de manière à faire comprendre que la seconde constitue la clé mystique, le sens caché de la première.

On le voit par exemple dans la miniature suivante, tirée d'un manuscrit des *Heures de la Sainte Vierge* qui date des environs de 1515. Elle lie expressément les deux scènes d'une manière qui illustre avec une grande clarté les notions de type et d'antitype, ou si l'on préfère, de réalité préfiguratrice (le Buisson Ardent étant en arrière-plan) et de réalité préfigurée (l'Annonciation étant au premier plan). D'une scène à l'autre, très clairement l'ange de l'Annonciation correspond à Moïse, et la sainte Vierge au Buisson ardent.



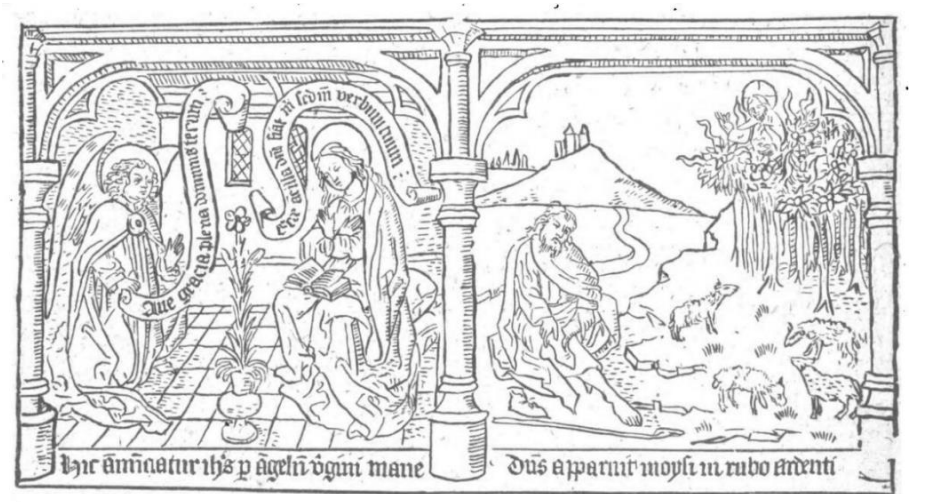
Heures de la Vierge, début du XVIe siècle
(manuscrit 3028 de la Bibliothèque de Rouen)

On remarque aussi dans cette dernière miniature un Buisson Ardent représenté très librement, sous la forme d'un *arbre* quelconque emprunté au paysage habituel de l'artiste et de son public : il s'agit ici d'un arbre typique de l'Europe septentrionale. Ce détail est important pour notre propos.

Même observation dans le cas du *Miroir du salut de l'homme*, best-seller de la fin du Moyen-Âge aujourd'hui attribué à Ludolphe le Chartreux, qui fonde sa théologie précisément sur la mise en rapport continuelle et systématique de types proposés par l'Ancien Testament avec leurs antitypes supposés du Nouveau Testament. Ludolphe considère bien que le Buisson Ardent, parfois figuré comme un arbre quelconque, est une préfiguration évidente de l'Annonciation.



L'Annonciation et son type le Buisson ardent dans la Speculum humanae salvationis enluminé par Jean Letavernier (BnF, manuscrit français 61275 folio 8v°, XVe siècle)



Édition imprimée du même ouvrage, où le graveur a choisi pour sa part de représenter non le Père éternel dans le Buisson, mais son Fils avec son auréole crucifère (début du XVIe siècle)

En définitive, donc, la rusticité de l'exécution du programme iconographique de la crypte de Notre-Dame d'Étampes ne doit pas nous faire préjuger de la subtilité ni de la complexité de son arrière-plan spirituel et théologique. Ce n'est pas notre artisan qui l'a conçu. Il n'a pu être élaboré et mis en œuvre sans recevoir au moins l'aval du curé de Notre-Dame, si ce n'est pas lui-même qui l'a conçu, comme il est plus probable.

8. L'auteur de ce programme iconographique

C'était alors, depuis l'été 1809, Jean-François Denervaux[79], prêtre du diocèse de Besançon, alors âgé de 57 ans, ancien lazariste c'est-à-dire autrefois membre de la congrégation dite de la Mission fondée en 1626 par saint Vincent de Paul. Il avait déjà plus de douze ans d'expérience sacerdotale lorsque s'abattit sur l'Église la tourmente de 1793. Après la période obscure de la persécution, qu'il a réussi à traverser sans aucune compromission, il apparaît dans notre secteur en 1803, où il est nommé curé d'Étréchy, ou plutôt desservant des communes d'Étréchy et Chauffour alors dépendantes de la cure cantonale d'Étampes. Il y est l'objet d'une enquête commanditée par le préfet au mois de ventôse de l'an

[79] Né le 3 août 1754 à Pusey près Vesoul (Haute-Saône), fils du laboureur Pierre-Maurice Denervaux et de son épouse Marguerite Camus, cinquième de leurs six fils, cadet des survivants. — Ordonné prêtre en 1780 (apparemment au diocèse de Vannes, d'après un registre conservé aux Archives départementales du Morbihan, G 306, cf. *Inventaire-Sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Morbihan. Archives ecclésiastiques. Série G. Clergé séculier. Évêché de Vannes. Nos 1-347*, Vannes, Galles, 1901, p. 145 : « 574 prêtres séculiers originaires de divers diocèses, savoir : un (Jean-François Denerveau) du diocèse de Besançon (1780), etc. »). — Cité comme desservant son village natal en 1795 par Jules Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs de 1789 à 1801 d'après les documents originaux inédits. Tome 7*, Besançon, Tubergue, p. 700 : « Noms de MM. Les prêtres qui travaillent dans le diocèse de Besançon et administrent les secours spirituels aux catholiques : (…) Denervaux, lazariste, desservant à Pusey. (…).— Prêtre réfractaire, cf. AD78 L I^{v} 758 (cité par Jean-Marie Alliot, *Le clergé de Versailles pendant la Révolution française*, Versailles, Lebon, 1913, p. 354) « État des fonctionnaires publics ecclésiastiques qui ont refusé ou retracté leurs serments. MM. (…) Denervaux, missionnaire (…) ». — Mort à Étampes le 25 février 1826 âgé de 72 ans. — Lègue tous ses modestes biens à la paroisse, cf. *Bulletin des lois de la République française* 6/8/158 (1er janvier 1827) n°5790, p 461 : « Ordonnance du roi qui autorise l'acceptation du legs universel montant à 714 francs 32 centimes, fait à la fabrique de l'église de Notre-Dame d'Étampes (Seine-et-Oise) par le sieur J. F. Denervaux. (Paris, 12 novembre 1826.) » — On conserve son calice et son ciboire de vermeil, classés monuments historiques, qui portent cette inscription : « Mr Denervaux C. N. D. canton d'Etampes 1813 ». — Sa tombe est déplacée en 1841 : « Le 14 avril les restes mortels de M Denervaux ancien curé de Notre Dame et de M l'abbé Bouquin Delasouche ont été exhumés à cause du chemin de fer qui doit traverser la partie du cimetière où ils étaient enterrés. Leurs ossements ont été placés près de la grande croix du cimetière du côté du nord. Cette cérémonie funèbre s'est faite en présence de nous curé [Baron], de MM. Ronna vicaire de ND, François prêtre coadjuteur, de M. le curé de Saint Gilles, Bourgeois docteur en médecine. » (Registre paroissial de Notre-Dame aux Archives diocésaines d'Évry, d'après F.G.).

XIII, c'est-à-dire en février-mars 1805. Conclusion : « Le curé Denervaux est sans fortune personnelle, homme pieux, rigide, sévère pour les mœurs, conduite exemplaire, connaissances étendues, respecté des habitants, est attaché au concordat et au gouvernement »[80].

À l'été 1808 il est nommé brièvement à la Ferté-Alais[81]. Le 15 août 1809, nous l'y voyons célébrer avec les autorités constituées cette fête qui est alors, depuis le décret du 19 février 1806, une fête nationale commémorant, en même temps que l'Assomption de la Vierge, la Saint Napoléon, fixée arbitrairement ce jour qui était aussi l'anniversaire de la naissance de l'empereur. Le cortège part de l'hôtel de ville, s'arrête à devant l'église où le curé prononce une allocution, puis parcourt la ville avant de regagner l'église pour y célébrer une messe solennelle[82].

Peu après, il est appelé à remplacer à la cure cantonale d'Étampes son prédécesseur Dominique Leroy, mort en juillet. C'est donc lui qui obtient, le 22 janvier 1809, pour remplacer le coq tombé du clocher, une aigle impériale, des mains du maire Joseph de Romanet, général de brigade, avec lequel il paraît en bons termes. On a de lui une lettre de 1813 à son évêque, où il sollicite le rétablissement des processions traditionnelles : « Ce sont ces anciens usages qui ont existé jusqu'à la Révolution que les habitants de cette ville désirent voir revivre. »[83] En 1815, le président et les administrateurs de l'œuvre et fabrique de la paroisse Notre Dame insistent et précisent : « L'administration se plait à exprimer non seulement son vœu mais encore celui général. »

En bref, le curé Jean-François Denervaux est loyal au régime napoléonien, par lequel il est en conséquence apprécié et soutenu. Au rebours de certains de ses collègues qui restent et resteront longtemps et désespérément royalistes, il prend les choses telles qu'elles sont pour servir au mieux son maître, qui de fait enseignait : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu*. Denervaux ne voit pas d'inconvénient à célébrer en même temps, à la Ferté-Alais, le culte catholique et les fastes de l'Empire, l'apothéose de la Sainte Vierge et celle de saint Napoléon. Il ne voit pas d'inconvénient à remplacer, à Étampes, le coq traditionnel de son clocher par une aigle impériale. Pourquoi donc aurait-il hésité à donner une interprétation mystique au blason d'une famille corse alliée à celle de l'Empereur ? L'important est pour lui de restaurer vaille que vaille tout ce qui peut l'être du culte catholique, et notamment son décorum iconographique, œuvre qu'il poursuivra lors de la première Restauration, sous Louis XVIII, dans le cas du culte local de sainte Julienne, à l'occasion d'une autre donation pieuse [84].

---

[80] AD 78 1V 40 (d'après F.G.).

[81] Archives diocésaines de Versailles C1/1 (d'après F.G.).

[82] Registre des délibérations du conseil municipal de la Ferté-Alais, AD 91 E Dépôt 69/1/D/5 (d'après F.G.).

[83] Archives diocésaines d'Évry K/8/26 (d'après F.G.).

[84] Léon Guibourgé, « Église Notre-Dame d'Étampes. Fresque de sainte Julienne, martyre », *SHACEH* 25 (1948) 12-18, rééd. in *Étampes ville royale*, Étampes, chez l'auteur, 1957, pp. 64-66 : « La relique [de sainte Julienne] que nous possédons à l'heure actuelle [1948] vient de l'église Sainte-Croix, qui était sur la paroisse Notre-Dame,

Or, le fait est que le thème de l'ange de l'Annonciation est clairement associé dans notre crypte à celui de l'arbre qui brûle sans se consumer, par la juxtaposition des blasons qui y sont représentés, si rustiques soient-ils. Ainsi donc, la tradition théologique et iconographique chrétienne bien enracinée qui considère le Buisson Ardent comme une préfiguration de l'incarnation du Verbe dans la Sainte Vierge, et qui n'hésite pas à le représenter sous la forme d'un arbre quelconque, est seule à pouvoir expliquer d'une manière satisfaisante pourquoi le blason des Baciocchi a été représenté d'une manière si ostensible et fréquente dans la crypte de Notre-Dame d'Étampes, où il est mis sur le même plan que le blason qu'y brandissent les anges de l'Annonciation, de part et d'autre des monogrammes de Jésus.

relique qui a été sauvée à la Révolution et remise ensuite à Notre-Dame. Pour recevoir cette précieuse relique, M. Denervaux, alors curé, aménagea une chapelle dite de sainte Julienne, à l'endroit où est actuellement la chapelle de sainte Jeanne d'Arc. Le 16 février 1819 il procéda à la bénédiction de la nouvelle chapelle dont les frais d'aménagement avaient été assurés par les soins d'Anne Ferry, épouse Berga, habitante de la paroisse. Il bénit également ce même jour, une nouvelle châsse en bois doré en forme de tombeau, surmontée d'une statue représentant sainte Julienne dans sa chaudière. Dans ce reliquaire, il y déposa des reliques déjà existantes de plusieurs saints. La chapelle et le reliquaire ainsi préparés, il organisa quelques jours après une cérémonie pour y déposer la relique de la sainte. Voici le procès-verbal où il rappelle cette installation ainsi que l'origine de la relique : *L'an depuis la naissance de N. S. Jésus-Christ 1819, le 3 juin, sous le Pontificat de Pie VII, Mgr Louis Charrier de la Roche étant évêque de Versailles, sous le règne de Louis XVIII, roi de France et de Navarre, nous, Jean François Denervaux, curé de Notre-Dame d'Étampes, ayant reçu d'une personne pieuse un reliquaire ovale d'étain, contenant une portion des reliques de sainte Julienne, vierge martyre, avec l'authentique envoyé de Rome le 13 janvier 1754 par Mgr l'évêque de Porphyre, assistant in trône pontifical, à l'Eglise collégiale de Sainte-Croix d'Etampes, lesquels reliques ont été vues et permises d'être exposées à la vénération des fidèles par Mgr Paul d'Albert, archevêque de Sens, à Etampes le 9 mai 1758 dans le cours de ses visites épiscopales ; lesdites reliques ayant été sauvées par une personne pieuse de la destruction avec l'authentique ; nous les avons exposées dans une châsse avec d'autres reliques en présence du clergé et des administrateurs de la fabrique de Notre-Dame et autres notables soussignés avec nous... »*. Suivent les signatures. Voilà donc la relique installée dans sa chapelle. Au-dessus de l'autel on mit un retable en bois contenant un tableau peint à l'huile représentant, comme la fresque, le martyre de sainte Julienne. Le retable et le tableau provenaient de l'église Sainte-Croix et avaient échappé comme la relique à la destruction des révolutionnaires. Le retable en bois a disparu. Quant au tableau, il se trouve dans le presbytère de Notre-Dame, mais quelque peu détérioré. »



L'antitype : l'Annonciation

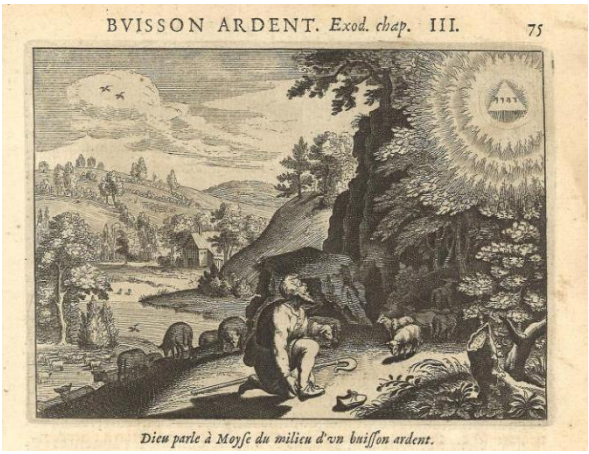


Le type : le Buisson Ardent

9. Sur le culte et l'iconographie du Nom de Jésus

Notons encore que tout ceci jette un jour nouveau sur le troisième de nos blasons, celui qui porte tout nuement le monogramme trilittère de Jésus, IHS. Si en effet, comme nous le supposons, la clé du programme iconographique conçu ou accepté par le curé Denervaux repose sur une allusion à l'épisode biblique du Buisson Ardent envisagé comme le prototype de l'Annonce faite à Marie, alors il faut aussi se souvenir que c'est depuis le Buisson ardent que Dieu a révélé pour la première fois à l'humanité son nom propre hébraïque. Ce nom, qu'on appelle souvent le tétragramme puisqu'il est formé quant à lui de *quatre* lettres hébraïque, יהוה, et en latin IHVH, a longtemps été vocalisé Jéhovah[85], avant que la communauté savante ne commence à lui préférer sa vocalisation actuellement en vogue, Yahweh. Quoi qu'il en soit, tous les catholiques de France le savaient bien, s'ils lisaient la Bible dans la version de Lemaître de Sacy, dont une édition de 1690 au moins portait la gravure qui suit, souvent imitée et refaite par différents graveurs et autres artistes, tel que bien plus récemment l'illustre Marc Chagal (qui lui aussi représente librement notre buisson sous la forme d'un arbre, ou au moins d'un arbuste).

[85] Cette vocalisation était adoptée d'après la tradition massorétique, avant qu'on ne remarque que les massorètes ne l'avaient portée dans le texte hébraïque au-dessus des quatre consonnes IHVH que pour rappeler au lecteur qu'il fallait les lire autrement qu'elles ne sont écrites, à savoir *Adonaï,* « le Seigneur ».



Le Buisson de la Bible de Lemaître de Sacy



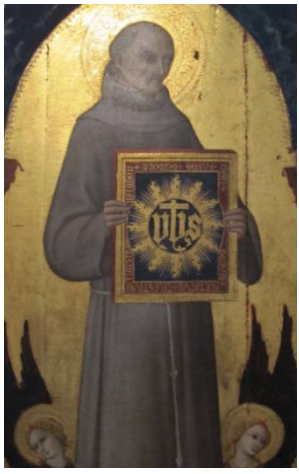
Le Buisson de Chagal

Or le nom de Jésus aussi est un nom divin, car, selon ce qu'a écrit saint Paul dans sa *Lettre aux Philippiens* (2^{9-11}), « Dieu l'a souverainement élevé, et lui a donné le *nom* qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au *nom de Jésus* tout genou fléchisse dans les cieux, sur la terre et sous la terre, et que toute langue confesse que le Christ *Jésus* est Seigneur, à la gloire de Dieu le Père. »

Le culte du saint nom de Jésus, représenté dès le départ au centre d'un soleil de type héraldique, sous la forme des trois lettres IHS en caractères gothiques, ıɦs, où la hampe du h est traversée d'une barre formant une croix, ce culte, dis-je, a été inauguré dès le XVe siècle par saint Bernardin de Sienne, franciscain mort en 1485. Il s'est répandu très vite dans toute l'Europe, au point qu'on le trouve aujourd'hui encore à la fois sur le *sceau* de l'Église protestante de Genève et sur le *blason* du pape François.



Blason de l'Église Protestante de Genève



Saint Bernardin, promoteur du culte du nom de Jésus



Blason du pape

Tout cela nous amène à découvrir une très grande cohérence théologique dans le programme iconographique élaboré en 1811 pour décorer notre crypte.

10. Un programme iconographique très cohérent

Il est temps en effet de nous élever maintenant à une vue globale de ce décor peint, qui, à notre connaissance, n'a jamais encore été décrit de manière méthodique. Pour ce faire nous nous appuyons sur les photographies et les vérifications minutieuses sur site de Frédéric Gatineau, sans l'obligeance duquel je n'aurais pu écrire cet article depuis que j'ai quitté la région.

Dans le chœur, tourné vers l'orient, ou vers Jérusalem, comme on voudra, nous trouvons la représentation traditionnelle des quatre évangélistes, dont l'un a été détruit ainsi que l'élément autour duquel ils étaient répartis, peut-être par un dégât des eaux ou par la simple vétusté de l'enduit. Cette zone a malheureusement été repeinte à une date indéterminée antérieure aux années 1950 par on ne sait qui[86]. Mais il n'est pas difficile de reconstituer ce qu'on pouvait y voir à l'origine. Matthieu, Marc et Luc étant encore représentés respectivement au nord, au sud et à l'ouest, qui par son taureau, qui par son lion, et qui par son ange, il est absolument hors de doute qu'à l'est on y voyait Jean et son aigle. Quant à la figuration centrale de la divinité aujourd'hui disparue qui se trouvait comme d'habitude au milieu des quatre Vivants, il est également clair qu'il s'agissait d'un soleil de type héraldique.



Saint Matthieu



Saint Marc

[86] On ne peut exclure de la liste des suspects de cette faute de goût un certain Georges Buffaitrille, qui commença une très brève carrière sacerdotale à Notre-Dame d'Étampes pendant la Grande Guerre avant de tomber la soutane en 1916 par suite d'une évolution intellectuelle qui lui fit rejoindre justement assez vite la franc-maçonnerie, et commencer une carrière diplomatique remarquée. Il épousa dans la foulée la sœur du grand poète étampois Henri Charpentier. Mais ce n'est là naturellement qu'une hypothèse.



Saint Luc



Soleil héraldique

Et en effet, dans la nef centrale, on trouve aux deux premières croisées d'arêtes deux autres de ces soleils, malheureusement aujourd'hui très dégradés, qui tout seuls ne signifient rien, tandis qu'une série de trois soleils est une claire représentation de la sainte Trinité. C'est ce qu'en écrit par exemple saint Jean Damascène (mort en 749) dans son *Exposé précis de la foi orthodoxe*, au chapitre 8 qui est consacré à la sainte Trinité : « En un mot la divinité est indivise dans sa division, ses manifestations diverses et comme en trois soleils, sans séparation, se contenant les uns les autres en une seule communion de lumière. »

On lit également dans la *Légende dorée* de Jacques de Voragine (mort en 1298) un récit intéressant au sujet de Noël : « Ce jour-là encore trois soleils apparurent en Orient, qui, petit à petit, se réduisirent en un seul corps de soleil, par quoi il était signifié que la connaissance de la Trinité et de Dieu un allait apparaître au monde. »[87]

Sur une fresque du XVIe siècle conservée dans la célèbre grande salle des malades de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, on trouve une représentation de la scène du Buisson ardent où le dit Buisson, d'où émerge le Fils Éternel rayonnant d'une gloire solaire rouge, est accompagné de deux soleils figurés et pareillement rouges, représentant évidemment les deux

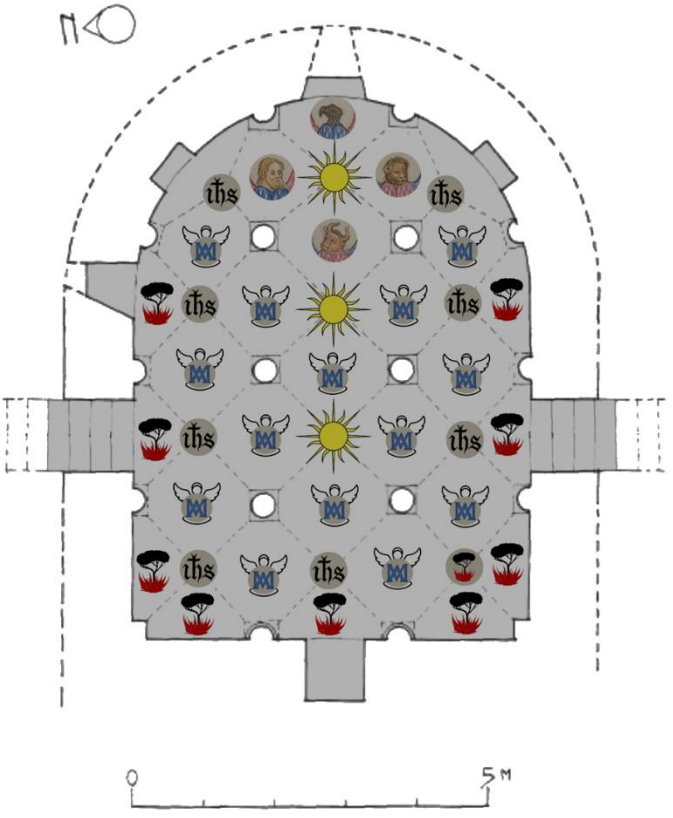


Le Buisson accompagné de deux soleils (Saint-Jean d'Angers, XVIe siècle)

[87] Chapitre 6 (éd. G.P. Maggioni, 1999, p. 69) : *In ipsa… die tres soles in oriente apparuerunt qui paulatim in unum corpus solare redacti sunt (…) Per quod significatur quod trini et unius dei notitia toti orbi imminebat*.

autres personnes de la Trinité, le Père et l'Esprit[88]. Cette Trinité, c'est Celui que saint Paul appelle « le bienheureux et seul souverain, le roi des rois, et le seigneur des seigneurs, qui seul possède l'immortalité, *qui habite une lumière inaccessible, que nul homme n'a vu ni ne peut voir*, à qui appartiennent l'honneur et la puissance éternelle. »[89] Mais saint Jean continue ainsi : *Le Verbe était la vraie lumière qui en venant dans le monde illumine tout homme (…) Personne n'a jamais vu Dieu. Dieu, le Fils unique qui est dans le sein du Père, nous l'a fait connaître*[90].

Nous donnons ci-après un plan qui donne une bonne idée générale du programme iconographique suivi par notre peintre. Ce n'est certainement pas ce modeste artisan qui l'a lui-même conçu, parce qu'il est visiblement l'œuvre d'une personne non seulement très bien instruite des grandes vérités de la religion catholique, mais encore très capable d'en donner un résumé à la fois très original et très systématique, à la fois très adapté à la situation et aux codes de son temps, et très fidèle à la théologie la plus orthodoxe.



[88] X. Barbier de Montault, *Traité d'iconographie chrétienne. Nouvelle édition*, Paris Librairie ecclésiastique et religieuse, 1898, t. 2, pp. 27 et 30 : « Les trois soleils se voient à l'hôpital Saint-Jean, à Angers, sur une fresque du XVIe siècle.
[89] *1 Timothée* 6[15-16].
[90] *Jean* 1[9] et 1[18].

À Étampes, ce sont la clé de voûte centrale du chœur et les deux premières clés de voûte de la nef centrale qui portent le triple soleil de la Trinité, tandis que toutes les autres clés de voûte de la crypte arborent le monogramme du nom de Jésus (à l'exception d'une seule à l'angle nord-ouest, par une évidente et nouvelle étourderie de l'artisan, dont nous n'avons rencontré que trop d'exemples).

La signification théologique de cette répartition est évidente : l'une des trois personnes de la Trinité s'incarne en l'homme Jésus-Christ, qui après sa mort et sa résurrection devient lui-même en tout lieu la clé de voûte de l'édifice spirituel constitué par la sainte Église de Dieu. C'est très exactement ce qu'en écrit saint Paul dans sa *Lettre aux Éphésiens*, texte absolument fondamental pour la théologie chrétienne en matière d'ecclésiologie : *Vous êtes de la maison de Dieu, bâtis sur la fondation des apôtres et des prophètes, avec le Christ Jésus pour clé-de-voûte : en lui toute bâtisse trouve cohésion et grandit pour former un sanctuaire saint dans le Seigneur. En lui vous êtes bâtis ensemble pour former une demeure de Dieu dans l'Esprit*[91].



Exemple de monogramme sommital entre trois anges et un pin ardent

Le reste de l'espace est occupé par les anges de l'Annonciation et par les pins ardents. Au milieu ce sont, dans chacun des quadrilatères dessinés par les arêtes qui se croisent au milieu de chaque voûte, des anges de l'Annonciation qui contemplent et célèbrent, avec les dévots catholiques récitant sous ces voûtes le saint rosaire, le *mystère joyeux* de l'Incarnation du Verbe dans le sein de la vierge Marie.

Sur les bords en revanche, où l'espace libre subsistant, interrompu par le mur, ne forme plus que des triangles, on trouve partout ces *pins parasols ardents*,

[91] *Lettre aux Éphésiens* 2, 19-12. Il faut noter cette conclusion trinitaire : *En lui* (le Fils) *vous êtes bâtis ensemble pour former une demeure de Dieu* (le Père) *dans l'Esprit* (le Saint Esprit). Par suite, les deux soleils rayonnant dans la nef sont clairement le Fils et l'Esprit.

dont nous avons démontré la double signification et la double fonction. D'une part, en effet, ils sont empruntés indiscutablement aux armes du bienfaiteur de l'église, Jules Baciocchi-Montale. Mais il s'agit aussi d'une figuration allégorique du mystère de l'Incarnation préfiguré par le Buisson ardent, type traditionnel de l'Annonciation, c'est-à-dire en définitive de ladite Incarnation.

Cette double fonction symbolique du blason des Baciocchi-Montale est assez remarquable. Du premier de ces points de vue, qui n'est pas à négliger, le concepteur de ce programme iconographique a certainement été influencé par la tradition des *litres seigneuriales*, ces bandes noires d'origine funéraire qui sous l'Ancien Régime parcouraient tout du long l'intérieur de presque toutes les églises et chapelles excepté le chœur. Un usage immémorial, entériné par le droit canon et règlementé par les tribunaux civils, autorisait les seigneurs du lieu, comme descendants des fondateurs et patrons de ces églises, à y figurer les armes de leurs familles. On remarquera précisément que, dans notre crypte, ce blason n'est pas seulement représenté sur les franges de nos voûtes, mais encore sur les murs qui n'ont pas été vandalisés[92] : on en trouve encore deux sur le mur qui fait face au chœur, à la hauteur approximative où on trouvait généralement les litres, quoique sans la bande noire qui en rappelait l'usage originellement funéraire. Ces *litres* venaient d'être méthodiquement supprimées en 1793 comme l'un des symboles les plus détestés du régime féodal, mais on en conserve encore quelques lambeaux dans plusieurs églises de l'actuelle Essonne[93].

11. Motifs secondaires



Exemple de divers riceaux

[92] Un de ces murs malheureusement a été entièrement dégarni de son enduit, et par suite de ce décor, dès avant les années 1950, au témoignage d'une carte postale de la collection Mignon.

[93] Émile Creuzet, *Bulletin de la Commission des antiquités et des arts du département de Seine-et-Oise* 35 (1915), p. 33 a signalé autrefois celles des églises de Mennecy, Fontenay-le-Vicomte, Ormoy et Champcueil. René de Saint-Périer, « La litre seigneuriale de Bouville », *Bulletin de la Société des Amis d'Étampes et de sa région* 2 (1er semestre 1947) 19-20 ; réédition in *BHASE* 35 (2016) 116-119, y a ajouté les églises de Guigneville et de Bouville. On peut y joindre au moins les églises de Ballainvilliers, de Bruyères-le-Châtel et de Forges-les-Bains. Toutes ces précieuses reliques de l'Ancien Régime en Essonne mériteraient une étude spéciale et méthodique, que nous appelons de nos vœux.

Pour être complet s'il est possible dans la description générale de ce décor, il faut encore faire mention d'autres motifs plus secondaires. Pour commencer, autour des médaillons dont nous avons décrit les différents types et la répartition extrêmement concertée, l'espace resté libre est orné généralement de rinceaux de types variés dont la fonction est pour le coup purement décorative. Une étude spéciale serait à faire de tous leurs types et sous-types. Les uns se déploient à partir du médaillon central, les autres, plus nombreux, à partir des angles inférieurs, dans le prolongement des piliers traités comme des sortes de troncs dont le feuillage s'épanouirait sur les voûtes, comme déjà dans l'Égypte antique. Dans au moins un cas, où cette partie basse du décor a été préservée, l'un de ces rinceaux jaillit d'un vase.

Dans un autre cas, unique et particulièrement remarquable, on trouve, au lieu du feuillage habituel de nos rinceaux, le plumage déployé de deux oiseaux perchés sur un vase du même genre. Il s'agit là d'un motif traditionnel de l'art antique puis paléochrétien et surtout roman, que l'on considère généralement, en contexte chrétien, comme un symbole eucharistique, où l'oiseau représente l'âme du croyant venant s'abreuver des grâces divines que lui dispense la sainte Église de Dieu.

Ordinairement ces oiseaux sont affrontés mais le cadre triangulaire dans lequel l'artiste a dû les représenter l'a obligé ici à les adosser, ce qui lui a d'ailleurs permis de déployer leurs ailes comme il l'avait fait pour les feuillages de ses rinceaux.



Cathédrale Saint-Pierre (Angoulême, XIIe siècle)



Mosaïque du mausolée de Galla Placidia (Ravenne, Ve siècle)

Ce motif isolé se trouve à la base d'une voute surplombant une niche ouverte dans le mur nord, cavité actuellement et depuis peu occupée par une statue de la Vierge[94], mais qui a pu être aménagée un temps, sous le curé Denervaux, pour servir de tabernacle et abriter la réserve eucharistique, c'est-à-dire selon la doctrine catholique, la Présence réelle du Christ.

[94] Cette niche était encore inoccupée au milieu du XXe siècle, d'après une carte postale Mignon datable d'environ 1951.

D'une part elle y était alors peut-être plus en sûreté que dans le chœur. Rappelons qu'en 1803 encore des enfants peuvent monter dans les combles d'où ils jettent des pierres dans l'église ; que c'est seulement en 1805 que la paroisse peut acheter de quoi commencer à remeubler le chœur ; qu'il fait parfois si froid dans ce chœur livré à tous les vents qu'on célèbre le culte dans la crypte, et qu'à ces mêmes périodes de l'année il était bien difficile de s'y livrer longuement à l'adoration du saint-sacrement.

La chose est d'autant plus vraisemblable que la crypte servait déjà occasionnellement à abriter le saint sacrement sous l'Ancien Régime, une fois par an, « du jeudi au vendredi saint »[95]



Couple d'oiseaux perchés sur un vase près d'une niche

Enfin les murs de notre crypte sont ornés par endroits de bandes verticales alternativement blanches, jaunes, ocre ou noires, et semées continument d'un motif au pochoir qu'il n'est pas facile d'identifier au premier regard. Mais il s'agit selon toute vraisemblance, et à nouveau, de lyres stylisées, symboles du chant et de la psalmodie qui se doivent d'orner le culte chrétien, selon ce qu'il est écrit au *Psaume* 33 : *Louez le Seigneur au son de la lyre.*

[95] Au témoignage déjà cité du *Sommier* de 1842.

On trouve encore de nos jours de tels pochoirs en vente pour quelques euros sur internet, tels que ces deux-ci, en mars 2023, à comparer avec celui qui a pu être utilisé par notre artisan.





Exemple de mur orné de bandes verticales à couleurs alternées et ornées au pochoir

12. Conclusion

En conclusion, il nous semble avoir démontré que la crypte de Notre-Dame d'Étampes n'a jamais servi, aussi loin qu'on s'en souvienne, à abriter quelque relique que ce soit. En revanche, dans la période difficile qui a suivi le rétablissement du culte catholique, alors que l'église tout entière était exposée aux intempéries, elle a régulièrement servi d'abri au clergé et aux fidèles au moins pour certains offices, et notamment pour la récitation du rosaire par la toute nouvelle Confrérie de la Sainte Vierge, fondée en 1808. C'est dans ce cadre qu'en l'été 1811 le piémontais Giulio Baciocchi-Montale, maire d'Alessandria, chevalier de la légion d'honneur, chevalier de l'Empire et lointain cousin par alliance de l'empereur, de passage à Étampes après avoir assisté à Paris, le 9 juin, au baptême du Roi de Rome, s'est proposé d'en financer la réfection, peut-être à l'occasion des cérémonies du 15 août 1811, où tout l'Empire célébrait l'anniversaire de la naissance de Napoléon, ou bien pour les préparer.

Le curé du temps, Jean-François Denervaux, faisait alors feu de tout bois, c'est le cas de le dire, pour restaurer son église[96]. Il a choisi en l'occurrence de doter cette crypte d'un décor peint qui n'a pu être réalisé qu'à moindre frais, et sans grand soin, c'est le moins que l'on puisse dire, par un simple artisan local non dépourvu de talent certes, mais dans une veine rustique, qui au demeurant n'est pas sans charme ni fraîcheur.

Quant au programme iconographique adopté, s'il est très profondément traditionnel au niveau théologique, il est assez original et créatif dans sa forme et ses codes, empruntés en grande partie à l'héraldique. Il intègre notamment et largement le blason très original du donateur, interprété lui-même comme une représentation du Buisson Ardent, que la liturgie catholique parfois et la piété mariale en particulier considèrent comme une figuration allégorique de la Sainte Vierge mère de Dieu, dans le sein duquel Dieu s'est donné aux hommes sous l'espèce de son fils incarné, en la personne de Jésus de Nazareth.

Finissons par une réflexion que nous a inspirée une remarque de Frédéric Gatineau, sans doute le meilleur connaisseur à ce jour de l'ensemble du patrimoine religieux de l'Essonne. Il nous assure qu'on n'y trouve rien d'équivalent au décor peint de la crypte de Notre-Dame d'Étampes. On n'en conserve d'ailleurs aucun autre en Essonne de cette époque précise, où les catholiques viennent juste de récupérer la jouissance de leurs lieux de culte partout dévastés.

Ce décor, qu'on doit à ce qu'il semble à la seule initiative et inventivité d'un éphémère curé d'Étampes, ouvrait clairement une voie nouvelle et originale à l'iconographie catholique, qui cependant ne semble avoir été suivie nulle part ailleurs. C'est justement ce qui fait toute la rareté et le prix de cette réalisation franchement créatrice, bien éloignée des tendances archaïsantes et parfois

[96] Remarquons au passage, et à titre de curiosité, que le culte catholique, et spécialement celui de la Vierge, alors en pleine renaissance, pouvait alors aisément faire sienne la devise ancestrale des Baciocchi : *Dalle ceneri suae ognior rivasce*, « Il renaît toujours de ses cendres ».

quelque peu poussives, ou du moins scolaires, de l'iconographie catholique ultérieure, qui rayonnera bientôt depuis Paris sur la France tout entière, depuis l'époque de la Restauration jusqu'à celle de Viollet-le-Duc.

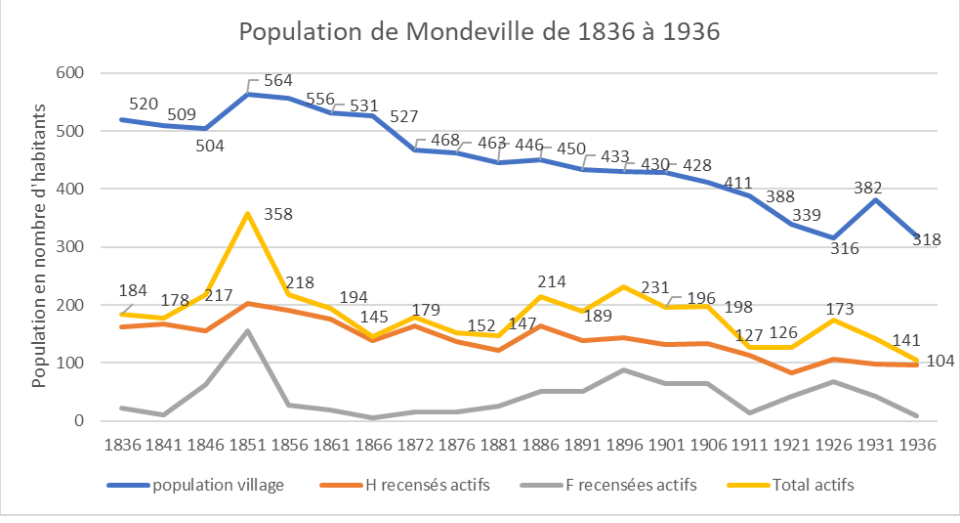
À ce titre ce décor peint mériterait plus d'attention et de sollicitude qu'il n'en reçoit aujourd'hui. Il faudrait à tout le moins préserver ce qui en reste des atteintes de l'humidité et des mauvais plaisants, à défaut de le restaurer entièrement, comme c'est encore parfaitement possible. Notre région ne manque pas de restaurateurs talentueux. Mais on attend toujours à Étampes un élan qui fasse enfin mentir Auguste Rodin, déjà transporté en son temps par les beautés de Notre-Dame d'Étampes, « cet unique joyau d'une ville, pour tout le reste, déshonorée par la barbarie municipale »[97]. Hélas ! Un simple particulier éclairerait mieux sa cave, et à peu de frais, que ne l'est aujourd'hui cette crypte plus que millénaire, autour de laquelle la ville s'est bâtie.

[97] *Les cathédrales de France*, Paris, Armand Colin, 1914, p. 59.

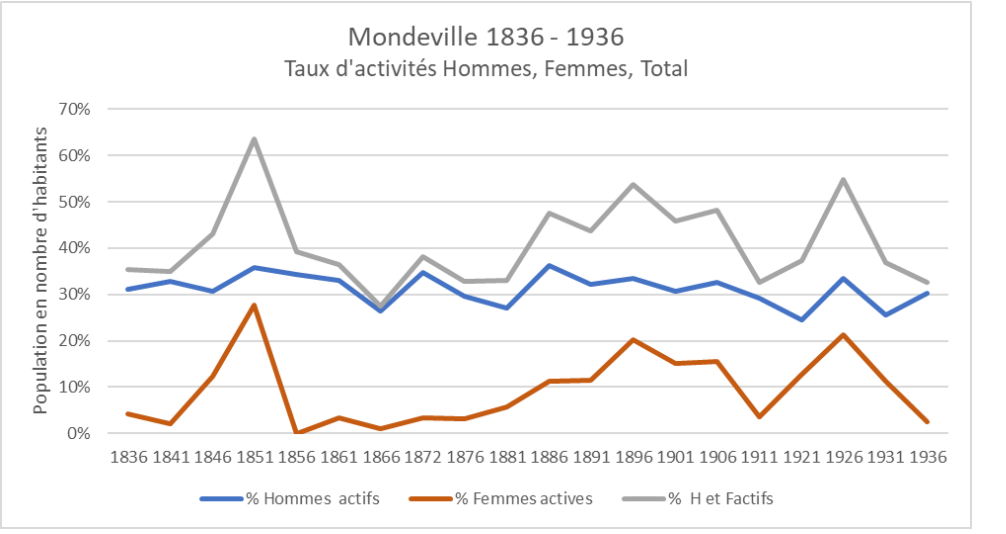
Les métiers à Mondeville de 1836 à 1936

Luc GRONDARD

Les recensements de population sont une source très riche pour étudier l'évolution d'un village : nombre d'habitants, noms et prénoms, répartition par sexe, profession, qualification (chef de ménage, patron), âge, lieu de naissance, nationalité. Le lien de parenté est souvent indiqué : fils de, femme de, veuve de, mère de, mais également enfant en nourrice. Dans les observations on peut trouver des indications intéressantes : orphelin, bègue, boiteux, pieds bots, manchot, paralytique, sourde, indigent secouru par la charité publique, aliénée non dangereuse etc. Un récapitulatif permet de connaître la répartition en nombre d'habitants par quartiers ou hameaux. Les recensements commencent en 1836 et ne sont consultables que jusqu'à celui de 1936. C'est la raison du choix de notre étude 1836-1936. Nous avons souvent eu recours aux registres d'état civil consultables en ligne pour accéder aux dates d'acte de mariage, de baptême ou décès (délai applicable 100 ans soit 1922 pour notre étude).

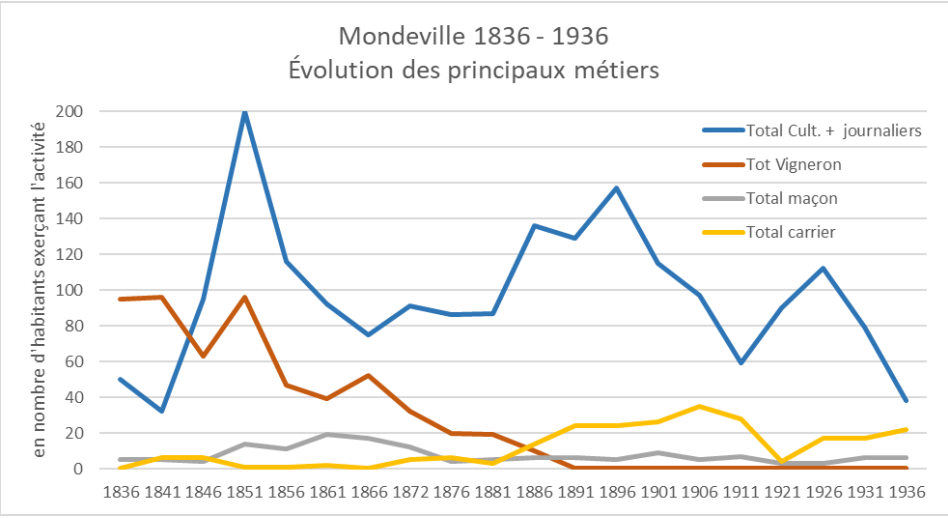


Dans ce graphique, nous avons indiqué pour toutes les années du recensement : le nombre d'habitants, le nombre d'hommes actifs, le nombre de femmes actives, le total de la population active, le ratio hommes actifs par rapport à la population totale, le ratio de femmes actives par rapport à la population totale et le ratio du nombre total d'actifs par rapport à la population totale. Avec un maximum de 564 habitants en 1851 la population régresse à partir de 1866 puis décroit régulièrement jusqu'en 1926 pour se stabiliser vers 320 habitants en 1936. Il semble y avoir une petite poussée en 1931 avec 382 habitants mais sans augmentation sensible du nombre d'actifs (courbe jaune). Le recensement de 1916 n'ayant pas eu lieu pour cause de guerre, on observe en 1921 et 1926 une baisse de population qui ne reviendra pas au niveau de 1911. Sur le monument aux morts de la commune, vingt hommes sont morts sur le front ou des suites de la guerre. Cette saignée dans la population en âge de procréer, sera en partie compensée par un fort accueil d'étrangers (italiens, portugais, belges) devenus nécessaires pour le développement soutenu de l'extraction dans les carrières de grès du hameau de La Padole.



Si l'on considère le taux d'actifs de la population hommes, on observe une courbe assez régulière qui oscille autour des 30%. En revanche, si l'on examine la courbe du taux d'activité des femmes, on est surpris de constater une grande variabilité, soit un minimum de 1% au recensement de 1866, 2% en 1936, 4% en 1911 et un maximum de 28% en 1851, 20% en 1896 et 1926. Si l'on analyse le recensement de 1851 pour comprendre la raison de ce pic des femmes actives, on constate que toutes les épouses de vignerons, cultivateurs ou journaliers sont considérées comme exerçant la même profession que leur époux, ce qui n'est pas le cas en général dans les autres recensements. Cette différence d'interprétation cette année-là sur la notion de travail des femmes rend donc illusoire la comparaison avec les autres années. Les femmes, dans un monde rural comme Mondeville, même si elles sont appelées à d'autres tâches (maternité, allaitement, accueil de nourrissons, entretien du foyer), sont certainement

largement associées au travail du mari. Ce sont les taux d'activité voisins de 5% qui semblent largement sous estimer le travail des femmes.



Dans le graphique ci-dessus, nous avons comparé l'évolution des principaux métiers exercés dans la commune : les cultivateurs (en y incorporant fermiers, propriétaires et journaliers), les vignerons, les maçons et les carriers. À l'exception des recensements de 1836 et 1841, le groupe des cultivateurs et journaliers constitue la majorité de la population active. Nous avons montré que le pic de 1851 n'était pas cohérent. On le retrouve cependant, bien que fortement atténué, pour ce qui concerne les vignerons.

Les métiers de la culture et de l'élevage

Dans le tableau suivant, nous avons comptabilisé pour chaque recensement, le nombre d'habitants exerçant une profession attribuable aux métiers de la culture et de l'élevage. À l'époque où la vigne était très présente dans le village, tel cultivateur pouvait être également vigneron et l'inverse. Cette porosité est également observée pour les journaliers. C'est particulièrement vrai pour le recensement de 1851 pour lequel le recenseur utilise des termes comme cultivateur vigneron, journalier cultivateur, cultivateur vigneron cordonnier, vigneron charron, cultivateur marchand de vin débitant de tabac ! Les charretiers sont intégrés. Nous avons classé les charrons et maréchaux-ferrants dans le tableau des artisans mais il est évident qu'ils sont très liés à la culture et l'élevage. Pour certaines professions comme domestique, il peut y avoir quelques confusions, certains domestiques étant affectés au service de quelques propriétaires ou patrons cultivateurs.

	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936
population village	520	509	504	564	556	531	527	468	463	446	450	433	430	428	411	388	339	316	382	318
Fermier	1			5	1			1	1	1	1		2							
Propriétaire				22	11	5			4		13	43			1			1	1	
Entrepreneur de battages																			1	1
Cultivateur H	40	31	39	85	51	50	46	44	37	50	52	72	58	47	32	44	32	45	44	30
Cultivatrice	9		19	84	8	4	3	7	8	11	1	10	59	44	37	2	26	41	17	
Tot cultivateurs	**50**	**31**	**58**	**196**	**71**	**59**	**49**	**52**	**50**	**62**	**67**	**125**	**119**	**91**	**70**	**46**	**58**	**87**	**63**	**31**
Charretier	1		4		8	4	4	4	5	5	7	3	5	9		7	8	12	10	11
Sabotier					1	1	2				2									
Journalier H		1	24	3	32	26	23	39	32	16	39	1	25	18	18	11	21	16	6	7
Journalier F			13	1	13	7	3		4	9	30	3	13	6	9	2	11	9	10	
Tot journalier		**1**	**37**	**4**	**45**	**33**	**26**	**39**	**36**	**25**	**69**	**4**	**38**	**24**	**27**	**13**	**32**	**25**	**16**	**7**
Domestique H	8	6		11	5	4	5	2	2	1	1		1	3	1		2	1		
Domestique F	4	4	6	3	2	2	1	3	1	1	3	1	4	4	4	1	5	2	3	
Tot. domestique	**12**	**10**	**6**	**14**	**7**	**6**	**6**	**5**	**3**	**2**	**4**	**1**	**5**	**7**		**1**	**7**	**3**	**3**	
Garde particulier					1	2			2	2	1		3	2	1					
Garçon de cour			3						1	1						2				
Berger		1	2	1	2	2	3	3	3	2	2		1	1	1					
Vacher			1			1		2	2	1	1		1		1					
Laitier								1	2		1		1	1	1					
Beurrier											1									

Comme il a été précisé précédemment, on observe un pic du nombre de cultivateurs en 1851, à savoir 85 cultivateurs et 84 cultivatrices. Le groupe des cultivateurs n'est cependant pas homogène. Ainsi Pierre Antoine Lesage est nommé fermier maire en 1836, cultivateur maire en 1841 et 1846, fermier propriétaire en 1851 et 1856, propriétaire en 1861. Certains recensements distinguent les propriétaires des autres cultivateurs, ainsi onze propriétaires en 1856 pour 51 cultivateurs, cinq propriétaires en 1861 pour 50 cultivateurs. Quatre propriétaires en 1876 pour 45 cultivateurs.

L'absence de propriétaires recensés en tant que tels ne signifie pas qu'ils ont disparu ; ils ont probablement été intégrés dans le terme générique de cultivateur. Au recensement de 1911 il n'est pas mentionné de propriétaire mais on compte une quinzaine de cultivateurs patrons employant d'un à trois ouvriers (charretiers, garçons de cour, ouvriers de ferme, bonnes, domestiques, journalières). On peut citer leurs noms : Jules Happeaux, Florent Trouvé**,** Joseph Picot, Etienne Bouchard, Léon Petit, Veuve Galmard, Émile Bassin**,** Charles Brichard**,** Louis Clopet**,** Victor Simon**,** Rémi Trouvé**,** Arthur Menet**,** Louis Lucas**,** Aristide Hottin (Mézières).

Le nombre des charretiers est assez constant, cependant si l'on tient compte de la baisse de population, leur nombre relatif augmente sensiblement à partir des années 1900 environ. À partir de 1931, les recensements laissent entrevoir les débuts de l'agriculture mécanisée : Roger Battereau est entrepreneur de battage en 1931 et 1936.



Un battage à Mondeville vers 1935/40 (batteuse de l'entreprise BROUHOT à Vierzon) à droite Roger Battereau, entrepreneur de battages.

Le cas de Pierre Antoine Lesage : (Bout d'en Haut)

En 1836, Pierre-Antoine Lesage, fermier, marié à Elisabeth-Adélaïde Girard, est recensé en tant que cultivateur. En 1841 et 1856, Il est recensé en tant que propriétaire. Il est également maire de la commune. Au recensement de 1856 il dispose d'un couple de domestiques attachés, Joseph Jeannot et Thérèse Soyer (femme Jeannot), tous deux d'origine Belge. Au service de la ferme, on recense deux charretiers : Désiré Blondeau et Pierre Caillou et trois autres domestiques également d'origine Belge : Antoine Lebeau, Henri Rasseneuse et Charles Sennepart. En 1861, à l'âge de 74 ans, il est encore recensé propriétaire, le personnel est en partie renouvelé. On retrouve Désiré Blondeau comme charretier, un autre charretier se nommant Lorin. Bernard Orette, d'origine Suisse, Emmanuel Vallemacq, d'origine Belge et Marie Barillier sont domestiques à gages.

Le cas de Louis Alexandre Pelletier : (Bout d'en Haut)

En 1872, Louis-Alexandre Pelletier, 37 ans, né à Ichy en Seine et Marne est marié à Estelle Louise Rosalie Marchon (de Moigny). À leur service on note Céline Doré, domestique, Noël Bourdeleau et Hilaire Popinet, charretiers, Marcel Donadus né à Arches (Cantal) est vacher tandis que Firmin Noullé (de La forêt Sainte Croix) est berger. Louis Vincent Amaury est domestique. En 1876, le personnel s'accroit et se renouvelle : Rose Cormier (Loiret) est domestique. Émile Médard (Itteville), Étienne Malchère (Vaudoy, Seine et Marne), Louis Feuillas (Buno-Bonnevaux), Jules Lépicier (Nanteau sur

Essonne) et Jules Nappreau (Neuville aux bois) sont charretiers. Auguste Goussard (Creuse) est garçon de cour, Alexandre Sigot (Montigny Loiret) est berger, Victor Laumonier et Antoine Bauleu (Echilleuse) sont vachers. En 1881, Zoé Macé est domestique, Louis Lemaire, Edouard Martin, Antoine Planex, Gustave Vilain et Jules Pellegrin sont charretiers, Lucien Marquis est garçon de cour et Antoine Erther vacher.

La ferme de Mézières

En 1856 et 1861, la ferme de Mézières n'est pas recensée. En 1866, Mathurin Picot et son épouse Émélée Simon sont cultivateurs, à leur service un charretier, Étienne Plisson et un domestique, François David. En 1872, l'organisation de la ferme de Mézières est assez voisine de celle de Louis-Alexandre Pelletier, mais il n'est pas mentionné de fermier habitant la ferme. Gustave Barnot et Rosa Goubé son épouse sont domestiques. Pierre Blondeau et Charles Rousseau sont charretiers. Antoine Hubert né à Altoz (Suisse) est vacher et Henri Charles Pinguet (venant de la Nièvre) est berger.

En 1876**,** la ferme ne semble pas en activité, elle est occupée par la famille de Louis Faustin Bouton, berger, sa femme Célénie Léquivart, un fils et deux filles. En 1881, Jules Bouchet et Céline Lours, bergers occupent la ferme avec leurs trois enfants. En 1886, Louis Victor Goeffin et Virginie Clermonté, bergers, leurs succèdent. En 1891 la ferme de Mézières n'est pas recensée. En 1896, la ferme est occupée par Justin-Aristide Hottin 31 ans né à Videlles, fermier, époux de Marie Octavie Galmard née à Baulne en 1872, à leur service, Henri Gauchet et Roseline Bourdeleau sont domestiques de ferme. En 1901, Léa Bourdelot, Jules Hénault et René Tardif sont domestiques. En 1906**,** Gaston Plisson est domestique/charretier et Rosine Bourdeleau domestique, en 1911, Léontine Druesne, bonne, Constant Palleau, ouvrier cultivateur, Henri Leblanc, charretier et Suzanne Marquis, domestique journalière.

En 1921 la ferme est toujours occupée par le couple Justin-Aristide Hottin et Marie Galmard et leur fils Maurice né en 1897. Ils emploient André Lebon charretier et Marie-Louise Druesne domestique, puis en 1926, Robert Lebon et François Lasseray charretiers et Rosine Veuve Delavallée, domestique. En 1931 Justin-Aristide Hottin et Marie Galmard ne sont plus présents, c'est leur fils Maurice Hottin et sa femme Agnès Petit, cultivateurs qui occupent la ferme, Guillaume Rannou est charretier.

Les animaux de ferme et d'élevage

Des vingt recensements de la période 1836 - 1936, seul celui de 1872 comptabilise très précisément tous les animaux d'élevage présents dans le village (ce qui n'est pas propre à Mondeville). Ce tableau nous donne une idée précise d'un village rural comme Mondeville.

MONDEVILLE 1872 (468 habitants) - RECENSEMENT DES ANIMAUX							
RACE CHEVALINE		RACE MULASSIERE		RACE ASINE		RACE BOVINE	
Poulains et pouliches	1	Jeunes		Anons		Veaux de 0 à 3 mois	22
au-dessous de 3ans		Adultes	1	Anes	8	Bouvillons, taurillons	
Chevaux entiers (étalons)	51			Anesses	49	Génisses	6
Chevaux hongres	8					Taureaux	1
Juments						Boeufs	
Total	60	Total	1	Total	57	Vaches	168
						Total	197
RACE OVINE		RACE PORCINE		RACE CAPRINE		**Nombre de ruches d'abeilles en pleine activité**	**111**
Agneaux	20	Cochons de lait		Chevreaux		VOLAILLES	
Béliers		Verrats		Boucs		Dindes	8
Moutons	585	Cochons	3	Chévres		Oies	
Brebis	50	Truies				Canards	19
Total	655	Total	3	Total		Poules et poulets	1329
						Pigeons	23
						Nombre de chiens	**32**

Une trentaine d'années plus tard, La monographie de 1900 rédigée par l'instituteur Désiré Ménager nous dresse un tableau assez équivalent à la situation de 1872 : *« ...La propriété est actuellement répartie entre 25 cultivateurs environ qui exploitent chacun 20 hectares de terre en moyenne et les autres cultivent le reste. » et plus loin « Les travaux agricoles sont exécutés avec des chevaux qui sont au nombre de 75. Chaque cultivateur possède également 5, 6, 7, 8 vaches ; on en compte actuellement 150 donnant chacune en moyenne 2050 litres de lait par an. Ce lait est vendu aux laitiers qui l'expédient à Paris ».*

Dans les recensements, on retrouve le nom des laitiers de Mondeville : Prosper Trouvé en 1872, Prosper et Faustin Trouvé en 1876, Prosper Trouvé en 1886 et 1896, Léon Vidy en 1901 et 1906.

Les métiers de la vigne

Dans le tableau suivant, nous avons comptabilisé pour chaque recensement, le nombre d'habitants exerçant une profession en rapport avec le travail de la vigne, avec la même remarque que nous avons faite pour les métiers de la culture et de l'élevage pour le recensement de 1851 :

	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936
population village	520	509	504	564	556	531	527	468	463	446	450	433	430	428	411	388	339	316	382	318
Vigneron H	87	95	49	49	43	35	49	25	18	16	10									
Vigneron F	6		11	41			2			1										
Tot Vigneron	**95**	**96**	**63**	**96**	**47**	**39**	**52**	**32**	**20**	**19**	**10**									
Tonnelier	2	1	3	6	4	4	1	1	1	**2**								1		
Cerclier								6	1											

Les vignerons constituent le groupe d'actifs le plus important en 1836 et 1841, nombre qui ne cesse de décroitre après 1851 pour disparaître totalement en 1891. Comme dans toute l'Ile de France, la crise du phylloxera marque la fin des vignerons dans notre région. Il est difficile aujourd'hui de se faire une idée de ce

que représentait la vigne à Mondeville. Il subsiste cependant de très nombreuses caves voûtées dans le village.

Dans sa monographie de 1900, Désiré Ménager note : *« La partie ouest et sud-ouest était autrefois plantée en vigne produisant des vins assez estimés ; mais aujourd'hui cette culture est presque complètement détruite par le phylloxera. En 1897, Monsieur Galmard, maire, a mis à la disposition de Monsieur Rivière, professeur départemental d'agriculture, un champ pour expérimenter l'introduction des cépages américains, dans l'espoir de reconstituer le vignoble avec ces plants ; il a été constaté que la plantation en est coûteuse, à cause de la difficulté de la reprise pour cette vigne qui toutefois promet d'être, par sa vigueur, beaucoup plus résistante aux fléaux qui ont, jusqu'ici, découragé le vigneron. »*

Les artisans

	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936
population village	520	509	504	564	556	531	527	468	463	446	450	433	430	428	411	388	339	316	382	318
Maréchal-ferrant	2	1	1		1	2	2	1	1	1	3	1	1	1	1	2	1	1		2
ouvrier Maréchal									1		1				1	1	1		1	1
Total Maréchal-F	**2**	**1**	**1**		**1**	**2**	**2**	**1**	**2**	**1**	**4**	**1**	**1**	**1**	**2**	**3**	**2**	**1**	**1**	**3**
Sabotier					1	1	2				2									
Bûcheron	1		2	6	2			1										1	2	1
Charron	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		2	1	1	
Cordonnier	2	4	5	4	4	4	5	5	4	3	4	3	1	1	1					
Tailleur		1	1																	
Cordonnier				4												1	2	2	1	
Tisserand	4	4	3																	

Le nombre de charrons et maréchaux-ferrants est assez constant. Le nombre de cordonniers décroit vers les années 1900. Les bûcherons sont peu représentés. Le chiffre de six pour l'année 1851 est à relativiser : Étienne Amaury 61 ans, sa femme Marie-Louise Trouvé 64 ans et leurs deux enfants Désiré, 22 ans, Étienne, 14 ans, sont recensés comme vigneron bûcheron !

La dynastie des Charles Maintenant, charrons à Mondeville : (rue du Bout d'en Haut)

Charles Maintenant (I) nait en 1813 à Paris. Il épouse Marianne Augustine Poincet. Le couple s''installe à Mondeville. Charles est charron sans discontinuer aux recensements de 1836 à 1881. En 1886 il est rentier et décède à Mondeville le 24 avril 1892. Leur fils Charles (II) né à Mondeville le 20 avril 1839 est ouvrier charron en 1856. Il épouse à Mondeville le 25 février 1862 Isabelle Esthère Trouvé et le couple s'installe à La Ville du Bois où Charles (II) est charron forgeron au recensement de 1866. De ce couple naissent Albertine (1863), Charles-Eugène (III) (11 janvier 1865 à La Ville du Bois), Louis (1867),

maréchal-ferrant à Mondeville au recensement de 1886, Henriette (1873) Stanislas (8 mai 1879 à Mondeville). Charles (II) est charron à Mondeville aux recensements de 1881, 1886, 1891, 1896, puis il est bouilleur de cru aux recensements de 1901, 1906. Leur fils Charles-Eugène (III) est charron au recensement de 1886, 1891. Il épouse le 7 mai 1892 à Mondeville Emma Minier (domestique). Il est charron aux recensements de 1896, 1901, 1906, 1911 et charron forgeron à celui de 1921. Leur fils André né à Mondeville le 20 mars 1897 est charron forgeron au recensement de 1921. Il épouse à Mondeville le 20 juin 1921 Lucienne Marquis. Dans l'acte de mariage, il est mécanicien.

Ainsi de 1836 à 1921, un « Maintenant » (père, fils, petit-fils, arrière-petit-fils) sera charron forgeron à Mondeville.

Les artisans : illustration des vieux métiers par la carte postale



L'atelier de charronnerie Lamiral, dans un village d'Acigné en 1913



Bucheron- Forêt de Sênart



Carte postale vieux métiers- Le Maréchal Ferrant



Carte postale vieux métiers- En Morvan Tisserand au travail

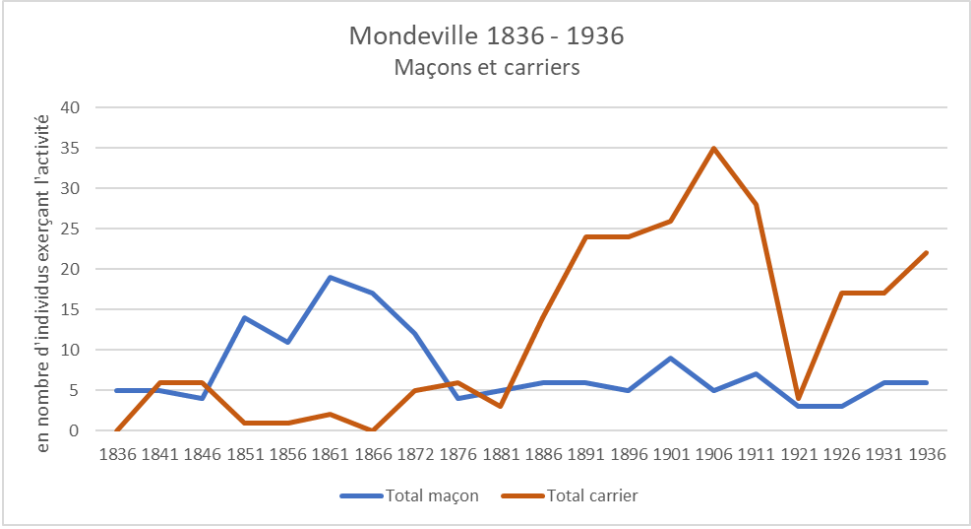


Le Cordonnier



Carte postale - Le Sabotier en 1900

Maçons et carriers



Les maçons

On observe une activité soutenue entre 1856 et 1872 avec un maximum de dix-neuf maçons en 1861. Cette activité intense correspond vraisemblablement à la construction de nombreuses maisons du village.

Le nombre de maîtres maçons est voisin de cinq sur la période 1836-1891 puis se situe vers deux à trois à partir de1896. Ces maîtres maçons ont des patronymes qui nous sont familiers : Germain Lucas, J.-B. Lucas, Sébastien Lavigne, Jean Massias, Frédéric Simon, Gusman Marquis, Aimé Simon, Auguste Simon, Henri Doré, Théodule Massias, Achille Pingué.

De nombreux ouvriers maçons sont recrutés à l'extérieur de la commune. Dans les années 1861-1866, il est fait appel à des manœuvres. Lors du recensement de 1872, la commune d'origine de 6 ouvriers maçons est indiquée : Jean Parrot, 38ans, Jean Parrot, 32ans, Pierre Cartier, Martin Savagny, 36ans, Pierre Coutiller, 60ans et jean Gerbeaut, 29ans, sont tous natifs de la commune de Pionnat (Creuse).

Les carriers

Jusqu'en 1881, la présence de carriers est faible. Dès 1886, leur nombre ne cesse de croître pour atteindre un maximum de 35 en 1906. Il est fait appel à une population extérieure à la commune (essentiellement nord de la France) et étrangère (Belgique). La région du Cambrésis est particulièrement pourvoyeuse de carriers à Mondeville. Au recensement de 1906, Hector Laforest, 37 ans vient de Baurain (Nord), Charles-François Bajeux et sa femme Henriette Bisiaux arrivent de Verchain-Maugré (Nord). Constant Druesne vient de Forest (Nord) et sa femme Léontine Demade de Reux-au-Bois (Nord). François Lebon vient de Forest (Nord) ainsi que sa femme Clotilde Thurette, Henri Briatte vient de Baurain (Nord), Arthur Neveux vient de Forest et sa femme Henriette Bajeux de Verchain-Maugré. Il est très probable que cette population migrante se connait. Les villages de Beaurain, Verchain-Maugré, Forest, Preux-au-Bois sont proches. En consultant les actes de mariage, on constate que Charles-François Bajeux et Contant Druesne étaient tailleur de grès avant leur arrivée à Mondeville. Après 1906, commence une nette décroissance qui se poursuit avec la guerre de 14-18 : il n'y a plus que quatre carriers au recensement de 1921, mais l'activité reprend fortement au hameau de La Padole avec un apport de population étrangère belge, italienne, portugaise, polonaise. On recense sept carriers en 1906 (belges), cinq en 1911 (belges), deux en 1921 (italiens), huit en 1926 (sept italiens et un portugais), onze en 1931 (neuf italiens, deux polonais), quinze en 1936 (cinq italiens, trois polonais et sept portugais).

Cette population de carriers au hameau de la Padole, très liée à celle voisine de Champcueil (hameau de Beauvais) a été étudiée vers 1955 par Jean Raulin, chercheur au CNRS[1]. Il y aborde la technique d'exploitation des carrières de grès (pierre vive, pierre franche), les évolutions par l'apport, notamment des

[1] Pour l'étude des carriers, particulièrement sur Champcueil et Mondeville, voir Henri Raulin, « Les carriers et les tailleurs de grès de la région parisienne », dans *Arts et traditions populaires*, 9e année, n°3, 1961, p. 193-248.

carriers d'origine italienne. Dans une seconde partie il traite de la vie sociale des carriers de leur statut professionnel et de la concentration des entreprises. En 1901, les 73 carriers des deux localités sont répartis entre huit entreprises dont l'une emploie 14 ouvriers et les autres six à sept. En 1906 les 82 carriers ne travaillent plus que pour cinq entreprises employant une dizaine d'ouvriers. À Mondeville quatre artisans dont un Belge occupent 14 ouvriers. La concentration se poursuit et en 1911 elles ne sont plus que trois qui emploient respectivement 33, 16 et dix carriers. Le nombre de petits patrons tombe à trois.

Nous allons examiner le destin de deux de ces petits patrons, qui sont entrepreneuses de carrières : Henriette Bisiaux Veuve Bajeux et Léontine Demade Veuve Druesne.

Le Destin de Henriette Bisiaux épouse Bajeux :

Elle nait le 4 mars 1849 à Verchain-Maugré (Nord) où elle épouse Charles-François Bajeux. Leurs enfants naissent à Verchain-Maugré : Élysée le 13 septembre 1869, Henriette vers 1874, Jules vers 1876, Léonard en 1878 à Forest (Nord), Emmanuel-Charles, le 26 mars 1881, Émile vers 1884, Eugène le 28 février 1886, Nestor le 10 mars 1889, Camille vers 1894. Le couple s'installe à Mondeville et lors du recensement de 1896, il habite rue du Bout d'en Haut, avec ses enfants, à l'exception d'Élysée. Charles-François père est carrier et décède à Mondeville le 24 février 1899 à l'âge de 48 ans. Lors du recensement de 1901, Henriette Bisiaux (bout d'en haut) est déclarée patron mais sans profession ! Elle emploie pourtant ses fils Jules, Emmanuel, Émile, Eugène comme ouvriers carriers. En 1906, Henriette Bisiaux, 56 ans, est exploitante de carrière. Elle emploie ses fils Jules, Léonard, Emmanuel, Nestor. Son fils Léonard décède à Mondeville le 31 août 1910 à l'âge de 32 ans. Au recensement de 1911, à l'âge de 60 ans elle n'est plus en activité. Son fils Emmanuel-Charles est carrier chez Druesne, Camille est carrier chez Quéhan. Son fils Élysée, marié à Marie Bajeux née en 1869 à Robersart (Nord), habite le hameau de La Padole, il est carrier chez Quéhan ainsi que trois de ses fils Henri 21ans né en 1890 à Bousies (Nord), Jules né en 1895 à Mondeville et Élisée né à Mondeville en 1897.

Parmi les fils de Henriette Bisiaux, Elysée décède à Mondeville le 29 janvier 1913 à l'âge de 43ans, Nestor décède touché par un éclat d'obus le 12 février 1915. Il est « Mort pour la France ». Eugène, décède à Mondeville le 2 mars 1915 à l'âge de 39 ans. Emmanuel-Charles décède le 26 mars 1917 dans la Marne, « Mort pour la France ». Enfin Henri le fils d'Élysée et de Marie Bajeux, petit-fils d'Henriette Bisiaux, décède le 04 septembre 1918 devant Villette, « Mort pour la France ». Henriette Bisiaux aura perdu son mari, cinq de ses fils dont deux à la guerre de 14-18 et un petit fils à la guerre de 14-18.

Le Destin de Léontine Demade épouse Druesne :

Léontine Demade nait le 10 août 1865 à Preux-au-Bois (Nord) et se marie le 16 octobre 1882 à Preux-au-Bois avec Constant Druesne, tailleur de grès né à Forest (Nord) le 25 mars 1856, fils de Hubert Druesne, tailleur de grès et Adélaide Masse ménagère. De ce couple naissent Léontine en1883, Alice

en1885. Le couple s'installe au hameau de La Padole vers 1887. Huit enfants naissent à Mondeville : Louis-Émile (1888), Achille (1890), Émile (1892), Léon-François 1894), Clotilde-Marie (1896) (+Mondeville 1898), Marcel (1899), Alphonse (1901) et Marie-Louise (1903). En 1891, Constant Druesne 35 ans est carrier, sa femme Léontine Demade 26 ans sans profession. Constant Druesne carrier décède à Mondeville le 29 mars 1905 à l'âge de 49 ans. En 1906, Léontine Demade, veuve Druesne, est exploitante de carrière. Elle habite avec ses enfants dont Louis 18 ans, Achille 16ans, Émile 14 ans, qu'elle emploie comme carriers.

Son fils Émile né à Mondeville le 28 mars 1892, décède le 28 septembre 1914 à Lacroix sur Meuse, « tué à l'ennemi ». Son fils Léon-François Druesne né à Mondeville le 8 août 1894 décède le 24 décembre 1918 à l'Hôpital du Val-de-Grâce des suites d'une maladie contactée au service. Avec un destin comparable à celui de Henriette Bisiaux, Léontine Demade, veuve Druesne perd une fille de deux ans, son mari carrier à l'âge de 48 ans et deux de ses enfants à la guerre de 14-18.



Monument aux morts de Mondeville





Carriers à La Padole. Années 30



Cantine des carriers à La Padole. Années 1910?

Marchands et métiers de services

	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936
Marchand	1		1													2				
Marchand de vins			1	2	1	1	1	1	1		1	2	2	1	3	1	1	1	1	4
Cabaretier/tabac/ débitant		2	2	4	1	1												2	4	
Marchand épicier	2			2	2	4		2	1	2	4	3	3	2	3	1		1		
marchand de fromages									1											
marchand nouveautés								1	1			1								1
marchande de poissons													1							
marchande couturière										1										
Marchand de chaussures														1						
Marchand de peaux		1						1												
charcutier	1									1	2	1	2	2	3	4	2	2	2	2
Boucher																			1	
couturière	3	4	8	4	3	2		4		3	6	5	6	6	6	2	2	3	2	1
Perruquier													1							
Lingère					1	1														
Blanchisseuse			1	2				1												
Nourrice																		5	5	4

Couturières :

À l'exception de 1861 et 1866, ce métier est toujours présent avec un maximum de huit couturières en 1846.

Nourrices :

Dès le recensement de 1841, on note la présence de nourrissons mais aucune nourrice n'est mentionnée comme exerçant cette profession. Il faut attendre le recensement de 1926 pour voir apparaitre cette profession de nourrice. Les femmes qui occupent cet emploi sont toutes veuves et relativement âgées. Veuve Trouvé 61vans, veuve Marquis 51 ans, veuve Briatte 47 ans, veuve Durozeau 64 ans, veuve Meneau 57 ans. Au recensement de 1936, aucune nourrice n'est mentionnée alors que la veuve Van de Walle a sous son toit deux enfants de l'assistance publique, Céleste Roger 69 ans ou sa fille Marie Roger 43 ans ont trois nourrissons sous leur toit, Eugénie Drumont 35 ans, a un enfant de l'assistance publique et Lina Briatte trois pensionnaires de dix, neuf et six ans.

Marchands de vin-Épiciers-Cabaretiers-Débitants :

Comme on peut le voir dans le tableau suivant sur les recensements de 1901 à 1936, on constate une certaine porosité entre les professions de marchands de vins, cabaretier, débitant, carrier. Ainsi Joséphine Bourly (femme Lefebvre) est marchande de vins en 1906, sans profession en 1911 (mari carrier), journalière cultivatrice en 1921, cabaretière en 1926 et 1931, marchande de vins en 1936.

Le couple Pierre Le Clec'h et Maria Guiffault témoigne également de cette porosité. En 1926 Pierre Le Clec'h est tonnelier (?) tandis que sa femme est cabaretière. Lui est carrier en 1931 tandis que sa femme est débitante et tient le café Saint-Roch, saint patron des carriers. En 1936 sa femme est sans profession tandis que Pierre Le Clec'h est marchand de vins.

NOM / âge	LIEU	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936
Joseph TROUVÉ	Bout d'en Haut	épicier, marchand de vins, 35 ans	épicier, marchand de vins, 41 ans					
Ernestine SIMON femme TROUVÉ	Bout d'en Haut	épicière, march. de vins, 43 ans	épicière, march. de vins, 37 ans					
Léon SIMON	Bout d'en Haut	marchand de vins, 45 ans	marchand de vins, 51 ans					
Julie STURM femme SIMON	Bout d'en Haut	néant	marchande de vins, 51 ans					
Honorine BRÉMENT (veuve Vidy)	Bout d'en Haut	épicière, 55 ans	épicière, 60 ans	épicière,65 ans				
Jules LEFEBVRE (belge)	La Padole		carrier, marchand de vins, 38 ans	carrier, 43 ans				
Joséphine BOURLY femme LEFEBVRE	La Padole		marchande de vins, 31 ans	sans profession 36 ans	Journalière, cultivatrice, 46 ans	cabaretière, 51 ans	cabaretière, 56 ans	marchande de vins, 61 ans
Hippolyte BOUCHARD	Bout d'en Haut			marchand de vins, 26 ans	marchand de vins, 35 ans			bouilleur de cru
Maria GUIFFAULT femme LE CLEC'H	Village					cabaretière, 37 ans	débitante, 44 ans (café St Roch)	sans profession
Pierre LE CLEC'H mari GUIFFAULT	Village					tonnelier, 36 ans	carrier, 41 ans	marchand de vins, 46 ans
Blanche LEFORT femme PINGUE maçon	Village				sans profession	épicière, march. de vins, 39 ans	sans profession	sans profession
Jeanne BOLDINI femme GUENZI carrier	La Padole					marchande de vins, 38 ans	sans profession 43 ans	marchande de vins, 48 ans
Alcide GASSELIN	Village						débitant, 40 ans, patron	
Zoé LEROY femme GASSELIN	Village						débitante, 43 ans	marchande de vins, 48 ans, patronne



Le café vers 1900-1906 Léon SIMON Marchand de vins.



Le café vers 1926



Le café en 1935.



Le café vers les années 35/40.

La fonction de garde-champêtre est occupée pendant toute cette période à l'exception de 1861. De 1856 à 1876, le village dispose d'un cantonnier puis de trois à quatre de 1881 à 1921, un en 1926 et deux en 1931 et 1936. Au

recensement de 1911, Laurent Lelièvre, Émile Gauthier, Clément Galand et Célestin Lavigne sont recensés en tant que cantonniers aux chemins vicinaux. En 1936, Paul Brunot est cantonnier au département.

Institutions locales

Année recensement	Prêtre, curé	Maire	Instituteur	Institutrice
1836	Jean Cornu curé 29a	Pierre-Antoine Lesage Fermier Maire 38ans	Etienne trouvé 52a	
1841	Jean Cornu curé	Pierre Antoine Lesage Cultivateur et maire	Etienne Trouvé Louis Peschard	
1846	Jean Cornu 40a	Pierre Antoine Lesage culticateur et maire 48a	Louis Pescard 42a	
1851	Jules Brown 26a	Pierre-Antoine Lesage Fermier propriétaire	Georges Michaut 33a	
1856	Jules Brown 31a	Pierre Antoine Lesage 58a	Georges-Augustin Michaut 39a	
1861	Jules Brown 36a	Jean Pierre Brément 50a Propriétaire	Jules Léon Simon 24a	
1866	Jules Desjardins 28a +Mondeville 29/01/1869	Jean-Pierre Brement 59a vigneron	Edouard Lamaille 25a	
1872	Joseph Valère Claudot 43a née à Gouecourt (Vosges)	Charles-Désiré Lucas cultivateur	Jules Denis Carré28a né Baudreville (Eure et Loir)	
1876	Joseph Valère Clodot 48a né Gouécourt (Vosges)	Séverin Ferrand cultivateur	Jules Denis Carré 33a né Baudreville (Eure et loir)	
1881	Alexandre Notte 34a	Charles -Désiré Lucas rentier	Auguste Alfred Lucas 39a	
1886	Auguste François Daniel 34a	Charles Désiré Lucas propriétaire 67a	Gustave Degorse 26a	MarieTramblay 22a femmeDegorse
1891	François Daniel 39a	Phileas Galmard 40a cultivateur	Gustave Degorse 31a	Marie Tramblay 27a
1896	Jules Pesnel 37a	Philéas Galmard 45a cultivateur	Désiré Victor Ménager 28a	Albertine Bazoge 28a
1901	Léon François Bessirard 27a	Philéas Galmard	Désiré Victor Ménager 33a	
1906	Pas de curé recensé	Philéas Galmard	Désiré Ménager	Blanche Bougeaux
1911	Henri Lemaire 28a	Philéas Galmard	Barthélémy Loubière 40a	Jeannne Houssemand 29a
1921	Pas de curé recensé	Philéas Galmard	Barthelémy Loubière	
1926	Pas de curé recensé	Philéas Galmard		Fernande Cadier 37a
1931	Pas de curé recensé	Edmond Vidy 64a rentier		Simone Tourret 23a
1936	Pas de curé recensé	Edmond Vidy		Simone Tourret 28a

Maires :

Il est intéressant de noter que de 1836 à 1936, tous les maires du village sont fermiers ou propriétaires ou cultivateurs. Lors du recensement de 1931, Edmond Vidy est rentier mais en 1926, il était cultivateur.

Instituteurs-institutrices :

Étienne Trouvé, instituteur, aux recensements de 1836 et 1841, est né à Mondeville le 13 mars 1784 de Etienne Trouvé et Marie-Madeleine Hottin. À partir du recensement de 1846, les instituteurs et institutrices sont extérieurs à la commune.

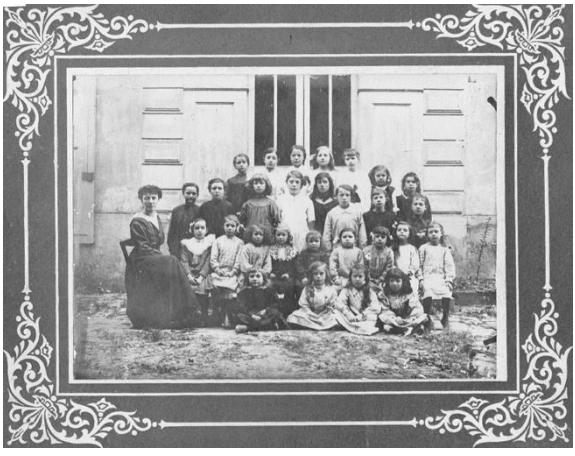


Photo de l'école de Mondeville – date non précisée - années 1910 ?

L'instituteur Désiré Ménager (voire biographie dans *Corpus Essonnien [référence ?]*) s'installe vers 1896 à Mondeville avec son épouse Émilie Castellant et leur fils Émile né à Draveil en 1892. La famille habite le Bout-d'en-Haut aux recensements de 1896, 1901,

1906. Désiré Ménager est le rédacteur de la Monographie 1900 de Mondeville. La famille n'est plus présente au recensement de 1911.

Prêtres-curés :

De 1921 à 1936, il n'y a pas de curé recensé habitant à Mondeville. On trouve dans « Corpus Essonnien » : *Émile-Louis Bois curé de Mondeville et Videlles (1912-1919) - Mondeville desservi par le curé de Champcueil (1928-…)*

Les métiers peu courants

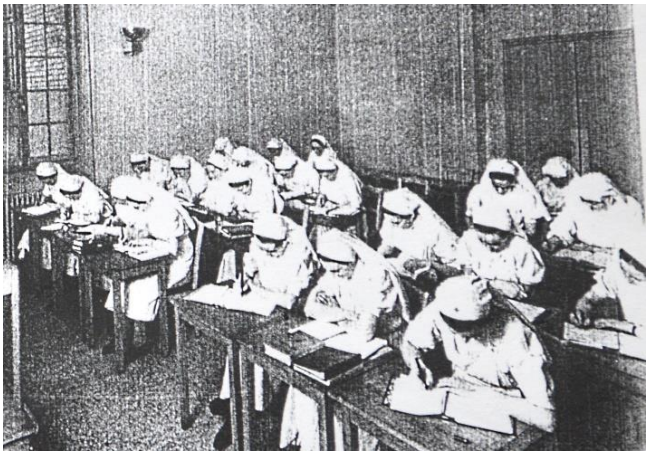
	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936
population village	520	509	504	564	556	531	527	468	463	446	450	433	430	428	411	388	339	316	382	318
Musicien	1																			
Arpenteur			1																	
Sondeur					1															
Brocanteur							1													
Mécanicien						1	1	1	1	1										
Clerc de notaire													1							
Bouilleur de cru														1	1					1
Jardinier		1		2											1			2		
Electricien																		1	2	1
Etameur																			1	
Garçon de laboratoire																			1	
Employé de sanatorium																				6

En examinant ce tableau, on remarque que Mondeville, village fortement rural, commence à s'ouvrir à d'autres professions et qu'une nouvelle époque semble se dessiner à partir des années 1925.

En 1931 Henri et Charles Van De Walle sont électriciens à la société d'électricité SICAE (Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Électricité des cantons de la Ferté-Alais créée le 15 septembre 1923). Émile Jamet est garçon de laboratoire à la poudrerie du Bouchet à Vert-le-Petit. En 1936 Robert Lebon, Charles Van De Walle, et son épouse Denise Piché, Albert Leforestier et son épouse Rolande Guenzi ainsi que Joseph Guenzi sont employés au sanatorium de Champcueil (le sanatorium Clémenceau de Champcueil venait d'ouvrir en mai 1935).

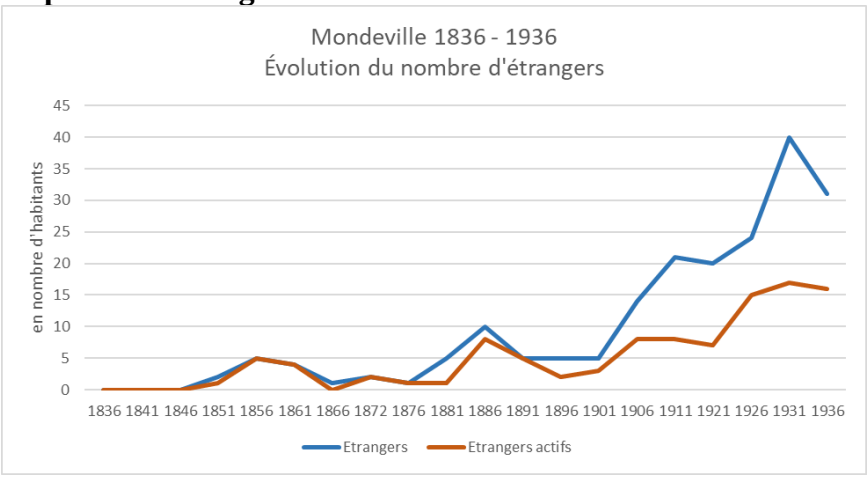


Le Bouilleur de cru



Champcueil - Sanatorium G. Clémenceau

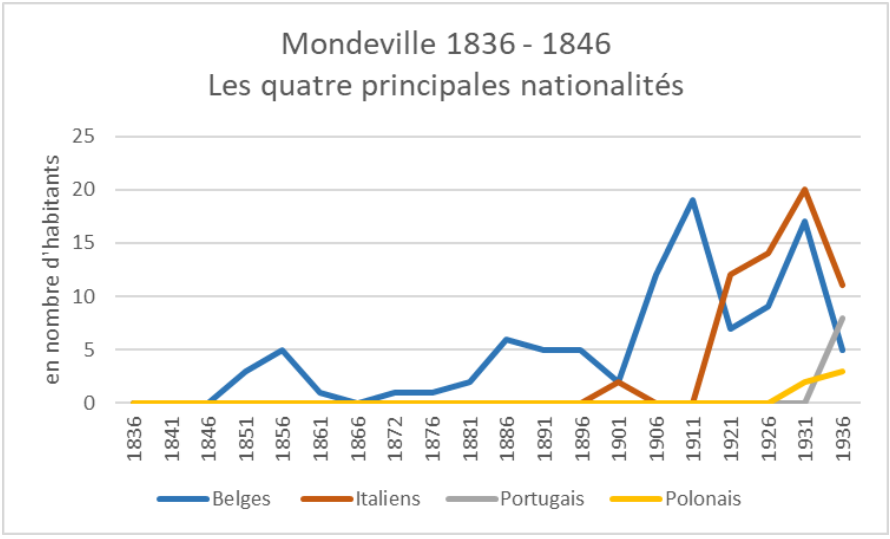
La Population étrangère



Dans ce graphique, on compare la part d'actifs par rapport à l'ensemble de la population étrangère. Jusqu'aux années 1876 environ, les étrangers viennent le plus souvent seuls. Par la suite on voit des familles se fixer dans le village.

Par exemple, au recensement de 1911, Jules Lefebvre 43 ans, belge, carrier, habite au hameau de la Padole avec son épouse Julie sans profession, leur fils Émile 19 ans, carrier et leurs enfants Flora, Urbain, Raymond, Geneviève et Moïse.

En 1931, Alphonse Lienknecht 49 ans, belge, né à Ardoye, cutivateur, habite au village avec sa femme Marie, belge née à Ardoye et leurs enfants Rachel 10ans née à Moorslede, Irène, Marguerite et Jean nés à Mondeville. François Novello 45 ans, italien né à Magui, carrier, habite au hameau de la Padole avec sa femme Lucie Cattelan 39 ans, italienne née à Schio et leurs enfants François, Urbain nés à Mondeville, Virginie née à Étampes.



Dans le graphique ci-dessus, on a représenté l'évolution en nombre des quatre principales nationalités au cours de la période 1836-1936. L'immigration belge apparait dès 1851 (cinq domestiques en 1851). Les premiers carriers apparaissent dès 1886 et cette immigration se poursuit avec un repli en 1901. Cependant on trouve également de nombreux belges journaliers, cultivateurs (1926,1931). L'immigration italienne apparait en 1921 dans les carrières du hameau de la Padole, avec un maximum de vingt italiens au recensement de 1931. L'immigration portugaise arrive massivement en 1936 avec huit carriers au hameau de la Padole. Deux charretiers polonais (transport de pavés de grès ?) sont recensés en 1931 et trois carriers en 1936. Les quatre autres nationalités recensées à Mondeville restent marginales : suisses, allemands, luxembourgeois, tchécoslovaques.

Conclusion

Au cours de la période 1836-1936, la population de Mondeville a diminué très sensiblement avec un maximum de 564 habitants en 1851 et un minimum de 316 habitants en 1926. On peut en dégager les grandes évolutions : prospérité de la vigne vers 1840, déclin et disparition totale vers 1890 suite à la crise du phylloxera. Mondeville est un village rural de culture et d'élevage. Cultivateurs, propriétaires, journaliers, charretiers, charrons, maréchaux-ferrants constituent le socle de métiers durant toute cette période. Il faut souligner que tous les maires ont été cultivateurs.

Une autre caractéristique du village est l'importance de l'exploitation des carrières de grès : six carriers en 1841 et 1846, 35 en 1906 puis après une chute à nouveau 22 en 1936 avec un fort développement du hameau de La Padole.

Un apport de population extérieure à la commune a été nécessaire à différentes époques : maçons de la creuse vers 1860, carriers du Cambrésis et carriers belges vers 1906, carriers italiens, portugais, polonais dans les années 30. On a pu constater que les carriers et particulièrement ceux provenant du

Cambrésis ont fourni un lourd contingent de soldats tombés sur le champ de bataille de 14-18 : pas moins de cinq soldats morts pour la France dans les deux familles Druesne et Bajeux.

Les derniers recensements étudiés, 1931 et 1936, nous ont permis d'entrevoir l'évolution du village : dans la culture avec la mécanisation (entrepreneur de battage) mais aussi avec l'apparition de nouveaux métiers : garçon de laboratoire, électricien, employé de sanatorium.

La profession des femmes a été plus difficile à appréhender. Le recensement un peu fantaisiste de 1851 a montré, a contrario, que dans beaucoup de recensements, les femmes apparaissent peu comme exerçant une activité. Bien que de nombreux nourrissons soient mentionnés dans les recensements, et cela dès 1836, la profession de nourrice n'apparait qu'en 1926. L'accueil de nourrissons constituait un complément de ressource sans doute essentiel pour beaucoup de familles ou de femmes seules. En consultant les registres d'état civil, dès 1836 et tout au long de cette étude, de nombreux nourrissons, très souvent venant de Paris, décèdent dans le village.

Gabriel Lemonnier : maire de Gometz-le-Châtel Joaillier de Napoléon III

Gérard FONTAINE et Bernard LIAN

Gabriel Lemonnier, illustre Castelgometzien à l'origine du magnifique portail de « La Maison à la Grille », a été maire de Gometz-le-Châtel de 1859 à 1870, mandat pendant lequel il a fait construire la mairie et l'école communale. Il est surtout internationalement connu comme un talentueux joaillier, lauréat de l'exposition universelle de Londres en 1851, puis le premier à s'installer place Vendôme à Paris où il a notamment réalisé la couronne de l'Empereur Napoléon III et celle de l'Impératrice Eugénie.

I. ORIGINES ET JEUNESSE DE GABRIEL LEMONNIER

Les ancêtres Lemonnier étaient originaires de Saint-Sever dans le Calvados, et plusieurs d'entre eux, devenus parisiens, ont été membres de l'Académie des Sciences. Le premier, Pierre Lemonnier son arrière-arrière-grand-père né en 1675, était philosophe et mathématicien, son grand-père Louis Guillaume était botaniste, physicien et médecin des rois Louis XV et Louis XVI, son grand-oncle Pierre Claude Charles Lemonnier était un astronome dont la fille Renée Françoise Adélaïde a épousé Joseph Louis Lagrange, mathématicien inhumé au Panthéon.

Dans une tout autre direction, les parents de Gabriel, Louis Auguste Lemonnier et Thérèse Louise Antoinette Regnault, étaient tous deux des artistes lyriques de renom, sociétaires de l'Opéra-Comique de Paris.

Dans ce contexte, Gabriel est né à Rouen le 14 mai 1808 de père inconnu et donc sous le patronyme maternel de Regnault.

Après une liaison avec le compositeur Adrien Boïeldieu dont elle aura un fils en 1815, Antoinette Regnault épouse finalement Augustin Lemonnier le 18 août 1817 à Paris. Gabriel est alors âgé de 9 ans.

Le 6 avril 1827, les deux époux reconnaissent Gabriel comme leur fils naturel. Il a 19 ans et portera désormais le nom de Lemonnier.

Le 12 juin 1841 à Paris, Gabriel Lemonnier âgé de trente-trois ans épouse sa cousine Pauline Jeanne Simone Bousigues. En 1844, elle lui donnera un fils,

Georges Louis Augustin, futur saint-cyrien, mais Pauline décédera prématurément en mai 1845.

Gabriel est définitivement adopté par ses parents à l'âge de 38 ans, le 28 août 1846, par un arrêt rendu par la Cour royale de Caen.

Trois jours plus tôt, le 25 août 1846, il a épousé en secondes noces Sophie Reygondo Duchatenet âgée de vingt-trois ans.



Figure 16 : Augustin Lemonnier



Figure 2 : Antoinette Lemonnier-Regnault

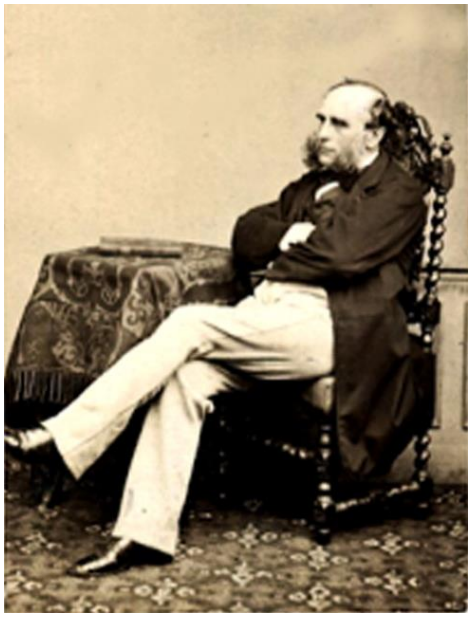


Figure 3 : Gabriel Lemonnier

II. SON MÉTIER DE JOAILLIER

Il entre en apprentissage chez Bury, joaillier au 92, rue Richelieu à Paris 2e arr.

Après une première boutique au 1 rue du Coq-Saint-Honoré (aujourd'hui rue Marengo, 1er arr.), il s'installe en 1851 au 6 place Vendôme, puis définitivement au 25 de la même place en 1852.

Lemonnier habite, avec sa femme et ses enfants, dans une maison qui fait le coin de la place Vendôme, de la rue de la Paix et de la rue des Capucines.

Il occupe au-dessus de l'entresol, le grand appartement du 1er étage. Des bronzes dorés font alterner, sur les glaces, les monogrammes « N et Y » de l'Empereur et de Ysabel Reine d'Espagne, protecteurs de sa maison.

Sur une console sont exposées sous une vitrine les maquettes des couronnes impériales que Napoléon III avait fait exécuter en vue du sacre et qu'il avait laissées à Lemonnier, une fois le projet abandonné (voir plus loin).

II.1. La grande exposition de Londres

En 1851, pour s'attirer les sympathies anglaises et favoriser le réveil de l'industrie et du commerce français, Louis-Napoléon engage ses représentants les plus autorisés à prendre part à la grande exposition organisée à Londres.

Gabriel Lemonnier y participe en envoyant un ensemble de riches bijoux, parmi lesquels figurent deux importantes parures exécutées pour la Reine d'Espagne.

L'une de ces parures se compose d'un collier avec ruban en brillants entrelacés de feuillages en émeraudes, d'une garniture de corsage semblable, et de deux nœuds d'épaule auxquels sont suspendues de très grosses émeraudes du poids de cinquante-cinq carats chacune. Le bouquet de corsage, la couronne et le bracelet sont du même style et d'une grande richesse.

L'autre parure se compose d'une couronne héraldique à fleurons de saphirs de fleurs en brillants avec saphirs au centre, de guirlandes et pendeloques en forme d'épis. La moitié de coiffure est en émeraudes et brillants. Dans cette coiffure, il y a 8500 pierres montées.

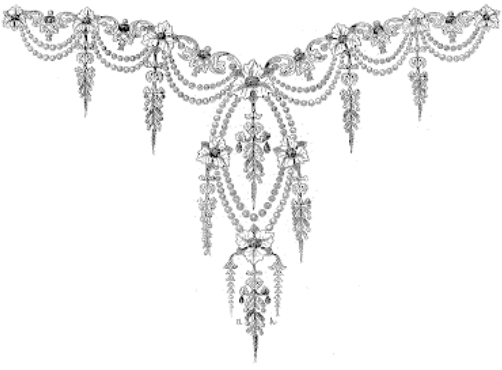


Figure 4 : Exposition de Londres en 1851

II.2. Lemonnier, joaillier de la Couronne

À Londres, Lemonnier reçoit « La grande Médaille de l'exposition ».

Contrairement à la plupart des joailliers français, il a accepté d'y prendre part, attirant ainsi sur lui l'attention de Louis-Napoléon qui suit de Paris le succès des industriels français.

Louis-Napoléon fait installer Lemonnier dans un vaste atelier dont les frais sont supportés par la cassette personnelle du Prince.

Il lui donne la médaille du Conseil et la Légion d'honneur et le nomme joaillier du Prince-Président en 1851, puis joaillier de la Couronne le 31 mai 1853.

II.3. La couronne du sacre

À l'occasion de son mariage le 29 janvier 1853, Napoléon III fait démonter un certain nombre des anciens bijoux de la Couronne pour les utiliser dans de nouvelles parures d'un goût plus moderne.

Il confie le travail à des joailliers ayant un atelier à leur nom et fabriquant eux-mêmes, comme Lemonnier.

Il confie à ce dernier la confection de la couronne impériale.

Lemonnier exécute une première couronne avec des pierres de Charles X. C'est celle-ci que l'on voit sur les portraits officiels de l'Empereur et de l'Impératrice, peints par Winterhalter (les originaux ont disparu en 1871 dans l'incendie des Tuileries).

Lemonnier en exécute une seconde, plus simple. Elle est en or ciselé, incrustée sur le bandeau de diamants et d'émeraudes et supporte une petite croix en diamants.

Comme son oncle Napoléon Ier, Napoléon III veut se faire sacrer à Notre-Dame de Paris. Le pape Pie IX impose le sacre à Rome. Napoléon III refuse, ne voulant pas se soumettre comme l'avait fait Charlemagne.

Le sacre n'aura pas lieu. La couronne de l'Empereur sera détruite en 1887, à l'exception de la croix qui sera vendue.

II.4. La couronne de l'impératrice

En même temps que celle de l'empereur pour le sacre, Lemonnier crée celle de l'Impératrice.

Les 2 couronnes sont présentées au public lors de l'exposition universelle de Paris en 1855.

Lemonnier remporte la médaille d'argent pour ses « *couronnes impériales d'un goût simple, d'un bon dessin, d'une exécution soignée* ».

La couronne de l'Impératrice est d'un modèle proche de celle de l'Empereur, plus petite mais plus riche en pierres. Elle mesure en hauteur, 13 cm ; en largeur, 13 cm ; en diamètre 16,5 cm.

Elle a été conçue en or jaune, vermeil, diamants et émeraudes, et est composée d'arceaux formés par huit aigles en or ciselé en intermittence avec huit palmettes (qui rappellent l'art du 1er Empire, en même temps que le goût néo-grec naissant) recouvertes de diamants et de deux émeraudes.

En tout, la couronne possède 2480 diamants et 56 émeraudes.

Une facture, avec cachet et signature de Lemonnier et détenue aux Archives Nationales, indique le coût de la couronne de l'Impératrice : 18 079 Fr pour les diamants, 1 620 Fr pour les roses, 1 696 Fr pour les 56 émeraudes, 1 399 Fr pour l'or, 10 828 Fr pour la façon, soit un total de 33 622 Fr (environ 120 000 €).

À travers ces objets, l'Empereur a voulu montrer au monde entier le savoir-faire de la joaillerie française.

La couronne de l'impératrice échappera à la vente des bijoux de la Couronne en 1887, l'Impératrice l'ayant reçue en remboursement d'une somme que la République devait à Napoléon III (une partie des pierres précieuses provenait de ses réserves personnelles). L'impératrice Eugénie la léguera à la princesse Marie-Clotilde Napoléon.

En 1988, un couple de mécènes américains l'a offerte au musée du Louvre. La couronne, ainsi qu'un diadème (voir ci-dessous), sont exposés dans l'aile Richelieu.

Il s'agit de la seule couronne d'un souverain français qui subsiste dans son état d'origine.



Figure 5 : Couronne de l'Impératrice

II.5. Le diadème de l'impératrice

Peu après son mariage avec Eugénie, Napoléon III commande à Lemonnier une nouvelle parure de perles et de diamants comprenant un diadème, une couronnette et une grande broche de corsage, qui furent exécutés en 1853.

Les perles et les diamants proviennent d'une parure créée pour Marie-Louise en 1812.

Comme les couronnes, le diadème est présenté à l'exposition universelle de 1855. Il mesure en hauteur : 7 cm, en longueur : 19 cm, en largeur : 18,5 cm et pèse 299 grammes.

Il est en argent et or et est constitué de 212 perles et 1998 diamants (1245 provenant des bijoux de la Couronne plus 753 fournis par Lemonnier), de taille ancienne sur un dessin de rinceaux Louis XVI.

La couronnette est constituée de 851 brillants, 757 roses et 275 perles.

Nota 1 : Le diadème et la couronnette sont visibles sur le portrait officiel d'Eugénie peint par Winterhalter (musée d'Orsay) et sur le buste en marbre sculpté par Georges Diébolt (château de Compiègne).

Nota 2 : Un journal de l'époque donne, au sujet des bijoux du mariage impérial, les détails suivants :

« *Lemonnier fit éclore plusieurs parures, véritables fleurs d'intelligence et de génie. L'une de ces parures était en perles fines et en rubis et se composait de la petite couronne fermée qu'on place derrière la tête, d'un bracelet, et d'un collier à plaques. L'autre, en perles noires, d'une rareté introuvable, consistait en un bracelet formé de trois grosses perles noires* ».

Lors de la vente des diamants de la Couronne en 1887, le diadème est adjugé à un joaillier et par chance n'a pas été démonté. Il a été offert au musée du Louvre en 1992 par la « Société des Amis du Louvre ».



Figure 6 : Diadème de l'Impératrice

II.6. Les tabatières de Lemonnier

Lemonnier fournissait des tabatières à Napoléon III, que ce dernier offrait comme présents officiels.

L'une d'elle a été vendue 22 500 € en 2018 ; la boîte de 9 cm de long est en or et émail ; le couvercle est en émail bleu translucide sur un fond guilloché en rayons de soleil, appliqué du chiffre de Napoléon III en diamants taillés en roses.

L'arête antérieure est gravée : « *G. Lemonnier, Joaillier de la Couronne, 25 Place Vendôme* ».



Figure 7 : Tabatières de Lemonnier

II.7. Quelques autres clients de Lemonnier

Sous le patronage de Napoléon III, les affaires de Lemonnier sont très prospères. Il est fort bien secondé par sa femme Sophie, active, intelligente et douée de réelles aptitudes commerciales comme le montre la procuration qu'il lui a donnée le 18 décembre 1851 :

« *Par devant Me Thifaine Desauneaux et son collègue notaire à Paris soussignés,*

A comparu M. Gabriel Lemonnier Joaillier bijoutier, demeurant à Paris Place Vendôme n°6, lequel étant souvent obligé de s'absenter et ne voulant pas pendant ce temps que les affaires de son commerce puissent rester en souffrance, a par ces présentes constitué pour sa mandataire spéciale aux effets ci-après :

Mme Sophie Reygondo Duchatenet son épouse, demeurant avec lui, à laquelle il donne tous pouvoirs et toutes autorisations nécessaires de pour lui et en son nom, gérer, régir et administrer tant activement que passivement les biens et affaires relatifs à son commerce ... ».

Après 1855, il arrête de fournir la Couronne pour des raisons inconnues (voir plus loin) mais gardera une importante clientèle privée : la Reine Isabelle II d'Espagne avait un goût particulier pour les bijoux. Elle les portait, elle les offrait, elle en faisait don à l'Église. Elle en faisait refondre certains pour en créer d'autres, plus à la mode, faisant ainsi travailler plusieurs joailliers dont Lemonnier. Ce dernier reçut la médaille de Charles III d'Espagne et une grande médaille d'honneur. Il prénomma sa 2de fille Isabelle, en l'honneur de la Reine.

Le succès de la parure de la duchesse de Medina-Coeli fut retentissant à la cour de Madrid. Elle valut un regain d'affaires et de renommée à la maison Lemonnier. Mme de Castiglione, maîtresse de Napoléon III « *venait souvent place Vendôme ..., faisait entrer son coupé sous la voûte... Elle se glissait alors, le visage voilé, dans le petit salon de mon arrière-grand-mère ou dans le bureau de Gabriel Lemonnier* » Michel Robida. Pauline de Metternich, spirituelle et intelligente, amie de l'Impératrice Eugénie, l'aida à fuir Paris en 1870 et envoya secrètement les bijoux personnels d'Eugénie à Londres dans la valise diplomatique. Le prince Demidoff, très violent et infidèle, fit un procès à sa femme qui s'était enfuie avec les bijoux mais ne put les récupérer.

Charles de Brunswick, Prince d'Angleterre, jouissait d'une grande réputation de collectionneur de diamants. Il s'installa à Paris où il mena grand train. Le duc d'Alba, beau-frère d'Eugénie, pour qui Lemonnier créa une superbe épée qui fut présentée à Londres en 1851.

II.8. Tensions avec les services de l'Empereur

Un brouillon conservé par les Archives Nationales montre des anomalies dans la fabrication de 3 pièces :

« *Monsieur*

J'ai pris connaissance de la facture générale que vous avez adressée pour les 3 pièces dont la monture vous a été confiée.

Cette facture offre plusieurs irrégularités d'autant plus graves qu'elles portent sur deux points capitaux :

1° Sur l'exactitude du nombre des pierres existant dans les montures que vous avez livrées ;

2° Sur la concordance du nombre et du poids des pierres dont la remise vous a été faite régulièrement.

De l'examen attentif auquel je me suis livré pour découvrir la cause de ces erreurs, il résulte la constatation évidente d'un déficit considérable tant sur le poids que sur le nombre des pierres mises à votre disposition.

Les comptes que j'ai réclamés de vous, offrent plusieurs erreurs qui rendent une vérification impossible.

En présence de cet état de chose, je suis forcé de réclamer de vous, et ce dans le plus bref délai, un compte minutieux détaillé et offrant une concordance parfaite entre les valeurs qui vous ont été remises et celles que vous avez livrées.

Je n'insisterai pas sur l'urgence qu'il y a pour vous à nous fournir immédiatement tous les éclaircissements que réclame une matière aussi importante sur la gestion de laquelle il ne peut être admis la moindre irrégularité. »

Ce brouillon non daté et non signé a vraisemblablement été écrit par Adolphe-Edme Devin qui était inspecteur des joyaux de la couronne. Il laisse entendre des irrégularités dans la gestion, par Lemonnier, des pierres précieuses qui lui sont confiées.

Outre cette première tension, on peut noter un second point d'achoppement : Lemonnier a toujours été payé selon les travaux qui lui sont confiés. Il ne reçoit pas de traitement en tant que « joaillier de la Couronne » contrairement à ses attentes.

D'où sa requête :

« *Je viens donc vous prier d'être assez bon pour demander à S. M. l'Empereur qu'il veuille bien m'accorder le traitement annuel de six mille francs qui a été celui de mes prédécesseurs sous l'Empire et sous la Restauration* ».

Le commentaire inscrit au crayon sur cette lettre est cinglant « *Allons donc !* ».

Ces deux sujets de discorde sonnent-ils, en 1855, l'arrêt de la fonction de fournisseur de la Couronne ?

II.9. La vente des joyaux de la Couronne en 1887. Catastrophe nationale ?

La vente lamentable des Diamants de la Couronne organisée par l'État en 1887 va amputer vertigineusement le patrimoine national. La collection a été créée par François Ier en 1530 avec 8 pierres qu'il déclara inaliénables. (Elles appartiendront à chaque successeur de la Couronne).

Considérablement augmentée par la suite, notamment par Louis XIV et Napoléon Ier, elle est mise à l'abri pendant la guerre de 1870.

La loi d'aliénation est signée en 1887 par Jules Grévy, président de la République : « *Les diamants, pierreries et joyaux faisant partie de la collection*

dite des Diamants de la Couronne (...) seront vendus aux enchères publiques. Le produit de cette vente sera converti en rentes sur l'État ».

À ce moment, la collection est riche de 77 486 pierres et perles. Quelques pierres seront épargnées et attribuées au Muséum d'histoire naturelle, à l'École des Mines et le Louvre reçut le « Régent ».

La vente se déroule au Louvre en mai 1887 et a été un échec financier. L'apparition sur le marché d'une telle quantité de pierres ne pouvait que les déprécier et la provenance historique des pièces n'a pas été prise en considération.

Les acheteurs sont principalement des bijoutiers qui vont achever de démonter la plupart des joyaux pour en réutiliser les pierres.

Parmi ces joyaux magnifiques, se trouvent ceux de Lemonnier vus plus haut :

- la couronne de Napoléon III dont la monture a été brisée et fondue au moment de la vente, seule la croix a subsisté et a été vendue,
- la couronne de l'impératrice Eugénie qui lui a été rendue en compensation de dettes de la République envers l'Empereur,
- le diadème de l'impératrice vendu 78 000 Fr, non démonté par le bijoutier qui l'a acheté.

Une des missions du Louvre aujourd'hui est de réintégrer dans les collections nationales les joyaux qui peuvent avoir survécu. C'est déjà le cas du diadème et de la couronne de l'impératrice.

III. LEMONNIER À GOMETZ-LE-CHÂTEL

III.1. La maison à la grille

Le 30 août 1857, devant maître Billard notaire à Orsay, il achète à Alfred François Evrard Sénécal une maison de campagne dite « le château de Gometz », située au bas de l'église.

Dans l'acte de vente, il est noté que Gabriel Lemonnier est chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur et de Charles III d'Espagne, propriétaire joaillier de la couronne et qu'il habite au 25 place Vendôme à Paris.

La maison est composée d'une cour d'honneur précédant le corps principal ayant entrée sur le carrefour par une petite porte grillée.

Un 2e corps de bâtiment compose les communs (grande cuisine, laverie, garde-manger…).

La cour est plantée de tilleuls.

En 1859, il achète des terres et une maison contiguës à sa propriété, maison qui sera démolie afin d'y implanter une grille, de style second empire, que l'on peut admirer encore aujourd'hui.

En 1862, il achète 4 jardins au sud de la maison.

Lemonnier fait appel en 1865 au paysagiste Louis Sulpice Varé pour créer un parc à la place des jardins.

Ce parc de 10 ha, clos de murs, grillages et palissades, se compose à l'origine de 2 grands potagers, de vastes hangars, d'une serre tempérée, d'une rivière à l'anglaise, d'un réservoir en maçonnerie.

Cette propriété est appelée aujourd'hui « maison à la grille », ou simplement « le château ».



Figure 8 : Lamaison de Gometz, avant & après



Figure 9: La grille

III.2. Lemonnier maire de Gometz-le-Châtel

Il est nommé maire par le préfet le 20 février 1859, est reconduit une 1re fois le 12 août 1860 puis une 2e fois le 1er octobre 1865.

Il démissionne le 20 septembre 1870. Est-ce dû à la chute du Second Empire et à la proclamation de la IIIe République ? Ou à la mort de son fils Georges Louis Augustin à la bataille de Reischoffen le 6 août ?

Quelques semaines après sa nomination, il fait voter le 15 mai 1859, par le Conseil municipal et les plus forts contribuables, une somme de 5 042,78 francs pour des réparations urgentes du presbytère et de l'église.

Dans la même séance, il fait demander au préfet des secours pour financer des travaux sur la charpente qui ne peut plus supporter la cloche.

Les travaux se montent à 3 000 francs dont 500 seront pris sur le budget communal.

En 1863, il projette la construction d'une école.

Jusque-là, les enfants ont étudié à l'église puis au presbytère et, à partir de 1851, dans une maison louée par la municipalité, la « tourelle », qui s'est vite retrouvée trop exigüe. Après quelques péripéties liées à des protestations ou à

des exigences financières du vendeur du terrain, l'achat de la propriété Blanchard sur la Grand-Rue (ancêtre de la rue Saint-Nicolas actuelle) est décidé le 10 juillet 1864.

L'achat du terrain et les travaux de construction se monteront à environ 25 000 francs. Des subventions seront attribuées pour 19 000 francs.

Après déduction de dons (dont 500 francs du maire), le déficit s'élève à 3 886,61 francs. Lemonnier obtiendra un don de 2 000 francs de Napoléon III.

La construction d'une nouvelle mairie va être initiée. Celle existant en 1859 lorsque Lemonnier est nommé maire, est petite, vétuste et elle gêne les travaux du presbytère. Le 28 septembre 1860, Lemonnier la fait démolir.

Pendant les travaux, une mairie provisoire est installée route de Chartres. Les travaux de la nouvelle mairie seront terminés en 1874. Lemonnier a démissionné 4 ans auparavant.

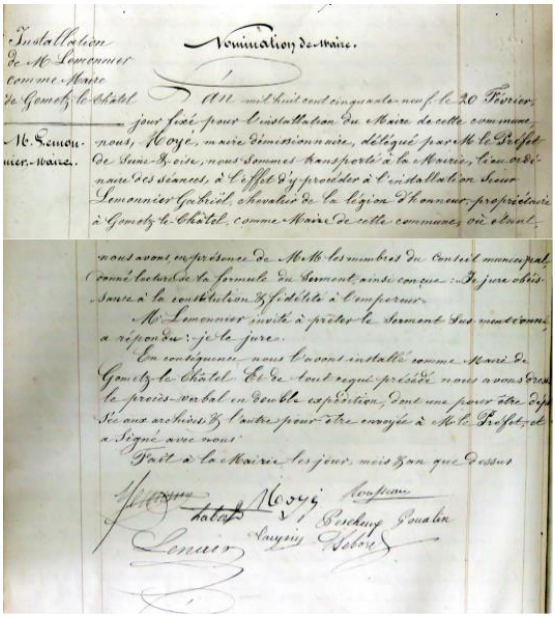


Figure 10 : Nomination de Lemonnier comme maire

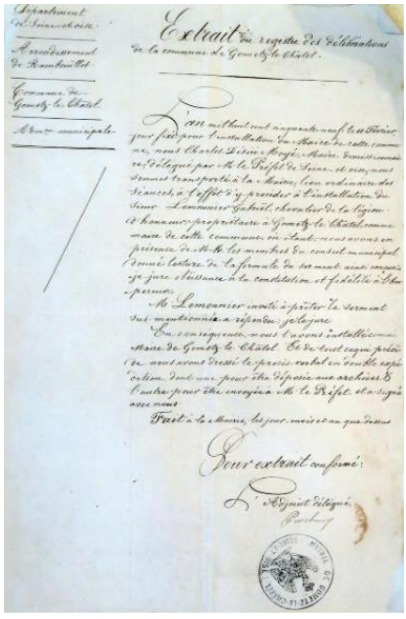


Figure 11 : Installation de Lemonnier

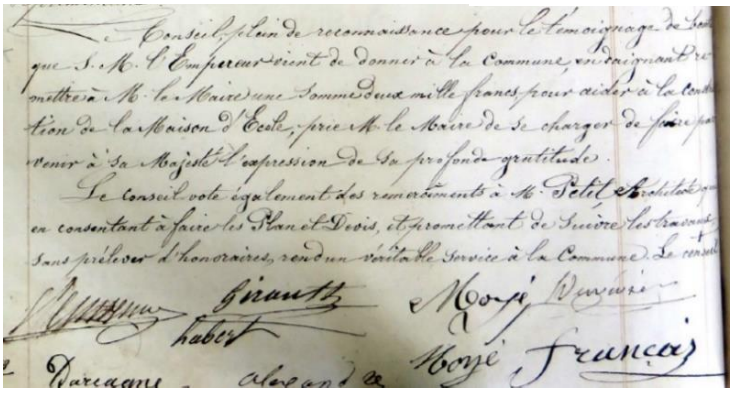


Figure 12 : reconnaissance envers l'empereur

IV. SA DESCENDANCE

Sa fille aînée Marguerite se marie en 1871 à Gometz-le-Châtel avec l'éditeur Georges Charpentier. L'écrivain Théophile Gautier et Pierre Lanfrey, futur sénateur et ambassadeur, sont témoins du mariage.

Charpentier (appelé « l'éditeur des naturalistes ») édite des écrivains non connus ou refusés par d'autres éditeurs, dont Émile Zola qu'il soutiendra lors de l'affaire Dreyfus.

Le couple Charpentier tiendra salon à Paris où se côtoient écrivains, peintres et politiques. Un tableau intitulé « Mme Charpentier et ses enfants » par Auguste Renoir se trouve actuellement au *Metropolitan Museum* de New York.

Sa seconde fille Isabelle sera le modèle préféré du peintre Edouard Manet.

Mais cela est une autre histoire.



Figure 13 : Madame Charpentier par RENOIR

V. FIN DE CARRIÈRE ET FIN DE VIE

Après la guerre de 1870 sa joaillerie périclite et il est contraint d'en abandonner la direction. Après avoir connu l'opulence, Lemonnier doit terminer sa carrière, vers 1878 ou 1879, chez un confrère comme employé libre.

Quatre ans après la mort de son épouse en 1880, et après un séjour à l'hospice Sainte-Périne, Alexandre Gabriel Lemonnier s'éteint le 16 juillet 1884 à Paris, à l'âge de 76 ans. Il est inhumé le lendemain au cimetière du Père Lachaise au côté de son épouse.

Aujourd'hui, leur tombe a disparu et leurs restes ont été transférés à l'ossuaire du cimetière de l'Est en octobre 1984.

On peut considérer que c'est Gabriel Lemonnier qui lança la place Vendôme, lieu où les grands joailliers parisiens vont par la suite développer leurs ateliers.

Et laissons à son arrière-petit-fils, l'écrivain Michel Robida (1909-1991), prix Femina en 1946, le soin de conclure :

« ***Gabriel Lemonnier était de ces bourgeois de Paris sentencieux et lettrés, qui ont aujourd'hui disparu. La gravité lui convenait parce qu'il la croyait indispensable à ses fonctions, il parlait le latin couramment, et se plaisait à émailler ses phrases de citations. Il s'entourait d'un grand luxe par habitude plus que par goût*** ».

Point de vue d'un cultivateur de Bouville sur le désastre de Sedan (1870)

Bernard GINESTE



On tombe parfois sur de tout petits documents qui, sans renouveler le moins du monde nos connaissances sur certains événements de l'histoire de France, permettent cependant de les reconsidérer du point de vue modeste de ceux qui les ont subis.

Ainsi en va-t-il de cette lettre en date du 8 septembre 1870, écrite par un cultivateur de Bouville à un sien cousin de Paris. Elle a été conservée au départ, vraisemblablement, par un *marcophile*[1], avant d'être mise en vente dernièrement sur un site d'enchères en ligne pour une valeur de 60 €, fixée sans doute au jugé, soit en fonction de son intérêt documentaire ou bien tout simplement parce qu'elle porte la mention mal comprise de *poste de la garde nationale*. Quoi qu'il en soit le vendeur en question a jugé, fort à propos, d'en photographier tout le texte, qui se révèle d'un certain intérêt pour l'historien local.

En nous appuyant une fois de plus sur les ressources toujours croissantes et toujours plus sûres de la toile en matière de prosopographie[2], nous avons pu identifier tant son expéditeur que son destinataire, malgré la disparition catastrophique de l'État civil parisien lors de l'incendie de l'Hôtel de Ville de Paris en 1871, dont on arrive aujourd'hui à contourner certaines lacunes. Elle est écrite par Alexandre Privez, *cultivateur* à Bouville, au hameau du Grand Bouville, grande rue, à un sien cousin par alliance de Paris, Jean-Charles Feuilloy, *propriétaire* à Paris, boulevard de Clichy.

Cette lettre nous replonge dans une période désastreuse pour la France[3]. L'armée française vient d'être défaite et l'empereur Napoléon III capturé par les Prussiens à Sedan, la semaine précédente, à savoir le 1er septembre. Trois jours plus tard a été proclamée la restauration de la République française par les députés de Paris, dont Jules Favre, Jules Ferry, Léon Gambetta et Jules Simon, qui ont formé aussitôt un gouvernement provisoire présidé par le général Trochu.

Les protagonistes

L'intérêt de notre document ne reposant pas sur la connaissance des faits eux-mêmes, mais plutôt sur la manière dont ils ont été vécus par d'obscur contemporains, il nous faut commencer par réunir tout ce que nous pouvons

[1] La marcophilie consiste en l'étude et la collection de toutes sortes de marques postales, dont les timbres, leurs oblitérations et toutes sortes de mentions portées pour différentes raisons par quelque acteur que ce soit de l'acheminement des courriers postaux de quelque époque que ce soit.

[2] Toutes les données d'état civil alléguées dans cet article ont été établies ou vérifiées sur les sources originales, et restent facilement vérifiables sur les registres d'état civil et listes nominatives de recensement concernés désormais accessibles à tous sur les sites des archives départementales de l'Essonne et de Paris. L'état civil fragmentairement reconstitué de Paris, aussi en ligne, peut être aujourd'hui complété par des registres paroissiaux du temps consultables sur des sites tels que *Généanet*.

[3] Rappelons qu'il s'est tenu à Palaiseau, le 21 mai 2022, un très intéressant colloque sur *La guerre de 1870 en Essonne*, à l'initiative et sous l'égide de notre valeureuse association, la SHAEH.

savoir des intéressés, afin de nous rendre compte, comme on dit aujourd'hui, *d'où ils parlent*.

L'auteur de notre lettre, François-Alexandre Privez, dont le prénom d'usage est Alexandre, a 54 ans. Il est né à Bouville le 21 avril 1824, de l'union du *charron* François-Dominique Privez (1796-1885) et de son épouse Marie-Alexandrine Sourceau (1799-1877), native de Boutigny-sur-Essonne. Il s'est lui-même marié à Bouville le 9 avril 1850 avec Marie-Victoire Privé (1823-1902), fille du *cultivateur* bouvillois Jean-Crespin Privé et de Louis-Victoire Barrilliet (1791-1863). Il en a eu trois enfants : d'une part François-Alexandre-Victor, seul alors survivant (1852-1900), et d'autre part deux enfants morts en bas-âge, Louis-Émile (1855-1859) et Augustine-Marie-Émilie (1860-1867).

Lors de son mariage, alors âgé de 24 ans, il se déclarait encore *charron* comme son père, auprès de qui il restera toujours domicilié, et comme son défunt grand-père Marin Privez avant eux. L'année suivante, lors du recensement il est toujours *charron* mais son père est passé *marchand de vins*. En 1856 il a élargi son activité puisqu'il se déclare *charpentier* tandis que son père est passé *cultivateur*. En 1861 et 1866 Alexandre Privez se déclare *truffier*, profitant un temps de la mode de la truffe, mise à l'honneur par la gastronomie du Second Empire, tandis que son père, âgé de plus de soixante ans, est désormais compté comme *rentier*. Cette vogue de la trufficulture, qui fit espérer un temps à ses adeptes des profits extraordinaires, est aussi attestée à Étampes vers la même époque[4]. On peut y voir un des aspects de l'esprit d'entreprise caractéristique de cette époque de prospérité, pénétrant jusque dans les campagnes de l'Île-de-France. Enfin les recensements successifs de 1872, 1876 et 1881 trouvent Alexandre Privez tout simplement *cultivateur*, comme après lui sa femme et son fils à partir de 1886. Il meurt en effet le 6 décembre 1885 à l'âge de 61 ans, toujours qualifié *cultivateur* comme son seul fils survivant François-Alexandre-Victor, qui déclare le décès.

En résumé nous avons donc là un fils et petit-fils d'artisan charron qui a fait montre tout au long de sa vie d'un esprit d'initiative et d'entreprise caractéristique de son époque, même si, somme toute, il semble être finalement retombé dans le sillon des simples laboureurs.

Privez écrit à son cousin par alliance, Jean-Charles Feuilloy, alors âgé d'environ 47 ans. Né vers 1823, marié le 27 décembre 1849 à Paris, 10e arrondissement ancien, avec Amable-Victoire Privez, il mourra ans le 22 août 1881 à Paris 9e arrondissement en son domicile 66 rue Rodier, âgé de 58 ans. L'acte de décès de son fils Charles-Auguste, mort à 11 ans et 5 mois le 18 décembre 1868, montre qu'à cette date déjà, âgé de 48 ans, il est *rentier*, ainsi que veuf, et qu'il réside dès ce moment à l'adresse que porte notre courrier de 1871, 56 boulevard de Clichy, dans le 18e arrondissement.

[4] François Poupier (1829-1903) et son frère Eugène (1837-1877), fils d'un trufficulteur originaire de Bourgogne signalé déjà de son vivant dans la forêt d'Orléans, élisent domicile en la ville d'Étampes et y introduisent la culture de la truffe vers 1855, d'après Didier Poupier, « La culture de la truffe à Étampes par la famille Poupier », *Corpus Étampois*, 2007, en ligne en 2013.

Il y vit avec sa mère, qu'Alexandre Privez lui demande de saluer de sa part. Il s'agit d'Anne-Élisabeth Fogt, qui inhumée le 23 octobre 1875 au cimetière de Montparnasse, âgée de 80 ans, veuve de Jean-Charles Feuilloy qu'elle avait épousé le 12 septembre 1820 en mairie du 3e arrondissement ancien et le 28 à l'église Saint-Eustache, elle alors *couturière* et lui *loueur de cabriolets*.

Embrassez ma tante, demande aussi Privez à son cousin, après avoir suggéré à certains de ses amis de se faire héberger éventuellement, dans Paris assiégé, chez son *oncle*, ce qui pourrait faire croire que ce dernier est toujours vivant. Mais le beau-père de Feuilloy n'est plus de ce monde. Sa traque dans les archives nous a donné du fil à retordre. Charles-Joseph Privez, né à Bouville le 11 nivose de l'an XI, autrement dit le 1er janvier 1803, était l'un des fils de Marin Privez, comme le père d'Alexandre Privez. Installé à Paris, il y avait épousé le 27 décembre 1832 une certaine Marie-Françoise-Josèphe Bourgeotte. Quand et où était-il donc mort ? Bien que l'acte de remariage de sa veuve à Paris Ier arrondissement, le 17 avril 1872, le déclare décédé à Bouville le 16 novembre 1859, l'état civil du dit village n'en garde pas trace. En réalité il était bien mort à cette date, mais à l'hospice d'Étampes, et séparé visiblement depuis un certain temps de sa femme, quant à elle restée à Paris : « Charles-Joseph *Privé* (sic), garde particulier, âgé de cinquante-six ans, domicilié à Bouville, (…) époux de Marie-Françoise *Bourgeon* (sic), domiciliée à Paris rue de La Tour d'Auvergne numéro six. »

Un cercle de petits-bourgeois chasseurs et garde-nationaux

Ce dernier détour prosopographique n'est pas inutile pour comprendre les liens qui unissent l'expéditeur de ce courrier, son destinataire et certains de leurs amis. En effet Alexandre Privez se surnomme lui-même *le vieux chasseur de Bouville*, et nous venons de voir que lors de son décès tout récent son oncle de retour à Bouville y exerçait les fonctions de *garde particulier*. Or les recensements successifs de cette commune, de 1836 à 1876, n'y signalent jamais qu'un seul *garde particulier*, parfois plutôt qualifié *garde-chasse* : c'est celui du château de Farcheville. Les terres dépendant de cette magnifique forteresse médiévale sont de nos jours encore un rendez-vous de chasse bien connu[5]. Elles appartenaient en ce temps-là, comme le château lui-même, depuis 1842, à Jacques-Henri Thirouin, richissime négociant en farine[6]. Le prédécesseur de Charles-Joseph Privez à ce poste de garde-chasse du château, encore enregistré comme tel par les recensements de 1851 et 1856, un certain François Alexis Ducoup, venait de mourir à Bouville le 21 juillet 1859.

[5] Notons à titre de curiosité que l'assassinat mystérieux d'un garde-chasse de Farcheville, Eugène Verglas, défraya les grands quotidiens nationaux de février à mars 1940.

[6] On a le compte-rendu intéressant d'un procès survenu en 1872 entre le comte de Saint-Périer, domicilié tout près de là Morigny, à qui Thirouin avait loué sa chasse, et le fermier Augustin Rebiffé, à qui le même Thirouin avait loué dans le même secteur ses terres de la Grange aux Noyers, pour les cultiver, *Répertoire de législation et de jurisprudence forestières* 7 (1876) 357-359.

Le beau-père de Feuilloy ne lui avait donc pas succédé bien longtemps puisqu'il était mort à son tour le 16 novembre de la même année. Feuilloy, alors *rentier* depuis plusieurs années, est selon toute apparence venu de temps à autre en villégiature à Bouville, au pays des ancêtres de sa femme, pour s'y adonner aux plaisirs de la chasse avec celui qui se rappelle à lui comme *le vieux chasseur de Bouville*. Il est bien probable en tout cas qu'il en fut ainsi au moins en septembre 1869, époque à laquelle son beau-père lui-même y était garde-chasse.

Le droit de chasser, réservé à la noblesse depuis le moyen âge avait été rendu au peuple par la Révolution dès 1789, la même année où avait été créée à Paris la Garde nationale, initialement sous le commandement de La Fayette. Mise en sommeil sous l'Empire, elle se réveilla en 1830. À partir de 1848 elle devient de plus en plus clairement une milice purement bourgeoise, parce que les conseils de recrutement communaux n'y appelaient au service ordinaire que ceux qui avaient les moyens de supporter les frais de leur habillement et de leur armement, et qui disposaient du temps nécessaire au service. Y participer, comme y monter en grade, constituait des signes manifestes d'ascension sociale très prisés. Privez est de fait visiblement fier d'en être et assure qu'il « sera à son poste ». C'est depuis ce « poste de la garde nationale » qu'il date sa lettre. Il y semble même à la tête de quelques Bouvillois puisqu'il peut se permettre d'écrire : « Je me charge de ma compagnie ». Enfin Privez accuse réception *post-scriptum* d'un courrier de son cousin relatif aux fonctions qu'on vient de lui attribuer au sein de la garde nationale locale bouvilloise, qui sont sans doute simplement confirmées. Cette indication est un peu énigmatique : « Excusez, je reçois votre lettre au poste sur mes fonctions. » Il faut comprendre sans doute que dans le désordre créé par l'institution du nouveau régime, la transmission des nouvelles consignes, qui ne peut plus passer le canal des préfets de l'Empire, se fait dans l'urgence par tous les canaux possibles, y compris par des courriers privés entre gardes nationaux, de poste à poste.

Sous le Second Empire, qui se défiait de ce foyer d'idées libérales et républicaines, on n'entrait plus en effet dans la garde nationale que sur avis d'un conseil du recensement et on ne s'y adonnait guère jusqu'alors qu'à des tâches subalternes, sous la surveillance étroite de l'autorité impériale. Cependant, face à la menace prussienne croissante, on lui a adjoint par une loi du 14 janvier 1868 une *garde nationale mobile*, qui préfigure le futur service militaire universel, et qu'on destine à servir d'auxiliaire à l'armée active pour la défense des frontières et des places fortes, ainsi que pour le maintien de l'ordre intérieur. Privez, qui y fait allusion, met visiblement beaucoup d'espérances dans ces nouvelles ressources militaires.

En résumé, on peut considérer que Privez comme Feuilloy appartiennent à cette petite bourgeoisie que le Second Empire a enraciné dans l'aisance tout en la domestiquant, sans pour autant lui ôter la fierté, latente depuis deux générations, de porter les armes, que ce soit pour la chasse ou pour la défense de la Patrie.

Point de vue d'Alexandre Privez sur le passé récent et sur l'avenir prévisible

Le point de vue de ce témoin sur les événements en cours est donc intéressant. Alors âgé de 46 ans, il rappelle à son cousin que, contrairement à une bonne part de ses amis, il était déjà hostile depuis longtemps à l'empereur et à ses manipulations électorales, spécialement ces plébiscites qu'il appelle des *ouis ou nons*. Il se plaint de ce *lâche* et de tous les *traitres* qui sont responsables du désastre de Sedan, vieille chanson qui rythme tous les moments difficiles de l'histoire de la France. Il remarque que les plus ardents partisans du régime impérial ont été les premiers à décamper.

Certes, ces dissensions passées ne sont plus de saison, comme il le fait remarquer : *Nous sommes tous depuis le nouveau gouvernement sous le même bonnet*. Cependant il vaut la peine de lire attentivement la manière dont Privez les évoque rétrospectivement. Il se donne bien évidemment le beau rôle de celui qui avait eu raison avant tout le monde, au moins parmi ses amis : *j'étais dans le vrai*. Mais on doit aussi noter que ces controverses, si animées qu'elles aient été, n'ont jamais dépassé le cadre de conversations privées entre gens de bonne compagnie : « Vous devez vous rappeler des *ouis* ou des *nons*, que je me suis *presque* fâché à son sujet ».

Et pourquoi Privez, vers la fin de l'Empire, avait-il commencé à manifester, au moins dans le cadre privé, des tendances républicaines qui l'avaient amené à répondre *non* aux derniers plébiscites organisés par le régime impérial ? Un slogan lâché en passant nous le révèle : *Mieux vaut mourir que d'accepter un pain humiliant*. À y regarder de près cette devise est extrêmement révélatrice de la situation de la classe bourgeoise de ce temps, et de son état d'esprit à l'occasion de l'avènement de la IIIe république.

Elle recèle un aveu involontaire : celui de l'essor de cette classe et de sa prospérité croissante sous le Second Empire. Aucun autre régime ne lui a été aussi favorable. Jamais elle n'avait connu de telles opportunités. Mais elle recevait son *pain* de la main de l'Empereur, et l'on en est au moment où elle se sent assez forte pour oser mordre la main qui l'avait nourrie.

Le concept de *pain humiliant* est en effet caractéristique de cette époque, où s'est creusé un écart toujours grandissant entre les riches et les pauvres, situation préoccupante qui alimentait alors la réflexion de tous les partis politiques. Rappelons que Louis-Napoléon Bonaparte lui-même s'était d'abord fait connaître sur la scène politique et idéologique par un essai publié en 1844, *De l'extinction du paupérisme*[7], où il proposait de nouvelles solutions à ce problème lancinant.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre cet élément de langage très daté, celui du *pain humiliant*. Ainsi Gustave de La Tour, dans son traité *Du mouvement social*, écrivait-il lors la révolution de 1848, qui avait amené l'éphémère IIe République : « Sans doute, parmi les personnes opulentes, il y en

[7] Paris, Pagnerre, 1844 (53 pages, suivies d'un tableau).

avait de charitables ; mais celles-ci ne savaient guère que donner *le pain humiliant et amer de l'aumône*. »[8]

Cet élément de langage se répand dans tous les partis avec d'autant plus de facilité qu'il exprime alors la terreur de tous : demeurer ou devenir pauvre, ce qu'on appellerait aujourd'hui un *looser*. Ainsi tel monarchiste catholique, lorsqu'il conteste à l'Empereur ses prétentions à se présenter comme le défenseur et le promoteur de la religion, et rappelle que c'est en fait par sa faute que le pape est menacé de perdre sa puissance temporelle en Italie : « Raffermit-on l'autorité de l'Église, quand on cherche à lui ôter son indépendance et livrer le Pontife suprême à la merci des nations, comme un pauvre mendiant réduit par l'injustice des hommes à demander aux passants sur son chemin le *pain humiliant* de chaque jour ? »[9]

Sur la bouche de Privez, qui clairement se perçoit lui-même comme un possédant, comme un membre de cette bourgeoisie en plein essor, cet élément de langage du *pain humiliant* sert à forger le slogan d'une classe bourgeoise qui se sent désormais assez forte pour ne plus se contenter des miettes du festin. La bourgeoise ne veut plus seulement la prospérité, mais encore le pouvoir, un pouvoir qui sera désormais exercé directement par ses représentants : *Mieux vaut mourir que d'accepter un pain humiliant*.

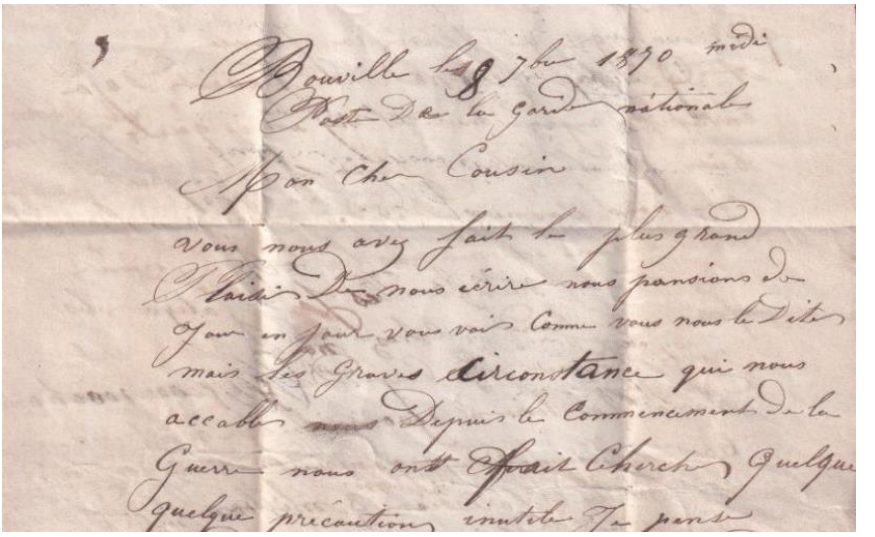
Mais revenons à la situation précise dans laquelle est rédigée notre lettre. Privez comme son cousin appartiennent à la Garde nationale, comme tout bon bourgeois qui se respecte, et s'apprêtent à la guerre, au moins verbalement. Privez donne vaillamment rendez-vous à son destinataire dans l'au-delà. Il répète cette idée deux fois, avant d'en rayer la première occurrence. Pour autant il ne cesse pas de s'inquiéter de ce que ses récoltes prochaines pourraient être confisquées par l'ennemi, crainte peut-être mieux fondée, et sans doute plus profonde : « Toutes nos recoltes vont être la proie de l'ennemi ». Pour exprimer le fait que le nouveau régime et la classe bourgeoise désormais au pouvoir vont devoir maintenant assumer les conséquences des errements de l'Empereur, il use d'une image bien caractéristique de quelqu'un qui se considère lui-même avant tout comme un possédant, plutôt que comme un soldat : « Et nous qui ont mis *non*, ils nous faut payer ses dettes ». Inquiétudes bien fondées quand on sait comment la Prusse extorqua à la France de très lourdes indemnités, les fameux cinq milliards qui furent réglés de 1870 à 1874, sans compter les nombreuses contributions forcées qu'exigèrent un peu partout les occupants sous différents prétextes avant leur départ.

Par ailleurs il estime clairement être mieux informé de la situation militaire que son destinataire enfermé dans Paris, derrière les fortifications élevées à la génération précédente autour de la capitale. Il ne lui épargne donc ni ses conseils, ni les informations qu'il pense avoir sur les effectifs qu'on peut opposer à l'ennemi, effectifs qu'il aligne à la vérité d'une manière un peu confuse, avec plus d'enthousiasme que de clarté, un peu à la manière de Perrette dans *La laitière et le pot au lait*. Ce sont toutefois des raisons d'espérer, outre

[8] Paris, Lecoffre, 1848, p. 38.
[9] Henri de Sauclières, *Napoléon III et sa politique*, Paris, Reinwald, 1861, p. 59.

des souvenirs historiques : les Prussiens ont déjà été battus à Valmy en 1792 par les glorieuses armées de la République ! Toute l'Europe alors coalisée contre la France a été vaincue, tandis qu'on n'a maintenant qu'un seul ennemi.

Il conseille cependant à ses amis d'éviter Fontainebleau, qui est prêt de tomber, et qui de fait sera pris le 17 septembre. Il vaut mieux rester à l'abri à Paris… où lui-même ira les rejoindre s'il le peut dès le 20 courant. *Il faut se méfier du loup*, déclare-t-il, comme une affiche du temps tout à la gloire de la garde nationale et intitulée : *Paris est bien gardé*. Elle montre un chien de garde, déchirant devant les remparts de Paris la gorge d'un loup prussien.



Nous donnons ci-dessous une transcription du document en question, dont nous conservons autant que possible l'orthographe originale, elle-même révélatrice du niveau socioculturel d'un cultivateur qui n'a connu sans doute que l'école de son modeste village de Bouville. La lettre est adressée à *Monsieur Feuilloy*[10]*, Boulevard Clichy n°56, Paris.*

Bouville le (~~7~~)8 septembre 1870 midi
Poste de la garde nationale

Mon cher cousin[11]

Vous nous avez fait le plus grand plaisir de nous écrire, nous pansions de jour en jour vous voir comme vous nous le dites mais les graves circonstance qui

[10] Jean-Charles Feuilloy, né vers 1823, marié le 27 décembre 1849 à Paris 10e ancien arrondissement avec Amable-Victoire Privez (née le 23 janvier 1828 à Paris 6e arrondissement ancien, morte avant 1868), mort âgé de 58 ans à Paris 9e arrondissement le 22 août 1881 en son domicile 66 rue Rodier. Père de Charles-Auguste Feuilloy mort à 11 ans et 5 mois le 18 décembre 1868 chez son père à Paris 18e arrondissement, 56 boulevard de Clichy, à cette date rentier et âgé de 45 ans.

[11] Cousin par alliance comme époux d'Amable-Victoire Privez.

nous accable depuis le commencement de la guerre nous ont fait chercher quelque précaution inutile je pense. Je devais aller à Paris, affaire de mauvais resulta de ces moment mais vous etes sur que le vieux chasseur de Bouville sera à son poste.

Le lâche d'empereur n'y a jamais été. Vous devez vous rappeler des ouis ou des nons[12]*, que je me suis presque fâché à son sujet. J'etais dans le vrai. Nous sommes tous depuis le nouveau gouvernement*[13] *sous le même bonnet. Mieux vaut mourir que d'accepter un pain humiliant*[14]*. Il nous a mis dans de grand embarras, mais il faut avoir la conviction que la république est le gouvernement qui en 1792 a sauvé la France*[15]*, a[lors] que toutes nations l'avait déjà envahi, aujourd'hui il n'y en a qu'une, la Prusse, bien qu'elle doit faire son paquet car nous sommes décidé à ne pas les faire de cadeau et ne pas les laisser dormir une seule minute, les fatiguer, les ferons se rendre chez nous.*

Tous part[ent] pour former un corps de 4 à 500 1000 [sic] hommes dans la Loire[16]*, 1500 sur Montreau*[17]*, 600 mille mobille*[18] *organisé depuis trois jours ou quatre, 600 mille Parissiens*[19]*, c'est vous, 3 millions garde national doivent assurer le salut*[20]*. Si ce lâche avait fait la moitié il serait en Prusse avec gloire et non avec honte.*

Nous recevons les nouvelles aussi vite que vous et plus certaines. Dites à M[r]

[12] Allusion aux cinq plébiscites organisés par Napoléon III, celui des 20-21 décembre 1851 lui donnant pouvoir d'établir une nouvelle constitution, celui des 21-22 novembre 1852 rétablissant l'Empire, celui 15-16 avril 1860, local, réunissant la Savoie à la France, celui du 8 mai 1870 approuvant une nouvelle constitution, celui du 8 mai 1870 approuvant une nouvelle réforme constitutionnelle.

[13] La République a été proclamée le 4 septembre.

[14] Sur cette expression, voyez notre introduction.

[15] Souvenir scolaire de la bataille décisive de Valmy, où l'armée des conscrits de la république, jusqu'alors assez désorganisée, avait glorieusement défait le 20 septembre 1792 l'armée prussienne du duc de Brunswick qui marchait sur Paris.

[16] L'Armée de la Loire comptait en septembre 1870 de 80 000 à 100 000 hommes et compta à son apogée de 180 000 à 200 000 hommes. Le comput d'Alexandre Privez est un peu confus comme le montre aussi la suite, ce qui peut aisément se comprendre au regard de la situation dramatique et inattendue dans laquelle s'organise la résistance.

[17] La ville de Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne), sera conquise par les armées prussiennes le 4 novembre 1870 et restera occupée jusqu'au 8 juin 1871.

[18] La Garde nationale mobile, créée par la loi du 1[er] février 1868, était composée de presque tous les jeunes gens des classes 1867 et suivantes n'ayant pas été appelés dans le contingent annuel à la suite du tirage au sort. Elle comptait au début de la guerre environ 400 000 hommes, puis ses effectifs montèrent jusqu'à 700 000 ou 800 000 hommes.

[19] La population de Paris en 1870 était évaluée environ à 1,6 million, d'où on peut estimer qu'il s'y trouvait environ 320 000 hommes en âge de porter les armes.

[20] Au début de la guerre franco-prussienne en juillet 1870, la Garde nationale comptait effectivement de 500 000 à 600 000 hommes. À la fin de l'année, elle semble avoir compté jusqu'à 1,2 million d'hommes.

Capsier[21] de revenir comme l'ami Hubert[22] à Paris, car Fontainebleau sera le château du roi de Prusse maudit[23] et probablement il n'y faira pas bons.

Ainsi vous voyez 75 000 millions [sic] d'hommes qui lui ont mi[s] oui, pas un le soutien[t]. Ils se sont tous sauvé sans un seul coup de feu, les traitres, et nous qui ont mis non ils nous faut payer ses dettes et la honte et défendre notre droit, nous le fairons avec resignation et courage. Je me charge de ma compagnie. Maintenant, mon cher cousin, je vous serre sur mon cœur et vous embrasse tous, il serait possible que se soit la dernière foix, ~~nous nous rencontrerons dans le ciel~~.

Cependant il nous faut avoir bonne espoir. Il faut se méfier du loup[24]. Vous vous etes bien plus en sureté que nous, vous pouvez chez mon oncle[25] ou chez Mr Berger[26] prendre une residence et être sur que tout sera finit quand il seront atteints. Je regrette bien du malheur de Sedan[27] qui fait notre ruine, en attendant nous sommes peiné de leur malheureux pays, et que je voudrais si cela se pouvait lui serrer la main ainsi qu'à Mr et M^dame^ Berger. Mais je l'espere, s'il y [a] une porte d'ouverte[28], j'irai le 20 en attendant. Tous nous avons repris des forces. Toutes nos recoltes vont être la proie de l'ennemi.

Embrassez ma tente[29], votre mère[30], enfin tous, pour nous.
Votre cousin [Signé :] *Privez.*

Mais les honêtes gens se rencontreron dans le ciel.

Excusez, je reçois votre lettre au poste sur mes fonctions.

---

[21] Édouard-Jean-Étienne Captier, né à Paris le 12 août 1813, fils d'un épicier de la rue de Sèvres, marié à Paris le 24 août 1839, mort rentier à Fontainebleau le 11 janvier 1871, âgé de 57 ans.

[22] Nous n'avons pu identifier ce personnage.

[23] Le château, l'une des résidences favorites de Napoléon III, est investi par les Prussiens le 17 septembre 1870. Mais Frédéric Charles de Prusse cousin germain de l'Empereur et son état-major l'occuperont seulement du 6 au 18 mars 1871.

[24] Allusion probable à une fameuse gravure du caricaturiste Faustin (Faustin Betbeder, 1847-v.1914).

[25] C'est le défunt beau-père de Jean-Charles Feuilloy, Charles-Joseph Privez.

[26] Personnage non identifié, apparemment originaire de l'Est de la France déjà conquis par les Prussiens.

[27] La bataille de Sedan, le 1er septembre 1870, a vu la défaite et la capture de l'Empereur.

[28] Depuis 1840, à l'initiative du gouvernement Thiers, Paris est une ville fortifiée, alors entourée de lignes de forts et de fortifications autour d'un mur d'enceinte continu percé de 17 portes principales.

[29] C'est la belle-mère de Feuilloy, Marie-Françoise-Josèphe Bourgeotte, veuve Privez, qui vit toujours à Paris 6e arrondissement au n° 6 de la rue de La Tour d'Auvergne avec son fils Eugène-Auguste-Joseph Privez, artiste-peintre, lorsqu'il se marie avec une certaine Jeanne Rollin le 31 janvier 1865.

[30] Anne-Élisabeth Fogt, inhumée le 23 octobre 1875 au cimetière de Montparnasse, âgée de 80 ans, veuve de Jean-Charles Feuilloy qu'elle avait épousé le 12 septembre 1820 en mairie du 3e arrondissement ancien et le 28 à l'église Saint-Eustache.

« L'Essonne est la rivière la plus poétique des environs de Paris »
Cioran, marcheur en Essonne

Frédéric GATINEAU

Toujours en quête d'auteurs qui ont écrit ou écrivent sur l'Essonne, la récente lecture des 998 pages des *Cahiers Cioran, 1957-1972*[1], m'a réservé bien des surprises.



Cioran à Mauchamps, dessin original de Franck Senaud

[1] *Cioran, Cahiers, 1957-1972*, Gallimard, 1997.

Né en Roumanie en 1911 Emil Cioran est arrivé en France dès la fin de l'automne 1937 ; très vite il a parcouru le pays, tantôt à bicyclette, tantôt à pied. Sur le plan littéraire on sait qu'il a adopté définitivement le français comme langue d'expression en 1947.

Ces « cahiers » découverts après la mort de Cioran en 1995 par sa compagne Simone Boué ne concernent que la période 1957-1972. J'y ai découvert un Cioran qui marche beaucoup, en particulier autour de Paris : Vexin, Vallée de Chevreuse, Compiègne, canal de l'Ourcq, Fontainebleau et, fort heureusement, en Essonne. Il y raconte ses déambulations et, visiblement, notre territoire l'inspire beaucoup. Cioran est un enfant de la campagne transylvaine. Il a grandi dans le village de Rasinari et sans doute les chemins de terre du Hurepoix, qu'il a beaucoup empruntés, lui ont rappelé son enfance.

Le point de départs de ces longues promenades sont souvent des gares : Boutigny, Dourdan, Étampes, Saint-Chéron, la Ferté-Alais… Ce réseau qu'a connu Cioran à l'époque n'était pas relié en RER, mais toutes ces stations de chemins de fer fonctionnaient, même si la section de la ligne Corbeil-Malesherbes n'était, à l'époque, pas encore électrifiée. Dans ses « Cahiers » Cioran parle plusieurs fois de ses trajets en train, mais toujours pour porter un regard tragique ou désabusé sur les passagers qu'il observe. Cioran habite à Paris. Sur les chemins de campagne il fuit les bruits et les humains. Il recherche et goûte la solitude. Cioran est un vrai marcheur il affectionne l'automne et l'hiver. Le « mauvais temps » ne lui fait pas peur. Pour lui la neige, le vent et le brouillard subliment à peu de frais des paysages banals et laissent de grands souvenirs.

Outre leurs indéniables qualités littéraire et philosophique, les textes ici sélectionnés révèlent un Cioran fin observateur des territoires qu'il traverse. Il nous dresse à petites touches le portrait d'un Sud-Essonne encore très rural mais où il sent, avec angoisse, les signes de l'urbanisation arriver. La standardisation et le modernisme lui font horreur. Son regard cultive une sorte de nostalgie métaphysique. Les réflexions et les aphorismes sarcastiques semblent naître du rythme de la marche. Ses promenades « essonniennes » dont il rend compte entre 1963 et 1972 sont aussi contemporaines de la parution de trois de ses œuvres : *La Chute dans le temps*, 1964, *Le Mauvais Demiurge en* 1969 et *Valéry face à ses idoles*, en 1970 ; mais il est impossible de reconnaître dans ces ouvrages une quelconque influence « essonnienne ».

Il y a quelques années le hasard a voulu que je m'aventure sur les inquiétants chemins de la campagne transylvaine, précisément autour de Rasinari. À l'époque j'ignorais presque tout de Cioran et n'avais pas vraiment réalisé qu'il s'agissait de la ville natale de l'écrivain. Avec le recul je suis particulièrement heureux d'avoir marché « chez lui » puisque je sais désormais qu'il a marché « chez moi ».

11 décembre 1963

Folie des grandeurs et rêve[2]*. Après l'assassinat de son mari*[3]*, Jacqueline Kennedy me donne un coup de fil. Promenade dans un bois (dans le bois de Sénart). Discussions passionnées, gaieté, etc. Après la conférence de Yalta, Staline, Roosevelt, Churchill viennent me voir, dans ma chambre d'hôtel, pour s'excuser de ne m'avoir pas consulté avant d'aller à la conférence*.

Dimanche 14 novembre 1965

La Ferté-Alais, Boutigny, Maisse, en longeant l'Essonne, une des rivières les plus poétiques des environs de Paris[4]*.*

9 juin 1966

Hier, promenade à la campagne. Presque dix heures de marche entre Limours et Rambouillet[5]*. De nouveau, ces oiseaux. Chacun chante sans se soucier de l'autre, chacun se répète sans fin. La nature, c'est le refus de l'originalité.*

26 octobre 1966

Six heures de marche entre Étampes et Dourdan. Souzy, Villeconin, Breuillet, Étréchy. Presque personne sur les routes, en semaine. Ensuite, quel bonheur d'entrer dans un petit village sans bruit, sans enfants, sans signe fâcheux de vie !

11 décembre 1966

Six heures de marche entre Dourdan et Étampes[6]*. Balade on ne peut plus exaltante à travers des champs, sur des sentiers boueux. – Ce soir, anxiété sans nom.*

12 décembre 1966

Hier, dimanche, durant la promenade. Dans un village près d'Étampes – Bouthinvilliers[7] *(?), une merveilleuse petite église, et, attenante, une remise où*

[2] La première mention « essonnienne » de Cioran est un souvenir onirique. La forêt de Sénart, 3000 hectares de bois à 25 km de Paris a dû être, bien des fois, visitée par notre marcheur au point de devenir le décor d'un rêve.

[3] L'assassinat de JFK a eu lieu le 22 novembre 1963. On comprend que cet événement, à la répercussion planétaire, ait pu marquer jusqu'à l'inconscient de notre rêveur.

[4] Voilà un éloge remarquable pour notre rivière départementale, éloge appréciable sous la plume d'un auteur qui ne pratique jamais la flatterie. « L'Essonne », est-ce le mot ou la chose qui est poétique ? Peut-être bien les deux ?

[5] Il ne faut qu'un peu plus de 4 heures pour relier Limours à Rambouillet à pied à travers la forêt.

[6] Là encore Cioran a pris son temps 4 heures suffisent pour relier Etampes à Dourdan en évitant la départementale 836.

[7] Il faut lire Boutervilliers.

on peut voir une pompe contre l'incendie et un corbillard désuet, tel qu'il devait y en avoir il y a un siècle[8]*. Rien que d'y jeter un regard, je fus pris d'un cafard violent. La veille j'avais reçu de mon beau-frère deux photos de ma sœur étendue sur le catafalque.*



L'église de Boutervilliers en 1971

26 décembre 1966

Six heures de marche entre Arpajon et la vallée de Chevreuse. Dans un petit village[9]*, au lavoir, une Portugaise pousse ces lamentations entrecoupées de ces chansons déchirantes où éclate tout ce qu'il y a de profond et de fascinant dans la saudade. Je m'abrite derrière le mur du lavoir pour entendre sans être vu. Effet extraordinaire dans ce village désertique et gris de ces intonations, de ces appels d'une mélancolie si lointaine. Je pense en même temps à mon séjour à Brasov, où les chants des boniches hongroises me plongeaient dans un cafard mélodieux parfois insoutenable, et qui me jetait dans l'hystérie.*

[8] La remise qui était attenante au clocher est aujourd'hui disparu.

[9] Il doit s'agir du hameau de Verville situé à cheval sur les communes de Bruyères-le-Châtel et Fontenay-lès-Briis. Ce hameau fut, dès la fin des années 60, habité par de nombreuses familles portugaises, au départ très pauvres. Le lavoir de Verville existe toujours.



Le lavoir de Verville à Bruyères-le-Châtel

17 avril 1967

Paris et la région parisienne ont plus de 9 millions d'habitants ; dans vingt ans, il y en aura 14[10]*. C'est terrifiant. Hier, dimanche, dans un village, Mauchamps, tout près de Saint-Sulpice-de-Favières – un jeune Parisien tenait ce langage à la propriétaire du seul bistrot du pays*[11] *: « Vous comprenez on bâtira ici un entrepôt*[12]*, il y aura vingt camions qui transporteront du matériel du matin au soir, on ouvrira de nouvelles routes, le terrain sera plus cher, la commune se développera, vous aurez des clients, votre épicerie se développera, il y en aura peut-être d'autres, je veux dès maintenant m'acheter une maison, je suis sûr que mon exemple sera suivi »,*[13] *etc. etc. La propriétaire du bistrot, une vieille femme, écoutait ravie, presque en extase. J'avais le frisson dans le dos. J'aurais tué cet enthousiaste séance tenante. Et j'aurais dû le faire. Né dans les*

[10] Les prévisions démographiques sur lesquelles s'est basé Cioran ne se sont pas réalisées. En 1987, l'Île-de-France dépassait à peine les 10 millions d'habitants.

[11] Il s'agit de l'ancien café Miniou.

[12] L'entrepôt dont la construction est annoncée par le « parisien du café » a été effectivement inauguré en 1968. Il s'agissait au départ de la base logistique du groupe Leclerc (aujourd'hui Intermarché) bien visible depuis la RN 20. Cet immense entrepôt de 11 000 m^2 a été considérablement agrandi en 2021.

[13] Les prévisions enthousiastes du jeune parisien entendues par Cioran se sont révélées totalement fausses pour Mauchamps. Le village compte aujourd'hui un peu plus de 300 habitants et n'abrite qu'un tout petit commerce.

montagnes, toute plaine exerce une grande attraction sur moi. La Beauce comble mes appétits de steppe, de Puszta ; il me suffit de la regarder en y projetant un soupçon de désolation. Ce qui ne me coûte rien.



La base logistique de Mauchamps construite en 1968 [14]

19 avril 1967

Le vert tendre des bouleaux sur un fond gris-mauve dans les collines entre Maisse et Milly-la-Forêt[15].

22 mai 1967

Dimanche, dans la région de Boutigny. L'Essonne, j'ai pu m'en assurer encore une fois, est la rivière la plus poétique des environs de Paris[16].

28 septembre 1967

À la campagne, près de Saint-Sulpice-de-Favières, une perdrix blessée se traînant dans les champs. Elle ne pouvait pas s'envoler. Quelque chasseur,

[14] AD 91 48 Fi 1468.

[15] Le fond gris mauve doit correspondre aux rochers de grés déjà nombreux dans ce contrefort de la forêt de Fontainebleau.

[16] L'éloge de notre rivière départementale est ici renforcé. On passe de « *une des rivières les plus poétiques* » écrit le 14 novembre 1965 à la sentence définitive : *l'Essonne est la rivière la plus poétique des environs de Paris.* L'Essonne doit posséder un pouvoir vraiment extraordinaire au point d'avoir bouleversé ainsi notre cynique Cioran !

quelque assassin plutôt, a dû la viser dimanche dernier. Cela m'a fait plus de peine que si j'avais vu un homme dans la même condition, incapable de marcher.

19 octobre 1967

Journée extraordinairement belle. De Saint-Rémy-lès-Chevreuse jusqu'à Saint-Chéron – par des détours – nous avons marché pendant six heures. Le bonheur pour moi : marcher sur une route solitaire. C'est dire qu'on ne peut plus aller à la campagne le dimanche.

Dimanche 3 décembre 1967

Dans ce bistrot de Sainte-Mesme, près de Dourdan, viennent boire les vieillards qui habitent l'asile au bout du village[17]*. Visiblement ils s'ennuient. L'un d'eux veut faire de l'esprit. Il n'est que grotesque. Je pense aux vieux que décrit Gulliver. Tous ces types ont travaillé toute leur vie pour aboutir à cela. Ils sont veufs, et plus ou moins abandonnés par les leurs. Combien plus humaine, plus naturelle et plus charitable est la conduite des cannibales quand ils dévorent père et mère ! - Avant, dans les campagnes, on étouffait le vieillard impotent sous son oreiller. Maintenant avec la sécurité sociale, les retraites, etc. – on conserve précieusement ces fantômes. Alvarez de Paz cite, entre autres obstacles à la contemplation, – la trop grande « préoccupation de la santé ».*

17 décembre 1967

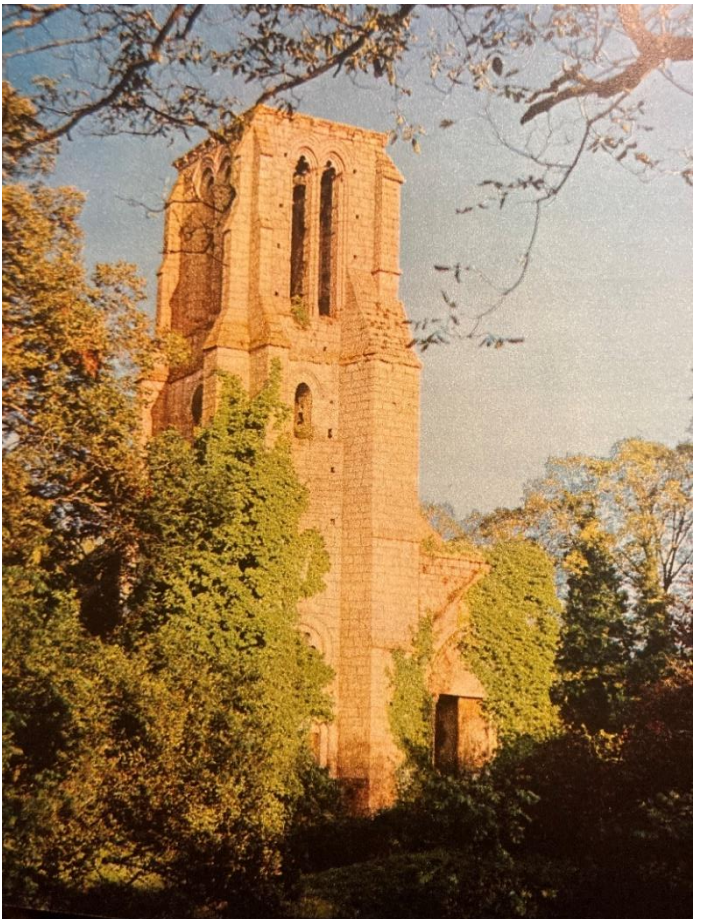
Tour à pied dans la Beauce. Journée magnifique. Le ciel n'est beau qu'en hiver. Arrivé dans un village, Moulineux, à quelque dix ou quinze kilomètres, d'Étampes, je fus saisi et secoué par l'ennui qui y régnait, qui y planait, qui émanait des rues, de chaque maison et singulièrement de cette Beauce[18]*. On ne pourrait vivre au milieu d'un tel abandon, de ce désert qu'on cultive, de cet infini corrompu par l'agriculture*[19]*. Non, je ne pourrais supporter cette confrontation quotidienne avec tant d'espace. Mais le cafard n'était pas dans l'étendue si vaste que j'avais sous les yeux mais en moi ; je l'avais apporté de Paris. Marcher au milieu d'une si parfaite et si pure solitude, avec le poison, ou le microbe, – en soi-même !*

---

[17] Il s'agit de la maison de Retraite de Villelebrun, hameau de la commune de Sainte-Mesme tout près de Dourdan. Cet établissement a été conçu au départ pour les anciens militaires et il l'était encore au temps des visites de Cioran.

[18] Moulineux, hameau de la commune de Chalou-Moulineux. L'impression d'abandon de ce village est renforcée par les ruines de l'ancienne église Saint-Thomas Becket qui domine les quelques maisons.

[19] Il est heureux que Cioran n'ait pas connu l'immense château d'eau construit plus tard en haut du village de Chalou-Moulineux. Il n'est pas besoin d'avoir l'esprit acerbe de Cioran pour considérer qu'il est très laid et qu'il défigure assurément le paysage pourtant si remarquable que forme la vallée étroite de la Chalouette à sa naissance.



Ruine de l'église de Moulineux en 1966

31 décembre 1967.

Aujourd'hui, j'ai fait une trentaine de kilomètres dans la région d'Étréchy et de Boutigny. Chute de neige, routes solitaires[20]*. Être seul sur une route, rien qu'avec ses pensées, et même sans elles ! – que j'aime cela. Loin de ces villes de cadavres, car Paris n'est qu'un cimetière frétillant. Quand on a fait quelque chose, on est content. Il faudrait dépasser cette satisfaction qui succède à la chose réalisée. Il faudrait tout dépasser, dissocier à jamais l'acte de la sensation.*

1er juillet 1968

Hier, dimanche, promenade à la campagne, du côté de Sermaise. À cause de la canicule, débauche de parfums : fleurs, arbres, herbes – on aurait dit qu'ils rivalisaient d'odeur.

[20] Le mois de décembre 1967 fut, de fait, très enneigé en Essonne.

6 août 1968

L'anxiété en soi est symptôme de « folie », en même temps que réaction on ne peut plus normale vu la qualité douteuse de l'être en tant qu'être. Promenade à la campagne. Torfou,[21] *Saint-Sulpice-de-Favières. Le seul plaisir dans tous ces villages, c'est pour moi l'église. Ce sont d'ailleurs les églises que j'aime le mieux en France, avant même le paysage*[22]*. Le scepticisme est ma drogue. Il me remonte – et m'annihile.*

27 octobre 1968

Hier dimanche (27 octobre ?) une trentaine de kilomètres à pied. Sept heures de marche au-delà d'Étampes. Moment idéal d'automne. J'aime le jaune autant que je déteste le vert. Comme je l'ai dit à S. : l'automne est à point.

1er décembre 1968

Ai marché pendant six heures sans m'arrêter. Au-dessus de Sermaise, dans les bois, les feuilles tombaient ce matin comme des confetti. J'en ai suivi plusieurs dans leur dégringolade gracieuse, dans leur valse perpendiculaire – et n'ai pu m'empêcher, à la fin de faire quelques réflexions élégiaques. La mélancolie était de rigueur. Rien n'y a manqué, même pas la comparaison que fait Homère entre les mortels et la « génération des feuilles ».

1er janvier 1969

Me suis promené entre Étréchy et La Ferté-Alais. Neige et brouillard, un brouillard si doux que les arbres paraissaient de la fumée immobilisée. J'ai rarement vu un paysage aussi poétique. Tout était irréel – et puis, à cause du verglas, les routes étaient désertiques. Suis entré dans un bistrot à Villeneuve-sur-Auvers[23] *où j'ai entendu une rengaine américaine (anglaise ?) « Those were the days »*[24] *qui, par son accent élégiaque, m'a remué plus que de raison.*



Pochette du disque de Mary Hopkin 1968

[21] Il faut remarquer que la mention du toponyme « Torfou » suit immédiatement l'évocation de la folie. Par ailleurs Cioran savait-il que le grand médecin aliéniste Philippe Pinel fut maire de Torfou dans les années 1820 ?

[22] Cette déclaration d'amour aux églises n'est peut-être pas étrangère au fait qu'Emil Cioran était fils d'un prêtre orthodoxe.

[23] Le café de Villeneuve-sur-Auvers a aujourd'hui fermé ses portes.

[24] Ancienne chanson russe adaptée en anglais en 1962 et popularisée par l'interprétation qu'en a faite la chanteuse Mary Hopkin. Le disque est paru en septembre 1968 et en quelques mois est devenu un « tube planétaire », diffusé et écouté… jusqu'au village de Villeneuve-sur-Auvers.



L'ancien café de l'Orme à Villeneuve-sur-Auvers

9 février 1969

Sept heures de marche dans la région de Dourdan. L'admirable cimetière de Rochefort en Yvelines, d'où l'on a une vue qui me rappelle …Uzès.

9 mars 1969

Dimanche printanier. Promenade entre Dourdan et Auneau[25]*. Sur une voie ferroviaire pratiquement désaffectée, – une petite maison à un passage à niveau*[26]*. La basse-cour. Un coq tout rouge tourne autour de la maison, et puis s'arrête pour, dans un moment convulsif, pousser je ne sais quel appel, incompréhensiblement appelé chant. La plaine s'étend à perte de vue. À l'horizon, un clocher*[27]*. Dans ce cadre, le cri dudit coq m'a fichu soudain un accès de désespoir.*

9 juin 1969

Balade dans la région de Dourdan.

2 juin 1969

Dimanche, inoubliable promenade. Sermaise, Plateau,[28] *Boissy-le-Sec, Sermaise.*

[25] Il s'agit de la ligne Dourdan-Auneau, tronçon de la ligne Brétigny-Vendôme inaugurée dès 1865.
[26] Il doit s'agir du passage à niveau de Sainte-Mesme.
[27] Il doit s'agir du clocher d'Ablis, repérable de très loin dans la plaine
[28] Plateau est un hameau de la commune de Roinville-sous-Dourdan

3 mai 1970

Près de Saint-Sulpice-de-Favières, il y a un petit patelin, Mauchamp, dont la petite église en pierre est des plus touchantes. Quel réconfort de la retrouver, chaque fois ! Mais aujourd'hui, horreur, je vois qu'on a construit une sorte de remise attenante à un entrepôt, nouvellement ouvert[29]*. L'église en est écrasée. On ne peut imaginer profanation pire. Heureusement que je me suis proposé de ne plus jamais me mettre en colère devant la barbarie des civilisés. L'homme souille tout ce qu'il a créé. Par bonheur restent quelques arbres, sur lesquels il ne peut encore rien.*



L'église de Mauchamps en 1972

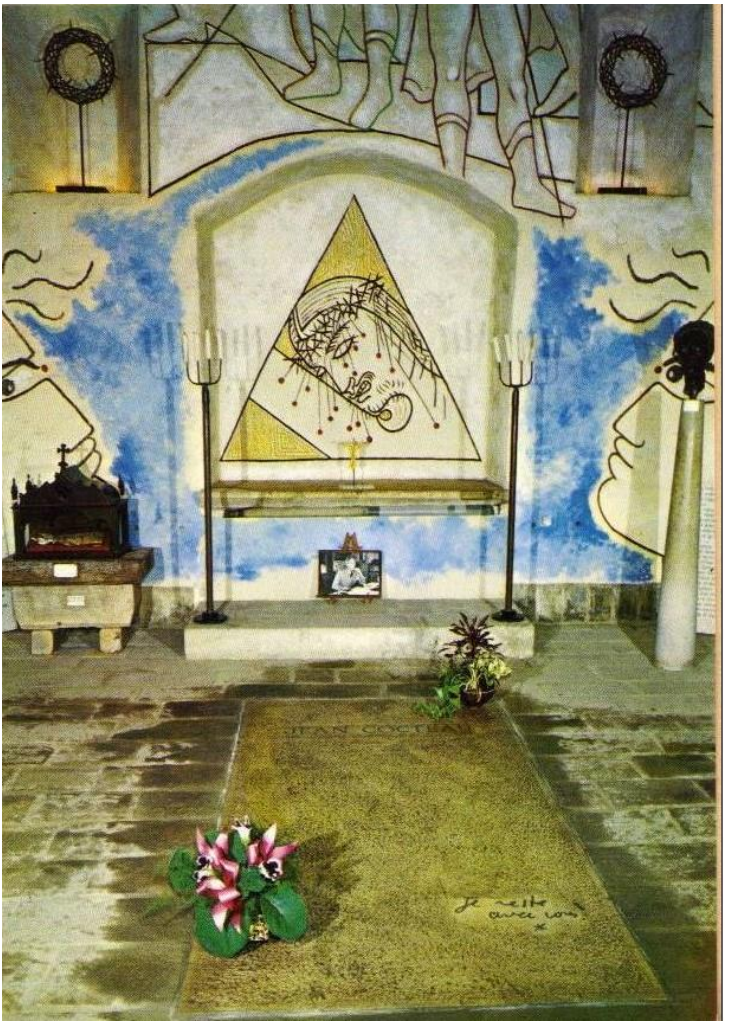
20 novembre 1970

*Hier, dimanche, promenade à Milly. Cette chapelle du XII*e*, profanée une première fois par le barbouillage de Cocteau, l'a été une seconde fois par l'inhumation de celui-ci : cette grande dalle, au milieu, qui couvre un saltimbanque ! Quelle honte quand on pense que, cette chapelle, on y venait prier pendant l'épidémie de peste, consécutive aux croisades*[30]*.*

[29] Il doit s'agir de l'assez modeste édicule en béton construit près du clocher et qui, fort heureusement n'existe plus.

[30] Cioran est particulièrement sévère avec Cocteau. Dans le même journal à la date du 14 janvier 1969 Cioran note *« ce Cocteau que j'ai toujours méprisé… »* et au 2 décembre 1969 : *« Je lis un petit livre assez astucieux et très méchant de Gracq. Il y attaque Cocteau et des gens de cet acabit, morts dès leur vivant. À quoi bon dépenser tant de verve en pure perte ? »*

Pour rappel, Jean Cocteau a travaillé à la décoration de la chapelle Saint-Blaise-des-Simples à partir de 1959. Il y a été inhumé en 1964, soit l'année qui a suivi son décès.



La chapelle Saint-Blaise de Milly-la-Forêt,
avec la tombe de Jean Cocteau, en 1975

19 décembre 1971.

19 déc. Balade : Sermaise – Angervilliers – Saint-Chéron. Vent ininterrompu. Que peut-on souhaiter de plus ? Le vent, c'est de la poésie immédiate.

27 février 1972

Cinq heures de promenade dans le brouillard, entre Étampes et Dourdan. Le brouillard, la seule chose qui ne m'a jamais déçu, la plus belle réussite à la surface de la terre.

Le triple nœud de la Butte-Creuse. Un moment clé dans l'histoire de l'architecture : Pierre Riboulet, Immeuble de la Butte-Creuse à Évry. 1979-1984

Franck SENAUD

Architecte, penseur de la composition urbaine, engagé, l'essence du travail de Pierre Riboulet se trouve dans un chef-d'œuvre d'architecture au centre de la Ville Nouvelle d'Évry.



L'immeuble de la Butte-Creuse, par Olivier Perrin

Un point de bascule historique

Dans l'histoire de l'architecture, après la reconstruction de l'après-guerre, on délaisse (trop) lentement les modèles des grands ensembles. La génération d'architectes qui a grandi dans les années 40 cherche à revoir la façon de bâtir le logement collectif. On conteste la monumentalité des barres d'habitation du début des années 1960. C'est, contre les idées reçues, peu le cas à Évry avant la ville nouvelle, hormis la gigantesque dalle du Parc aux lièvres (1972) de l'agence A.I.P.A (Bernard Cluet, Claude Jouannais)[1] : la planification des villes nouvelles veut éviter les erreurs récentes d'entassement. Mais comment loger densément et dignement ? Comment répondre à une immense natalité des trente glorieuses sans appliquer des solutions préfabriquées ? La maison isolée – un toit, une clôture, un jardin- ne peut y répondre, même si c'est le rêve occidental. En Île-de-France, il faut loger beaucoup de personnes qui selon toutes prévisions se déplaceront pour travailler[2]. Quel difficile problème architectural ET urbain ces jeunes équipes des villes nouvelles doivent-elles résoudre ! Bref, comment penser la diversité d'usages avec des moyens de construction industriels ?

Fin 1960, l'architecture créative commence à répondre à l'échec des grands ensembles de la reconstruction. En Essonne, Village expo à Saint-Michel-sur-Orge (1967) ou la cité Nérac de Boussy-Saint-Antoine de Jacques Bardet (1963) sont des pistes passionnantes ; elles proposent de nouvelles façons de mélanger services et habitats donc de loger densément, sans écraser.

Les réflexions sur la ville comme mélange de fonctions initiées par les congrès internationaux d'architecture moderne ou CIAM, (dont Le Corbusier) de 1928 à 1959 marquent le pas. Ces architectes s'étaient engagés, lors de colloques annuels mondiaux, à penser de façon plus globale la ville. Habiter, circuler, travailler, se divertir : telles sont les fonctions que les architectes intègrent à leurs réflexions pour dépasser la simple construction. Une architecture fabrique un plein, mais dégage aussi un vide, jouant avec la ville existante. Regarder comment la ville répond à ces quatre fonctions est une façon de penser, par l'usage, ces immenses vagues de reconstructions en Europe et dans les pays colonisés. Or cette pensée par fonction se trouve, à son tour, questionnée par de jeunes architectes qui trouvent ce « rangement » un peu trop fonctionnel justement. Le dernier CIAM voit éclore des contestations par un groupe anglais, Team 10, dont les jeunes architectes de l'atelier de Montrouge se sentent proches. Ces critiques se retrouvent dans des revues émergentes et surtout au sein des ateliers des écoles de beaux-arts et dans la façon d'enseigner l'architecture dans ces écoles, trop académiques à leurs goûts. Des prises de paroles de jeunes architectes dont les noms vont rester attachés aux villes nouvelles et aux deux banlieues : Castro, Ciriani, Chemetov, Huet... se diffusent lentement.

Pierre Riboulet, Jean Louis Véret (1927 - 2011) et Gérard Thurnauer (1926 - 2014) font leurs études (1945) à l'École nationale supérieure des Beaux-arts

[1] La barre du Petit-Bourg par J. Thierrart (1961) et G. Johannet dénote des barres contemporaines par son intéressant rapport à la Seine.

[2] Jean Bastié *Paris, demain* (1961) *La croissance de la banlieue parisienne* (1964).

dans l'atelier de Georges Gromort et Louis Arretche. Ils obtiennent, en 1952, le prix du meilleur diplôme en collectif, une première. En voyage en Afrique entre 1949 et 1950, ils rencontrent Michel Écochard au Service de l'Urbanisme du Maroc qui les introduit au sein des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM). Ils affirment leurs appartenances à ce mouvement en fondant le groupe CIAM-Paris. Puis, organisation collective oblige, ils fondent, en 1958, avec Jean Renaudie (1925-1981), l'Atelier de Montrouge. Ils travaillent concrètement cette question du commun et affichent leurs positions et opinions, entre autres, en participant à partir des années 1960 aux débats du Cercle d'études architecturales fondé en 1951 par Auguste Perret.

Les exemples de sujets d'articles de Pierre Riboulet disent son engagement et sa conception d'une architecture inséparable de l'urbanisme, de la ville : « Éléments pour une critique de l'architecture » (1970), « La planification urbaine face au marché du logement : trois projets de villes nouvelles en France [Évry, L'Isle-d'Abeau et Le Vaudreuil] » (1971), « La préparation du VI[e] Plan. De quelques mots creux employés par la commission des villes »[3]. Et toute la carrière de Pierre Riboulet sera remplie de lycées, d'hôpitaux, d'écoles, de village de vacances, de logements collectifs. Ces jeunes gens veulent construire une architecture pour tous.

Ici se joue un premier nœud d'importance dans l'histoire de l'architecture : la bascule de la construction de logement rapide, utile et technique vers une conception de l'architecture actrice de l'urbanisme par le logement.

A Évry, Pierre Riboulet va présenter, en 1979, un projet qui n'est pas qu'une architecture mais l'articulation entre plusieurs usages complexes. Un projet ambitieux et plus spectaculaire qu'il n'y paraît tout d'abord.

Un point vital dans la carrière de Pierre Riboulet

Que Veret, Renaudie, Thurnauer, et Riboulet travaillent en collectif est déjà une réponse à la tradition architecturale d'une belle forme et d'une signature. Cette génération des années 60 écrit beaucoup, pense, agit, intervient dans la cité. Intellectuels engagés, réunissant avant l'heure le « droit à l'habitat » au « droit à la ville », ils se passionnent pour la question de la ville et la dimension politique de leur métier : construire pour le plus grand nombre, en répondant au sens intime et symbolique de posséder un logement, même dans un collectif, partager des équipements collectifs culturels, notamment liés à l'enfance. Toute architecture est donc urbaine, elle recèle toujours un sens politique important. Ce que l'on nommerait aujourd'hui le vivre ensemble.

Récompensé dès 1965 par le Prix du Cercle d'études architecturales, l'atelier de Montrouge réalise quelques chefs-d'œuvre de l'après-guerre en logements collectifs (Électricité de France à Ivry-sur-Seine (1963 - 1967), centre aéré (Égly (1962 - 1968) (Essonne), crèche départementale (Montrouge (1959 - 1964) (Hauts-de-Seine)) ou bibliothèque (la bibliothèque de Clamart (1962 - 1966)

[3] Article 162 IFA 1562 Fonds : Atelier de Montrouge (ATM).

(Hauts-de-Seine)[4]. Leur engagement à gauche se retrouvent autant dans leur prise de position et les articles écrits que dans la façon de gérer les projets d'architecture en collectif. Architectes, ils pensent et dessinent tout autant l'urbanisme (pour la résorption du bidonville des Francs-Moisins, (1964 - 1966) ou des ensembles de logements – comme ceux de la Communauté Économique du Charbon et de l'Acier (1958 - 1959), de Goussainville (Val-d'Oise) (1961 - 1962) et de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). « L'engagement de Riboulet dans la critique et la théorie de l'architecture se manifeste dans un corpus d'écrits peu banal par son ampleur pour un architecte de sa génération, formé au gré de lectures précoces, intenses et éclectiques, de la poésie au roman, et de la philosophie à l'histoire. [Une] familiarité exceptionnelle avec les textes de Marx, Althusser, Lefebvre, Foucault ou Gramsci »[5]. Ainsi, dès 1969, il fonde, avec Véret, le groupe Environnement M68 (dont l'objectif est la rédaction d'un livre blanc sur le logement social) et s'engage dans un cursus universitaire en participant à la création de la revue Espaces et sociétés en 1970, aux côtés d'Henri Lefebvre et d'Anatole Kopp. L'architecte est un intellectuel et son architecture est de la pensée.

Au moment de la conception de l'immeuble dit « la Butte-Creuse », Pierre Riboulet a presque 30 ans d'expérience d'architecte et il vient d'obtenir un doctorat en Lettres et Sciences humaines intitulé « Architecture et classes sociales en France ». Ses réalisations s'illustrent par l'attention portée aux sites et aux programmes, au bien-être des usagers et à la composition. Architecte engagé, il répond, après l'Atelier de Montrouge, à de grandes commandes publiques dont une trentaine d'hôpitaux, des bibliothèques ou des équipements d'enseignement[6]. En parallèle, il mena une activité d'urbaniste et enseigna la composition urbaine à l'École nationale des ponts et chaussées.

Mais à Évry, c'est son premier chantier indépendant.

Un nœud central dans la ville nouvelle

Issu de la décision par l'État français, en 1965, de construire des villes nouvelles – cinq en Île-de-France – l'établissement public d'Évry s'est installé, à la fin des années 60, sur le plateau d'un village de 2000 habitants et a commencé à construire par zone. Loin du village laissé intact de l'autre côté de la Nationale 7, les premiers quartiers (Parc aux lièvres, Champtier du coq) et l'importante préfecture marquent, en 1971, l'arrivée des grands travaux d'État dans cette zone vide et l'ambition des équipes collectives des villes nouvelles : concrétiser une nouvelle façon de construire qui va à l'encontre des grands ensembles. En effet, Évry veut être le contraire des « banlieues », en

[4] Une exposition rétrospective fut présentée : « L'Atelier de Montrouge, la modernité à l'œuvre (1958 - 1981) », en 2008, par la Cité de l'architecture et du patrimoine/Institut français d'architecture.

[5] Jean Louis Cohen in *Catherine Blain, Pierre Riboulet, De la légitimité des formes*.

[6] L'hôpital pour enfants Robert Debré, Paris, le dessin de l'immense plaine-Saint-Denis autour du stade de France sont ses réalisations les plus connues.

programmant des écoles, du travail, des équipements de loisirs au sein même des quartiers structurés autour d'une voie de bus circulaire et autonome[7].

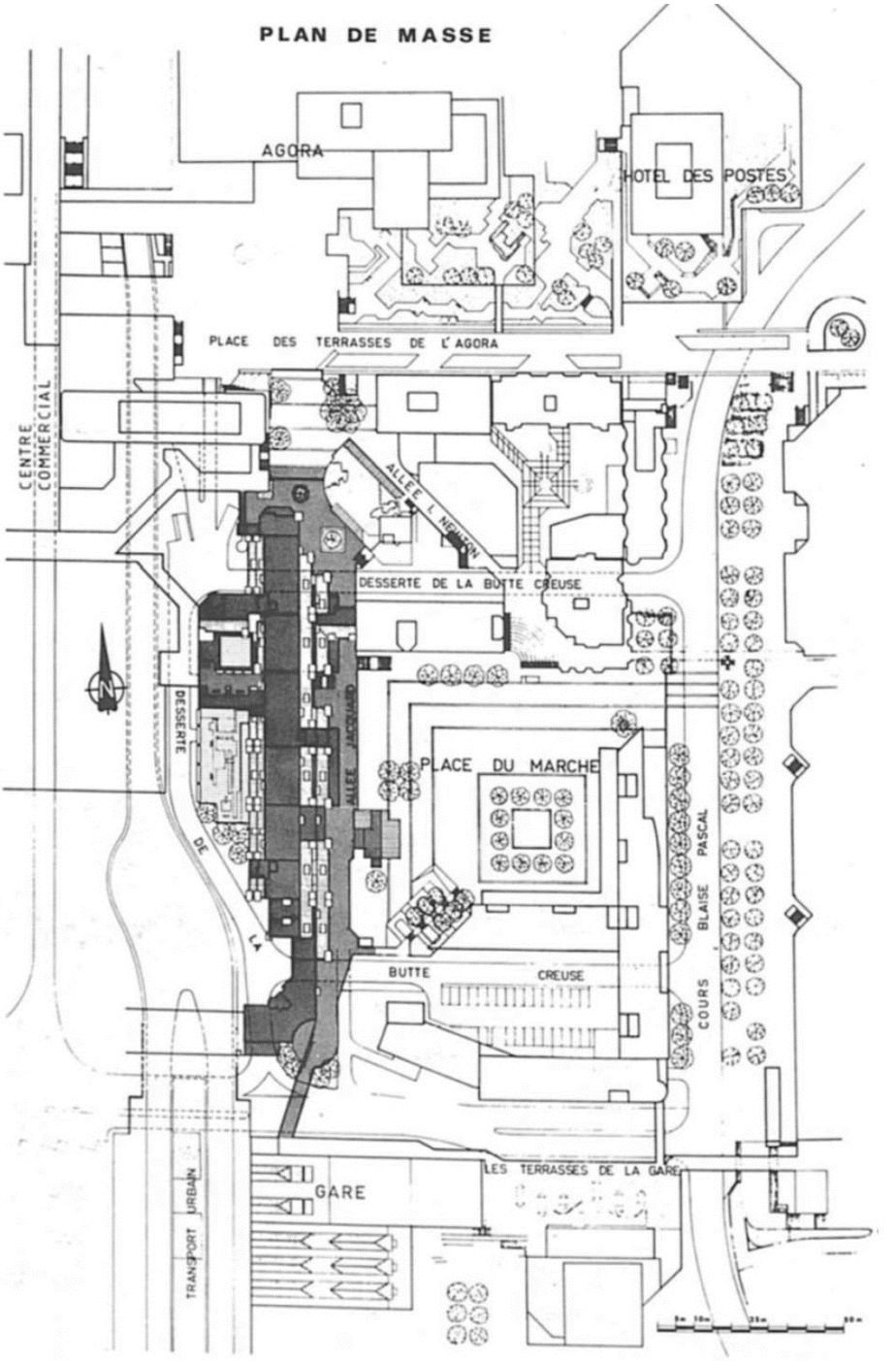
Fin 70, les pyramides se construisent, le centre commercial et l'espace public Agora (loisirs, théâtre, patinoire, cinéma, bowling réunis) sont en place et fonctionnent bien. Le centre-ville n'est peuplé que de l'immeuble des Passages de Josic (logements, bureaux, commerces en pied d'immeuble et école primaire sur le toit). Le projet de la Butte-Creuse c'est le projet du centre-ville qui n'est pas encore construit. Le projet doit faire le lien, du nord au sud, entre la gare de Hamburger de 1975 (les premiers équipements collectifs massifs) et l'autre extrémité du centre-ville, la préfecture et le centre commercial (1975). Il faut lier aussi, de l'est à l'ouest, les parkings hauts du centre commercial et le retour au sol réel : descendre de trois étages ! Au rez-de-chaussée, la traversée Galilée trace une ouverture dans l'immeuble des passages pour retrouver la préfecture et l'entrée du parc, une « coulée verte » qui descend à la Seine.

Il ne s'agit pas moins de construire une « rotule urbaine », tisser un centre en réunissant les branches des quatre quartiers initiaux, en nouant le X par son centre. Riboulet va penser un bâtiment mais aussi une rue, une place de marché à son pied, un double axe de circulation piéton (une allée haute du théâtre à la gare et une basse descendant vers le cours Blaise Pascal, « vraie rue » du centre, une forme-fonction accueillant une grande quantité de parkings et liant les deux moteurs du centre-ville. « *L'objectif est de favoriser la rencontre et l'échange en évitant l'enfermement dans un quartier circonscrit au périmètre défini originellement. La construction de l'immeuble H1 à la Butte-Creuse a cristallisé la réflexion sur le manque de liens entre les différentes opérations et a correspondu à l'évolution de la réflexion urbaine à Évry au début des années 1980* ». Il doit s'insérer au cœur des constructions déjà existantes sur un terrain laissé vide d'environ 3 ha.



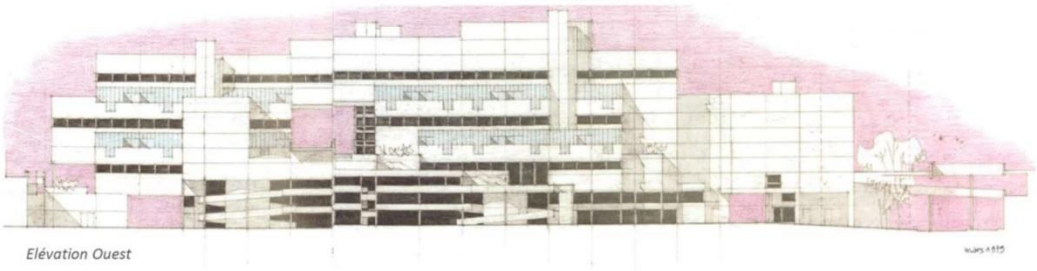
Cl. Olivier Perrin

[7] Cette voie circulaire en 8 puis en X est l'originalité de cette ville nouvelle-ci : elle en a longtemps gardé la trace dans son logo.

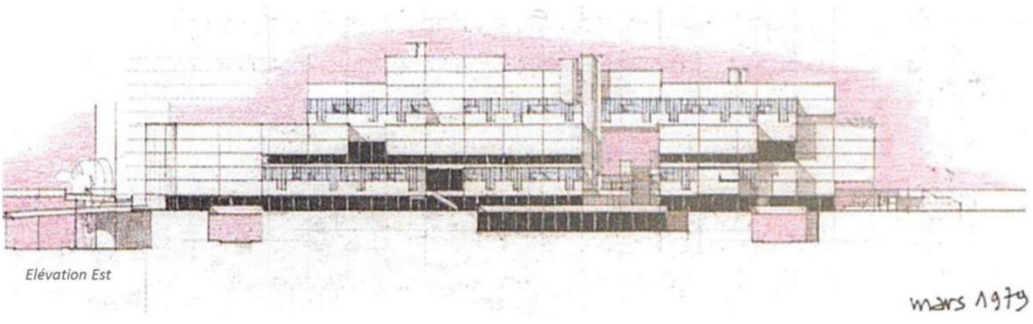


Le plan provient du livre de Catherine BLAIN.
(grande reconnaissance à son travail).

Son nom, la Butte-Creuse, c'est le vide créé par la masse du bâtiment qui l'entoure. Imaginons prendre la totalité des volumes des constructions autour, ils peuvent emplir l'espace vide qu'ils dessinent en creux. La butte est creuse ici. Elle contiendra l'espace de la future centralité : une place du marché entourée de constructions dont l'architecture de Pierre Riboulet doit être le cadre. Au pourtour de cette placette, des arcades fermeront l'espace pour accueillir les forains d'un marché hebdomadaire. Cette place rejoint le cours Blaise Pascal (la seule rue ressemblant à une rue dans l'Évry des années 80). « *Pratiquement en même temps que les expériences de vie qui se développent dans la 3ème tranche d'Évry III dans le quartier des Épinettes, qui voient se constituer un tissu urbain où le repli sur soi ou sur une communauté restreinte est jugé bienvenu, la Butte-Creuse renoue avec la dynamique collective, dans les conditions de la densité des centre-ville* ». Un espace vide et un espace plein servent de polarité à la vie urbaine. La commande à Pierre Riboulet de la Butte-Creuse n'est rien moins qu'un bâtiment pour fabriquer le centre-ville. Quelle responsabilité ! Quel enjeu !



L'assemblage savant des fonctions :
de part et d'autre (petits rectangles roses en bas) les passages des voitures[8]



En gris plus clair le chemin piéton posé sur les parkings,
en plus foncé le bâtiment visible pour le passant

[8] Toutes les illustrations suivantes sont extraites de *Évry – La ville nouvelle*; Label « architecture contemporaine remarquable », sous la direction de Jean-Paul Midant et al. Fiche 3, l'immeuble H1 de la Butte-Creuse ; Évry – p. 89-104.

L'immeuble de la Butte-Creuse à Évry tisse un triple emblème

La commande à Évry consistera à construire un programme de logement collectif contenant des équipements commerciaux, des parkings et une rue : 144 logements, des commerces, des bureaux, des espaces publics, le tout sur 12 000 m². Le projet donne à l'habitat l'ampleur d'un bâtiment public.

« L'objectif est de favoriser la rencontre et l'échange en évitant l'enfermement dans un quartier circonscrit au périmètre défini originellement »[9]. Traduisons : cet immeuble sera plus qu'un immeuble, un échangeur qui polarise sans retenir, un élément central qui ne sera pas la star du quartier. Le projet demande de l'intelligence et de la finesse. « *La construction de l'immeuble H1 à la Butte-Creuse a cristallisé la réflexion sur le manque de lien entre les différentes opérations et a correspondu à l'évolution de la réflexion urbaine à Évry au début des années 80.* » Historiquement, la ville nouvelle sort du principe de construction sur dalle des années 70 (pyramides et allée haute sortant de l'Agora face au théâtre) et descend sur la rue : le bâtiment de la Butte-Creuse va accompagner cette transformation urbaine historique.

La méthode de travail de Pierre Riboulet ne passe pas que par des dessins et des plans. Penseur (et enseignant) de la composition urbaine, il étudie le plein du bâtiment et son vide en même temps. Pour donner du poids aux propositions, il les teste en maquette de Balsa ou de Liège ; de toutes petites choses méticuleuses, quelques centimètres, mais capitales. Elles révèlent les trois dimensions… Les projets ne flottent pas dans le vide mais s'incarnent, inscrits dans la substance du lieu figuré par des niveaux de courbes… Viennent des séries de plans, d'élévation et de coupe en grand nombre, peu d'axonométrie, encore moins en contre-plongée quelques vues cavalières, le reste est en deux dimensions. La constitution même de l'architecture de Pierre Riboulet l'explique. Elle est faite d'imbrication géométrique : d'horizontale, de verticale et de parallélépipède le plan les décrit installé dans une trame [10].

Le premier lien est donc horizontal : une rue piétonne au-dessus d'une desserte de voiture, posée sur un ensemble de parkings, fera un lien facile d'accès et de compréhension pour aller du centre commercial à la gare, le bâtiment lui-même, un bâtiment-rue finalement, accompagnera la marche du passant. On pourra longer cette construction sans tout à fait se rendre compte de sa masse imposante, accompagné sur un côté de commerces, restaurants, pharmacie, encadrant face à soi, l'entrée haute de la gare dessinée par Bernard Hamburger. Sur l'autre bord, au-dessus de la place, un chemin de ronde de ce château, est bordé par une maisonnette : deux cafés sur deux niveaux. On y entre par le haut de cette traversée piétonne ou bien un étage plus bas, comme un bistrot de la place du village. On ne se soucie pas de croiser un véhicule, on n'est pas écrasé par l'échelle du bâtiment. L'architecte a structuré sa façade par décrochements, comme un escalier en quelque sorte : peu d'aplomb au-dessus de soi par un jeu savant de décalages, de toitures inclinées, des avancées de balcons en tout petit surplomb qu'on pourrait toucher de la main. L'échelle est à hauteur

[9] Sous la direction de Jean-Paul Midant dossier de label Architecture Contemporaine.
[10] Jean François Pousse Carnets de croquis. Éditions de l'Épure, 1994.

humaine. La réussite architecturale est dans ce tissage : imbrication des pleins et des vides, de l'espace public et de l'espace privé, mélangeant formes modernes et formes traditionnelles, échelles monumentale et domestique, immeuble de logements et petits commerces de proximité dans la trame urbaine ; un décor le long d'une passerelle plutôt qu'une masse, « une rotule urbaine » entre la gare et l'Agora de la ville.

Verticalement, le mélange est plus complexe encore mais reste au service de l'usager. Il énonce en façade, plan et coupe, son programme. De bas en haut : parkings, bureaux, habitats créent une circulation verticale pour les habitants. Le bâtiment est peu profond, chaque appartement est traversant. Une vue sur les deux côtés permet de profiter de la lumière du soleil constamment. Par un jeu d'emboîtement habile sur deux niveaux, chaque appartement a des surfaces de vie importantes. Sur le palier un cagibi accessible à chaque habitant permet un rangement utile pour éviter de descendre au sous-sol ou rejoindre les trois niveaux de parking eux-mêmes emboîtés. Chaque espace intérieur est pensé. Les circulations verticales se lisent sur la façade par le traitement du béton martelé[11], les zones calmes sont les zones de vies. La sortie piétonne se fera sur l'allée haute, l'autre façade regardant un petit jardin privé.

Descendue sur le sol par un escalier (il n'est plus aujourd'hui dans l'alignement de la trouée), la pente douce de la place nous fait rejoindre la vraie rue ; il est temps de se retourner et admirer le dessin de cet immeuble. Lors de mes balades urbaines, on lit cette forme par ce qu'elle n'est pas : une grande barre horizontale longue d'une rue. On se recule et on lit cette anti façade : maisonnette-bistrot au premier plan, allée haute piétonne, balcons et toitures de petits logements, verticalité redessinée et grand trou, alignements de fenêtres verticales, jeu de balcons irréguliers, petits toits de pavillons, blocs d'escaliers soulignés par le béton brut qui créent une lecture vers le haut, ligne bleue suivant la façade par endroit, rythme de fenêtres carrées interrompues par ces verticales, ligne de toit en espalier pour briser l'horizontalité, et comme une délicate attention, la place en pente douce qui ôte encore du poids à l'ensemble : rien n'est systématique, le dessin brise continuellement tout effet écrasant. Le tissage mélange les hommages à l'architecture moderne et à l'architecture traditionnelle, le vocabulaire de l'immeuble avec celui de la maison de ville. Et comme un jeu avec la construction elle-même une immense ouverture. Utile pour attirer le marcheur vers la passerelle intérieure reliant un pont au-dessus de la voie de bus qu'il longe, vers le parking du centre commercial (jamais réalisé), il crée une grande respiration qui allège encore cette longue masse.

[11] « Le terme de « brutalisme », je le prendrais donc presque plus du point de vue politique et social que du point de vue formel. C'est vrai qu'on aurait été volontiers « brutalistes » contre cet ordre social que répétait, avec son image formelle, l'école des Beaux-Arts. Quand on a fondé l'atelier de Montrouge, nous étions dans cette dispositions-là ». Entretien Pierre Riboulet Jean Deroche Paul Chemetov in Catherine Blain, Pierre Riboulet, De la légitimité des formes. Avril 1986.



La vue d'ensemble montre la légèreté créée horizontalement et verticalement.





Sur l'allée Jacquard, qui relie l'Agora à la gare, l'échelle d'un cheminement piéton de village

Tout son long, à un étage du sol, l'allée Jacquard relie la Place-des-terrasses de l'agora à la gare. Ainsi, un seul « bâtiment rue » rompt la monotonie de la barre de logements en jouant des rythmes de la ligne de toit, des rythmes horizontaux et verticaux de fenêtres. Une forme simple d'accumulation pour résoudre ces nœuds urbains, contenant un univers, casse sa grande masse par ce chemin de guet qui le longe (nord-sud), par l'ironie de petits toits de pavillons, par des jeux de décrochements de balcons, par une maisonnette à ses pieds, par l'inclinaison de la pente de sa place, par une trouée qui le transperce (est-ouest) : un bâtiment pont. Un chef-d'œuvre spatial !



Vue depuis la place Mendès France,
le petit bar à gauche s'avance et atténue l'effet de masse.



Vue depuis le parking du centre commercial
En bas à gauche le passage des voitures
Le grand « balcon » devait supporter la passerelle au dessus de la voie de bus.

Dénouement. L'architecture par l'effet qu'elle produit : faire du lien puis accueillir

« *Dans tout mon travail ... je vois le souci de répondre à une demande sociale et à des besoins collectifs* [...] *Ensuite, le travail autour de la composition et avec la composition. Parce que finalement, à l'occasion de chacune de ses recherches, j'ai voulu répondre aussi bien en nécessité fonctionnelle – cela va de soi – qu'à la nécessité de créer des bâtiments qui*

s'inscrivent dans leur site, qu'ils aient une signification en eux-mêmes et qui recompose la ville alentour ».

L'importance d'Évry dans l'œuvre complet de Pierre Riboulet va plus loin encore. Plus tôt, une étude importante pour le centre-ville (projet triangle 1973) avait été commandée à l'atelier de Montrouge. Le projet, non réalisé, s'implantait plus près de l'artère principale cours Blaise Pascal - bvd Mitterrand, il articulait des fonctions sur une forme plus massive. L'étude comparée des deux serait pertinente.

Chapitre suivant. On peut voir le travail de Pierre Riboulet évoluer sur 10 ans, en parcourant 500 m seulement. Deuxième partie des années 80. Ni cathédrale, ni université pour connecter ce noyau central au parc des Coquibus sur lequel s'appuie le quartier du centre-ville. L'ensemble est encore vide. En 1984, Pierre Riboulet dessine un autre chef d'œuvre : à la lisière du parc, le long de la voie de bus, lui qui était si attentif aux réponses urbaines d'une architecture qui ne fait pas que construire mais accueillir, il dessine et bâtit l'école de musique.

Deux chefs-d'œuvre formels au dessin parfait mais un rapport à la rue extrêmement différent : la ville est sortie de la construction sur dalle et redescendue sur le sol, elle en partage toutes les circulations. Les quartiers des Épinettes et Aunettes, dans la ville nouvelle, verront ces modifications de la conception urbaine. Un bâtiment contenant une rue pour accueillir. Une école sans seuil.

Une grande histoire de l'architecture urbaine lisible in situ, dans la façon de répondre à une commande à la fois technique, humaine et symbolique. « *Parallèlement au langage commun que ces bâtiments développent, il faut y voir le souci de faire que les habitants soient heureux, la recherche de l'élégance, une générosité qui voudrait vaincre la mesquinerie des programmes et des normes* [..] *Je pense que chaque ville a sa vérité, pas toujours apparente, souvent difficile à saisir, et que chaque bâtiment nouveau doit exprimer la sienne, en révélant celle de la ville.* »

L'architecture de Riboulet dessine dans une ville qui n'existe pas encore, la ville elle-même.

Bibliographie

Anonyme, *La Butte-Creuse – opération H1* , Techniques et Architecture, mai 1980, N°330, pp. 54-55.

Catherine Blain *L'atelier de Montrouge*, Actes Sud, 2008.

Catherine Blain, Pierre Riboulet, *De la légitimité des formes, œuvres 1979-2003*, Paris : Le Moniteur, 2004.

Marie Christine Loriers, *Retour de la barre ou la question de l'immeuble*, Techniques et Architecture, octobre-novembre 1984, N°356, pp. 26-31.

Jean François Pousse *Carnets de croquis*. Éditions de l'Épure, 1994.

Sous la direction de Jean-Paul Midant dossier de label *Architecture Contemporaine Remarquable*, Chaire Partenariale d'Enseignement et de Recherche PEP ; commande de la DRAC au laboratoire IPRAUS – École Nationale Supérieure d'architecture Paris-Belleville Novembre 2018.

Franck SENAUD est artiste peintre, docteur en philosophie de l'art, il enseigne l'histoire de l'art à l'université, en classe prépa aux Beaux-Arts et pour une association Préfigurations à Évry. Il a publié « Ville à dessein » sur la ville nouvelle (2020) et « Dessein d'Essonne » sur l'histoire.

Ma ville : Corbeil-Essonnes
Regard d'un photographe[1]

Claude BRETEAU
Président-Fondateur de l'association Mémoire et Patrimoine Vivant

Quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, chacun est marqué à tout jamais par la ville où il a forgé ses racines et où il demeure. Moi ce fut Corbeil[2] ; aujourd'hui c'est Corbeil-Essonnes.

J'avais 16 ans quand le 4 août 1951, après de multiples rebondissements, les deux villes de Corbeil et Essonnes décidèrent de devenir Corbeil-Essonnes.

C'est en 1949 que j'ai fait mes premières photos avec le Pontiac 6 x 9 à soufflet de mon frère aîné. Mes premiers sujets furent les arbres en hiver de la Forêt de Sénart. Puis, vers 1950 ou 1951, j'ai découvert ceux que l'on appelait alors les « Photographes Humanistes » dont Robert Doisneau qui fut mon Maître. C'est en 1958 que je suis devenu professionnel. Dès 1959, je suis entré comme photographe aux Éditions Delmas, rue de l'Odéon à Paris. Je n'étais pas conscient que je succédais à René Jacques, un des grands photographes de l'époque qui appartenait au fameux Groupe des XV aux côtés de Robert Doisneau et de Willy Ronis. Pendant près de 10 ans, outre la photographie, j'assumais toute la fabrication et les démarches commerciales. Cependant, dès la fin des années 1960, le succès des collections et l'augmentation du travail me contraignirent à embaucher des photographes dont je devais gérer les prises de vues. Devenu directeur des collections « Beaux livres » je dus me résoudre à faire moins de photos. Cela ne m'empêcha jamais de me réserver un reportage de temps en temps ! La retraite venue en 1995, je retrouvai une disponibilité qui me permit de reprendre la chère photo de rue de mes 17 ans, avec l'acquis de toute une vie professionnelle. Oui, la rue est un théâtre où chacun voit et est vu, où la banalité la plus ordinaire occupe tout l'espace sans être perçue. La quête du photographe reste l'obsession de saisir cet « instant invisible », que le photographe revendique comme sa part de créativité. Doisneau disait que cet instantané est en quelque sorte un défi à la mort et au temps qui passe. Une photographie qui met l'homme au cœur de sa recherche ne pourra jamais se démoder.

---

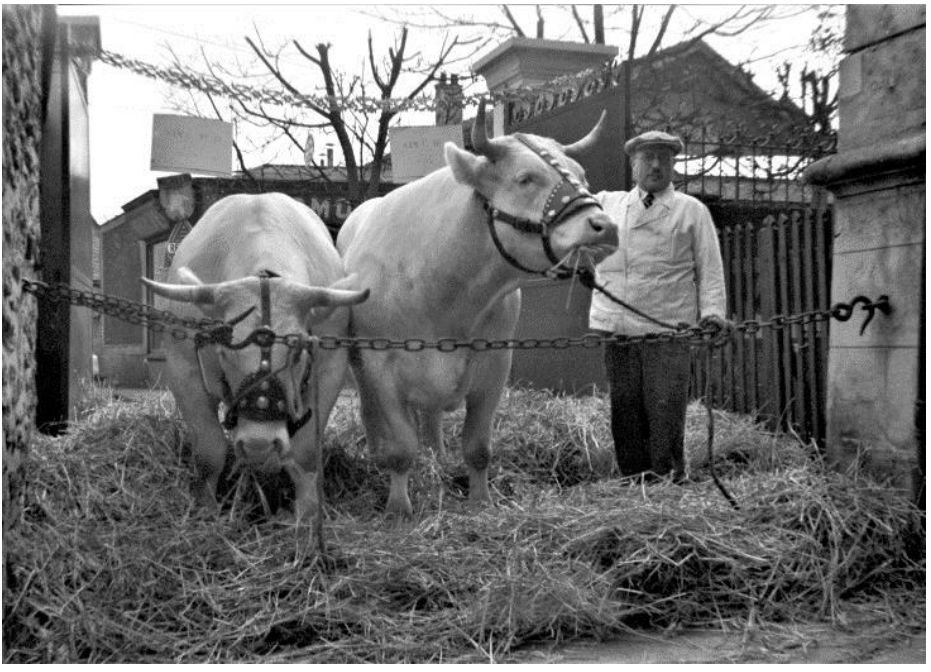
[1] Ce recueil de photos inédites est publié à l'initiative de Frédéric Gatineau en reconnaissance du grand photographe, Claude Breteau, pour son travail sur Corbeil. Au-delà de la valeur esthétique, ces photos constituent aussi de véritables documents à valeur historique.

[2] Dans les légendes des photos, le mot « Corbeil » signifie « Corbeil-Essonnes ».



À combien d'habitants de la ville les Menut ont-ils appris à nager ? Le maître incontestable des lieux était « Le Père Menut ». Il portait bien mal son nom car il pesait plus de 120 kilos. C'était un athlète et un extraordinaire meneur d'hommes. Il était à la fois Maître-Nageur et Capitaine des pompiers. L'été de 1933 à 1967 la Baignade était le rendez-vous incontournable de la ville.

Vers 1955 : monsieur et madame Menut à la Baignade de Corbeil-Essonnes



1951, exposition des bœufs lors de la Semaine Sainte, rue Féray à Corbeil

Le métier de boucher fut longtemps un des métiers les plus pénibles qui soit. Les traditions y étaient fortes. Pendant le Carême beaucoup de gens ne mangeaient pas de viande notamment le Vendredi Saint. Ainsi jusqu'en 1914 et peut-être

après, ce jour-là était le seul jour de congé des bouchers. Dans la semaine on exposait les bêtes de concours avant la fête de Pâques. Mon père a continué à décorer le magasin le Vendredi Saint jusque dans les années 1950. Il était entré en apprentissage en 1909 et, tous les jours, il se levait à 4 heures du matin comme les adultes bien qu'il ait été reçu 2ème du canton au Certificat d'Études.

À l'arrière de la photo on aperçoit le grand garage Renault qui était en face de la boucherie et qui, déplacé, a gardé le nom de garage Féray. Il est aujourd'hui situé près de la zone Exona.



2004, la quincaillerie Rifault

Elle était célèbre à Corbeil-Essonnes. On disait volontiers : *« On trouve tout chez Rifault »*. Pendant longtemps, elle a fourni les entreprises locales et les fermiers des environs. À la Révolution il y avait déjà une quincaillerie à cet emplacement qui était la maison natale du peintre Jean-Baptiste Mauzaisse (1784-1844) qui fut entre autres, élève du peintre le Baron Gros. Victime des grandes surfaces, la quincaillerie a fermé en 2004.



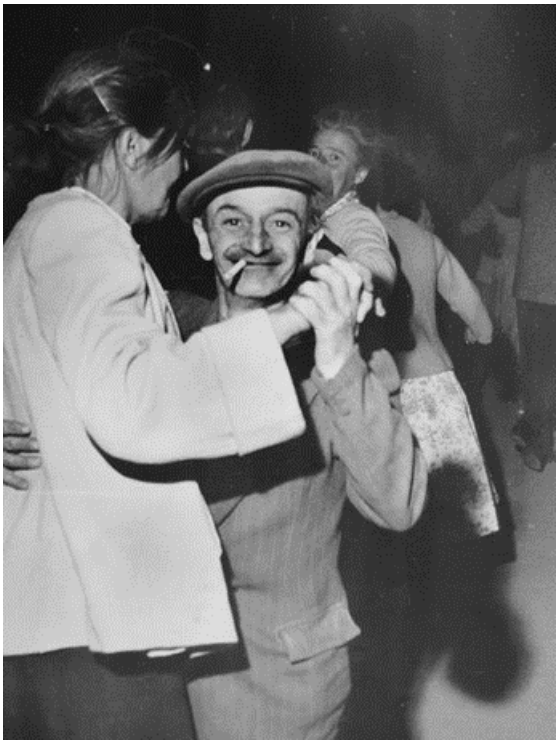
1998, Marcel Boulard, arboriculteur à Corbeil

Son père était vigneron et maraîcher à Clamart. Chassé par l'urbanisme il s'était installé sur une ferme de Courcouronnes en 1925 qui est devenue la mairie. En 1938 Marcel s'installe à Essonnes à la « *La Mare Pavée* » ferme de 80 hectares. Il se spécialise dans la culture des arbres fruitiers. À partir de 1962 les expropriations de ses terres se multiplient pour diverses constructions : SNECMA, lycée, élargissement de la D446, création de la Francilienne etc. En 1998, il ne restait plus que 6 hectares et 6 000 arbres fruitiers qu'il cultivait seul. Ce fut le dernier agriculteur de la ville.



1958, monsieur Canchon, dernier maréchal-ferrant à Corbeil

Avec la mécanisation de l'agriculture, tous les maréchaux-ferrants de la ville ont disparu. Monsieur Canchon fut le dernier. Sa forge était installée au début de la rue du 14 Juillet.



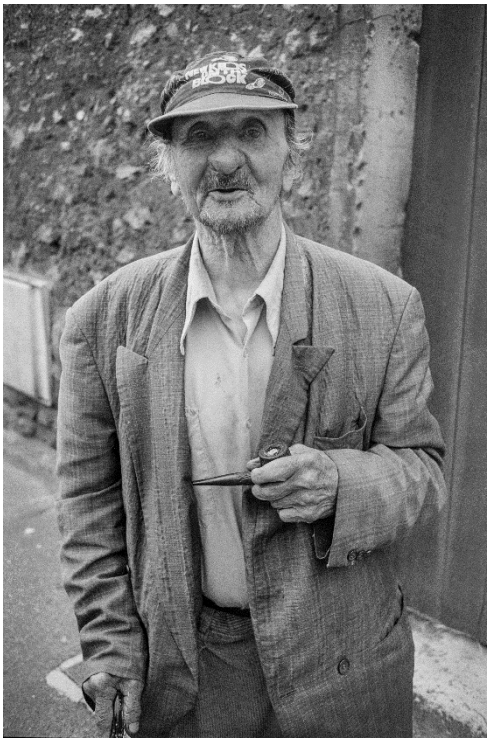
14 Juillet 1958 à Montconseil, nouveau quartier de Corbeil

Avant Montconseil on appelait ce quartier *« Les champs à Mignon »*, du nom du propriétaire de la « *Ferme de la Dauphine »* qui exploitait ses terres. Quand je suis parti au régiment en mars 1956, il n'y avait aucune construction. Quand je suis rentré deux ans plus tard en 1958, la première tranche de logements était réalisée. Ce 14 juillet 1958 tous les habitants du quartier y dansaient pour la première fois.



Vers 1952, la dame en noir du marché de Corbeil

Quand j'étais enfant, cette dame, je la connaissais bien sans avoir jamais su son nom. C'était la vedette pour aller communier à la messe. Comment faisait-elle pour être systématiquement toujours la première à l'autel ?



1994, « Corbeau », figure de Corbeil

C'était « *l'Homme des bois* » de la ville. La population l'avait appelé « *Corbeau* » car à son arrivée, il se promenait avec cet oiseau sur son épaule. Un chirurgien de l'hôpital lui avait donné un chariot hors d'usage destiné à transporter les malades. Vaguement restauré il y transportait ses balais, ses plantes et fleurs de la forêt et ses champignons qu'il vendait. Un jour, j'étais derrière lui rue Féray, je l'ai vu garer son chariot, traverser la rue, sortir son sécateur et couper les tulipes du parterre de fleurs que le Crédit Agricole entretenait avec soin. Le forfait accompli, il retraversa la rue et offrit les tulipes à la première femme qui passait en lui disant : « *Tiens c'est pour toi ma chérie* ».



1990, Zanatta, dernière boutique de photographe à Corbeil-Essonnes

Ce n'était pas vraiment un photographe, mais plutôt un marchand de matériel et d'appareils photo d'occasion. C'était aussi *« un salon où l'on causait photo »*.

Beaucoup d'amateurs de photographie s'y retrouvaient au milieu d'un fouillis invraisemblable d'appareils divers et variés. L'apparition de la Photo Numérique l'a contraint à fermer boutique.



1958, un bidonville parisien

Je ne sais plus très bien si c'était à Nanterre ou au Kremlin-Bicêtre ? C'était en hiver, et je me souviens d'un grand froid. En 1954, l'Abbé Pierre avait sensibilisé toute la France à la terrible crise du logement qui sévissait alors. Beaucoup d'ouvriers algériens qu'on était allé chercher au « *Pays* » logeaient misérablement dans ces cabanes faites de tôles, de carton et de bois de récupération sans eau ni électricité. Des *Sœurs de la Charité,* je crois bien, étaient très actives dans ce bidonville. Elles m'avaient introduit dans cette famille où j'avais pu faire quelques photos. C'était vers Noël et les enfants avaient reçu quelques jouets. Une banale poupée faisait briller les yeux des enfants. Longtemps j'ai considéré que ces photos appartenaient au monde des archives, et bien des années après, un jour que je les exposai, j'ai réalisé qu'elles étaient redevenues d'actualité !



2020, sac poubelle rue Féray à Corbeil

Même au fond de son sac poubelle, le célèbre « *Homme au poulet* » d'une grande marque de restauration rapide, sourit encore à belles dents sur le carton d'emballage.

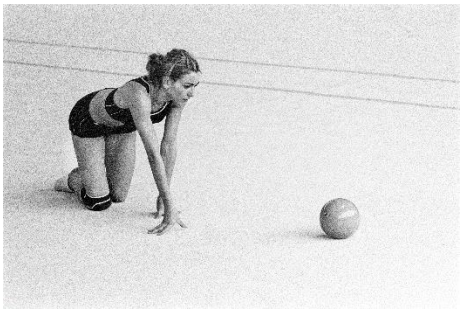


2022, orgue de la Commanderie des chevaliers Saint-Jean-de-Jérusalem (13ème siècle)

Par quel concours de circonstances cet orgue moderne s'est-il retrouvé en position triomphante de ce débarras au bout de la nef de cette resplendissante église de la Commanderie ?

Belle occasion pour le photographe de faire cette photo surréaliste.





Jeune fille au cerceau *Jeune fille au ballon*
(Tournoi de G-R-S (Gymnastique-Rythmique-Sportive) à Corbeil-Essonnes)

Pendant près de 50 ans Corbeil-Essonnes fut un des hauts lieux mondiaux de cette discipline née dans les Pays de l'Est. Les étonnantes chorégraphies exécutées par ces jeunes filles laissaient les nombreux spectateurs du Palais des Sports sans voix. Plus de 45 pays participaient à ce tournoi qui accueillait une centaine de danseuses au plus haut niveau mondial. Les trophées étaient régulièrement remportés à chaque mois de mai par les meilleures championnes souvent Bulgares ou Russes. Pour ma part, j'ai préféré faire les photos lors de leur entraînement pour mieux saisir leur concentration, mais aussi leur doute et leur solitude.



Les jeux d'eau du domaine de Chantemerle à Corbeil-Essonnes

Au XVII[e] siècle, Louis Hesselin (1602-1662) en était le propriétaire. C'était le « *Surintendant des plaisirs du Roi* ». L'Essonne traversant la propriété, il l'agrémenta de nombreuses installations hydrauliques qui constituaient le point d'orgue des célèbres fêtes qu'il donna à Chantemerle où il recevait notamment le Roi et la Cour qui se rendaient à Fontainebleau.

Après la Révolution, ce domaine devint le siège de l'industrie et notamment de Christophe Philippe Oberkampf (1730-1815) qui y fit construire une des plus

importantes filatures de France dont il confia la gestion à son gendre Louis Féray. Les jeux d'eau d'Hesselin ont disparu mais il reste les chutes d'eau de l'Essonne qui ont fourni l'énergie de l'entreprise gérée par la famille Féray jusqu'à la fin du XIX[e] siècle avant de devenir la propriété de la famille Darblay. Celle-ci y fabriqua jusqu'au milieu de XX[e] siècle les feutres et les toiles mécaniques pour la célèbre papeterie d'Essonnes qui avant 1914 fut la plus importante du monde.



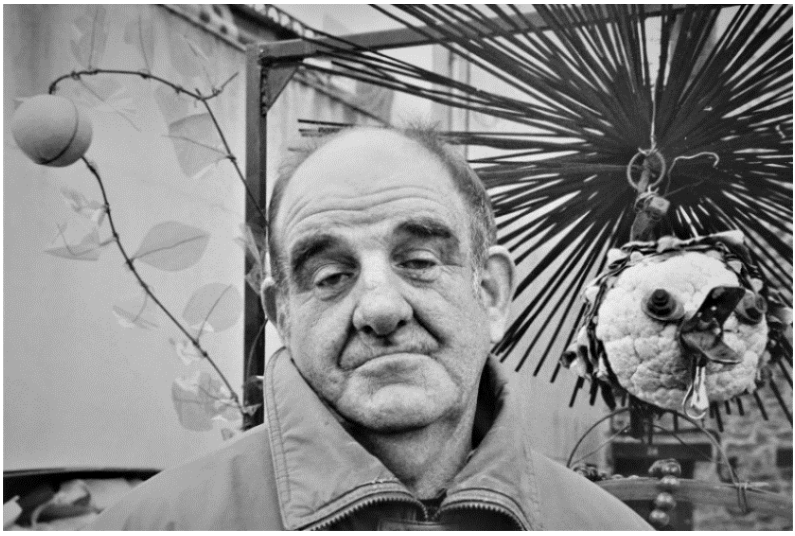
Avenue du 8 Mai 1945 à Corbeil

En 1951, lors de la fusion, les deux villes de Corbeil et Essonnes recensaient environ 22 000 habitants. Aujourd'hui on en dénombre environ 56 000. C'est en périphérie des deux villes historiques que se sont créés les nouveaux quartiers : Montconseil, La Nacelle et les Tarterets.
Cette nouvelle fresque m'a paru bien illustrer ce phénomène.



Place du Comte Haymon à Corbeil

Au cœur de l'ancienne ville comtale puis royale cette place du marché fut baptisée en 1997 du nom du créateur de la ville de Corbeil au X[e] siècle. Construite à l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu du Moyen-Âge cette halle de style Baltard qui met à l'honneur le fer, la fonte et le verre fut inaugurée en 1893. Elle est classée Monument Historique.



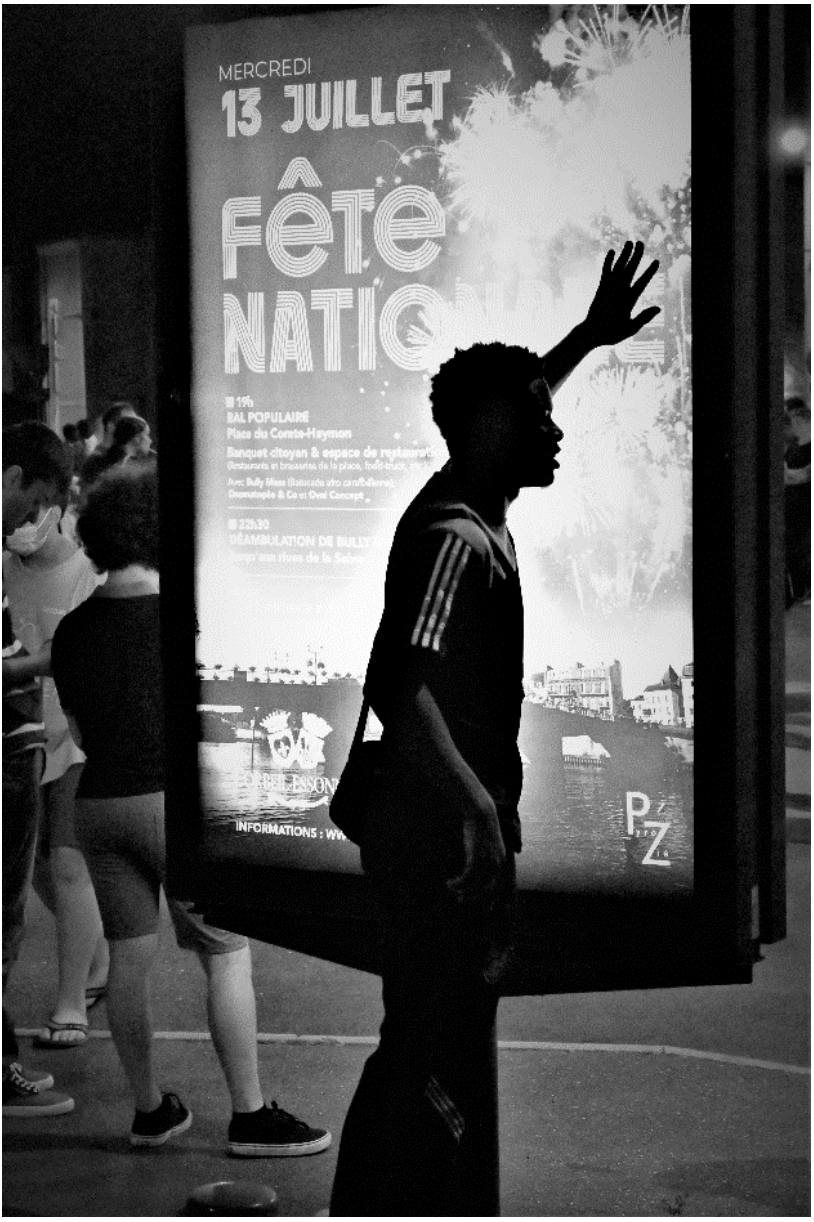
Michel

Voici déjà quelques années la Société d'Art de Corbeil-Essonnes avait décidé de proposer des animations sur le marché. J'y avais participé et rencontré *Michel* dont je ne connaissais que le prénom. Je lui avais demandé s'il accepterait que je le photographie devant l'installation d'une des artistes. Il avait beaucoup apprécié sa photo quand je la lui ai donnée.



Valéry et Fernand Léger à Corbeil

La ville est fière de disposer de quatre œuvres de Fernand Léger (deux mosaïques et deux vitraux). J'avais demandé à mon amie Valéry de poser devant le vitrail de la Médiathèque où elle travaillait alors.



Feu d'artifice du 13 Juillet 2022 à Corbeil

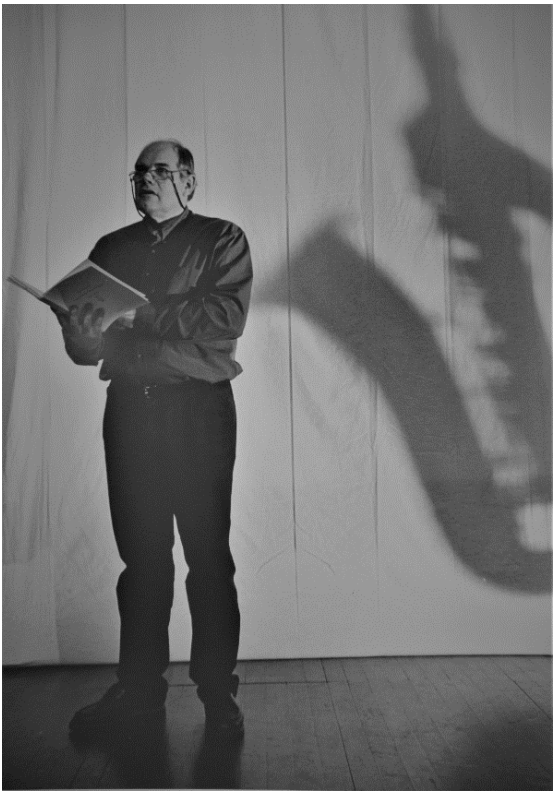
Chaque année, pour célébrer la Fête Nationale, le feu d'artifice est tiré sur la Seine. Une grande partie de la population se rend sur la rive droite pour l'admirer. Il est suivi d'un bal populaire très fréquenté sur la place du Comte Haymon.

François était sculpteur, c'était un ami d'enfance. J'ai fait de nombreuses photos de lui et de son « *jardin extraordinaire* » peuplé des créatures de laiton qu'il avait créées dans sa résidence de Villoison à Villabé. C'était une véritable oasis poétique, qui hélas a disparu avec lui.



François Melin à Villoison

François était sculpteur, c'était un ami d'enfance. J'ai fait de nombreuses photos de lui et de son « *jardin extraordinaire* » peuplé de ses créatures de laiton qu'il avait créées dans sa résidence de Villoison à Villabé. C'était une véritable oasis poétique, qui hélas a disparu avec lui.



Michel Méresse, poète et musicien à Corbeil

Les parents de Michel Méresse tenaient la concession Solex de la ville. Il a hérité l'amour de la musique de son père qui dirigeait un orchestre bien connu de tous les amateurs de bal de la ville et des environs. C'est aussi un poète.



Commanderie Saint-Jean-de-Jérusalem (XIIIe siècle)

Il y a bien longtemps que les Chevaliers Hospitaliers ont quitté cette commanderie qui fut jusqu'au début du XIVe siècle la plus importante de la France du Nord (comprenant l'actuel territoire de la Belgique). Elle est devenue un lieu culturel incontournable de la ville où sont régulièrement organisés des expositions et des concerts. Ce jour-là, sous le regard bienfaisant du roi Salomon, copie d'une des statues de l'église Notre-Dame dont l'original est au Louvre, on célébrait la mémoire de Saint Louis qui en ce lieu confia la régence du royaume à sa mère Blanche de Castille alors qu'il partait en croisade.



Commanderie Saint-Jean à Corbeil

Peu avant cette photo, ces mannequins étaient revêtus de somptueux habits et rayonnaient dans la lumière. À la fin de l'exposition les voilà nus et abandonnés, d'où leur détresse !



Bords de Seine à Corbeil
(Festival photographique de L'œil Urbain de Corbeil)

Depuis 11 ans, aux mois d'avril et mai, Corbeil-Essonnes présente les photographies des meilleures photos-journalistes. Les rues et les espaces culturels de la ville exposent des centaines de photographies. Pour moi, c'est l'occasion de rebondir sur ces images et de les prolonger.



L'œil Urbain à la commanderie



Mairie et Œil Urbain



L'œil Urbain William Klein – étiquettes marché



Œil Urbain François Huguier



Œil Urbain 2023

Les travaux de restauration de l'église Saint-Pierre de Limours

Annie JACQUET

Construite au début du XVIe siècle, l'église Saint-Pierre de Limours souffre d'un vieillissement structurel général, depuis de nombreuses années et de défauts d'entretien. Les dégradations concernent la couverture et les charpentes dont les déformations pèsent trop lourdement sur les voûtes. Devant l'urgence de la situation, la commune a décidé de faire les travaux indispensables à la pérennité de l'édifice, en trois tranches.

La première tranche a été commencée en juin 2021 et s'est terminée en décembre 2023.

La flèche située à la croisée du transept a été refaite presque entièrement, une partie de sa charpente et du beffroi, les abat-sons, la couverture en ardoises et les chéneaux.





La croix du sommet a été réparée et le coq, datant du XVII[e] siècle, trop détérioré pour être restauré, a été refait à l'identique en cuivre par une entreprise de Villedieu-les-Poêles. Le coq du 17[e] siècle ayant perdu sa queue, l'entreprise a fait des recherches sur les coqs de cette époque. Elle a refait un sujet entièrement neuf, avec une queue reconstituée d'après les modèles anciens.

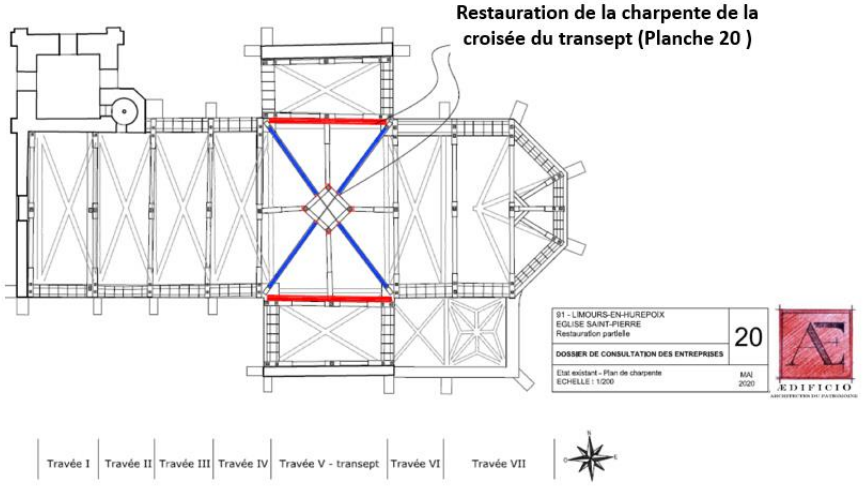


Coq du XVII[e] siècle



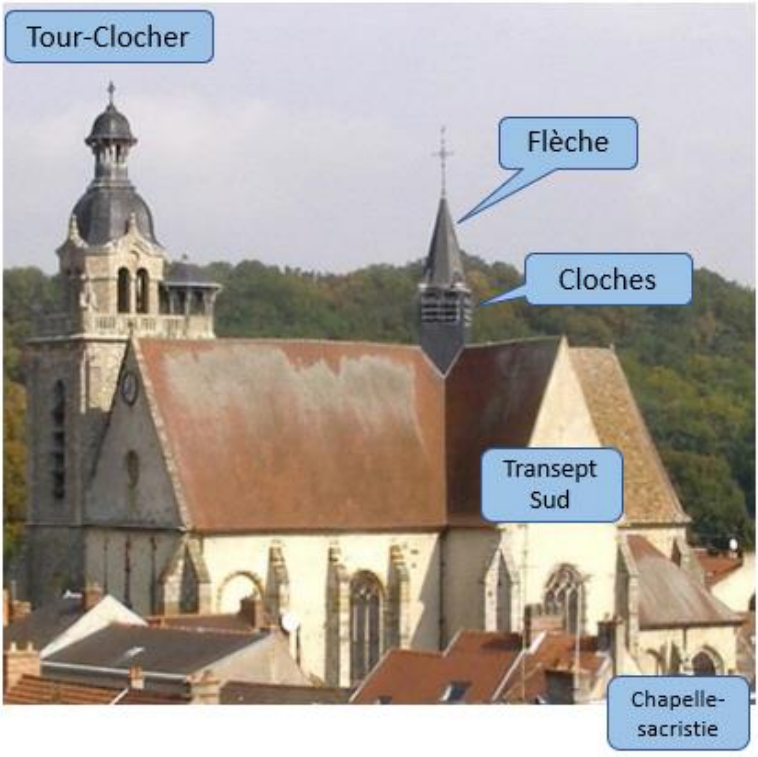
Nouveau coq

Après les travaux sur la flèche, il était essentiel d'intervenir sur la charpente au-dessus de la croisée. En effet depuis des années des fragments de pierres des voûtains tombaient dans les transepts. Cela était la conséquence d'un dévers des supports et de l'affaissement du tabouret de la flèche sur l'extrados de la voûte de la croisée du transept. Les supports de la flèche, pourris en raison d'infiltrations d'eau, ont été consolidés il y a une cinquantaine d'années, avec l'emploi de béton armé. Le poids supplémentaire a entrainé le tassement du faîtage trahissant un tassement des charpentes et leur appui sur des voûtes déjà fragilisées.



Les travaux ont donc consisté à déposer les étaiements de béton et à remplacer les extrémités des entraits, des pieds d'arbalétriers et des arbalétriers sud. Il a été effectué également le remplacement de jambettes, de sous-faîtage et de sablières et de blochets. Quatre sommiers de pierre dure ont été posés au-dessus des piliers de soutènement de la voûte de la croisée.

Une deuxième tranche de travaux devrait commencer en 2023. Elle concernera le clocher construit en 1902 qui nécessite des travaux d'urgence et une restauration de l'édifice.



Restauration du portail et de la façade occidentale de la Basilique Notre-Dame-de-Bonne-Garde à Longpont -sur-Orge

Alain LESEIGNEUR

Synthèse des travaux et études juillet 2021-novembre 2022.

Ce magnifique portail du XIIIe siècle, profondément remanié au XVe siècle, n'avait pas fait l'objet de soins conséquents depuis la fin du XIXe siècle.





Il faudra attendre 2005 et l'étude commandée par la DRAC Ile-de-France à M. Larpin, ACMH, pour que l'on réalise un diagnostic complet du portail et propose les mesures de conservation nécessaires[1].

Le préambule de cette étude met en perspective la démarche des restaurateurs et des architectes œuvrant à la restauration du patrimoine.

Études documentaires, diagnostics et synthèse conduisant aux phases ultérieures d'avant-projet sommaire (APS), détaillé (APD) et à l'exécution du chantier.

Études documentaires et historiques (ACMH) :

Une compilation des documents connus a précédé une recherche en archive destinée à parfaire notre connaissance des ouvrages à traiter.

Pour le portail occidental de Longpont, il importait de connaître les changements apportés au fil des siècles à sa composition, des traces de ragréages et de goujonnage témoignant de travaux confortatifs modernes. Dans tous les cas, l'examen des dossiers de travaux anciens conservés par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture a été effectué.

Études diagnostic (ACMH) et atelier et laboratoires spécialisés :

Décors sculptés : à partir d'échafaudages et avec le concours d'un organisme spécialisé, placé sous le contrôle du laboratoire de recherche des monuments historiques, il a été réalisé :

- *Un examen de chaque ouvrage, afin de déterminer son authenticité, bloc par bloc et d'observer ses particularités quant à sa mise en œuvre et à sa stylistique,*
- *Un inventaire des altérations dont il est l'objet. Des prélèvements ont été pratiqués pour analyser en laboratoire la nature de la pierre et la nature des altérations d'origine minérale et organique qui l'affectent ; il en a été de même des mortiers de pose et de joints. Les observations ont été rapprochées des résultats des études documentaires et historiques.*
- *Un test de traitement curatif de protection et/ou de consolidation de pierre.*

Décors peints : à partir d'échafaudages et avec le concours d'un atelier spécialisé, il était proposé :

- *De rechercher des traces éventuelles de décors peints et en cas de résultats positifs d'en établir la stratigraphie et les caractéristiques techniques, ainsi que l'état de conservation.*
- *D'évaluer l'innocuité des nettoyages de la pierre,*
- *D'effectuer les travaux de fixage indispensables,*

[1] Essonne ensembles sculptés - Tome 3 Longpont-sur-Orge Église Notre-Dame de Bonne Garde – Portail occidental DRAC IDF – D. Larpin ACMH.

- *D'examiner la nature de la technique de peinture employée et les problèmes de conservation rencontrés. Des essais de dégagement, de consolidation et de restauration seront entrepris.*

Études de synthèse (ACMH) :

Une synthèse des données techniques et historiques a été élaborée et un parti de restauration sommaire des ensembles sculptés proposé.

Les conditions véritablement opérationnelles sont avancées permettant de passer à une phase d'avant-projet sommaire comprenant une estimation prévisionnelle et un phasage des opérations.

En 2012, M. Larpin développe cette étude, dans le cadre de l'avant-projet sommaire[2]. En 2015, la Société Historique de Longpont (SHL), devant l'état préoccupant du portail et des nombreux désordres qui l'affectent, se rapproche alors de la commune de Longpont pour initier, développer et accompagner cette restauration.

M. Pitet, architecte du patrimoine du cabinet ABDPA, est alors choisi pour en assurer la maîtrise d'œuvre dans la continuité des études précédentes, sous la supervision de Mme Aymard, conservatrice des monuments historiques à la DRAC Ile-de-France.

Description de l'ouvrage

Le portail occidental est divisé par un trumeau consacré à la Vierge portant un linteau et un tympan sculptés représentant la mise au tombeau de la Vierge, son assomption et son couronnement par le Christ sous la voussure.

Les ébrasements du portail portent chacun deux statues-colonnes.

La voussure couvrant le portail est divisée en trois parties : une voussure moulurée et deux voussures représentant les paraboles des vierges folles et des vierges sages.

Parti de restauration

Une opération globale de restauration de la façade occidentale de la nef a été réalisée de façon à mettre à niveau égal et harmonieux l'ensemble de la façade occidentale, maçonneries et sculptures.

Le parti de restauration a été celui de conserver, restaurer l'œuvre dans l'état dans lequel elle nous est parvenue.

[2] Avant-projet sommaire D. Larpin ACMH avril 2012.

Le chantier



Menuiseries *:*

À l'été 2021, l'entreprise Gilet procède à la dépose des portes du grand portail et du petit portail Michel de Masle, restaurées en atelier et réassemblées selon les techniques du XVII[e] siècle. Les portes revêtues d'un rouge marengo sont remontées à la fin du chantier.

Statues-colonnes :

Les deux statues-colonnes situées aux ébrasements droit et gauche sont déposées par l'entreprise Dubocq pour être restaurées dans les ateliers de l'entreprise Tollis. Elles seront remontées sur une assise nouvelle, afin de régner avec la disposition des deux statues laissées en place.

Nettoyage des maçonneries :

Les parties hautes du portail ont été nettoyées par hydrogommage (Dubocq), ce qui a permis de valider le calepinage du remplacement des pierres et de procéder à des essais de rejointoiement après purge des joints ciment.

La partie haute du clocher a été sablée.

Nettoyage du portail sculpté :

Après un premier dépoussiérage et enlèvement des fientes de pigeons, un traitement biocide a été appliqué pour éliminer lichens crustacés, algues vertes et autres mousses qui s'attaquaient à l'épiderme de la pierre.

Le nettoyage fin a été réalisé par micro-sablage à base de poudre de corindon blanc (granulométrie 60/80 microns) appliqué à une pression de 600 g.




En complément de ce micro-sablage, des nettoyages manuels à l'aide de curettes ont été réalisés sur les parties en creux, et en particulier sur les chapiteaux couronnant les statues-colonnes.

Restauration

Maçonneries :

Le portail a été considérablement remanié au XVe siècle lors de l'embellissement de la façade par Charles VIII.

Une maçonnerie de parement, dans laquelle sont insérées les niches des statues de Charles VIII et Anne de Bretagne, vient doubler la maçonnerie de meulières.

Les pierres altérées, ainsi que celles du contrefort sud-est du portail Michel de Masle, ont été remplacées en harmonie avec l'existant.



Sculptures :

Une fois les nettoyages réalisés, l'entreprise Tollis a procédé au travail fin de restauration.

Application d'un biocide, consolidation des fissures et des cassures, ragréages et application d'une patine d'harmonisation.





La désagrégation sableuse de la « moitié droite » du claveau de l'archivolte ne lui permettait plus, outre l'aspect esthétique, d'assurer sa fonction de canalisation des eaux.

Après démolition, un bloc d'environ une tonne a été mis en place et sculpté in situ en symétrie de l'existant par l'entreprise Dubocq.



Études et expertises

Cette restauration a suscité l'intérêt du groupe « décors » à l'œuvre sur Notre-Dame de Paris et des experts du laboratoire de recherche des monuments historiques LRMH.

Pierres :

L'étude des pierres et des prélèvements d'échantillons effectués par Lise Leroux a permis de valider leur origine, leur période d'extraction et de dater la chronologie de la construction, mais aussi de déterminer les modifications chimiques des parties sculptées, par exemple transformation des carbonates de calcium en sulfate[3].

Polychromies :

Stéphanie Duchêne et son équipe ont procédé à l'étude des polychromies in situ (microscopie numérique, spectroscopie de laser induit, …) et sur échantillons prélevés par microscope 3D.

Cette étude révèle en particulier que ces polychromies ne comportaient pas de sous couche, comme il était d'usage au moyen âge[4].





Relevés en 3D :

Grégory Chaumet, ingénieur de la plateforme « Numérisation » de Sorbonne Université, a procédé au relevé 3D, par scan portable, des sculptures, ainsi que de la basilique dans son entier.

Les traitements informatiques offrent une infinité d'analyses et de simulations, comme ici la mise en valeur des modifications du tympan.

[3] LRMH note scientifique GE.22.06 du 8 mars 2022.

[4] LRMH analyse des vestiges polychromes du tympan et des voussures – rapport R1544A Stéphanie Duchêne 29 avril 2023.

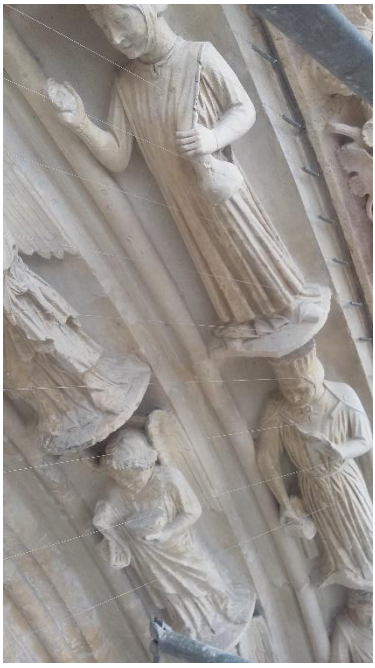


Protections

Eau :

La corniche et les parties hautes saillantes du portail ont été protégées par une couvertine en plomb, de façon à protéger le portail contre les eaux de ruissellement.





Fientes de pigeons :

Les parties courantes en saillie ont reçu un dispositif classique de picots.

Le portail sculpté, au-dessus des portes a été équipé d'une « cage » en fils inox tendus de part et d'autre de la feuillure de l'archivolte la plus en avant. Ces fils, tendus tous les 10 cm, ne sont visibles qu'au soleil couchant.

Partenaires et financement

Le financement de ce monument classé MH a associé DRAC, région, département et commune aux côtés de la Fondation du Patrimoine, avec laquelle une convention tripartite associant mairie, Fondation et SHL a été conclue.

Au final, ce sont quelque 200 souscripteurs qui se sont approprié le projet, par ailleurs primé par le Loto du Patrimoine[5].



Crédit photos cabinet abdpa.

[5] Abdpa, dossiers des ouvrages exécutés : DOE portail novembre 2022, DOE clocher janvier 2023.

La chapelle de l'hôtel-Dieu d'Arpajon
Inventaire avant dispersion - 2022

Frédéric GATINEAU, Nils MARTELLIÈRE

Le premier document connu concernant l'hôtel-Dieu d'Arpajon date de 1266. *Domus Dei de Castris* est cité parmi une liste d'établissements qui reçoivent les libéralités d'Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX[1]. Par la suite l'hôtel-Dieu apparait régulièrement dans divers documents (visites, baux, donations en faveur de l'établissement ou des religieuses qui la desservent…)

Il est difficile de dater précisément la chapelle. En 1717 la fondation d'une chapellenie sous le titre de Notre-Dame et Saint Louis à *l'hôtel-Dieu de Châtres* a souvent été confondue, mais sans preuve, avec la date de sa construction[2]. Transformé en hospice civil à la Révolution, l'établissement sera restauré et agrandi plusieurs fois, notamment grâce à l'abbé Guinchard, à partir de 1816, puis de sa sœur Cécile Guinchard dans les années 1830. Le 6 octobre 1853 l'évêque de Versailles vint bénir la chapelle restaurée.

Le 23 août 2022, Mgr Michel Pansard, évêque d'Évry Corbeil-Essonnes, signait le décret de désacralisation de la chapelle dite « Guinchard », propriété du Centre Hospitalier d'Arpajon. Cet acte intervenait à la suite de la vente du site occupé dernièrement par la maison de retraite et dépendant du Centre Hospitalier. Le départ des derniers résidents sera suivi de travaux visant à transformer les lieux en logements. L'ancienne chapelle sera conservée par la ville en vue d'y réaliser un espace culturel. Au cours de l'hiver 2022, il a été procédé, en présence de représentants du Groupe Hospitalier, de la municipalité et de la paroisse, à l'inventaire des diverses pièces de mobiliers qu'elle contenait alors. C'est cet inventaire que nous décrivons ci-dessous.

---

[1] AN J//317, Toulouse, VIII, n° 45.

[2] Le 27 octobre 1717 **«** *le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, a érigé en titre de bénéfice en l'hôtel-Dieu de Châtres une chapellenie perpétuelle sacerdotale, sous le titre de Notre-Dame et de Saint Louis... Il a approuvé trois contrats de 1717 par lesquels Marie Bourdon, Marie Sandrin et les dames Boutervillain, servantes de l'hôtel-Dieu de Châtres, donnent pour un prêtre natif de Châtres quatre cents livres rentes perpétuelles, à la charge pour ce prêtre de célébrer en la chapelle du dit hôtel-Dieu deux messes par semaine, pour le repos des âmes des donatrices. »* AD 91 - E Dépôt 4.

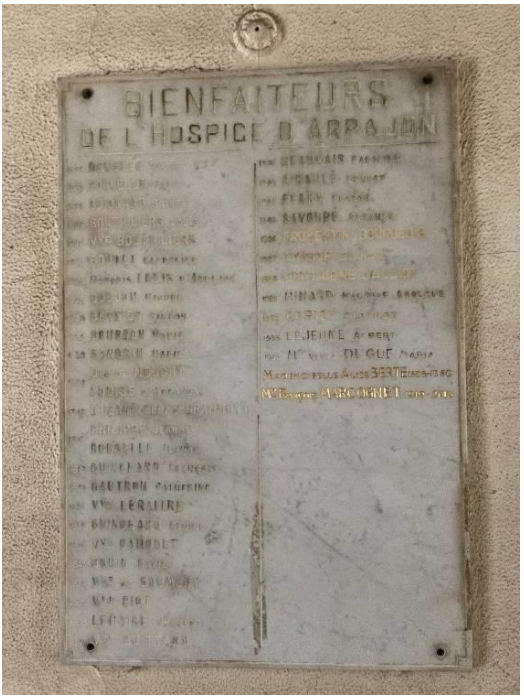
Éléments liés au bâtiment et qui resteront en place :

La tour-clocher qui abrite l'entrée est surmontée d'un clocheton de forme octogonale coiffé d'une toiture pyramidale. Le clocheton abrite une cloche parmi les plus anciennes conservées en Essonne. Elle porte pour inscription *« L'an 1517 je fus nommée Marie pour servir l'hôtel-Dieu de Chastres dessous Montlhéry »*.

Au-dessus de la porte une niche abrite une statue de l'Immaculée Conception posée en 1853[3].



Façade sur rue de la chapelle de l'hôtel-Dieu. Le portail, le clocheton



La plaque des bienfaiteurs

Dans le couloir d'accès à la chapelle, la plaque des bienfaiteurs de l'hospice d'Arpajon a été posée en 1906.

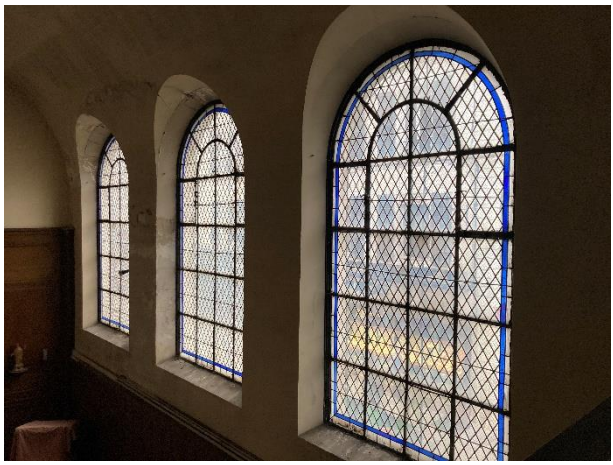
À l'intérieur, la chapelle est entièrement voûtée en lattis plâtré. Le mur Est comporte une unique baie quadrilobée, aujourd'hui bouchée, qui passe pour être une ancienne ouverture communiquant jadis avec une chambre réservée aux malades contagieux.

Le mur ouest est percé de 3 grandes fenêtres garnies de vitraux en grisailles du XIXe siècle.

[3] En 1909, un conseiller municipal, par souci de laïcité, a proposé de remplacer cette statue de la Vierge par une Jeanne d'Arc !



La baie quadrilobée



Les trois vitraux en grisailles

À l'intérieur, un vieux portail d'entrée est particulièrement remarquable. La ferronnerie est datable du XVIIe, dont un heurtoir avec un judas au-dessus et une curieuse pièce métallique en forme de cœur.

Scellé dans le mur, un bénitier de marbre rouge, en forme de coquille, probablement XVIIIe siècle.



Le vieux portail



Le bénitier

Le retable, en bois peint, enchâsse une peinture représentant « la multiplication des pains ». La toile est encadrée de deux colonnettes à chapiteaux ioniques. Ce retable pourrait correspondre au retable construit en 1733 dont il est question dans le « devis des ouvrages de menuiseries pour la

chapelle de l'hôtel-Dieu d'Arpajon »[4] ; lequel retable « devant encadrer de pilastres, un tableau placé au-dessus de l'autel de la chapelle ».

Le tableau est un peu maladroit mais ne manque pas de charme. Trois apôtres (Pierre, Jacques et Jean ?) représentés en pied, entourent le Christ. Un quatrième personnage accroupi plonge une main dans la corbeille de pain et de l'autre main procède à la distribution. Son regard reste fixé sur le Christ.



Le retable



La multiplication des pains, huile sur toile

La croix sommitale du retable est conservée dans la chapelle mais elle n'est, hélas, plus en place. Elle est en bois sculpté et doré, et pourrait bien dater du XVIII[e] siècle.



L'ancienne croix sommitale du retable

[4]Le tout *« en bois de chesne sans l'aubier et sans nœuds »*. AD 91 - 2[E] 43/63.

Faisant face au retable, une tribune occupe le mur sud[5]. Il semble que cette tribune, les boiseries latérales et le confessionnal ont été réalisés à l'occasion de la restauration de 1819. Dans le tambour d'entrée, un escalier conduit à la tribune, également accessible à partir de l'étage du bâtiment attenant. Bel escalier à rampe métallique. La porte au-dessous de la tribune est assez remarquable.



La tribune



La tribune et confessionnal

Insérées dans les boiseries du chœur, deux plaques portent pour inscriptions respectives « Chemin de Croix offert par Pierre Delaplace, février 1922 »[6] et « Merci Bonne Mère Protégez-le A B ». Le chemin de croix posé en 1922 n'existe plus, quant à l'ex-voto, il n'est pas daté.



Plaque commémorative de la pose du chemin de Croix



Ex-voto

[5] Monographie communale rédigée par l'instituteur en 1899.

[6] À la mort de son fils en 1922, Mme Delaplace, pharmacienne, donne à la chapelle de l'Hôtel-Dieu un nouveau chemin de croix pour remplacer celui béni en 1840. (J Desgranchamps in bulletin paroissial d'Arpajon).

Pièces de mobilier transférées dans l'église Saint-Clément d'Arpajon :

Le tabernacle, placé sur une console, jadis au maître-autel, est en bois peint. Sur la porte, décor « les deux cœurs » (Sacré Cœur et Cœur Immaculée de Marie) au centre de la nuée lumineuse. C'est un joli travail du XIXe siècle.

Christ façon ivoire sur croix peinte en noir. Les doigts des mains sont mutilés.



Le tabernacle



Le Christ

Statuette reliquaire de Saint Louis[7] début XIXe siècle. Les reliques ont disparu. Une statuette reliquaire similaire représentant saint Vincent a été volée en 1988.

Vase en opaline, riche décor de fleurs. Début XXe siècle.

[7] La chapelle de l'hôtel-Dieu d'Arpajon était placée sous la double titulature de la Sainte Vierge et de Saint Louis.



Statuette reliquaire de Saint Louis



Vase en opaline

Croix d'autel, vers 1950.

Bas-relief la « Vierge à l'Enfant » fin XXe siècle. La Vierge et l'Enfant portent des couronnes stylisées.



Croix d'autel



Le bas-relief Vierge à l'Enfant

Pièce de mobilier conservée par l'hôpital :

Toile « le repos durant la fuite en Égypte », XIXe siècle.

La Vierge et l'Enfant sont au premier plan ; saint Joseph attèle sa monture en arrière-plan sur la droite. Au fond paysage antique. La toile souffre d'une lacune de la couche picturale au niveau de la manche de la robe de la Vierge. Il a été convenu que cette toile resterait dans le patrimoine de l'hôpital d'Arpajon, peut-être pour décorer une future salle de culte construite dans le nouveau site.



« Le repos durant la fuite en Égypte »

Nota Bene

Il n'existe plus de pierre tombale dans la chapelle de l'hôtel-Dieu d'Arpajon. On sait, par les registres de catholicité, qu'on y a pourtant pratiqué de nombreuses inhumations, en particulier pour les religieuses qui ont desservi l'établissement. Quant à la dalle de Pierre Bigot Teinturier que le baron de Guilhermy a vue et datée de 1339[8], elle a disparu il y a bien longtemps lors de la réfection des sols.

[8] Inscriptions de la France, du Ve siècle au XVIIIe, tome IV, recueillies et publiées par F. de Guilhermy Paris, Imprimerie Nationale – 1879.

Le site magdalénien d'Étiolles en 2021

Ludovic MEVEL, CNRS, UMR 7041
Boris VALENTIN, Université Paris 1, UMR 7041

Les opérations de terrain

La campagne 2020 ayant été annulée en raison de la pandémie, il nous paraît opportun d'introduire ce bilan opérationnel par un bref rappel de l'état général d'avancement de la fouille à l'issue de la campagne 2019. Nous avions privilégié l'exploration du locus 2-est (L2E) en laissant en suspens les deux autres secteurs en cours d'étude, le locus 1-sud (L1S) et la berne entre le locus 2-sud (L2S) et nord (L2N).

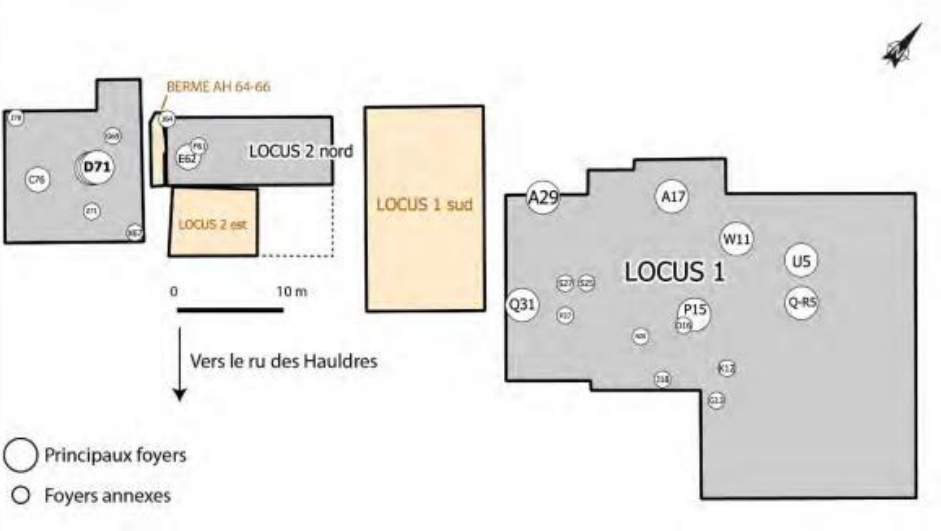


Fig. 1. Secteurs de fouilles. En orangé, secteurs en cours de fouilles.

Résultat de la campagne 2019

Il s'agissait d'établir la continuité stratigraphique entre les secteurs de fouilles des locus 1 et 2. Pour le locus 1 sud, compte tenu de la rareté des vestiges archéologiques une mécanisation de l'intervention a été réalisée sur une surface de 25 m².



Fig.2. Décapage à la pelle mécanique de la partie nord du locus 1-sud et décapage manuel au premier plan

La fouille de la berne gauche du locus 2-nord a permis la découverte d'un amas de débitage et d'un bassin de cheval en connexion avec plusieurs vertèbres.

La fouille du locus 2-est (L2E) en 2021

Fortement perturbée par les intempéries, la fouille de ce locus a permis de mettre en évidence deux amas de débitage de silex. Un vestige d'un niveau supérieur a livré, dans un paléosol, des industries du Magdalénien, de l'Azilien, probablement du second Mésolithique ainsi que des vestiges de faune, renne et cerf. Cette dernière espèce est rare en milieu magdalénien

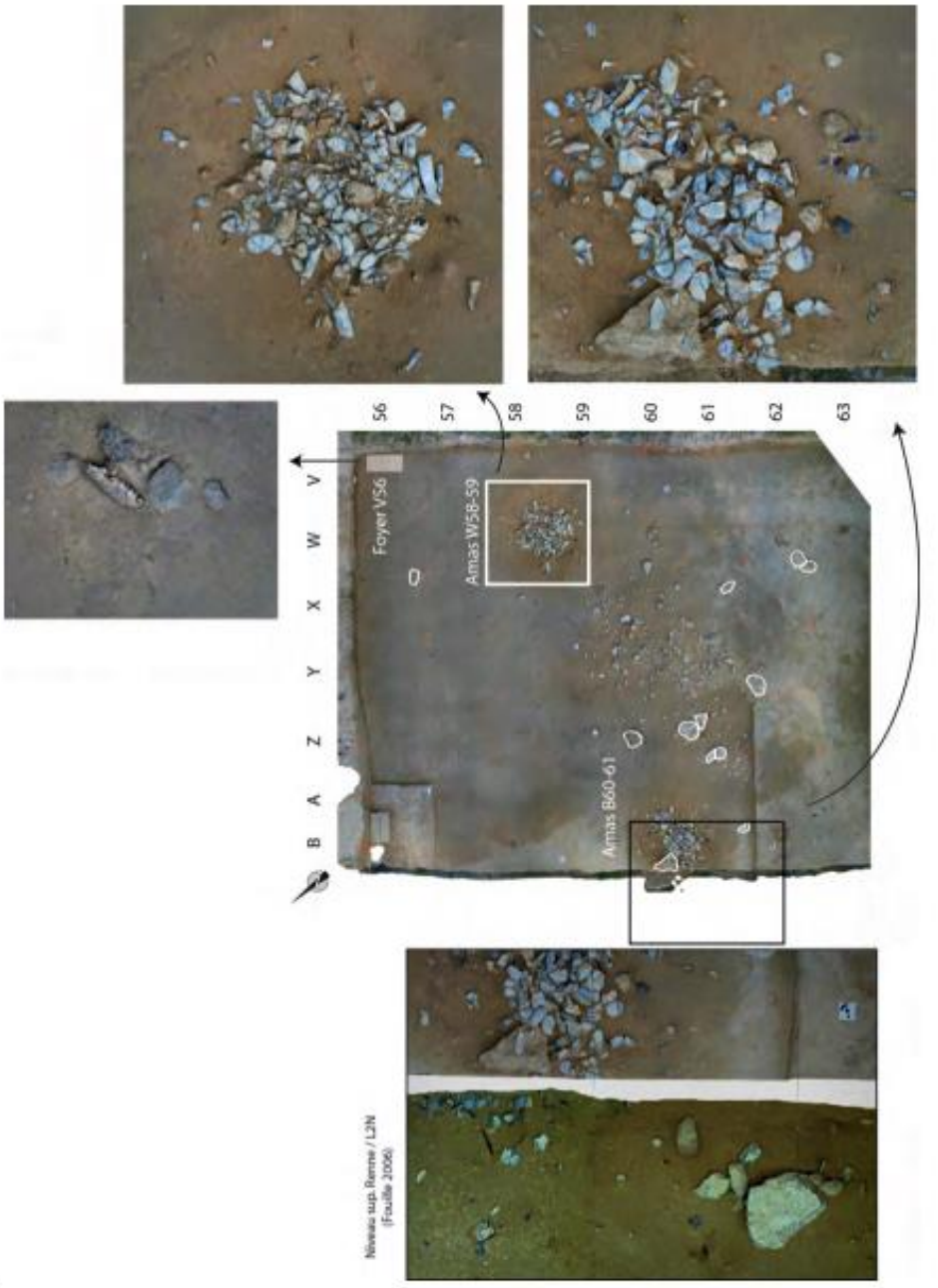


Fig. 3. Le locus 2-est avec ses amas de débitage de silex



Fig.4. Locus 2-est. Mandibule de renne

La campagne 2022 poursuivra la fouille du locus 2-est. Sont également prévus des prospections géophysiques concernant le locus 1-sud. Cette année 2022 marquera également le cinquantenaire des fouilles du site magdalénien d'Étiolles.

Le site magdalénien d'Étiolles en 2022

Sous la direction de
Boris VALENTIN

L'année 2022 marque le cinquantenaire des fouilles du site préhistorique d'Étiolles. Les années précédentes, les campagnes de fouilles ont été perturbées par la pandémie du coronavirus, en particulier pour 2020 avec une annulation pure et simple de la campagne.

Pour cette année, trois objectifs principaux ont été réalisés.

- Terminer l'exploitation du niveau Ha du locus est 2 (Fig. 1), après la pose d'une couverture de chantier (Fig. 2) ;
- Démontage des amas de débitage du niveau sup-renne du locus est 2 ;
- Poursuite de l'exploitation de la berne AH-64-66 (Figure 1)

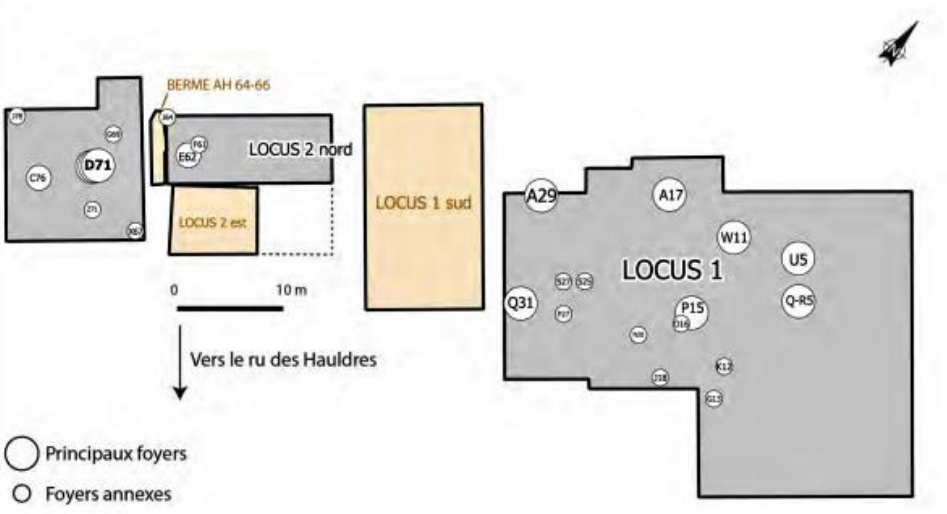


Fig. 1. Secteurs de fouilles. En orangé le Locus 2 est



Fig. 2 : La couverture de chantier sur le locus est 2

La fouille du niveau Ha du locus est 2 a livré des pièces archéologiques témoins d'un mélange de plusieurs périodes allant du second Mésolithique à l'Azilien ancien et récent avec vestiges lithiques et un humérus des métacarpes de cerf en connexion ainsi que des artefacts du Magdalénien récent. Il n'a pas été possible de distinguer une archéostratigraphie contenant les vestiges de ces différentes périodes, les niveaux ayant été remaniés. La datation des ossements de cerf a donné 12 280 ans avant le présent soit une attribution à l'Azilien ancien. Ultérieurement il est envisagé d'atteindre du Magdalénien en place sous ce niveau Ha.

Le démontage des amas de silex du niveau sup-renne du locus 2 est a été partiellement réalisé. Ces amas avaient été dégagés en 2021 (Fig. 3).

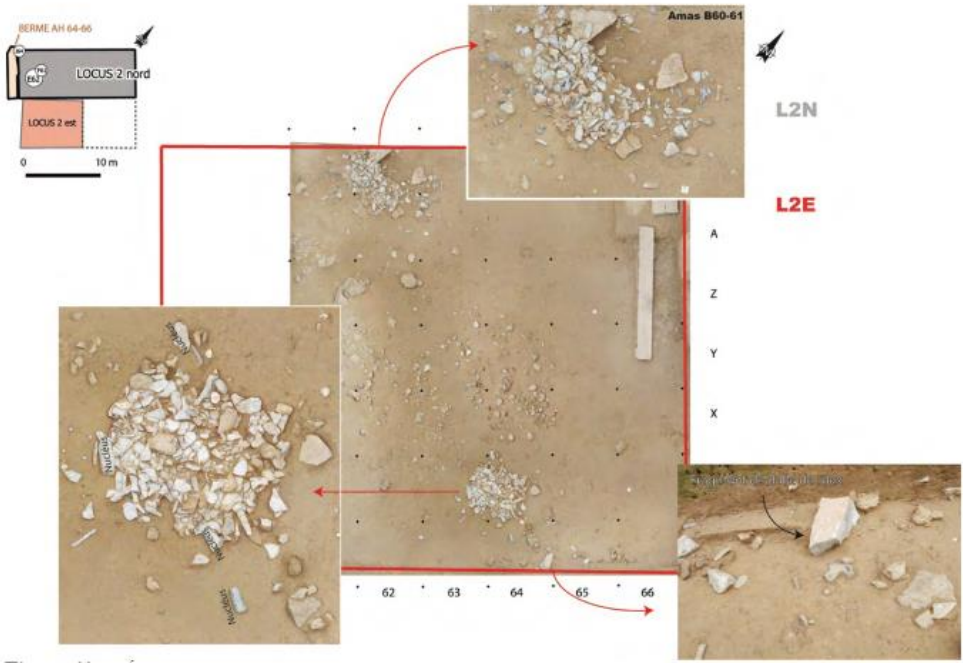


Fig. 3 : Amas de silex de débitage du locus 2 est

La berne entre le locus 2 nord et le locus 2 sud, berne AH 64-66 du plan figure 2 a été fouillée (fig. 4) et mise au jour de quelques pierres et silex.



Fig. 4 : Fouille de la berne AH 64-66

Mais surtout, la fouille de cette berne a livré une pierre gravée d'interprétation délicate (Fig. 5). Nous pouvons peut-être avoir une tête animalière mais cette lecture est des plus hypothétique.

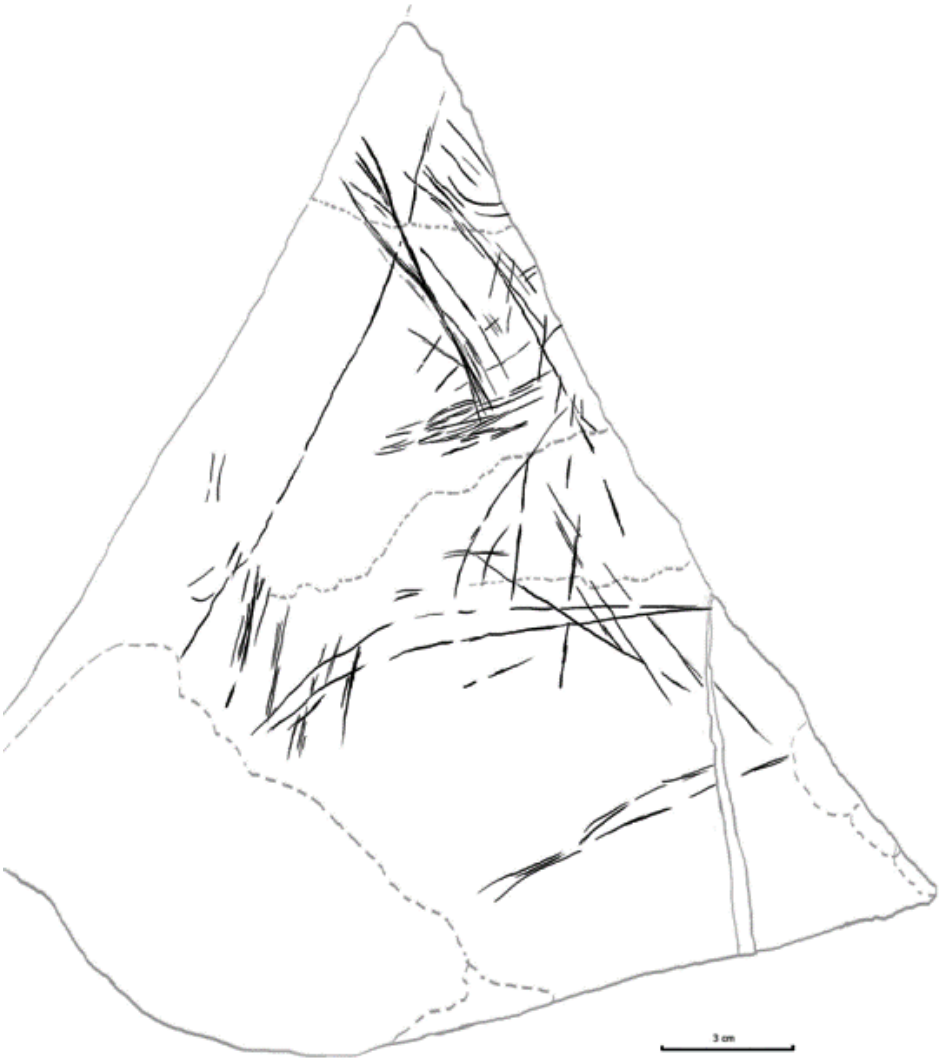


Fig. 5 : Pierre gravée trouvée dans la berne AH 64-66

La fouille du niveau sup-renne du locus 2 est donné quelques vestiges osseux, uniquement des membres antérieurs à l'exclusion de bois ou de crâne.

Pour 2024, il est prévu d'étendre la fouille du locus 2 est vers le sud, en direction du ru des Hauldres sur environ 200 m².



Fig. 6 : Vue du locus 2 est encours de fouille et éléments osseux de renne

IN MEMORIAM
(2022-2023)

Plusieurs membres notables de notre association nous ont quitté récemment.

FRANÇOIS FORTIN
(1939 – 2023)



Benjamin d'une fratrie de 5 enfants, François Fortin nait le 24 janvier 1939 à Versailles.

Une vie qu'il jugera satisfaisante l'amène à voyager énormément dans le monde, tout en faisant croitre son intérêt pour le village de sa jeunesse, Saint-Sulpice-de-Favières, et ses chers ancêtres.

Ancien trésorier de l'Association pour le Rayonnement de l'Église de St Sulpice, trésorier du Cercle Généalogique de l'Essonne de 2001 à début 2023, et membre de la Société Historique et Archéologique de l'Essonne et du Hurepoix depuis 2014, il nous quitte le 3 avril 2023, à l'âge de 84 ans, laissant son épouse depuis presque 59 ans, leurs 3 enfants et 4 petits-enfants.

BERNARD NANTY
(1941 – 2022)



Bernard Nanty est décédé le 26 octobre 2022 à l'âge de 81 ans, à Fontenay-lès-Briis. Il était né en 1941 à Laon dans l'Aisne. Installée avec son épouse Annick en Région Parisienne ils vont investir Leuville dans les années 1970. Annick et Bernard vont très vite participer à l'animation du village. Annick fondera l'Association Histoire, Nature et Environnement Leuvillois. On ne compte pas le nombre d'expositions qu'ils ont réalisés, ensemble ou séparément jusqu'au décès d'Annick le 19 juin 2016.

Bernard va très tôt s'intéresser à la carte postale ancienne pour en devenir un des spécialistes nationaux. Autodidacte, Bernard va en particulier acquérir de grandes compétences dans le domaine des cartes dessinés. Son expertise était reconnue. Il s'est par ailleurs beaucoup intéressé à l'histoire locale et était adhérent de notre Société.

Bernard était un homme sympathique et généreux. Son rire légendaire réjouissait tous ceux qui l'approchait.

Ses obsèques ont été célébrées à l'église St Jean de Leuville dont il était très familier. Il repose au cimetière de Leuville, non loin du carré historique de ses amis géorgiens.

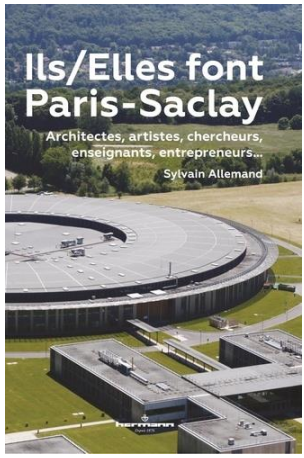
Bibliographie essonnienne (2022-2023)

Cette rubrique a pour but de recenser les parutions récentes qui concernent notre territoire essonnien et ce, dans tous les domaines : monographie locale, archéologie, histoire, géographie mais aussi biographies, beaux-arts, littérature. Tous les ouvrages recensés traitent explicitement de tel ou tel aspect du département.

Assurer cette veille documentaire, dans le foisonnement éditorial contemporain, est une tâche quasi inépuisable. Toutes les contributions à venir sont bienvenues.

Contact : Frédéric Gatineau : fregat65@hotmail.com.

NB : Les publications des associations d'histoire locale font l'objet d'une rubrique particulière dans ce bulletin : « Vie et publications des associations historiques essonniennes ».



ALLEMAND Sylvain

Ils/elles font Paris-Saclay. Architectes, artistes, chercheurs, enseignants, entrepreneurs Hermann 2022

220 pages illustrées

ANDRIEU Claire

Tombés du ciel. Le sort des pilotes abattus en Europe, 1939-1945, Tallandier 2021

(L'auteur rapporte l'épisode du 22 mai 1940 à savoir la chute d'un parachutiste allemand tombé dans un champ de « Massy-Palaiseau »)

ANNAUD Jean-Jacques (avec Marie-Françoise Leclère)

Une vie pour le cinéma, Grasset 2018, (525 pages)

(Jean-Jacques Annaud consacre 25 pages passionnantes à sa jeunesse vécue à Draveil)

ASSELINE Stéphane, AYRAULT Philippe, DECAMPS Christian, KRUSZYK Laurent et VIALLES Jean-Bernard

« Ré-inventaire – Lycées, liberté, égalité, fraternité » Éditions Loco. 2020

96 pages

(Figurent dans cet inventaire photographique les lycées de Savigny-sur-Orge et le lycée de Montgeron)

ASSELINE Stéphane, AYRAULT Philippe, DECAMPS Christian, KRUSZYK Laurent et VIALLES Jean-Bernard

« Ré-inventaire – Réseaux. Ponts, gares, routes, aqueducs » Éditions Loco. Service de l'Inventaire de l'Île-de-France, 2020.

Page 3 pont d'Athis-Mons

Pages 11-12 les quais de gare de Juvisy-sur-Orge

ASSELINE Stéphane, AYRAULT Philippe, DECAMPS Christian, KRUSZYK Laurent et VIALLES Jean-Bernard

« Ré-inventaire – A l'œuvre, ateliers et maisons d'artistes » Éditions Loco. Service de l'Inventaire de l'Île-de-France, 2020.

Y figurent la maison atelier de Foujita à Villiers-le-Bâcle et la maison de Jean Cocteau à Milly-la-Forêt

ASSELINE Stéphane, AYRAULT Philippe, DECAMPS Christian, KRUSZYK Laurent et VIALLES Jean-Bernard

« Ré-inventaire – Côté jardin » Éditions Loco. Service de l'Inventaire de l'Île-de-France, 2020.

Page 4 le domaine de Méréville

Page 8 et 21 le domaine de Courances

Page 33 le parc de la propriété Caillebotte à Yerres

ASSELINE Stéphane, AYRAULT Philippe, DECAMPS Christian, KRUSZYK Laurent et VIALLES Jean-Bernard

« Ré-inventaire – Grand Bain » Éditions Loco. Service de l'Inventaire de l'Île-de-France, 2023.

Parmi les piscines présentées figurent celles de Draveil, Orsay et Angerville.

ASSELINE Stéphane, AYRAULT Philippe, DECAMPS Christian, KRUSZYK Laurent et VIALLES Jean-Bernard

« Ré-inventaire – Industrie. Paysages, formes, patrimoines » Éditions Loco. Service de l'Inventaire de l'Île-de-France, 2023. Parmi les sites présentés figurent :

à Morigny-Champigny : les moulins de Brunehaut et le Vieux Moulin,

à Corbeil-Essonnes les Grands Moulins de Corbeil et la papeterie Darblay,

à Athis-Mons les entrepôts Giraud,

à Étréchy le moulin Pierre Brou,

à Brétigny-sur-Orge la graineterie Clause,

au Coudray-Montceaux la sablière,

au Plessis-Saint-Benoist le silo et le château d'eau

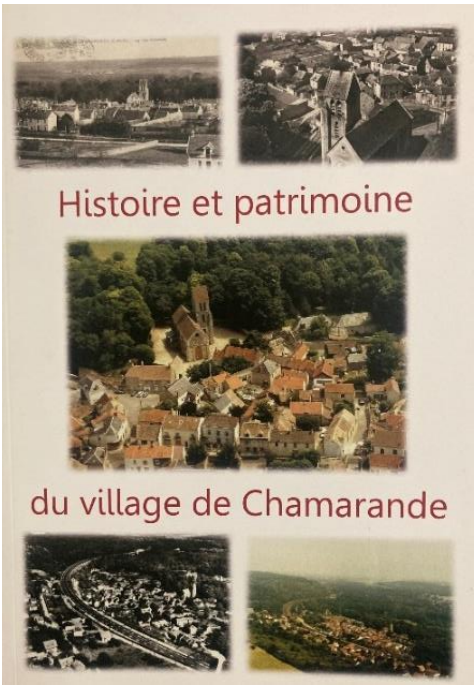
AYRAULT Philippe, ASSELINE Stéphane, KRUSZYK Laurent, DÉCAMPS Christian, VIALLES Jean-Bernard, DAMM Paul, POIVERT Michel

« Ré-inventaire – Etat des lieux : croisement des regards sur le patrimoine »

Service de l'Inventaire d'Île-de-France, Loco 2017, 96 pages. Figurent :

Page 7 la ferme Rousseau à Saclas

Page 8 la ferme Arnoult à Bouville
Page 32 le moulin de Chaufour à Étampes
Page 47 le grand ensemble de la Grande Borne à Grigny
Page 50 Breuillet
Page 73 la cathédrale d'Évry
Page 75 un immeuble à Massy



BAETE Isabelle
Histoire et patrimoine du village de Chamarande.
ID Imprim 2022
(108 pages illustrées)

BAKARI Bahia (et Omar Guendouz)
Moi Bahia, la miraculée
Editions Jean Claude Gawsewitch, 2010.
(Récit de la rescapée du vol qui s'est abimé au large des Comores en juin 2009. Deux pages sont consacrées à Corbeil-Essonnes, ville où Bahia Bakari a vécu jusqu'au tragique accident)

BALDASSARI Anne (sous la direction de)
La collection Morozov icônes de l'art moderne. Fondation Louis Vuitton 2021 ; Gallimard 2022.
(Catalogue de l'exposition présentée en 2021 à la Fondation Louis Vuitton, 524 pages illustrées)
Figuraient, dans cette extraordinaire exposition, trois toiles peintes à Montgeron :
- Claude Monet « un coin de jardin à Montgeron » 1876, conservée habituellement au musée de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg.
- Claude Monet « l'étang à Montgeron » 1876, conservée habituellement au musée de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg.
- Alfred Sisley « le jardin Hoschedé à Montgeron » 1881, conservée habituellement au musée d'État des Beaux-Arts Pouchkine à Moscou.

BAUT Jean-Paul, MERLE Didier, LAPPARENT de BROUIN France de, BRISSWALTER Guy, PROFICHET Pascal
Stratigraphie, vertébrés marins et peuplements associés de gisements disparus du stampien. (Rupélien) du Nord du Hurepoix (Essonne)
Bulletin d'information des géologues du Bassin de Paris juin 2021

(78 pages très illustrées)

BEDARIDA Marc

Fernand Pouillon, Éditions Du Patrimoine Centre Des Monuments Nationaux – 2012, Collection carnets d'architectes

(Parmi les projets non réalisés par l'architecte figure un lotissement à Wissous commandé par le ministère de la défense en 1985)

BÉCHET Jean-Christophe

Frenchtown , *Le Pas du Trem,* 2019, *48 pages,*

(Livres de photos artistiques sur la ville de Corbeil-Essonnes. Les textes introductifs sont très pertinents)

BELAN-JOMIER Marie

Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français. Année 2014 (2015).

Un riche article de 21 pages de Marie Belan-Jomier intitulé « Joseph-Michel Le Soufaché (1804-1887) le parcours d'un architecte breton à Paris au XIXe siècle » Il est précisé que Le Soufaché a acheté le château des Hauldres à Étiolles en aout 1869. *« Il y entreprit des restaurations importantes qui furent achevés juste à temps … pour recevoir les prussiens à l'automne 1870 »*.

BELLANGER Aurélien

Le Grand Paris (roman), Gallimard 2017

(Deux pages du roman évoquent la faculté des Sciences d'Orsay)

BELLANGER Emmanuel, POUPEAU François-Mathieu

Lumières sur la banlieue

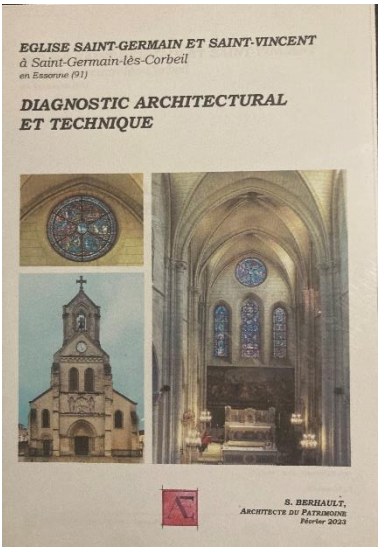
Histoire du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC), Les éditions de l'Atelier 2013

(La communauté d'agglomération du Val d'Orge et la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne ont rejoint la SIPPEREC en 2013).

BELLINA Nicolas

L'Orge aval au XIXe siècle. Une rivière et des hommes.

Mémoire d'histoire économique et sociale, Université d'Évry Val-d'Essonne 2013, (223 pages)



BERHAULT Stéphane

Église Saint-Germain et Saint-Vincent à Saint-Germain-lès-Corbeil

Diagnostic architectural et technique

Aedificio 2023, (88 pages illustrées)

BERTEAULT Jean

Nous n'irons pas à Barbizon, Lanore 2010

(Recueil de poèmes dont un poème est intitulé « un soir à Mennecy »)

BIANCHI Serge

Danton, Ellipses 2021, (378 pages)

(Draveil est cité parmi les communes qui ont donné le nom de Danton à une de ses rues avec les motivations qui ont poussé la municipalité à faire ce choix assez rare)

BLAIZEAU Thomas

Histoire du Bouchet. Poudres, explosifs, nucléaire, propulsion : histoires d'un site industriel et de recherches 1914-1971

Mémoire d'histoire Master 2

Université d'Évry Val-d'Essonne 2012

(239 pages)

(Le site du Bouchet est situé sur la commune de Vert-le-Petit)

BIJARD Raphael

Le premier conflit de l'ère capétienne (991-996) et sa phase de résolution (début du XIe siècle), leur influence sur la genèse du domaine Royal et l'évolution de la cour palatiale

(59 pages, étude personnelle 2020)

(Il est question de Bouchard de Corbeil, des seigneurs de Montlhéry, de la bataille d'Orsay en 992, d'Hodierne de Gometz fondatrice de l'abbaye (sic) de Longpont-sur-Orge)

BLANC Brigitte (sous la direction d'Arlette Auduc)

Vigneux-sur-Seine, étude d'un grand ensemble de l'Essonne

Conseil Général de l'Essonne / Région Île-de-France 2012

(16 pages illustrées)

BOUCHENY Serge, GUYOT Dominique

39-45 Parcours de 67 salariés

Association d'Histoire Sociale CGT de la SNECMA 2018

(175 pages illustrées)

(L'ouvrage rappelle l'histoire de la stèle dédiée aux salariés de la SNECMA Morts pour la France érigée dans l'usine de Corbeil-Essonnes le 8 novembre 1974. Parmi les 67 notices on relève celle de Paul Binant, né en 1911 à Ballancourt, soldat mort en 1940 et celle d'Albert Visignol domiciliés à Igny, mort durant le bombardement de la gare de Massy-Palaiseau le 2 juin 1944)

BOURDIN Philippe (sous la direction de)

Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution

Presses Universitaires de Rennes 2010

(602 pages)

Un chapitre de 18 pages signé Serge BIANCHI est intitulé « Engagements et destins des nobles de l'Essonne dans la décennie révolutionnaire : essai de bilan »

BOURILLON Florence, FOURCAUT Annie (sous la direction de)
Agrandir Paris (1860-1970)
Publications de la Sorbonne/Comité d'histoire de la ville de Paris - 2012
(440 pages)
(La 5e partie, intitulée « Paris-Région » contient un article d'Annie FOURCAUT, sur la construction des Grands Ensembles, un article de Loïc VALDELORGE sur les projets de Delouvrier)

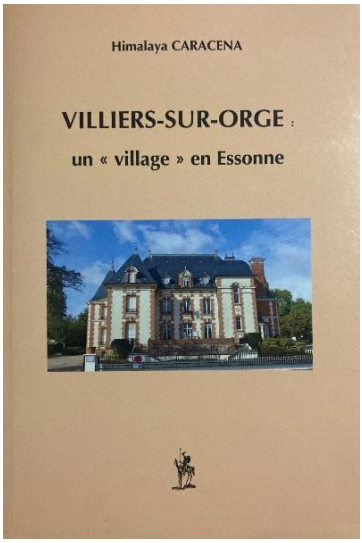
BRUSSET Gilles, SORS Edouard
- CARTEAU, rendre l'invisible lisible
- L'eau sur le plateau de Limours
- Iluo 2015

BUQUET -MARCON
Architecture de tombes du haut Moyen-Âge, des contenants en question à Saint-Pierre du-Perray
in Revue archéologique d'Île-de-France n°2, 2009

BUREAU Dominique, PRAGER Jean-Claude, QUINET Emile
Le grand Paris express. Les sept clés du succès
Economica 2019
(252 pages)
(Le Grand Paris Express va-t-il apporter les considérables bénéfices qu'en attend la collectivité et à quelles conditions ? Sur la base des connaissances les plus récentes sur le sujet, ce livre propose sept thèses. Le Grand Paris Express représente une révolution technologique, bouleversant le rôle des transports en commun dans l'agglomération parisienne, après un débat désormais dépassé, il est devenu une réalité, il sera un puissant transformateur urbain et un levier de croissance pour la Région capitale et le pays. Les stations et le tracé essonniens sont bien sûr évoqués)

BUSSI Michel
N'oublier jamais
Presses de la Cité 2014
(Roman policier. Il est précisé qu'une des victimes a étudié au « lycée Georges Brassens de Courcouronnes » et qu'elle a fréquenté « la faculté de Médecine d'Évry », laquelle n'existe pas en réalité)

CALDERAN Pauline
Une petite ligne de tramway en Essonne au début du XXe siècle
Mémoire de Master
Université d'Évry Val-d'Essonne 2010



CARACENA Himalaya
Villiers-sur-Orge, un village en Essonne
Espace Cybèle 2023
382 pages illustrées

CARRAT Adeline
Le Centre National de Rugby de Bellejame à Linas-Marcoussis : des enjeux au-delà du sport (1997-2012)
Mémoire de Master 2
Université d'Évry Val-d'Essonne 2012
(334 pages)

CHALJUB Bénédicte
Renée Gailhoustet
Éditions du Patrimoine, Centre des Monuments Nationaux - 2019
Collection carnets d'architectes
(Parmi les projets non réalisés par l'architecte figurent la bourse départementale des syndicats à Évry (1980) et l'établissement d'un schéma directeur de développement pour l'université d'Évry (1991))

CHALOT Muriel
Schneider et Compagnie, de 1945 à 2010. Histoire d'une entreprise familiale de bâtiment de l'Essonne.
Mémoire d'histoire économique et sociale soutenue en en juin 2011
Université Évry Val d'Essonne 2011
(Histoire d'une entreprise familiale située à Viry-Châtillon et qui a connu un grand développement)
(381 pages)

CHARZAT Michel
André Dunoyer de Segonzac, la force de la nature, l'amour de la vie
Gourcuff et Gradenigo 2021
(224 pages illustrées)
(Très belle monographie de l'artiste né à Boussy-Saint-Antoine. Sa jeunesse sur les bords de l'Yerres est très bien évoquée et joliment illustrée)

CHERRUET Sébastien
Édouard Albert
Un moderne au diapason des arts
Collection Carnets d'architectes
Éditions du Patrimoine 2023
Parmi les réalisations citées par l'auteur figurent :
1948-1950 Le Centre d'émission radio de Corbeil à Lisses, (commande du ministère de l'air non réalisée)

1948-1950 Le Centre d'émission radio d'Étampes sur la route Nationale 20 (commande du ministère de l'air)

1949 le centre d'Aviation d'Étampes-Mondésir à Guillerval (projet non réalisé)

1959-1960 chapelle Notre-Dame de la Paix dans le quartier de Montconseil à Corbeil-Essonnes (édifice toujours en place)

1960, aménagement du manoir de Chavannes à Pecqueuse

CLAUDE Caroline

Panorama des productions céramiques médiévales en pâte rouge de Dourdan in *Revue archéologique d'Île-de-France n°2*, 2009

CLERC Jacqueline

Un rêve…un père … un avion …

Maury 2013

(186 pages illustrées)

(P 55 il est précisé que le père de l'aviatrice tenait un magasin de meubles à Brunoy, le chapitre VII intitulé « un nid de coucous » est entièrement consacré au terrain d'aviation de Cerny dit de la Ferté-Alais)

COLAYE Julie,

Le prieuré Victorin Saint-Guénault de Corbeil : un établissement religieux intra-muros aux bases économiques situées dans les faubourgs de la ville (XIVe-milieu XVIe siècles) in *Administrer la ville dans et hors les murs en Occident, XIVe-XVIe siècles* : continuité(s) ou rupture(s)

Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion 2022

CORBEL Marek

Mortelle Sultane

Horsain 2016

(Un des chapitres est intitulé « 8 janvier 2015. 7 h 34. Fleury-Mérogis »)

COTTAIS-MARTIN Agnès

Le temps des loisirs

Souvenirs de 1923 à 1990

Projet réunissant des personnes de Limours animé et réalisé par Agnès Cottais-Martin

Agnès Cottais-Martin 2021

(Page 38 un des souvenirs concerne Boutigny-sur Essonne, page 114 un autre concerne Limours et Briis-sous-Forges)

COULANGEON Cécile

L'architecture religieuses des Xe et XIe siècle dans le sud est du domaine royal capétien

Thèse de doctorat École doctorale Espace-Temps culture (Université de Paris Nanterre) 2014. (La collégiale ND d'Étampes fait partie des édifices étudiés)

COUTURIER Sonny

Sections enfants sauvages : le rapport à la scolarité des élèves de SEGPA Mémoire d'histoire Master 2

Université d'Évry Val-d'Essonne 2008

(176 pages)

(Ont participé à cette étude la commune d'Épinay-sous-Sénart, et le collège des Sablons à Viry-Châtillon)

CUPERS Kenny

La banlieue un projet social

Ambitions d'une politique urbaine 1945-1975

Parenthèses 2018

(Traduction d'un ouvrage publié en 2014 « the Social Housing postwar France »)

(Y figurent de très belles reproductions des plans suivants : le grand ensemble de Massy Antony, 1954-1961, architecte Pierre Édouard Lambert ; le grand ensemble de Bures-Orsay (Les Ulis), architecte Robert Camelot et François Prieur 1967 ; la Grande Borne à Grigny 1963-1974, architecte Émile Aillaud ; schéma des structures de la ville nouvelle d'Évry en 1969 ; le projet pour la ville nouvelle d'Évry par Paul Chemetov , Georges Loiseau et Jean Tribel (1971-1972) ; le plan initial du centre urbain d'Évry proposé par l'IAURP en 1966 : le plan initial de l'Agora d'Évry dessiné par l'architecte Jena le Couteur ; les Pyramides d'Évry architectes Michel Andrault et Pierre Parat (1971-1974), Villagexpo à Saint-Michel-sur-Orge 1966)

CURLIN John Stevens

Ferdinand Quenisset Pioneering Astrophotographer

Ad Veritatem per Scientiam 2022

(342 pages illustrées)

(Il est question de l'observatoire de Juvisy)

DAMOUR, Vincent (dir.).

Brétigny-sur-Orge (Essonne), ZAC de "Maison Neuve" : emprise Immochan (Rapport de fouille, 2 vol.). Pantin : Inrap Centre - Île-de-France. (2015) ; 536 p.

DAMOUR, Vincent (dir.).

Brétigny-sur-Orge (Essonne), ZAC de la « Maison Neuve » : lot ZF (Rapport de fouille). Pantin : Inrap Centre - Île-de-France. (2012) ; 336 p.

DAVID Sophie

L'apport des données LIDAR à la connaissance d'un territoire : le massif forestier de Fontainebleau (Seine-et-Marne et Essonne)

25 pages illustrées

In Revue archéologique d'Île-de-France numéro 11, 2020

DEBUREAUX Matthias

Guide mondain des villages de France

Allary éditions 2022, 670 pages

(On trouve des notes sur les séjours de Foujita à Villiers-le-Bâcle, du duc et de la duchesse de Windsor à Gif-sur-Yvette, des Mosley à Orsay, de Cioran à Dourdan, de François Mitterrand à Souzy-la-Briche, de Blaise Cendrars à Méréville, de Jean Cocteau à Milly, de Niki de Saint Phalle à Soisy-sur-Ecole, de Yannick Noah à Nainville-les-Roches, de Paul Lafargue à Draveil, de la baronne Staffe à Savigny-sur-Orge et de Louise de Vilmorin à Verrières-le-Buisson)

DE MECQUENEM Claude, POIGNANT Sébastien.

Relecture archéologique de la collégiale Notre-Dame-du-Fort à Étampes (Essonne) : bilan et perspectives du diagnostic du sous-sol et des élévations [Vidéo]. Dans V. Mataouchek, C. Carpentier, M. Bouiron & F. Guyonnet (dir.), Archéologie préventive sur le bâti : actes du 5e séminaire scientifique et technique de l'Inrap, 28-29 oct. 2021, L'Isle-sur-la-Sorgue

DEHAN Philippe

Jean Ginsberg

Éditions Du Patrimoine Centre Des Monuments Nationaux - 2019

Collection carnets d'architectes

(Parmi les projets réalisés par l'architecte figurent : le casernement d'un groupe de transports du ministère des armées à Linas-Montlhéry en 1950, la résidence de la Butte à la Reine à Palaiseau (1953-1956), la résidence du hameau de Courcelles à Gif-sur-Yvette en 1961-1962, le groupe d'habitation du Parc aux Biches à Évry en 1965, l'ensemble urbain de la Croix de Vernailles à Étampes en 1967, la résidence Saint-Michel à Saint-Michel-sur-Orge en 1968-1969, le centre commercial du Val Courcelles à Gif-sur-Yvette en 1968-1974, un immeuble d'habitation sis avenue du général de Gaulle à Soisy sur Seine en 1970, le quartier du Champtier du Coq à Évry en 1972-1975, le groupe d'immeuble d'habitation « les Genets » à Saint-Michel-sur-Orge en 1980 plus le projet non réalisé d'un immeuble d'habitation à Boissy-sous-St-Yon en 1972)

DEJEAN Mathieu, GALAND-WILLEMEN Perrine

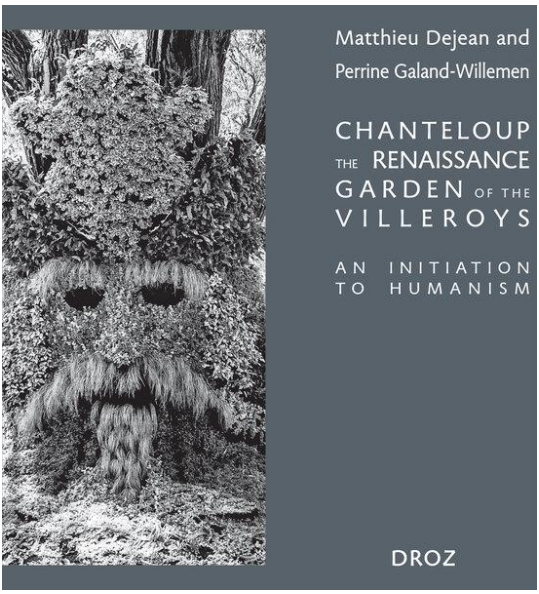
Chanteloup, the Renaissance garden of the Villeroys

An initiation to Humanism

Droz 2022, (352 pages, admirablement illustrées)

Le jardin du château de Chanteloup (Saint-Germain-lès-Arpajon), propriété des Villeroy-Neufville, fut une des merveilles de la Renaissance française, qui pouvait rivaliser avec les grands jardins italiens du temps. Perrine Galand-Willemen et Matthieu Dejean font revivre cette exceptionnelle création artistique dans son contexte historique et intellectuel. Les auteurs ont travaillé à partir de plusieurs guides de voyages et d'un long poème latin intitulé Cantilupum (Paris, 1587 ; 1588), qui décrit les méandres du jardin. Cantilupum fut écrit par Madeleine de L'Aubespine-Villeroy (1546-1596), épouse du secrétaire d'Etat Nicolas IV de Neufville-Villeroy, dame d'honneur de Catherine de Médicis,

femme de lettres que Ronsard considérait comme sa « fille spirituelle ». Le jardin de Chanteloup abritait un ensemble extraordinaire de topiaires (arbustes sculptés), d'automates, de statues, de maquettes et de fontaines, qui reconstituait la civilisation antique et offrait un parcours initiatique, au promeneur.



DELDICQUE Mathieu

Le dernier commanditaire du Moyen-Âge, l'Amiral de Graville, vers 1440-1516.

Presses Universitaires du Septentrion 2021.

(496 pages illustrées. Remarquable étude sur l'amiral de Graville qui fut un des personnages les plus influents de la fin du XVe siècle essonnien. Louis Mallet fut seigneur (entre autres) de Marcoussis, Milly, Gometz-le-Châtel et de Châtres (Arpajon)

DENIZOT Yves

Les provinces historiques de France

Tome 1 : Île-de-France

The book édition 2022

(Quelques pages sont consacrées à l'Essonne)

DUBIGEON Benoit

C'est ton visage que je cherche

Artège 2023

(Témoignage et réflexions d'un aumônier de la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis)

DUPLAIX Sophie (sous la direction de)

Gérard Garouste

Centre Pompidou 2022

(Catalogue de l'exposition présentée au Centre Pompidou de septembre 2022 à janvier 2023, 304 pages illustrées)

Page 262 il est question des trois sculptures de Garouste placées dans la cathédrale d'Évry

ESTIGNARD Marie-Laure, ROULLIER Lise (sous la direction d'Arlette Auduc)

Sainte-Geneviève-des-Bois, étude d'un grand ensemble de l'Essonne

Conseil Général de l'Essonne / Région Île-de-France 2012, (22 pages illustrées)

ESTIGNARD Marie-Laure, ROULLIER Lise (sous la direction d'Arlette Auduc)

Massy-Opéra, étude d'un grand ensemble de l'Essonne

Conseil Général de l'Essonne / Région Île-de-France 2011, (74 pages illustrées)

FILAIRE Anne -Marie (photos) EVENO Claude (textes)

Terres. Sols profonds du Grand Paris

Carré 2020

(Chaque année, 22 millions de tonnes de terre sont excavées pour la construction de la métropole et l'extension des limites de Paris. Anne-Marie Filaire a choisi de photographier le moment de la réception des terres, en parcourant les huit sites actuellement en gestation dans le Grand Paris. Les instants particuliers où les terres sont déversées et réparties, et où s'esquissent, avec les ingénieurs, les profils paysagers. Parmi les sites, figurent de très belles photos des carrières de Forges-les-Bains prises en 2019)

FOFANA Halimata

A l'ombre de la cité Rimbaud. Vaincre le tabou de l'excision.

Editions du Rocher 2022

(230 pages. Récit autobiographique d'une jeune femme originaire du Mali qui a vécu une grande part de sa jeunesse à Longjumeau. Pour autant la ville de Longjumeau et le véritable nom de la cité ne sont jamais cités)

FOLLEA Bertrand, GAUTIER Claire

Guide pour la valorisation des paysages et du cadre de vie autour du pôle d'Orly

Conseil Général de l'Essonne 2010

(73 pages illustrées)

FOLLEA Bertrand, GAUTIER Claire

Guide des paysages urbains et naturels de l'Essonne. Plan guide RN 7. Le paysage, facteur de cohésion pour le renforcement de l'axe urbain structurant de la RN 7

Conseil Général de l'Essonne 2011, (66 pages illustrées)

FOLLEA Bertrand, GAUTIER Claire

Guide des paysages urbains et naturels de l'Essonne. Un outil pour préserver, valoriser et améliorer notre cadre de vie.

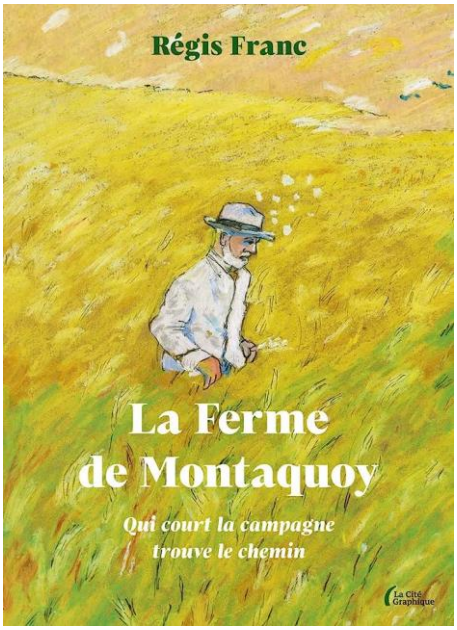
CAUE Conseil Général de l'Essonne 2010

(Tome 1 : diagnostic, 252 pages illustrées, Tome 2 : orientations et principes d'actions, 118 pages illustrées)

FOLLEA Bertrand, GAUTIER Claire

Guide des paysages urbains et naturels de l'Essonne. Plan guide Sud Essonne : pour une vision stratégique sur le paysage au service de l'attractivité, notamment touristique du Sud Essonne

Conseil Général de l'Essonne 2010, (58 pages très illustrées).



FRANC Régis

La ferme de Montaquoy. Qui court la campagne trouve le chemin.

Presses de la Cité. Collection la Cité graphique 2022

(200 pages très illustrées)

Très bel album d'images, de dessins, de photos et de souvenirs qui concernent trois générations paysannes qui ont vécu à la ferme de Montaquoy à Soisy-sur-École.

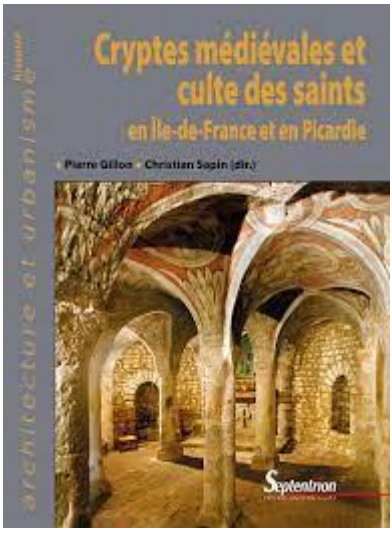
GEIPEL Finn, ANDI Giulia (équipe Lin)

Hypothèses sur paysage post Kyoto

Grand Paris Métropole douce

Beauchesne 2009

(L'ouvrage contient, entre autres, une étude sur les futurs transports du plateau de Saclay)



GESSET Émilie

Le rôle des châteaux de plaisance des XVIIe et XVIIIe siècles dans la Genèse de l'implantation nobiliaire en Essonne

Mémoire de Master

Université d'Évry Val-d'Essonne 2004

GILLON Pierre, SAPIN Christian (sous la direction de)

Cryptes médiévales et culte des saints en Île-de-France et en Picardie

P.U. du Septentrion 2019, (528 pages illustrées).

Pour l'Essonne, l'ouvrage comporte des notices complètes pour la crypte disparue de la collégiale Notre-Dame de Corbeil, la crypte de la collégiale Notre-Dame d'Étampes et la crypte de l'église Saint-Étienne d'Étréchy. Trois notices relèguent au statut de « non-crypte » les « chapelles souterraines » des églises de Palaiseau, Boigneville et Vauhallan.

GOURAUD Marine

La Seconde Guerre mondiale à Arpajon (1939-1947) ; La Seconde Guerre mondiale et sa mémoire dans une commune de Seine-et-Oise
UNIVERSITÉ ÉVRY VAL D'ESSONNE UFR des Sciences de l'Homme et de la Société

Département d'Histoire Économique et Sociale.

Mémoire de Master d'Histoire soutenu en septembre 2016, (313 pages)

GOUSTARD, Vincent (dir.).

Dourdan (Essonne), Cour du château de Dourdan : 10 place du général de Gaulle (rapport de diagnostic, 1 vol.). Pantin : Inrap Centre Île-de-France. (2013).

GOUSTARD Vincent, PIOZZOLI Christian

Le diagnostic comme outil de connaissance d'une agglomération antique, l'exemple de Saint-Chéron

18 pages illustrées

In Revue archéologique d'Île-de-France numéro 11, 2020

GRANGER Bernard, JEAMMET Nicole, MICHEL Florian, MOURGES Antoine, RIMBAUT Gwennola, VINCENT-MORY Claire

Commission d'étude mandatée par L'Arche internationale, *Emprise et abus, enquête sur Thomas Philippe Jean Vanier et L'Arche (1950-2019)*, 2023, (907 pages).

(Le rapport consacre une large place au centre international de spiritualité et de culture chrétienne dit de « l'Eau Vive » fondée en 1946 à Soisy-sur-Seine et qui sera à la source de bien des dérives)

GRUAU Maurice

Naissance d'un vieux prêtre

Métailié Traversées 2012

(Récit de souvenirs. Il y est question de la cathédrale d'Évry)

GUERRAND Roger-Henri

L'art nouveau en Europe

Perrin collection Tempus 2009, (262 pages).

(Parmi les œuvres citées figurent la salle à manger réalisée par le sculpteur Alexandre Charpentier (1865-1909) dans la villa du banquier Adrien Bénard à Draveil)

HACHEM Lamys, DURAND Juliette
Un auroch du bronze final à Palaiseau dans une fosse aménagée
16 pages
In Revue archéologique d'Île-de-France numéro 10, 2018

HAYOT Denis
L'architecture fortifiée capétienne au XIII[e] siècle. Un paradigme à l'échelle du royaume. Volume 2 - Monographies - Île-de-France, Champagne, Bourgogne,
CEBAB 2021,
550 p., 760 illustrations
(L'étude comprend les châteaux de Milly, Dourdan et Montlhéry)

HOYEAU Céline
La trahison des pères. Emprise et abus des fondateurs de communautés nouvelles. Bayard 2022, (350 pages)
(Dans le chapitre intitulé « généalogie d'un abus » 12 pages sont consacrées au centre international de spiritualité et de culture chrétienne dit de « l'Eau Vive » fondée en 1946 à Soisy-sur-Seine et qui sera à la source de biens des dérives)

HOSSEIN Robert
Je crois en l'homme parce que je crois en Dieu
Presses de la Renaissance 2016
(Le célèbre auteur évoque ses souvenirs dans les maisons d'éducation russes de Brunoy et de Verrières-le-Buisson)

JOBARD Matthieu
Évolution économique et sociale de la commune des Ulis : 1977 à 2007
Mémoire de Master 2
Université d'Évry Val-d'Essonne 2011, (225 pages)

JUSSERAND-CHARMET Bernadette
Du récit fictif au journal personnel : l'itinéraire de Jacques de Bourbon-Busset : étude de deux cahiers inédits
Thèse de doctorat sous la direction de Françoise Simonet-Tenant
Normandie Université, 2017.
(Le château du Saussay à Ballancourt, qui fut la demeure de Jacques de Bourbon-Busset, y est largement évoqué)

JUYOU Nicolas
Lisses et la ville nouvelle d'Évry : une histoire conflictuelle
Mémoire de Master
Université d'Évry Val-d'Essonne 2010

KARNATAK Élisabeth
Namaskar ou la mémoire contre vents et marées

Autoédition 2021

(Récit de vie où il est question du hameau de Roussigny à Limours, de la faculté des sciences d'Orsay et de l'accueil de jour « les camélias » à Orsay)

KERHUEL Géraud

L'église Saint-Thomas de Cantorbéry à Moulineux : une création originale des années 1180

11 pages illustrées

In bulletin monumental, tome 179-4, année 2021

(Remarquable étude sur ce monument, aujourd'hui en ruine, situé sur la commune de Chalou-Moulineux)

KHENNOUF Nora

Le sacré dans l'art contemporain en France dans la seconde moitié du XXe siècle

Thèse de doctorat en Histoire contemporaine

Lyon 3, 2009

(La cathédrale d'Évry occupe une grande place dans cette étude)

KOMBILA Guy

Le théâtre de l'Agora, scène nationale d'Évry et de l'Essonne 1985-2012

Mémoire de Master. Université d'Évry Val d'Essonne 2013, (152 pages).

KONOPNICKI Guy

Le silence de la Ville

JBZ et Cie 2011, (171 pages)

(Texte intéressant, à mi-chemin entre l'essai et le témoignage sur la vie à Paris et en Île-de-France. Le dernier chapitre est une sorte de constat désabusé sur le « Grand-Paris » et les villes nouvelles)

KYU Houssa

Le souffle léger du vent au printemps

Auto Édition 2020

98 pages illustrées

(Parmi les reproductions des œuvres de l'artiste figurent les exercices de dessins au conservatoire de danse d'Évry)

LAFON Marie-Christine

Marie-Dominique Philippe. Au cœur de l'Église du XXe siècle.

Desclée de Brouwer 2015, (838 pages).

(Monumentale biographie du théologien fondateur de la communauté Saint Jean. Deux chapitres entiers sont consacrés aux nombreux passages du RP Philippe au Saulchoir d'Étiolles (entre 1938 et 1962) en tant qu'enseignant. Le controversé foyer de l'Eau Vive fondé par son frère le R P Thomas Philippe à Soisy-sur-Seine est aussi largement évoqué)

LAMBERT Charles
In « L'avenir est dans les villes, à nous de le reconquérir »
L'heure des vérités
La Société des membres de la Légion d'honneur
Mareuil Éditions 2016
(Il est question de la ville nouvelle d'Évry)

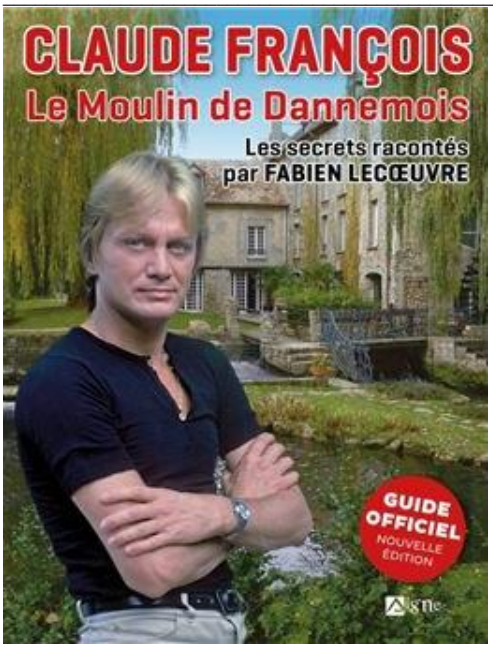
LARPIN Dominique
Saint-Sulpice-de-Favières. Église chapelle des Miracles.
Réaménagement et mise en valeur
Mairie de Saint-Sulpice-de-Favières 2010.

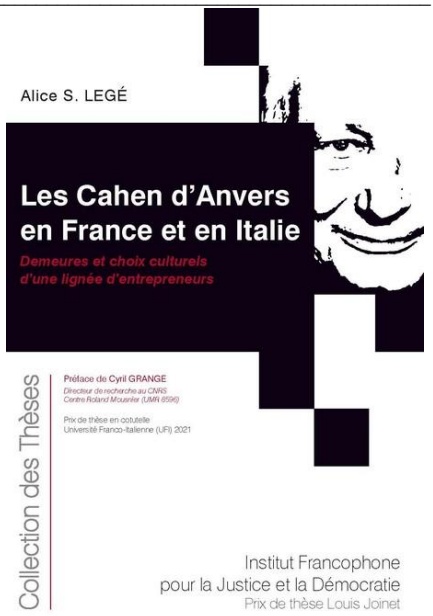
LAWRENCE-DUBROVAC Paulette
Morigny-Champigny
Tracé sud de la déviation RN 20 - RD 207 lieu-dit Saint Phallier
Volume I, 237 pages. Volume II, 496 pages. Volume III, 315 pages
INRAP 2015
(Rapport de fouilles de la Nécropole de Saint-Phallier)

LEBARON Isaline
Diagnostic patrimonial de l'OIN de Paris-Saclay
Synthèse communale Les Ulis
Étude réalisée par Isaline Lebaron, stagiaire et Emmanuelle Philippe, conservateur du patrimoine, Région Île-de-France sous la direction d'Arlette Auduc, conservateur en chef du patrimoine, chef de service ; avec la participation de Diane Betored, cartographe,
Région Île-de-France Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France – Mars 2013, (44 pages illustrées).

LECOEUVRE Fabien
Claude François. Le moulin de Dannemois. Les secrets racontés par Fabien Lecoeuvre
Guide officiel. Nouvelle édition
Éditions du Signe 2022, (128 pages très illustrées)

LEGE Alice
Les Cahen d'Anvers en France et en Italie. Demeures et choix culturels d'une lignée d'entrepreneurs
Collection des thèses 2021, (730 pages).
Édition de la brillante thèse à l'École Doctorale en Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Picardie soutenue le 3 juin 2020. Il y est abondamment question du domaine de Nainville-les-Roches et du château des Bergeries à Draveil.





LE PABIC Noyale, ROBINET Amandine
Note de synthèse patrimoniale Vaugrigneuse
Parc régional de la Haute Vallée de Chevreuse 2021
(44 pages illustrées)

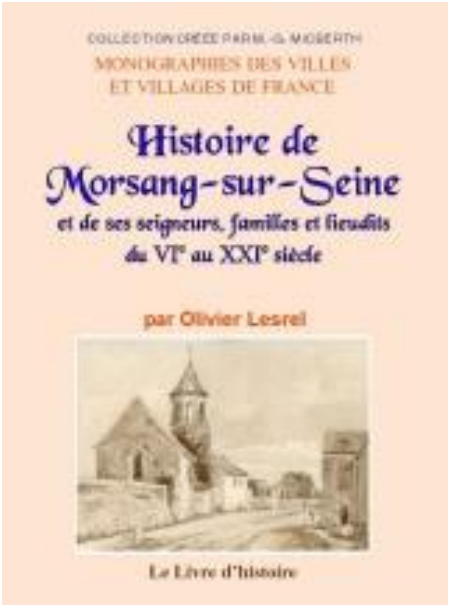
LE GALES Patrick (sous la direction de)
Gouverner la métropole parisienne
Presses de Sciences-Po 2020
(342 pages)

LEHANNE Fiona, POTIER Alexandra
Patrimoine végétal de la commune de Prunay-sur-Essonne
Rapport de recherches CBNBP MNHN délégation Île-de-France 2018
(5 pages)

LEROUX Gaston
Le mystère de la chambre jaune
Éditions de Noyelles 2018
(Réédition agréablement illustrée de ce classique de la littérature policière paru en 1907. L'auteur situe le « château du Glandier », où se déroule toute l'intrigue, « sur la route entre Montlhéry et Sainte Geneviève-des-Bois »)

LE ROY LADURIE Emmanuel

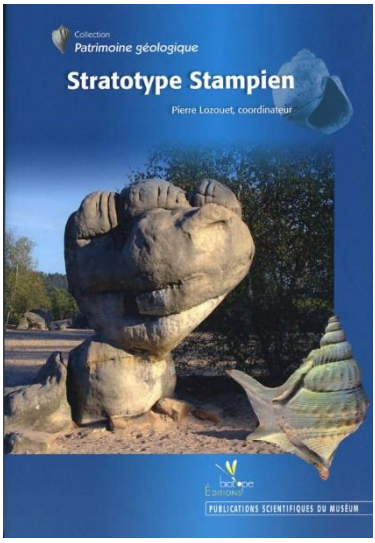
Brève histoire de l'Ancien Régime
Fayard Histoire 2017
(Deux pages sur la Ligue du Bien Public et la bataille de Montlhéry)



LESREL Olivier
Histoire de Morsang-sur-Seine et de ses seigneurs, familles et lieudits du VIe siècle au XXIe siècle
Le Livre d'Histoire 2023, (320 pages illustrées).

LOISY Marine, LHOMMEAU Clément
Randonnées autour de Paris
Voyages Gallimard 2021
(Parmi les 40 ballades proposées on trouve une randonnée à travers les vallées du Rhodon et de la Mérantaise et une randonnée autour du viaduc des Fauvettes à Bures-sur-Yvette).

LOZOUET Pierre (coordinateur)
Stratotype Stampien
Patrimoine géologique
Biotope Editions 2012, (460 pages illustrées).



La collection Patrimoine géologique a pour objet de publier des synthèses sur chacun des stratotypes situés en France. Avec les épais sables blancs, les grès de Fontainebleau qui ont pavé les rues parisiennes, les meulières de couleur rouille - une des principales sources de matériau de construction aux XIXe et XXe siècles en Île-de-France - , les roches du Stampien ont durablement influencé les paysages et la vie urbaine du bassin de Paris. Situé idéalement entre les domaines nordique et méridional, riche d'une grande variété de fossiles parfaitement préservés, le Stampien est, depuis sa lointaine création en 1852, l'objet de nombreuses études scientifiques. Il est aussi reconnu comme patrimoine national et ses sites les plus précieux sont, depuis 1989, intégrés dans la Réserve naturelle nationale des sites géologiques du département de l'Essonne. Cet ouvrage très richement illustré et complété par de nombreux documents inédits sur CD-ROM, propose une synthèse de nos connaissances actuelles sur le Stampien

MAHAUD Gérard
Président, sinon rien !
Roman autobiographique
Trèfle 2019, (443 pages).
(Une page est consacrée à un projet de tour de l'Essonne lors d'une campagne électorale fictive)

MAISON Marcel
En vol et en vers
Villière 2023, (86 pages illustrées).
(Magnifique recueil de photos d'oiseaux. Quinze des clichés sont crédités comme ayant été pris en Essonne : Maisse, Ballancourt, Oncy…)

MARCHAND Maud, PHILIPPE Emmanuel
Diagnostic patrimonial de l'OIN de Paris-Saclay
Synthèse communale Saclay
Service patrimonial et inventaire de la Région Île-de-France 2012, (48 pages illustrées).

MARCHOT Guy (avec la collaboration de Henri Neimark, Lionel Barriquand et Laurent Bonnefoy)
Les indésirables - Les camps d'internes civils Français et Étrangers 1939-1946
APPA 2022
Deux volumes
(Parmi les camps d'internements en France et dans les Colonies pendant la Seconde Guerre mondiale deux sites « essonniens » font l'objet d'une notice. Le premier est l'éphémère « centre de Séjour surveillé de la Batterie de l'Yvette de Massy-Palaiseau » qui ouvre le 1er mars 1940 pour 23 repris de justice qui seront transférés vers l'Algérie dès juin 1940. Le deuxième est le tristement célèbre camp dit de Linas-Montlhéry.

Les détails des différentes étapes de la vie de ce camp y sont retracés avec précision. Le centre de Linas Montlhéry est installé sur l'autodrome. Le site est composé de baraquements construits en 1939 pour l'école d'application de cavalerie motorisé. Sa capacité était de 600 internés. Un réseau de fils de fer barbelés et une clôture seront mis en place par les internés. La direction du camp est assurée par l'inspecteur du commissariat spécial de Versailles, Gaston Fabre, jusqu'au 1er août 1941 puis par l'officier de la police d'État de Seine-et-Oise, Émile Poulain.

Le 27 novembre 1940, 201 nomades arrêtés en Seine Inférieure sont conduits au Centre. L'effectif est de 278 personnes au 30 novembre 1940, composé de 180 nomades et de 96 étrangers arrivés le 29 novembre. Ces derniers sont redirigés le 5 décembre sur Longjumeau. L'effectif des nomades va varier de 180 à 200 personnes pendant toute la durée du camp. Les nomades sont essentiellement des étrangers mais on compte aussi 149 apatrides et 26 français. En octobre 1941 une école est mise en place pour les 60 enfants de 6 à 16 ans illettrés. En janvier 1942 elle fonctionne dans un baraquement avec comme

instituteur un interné. Le 11 avril 1942 le ministre secrétaire d'État à l'Intérieur demande au préfet la suppression du camp de Linas Montlhéry pour faire suite à une demande de l'industrie automobile qui doit y faire des essais. Le transfert des internés est prévu pour le mardi 21 avril 1942, via la gare de Longjumeau, au camp de Mulsanne dans la Sarthe qui vient d'ouvrir.

MARTIN Barbara

La méthode Barbara

Fayard 2022, (216 pages).

(L'auteure, livre son expérience de proviseure au lycée de Nanterre mais, au cours de son récit, retrace son parcours. Originaire de Dourdan, elle sera enseignante au collège Marie Curie d'Étampes, puis cheffe d'établissement des collèges de Guigneville-sur-Essonne puis d'Itteville)

MARTINERIE Isabelle

Villiers au fil du temps

CoolLibri 2022

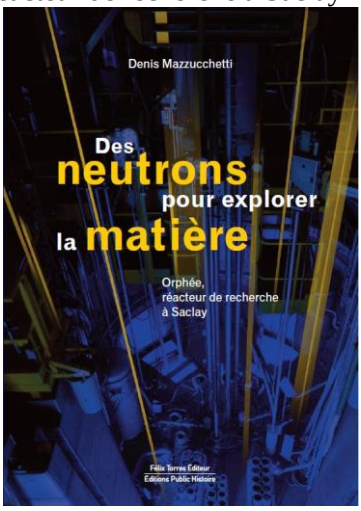
(118 pages illustrées. Monographie de la commune de Villiers-sur-Orge)

MAZZUCCHETTI Denis

Des neutrons pour explorer la matière. Orphée réacteur de recherche à Saclay

Félix Torres Éditeur 2008

(112 pages illustrées)



MERCE Gwenaël

Évaluer et fouiller les vestiges de la première Guerre Mondiale en Île-de-France : éléments pour servir à l'archéologie préventive du camp retranché de Paris (20 pages illustrées).

In *Revue archéologique d'Île-de-France numéro 10*, 2018

(Sont citées les opérations d'archéologie préventive réalisées à Tigery en 2011, à Villiers-le-Bâcle en 2017 et à Palaiseau en 2018)

MERCURIALI Mathieu, ZUCCHINI Giulio

Qui a tué Félix Potin ?

Paris 1844 – 1995

Les éditions de l'Épure 2019

(Il est fait rapidement mention des origines arpajonnaises de l'épicier Félix Potin)

MICHLER Luc

Impacts hydromorphologiques et sédimentaires du décloisonnement de l'Yerres. Identification, quantification, spatialisation

Thèse de doctorat Université Paris Diderot 2018

MIECZKOWSKI Sophie
Schweitzer/Rothenfusse. Des Vosges à la Seine, histoire d'une migration
Mémoire de recherche
Diplôme Universitaire de Généalogie et Histoire des Familles
Université de Nîmes 2019, (86 pages).
Les 20 pages de la 2e partie sont entièrement consacrées à la Papeterie d'Essonnes

MINNAERT Jean Baptiste
Henri Sauvage
Éditions Du Patrimoine Centre Des Monuments Nationaux - 2011
Collection carnets d'architectes
(Parmi les projets réalisés par l'architecte figure une villa au 12, rue de Chevreuse à Orsay commandée par Maurice Bunau Varilla en 1927).

MONDOLONI, Alexandra (dir.).
Ris-Orangis (Essonne), Futur Grand Stade de rugby : (site de l'ancien hippodrome d'Évry)
(Rapport de fouille, 2 vol.). Pantin : Inrap Centre - Île-de-France, 2018, (872 pages).

MORAIS Frédéric
La première filature mécanique de coton de France la manufacture de l'Épine (1784 1830)
Mémoire de Master 2 d'Histoire
Université d'Évry Val-d'Essonne 2007, (534 pages).
(Le site de l'Epine est situé sur le territoire de la commune d'Itteville)


UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE
U.F.R. DE SCIENCES SOCIALES ET DE GESTION
Département d'Histoire
Années universitaires 2005-2007

Frédéric MORAIS

La première filature mécanique de coton de France :
LA MANUFACTURE DE L'EPINE
(1784-1830)

Mémoire de Master 2 d'Histoire préparé sous la direction de Jean-Louis LOUBET, Professeur des Universités, et Serge BENOIT, Professeur agrégé d'Histoire.

AVRIL 2007

MORET-AUGER Florence
Un denier inédit ou hybride de l'Empereur Hadrien pour Antonin le Pieux César à Souzy-la-Briche
Article in Revue archéologique d'Île-de-France n°2, 2009

MUCHEMBLED Robert,
Histoire du Grand Paris : de la Renaissance à la Révolution,
Éditions Perrin, Paris, 2009.
(Sont évoquées les villes de Corbeil, Étampes, Longjumeau, Milly, Montlhéry, Wissous ainsi que le Hurepoix dans son ensemble)

NAUGRETTE Florence
Juliette Drouet, compagne du siècle
Flammarion 2022
(591 pages)
(Riche biographie de celle qui fut la compagne de Victor Hugo. Les séjours de Victor Hugo chez Bertin à Bièvres et de Juliette Drouet au hameau des Metz à Jouy-en-Josas sont, bien sûr, évoqués).

NICOLADZE Françoise et Revaz
Des Georgiens pour la France, itinéraires de résistances 1939-1945
L'Harmattan 2007
(Il est question du gouvernement Georgien en exil installé à Leuville-sur-Orge en 1923).

ORFEUIL Jean-Pierre, WIEL Marc
Grand Paris, sortir des illusions, approfondir les ambitions
Scrineo 2012, (328 pages).

PAUCHON Antoine
La régulation de la coproduction publique et privée du projet d'urbanisme à dominante résidentielle
Thèse de doctorat en Aménagement de l'Espace Urbanisme. Université Paris Est 2021, (352 pages).
(Parmi les trois cas d'études choisis figurent « le Grand Parc » à Bondoufle et le « quartier Camille Claudel » à Palaiseau)

PEREA ZALDIVAR Margarita
Cité et Pavillon
Iggybook 2016
(Le livre est inspirée de Montgeron où l'auteur vit depuis 1974)

PERNIERE Sylvain
Au fil d'Étampes
Studio Déclic 2022, (28 pages illustrées).
(Joli recueil de peintures et de dessins qui ont toutes pour sujet la ville d'Étampes)

PERRINE Céline, ROBINET Amandine
Note de synthèse patrimoniale, Fontenay-lès-Briis
Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse 2020, (42 pages illustrées).

PHILIPPE Emmanuelle (sous la direction d'Arlette Auduc)
Diagnostic patrimonial de l'OIN de Paris-Saclay
Synthèse communale Orsay

Service patrimonial et inventaire de la Région Île-de-France 2012, (60 pages illustrées).

PHILIPPE Emmanuelle (sous la direction d'Arlette Auduc)
Diagnostic patrimonial de l'OIN de Paris-Saclay
Synthèse communale Gif-sur-Yvette
Service patrimonial et inventaire de la Région Île-de-France 2013, (68 pages illustrées).

PHILIPPE Emmanuelle (sous la direction d'Arlette Auduc)
Diagnostic patrimonial de l'OIN de Paris-Saclay
Synthèse communale Massy
Service patrimonial et inventaire de la Région Île-de-France 2013, (60 pages illustrées).

PICHON Marinette
Ne jamais rien lâcher
First Éditions 2023, (222 pages).
(Autobiographie de la grande championne qui s'illustra, entre autres, au Football Club Féminin de Juvisy de 2004 à 2007)

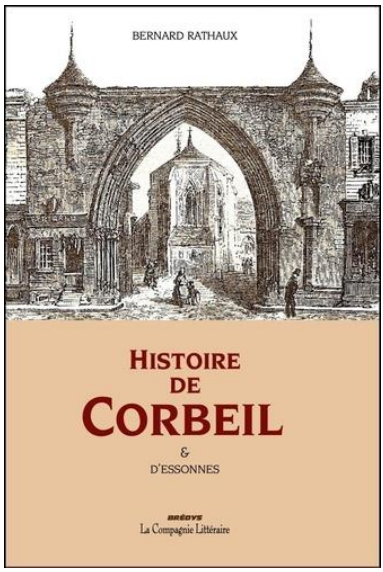
PIERROT Nicolas, PILON Mathilde, AYRAULT Philippe, BETORED Diane
Diagnostic du patrimoine industriel de l'Île-de-France Essonne 91
Répertoire et annexes
Région Île de France, service Patrimoines et Inventaire
Conseil général de l'Essonne, direction de la Culture 2014, (345 pages illustrées).

PIOZZOLI, Christian.
Le château de Dourdan (Essonne) : éléments d'interprétation fonctionnelle du bâti. Dans H. Mouillebouche, N. Faucherre et D. Gautier (dir.), *Le château de fond en comble. Hiérarchisation verticale des espaces dans les châteaux médiévaux et modernes : Actes du 7e colloque international au château de Bellecroix, 18-20 oct. 2019*. Chagny : Centre de castellologie de Bourgogne.

PLOQUIN Frédéric
La peur a changé de camp
Albin Michel 2018, (336 pages).
(5 pages sont consacrés à l'agression dramatique qui a visé des fonctionnaires de police le 8 octobre à Viry-Châtillon).

PODEVIN Aurore
Brétigny-sur-Orge pendant la seconde Guerre Mondiale à travers le témoignage d'un enfant.

Mémoire de Master 2, Université d'Évry Val-d'Essonne 2016, (318 pages).

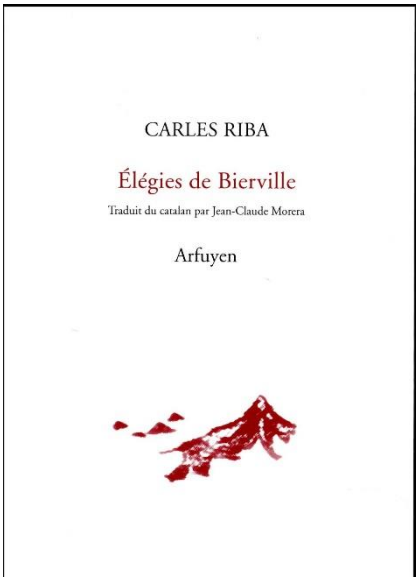


PRAGER Jean-Claude (sous la direction de)
Le Grand Paris Express - Les enjeux économiques et urbains
Economica 2019
(544 pages)

RATHAUX Bernard
Histoire de Corbeil et d'Essonnes
La Compagnie Littéraire 2023
(203 pages illustrées)

RAY Jean
Le Carrousel des maléfices
Espace Nord 2020
(Réédition d'un recueil de nouvelles parues chez Marabout en 1964, la nouvelle « Croquemitaine n'est plus » se déroule, pour partie, à Dourdan)

REVEILLE Michel
Ne plus vivre à genoux
Auto Édition 2010
(8 pages sont consacrées au séjour de l'auteur dans la maison des Lazaristes de Villebon-sur-Yvette en 1957)



RIBA Carles
Élégie de Bierville
Arfuyen 2017
(Réédition bilingue (catalan/français) de ce texte poétique, publié pour la 1ère fois en 1942. Cette nouvelle édition comprend la préface qui figurait dans la 2e édition publiée en 1949. L'auteur y décrit le domaine de Bierville, à Boissy-la-Rivière, qui l'a inspiré jusqu'à donner son nom au recueil)

ROBINET Amandine
Note de synthèse patrimoniale, Courson-Monteloup
Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse 2020, (24 pages illustrées).

ROBINET Amandine
Note de synthèse patrimoniale, Gometz-la-Ville

Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse 2017, (36 pages illustrées).

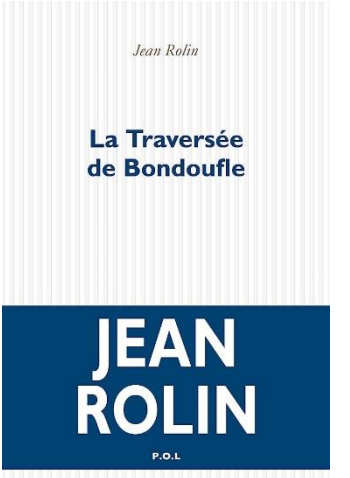
ROBINET Amandine
Note de synthèse patrimoniale, Janvry
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse 2019, (36 pages illustrées).

ROBINET Amandine
Note de synthèse patrimoniale. Les Molières
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse 2021, (49 pages illustrées).

ROBINET Amandine
Note de synthèse patrimoniale, Saint-Jean-de-Beauregard
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse 2017, (26 pages illustrées).

ROBLIN-JOUVE Annie, OLIVE Monique, RODRIGUEZ Patrice, BIGNON-LAU Olivier, CHAUSSE Christine, DUMARCAY Gaelle, LE JEUNE Yann, LEROYER Chantal, THIÉBAULT, WATTEZ Julia
Les limons fluviatiles du site magdalénien d'Étiolles, (52 pages illustrées).
In *Revue archéologique d'Île-de-France numéro 9*, 2016

ROEGIERS Patrick
La spectaculaire histoire des rois des Belges
Perrin 2007
Il est question du fils (supposé) de Léopold II, né de son union avec la baronne Vaugham au château de Lormoy à Longpont-sur-Orge en octobre 1907



ROLIN Jean
La traversée de Bondoufle
POL 2022
(40 pages sont consacrées à une traversée de l'Essonne d'Ouest en Est. Tour à tour l'auteur nous fait découvrir, à sa façon assez sarcastique, divers aspects de Saclay, Bièvres, Massy, Chilly-Mazarin, Paray-Vieille-Poste, Wissous, Longjumeau, Ballainvilliers, Villiers sur-Orge, Perray-Vaucluse, Brétigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Bondoufle, Vert-le-Grand, Saint-Pierre-du-Perray)

ROTIVAL Bruno (photographe)
Sages paroles du désert
Tarma 2012

(P 130 on trouve une très belle photo du cloître de l'abbaye de Limon à Vauhallan)

ROUET Marion

Les potagers aristocratiques et royaux en Île de France (fin XVII[e] fin XVIII[e] siècles)

Thèse soutenue à Paris 13 en 2011

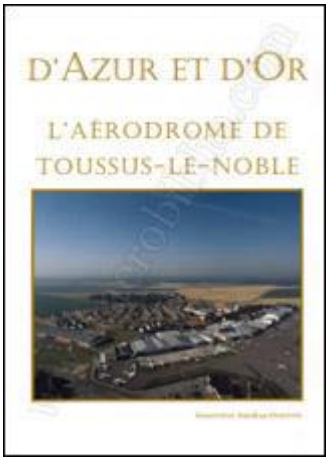
Atelier National de reproduction des thèses de Lille 2021

(Cette étude s'appuie, entre autres, sur les exemples des potagers des domaines de Chamarande et de Méréville)

ROUX Benoit

La France et la crise ivoirienne : le processus des décisions françaises d'engagement militaire et de conclusion de l'Accord de Linas-Marcoussis (septembre 2002 - février 2003).

Thèse de doctorat Université Bretagne Loire 2018.



SANDRAS-DEXTREIT Geneviève

D'Azur et d'Or, l'aérodrome de Toussus-le-Noble

Édition Geneviève Sandras-Dextreit 2007, (168 pages illustrées).

SAIRIGNE Guillemette de

Le dernier des compagnons, Hubert Germain

Tallandier 2022, (206 pages).

(Biographie d'Hubert Germain, (1920-2021), compagnon de la Libération qui fut député durant 8 ans et ministre des Postes et Télécommunication de 1972 à 1974. Plusieurs pages sont aussi consacrées à son mandat de maire de Saint-Chéron de 1953 à 1965)

SARMANT Thierry

Paris capitale splendeurs et misères d'une métropole, de Lutèce au grand Paris

Parigramme 2016, (198 pages illustrées).

(Sur trois pages est évoquée l'histoire de la création des nouveaux départements en 1964)

SECCHI Bernardo VIGANO Paola

La Ville Poreuse - Un Projet pour le Grand Paris et la Métropole de l'après-Kyoto

Métis Presses - 2011, (256 pages illustrées).

SENAUD Franck

Dessein d'Essonne

Préfigurations 2023



« Il existe de vrais chefs-d'œuvre en bas de chez vous. Des merveilles de gares que vous traversez sans regarder, des architectures de métal, des halles de marchés, des aérodromes, des cinémas, une création d'Hector Guimard à Villemoisson, l'Observatoire de Juvisy ou le parc Boussard à Lardy… Du Néo-classique à l'art nouveau en passant par l'art déco, une histoire de l'art du département, une histoire jamais montrée. » Dessein d'Essonne » est le 2e livre d'une longue série d'ouvrages de vulgarisation de l'architecture, de l'art, de l'histoire et de la philosophie soutenu par l'association Préfigurations. Franck Senaud est accueilli un an en résidence par le Studio Déclic à Étampes. Il y écrit et dessine un livre sur les trésors architecturaux érigés en Essonne entre 1790 et 1968, entre la création de la Seine-et-Oise et la naissance du département. Depuis ce lieu historique, dédié à l'image, il va enquêter, rapporter des planches qui dessinent et décrivent l'originalité, les qualités de ces architectures de l'époque industrielle et racontent ces espaces que nous partageons aujourd'hui encore et qu'un regard d'auteur peut révéler.

SIMOES RESENDE Antonio

Rencontres et séparations. Des rives du Douro et du Tage à celles de la Seine et de l'Essonne.

Le Lys Bleu 2023, (210 pages).



(Touchant récit migratoire dans lequel il est question de Ballancourt et Vert-le-Petit (p 160 et sv, Fleury-Mérogis p 187, Soisy-sur-Seine p 188 et sv, Évry p 193 et surtout de Corbeil-Essonnes p 169 et suiv.)

THÉBAULT Emma

La ville à fleur d'eau : doctrines, techniques et aménagements de l'eau de pluie et des cours d'eau dans l'agglomération parisienne, 1970-2015.

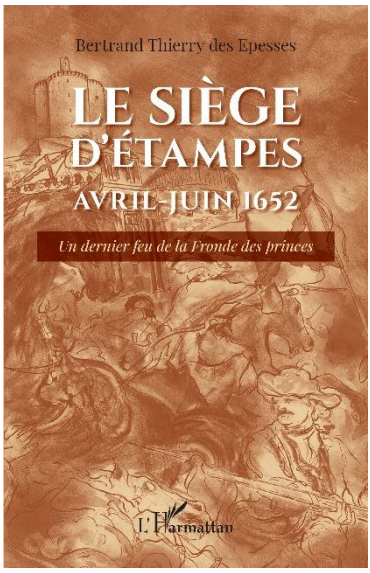
Thèse soutenue à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne 2019, (526 pages).

(Les cours d'eau essonniens font, bien-sûr, partie de l'étude ainsi que l'écoquartier de Clause Bois Badeau aménagé à Brétigny-sur-Orge à partir de 2003).

THIÉBAUT Pierre

La Maison rurale d'Île-de-France. Restaurer, construire selon la tradition

Eyrolles 2022, (168 pages).



THIERRY des ÉPESSES Bertrand

Le siège d'Étampes. Un dernier feu de la Fronde des princes

L'Harmattan 2022 (372 pages).

Le 24 avril 1652, l'armée des princes frondeurs et les troupes auxiliaires espagnoles s'enferment dans la ville d'Étampes, au sud de Paris. La route de la capitale leur avait été coupée par les troupes du jeune roi Louis XIV commandées par le maréchal de Turenne. Il s'en suivra plusieurs semaines d'actions et de passes d'armes suscitant de multiples interrogations, et s'achevant par une singulière levée de siège. Cet ouvrage, à partir de nombreuses archives inédites, expose la complexité de l'affrontement, en particulier dans ses dimensions socio-historiques.

TOULEMONDE, Françoise.

L'alimentation végétale durant la Protohistoire ancienne en Île-de-France. Étude carpologique des sites de « Gif-sur-Yvette, Rond-Point de Corbeville » (Essonne) et Villiers-sur-Seine « Le Gros Buisson » (Seine-et-Marne).

Revue archéologique d'Île-de-France, 3, 63-83. (2010).

TOUSSAINT Bruce

Heureusement, elle n'a pas souffert

Stock 2023, (213 pages).

(À l'occasion du décès brutal de sa mère, le journaliste raconte ses souvenirs d'enfance vécus à Marcoussis)

TOZER Guillaume, MARCHAND Maud

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne

Synthèse communale, Souzy-la-Briche

Service Patrimoines et Inventaire de la région Île-de-France – 2009, (30 pages illustrées).

TOZER Guillaume, MARCHAND Maud

Diagnostic patrimonial Centre-Essonne

Communes des cantons de Brétigny-sur-Orge, Étréchy et Mennecy

Synthèse générale

Service Patrimoines et Inventaire de la région Île-de-France – 2009, (214 pages illustrées).

TOZER Guillaume, MARCHAND Maud
Diagnostic patrimonial Centre-Essonne
Synthèse communale, Auvernaux
Service Patrimoines et Inventaire de la région Île-de-France – 2009, (32 pages illustrées)/

TOZER Guillaume, MARCHAND Maud
Diagnostic patrimonial Centre-Essonne
Synthèse communale, Auvers-Saint-Georges
Service Patrimoines et Inventaire de la région Île-de-France 2009, (40 pages illustrées).

TOZER Guillaume, MARCHAND Maud
Diagnostic patrimonial Centre-Essonne
Synthèse communale, Ballancourt-sur-Essonne
Service Patrimoines et Inventaire de la région Île-de-France 2009, (48 pages illustrées).

TOZER Guillaume, MARCHAND Maud
Diagnostic patrimonial Centre-Essonne
Synthèse communale, Bouray-sur-Juine
Service Patrimoines et Inventaire de la région Île-de-France 2009, (40 pages illustrées).

UYTTENHOVE Pieter
Eugène Beaudouin et Marcel Lods
Éditions Du Patrimoine Centre Des Monuments Nationaux - 2012
Collection carnets d'architectes
(Parmi les projets non-réalisés par le cabinet d'architectes Beaudouin et Lods figure le hangar pour avion sur le terrain d'Étampes-Villesauvage commandé par les scouts de l'air en 1939)

VIGREUX Pierre
Des aliments en quête d'acteurs : l'École nationale des industries agricoles 1880-2014
Classiques Garnier 2021, (731 pages).
(La troisième partie de l'étude est entièrement consacrée au site de l'ENSIA, établie à Massy depuis 1961).

WANECQUE Christian
Les sablières de la Seine 1864-1984. Vigneux-Draveil
Société d'histoire de Draveil Vigneux 2022
(160 pages, très illustrées)



WIEL Marc,
Grand Paris vers un plan B
Éditions la Découverte 2015, (420 pages).

ZENOUDA Sylvie
Lycées en ville, villes au lycée. Les lycées innovants des villes nouvelles de la Région parisienne au cours des années 1970
Thèse de doctorat en Histoire contemporaine Paris 4, 2013
(Le lycée du Parc des Loges à Évry fait partie des établissements étudiés)

Ouvrages collectifs ou anonymes

3 F Habiter 2011
Éditions Cherche Midi 2011
(160 pages)
(Y sont présentés plusieurs projets essonniens : le grand Ensemble de la Nacelle à Corbeil-Essonnes conçu par les architectes Gorka et Piqueras ; la cité jardin contemporaine à Savigny-sur-Orge (architectes Céleste et Blanc) ; le jardin collectif autour de 20 logements intermédiaires à Athis-Mons conçu par l'architecte Cristina Conrad ; les 22 logements collectifs conçus par l'architecte Cristina Conrad à Juvisy-sur-Orge ; les 51 logements conçus par les architectes Gilles et Guillaume Margot-Duclot à Viry-Châtillon ; l'immeuble conçu par les architectes Gaelle Hamonic et Jean Christophe Masson à Chilly-Mazarin ; l'immeuble de 55 logements conçu par l'architecte Patricia Leboucq à Montconseil (Corbeil-Essonnes) ; l'immeuble de 42 logements conçu à Athis-Mons par les architectes Odile Seyler et Jacques Lucan.)

20 ans Opéra de Massy
1993 - 2013
Opéra de Massy 2013
(164 pages)

80 maisons d'écrivain pour l'été
Le Monde Hors-série 2021
(Contient un article intitulé « le refuge baroque de Jean Cocteau à Milly-la-Forêt »)

L'action régionale en faveur des copropriétés dégradées en Île-de-France. Bilan et contexte du dispositif régional. 28 juin 2021.
Le cas de Grigny II est abondamment cité.

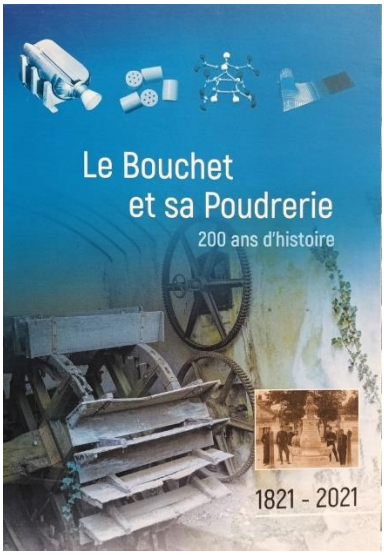
À l'assaut du château de Dourdan
Musée du Château 2020
(Livret de 24 pages pour la découverte du château de Dourdan, conçu pour les enfants)

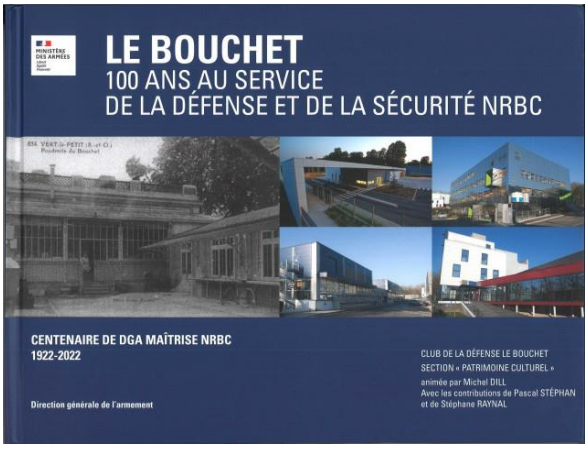
L'album de vos souvenirs
Boissy-sous-Saint-Yon au XXe siècle
Mairie de Boissy-sous-Saint-Yon 2022, (92 pages illustrées).



Le Bouchet, 100 ans au service de la défense et de la sécurité NRBC
Centenaire de DGA maitrise NRBC
Club de la Défense Le Bouchet,

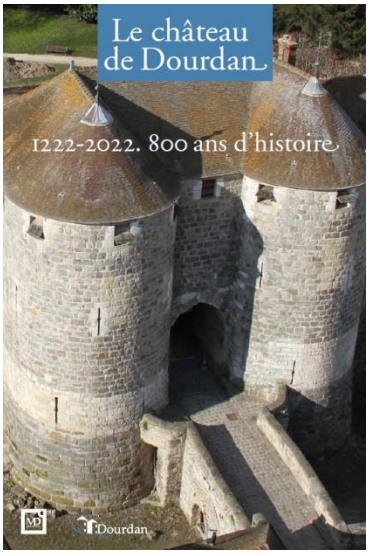
Section « Patrimoine culturel » animée par Michel Dill
2022, (101 pages illustrées).





Le Bouchet et sa poudrerie, 200 ans d'histoire 1821-2021
Arianegroup ; les Poudriers d'Escampette 2022, (156 pages illustrées).

CentraleSupelec. Inventeur d'ingénieurs
Cherche Midi 2021, (160 pages illustrées).
(Supelec quitte Malakoff en 1975 pour s'installer à Gif sur-Yvette. De nombreuses pages concernent donc directement l'Essonne)



Le château de Dourdan 1222-2022. 800 ans d'histoire
Dourdan : Mairie de Dourdan, 2022, (94 pages illustrées).

Commune d'Arrancourt. Carte communale. Rapport de présentation
Commune d'Arrancourt 2015, (168 pages illustrées).

Commune d'Athis-Mons
Plan local d'Urbanisme
Etablissement Public territorial Grand Orly Seine Bièvre
Verdi Ingénierie 2013, (124 pages illustrées).

Le Cyclop de Jean Tinguely
Centre national des arts plastiques 2022

(Livret de 80 pages, abondamment illustré, qui retrace l'histoire de cette sculpture monumentale commencée en 1969 dans les bois de Milly-la-Forêt et restaurée en 2022).

Développer l'habitat en cœur de bourg et village.
Comment produire un habitat qualitatif en respectant l'objectif ZAN ? 31 mai 2021. Sont cités de nombreux exemples essonniens.

Diagnostic et état initial de l'environnement
Projet de PLU arrêté par délibération du conseil municipal en date du 11 mars 2019
Ville de Corbeil-Essonnes 2019, (170 pages).

Domaine de Port-Courcel. D'un passage sur la Seine au mystère du château (Vigneux-sur-Seine)
Journée du patrimoine 2013
(Livret de 10 pages réalisé par la municipalité de Vigneux-sur-Seine)

Dourdan-Sport
Cent ans en blanc et rouge
1906-2006
Très belle histoire illustrée du club de football de Dourdan, (144 pages illustrées).

L'église Saint-Pierre-ès-Liens de Vigneux-sur-Seine
Journée du patrimoine 2017
(Livret de 10 pages réalisé par la municipalité de Vigneux-sur-Seine)

Églises contemporaines d'Île-de-France
Quatre-vingt-dix ans d'histoire
Chantiers du Cardinal 2021
(Une page est consacrée à l'église Saint-Pierre de Saint-Pierre-du-Perray inaugurée en février 2016)

En scène – Lieux de spectacle en Île-de-France 1910-1940
Éditions Lieux Dits 2021
Collection Patrimoines d'Île-de-France, (272 pages, 270 illustrations).
(Y figurent plusieurs pages consacrées au théâtre du sanatorium de Bligny à Briis-sous-Forges et des notices sur l'auditorium de Plein Air d'Athis-Mons, le théâtre du Sanatorium de Champrosay à Draveil, le théâtre d'Étampes (construit en 1852 mais dont les façades ont été refaites par Boileau en 1927), la salle des fêtes de Grigny, la salle des fêtes de Pussay, la salle paroissiale de Vigneux-sur-Seine, la salle des fêtes de Viry-Châtillon et le central Cinéma de Viry-Châtillon, la salle des fêtes de Wissous).

L'Essonne, terre d'avenirs. Hier, aujourd'hui, demain
Conseil départemental de l'Essonne 2017, (158 pages illustrées).

L'Essonne et l'eau
Essonne Nature environnement
GDS éditions 2022, (180 pages illustrées).

État des lieux du patrimoine bâti de la commune de Videlles
Parc naturel régional du Gâtinais français
Sd (vers 2016), (45 pages illustrées).

Fontenay Autrefois. Tome 2
Souvenirs de Fontenay des années 1960 à nos jours
Association du foyer Rural de Fontenay-le-Vicomte 2022, (267 pages illustrées).

Grand Paris Express.
Effets et opportunités de l'arrivée du nouveau réseau pour les territoires de grande couronne. 22 septembre 2021.

Guide des institutions en Essonne 2022
Journal le Républicain Supplément du 20 octobre 2022
(102 pages, très nombreuses photos).

Guide touristique
À la découverte du Val d'Yerres Val de Seine
Val d'Yerres Val de Seine (vers 2021), (90 pages).

Habiter le Grand Paris
Atelier international du Grand Paris
Archibook 2013, (208 pages).

La Halle 1890 à nos jours
IAK éditions 2022, (48 pages de photos de la Halle de Milly-la-Forêt. Les clichés, parmi lesquels beaucoup d'inédits, ont été pris entre 1889 et juin 2022).

Livret de synthèse : « le devenir du site inscrit des rives de Seine en Essonne »
CAUE de l'Essonne 2021, (16 pages illustrées).

Les lycées d'Île-de-France
Quand l'architecture contemporaine rencontre la pédagogie
Lieux Dits 2021
Service Patrimoine et Inventaires, Région Île de France et DRAC Île-de-France, Conservation régionale des monuments historiques, (304 pages).
(Y figurent les lycées de Savigny-sur-Orge et de Montgeron).

Moi, l'école … histoires de vie des apprenant-e-s linguistiques
Ville de Ris-Orangis 2022, (40 pages illustrées).
(Témoignages de migrants habitants à Ris-Orangis)

Nouveaux paysages construits du Grand Paris

Agence Ter FGP Par FGP(u) urbanistes et agence Ter paysagistes.

Archibook 2014, (382 pages).

(Y figurent, entre autres, une étude du paysage de la RN 6 autour de Sénart et une carte des nouveaux paysages construits du Grand Paris).

Paris- Sens- Vézelay, 12 étapes, via senonensis 252 km

(5e édition)

Pèlerins de saint Jacques de Compostelle 2022, (241 pages illustrées).

(L'itinéraire passe par Crosne, Montgeron, Tigery et Saint-Pierre-du Perray)

Les patrimoines de France

126 villes et pays d'art et d'histoire, villes à secteurs sauvegardés et protégés

Gallimard 2009, (4 pages, joliment illustrées, sont consacrées à Étampes).

PLU Angervilliers approuvé au conseil Municipal le 27 février 2014

Éléments remarquables de la commune, recensés au titre du code de l'urbanisme (46 pages très documentés).

Préhistoire en Île-de-France

Les collections du Musée départemental de préhistoire d'Île-de-France

APRAIF Nemours 2008, (364 pages illustrées).

(De nombreuses pages sont consacrées au site d'Étiolles. Il est aussi question des fouilles de l'atelier de taille de Verrières-le Buisson, des gisements de tailles de pierres des Tarterets et de Saint-Sulpice-de-Faviéres, du galet peint de Boutigny-sur-Essonne, des gisements montmorenciens de Palaiseau et de Montaubert (Vert-le-Grand). Le chapitre consacré à l'art mésolithique dans le massif gréseux du Bassin parisien cite et décrit l'abri des Canches à Buno-Bonnevaux, la grotte de Bulou à D'Huison-Longueville, la grotte de la Chaise Percée à Milly-la-Forêt. Dans le chapitre consacré au Néolithique est cité le site de l'Ouche de Beauce à Maisse avec en particulier la description de sa spectaculaire dalle gravée. En ce qui concerne l'Âge du bronze sont présentées une hache à ailerons découverte à Dourdan, la nécropole des Sept Coups d'Epée à Buno-Bonnevaux et les gravures de l'Abri du Larris des Boulins à Buno-Bonnevaux. Le chapitre consacré à la civilisation celtique présente la vaisselle en terre cuite de la Butte Chaumont à Champlan)

Le quartier du Lac : De la Seigneurie de Château-Festu au quartier du Lac. (Vigneux-sur-Seine)

Journée du patrimoine 2015

(Livret de 10 pages réalisé par la municipalité de Vigneux-sur-Seine)

Ré-inventaire. État des lieux. Croisement des regards sur le patrimoine #01

Éditions Loco 2017, (96 pages illustrées).

(Véritable manifeste, le premier volume de la collection « Ré-inventaire » retrace un parcours dans le fonds de l'inventaire et présente les partis pris photographiques mis en place au cours de ces dix dernières années dans cette

collection. Elle montre comment la photographie s'ouvre aux paysages, aux ensembles urbains, aux habitants.

On retrouve plusieurs photos prises en Essonne :

- ferme Rousseau, escalier hors œuvre à Saclas, 1974
- ferme Arnoult, Bouville, 1974
- moulin de Chauffour Étampes, 1989
- grand ensemble La Grande Borne, quartier de la Peupleraie, Grigny, 1989
- Breuillet 2011
- Cathédrale de la Résurrection Saint Corbinien, Évry, 2010
- Aéroport d'Orly 2014)

Réserve naturelle. Sites géologiques de l'Essonne

Rapport d'activité 2020, (45 pages).

Réserve naturelle. Sites géologiques de l'Essonne

Plan de gestion 2018-2027, (102 pages et 45 pages).

Les routes du futur Grand Paris, consultation internationale

Ingoprint 2019

(Le Pavillon de l'Arsenal et 11 lieux franciliens présentaient, du 7 juin au 13 octobre 2019 au travers de l'exposition « Les Routes du futur du Grand Paris », le résultat des travaux sur les visions prospectives des équipes pour le devenir des autoroutes, boulevard périphérique, voies rapides ou structurantes à l'horizon 2030 et 2050.)

(311 pages illustrées de cartes, photos et plans. On y trouve, entre autres, les photos des travaux d'infrastructures routières sur l'Autoroute A 10 à Villebon-sur-Yvette en 1971, la bretelle d'Accès à l'Aéroport d'Orly en 1960)

Schéma de cohérence Territoriale. Cœur d'Essonne Agglomération. Rapport de présentation Stratégie départementale pour la biodiversité.

Cœur d'Essonne agglomération 2020, (150 pages illustrées).

Schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Essonne 2012-2021

Conseil Général de l'Essonne 2021, (202 pages illustrées).

Les secrets du Gros Buisson (Vigneux-sur-Seine)

Journée du patrimoine 2014.

(Livret de 10 pages réalisé par la municipalité de Vigneux-sur-Seine).

Systèmes métro-politains du Grand Paris

Atelier international du Grand Paris.

Archibook 2014, (240 pages).

Les temps anciens (Vigneux-sur-Seine)

Journée du patrimoine 2018.

(Livret de 10 pages réalisé par la municipalité de Vigneux-sur-Seine)

Terres d'avenirs
Essonne le département
Conseil Départemental de l'Essonne 2021, (28 pages illustrées).
(Plaquette de présentation du Département en français et anglais)

Un Arbre dans la ville. Faune et flore. Métropole du Grand Paris
Cherche Midi 2019, (222 pages très illustrées).

Périodiques

Les cités-jardins, un idéal à poursuivre Cahier n° 165, 15 avril 2013. Paris Jardin à Draveil est cité dans l'étude
Vieilles maisons françaises n°290, mars 2020
(Un article concerne le domaine de Méréville)

Les amis du patrimoine des environs de la Chapelle-la-Reine le Passé Présent Revue annuelle année 2022, n°33. Contient un article sur la famille Brichard dont des branches vivaient à Buno-Bonnevaux, Champmotteux, Corbeil, Gironville et Lisses.

Bulletin d'information des géologues du Bassin Parisien Jean Paul Baut N°2 vol.58 - 01/06/2021 - Stratigraphie, vertébrés marins et peuplement associés de gisements disparus du stampien (rupélien) du nord du Hurepoix (Essonne, France)

Bulletin de la société et archéologique de Saint-Arnoult-en-Yvelines et de sa région
1er semestre 2023 n°81
(Un article, signé Marie-Joseph et Jean-Claude Houssinot, intitulé « Louis Aragon et Elsa Triolet, le couple mythique de Saint-Arnoult-en-Yvelines » nous apprend que les Aragon, avant d'acquérir le moulin de Villeneuve en 1951 ont tenté d'acheter l'ancienne auberge des Trois Rois à Dourdan.).

ARCHEOLOGIA N°588, paru en juin 2020, comprend un article sur les découvertes archéologiques faites sur le plateau de Saclay.

Cahiers de la société archéologique d'Eure-et-Loir 2021 n°7
Un intéressant article de Calixte Wagner intitulé « les gestes de piété des chevaliers croisés du diocèse de Chartres au XIIe siècle » cite Gui, vicomte d'Étampes et Gui Trousseau de Montlhéry.

Vie et publications des associations historiques essonniennes (2022-2023)

La Société Historique et Archéologique de l'Essonne et du Hurepoix a dénombré pas moins de 195 associations d'histoires locales sur le territoire du département. Certaines sont anciennes et bien connues. D'autres sont très jeunes et ne regroupent que quelques passionnés. La plupart travaillent activement à la connaissance et à l'animation du patrimoine local. Ces associations historiques essonniennes constituent un riche tissu. La vocation départementale de la SHAEH se propose de contribuer à les mettre en lien.

Cette chronique a été établie grâce au dépouillement des bulletins des diverses associations ainsi que de leur site internet. Cette veille documentaire a été assurée par Frédéric Gatineau.

Toutes les contributions à venir concernant la vie des associations sont bienvenues (fregat65@hotmail.com).

Par ailleurs, nous invitons les associations à nous faire parvenir leurs publications (quel que soit leur forme ou leur taille) afin de pouvoir en faire une recension précise au siège de la SHAEH :

Société Historique et Archéologique de l'Essonne et du Hurepoix
Archives Départementales de l'Essonne
Rue du Commandant Arnoux
91730 Chamarande

Le Tome 72 des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France paru en 2022 contient un article de Philippe Montillet, intitulé « Épidémie, aménagement du territoire et urbanisme à Paris et en Île-en-France ».

CGE (Centre Généalogique de l'Essonne)

Le bulletin 167 est paru en juin 2023

François Fortin mort le 3 avril.

Un article de Benoit Maury intitulé « cartes postales et généalogie » est entièrement consacré à Monnerville.

Un article de Christian Lebrument intitulé un essonnien de la Grande Armée : François Bauchais (d'Avrainville).

Une brève généalogie des Magne établie par Michel et Gérard Chardon.

Cineam

Les 24, 25 et 26 août 2022 à Tigery, dans le cadre l'Agglo Fun Tour, organisé par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Cinéam a proposé une projection tout public Circuit de Montlhéry dans les années 30, aviron en 1955 à Corbeil, foot, croisière sur la Seine, courses cyclistes, escalade à Évry au début des années 80 : venez découvrir d'anciens films tournés par des habitants en Essonne et Seine-et-Marne. Va y avoir du sport !

Le 16 septembre 2022 à Étampes, Cineam a proposé une sélection de films amateurs autour des fanfares et fêtes patronales en Essonne, témoignages autour de l'histoire de l'UPE. En partenariat avec le Service Patrimoine - Pays d'art et d'histoire de l'agglomération de l'Étampois-Sud-Essonne

Samedi 30 septembre 2022 au Théâtre de Corbeil-Essonnes Projection des films de Jacques Tricot : Vivre à Corbeil dans les années 50, concours de pêche à la ligne en 1953, les crues de la Seine de l'hiver 1955, la grande braderie, la reconstruction du pont, croisière et ski nautique sur la Seine…

Art et Histoire du pays de Châtres (Arpajon)

Le bulletin n°46 paru en 2021 contient, entre autres, les articles suivants : irlandais et écossais dans le pays de Châtres, les appellations Châtres.

Maison de Banlieue et de l'Architecture (Athis-Mons)

Du 14 au 16 octobre 2022, dans le cadre des Journées nationales de l'architecture, de l'exposition « La banlieue, une histoire de regards » et de l'élaboration du Sentier Métropolitain du Grand Paris, la Maison de Banlieue et de l'Architecture en partenariat avec Le voyage métropolitain organisait une randonnée urbaine de 13 km, autour de Vigneux-sur-Seine. Au programme : Le lac Montalbot, la Croix Blanche, les champs de Vigneux, les rives de la Seine, le barrage écluse d'Ablon-Vigneux, un pont fantôme, un jardin partagé, deux vieilles fermes, un château, un panorama séquanais, le coteau des vignes, l'Orge, la cité de l'Air, la mythique Nationale 7 et un Concorde garé au bout des pistes.

De mai à décembre 2023 la maison de Banlieue présentait une nouvelle exposition intitulée « La banlieue des enfants. La place de l'enfant en banlieue, histoires et réflexions ».

Le Cahier n°30 paru en avril 2023 correspond à ladite exposition avec, en particulier, des articles qui concernent Draveil, Ris-Orangis, Vigneux sur Seine et Corbeil-Essonnes.

L'association Ballancourt au Fil du Temps

En 2022 l'association a publié : Parcours découverte des sites remarquables de Ballancourt. Recueil 1, 2022 (28 pages illustrées).

Boutigny Histoire et Patrimoine

Le Cahier de Boutigny histoire et patrimoine n°11, paru en mai 2022, est consacré à la Révolution française à Boutigny.

Association historique de Brétigny

Ces dernières années l'association avait publié plusieurs livrets qui nous avaient échappé :

- Cécile Martin Perche, La mémoire de Brétigny-sur-Orge par ses rues, Bulletin n° 14, 2020 ;
- Le château de la Fontaine à Brétigny-sur-Orge 2022 (16 pages illustrées) ;
- Brétigny-sur-Orge Base aérienne de la Luftwaffe 2022 (58 pages illustrées) ;
- Brétigny, l'agriculture et l'innovation, Bulletin n° 15, 2022 (19 pages illustrées) ;

Le 2 mars 2023 l'association s'est dissoute, les activités se poursuivent désormais au sein de l'amicale laïque des écoles publiques de Brétigny-sur-Orge.

Corbeil (Mémoire et Patrimoine Vivant)

Le programme de la saison MPV proposé au Cinéma ARCEL de Corbeil-Essonnes d'octobre 2022 à juin 2023 était le suivant

- en octobre « la Rivière Essonne »
- en novembre « vieux métiers et pratiques disparues en Essonne »
- en février « la rue de Paris à Essonnes ou la RN 7 dans le rétro »
- en avril « coutumes et légendes de l'imprimerie »
- en mai « Autour de deux œuvres d'art à Corbeil-Essonnes » : Les anges musiciens, une peinture du XVe siècle, visible à 12m du sol, découverte en mars 2011 lors de la restauration de l'église Saint-Étienne de Corbeil-Essonnes et une peinture à l'huile sur toile de Jean-Baptiste Mauzaisse représentant un exorcisme par l'évêque Exupère qui décore la cathédrale Saint-Spire de Corbeil-Essonnes. Peint au XIXe siècle, le tableau est classé aux monuments historiques depuis le 2 mai 1907.
- en juin « L'aventure du lycée de Corbeil-Essonnes » ouvert en octobre 1958, au terme de plus de 70 ans d'atermoiements politiques, juridiques et financiers, sa première rentrée ne s'est pourtant pas passée comme prévu.



Comité d'histoire locale de Courcouronnes

Du 6 mai au 8 mai 2023, l'association a organisé une exposition sur la Victoire à la Ferme des Mathurines.

Dannemois se raconte

L'association a publié : Jean de Montagu et la famille Malet de Graville, Leurs carrières militaires leurs seigneuries de 1382 à 1516. Marcoussis, Malesherbes, Milly-la-Forêt ; 2022 (238 pages illustrées).

En juin 2023 l'association a présenté une nouvelle exposition consacrée à Dannemois au XVIIIe siècle.

Les amis du château et du musée de Dourdan

L'association a édité : Dourdan et Jean de Berry par Roland Morano 2022, (Plaquette de 20 pages illustrées).

Le bulletin n°76 paru en février 2023 est consacré à la rétrospective des 800 ans du château, ainsi qu'au bord de l'Orge.

Mardi 11 avril 2023 l'association a organisé une sortie à Roinville-sous-Dourdan.

Jean-Luc Prêter a proposé une nouvelle série de visites de quartiers de Dourdan :

- En mars. Circuit dans le centre-ville, de la rue de l'Abbé-Gérard à la rue Étienne-Fèvre en passant par les rues Haute Foulerie, l'ancien carrefour des Quatre-Coins, le début de la rue Basse-Foulerie, les rues de l'Abreuvoir, Héroux, du Battoir, de la Geôle, des Fossés-du-Château, la place du général de Gaulle, la rue Demetz.
- En avril. Le cimetière, la nécropole de la rue de l'Ariscotel, l'avenue Carnot et le boulevard des Alliés.
- En mai. Le parc Lejars-Rouillon, les quartiers des Cottages, de La Chapelle Saint-Laurent et du Madre, les rues de La Gaudrée et Georges-Deniau, l'avenue d'Etampes, la place du Chariot.
- En juin. Rues d'Étampes, des Vergers Saint-Pierre, de la Fontaine Saint-Pierre, Saint-Pierre, Geoffroy, Étienne-Minot, Debertrand, Passart, du Petit Croissant, de la Poterie et des Boucheries.

Le bulletin n°77 paru en juin 2023 contient un article sur deux confréries à Dourdan à la fin du XVIe siècle : la confrérie Sainte-Barbe des chaussetiers et la confrérie Saint-Crespin des cordonniers.

Société d'Histoire Draveil-Vigneux

À l'automne 2022 était présentée une exposition sur l'histoire de l'Île de Loisirs du Port-aux-Cerises de la préhistoire à nos jours avec une visite guidée.

Étampes Histoire

Le Cahier d'Étampes–Histoire n°19, paru en 2022, contient les articles suivants :

Léon Métaut (1913-1997), un pacifiste broyé par la guerre par Anne-Marie Firon ;

Vieillards et indigents à l'hôpital d'Étampes : de l'asile à la maison de retraite (1828-1954) par Christian Carenton ;

Léguer ses biens à sa ville : un évergétisme étampois (1800 – 1940) par Jean-Pierre Durand ;

Usages oubliés : les murs à os par Jacques Gélis ;

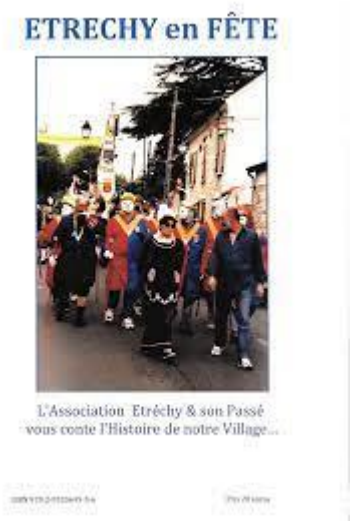
Le livre de raison de Jean Penot, laboureur à Boissy-le-Sec (1697-1768) par Claude Robinot ;

La chapelle de l'ancien hôtel-Dieu d'Étampes, un patrimoine qu'il faut sauver par Jacques Gélis ;

L'association a proposé son cycle de conférences annuelles.

L'association Étréchy et son passé

L'association a publié : Étréchy en fête. L'association Étréchy et son passé vous conte l'Histoire de notre Village… Impression B Print Dourdan sd (2020) (184 pages illustrées).



Les Amis de l'église Notre-Dame de Forges-les-Bains

En juillet 2023, dans le cadre de la « Nuit des églises » l'association a organisé des visites commentées de l'église.

L'Association pour la Sauvegarde de l'Église de Gometz-le-Châtel

En septembre 2022 dans le cadre des Journées du patrimoine l'association proposait une visite commentée de l'église Saint-Clair.

L'Orme du Bout (Grigny)

A l'occasion des travaux de l'église du vieux Grigny, l'association a republié (en édition augmentée) une plaquette : L'église Saint-Antoine et Saint-Sulpice, Grigny 2022.

API Amicale de tous les collectionneurs et amateurs d'histoire locale (Itteville)

L'association a également publié régulièrement ses bulletins « Ittae Villa »

Le triple bulletin n° 60-61-62, paru en juin 2022, contient un article de 7 pages intitulé « Anecdotes sur la vie au début du siècle (à Itteville), 6 pages de cartophilie consacrées à l'Île du Saussaye entre Ballancourt et Itteville et 8 pages sur les anciens plans d'Itteville.

Le double bulletin curieusement numéroté n° 61-62, paru en 2023, contient un poème de Michel Prudo sur le menhir d'Itteville, 2 pages de cartophilie consacrées à des cartes photos Ittevilloises et 10 pages sur le dernier des moulins du Saussay (malheureusement démoli en 2022).

Linas Patrimoine et Traditions

Le bulletin n° 68, paru en juin 2023, est consacré à l'histoire des clubs de football de Linas et de Montlhéry.

Société Historique de Longpont

L'association a publié son Bulletin n°35 publié en 2023.

Association de Défense des Sources de Longpont

En septembre 2022 dans le cadre des journées du Patrimoine, l'association a proposé la visite d'un patrimoine méconnu de Longpont, car souterrain : le réseau des sources, captées et conduites jusqu'au bourg historique depuis l'Ancien Régime.

La visite commentée a présenté le Regard des Folies (monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques), où arrive la galerie de collecte des eaux. Elle est précédée par une promenade commentée sur le tracé du réseau des sources captées arrivant au bourg de Longpont, où l'eau paraît à la lumière.

Cette visite met en perspective l'histoire de la création de Longpont et de son développement par l'intégration de son prieuré dans le réseau de Cluny. Le réseau des sources est aujourd'hui encore fonctionnel et témoigne de l'importance de la ressource en eau ainsi que du savoir-faire de ses créateurs.

Association Renaissance et Culture (Longjumeau)

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2022 l'association a proposé une visite guidée du bois et du pont des Templiers.

Maisse Histoire et Patrimoine

Le 2 juin 2023 Thierry Citron proposait une conférence « Maisse son château, sa seigneurie, ses seigneurs ». Le château de Maisse, situé jadis près du corps de ferme de monsieur Denize a disparu dans un incendie en décembre 1871, il fut un des pôles de pouvoir de la petite « Ville de Maisse ». Comme dans de nombreux endroits ses seigneurs se sont attachés à regrouper en une seule seigneurie tous les autres fiefs qui composaient Maisse au Moyen-âge. Parmi tous ces seigneurs on retiendra André Hurault de Maisse, ambassadeur du roi à Venise puis à Londres († 1607), Pomponne de Reffuge, lieutenant général des armées royales cité par Saint-



AncIen colombier du château de Maisse

Simon dans ses Mémoires (1651-1712) et Marie-Josèphe Crignon de Trimond morte dans l'incendie de son château le 6 décembre 1871.

Histoire et Patrimoine de Marolles-en-Hurepoix

Le bulletin n°17, paru en 2022, comporte, entre autres, le compte rendu de la visite de la SHAEH en 2022 au Val Saint Germain et à St Jean de Beauregard, un rallye de Dourdan, et surtout un passionnant article de 16 pages sur le bombardement de Marolles en juin 1944.

Association Historique de Marcoussis

En 2022 l'association organisait une exposition intitulée « Le château de Montagu ». À l'occasion des journées du patrimoine, le château a été ouvert au public.

Le projet : rénover ce lieu unique afin d'éviter la chute de la tour.

Grâce au mécénat de la Fondation Total Énergies, la Fondation du patrimoine a apporté un soutien de 200 000 euros à la restauration des vestiges du château de Montagu !

Le démontage du château au XIXe siècle a fragilisé la tour. Malgré de premiers chantiers pour la mettre hors d'eau et d'air dès les années 1990, son sommet est aujourd'hui fragilisé à l'emplacement de l'accroche au château (escalier). Le ciment qui protégeait les pierres est en partie tombé et l'eau s'infiltre dans le mur. La base de la tour présente également des désordres : pierres descellées et arrachements observés.

Il s'agit d'une intervention d'urgence afin d'éviter la chute de la tour : consolidation des maçonneries, complément des arrachements des courtines et leurs mâchicoulis et du boudin formant couronnement, reconstitution de baies, pose d'étanchéité en couverture, charpente, toiture en plomb, paratonnerre et pose de portes et châssis des baies. Par ailleurs, un escalier extérieur sera créé, permettant la valorisation et l'utilisation de la tour à tous les étages.



En juin 2023 dans le cadre des 25e Journées du Patrimoine de Pays était proposée une ouverture exceptionnelle de l'écomusée de Marcoussis.

En juin 2023 dans le cadre des journées européennes de l'archéologie, l'association proposait une présentation des fouilles réalisées sur le site des vestiges du château de Jean de Montagu.

Massy Storic

En 2019, Xavier Guyon a publié « Les Sonacotras de Massy dans la grève des loyers, (1975-1980) ».

En 2020 Daniel Melou et Francine Noël ont publié « Les entrées du Parc de Vilgénis », Hervé Hamon « Les treize gares de Massy ».

En 2021 Francine Noel a publié « la tuilerie de Massy ».

Mennecy et son histoire

Nous signalons une petite publication de l'association qui nous avait échappée : *L'église Saint-Pierre de Mennecy, 2017 (14 pages illustrées).*

Société Historique et Archéologique Sud Essonne Canton de Méréville

Du 8 avril au 14 mai 2023, la SHASECM a participé à l'exposition « Le Musée sort de sa réserve - Dessus/Dessous : sous la terre notre histoire - Paysage archéologiques de l'Étampois Sud-Essonne » en prêtant des objets provenant du Sanctuaire gallo-romain de Saclas.

Les Amis de Milly-en-Gâtinais et Environs

En 2022 Dominique Bidault et Éric Gachot ont publié « Histoire postale de Milly-la-Forêt et de ses environs » (146 pages illustrées).



Société d'histoire locale de Montgeron

Le bulletin Gatinot n° 8 paru en 2022 contient, entre autres les articles suivants :

- Montgeron de l'urbanisme à l'alternance politique (1919 – 1940) par Michel Chancelier ;
- Draveil au temps de l'occupation allemande (1870-1871) par Serge Bianchi ;

- Continuités et ruptures politiques à Montgeron (179-1830-1848) par Renaud Arpin ;
- Deux articles archéologiques de Joël Jacquet sur des trouvailles en forêt de Sénart ;
- La ruelle du Veau, histoire et métamorphose d'un ancien chemin rural par Renaud Arpin.

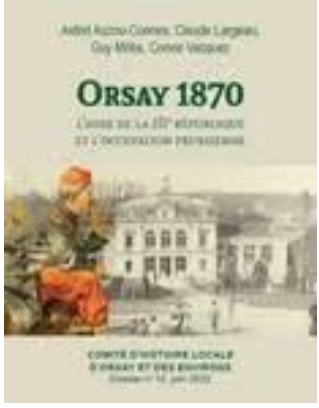
Le samedi 13 mai 2023 Renaud Arpin donnait une conférence « Chemins de Saint-Jacques » entre Paris et Sens : quelles réalités ? quelles hypothèses ? à la Ferme de Chalandray.

Comité d'Histoire locale d'Orsay et de ses environs

L'association a publié :

- Astrid Auzou-Connes, Claude Largeau, Guy Mobs, Corine Vazquez ;
- Orsay 1870. L'aube de la IIIe République et l'occupation prussienne. Dossier de Chloé n°10, 2022 ;
- Astrid Auzou-Connes, Cathala Pierre, Claude Largeau, Guy Mobs, Françoise Hamon ;
- -Chemin, routes, et rues d'Orsay. La naissance de la ville, les grands axes historiques et les orcéens. Dossier de Chloé n°11, tome 1, 2022.





Mémoire de Lozère (Palaiseau)

Le 18 septembre 2022 l'association a proposé de (re)découvrir le riche patrimoine historique du quartier de Lozère à Palaiseau.

Saint-Cyr, église et patrimoine

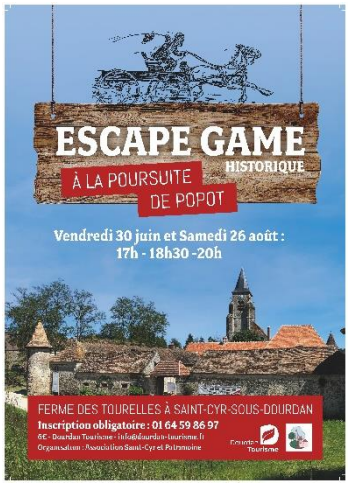
Sur son nouveau site internet (https://www.stcyretpatrimoine.fr/) l'association a publié plusieurs articles :

- « Les 9 braves de Saint-Cyr à Austerlitz, 2 décembre 1805 », août 2022 ;

- « Le bottier de Napoléon a-t-il vécu à Saint-Cyr-sous-Dourdan ? », novembre 2022 ;
- « Histoire des pompiers de Saint-Cyr-sous-Dourdan », mars 2023 ;
- « 1645-1725 – visites pastorales à Saint-Cyr-sous-Dourdan », avril 2023 ;
- « La gare de Saint-Cyr-sous-Dourdan », avril 2023 ;

Depuis l'automne 2022, l'association assure une permanence à l'église tous les samedis matin pour permettre les visites avec accompagnement.

En juin 2023 l'association a organisé un « escape game » à la ferme fortifiée des Tourelles pour faire découvrir le patrimoine bâti et l'histoire locale à travers un jeu pour adultes et enfants de plus de 12 ans ; ce jeu a été créé en partenariat avec Dourdan-Tourisme qui s'est chargé de la communication.



Association histoire et patrimoine de Saint-Germain-lès-Corbeil

L'association a publié « L'église Saint-Germain-lès-Corbeil, 2023 » (Brochure de 24 pages).

Connaissance de Verrières le Buisson

Le bulletin numéro 71-72, paru en septembre 2022, est consacré aux « Années Malraux » et a pour auteur Jean-Marie Jacquemin.

Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2022-2023)

Toutes les contributions pour alimenter cette chronique sont les bienvenues.
Contact : Frédéric Gatineau : fregat65@hotmail.com.

Authon-la-Plaine

En septembre 2022, dans le cadre des journées du patrimoine la visite libre de l'église Saint-Aubin était agrémentée d'une exposition de photographies de Martine Damoy.

Briis-sous-Forges

En septembre 2022, dans le cadre des journées du patrimoine, le Centre hospitalier de Bligny proposait une exposition Patrick Bard, écrivain et photographe en résidence sur la colline de Bligny de 2021 à 2022 intitulée « Les gens de Bligny ».

Brunoy

En septembre 2022, dans le cadre des journées du patrimoine la ville de Brunoy a mis à l'honneur huit personnages (parmi lesquels le comte de Provence, le marquis de Brunoy, François-Joseph et Caroline Talma ou Henri Sellier) qui ont marqué son histoire par des saynètes en costumes d'époque.

Cerny

Vendredi 16 septembre à l'église de Cerny, dans le cadre des Journées du patrimoine. *L'église Saint-Pierre de Cerny un espace dans le temps* par Frédéric Gatineau.

Le 2 juin 2023, tout juste une semaine après le succès populaire de la 50ème édition du meeting de la Ferté-Alais, Jean Salis est décédé à l'âge de 86 ans. Jean Salis fut en 1972, le créateur de l'Amicale Jean-Baptiste Salis à l'origine du musée volant de l'aérodrome de Cerny La Ferté-Alais.

Chalou-Moulineux

Depuis le mois de septembre 2023, l'église Saint-Aignan du village est en travaux. La première phase concernait la restauration des arcs-boutants et des

murs-boutants intérieurs, la réfection des voûtes du chœur et du bas-côté nord. Deux tirants transversaux ont été posés pour contenir les poussées développées par les voûtes.

Chamarande

En juin 2023, le grand calvaire endommagé en septembre 2022 a été restauré et remis en place.

Champmotteux

Le 24 février 2022, la cloche, datée de 1733, a été inscrite au titre des monuments historiques (photo ci-dessous).





Champcueil

En juillet 2022, le parc naturel régional du Gâtinais a mis en ligne une visite virtuelle de l'abri orné du Rocher du Duc à Champcueil (photo ci-dessus).

En septembre 2022, dans le cadre des journées du patrimoine, l'hôpital Georges Clémenceau proposait une exposition sur la construction du Sanatorium.

Chilly-Mazarin'

En septembre 2022, dans le cadre des journées du patrimoine était proposée une visite guidée des peintures Belle Époque de l'hôtel de ville. Peintre et dessinateur néerlandais naturalisé français en 1921, Léonard Sarluis (1874-1949) a peint à Chilly-Mazarin en 1921 un ensemble de huit grands formats sur la thématique mythologique gréco-orientale, à la demande de François-Ignace Mouthon (maire de la ville et directeur du *Journal* grand quotidien conservateur de l'entre-deux guerres), et ce, afin de décorer le boudoir de sa demeure privée qui devint hôtel de ville en 1971.

Corbeil-Essonnes



Le 24 février 2022 a été inscrite au titre des monuments historiques la cloche, datée de 1692, conservée dans la cathédrale Saint-Spire.

En septembre 2022, au théâtre de Corbeil dans le cadre du vernissage de l'exposition « Dessein d'Essonne » en présence de l'artiste Franck Senaud, présentation du « Corbeilessonn'Oie » Un jeu de l'oie créé par dix élèves de l'UPE2A du collège Louise Michel, avec photos et questions sur le thème de la ville de Corbeil-Essonnes. (Jeu réalisé en partenariat avec la Société Historique et Archéologique de l'Essonne et du Hurepoix).

Mardi 20 septembre 2022, s'est tenue au théâtre de Corbeil-Essonnes une conférence *« Corbeil-Essonnes dans la littérature »* par Frédéric Gatineau.

En septembre 2022, dans le cadre des journées du patrimoine étaient proposées plusieurs animations à travers la ville :

- une visite commentée de divers objets liturgiques anciens de la cathédrale Saint Spire et une visite commentée de l'orgue de la cathédrale Saint Spire dont la soufflerie venait d'être remplacée ;
- une balade autour des Grands Moulins ainsi que la projection d'un film réalisé par Cineam « Il fallait que ce soit beau, produire et travailler aux Grands Moulins de Corbeil » ;
- la médiathèque Chantemerle ouvrait ses portes à la découverte du fonds ancien ;

Par arrêtés du 11 avril 2023, ont été inscrites au titre des monuments historiques, quatre bannières de procession conservées à la cathédrale Saint-Spire à Corbeil-Essonnes à savoir : une Bannière « Saint-Spire », une bannière « l'Enfant Dieu et la Vierge », une bannière « Reine du Rosaire » et une bannière « Venite Adoremus », vers 1913.

Le samedi 20 mai 2023 furent inaugurés de nouveaux vitraux pour l'église Saint-Joseph des Tarterets. Ils sont l'œuvre de l'artiste Pierre Mabille et ont été conçues par les ateliers Duchemin.

En juillet 2023, dans le cadre de la « Nuit des églises » était organisée une visite guidée de l'édifice et une découverte des représentations de sainte Anne, saint Jacques et sainte Thérèse de Lisieux dans la cathédrale.

Dourdan

En septembre 2022, dans le cadre des journées du patrimoine étaient organisées une visite commentée nocturne de la ville et une exposition présentée le long de la façade nord de l'église Saint-Germain « Fresques et vitraux : mise en lumière et en décor » et la reconstitution du siège du château de Dourdan en 1428 par les troupes Anglo-bourguignonnes opposées à l'armée du roi de France.

Le samedi 1er octobre 2022, s'est tenue au centre culturel René Cassin à Dourdan, la journée d'étude consacrée aux 800 ans du Château de Dourdan. Au programme figuraient les conférences suivantes : *Philippe Auguste et l'Essonne* par Frédéric Gatineau, *Description et approche métrique du château de Dourdan* par Roland Morano, *Présentation du château de Montlhéry* par Véra Marques-Oliveira, *Apports de l'archéologie à la connaissance du château de Dourdan* par Laurent Bourgeau et Vincent Goustard, *Le château de Dourdan à travers la miniature des Très riches Heures du duc de Berry* par Christian Piozzoli, *Le siège de 1591 et ses conséquences* par Dominique Bassière, *Apports d'Amédée Guénée et de Joseph Guyot à la connaissance et la préservation du château de Dourdan* ; *le musée de sa création jusqu'à nos jours* par Isabelle Mitton-Famié.

En avril 2023 une catastrophique rupture de canalisation a causé l'affaissement d'un trottoir. Le trottoir s'est partiellement effondré sous la pression de l'eau, entraînant avec lui un véhicule de pompiers. Les murets qui bordent le château ont été partiellement fissurés. La société Veolia a dû intervenir pour pomper l'eau qui s'était infiltrée dans les douves du château. Suite à ce sinistre, des travaux considérables vont devoir être entrepris aux murs d'enceinte.

En juin 2023 dans le cadre des 25e Journées du Patrimoine de Pays était proposée une promenade le long des berges de l'Orge à la découverte des lavoirs, passerelles et autres éléments du patrimoine de l'eau qui jalonnent la cité de Dourdan, du centre ancien jusqu'à la forêt. Cette visite libre est l'occasion d'admirer les installations et aménagements des berges et des lavoirs, réalisés par les propriétaires dont les terrains donnent sur la rivière.

Draveil

En septembre 2022, dans le cadre des journées du patrimoine, pour fêter le centenaire du cinéma de Draveil, la ville a proposé la thématique « Quand Draveil fait renaître son cinéma ».

Une première exposition intitulée Jean-Jacques Annaud, « une vie dédiée au cinéma » (Jean-Jacques Annaud a grandi à Draveil dans le quartier de La Villa) et une deuxième exposition intitulée « Les cinémas à Draveil ». Toujours dans ce cadre le Samedi 17 septembre 2022, Frédéric Gatineau a donné une conférence au théâtre Donald Cardwell « L'Essonne au cinéma ».

Épinay-sous-Sénart

En septembre 2022, dans le cadre des journées du patrimoine était organisée une balade historique commentée pour aller à la rencontre des spinoliens d'hier et d'aujourd'hui.

Étampes

À partir de février 2023, ont commencé les travaux de restauration des couvertures de l'hôtel de ville ainsi que, à l'intérieur, celle des décors en plâtre et des portes en bois. Pour rappel, l'hôtel de ville d'Étampes est inscrit aux monuments historiques depuis 1982 et 1987.

Samedi 13 mai 2023, dans le cadre de la nuit des musées, « Elias Robert (1821-1874) », campagnes de restauration du fonds de sculptures originelles du musée d'État.

En juin 2023, dans le cadre des journées européennes de l'archéologie était proposée une « Archéo-balade » Découverte de l'archéologie du bâti dans les constructions anciennes de la Place Saint-Gilles et du Palais du Séjour. Visite découverte des vestiges du Palais Capétien d'Étampes et de la fresque du XIIIe siècle.

En juin 2023, dans le cadre des 25e Journées du Patrimoine de Pays, était proposé un circuit des moulins de l'ancienne paroisse Notre-Dame d'Étampes.

Étiolles

En juin 2023, dans le cadre des journées européennes de l'archéologie était proposée une visite guidée dans le chantier en cours de fouilles ainsi qu'une randonnée pédestre commentée par un archéologue le long du sentier des Coudrays pour vous faire découvrir l'étendue de l'occupation magdalénienne à Étiolles et l'évolution du paysage de la Préhistoire à nos jours.

Évry-Courcouronnes

En septembre 2022, dans le cadre des journées du patrimoine était organisée une visite du Parc du château de Beauvoir ainsi qu'une exposition hommage à Paul-Amand Decauville (1846-1922). Fondateur de la société Decauville, il fut également maire d'Évry-Petit Bourg et sénateur de Seine-et-Oise.

Du 14 au 16 octobre 2022, dans le cadre des Journées nationales de l'architecture, la Ville d'Évry-Courcouronnes et l'association Préfigurations ont proposé une balade autour des ensembles labellisés Architecture Contemporaine Remarquable (ACR) au cœur de la Ville Nouvelle. Les amateurs d'architecture ont été guidés par Franck Senaud, artiste et fondateur de l'association Préfigurations.

En mai 2023, les étudiants de la licence professionnelle « protection et valorisation du patrimoine historique, culturel et naturel » de l'Université d'Évry ont organisé un colloque à l'Université sur les châteaux du Sud de l'Île-de-France : problèmes et enjeux touristiques.

La Ferté-Alais

Le 24 février 2022, la cloche, datée de 1775, a été inscrite au titre des monuments historiques.

Fontenay-le-Vicomte

En septembre 2022, à l'occasion des Journées du patrimoine, le Conseil départemental de l'Essonne, a inauguré l'ouverture du parc de Fontenay-le-Vicomte. M. Blétel, président de l'association *Autour de Saint-Rémi*, a raconté l'histoire du lieu, tandis que les gardes-animateurs ont dévoilé son côté nature.

Forges-les-Bains

En septembre 2022, dans le cadre des Journées du patrimoine était proposé un circuit commenté, découverte du patrimoine communal du bourg et des hameaux de Forges, à la suite de l'inventaire du Parc Naturel Régional. Le Dimanche 18 septembre, Frédéric Gatineau donnait une conférence « histoires et secrets de l'église de Forges ».

Gif-sur-Yvette

En septembre 2022, dans le cadre des Journées du patrimoine était proposée une visite guidée du château de l'Hermitage. Construit en 1830 par le baron de Méneval, premier secrétaire de Napoléon Ier, cette belle demeure bourgeoise est devenue propriété de la commune en 1938.



En mai 2023, se sont déroulés les travaux de restauration de la tombe de Fernand Léger située dans le cimetière des Rougemonts Sud. La ville de Gif est propriétaire de la remarquable tombe de Fernand Léger, qui vécut à Gif les dernières années de sa vie, dans son atelier du Gros Tilleul. Décédé en 1955, il

repose au nouveau cimetière des Rougemonts dans un très beau monument funéraire composé d'une tombe en granit noir et d'une stèle mosaïquée ornée d'une réplique en terre cuite émaillée du célèbre « Tournesol » ou « Fleur polychrome », une sculpture réalisée en 1952 et conservée au Musée National d'Art moderne.

Grigny

En septembre 2022, dans le cadre des Journées du patrimoine était proposée une visite commentée du grand ensemble de La Grande Borne. Cette balade a été l'occasion de s'interroger sur le repositionnement des œuvres des places hautes (la treille, le quinconce et les herbes) dont les bâtiments seront démolis pour désenclaver la Grande Borne.

Juvisy

En septembre et octobre 2022, la ville a organisé une exposition intitulée *Juvisy* d'hier, après la donation par Daniel Lemanchec, un collectionneur juvisien, d'un fonds de plus de 200 cartes postales anciennes.

Lardy

Le 3 juin 2023, eut lieu l'inauguration de la réouverture au public du Parc Boussard. Le parc Boussard, créé en 1927, est une coquetterie insolite en Île-de-France. Henri Boussard, dont la famille est ancienne à Lardy, remarque un jardin au sein de l'exposition des Arts décoratifs de Paris en 1925 et en commande un de même inspiration à son auteur, Joseph Marrast. La conception du parc Boussard est conforme aux tendances architecturales de l'époque de « l'Art pour tous » qui voulait faire du beau avec des matériaux simples et économiques : briques industrielles, dalles de béton, mosaïques de carrelages cassés et escaliers en grès taillés.

Linas

Le samedi 13 mai, Linas a fêté la fin des travaux de restauration de la collégiale Saint-Merry. Cette dernière tranche a particulièrement concerné le clocher.

Lisses

En septembre 2022, dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine, le Conservatoire des espaces naturels sensibles a proposé deux journées autour du patrimoine historique et naturel au Domaine de Montauger.

Longpont-sur-Orge



En janvier 2023, lors d'un grand nettoyage de la Grange aux Dîmes, située à proximité de la basilique, une tête sculptée en pierre a été mise au jour. Des expertises sont en cours pour déterminer sa provenance.

Le 4 février 2023 était inaugurée la fin des travaux de restauration du portail de la basilique.

Massy

En septembre 2022, dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine était organisée une visite guidée à la découverte des œuvres d'art présentes dans la ville : sculptures en bronze, installation monumentale, stèles, fresques d'artistes locaux ou de renommée internationale.

Mennecy

En septembre 2022, dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine était organisée une visite guidée du Système hydraulique du XVIIe siècle alimentant en eau le parc et le château de Villeroy ainsi que ses dépendances.

Toujours en septembre 2022, eut lieu l'inauguration de la rénovation du lavoir de la Coulerie.

Méréville

Le 24 février 2022 a été inscrit, au titre des monuments historiques, le tableau et son cadre sculpté en bois doré, *La laiterie de Méréville*, d'Hubert Robert (1733-1808), daté de la 1re moitié du XIXe siècle, huile sur toile, conservé à la direction des archives départementales et du patrimoine mobilier à Chamarande.

En septembre 2022, à l'occasion des Journées du patrimoine, la Communauté d'Agglomération Étampois Sud Essonne a proposé de visiter le Domaine de Méréville d'une manière un peu particulière ; au coucher du soleil, et à la lampe !

En avril et mai 2023 s'est tenue à Méréville l'exposition « Le Musée sort de sa réserve – Dessus/Dessous : sous la terre notre histoire – Paysage archéologiques de l'Étampois Sud-Essonne. »



Le samedi 3 juin 2023 a été inauguré, dans le domaine du château de Méréville le Pont aux boules d'or, recréé par l'artiste contemporain Jean-Michel Othoniel ! La passerelle aux 52 perles et anneaux en métal doré et aux 3000 perles miroirs, réinterprétation d'un pont du XVIII[e] siècle aujourd'hui disparu.

Les Molières

En septembre 2022, à l'occasion des Journées du patrimoine, était proposée une visite guidée de l'église Sainte-Marie-Madeleine et en particulier de son décor Art Déco labellisé Patrimoine d'intérêt régional de l'Île-de-France.

En juin 2023, dans le cadre des 25[e] Journées du Patrimoine de Pays, était proposé Folies Lavoirs : De Montabé aux Molières, les grandes lessives, créations artistiques autour des lavoirs du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Entre le lavoir des Molières (construit en 1934) et celui de Montabé (aujourd'hui disparu).

Montgeron

À l'automne 2022, s'est tenue une exposition au musée Municipal consacrée à « Ernest et Alice Hoschede au château de Rottembourg ».

Morigny-Champigny

À l'automne 2022, la commune a organisé une exposition sur le tacot (ancienne ligne de la Compagnie des chemins de fer de Grande Banlieue CGB) ainsi qu'une conférence à la salle des fêtes, une randonnée pédestre, un goûter-témoignages avec des personnes ayant pris le train et une visite découverte du trajet en bus.

Nainville-les-Roches

En 2022, il a été procédé à la réfection de la toiture de l'église Saint-Lubin.

Ollainville

En juin 2023, dans le cadre des 25e Journées du Patrimoine de Pays était proposée une visite du Moulin de la Bête.

Orsay

En septembre 2022, à l'occasion des Journées du patrimoine étaient proposées :

- une visite commentée de l'église, présentation de l'architecture, des vitraux, des statues et des tableaux ;
- sur le campus d'Orsay, une visite commentée des œuvres du 1% artistique d'artistes célèbres du XXe siècle (Belmondo, Janniot, Couturier, Fontanarosa, Cheyssial, Abbal) avec Patrice Godard, responsable de la valorisation du patrimoine culturel de l'université Paris-Saclay.

Le samedi 13 mai, dans le cadre de la nuit des musées était proposée une visite à la lampe torche de l'accélérateur de particules. Premier anneau de collisions construit en Europe ayant permis d'observer l'annihilation d'électrons et de positrons, premier anneau de stockage sur lequel des lignes de rayonnement synchrotron ont été construites et exploitées. L'Anneau de Collision d'Orsay (ACO) est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Palaiseau

En septembre 2022, à l'occasion des Journées du patrimoine était proposée une visite guidée de l'église Saint-Martin.

Saintry-sur-Seine

En septembre 2022, à l'occasion des Journées du patrimoine était proposée une visite commentée par Mme Martin.

Saint-Cyr-la-Rivière

Le 24 février 2022, la cloche, datée de 1637, a été inscrite au titre des monuments historiques.

Saint-Jean-de-Beauregard

En juillet 2023, a été inauguré un jeu de piste pour les enfants de 3 à 12 ans au sein du Domaine de Saint-Jean.

Soisy-sur-École

En mai 2022, a été diffusée sur France Culture, une série d'émission consacrée à Niki de Saint Phalle où l'on pouvait réétendre de précieux interviews. En janvier 1990, l'écrivain et homme de radio Jean Daive rencontrait l'artiste franco-américaine Niki de Saint Phalle dans sa maison de Soisy-sur-École (Essonne), une ancienne auberge que l'artiste acheta en 1963 avec son compagnon, le sculpteur et peintre suisse Jean Tinguely pour une série d'entretiens.

Les Ulis

En 2022 et 2023, plusieurs classes du lycée de l'Essouriau ont présenté deux podcasts de leur création intitulés « Il était des voix », série de fiction qui prennent leurs inspirations de l'histoire des Ulis.

Vauhallan

En juin 2023, dans le cadre des 25e Journées du Patrimoine de Pays, était proposée une promenade commentée (1,5 km) au vieux bourg de Vauhallan.

Vigneux

En septembre 2022, à l'occasion des Journées du patrimoine, était proposées des promenades vigneusiennes guidées par application à la découverte des quartiers : mairie, lac, gare et fleurs.

Villabé

Les fonts baptismaux en pierre de l'église St Marcel datés du XVIIIe siècle (IMH 1987) étaient en très mauvais état lorsqu'ils ont été emportés par le restaurateur Étienne Widemann en décembre 2020. Outre de nombreuses brisures, la pierre calcaire était littéralement rongée par les sels. Le dessalement a nécessité deux bains dans l'eau déminéralisée sur une période de 13 mois. Ils ont été réinstallés au fond de l'église et protégés par une vitrine car ils restent très fragiles.



L’Essonne et les célébrations nationales (2023)

Frédéric GATINEAU

Toutes les contributions pour alimenter cette nouvelle chronique sont les bienvenues.

Contact : Frédéric Gatineau : fregat65@hotmail.com.

Chaque année, France Mémoire, service de l’Institut de France, propose un calendrier d’une cinquantaine de dates anniversaires sur des personnalités, des œuvres ou des événements marquants de l’histoire de France.

Parmi les évènements retenus pour le calendrier officiel 2023, l’Essonne pourrait opportunément commémorer :

Il y a 800 ans, le 14 juillet 1223 : mort du roi Philippe Auguste

Les liens entre Philippe Auguste et l’Essonne sont très nombreux et de différentes natures. Tantôt le roi dote de grands établissements religieux de biens situés dans l’actuelle Essonne, tantôt il les confirme. Les abbayes essonniennes (Yerres, Gif, Villiers, Morigny) ainsi que les collégiales séculières d’Étampes et de Corbeil ne sont pas exemptes de ces libéralités royales.

On doit à Philippe Auguste la construction de la forteresse de Dourdan mais aussi le nouvel aménagement de l’enceinte du château royal d’Étampes ainsi que quelques aménagements dans le château royal de Corbeil.

Par ailleurs Philippe Auguste visite régulièrement ses « bonnes villes » de Corbeil, Montlhéry et d’Étampes.

Il y a 600 ans, le 3 juillet 1423 : naissance de Louis XI

On connait une lettre de Louis XI datée d’Étampes le 29 septembre 1461, une autre de Dourdan, le 19 août 1463. Le nom de Louis XI reste indéfectiblement lié à celui de Montlhéry, lieu de la bataille qu’il livre contre les troupes de Charles le Téméraire le 16 juillet 1465. Juste après la bataille le roi se retire à Corbeil. En 1466 il passe une partie du mois de septembre à Étampes, ainsi qu’une partie de l’été 1467. On lui connait une dernière visite à Étampes en novembre 1468.

Il y a 450 ans, le 13 mars 1573 : mort de Michel de L'Hospital, Chancelier de France

C'est en 1546 (alors qu'il n'était que simple conseiller du roi au Parlement) que Michel de L'Hospital acheta les domaines du Petit et du Grand Vignay (aujourd'hui situé sur la commune de Gironville-sur-Essonne). Il arrondit ensuite ce domaine en 1560 par l'acquisition de la seigneurie et baronnie de Champmotteux. En 1568, après sa disgrâce, Michel de l'Hospital dut rendre les sceaux et se retira dans sa terre du Vignay. C'est là qu'il apprend le massacre de la Saint-Barthélemy en août 1572. Il quitte Vignay pour rejoindre sa fille et son gendre au château de Belesbat (commune de Courdimanche-sur-Essonne). C'est là qu'il meurt, presque âgé de 70 ans. Il est enterré en pleine nuit dans l'église de Champmotteux où l'on peut encore admirer son tombeau.



Il y a 450 ans, le 11 mai 1573 : Henri de Valois élu roi de Pologne

Au retour de son périple en Pologne et en Italie (de février à septembre 1574) Henri III fera de fréquents séjours au château d'Ollainville entre 1576 et 1580.

Il y a 400 ans, le 19 juin 1623 : naissance de Blaise Pascal

On admet communément que Pascal a été reçu chez le seigneur janséniste Dugué de Bagnols au château des Trous, aujourd'hui Boullay-les-Troux.

Il y a 350 ans, le 12 janvier 1673 : première séance publique de l'Académie française

La fondation de l'Académie Française doit beaucoup à la personnalité de Valentin Conrart (1603-1675) qui fut son premier secrétaire perpétuel en 1634,

qui habitait le château d'Oysonville à Athis-Mons et y reçu nombre de grands esprits.

Il y a 350 ans, le 17 février 1673 : mort de Molière

On sait que Molière et sa troupe, revenant de Fontainebleau, arriva à Essonnes le vendredi 15 juillet 1661, y dormit et rejoint Paris le lendemain pour y jouer « l'École des Maris », pièce nouvellement créée.

Il y a 300 ans, le 11 juillet 1723 : naissance de l'écrivain Jean-François Marmontel

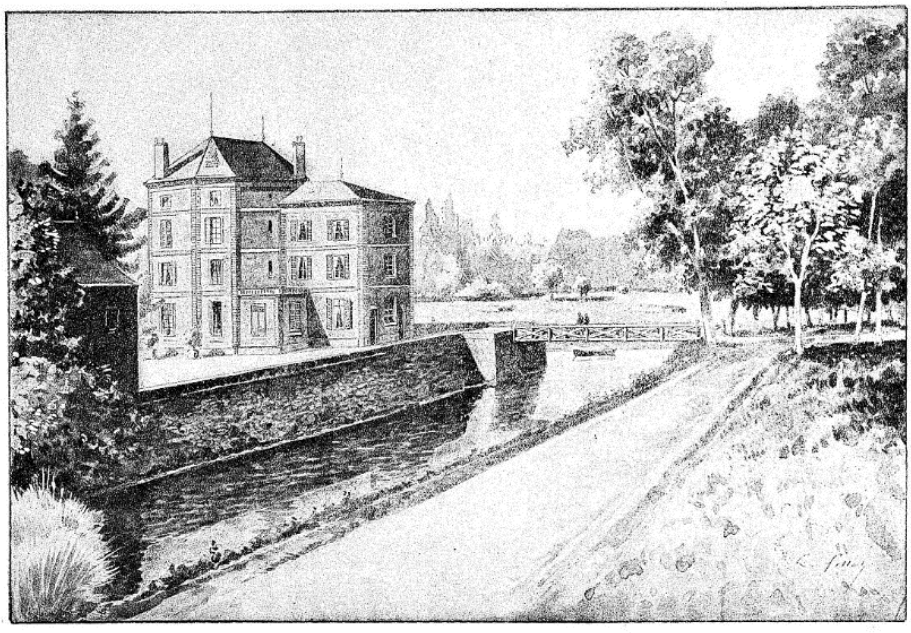
Marmontel raconte dans ses mémoires qu'il avait l'habitude de passer « tous les ans la belle saison à notre maison de campagne de Corbeil… »

Il y a 200 ans, 1823 : publication du Mémorial de Sainte-Hélène

Charles Tristan, marquis de Montholon, fut un de ceux qui accompagnèrent Napoléon en son exil. De retour en France après la mort de l'Empereur, il mena grand train entre son hôtel à Paris et son château de Frémigny à Bouray-sur-Juine. A sa mort en 1853, il fut enterré dans le caveau familial du vieux cimetière de Bouray près de l'église. Un peu du mystère de Sainte-Hélène repose donc à Bouray.

Il y a 200 ans, le 2 août 1823 : mort de Lazare Carnot

Lazare Carnot fut propriétaire du château de Presles, à Cerny, où il s'est retiré en 1807. Sa famille possède toujours le château.



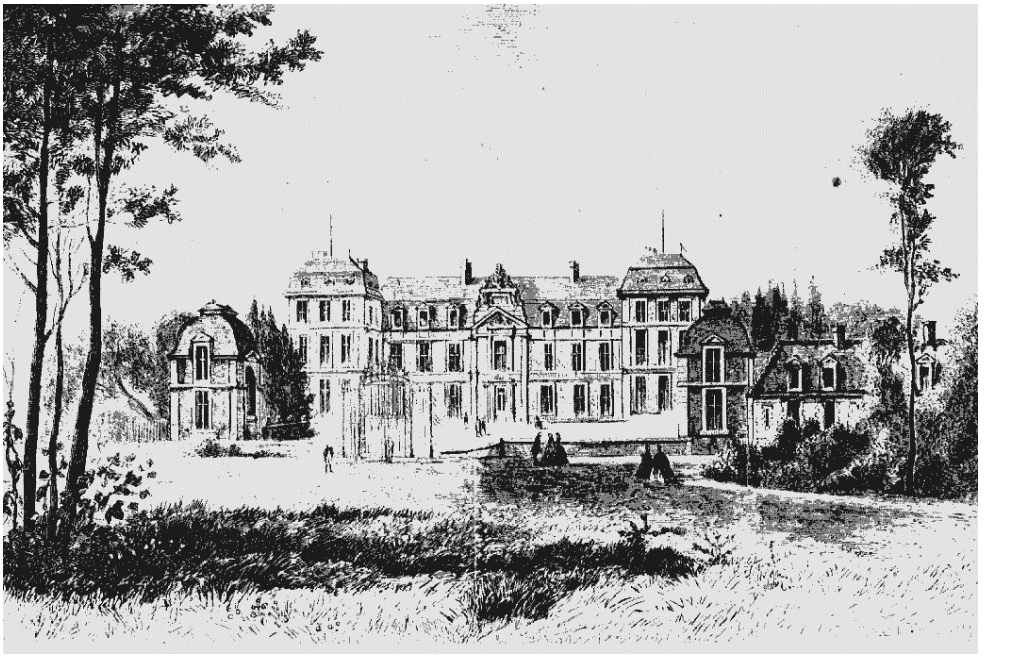
LE CHATEAU DE PRESLES

Il y a 150 ans, le 7 janvier 1873 : naissance de Charles Péguy

Péguy a tissé de multiples liens avec le territoire essonnien. En juillet 1899, il installe sa famille à Gometz-le-Châtel. Il quitte Gometz en 1901 pour Orsay et enfin, en janvier 1908, il s'installe dans une jolie maison du quartier de Lozère à Palaiseau. C'est bien de la « maison des Pins » à Palaiseau qu'il partira pour ses deux pèlerinages vers Chartres en 1912 et 1913. Le territoire essonnien a largement inspiré le poète dans sa célèbre « Présentation de la Beauce à Notre-Dame de Chartres ».

Il y a 150 ans, le 9 janvier 1873 : mort de Napoléon III

On pourra se souvenir de la visite de l'Empereur, au château de Chamarande, accompagné de l'impératrice, le 30 octobre 1862, chez son ministre de l'Intérieur, Jean-Gilbert Victor Fialin, duc de Persigny.



Il y a 150 ans, le 28 janvier 1873 : naissance de Colette

Colette s'est mariée avec Willy (Henry Gauthiers-Villars) en 1893. Willy était né à Villiers-sur-Orge le 10 août 1859. On attribue au moins un séjour de Colette à Villiers, dans une maison aujourd'hui démolie.

Il y a 150 ans, le 10 mai 1873 : naissance de l'architecte Henri Sauvage

L'architecte a réalisé, en 1927, une maison préfabriquée pour Maurice Bunau-Varilla, directeur du quotidien *Le Matin*, au 12 rue de Chevreuse, à Orsay.

Il y a 100 ans, le 26 mars 1923 : mort de Sarah Bernhardt

Louise Abbéma (1853-1927), peintre renommée est née à Étampes. Elle fut une amie très intime de Sarah Bernhardt. Le musée d'Étampes conserve quelques œuvres de Louise Abbéma qui ont trait à la dramaturge dont un très beau portrait.

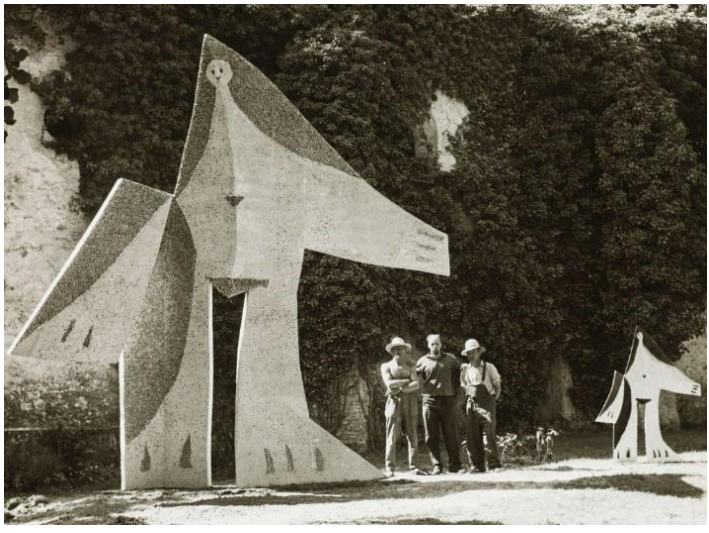


Il y a 100 ans, le 10 juin 1923 : mort de Pierre Loti

Dans son journal et dans sa correspondance Pierre Loti fait mention de plusieurs séjours chez Juliette Adam à l'abbaye de Gif. Il sera aussi un des familiers du salon des Daudet à Champrosay. Par ailleurs, mobilisé en 1914, il fera un bref séjour au fort de Palaiseau.

Il y a 50 ans, le 8 avril 1973 : mort de Pablo Picasso

Le grand marchand d'art Daniel-Henry Kahnweiler, installé au prieuré de Saint-Hilaire, demanda un jour à Picasso de réaliser des esquisses pour décorer l'intérieur des ruines de l'église, incluses dans la propriété. Ce projet n'aboutit jamais car la chapelle étant inscrite depuis 1931, l'administration française refusa l'autorisation de faire un toit à la chapelle. Kahnweiler demanda alors à Picasso de choisir une de ses maquettes de sculpture en métal pour en faire réaliser une version monumentale en béton. Ce projet se concrétisa par la grande « femme oiseau » qui prit place non loin de la chapelle. Le sablage de la sculpture fut achevé le 21 octobre 1962. Hélas cette sculpture a quitté Saint-Hilaire après la mort de Michel Leiris en 1990. On peut désormais l'admirer au musée de Villeneuve d'Asq.



Il y a 50 ans, le 28 avril 1973 : mort du philosophe Jacques Maritain

Jacques et Raïssa Maritain séjournèrent à Bures-sur-Yvette durant les étés de 1906 à 1917.

Il y a 50 ans, le 31 juillet 1973 : lancement du programme Ariane

Au début des années 1970, la décentralisation à Toulouse d'une grande partie des services du CNES, implantés précédemment à Brétigny, s'accompagne du maintien en région parisienne des équipes chargées du développement des lanceurs pour maintenir ses équipes proches des principaux industriels du transport spatial. Évry fut retenu comme siège du fait de l'implantation des agents concernés dans l'environnement de la ville nouvelle. Créée en 1973, la Direction des Lanceurs (DLA), à qui l'ESA (European Space Agency) confie le développement d'Ariane, s'installe à Évry en 1974, dans la tour Lorraine.



AQUIPRINT

33520 BRUGES (France)
www.aquiprint.com

achevé d'imprimer août 2023

